

# Projet hydroélectrique de Nachtigal

Mise à jour de l'étude d'impact environnemental et social





**AECOM**

  
**SOGREAH**  
GROUPE ARTELIA

En association avec ERE Développement Sarl

**alucam**   
Compagnie camerounaise de l'aluminium

# Projet hydroélectrique de Nachtigal - Mise à jour de l'Étude d'impact environnemental et social

**Rapport final**

05-21513

Septembre 2011



## Fiche signalétique du rapport

<b>TITRE DU PROJET :</b>	Projet hydroélectrique de Nachtigal - Mise à jour de l'étude d'impact environnemental et social
<b>NUMÉRO DE PROJET :</b>	05-21513
<b>DESCRIPTION DU DOCUMENT :</b>	Rapport final
<b>DATE D'ÉMISSION :</b>	Septembre 2011

---

Ce rapport a été préparé par les professionnels suivants du consortium AECOM/SOGREAH en association avec ERE Développement Sarl.

**M. Charles MORISSETTE**, Directeur de projet de la mise à jour 2011 de l'EIES - Maîtrise en environnement et 25 années d'expérience en environnement et foresterie, dont 15 ans en études d'impact sur l'environnement.

**M. Pierre LÉGARÉ**, directeur de projet de l'ÉIES de 2006, directeur technique de la mise à jour 2011 de l'EIES - Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, et 30 années d'expérience en environnement, études d'impact et aménagement du territoire.

**M. Bernard YON**, Chef de mission de l'ÉIES de 2006 et de la mise à jour 2011 de l'EIES - Diplôme d'Etudes Approfondies en biologie végétale et doctorat de spécialité en écologie appliquée, et 35 ans d'expérience dans la gestion des ressources naturelles et études d'impact environnemental et social.

**M. Frédéric MATHIEU**, Environnementaliste, mise à jour 2011 de l'EIES - Doctorat en écologie (dynamique des populations), Maîtrise de gestion et protection de l'environnement et 20 années d'expérience en environnement : nuisances sonores, systèmes d'informations géographiques, prévision des zones inondables, aménagement du milieu naturel, écologie des populations et lutte contre les insectes nuisibles.

**Mme Sylvie CORBEIL**, Socio-économiste, ÉIES de 2006 et mise à jour 2011 de l'EIES - Maîtrise en sciences économiques et 25 années d'expérience en études économiques et sociales, dont plusieurs études d'impact environnemental et social.

**Dr. Fabien NATHAN**, sociologue, mise à jour 2011 de l'EIES - Doctorat en sociologie du développement et 10 ans d'expérience en direction d'étude et expertise sociologique à tous les stades du cycle du projet.

**M. François TRUDEAU**, expert en géomatique, ÉIES de 2006 et mise à jour 2011 de l'EIES - Diplôme d'études supérieures en systèmes d'informations géographiques (SIG), 15 années d'expérience dont la plupart dans le domaine des études environnementales.

**M. Gérard NANKO**, Directeur Général ERE Développement Sarl, mise à jour 2011 de l'EIES - Bureau d'étude dûment agréé par le MINEP pour réaliser des EIE et audits environnementaux.

**M. Erith NGATCHOU**, Expert flore et végétation, ÉIES de 2006 et mise à jour 2011 de l'EIES - Ingénieur agronome avec 13 ans d'expérience comme expert flore et végétation.

**M. Sylvain NKWENKEU**, Expert santé, ÉIES de 2006 et mise à jour 2011 de l'EIES - Diplôme d'Études Professionnelles Approfondies (DEPA) en Santé Publique et Maîtrise des sciences en biostatistiques, 10 ans d'expérience dans le domaine de la santé.



En association avec **ERE Développement Sarl**



**Dr. Victor POUOMOGNE**, Expert pêche et faune aquatique, ÉIES de 2006 et mise à jour 2011 de l'EIES - Plus de 20 ans d'expérience en matière d'aquaculture et de pêche en eaux continentales tropicales et comme chercheur à l'IRAD du Cameroun.

**M. Joseph TSANA**, expert socio-économiste, mise à jour 2011 de l'EIES - Plus de 20 ans d'expérience dans diverses études environnementales et sociales au Cameroun.

# Table des matières

<b>Abréviations .....</b>	<b>xix</b>
<b>1 Introduction .....</b>	<b>1-1</b>
<b>1.1 Présentation générale et historique du projet de Nachtigal .....</b>	<b>1-1</b>
<b>1.2 Études précédentes et documentation existante .....</b>	<b>1-2</b>
<b>1.3 Contexte et objectifs de l'ÉIES .....</b>	<b>1-2</b>
<b>1.4 Organisation de l'ÉIES .....</b>	<b>1-3</b>
<b>2 Contexte institutionnel et réglementaire.....</b>	<b>2-1</b>
<b>2.1 Politique environnementale au Cameroun.....</b>	<b>2-1</b>
<b>2.1.1 Principaux enjeux .....</b>	<b>2-1</b>
<b>2.1.2 Documents stratégiques.....</b>	<b>2-1</b>
<b>2.1.3 Conventions, traités et accords internationaux.....</b>	<b>2-2</b>
<b>2.1.4 Développement du cadre juridique .....</b>	<b>2-4</b>
<b>2.1.5 Mise en œuvre .....</b>	<b>2-5</b>
<b>2.2 Cadre national législatif et réglementaire applicable à l'ÉIE.....</b>	<b>2-5</b>
<b>2.2.1 La Loi No 96/12 du 5 août 1996 Portant loi-cadre relatif à la gestion de l'environnement .....</b>	<b>2-5</b>
<b>2.2.2 L'étude d'impact environnemental .....</b>	<b>2-5</b>
2.2.2.1 Dépôt de la demande .....	2-6
2.2.2.2 Recevabilité de l'étude d'impact provisoire .....	2-6
2.2.2.3 Consultations publiques.....	2-7
2.2.2.4 Approbation de l'étude.....	2-7
2.2.2.5 Audiences publiques.....	2-7
2.2.2.6 Certificat de conformité environnementale.....	2-7
2.2.2.7 Surveillance et suivi environnemental du projet.....	2-7
<b>2.2.3 La législation relative aux établissements classés .....</b>	<b>2-7</b>
2.2.3.1 Étude des dangers et plans d'urgence .....	2-8
<b>2.2.4 Autres lois pour la protection de l'environnement applicables au projet .....</b>	<b>2-8</b>
2.2.4.1 Gestion des ressources forestières .....	2-9
2.2.4.2 Faune .....	2-10
2.2.4.3 Qualité de l'air .....	2-10
2.2.4.4 Gestion de l'eau .....	2-10
2.2.4.5 Qualité du sol et lutte contre la désertification et l'érosion.....	2-12
2.2.4.6 Gestion des déchets .....	2-12
2.2.4.7 Nuisances sonores et olfactives .....	2-12
2.2.4.8 Utilisation des produits phytosanitaires .....	2-12
<b>2.2.5 Réglementation et principes de la propriété et de la gestion foncière au Cameroun .....</b>	<b>2-12</b>
<b>2.2.6 Réglementation et principes de l'expropriation et des indemnisations .....</b>	<b>2-13</b>
2.2.6.1 Expropriation pour cause d'utilité publique.....	2-13
2.2.6.2 Perte du droit d'utiliser la forêt.....	2-13

2.2.6.3	Barèmes des indemnités existants.....	2-13
<b>2.2.7</b>	<b>Réglementation et procédures d'autorisation pour défrichement et exploitation forestière.....</b>	<b>2-13</b>
<b>2.3</b>	<b>Institutions et rôles .....</b>	<b>2-14</b>
2.3.1	Les ministères et les agences spécialisées .....	2-14
2.3.2	Les populations riveraines .....	2-15
2.3.3	Les organisations de la société civile .....	2-15
2.3.4	Les préfectures départementales .....	2-15
2.3.5	La collectivité locale .....	2-16
2.3.6	Les chefferies traditionnelles.....	2-16
<b>2.4</b>	<b>Cadre international des bonnes pratiques en matière d'ÉIE .....</b>	<b>2-16</b>
2.4.1	Les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale .....	2-16
2.4.2	Société Financière Internationale .....	2-17
2.4.2.1	Politique et critères de performance pour la durabilité sociale et environnementale .....	2-17
2.4.2.2	Politique de divulgation de l'information .....	2-17
2.4.2.3	Lignes directrices en matière d'environnement, de santé et de sécurité.....	2-18
2.4.3	Les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages .....	2-18
2.4.4	Politique environnementale et sociale de Rio Tinto Alcan.....	2-19
2.4.4.1	Approche de l'entreprise.....	2-19
2.4.4.2	Actions communautaires d'Alucam .....	2-21
<b>3</b>	<b>Contexte stratégique du développement énergétique du Cameroun et justification du projet de Nachtigal .....</b>	<b>3-1</b>
3.1	Historique et situation actuelle du secteur énergétique camerounais .....	3-1
3.1.1	Développement de la production énergétique:.....	3-1
3.1.2	Privatisation de la production d'électricité.....	3-1
3.1.3	Problèmes et contraintes actuels .....	3-5
3.1.4	PDSE 2030 .....	3-5
3.2	Évolution de la demande selon le PDSE 2030 .....	3-5
3.3	Le projet de Nachtigal et la stratégie hydroélectrique nationale.....	3-7
3.3.1	Le potentiel hydroélectrique national .....	3-7
3.3.2	Positionnement du projet de Nachtigal.....	3-8
3.4	Justification du projet de Nachtigal pour les besoins d'Alucam .....	3-8
3.4.1	Adéquation du projet de Nachtigal avec les besoins d'Alucam .....	3-8
3.4.2	Solutions alternatives identifiées .....	3-8
3.4.2.1	Alternatives hydroélectriques .....	3-8
3.4.2.2	Alternatives thermiques .....	3-9
3.4.3	Comparaison du projet de Nachtigal et des solutions alternatives .....	3-9
3.4.3.1	Préliminaire .....	3-9
3.4.3.2	Commentaires.....	3-11
<b>4</b>	<b>Organisation de l'étude et méthodologie.....</b>	<b>4-1</b>
4.1	Organisation générale .....	4-1

<b>4.2</b>	<b>Organisation des équipes .....</b>	<b>4-1</b>
<b>4.3</b>	<b>Plan d'assurance qualité .....</b>	<b>4-2</b>
<b>4.4</b>	<b>Plan de gestion santé, sécurité et environnement .....</b>	<b>4-2</b>
<b>4.5</b>	<b>Éléments de méthodologie.....</b>	<b>4-3</b>
<b>4.5.1</b>	<b>Démarche générale et méthodologies sectorielles .....</b>	<b>4-3</b>
<b>4.5.2</b>	<b>Cartographie.....</b>	<b>4-3</b>
<b>4.5.3</b>	<b>Consultations publiques.....</b>	<b>4-3</b>
<b>5</b>	<b>Description du projet hydroélectrique de Nachtigal.....</b>	<b>5-1</b>
<b>5.1</b>	<b>Mise en contexte .....</b>	<b>5-1</b>
<b>5.2</b>	<b>Agencement général des ouvrages .....</b>	<b>5-1</b>
<b>5.3</b>	<b>Description de la variante d'aménagement.....</b>	<b>5-7</b>
<b>5.3.1</b>	<b>Barrage.....</b>	<b>5-7</b>
<b>5.3.2</b>	<b>Évacuateurs.....</b>	<b>5-7</b>
<b>5.3.3</b>	<b>Ouvrages d'adduction .....</b>	<b>5-7</b>
5.3.3.1	Ouvrage de prise d'eau sur la Sanaga .....	5-13
5.3.3.2	Canal d'amenée .....	5-13
5.3.3.3	Bassin de mise en charge et prise d'eau de l'usine .....	5-13
5.3.3.4	Conduites forcées .....	5-13
<b>5.3.4</b>	<b>Centrale.....</b>	<b>5-13</b>
5.3.4.1	Agencement général.....	5-13
5.3.4.2	Aménagement.....	5-21
5.3.4.3	Canal de fuite .....	5-22
<b>5.3.5</b>	<b>Équipements mécaniques .....</b>	<b>5-22</b>
5.3.5.1	Équipement de l'évacuateur, pertuis de chasse, prise d'eau amont .....	5-22
5.3.5.2	Équipement de la prise d'eau .....	5-23
5.3.5.3	Équipement mécanique de l'usine.....	5-23
<b>5.3.6</b>	<b>Groupe turbine-alternateur .....</b>	<b>5-23</b>
<b>5.3.7</b>	<b>Équipements mécaniques auxiliaires .....</b>	<b>5-24</b>
5.3.7.1	Systèmes d'eau brute et d'eau de refroidissement.....	5-24
5.3.7.2	Eau de protection incendie .....	5-24
5.3.7.3	Eau potable .....	5-25
5.3.7.4	Eau de service et eau filtrée .....	5-25
5.3.7.5	Vidange et remplissage des groupes .....	5-25
5.3.7.6	Drainage des eaux claires .....	5-25
5.3.7.7	Drainage des eaux usées .....	5-25
5.3.7.8	Air comprimé.....	5-26
5.3.7.9	Manutention des huiles .....	5-26
5.3.7.10	Drainage des eaux huileuses .....	5-26
<b>5.3.8</b>	<b>Poste de départ et ligne à 225 kV .....</b>	<b>5-27</b>
5.3.8.1	Description .....	5-27
5.3.8.2	Étapes et activités réalisées pour élaborer le tracé .....	5-27

5.3.8.3	Contraintes et critères de localisation du tracé .....	5-28
<b>5.3.9</b>	<b>Routes d'accès.....</b>	<b>5-33</b>
<b>5.4</b>	<b>Méthodes de construction et travaux temporaires.....</b>	<b>5-33</b>
5.4.1	Dérivation et phasage des travaux dans la Sanaga .....	5-33
5.4.2	Équilibre des remblais déblais.....	5-37
5.4.3	Ligne de transport d'énergie .....	5-37
<b>5.5</b>	<b>Installations de chantier .....</b>	<b>5-37</b>
5.5.1	Aire des entrepreneurs .....	5-37
5.5.2	Usine à béton .....	5-37
5.5.3	Campement temporaire des ouvriers.....	5-37
<b>5.6</b>	<b>Cité d'exploitation.....</b>	<b>5-37</b>
<b>5.7</b>	<b>Calendrier des travaux .....</b>	<b>5-38</b>
<b>5.8</b>	<b>Main d'œuvre requise pour la construction.....</b>	<b>5-38</b>
<b>5.9</b>	<b>Coût des travaux.....</b>	<b>5-38</b>
<b>5.10</b>	<b>Principes d'exploitation de la retenue .....</b>	<b>5-38</b>
5.10.1	Organes d'exploitation.....	5-38
5.10.2	Fonctionnement hydraulique de la retenue en exploitation.....	5-43
5.10.2.1	Fonctionnement courant.....	5-43
5.10.2.2	Fonctionnement accidentel.....	5-44
<b>6</b>	<b>Description de l'état initial.....</b>	<b>6-1</b>
<b>6.1</b>	<b>Géologie et géomorphologie.....</b>	<b>6-1</b>
<b>6.1.1</b>	<b>Contexte à l'échelle de la zone du projet.....</b>	<b>6-1</b>
6.1.1.1	Relief et topographie.....	6-1
6.1.1.2	Géologie et structure du substratum .....	6-1
6.1.1.3	Sols .....	6-1
6.1.1.4	Aptitude des terres pour l'implantation de pylônes .....	6-9
<b>6.1.2</b>	<b>Zone des aménagements.....</b>	<b>6-10</b>
6.1.2.1	Unités géomorphologiques .....	6-10
6.1.2.2	Matériaux géologiques de surface.....	6-11
6.1.2.3	Conditions d'érosion actuelles le long des rives .....	6-12
<b>6.2</b>	<b>Conditions climatiques et qualité de l'air.....</b>	<b>6-12</b>
<b>6.2.1</b>	<b>Climat .....</b>	<b>6-12</b>
6.2.1.1	Précipitations .....	6-12
6.2.1.2	Températures.....	6-13
6.2.1.3	Humidité .....	6-13
6.2.1.4	Évaporation.....	6-13
6.2.1.5	Vent.....	6-17
<b>6.2.2</b>	<b>Qualité de l'air .....</b>	<b>6-17</b>
<b>6.3</b>	<b>Hydrologie de la Sanaga.....</b>	<b>6-18</b>
<b>6.3.1</b>	<b>Description générale .....</b>	<b>6-18</b>

<b>6.3.2</b>	<b>Situation actuelle .....</b>	<b>6-21</b>
<b>6.3.3</b>	<b>Situation future avec Lom Pangar .....</b>	<b>6-21</b>
<b>6.4</b>	<b>Hydrogéologie .....</b>	<b>6-25</b>
<b>6.4.1</b>	<b>Caractéristiques hydrogéologiques .....</b>	<b>6-25</b>
6.4.1.1	Synthèse des informations disponibles sur l'hydrogéologie du secteur .....	6-25
6.4.1.2	Comparaison avec les usages de l'eau observés localement .....	6-26
<b>6.4.2</b>	<b>Qualité des eaux souterraines .....</b>	<b>6-26</b>
<b>6.5</b>	<b>Qualité de l'eau de surface .....</b>	<b>6-27</b>
<b>6.5.1</b>	<b>Sources de pollution dans le bassin versant .....</b>	<b>6-27</b>
6.5.1.1	Pollution urbaine .....	6-28
6.5.1.2	Pollution agricole.....	6-28
6.5.1.3	Pollution par l'élevage.....	6-30
6.5.1.4	Pollution liée au transport .....	6-30
6.5.1.5	Pollution industrielle .....	6-31
6.5.1.6	Synthèse .....	6-32
<b>6.5.2</b>	<b>Qualité actuelle des eaux de la Sanaga à Nachtigal .....</b>	<b>6-32</b>
6.5.2.1	Prélèvements et analyses réalisés .....	6-32
6.5.2.2	Résultats des mesures .....	6-33
6.5.2.3	Comparaison avec les données disponibles à Goyoum et Ebebda .....	6-36
6.5.2.4	Mesures in situ des concentrations en oxygène dissous.....	6-36
6.5.2.5	Évaluation de la qualité des eaux de quelques affluents.....	6-36
6.5.2.6	Synthèse .....	6-37
<b>6.5.3</b>	<b>Qualité des sédiments.....</b>	<b>6-37</b>
<b>6.5.4</b>	<b>Qualité des eaux du bassin amont (Djérem, Lom et Pangar) avant et après la mise en œuvre du barrage de Lom Pangar.....</b>	<b>6-38</b>
<b>6.6</b>	<b>Utilisation des ressources en eau .....</b>	<b>6-39</b>
<b>6.6.1</b>	<b>Eaux de surface .....</b>	<b>6-39</b>
<b>6.6.2</b>	<b>Eaux souterraines.....</b>	<b>6-45</b>
<b>6.7</b>	<b>Végétation.....</b>	<b>6-46</b>
<b>6.7.1</b>	<b>Méthodes d'inventaire et d'investigation .....</b>	<b>6-47</b>
6.7.1.1	Approche générale.....	6-47
6.7.1.2	Collecte des données existantes.....	6-47
6.7.1.3	Participation des populations.....	6-48
6.7.1.4	Cartographie de la végétation .....	6-48
6.7.1.5	Inventaire des espèces et formations végétales.....	6-48
6.7.1.6	Estimation de la végétation ligneuse.....	6-51
6.7.1.7	Localisation des stations de validation de l'occupation du sol.....	6-51
<b>6.7.2</b>	<b>Présentation des grandes formations végétales .....</b>	<b>6-52</b>
6.7.2.1	Savanes périforestières guinéo-soudaniennes .....	6-52
6.7.2.2	Recrûs forestiers semi-caducifoliés.....	6-55
6.7.2.3	Les forêts domestiquées de la région d'Obala.....	6-56

6.7.2.4	Les raphiales à <i>Raphia mombutorum</i> .....	6-56
6.7.2.5	Les faciès de dégradation des forêts semi caducifoliées et sempervirentes .....	6-56
<b>6.7.3</b>	<b>Distribution des principales formations végétales.....</b>	<b>6-56</b>
<b>6.7.4</b>	<b>Espèces recensées.....</b>	<b>6-57</b>
<b>6.7.5</b>	<b>Zones et espèces protégées .....</b>	<b>6-57</b>
<b>6.7.6</b>	<b>Pression humaine observée.....</b>	<b>6-57</b>
6.7.6.1	Le développement cadastral dans la zone périurbaine de Yaoundé (Nkolondon).....	6-57
6.7.6.2	La dégradation du couvert pour des fins agricoles .....	6-57
6.7.6.3	L'exploitation du bois d'œuvre .....	6-58
<b>6.7.7</b>	<b>Quantification de la végétation ligneuse arborescente à valeur commerciale .....</b>	<b>6-58</b>
<b>6.7.8</b>	<b>Utilisation traditionnelle des végétaux par les populations rurales.....</b>	<b>6-65</b>
<b>6.7.9</b>	<b>Végétation aquatique .....</b>	<b>6-66</b>
<b>6.7.10</b>	<b>Collecte des données existantes .....</b>	<b>6-66</b>
<b>6.7.11</b>	<b>Méthodologie d'évaluation de la faune .....</b>	<b>6-67</b>
6.7.11.1	Inventaires faunistiques .....	6-67
6.7.11.2	Évaluation des pressions anthropiques.....	6-67
6.7.11.3	Indices d'abondance kilométrique (IKA) et cartographie .....	6-68
6.7.11.4	Collecte des données pour l'avifaune .....	6-68
6.7.11.5	Enquêtes sur la chasse villageoise et dans les marchés de viande de brousse.....	6-68
<b>6.7.12</b>	<b>Faune terrestre.....</b>	<b>6-69</b>
6.7.12.1	Les primates .....	6-69
6.7.12.2	Les hippopotames.....	6-69
6.7.12.3	Les artiodactyles .....	6-69
6.7.12.4	Les carnivores.....	6-69
6.7.12.5	Les reptiles.....	6-69
6.7.12.6	Les rongeurs .....	6-70
6.7.12.7	Les pholidotes.....	6-70
<b>6.7.13</b>	<b>Avifaune .....</b>	<b>6-70</b>
<b>6.7.14</b>	<b>Faune des îles .....</b>	<b>6-70</b>
<b>6.7.15</b>	<b>Activités humaines .....</b>	<b>6-70</b>
<b>6.7.16</b>	<b>Résumé .....</b>	<b>6-71</b>
<b>6.7.17</b>	<b>Présence d'espèces remarquables.....</b>	<b>6-72</b>
<b>6.7.18</b>	<b>Chasse .....</b>	<b>6-73</b>
<b>6.8</b>	<b>Faune aquatique et halieutique.....</b>	<b>6-74</b>
<b>6.8.1</b>	<b>Méthodologie.....</b>	<b>6-74</b>
<b>6.8.2</b>	<b>Faune non piscicole .....</b>	<b>6-74</b>
<b>6.8.3</b>	<b>Faune halieutique : espèces et distribution .....</b>	<b>6-74</b>
<b>6.8.4</b>	<b>Principales espèces piscicoles à valeur commerciale.....</b>	<b>6-76</b>
<b>6.8.5</b>	<b>Situation actuelle des phénomènes migratoires .....</b>	<b>6-76</b>
<b>6.8.6</b>	<b>Comparaison avec des systèmes hydrologiques similaires au Cameroun .....</b>	<b>6-77</b>
<b>6.9</b>	<b>Environnement social et culturel.....</b>	<b>6-77</b>

<b>6.9.1</b>	<b>Méthodologie.....</b>	<b>6-77</b>
6.9.1.1	Zone d'étude et sélection des villages .....	6-77
6.9.1.2	Méthodologie de la collecte des données .....	6-78
<b>6.9.2</b>	<b>Subdivisions administratives.....</b>	<b>6-83</b>
<b>6.9.3</b>	<b>Population et démographie .....</b>	<b>6-87</b>
6.9.3.1	Caractéristiques démographiques de la Région du Centre .....	6-87
6.9.3.2	Caractéristiques démographiques des villages de la zone d'étude.....	6-87
6.9.3.3	Mouvements migratoires .....	6-89
<b>6.9.4</b>	<b>Principaux indicateurs socio-économiques des zones concernées.....</b>	<b>6-90</b>
<b>6.9.5</b>	<b>Santé publique .....</b>	<b>6-92</b>
6.9.5.1	Méthodologie de l'étude.....	6-92
6.9.5.2	Infrastructures sanitaires .....	6-92
6.9.5.3	État nutritionnel et sanitaire des populations .....	6-98
6.9.5.4	Les maladies parasitaires et leurs vecteurs .....	6-99
6.9.5.5	Les maladies diarrhéiques.....	6-102
6.9.5.6	Les infections sexuellement transmissibles .....	6-102
<b>6.10</b>	<b>Infrastructures, transport, communications, énergie .....</b>	<b>6-102</b>
<b>6.10.1</b>	<b>Approvisionnement en eau .....</b>	<b>6-103</b>
<b>6.10.2</b>	<b>Infrastructures scolaires.....</b>	<b>6-103</b>
<b>6.10.3</b>	<b>Les infrastructures de transport.....</b>	<b>6-111</b>
6.10.3.1	Transport terrestre .....	6-111
6.10.3.2	Transport ferroviaire.....	6-112
6.10.3.3	Transport fluvial .....	6-112
<b>6.10.4</b>	<b>Infrastructures de télécommunication .....</b>	<b>6-113</b>
<b>6.10.5</b>	<b>Énergie.....</b>	<b>6-113</b>
6.10.5.1	Énergie électrique .....	6-113
6.10.5.2	Bois de chauffe .....	6-113
6.10.5.3	Pétrole.....	6-113
6.10.5.4	Gaz.....	6-113
<b>6.11</b>	<b>Patrimoine culturel et archéologique .....</b>	<b>6-113</b>
<b>6.11.1</b>	<b>Patrimoine culturel .....</b>	<b>6-113</b>
6.11.1.1	Relation avec la mort.....	6-114
6.11.1.2	Le sacré .....	6-114
6.11.1.3	Les croyances.....	6-115
<b>6.11.2</b>	<b>Site touristique.....</b>	<b>6-116</b>
<b>6.11.3</b>	<b>Patrimoine archéologique.....</b>	<b>6-116</b>
<b>6.12</b>	<b>Activités économiques .....</b>	<b>6-116</b>
<b>6.12.1</b>	<b>Caractéristiques socio-économiques de la Région du Centre.....</b>	<b>6-116</b>
6.12.1.1	Principales activités économiques de la Région du Centre.....	6-116
6.12.1.2	L'emploi.....	6-122
6.12.1.3	L'éducation.....	6-123

6.12.1.4	Infrastructures de transport.....	6-123
6.12.1.5	Conditions de vie de la population dans la Région du Centre .....	6-125
<b>6.12.2</b>	<b>Répartition des divers secteurs d'activités dans les villages enquêtés .....</b>	<b>6-126</b>
6.12.2.1	Le secteur primaire .....	6-126
6.12.2.2	Le secteur secondaire .....	6-126
6.12.2.3	Le secteur tertiaire .....	6-127
6.12.2.4	Activités rurales et production agricole.....	6-127
6.12.2.5	Activités rurales.....	6-136
<b>6.12.3</b>	<b>La pêche.....</b>	<b>6-137</b>
<b>6.12.4</b>	<b>L'exploitation forestière .....</b>	<b>6-142</b>
6.12.4.1	Système d'exploitation existant dans la zone .....	6-142
6.12.4.2	L'exploitation artisanale du bois .....	6-142
6.12.4.3	L'exploitation pour le bois de chauffe .....	6-143
<b>6.12.5</b>	<b>L'industrie et l'artisanat .....</b>	<b>6-143</b>
6.12.5.1	L'industrie.....	6-143
6.12.5.2	L'artisanat.....	6-146
6.12.5.3	Les petits métiers.....	6-146
<b>6.12.6</b>	<b>Les services .....</b>	<b>6-146</b>
6.12.6.1	Le petit commerce .....	6-146
<b>6.13</b>	<b>Principes et réglementation de la propriété et de la gestion foncière dans les zones concernées .....</b>	<b>6-147</b>
<b>6.13.1</b>	<b>Mode d'accès et tenure des terres .....</b>	<b>6-147</b>
<b>6.13.2</b>	<b>Terroir villageois .....</b>	<b>6-147</b>
<b>6.13.3</b>	<b>Patrimoine lignager, famille et héritage .....</b>	<b>6-147</b>
<b>6.13.4</b>	<b>Accès des femmes au foncier .....</b>	<b>6-148</b>
<b>6.13.5</b>	<b>Besoins de terres supplémentaires pour les cultures agricoles .....</b>	<b>6-148</b>
<b>6.13.6</b>	<b>Conflits fonciers : sources et modalités de règlement .....</b>	<b>6-149</b>
<b>6.13.7</b>	<b>Situation foncière à Minkama Pionnier .....</b>	<b>6-150</b>
<b>6.13.8</b>	<b>Nature des terres utilisées pour les activités agricoles.....</b>	<b>6-150</b>
<b>6.14</b>	<b>Principaux enjeux environnementaux et sociaux de la zone .....</b>	<b>6-151</b>
<b>6.14.1</b>	<b>Enjeux .....</b>	<b>6-151</b>
6.14.1.1	Air.....	6-151
6.14.1.2	Eau.....	6-151
6.14.1.3	Végétation et faune.....	6-151
6.14.1.4	Pêche .....	6-152
6.14.1.5	Sablières .....	6-152
6.14.1.6	Population .....	6-155
6.14.1.7	Santé.....	6-155
6.14.1.8	Infrastructures de transport.....	6-155
6.14.1.9	Énergie.....	6-156
6.14.1.10	Accès à la terre .....	6-156

6.14.1.11	Sites sacrés.....	6-156
<b>6.14.2</b>	<b>Préoccupations issues de l'enquête sociale en regard du projet Nachtigal.....</b>	<b>6-156</b>
6.14.2.1	Craintes.....	6-156
6.14.2.2	Attentes.....	6-160
<b>7</b>	<b>Analyse des impacts .....</b>	<b>7-1</b>
<b>7.1</b>	<b>Méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts .....</b>	<b>7-1</b>
<b>7.2</b>	<b>Analyse des impacts liés à la localisation du projet .....</b>	<b>7-2</b>
<b>7.2.1</b>	<b>Impacts sur l'occupation du sol.....</b>	<b>7-2</b>
7.2.1.1	Estimation des superficies affectées par le Projet .....	7-2
7.2.1.2	Impacts sur les terres agricoles au site du barrage .....	7-6
7.2.1.3	Impacts sur le couvert forestier au site du barrage.....	7-7
7.2.1.4	Impacts liés à la ligne haute tension (HT) .....	7-7
7.2.1.5	Impact sur l'élevage.....	7-8
7.2.1.6	Mesures correctives.....	7-13
<b>7.2.2</b>	<b>Impacts sur la population (expropriation et réinstallation) .....</b>	<b>7-13</b>
<b>7.2.3</b>	<b>Impacts sur les infrastructures existantes .....</b>	<b>7-13</b>
7.2.3.1	Type d'impact et localisation .....	7-13
7.2.3.2	Mesures correctives.....	7-14
<b>7.2.4</b>	<b>Impacts sur les ressources forestières.....</b>	<b>7-14</b>
7.2.4.1	Impacts sur la superficie forestière et le volume de bois commercial concerné .....	7-14
7.2.4.2	Impacts sur les ressources forestières non ligneuses affectées .....	7-15
7.2.4.3	Mesures correctives.....	7-16
<b>7.2.5</b>	<b>Impacts sur les autres écosystèmes terrestres et sur la faune .....</b>	<b>7-16</b>
7.2.5.1	Impacts sur les habitats fauniques .....	7-16
7.2.5.2	Impacts sur l'avifaune .....	7-19
7.2.5.3	Mesures correctives.....	7-19
<b>7.2.6</b>	<b>Impacts sur le paysage .....</b>	<b>7-19</b>
<b>7.2.7</b>	<b>Synthèse des impacts et mesures proposées .....</b>	<b>7-20</b>
<b>7.3</b>	<b>Analyse des impacts liés aux activités de construction.....</b>	<b>7-23</b>
<b>7.3.1</b>	<b>Impacts sur la qualité de l'air et le bruit.....</b>	<b>7-23</b>
7.3.1.1	Sources de pollution .....	7-23
7.3.1.2	Mesures correctives.....	7-24
<b>7.3.2</b>	<b>Impacts sur la qualité chimique et biologique des eaux.....</b>	<b>7-24</b>
7.3.2.1	Mesures correctives.....	7-25
<b>7.3.3</b>	<b>Impacts sur la qualité physique des eaux .....</b>	<b>7-25</b>
7.3.3.1	Sources de risques (terrassements) .....	7-25
7.3.3.2	Mesures correctives.....	7-26
<b>7.3.4</b>	<b>Élimination des produits d'excavation et de terrassement .....</b>	<b>7-27</b>
7.3.4.1	Risques pour l'environnement .....	7-27
7.3.4.2	Mesures correctives.....	7-27
<b>7.3.5</b>	<b>Élimination des déchets domestiques et de construction .....</b>	<b>7-28</b>

7.3.5.1	Risques pour l'environnement .....	7-28
7.3.5.2	Mesures correctives.....	7-28
<b>7.3.6</b>	<b>Impacts sur la sécurité publique sur sites et hors sites .....</b>	<b>7-29</b>
7.3.6.1	Sources de risques .....	7-29
7.3.6.2	Mesures correctives.....	7-29
<b>7.3.7</b>	<b>Développement de la population spontanée autour des sites .....</b>	<b>7-30</b>
7.3.7.1	Causes .....	7-30
7.3.7.2	Impacts potentiels .....	7-30
7.3.7.3	Mesures correctives.....	7-30
<b>7.3.8</b>	<b>Impacts sur les ressources culturelles .....</b>	<b>7-31</b>
7.3.8.1	Sources de risques .....	7-31
7.3.8.2	Mesures correctives.....	7-32
<b>7.3.9</b>	<b>Impacts sur la socio-économie locale.....</b>	<b>7-33</b>
7.3.9.1	Impacts sur la qualité de vie .....	7-33
7.3.9.2	Impact sur les ressources foncières.....	7-33
7.3.9.3	Impacts sur les infrastructures et les services .....	7-33
7.3.9.4	Impacts sur l'économie locale.....	7-34
<b>7.3.10</b>	<b>Impacts sur la santé publique .....</b>	<b>7-35</b>
7.3.10.1	Mesures correctives.....	7-36
<b>7.3.11</b>	<b>Impacts sur la biodiversité .....</b>	<b>7-36</b>
7.3.11.1	Mesures correctives.....	7-37
<b>7.3.12</b>	<b>Synthèse des impacts et mesures proposées .....</b>	<b>7-37</b>
<b>7.4</b>	<b>Analyse des impacts liés à l'exploitation des ouvrages .....</b>	<b>7-45</b>
<b>7.4.1</b>	<b>Impacts sur les écoulements dans la Sanaga.....</b>	<b>7-45</b>
7.4.1.1	Impacts primaires sur le régime hydrologique saisonnier.....	7-45
7.4.1.2	Impacts sur les paramètres d'écoulement.....	7-45
7.4.1.3	Impacts primaires des arrêts soudains de turbinage .....	7-58
7.4.1.4	Impacts primaires de reprise soudaine de turbinage .....	7-91
7.4.1.5	Impacts secondaires en condition d'exploitation de routine.....	7-91
7.4.1.6	Impacts secondaires en cas d'arrêt de turbinage accidentel .....	7-92
7.4.1.7	Mesures correctives.....	7-92
<b>7.4.2</b>	<b>Impacts sur l'érosion.....</b>	<b>7-92</b>
7.4.2.1	Impact sur l'érosion dans la retenue .....	7-92
7.4.2.2	Impact sur l'érosion dans le tronçon à débit réduit.....	7-94
7.4.2.3	Impact sur l'érosion dans le tronçon aval .....	7-94
<b>7.4.3</b>	<b>Impacts sur la qualité de l'eau.....</b>	<b>7-95</b>
7.4.3.1	Les risques potentiels .....	7-95
7.4.3.2	Mesures correctives.....	7-97
<b>7.4.4</b>	<b>Impacts sur la pêche .....</b>	<b>7-97</b>
7.4.4.1	Secteurs touchés .....	7-97
7.4.4.2	Mesures correctives.....	7-100

7.4.5	<b>Impacts sur les risques de maladies hydriques .....</b>	<b>7-101</b>
7.4.5.1	Sources de risques .....	7-101
7.4.5.2	Mesures correctives .....	7-101
7.4.6	<b>Impacts sur la santé liés à la ligne HT.....</b>	<b>7-102</b>
7.4.6.1	Risques potentiels.....	7-102
7.4.6.2	Mesures correctives.....	7-104
7.4.7	<b>Impacts sur l'économie locale.....</b>	<b>7-105</b>
7.4.7.1	Dynamisation des économies locales .....	7-105
7.4.7.2	Perte des possibilités de pêche sur la partie asséchée du fleuve .....	7-105
7.4.7.3	Pertes d'emplois agricoles.....	7-105
7.4.7.4	Perte potentielle d'emplois et de revenus liés à l'extraction du sable .....	7-105
7.4.7.5	Impact sur le genre .....	7-106
7.4.8	<b>Impacts sur la sécurité du public.....</b>	<b>7-106</b>
7.4.9	<b>Synthèse des impacts et mesures proposées .....</b>	<b>7-107</b>
7.5	<b>Impacts sur les GES (gaz à effet de serre).....</b>	<b>7-111</b>
7.5.1	GES directement produits .....	7-111
7.5.2	GES évités par rapport à une alternative thermique .....	7-113
7.5.3	GES valorisés.....	7-114
7.6	<b>Analyse du risque environnemental.....</b>	<b>7-114</b>
7.6.1	Scénarios probables de rupture de barrage.....	7-114
7.6.2	Modèle numérique de simulation.....	7-114
7.6.3	Définition des mesures de prévention et d'atténuation .....	7-115
7.7	<b>Effets cumulatifs .....</b>	<b>7-115</b>
<b>8</b>	<b>Présentation des alternatives considérées .....</b>	<b>8-1</b>
8.1	Objet de l'analyse.....	8-1
8.2	Alternative « sans projet ».....	8-1
8.3	Alternatives de configuration du projet.....	8-1
8.3.1	Localisation du projet .....	8-1
8.3.2	Hauteur du barrage et extension du réservoir .....	8-1
8.3.3	Conception du déversoir .....	8-2
8.3.4	Implantation des installations de construction.....	8-2
8.3.5	Localisation de la ligne de transport HT .....	8-2
8.4	Alternatives opérationnelles .....	8-2
<b>9</b>	<b>Plan de gestion environnementale et sociale (PGES).....</b>	<b>9-1</b>
9.1	But et objectifs du PGES.....	9-1
9.2	Rappel des impacts potentiels identifiés .....	9-1
9.3	Organisation du PGES.....	9-12
9.3.1	Organisation générale.....	9-12
9.3.2	Rôles et responsabilités des parties prenantes.....	9-13
9.3.2.1	Rôle du RES .....	9-13

9.3.2.2	Rôle des Inspecteurs de site (Maître-d'œuvre).....	9-17
9.3.2.3	Rôle du CE (Entreprises).....	9-17
9.3.2.4	Rôle des administrations .....	9-18
9.3.2.5	Rôle des communautés (autorités locales, ONG, citoyens...).....	9-18
<b>9.4</b>	<b>Principales procédures de gestion environnementale et sociale .....</b>	<b>9-18</b>
<b>9.4.1</b>	<b>Procédures de communication .....</b>	<b>9-18</b>
9.4.1.1	Communication interne .....	9-18
9.4.1.2	Communication Externe .....	9-19
<b>9.4.2</b>	<b>Procédure de traitement des événements environnementaux (EE) .....</b>	<b>9-19</b>
<b>9.4.3</b>	<b>Procédure de recrutement .....</b>	<b>9-25</b>
<b>9.4.4</b>	<b>Procédure de réception et de suivi des plaintes et griefs .....</b>	<b>9-25</b>
<b>9.5</b>	<b>Plan d'action environnemental préliminaire aux travaux.....</b>	<b>9-25</b>
<b>9.5.1</b>	<b>PAP-01 : Approfondissement de l'état initial.....</b>	<b>9-26</b>
9.5.1.1	Étude de la qualité de l'eau .....	9-26
9.5.1.2	Biodiversité.....	9-26
9.5.1.3	Hydrologie et climat .....	9-26
9.5.1.4	Dépôts de sables à l'amont et à l'aval.....	9-27
9.5.1.5	Pêches complémentaires .....	9-27
9.5.1.6	Délimitation des zones agricoles affectées .....	9-27
<b>9.5.2</b>	<b>PAP-02 : Étude d'impact du site d'emprunt de Latérite .....</b>	<b>9-27</b>
<b>9.5.3</b>	<b>PAP-03 : Préparation de matériels de communication .....</b>	<b>9-27</b>
<b>9.5.4</b>	<b>PAP-04 : Création d'une zone de contrôle temporaire des terres .....</b>	<b>9-28</b>
<b>9.5.5</b>	<b>PAP-05 : Préparation du PGES détaillé.....</b>	<b>9-28</b>
<b>9.5.6</b>	<b>PAP-06 : Préparation du Plan de réinstallation détaillée .....</b>	<b>9-29</b>
<b>9.5.7</b>	<b>PAP-07 : Préparation des spécifications détaillées de l'Entreprise .....</b>	<b>9-29</b>
<b>9.5.8</b>	<b>PAP-08: Programme de Développement Industriel .....</b>	<b>9-30</b>
<b>9.6</b>	<b>Plan d'action environnemental pendant la phase de construction.....</b>	<b>9-30</b>
<b>9.6.1</b>	<b>PAC-01 : Gestion des déchets .....</b>	<b>9-30</b>
9.6.1.1	Gestion des déchets peu dangereux.....	9-31
9.6.1.2	Gestion des déchets dangereux.....	9-31
<b>9.6.2</b>	<b>PAC-02 : Gestion des surplus de terrassement.....</b>	<b>9-32</b>
<b>9.6.3</b>	<b>PAC-03 : Gestion des produits dangereux .....</b>	<b>9-32</b>
<b>9.6.4</b>	<b>PAC-04 : Préparation et réaction à un déversement accidentel .....</b>	<b>9-33</b>
<b>9.6.5</b>	<b>PAC-05 : Gestion de l'érosion et de la sédimentation.....</b>	<b>9-33</b>
<b>9.6.6</b>	<b>PAC-06 : Revégétalisation des sites .....</b>	<b>9-34</b>
<b>9.6.7</b>	<b>PAC-07 : Gestion des camps et campements .....</b>	<b>9-34</b>
<b>9.6.8</b>	<b>PAC-08 : Santé publique .....</b>	<b>9-35</b>
<b>9.6.9</b>	<b>PAC-09 : Gestion des émissions atmosphériques, de la poussière et du bruit .....</b>	<b>9-36</b>
<b>9.6.10</b>	<b>PAC-10 : Gestion du trafic routier et des accès.....</b>	<b>9-36</b>
<b>9.6.11</b>	<b>PAC-11 : Gestion du défrichement .....</b>	<b>9-37</b>
<b>9.6.12</b>	<b>PAC-12 : Protection des ressources culturelles et de la biodiversité menacée .....</b>	<b>9-37</b>

9.6.13	<b>PAC-13 : Gestion des sites d'emprunt</b> .....	<b>9-37</b>
<b>9.7</b>	<b>Suivi environnemental et social pendant la construction</b> .....	<b>9-38</b>
9.7.1	<b>Suivi des activités de construction</b> .....	<b>9-38</b>
9.7.1.1	Inspections hebdomadaires.....	9-38
9.7.1.2	Réunions de coordination .....	9-38
9.7.2	<b>Suivi de la qualité de l'eau</b> .....	<b>9-38</b>
9.7.2.1	Suivi par l'Entreprise (CE) .....	9-38
9.7.2.2	Suivi par l'Ingénieur (DES) .....	9-39
9.7.3	<b>Suivi de la qualité de l'air et du bruit</b> .....	<b>9-39</b>
<b>9.8</b>	<b>Plan d'action environnemental en période d'exploitation</b> .....	<b>9-39</b>
9.8.1	<b>PAE-01 : Suivi de la qualité des eaux</b> .....	<b>9-39</b>
9.8.1.1	Suivi de la qualité de l'eau de la Sanaga .....	9-39
9.8.1.2	Suivi des rejets de la station de traitement des eaux usées .....	9-40
9.8.1.3	Suivi de la qualité de l'eau de distribution .....	9-40
9.8.2	<b>PAE-02 : Suivi de la végétation riveraine</b> .....	<b>9-40</b>
9.8.3	<b>PAE-03 : Mesures de sécurité publique</b> .....	<b>9-40</b>
9.8.4	<b>PAE-04 : Suivi des espèces piscicoles et de la pêche</b> .....	<b>9-40</b>
9.8.5	<b>PAE-05 : Suivi de l'ensablement de la Sanaga et recensement des activités d'extraction à l'aval du barrage</b> .....	<b>9-41</b>
9.8.6	<b>PAE-06 : Suivi des vecteurs de maladies hydriques</b> .....	<b>9-41</b>
9.8.7	<b>PAE-07 : Contrôle de la population spontanée</b> .....	<b>9-41</b>
9.9	<b>Calendrier de mise en œuvre</b> .....	<b>9-41</b>
<b>10</b>	<b>Consultations publiques</b> .....	<b>10-1</b>
10.1	<b>Consultations tenues auprès des autorités administratives</b> .....	<b>10-1</b>
10.2	<b>Organisation des ateliers de restitution</b> .....	<b>10-1</b>
10.3	<b>Résultats des ateliers</b> .....	<b>10-2</b>
10.4	<b>Recommandations faites par les participants</b> .....	<b>10-5</b>
10.5	<b>Les enseignements issus des ateliers de restitution publique</b> .....	<b>10-5</b>
<b>11</b>	<b>Bibliographie</b> .....	<b>11-1</b>

## Liste des annexes

<b>Annexe 1</b>	Termes de référence soumis au MINEP
<b>Annexe 2</b>	Rio Tinto - Notre approche de l'entreprise
<b>Annexe 3</b>	Programme de consultation publique soumis au MINEP
<b>Annexe 4</b>	Inventaire forestier et de végétation - mené en 2006
<b>Annexe 5</b>	Faune terrestre et avifaune - mené en 2006
<b>Annexe 6</b>	Faune aquatique et pêche
<b>Annexe 7</b>	Copie des guides d'entretiens
<b>Annexe 8</b>	Notes de visites
<b>Annexe 9</b>	Exemplaire de la fiche de présentation du projet

## Liste des tableaux

Tableau 2.1	Conventions internationales pertinentes dans le cadre de l'étude .....	2-2
Tableau 2.2	Liste des Politiques opérationnelles de la Banque mondiale s'appliquant à la réalisation des études d'impact .....	2-16
Tableau 2.3	Directives de la Commission Mondiale des Barrages et leur application dans le cadre du projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal .....	2-18
Tableau 3.1	Débits régularisés garantis à Edéa en fonction des aménagements en amont .....	3-7
Tableau 3.2	Alternatives hydroélectriques à Nachtigal.....	3-9
Tableau 3.3	Comparaison des alternatives à Nachtigal .....	3-10
Tableau 5.1	Étapes et activités d'élaboration du tracé de la ligne 225 kV .....	5-27
Tableau 6.1	Classes d'aptitude des terres pour l'implantation de la ligne haute tension .....	6-9
Tableau 6.2	Intensité et fréquence des précipitations journalières maximales à Batchenga .....	6-13
Tableau 6.3	Évaporation mensuelle moyenne à Nanga Eboko (mm) .....	6-13
Tableau 6.4	Altérations de la qualité de l'air.....	6-17
Tableau 6.5	Qualité des eaux souterraines.....	6-26
Tableau 6.6	Principaux centres de population à proximité de la Sanaga en amont de Nachtigal .....	6-28
Tableau 6.7	Épandages d'engrais sur les plantations de canne à sucre.....	6-29
Tableau 6.8	Pesticides utilisés pour la culture de la canne à sucre .....	6-29
Tableau 6.9	Caractéristiques des deux usines de la Sosucam .....	6-31
Tableau 6.10	Analyses de la qualité des eaux de la Sanaga .....	6-34
Tableau 6.11	Mesures d'oxygène dissous réalisées in situ sur la Sanaga .....	6-36
Tableau 6.12	Mesures in situ réalisées sur les affluents de la Sanaga .....	6-37
Tableau 6.13	Qualité des sédiments de la Sanaga .....	6-38
Tableau 6.14	Situation des ouvrages en eau dans les 20 villages recensés lors des enquêtes.....	6-46
Tableau 6.15	Constitution des équipes d'inventaire floristique.....	6-47
Tableau 6.16	Stations de validation de l'occupation du sol .....	6-51
Tableau 6.17	Distribution des principales formations végétales.....	6-56
Tableau 6.18	Espèces forestières ligneuses à valeur commerciale .....	6-57
Tableau 6.19	Densité et volume moyens dans la zone inventoriée.....	6-58
Tableau 6.20	Utilisation des végétaux .....	6-65
Tableau 6.21	Produits végétaux non ligneux recensés.....	6-65
Tableau 6.22	Espèces recensées lors des inventaires .....	6-71
Tableau 6.23	Espèces de poissons observées .....	6-75
Tableau 6.24	Villages de la zone d'étude ayant été enquêtés .....	6-77
Tableau 6.25	Autorités rencontrées par le Maître d'Ouvrage.....	6-80
Tableau 6.26	Superficie, population et densité des départements de la zone d'étude .....	6-83
Tableau 6.27	Regroupement des villages enquêtés .....	6-83
Tableau 6.28	Évolution de la population dans les départements de la zone d'étude entre 1987 et 2001 .....	6-87

Tableau 6.29	Population et principales ethnies des villages enquêtés.....	6-87
Tableau 6.30	Population et taille des unités domestiques.....	6-89
Tableau 6.31	Âge des chefs de ménage enquêtés.....	6-90
Tableau 6.32	Indicateurs socio-économiques des villages enquêtés.....	6-91
Tableau 6.33	Districts et aires de santé de la zone d'étude.....	6-97
Tableau 6.34	Capacité des formations sanitaires en 2011.....	6-97
Tableau 6.35	Morbidité déclarée lors des enquêtes ménages.....	6-99
Tableau 6.36	Maladies parasitaires, vecteurs et écologie.....	6-101
Tableau 6.37	Infrastructures collectives des villages enquêtés.....	6-104
Tableau 6.38	Sites et arbres sacrés présents dans les villages enquêtés.....	6-114
Tableau 6.39	Répartition des superficies (en ha) des cultures pérennes et vivrières par grands groupes de produits et par département année 2009.....	6-117
Tableau 6.40	Production des cinq premières cultures dans la Région du Centre (en tonnes).....	6-118
Tableau 6.41	Production des principales cultures vivrières par région dans la région du Centre.....	6-118
Tableau 6.42	Pourcentage des femmes de 15-64 ans salariées dans le secteur non- agricole (%).....	6-119
Tableau 6.43	Répartition des effectifs du cheptel par type d'élevage dans des départements de la zone du projet en 2006.....	6-120
Tableau 6.44	Répartition des éleveurs des départements de la zone du projet par type d'élevage en 2009.....	6-120
Tableau 6.45	Situation de la pêche et de la pisciculture dans les départements de la zone du projet (2006).....	6-120
Tableau 6.46	Situation des titres dans région du Centre en 2006.....	6-121
Tableau 6.47	Répartition de la production forestière dans le Centre en 2006.....	6-121
Tableau 6.48	Liste des zones de chasse en 2008.....	6-122
Tableau 6.49	Liste des zones de chasse à gestion communautaire (ZICGC) en 2008.....	6-122
Tableau 6.50	Principaux indicateurs du marché de travail dans la Région du Centre.....	6-123
Tableau 6.51	Situation du réseau routier de la Région du Centre.....	6-124
Tableau 6.52	Réseau routier prioritaire de la Région du Centre.....	6-124
Tableau 6.53	Pourcentage de ménages ayant accès à une source adéquate en eau de boisson, électricité et gaz, Région du Centre.....	6-125
Tableau 6.54	Sources d'approvisionnement en eau - Région du Centre.....	6-125
Tableau 6.55	Pourcentage des ménages possédant des équipements durables.....	6-125
Tableau 6.56	Revenus hebdomadaires générés par la vente des produits vivriers.....	6-128
Tableau 6.57	Répartition des unités domestiques en fonction du nombre de champs cultures vivrières possédés.....	6-129
Tableau 6.58	Répartition des unités domestiques en fonction du nombre de champs de cacao possédés.....	6-129
Tableau 6.59	Durée de l'exploitation d'un champ.....	6-132
Tableau 6.60	Revenus hebdomadaires tirés par les ménages de la vente des produits transformés.....	6-134
Tableau 6.61	Quelques noms d'animaux les plus couramment capturés cités par les chefs d'unités domestiques.....	6-137

Tableau 6.62	Modes d'accès à la propriété foncière .....	6-148
Tableau 6.63	Principales causes de conflits fonciers dans les villages .....	6-149
Tableau 7.1	Critères d'évaluation des impacts .....	7-2
Tableau 7.2	Caractérisation des superficies inondées par la retenue (cote 513,5 m) .....	7-5
Tableau 7.3	Occupation au sol des installations .....	7-5
Tableau 7.4	Situation des exploitations situées en bordure de la retenue.....	7-6
Tableau 7.5	Surfaces ennoyées dans l'emprise du barrage (rive droite et gauche) par type d'occupation du sol à la cote 513,5 .....	7-6
Tableau 7.6	Situation des exploitations sur la rive droite de la retenue.....	7-6
Tableau 7.7	Couvert forestier perdu dans l'emprise des installations permanentes et temporaires .....	7-7
Tableau 7.8	Types d'occupation du sol dans un corridor de 40 m au droit de la ligne HT.....	7-8
Tableau 7.9	Installations relevées proches du corridor de 100 m .....	7-8
Tableau 7.10	Volume de bois par essence .....	7-15
Tableau 7.11	Espèces utilisées localement dans la pharmacopée traditionnelle .....	7-15
Tableau 7.12	Impacts liés à la localisation du projet .....	7-21
Tableau 7.13	Sources et impacts liés à la qualité chimique et biologique des eaux.....	7-24
Tableau 7.14	Volumes de déblais et remblais.....	7-27
Tableau 7.15	Impacts liés à la construction des ouvrages .....	7-38
Tableau 7.16	Valeurs des coefficients de Strickler de la Sanaga.....	7-46
Tableau 7.17	Impacts liés à l'exploitation des ouvrages .....	7-108
Tableau 7.18	Zones de déboisement.....	7-111
Tableau 7.19	Densités de biomasse (tonnes C/ha) .....	7-112
Tableau 7.20	Équivalent-carbone relargué du fait du projet Nachtigal et éléments de comparaison.....	7-112
Tableau 7.21	Emissions en eq CO <sub>2</sub> comparées entre Nachtigal et une option thermique.....	7-113
Tableau 7.22	Effets cumulatifs du projet Nachtigal .....	7-116
Tableau 9.1	Synthèse des impacts potentiels identifiés .....	9-2
Tableau 9.2	Principales étapes de la communication interne (incluant les procédures de communication concernant les événements environnementaux) .....	9-18
Tableau 9.3	Grille de classification des événements ESS .....	9-20
Tableau 10.1	Lieux et dates de déroulement des ateliers .....	10-2
Tableau 10.2	Synthèse des préoccupations exprimées par les participants lors des ateliers de restitution.....	10-2

## Liste des figures

Figure 3.1	Localisation des ouvrages existants et des alternatives du projet .....	3-3
Figure 5.1	Agencement général des ouvrages .....	5-3
Figure 5.2	Barrage et pertuis - Profil en long suivant l'axe du barrage .....	5-5
Figure 5.3	Barrage et pertuis - Vue en plan & élévation suivant l'axe du barrage .....	5-9
Figure 5.4	Barrage et pertuis - Coupes types du barrage.....	5-11
Figure 5.5	Centrale hydroélectrique - Vue en plan .....	5-15
Figure 5.6	Centrale hydroélectrique - Coupe longitudinale typique dans un groupe.....	5-17
Figure 5.7	Type de pylône.....	5-19
Figure 5.8	Tracé de la ligne.....	5-29
Figure 5.9	Batardeau amont - Plan de phasage des travaux - Coupes types<.....	5-31
Figure 5.10	Calendrier des travaux .....	5-35
Figure 5.11	Détail de la main d'œuvre requise par année, pour les travaux.....	5-39
Figure 5.12	Détail de la main-d'œuvre requise par année, pour les travaux .....	5-41
Figure 6.1	Relief et topographie de la zone du projet.....	6-3
Figure 6.2	Contexte géologique à l'échelle régionale .....	6-5
Figure 6.3	Contexte pédologique à l'échelle régionale .....	6-7
Figure 6.4	Pluviométries mensuelles moyennes à Nachtigal et Batchenga.....	6-15
Figure 6.5	Bassin versant du fleuve Sanaga .....	6-19
Figure 6.6	Apports mensuels moyens et extrêmes de la Sanaga à Nachtigal, avec et sans Lom Pangar.....	6-23
Figure 6.7	Concentrations prévues en oxygène dissous dans la Sanaga et le Lom en aval du barrage de Lom Pangar .....	6-41
Figure 6.8	Utilisation des ressources en eau et emplacement des stations d'échantillonnage .....	6-43
Figure 6.9	Localisation des stations d'inventaire de la flore et de la faune .....	6-49
Figure 6.10	Formations végétales de la zone d'étude .....	6-53
Figure 6.11	Occupation du sol et groupements végétaux dans la zone des ouvrages .....	6-59
Figure 6.12 a)	Occupation du sol et groupements végétaux le long de la ligne à haute tension.....	6-61
Figure 6.13	Carte des villages enquêtés et informés en 2011 - Figure devant être créée à partir de la carte « enquête ».....	6-81
Figure 6.14	Subdivisions administratives recoupées par la zone d'étude - Figure devant être modifiée - S'assurer que le mot Province a été remplacé par Région .....	6-85
Figure 6.15	Cartographie sanitaire de la zone d'étude en 2011 .....	6-95
Figure 6.16	Infrastructures de la zone d'étude (feuillet a).....	6-107
Figure 6.17	Campements de pêcheurs dans la zone d'étude.....	6-139
Figure 6.18	Sablères autour de Ndji en 2006 et 2011 .....	6-153
Figure 7.1	Terres et formations végétales touchées par le réservoir, la centrale et les infrastructures connexes .....	7-3
Figure 7.2	Terres et formations végétales touchées par la ligne à haute tension .....	7-9

Figure 7.3	Évolution de l'occupation du sol dans le village de Nkolondom 2 entre 2002 et 2011. ....	7-11
Figure 7.4	Principe de défrichement limité dans l'emprise de la ligne de transport HT.....	7-17
Figure 7.5	Débits moyens mensuels de la Sanaga à Nachtigal, avec ou sans centrale à Nachtigal ...	7-47
Figure 7.6	Localisation des profils topographiques de la Sanaga.....	7-49
Figure 7.7	Condition d'écoulement de la Sanaga au droit du barrage.....	7-51
Figure 7.8	Condition d'écoulement de la Sanaga au droit de la restitution.....	7-53
Figure 7.9	Condition d'écoulement de la Sanaga au droit du bac de Nachtigal.....	7-55
Figure 7.10	Évolution temporelle du débit et du niveau d'eau à l'aval du canal.....	7-61
Figure 7.11	Évolution temporelle du débit et du niveau d'eau à l'amont du canal.....	7-63
Figure 7.12	Profil en long des niveaux d'eau maximaux atteints dans le canal.....	7-65
Figure 7.13	Évolution temporelle des niveaux d'eau en amont du barrage.....	7-67
Figure 7.14	Évolution temporelle du débit déversé sur la crête du barrage.....	7-71
Figure 7.15	Évolution temporelle du débit et du niveau d'eau en aval immédiat de la restitution.....	7-73
Figure 7.16	Évolution temporelle du débit et du niveau d'eau à 1 km en aval de la restitution.....	7-75
Figure 7.17	Évolution temporelle du débit et du niveau d'eau au bac de Nachtigal.....	7-79
Figure 7.18	Évolution temporelle de la vitesse moyenne d'écoulement au bac de Nachtigal.....	7-81
Figure 7.19	Évolution temporelle du débit au droit du barrage.....	7-83
Figure 7.20	Évolution temporelle du niveau d'eau sur le seuil du barrage.....	7-85
Figure 7.21	Évolution temporelle du débit et du niveau d'eau en aval immédiat du barrage.....	7-87
Figure 7.22	Évolution temporelle du niveau d'eau et du débit au bac de Nachtigal.....	7-89
Figure 9.1	Diagramme d'organisation pour la gestion de l'environnement.....	9-15
Figure 9.2	Diagramme de la procédure de non-conformité.....	9-23
Figure 9.3	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du PGES.....	9-42

## Abréviations

ADIC	African distilling Company
ADN	Acide désoxyribonucléique
AER	Agence d'électrification rurale
APD	Avant-projet détaillé
BCR	Béton compacté au rouleau
BT	Basse tension
CAM	Complexe avicole de Mvog-Betsi
CCC	Communication pour le changement de comportements
CCE	Commission de constat d'évaluation
CE	Coordinateurs Environnement
CEM	Centre d'élevage du Mbam
CEM	Champs électromagnétiques
CES	Collège d'études secondaires
CEVEVAC	Caisse Villageoise d'Épargne et de Crédit Autogérée
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CIE	Comité Interministériel de l'Environnement
CIFOR	Center for International Forest Research
CIRC	Centre international de Recherche sur le Cancer
CMES	Centre Médical des Entreprises de la Sanaga
CODEVINK	Comité de Développement des Villageois de Mkolnguem II
COTCO	Cameroun Oil Transportation Company
CSI	Centre de santé intégré
CTA	Centre de traitement agréé
DCE	Documents de Consultation des Entreprises
DES	Directeur Environnement et Social
DFNP	Domaine forestier non permanent
DFP	Domaine forestier permanent
DSRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
DUP	Déclaration d'utilité publique
EDC	Electricity Development Corporation
EE	Événements environnementaux
ÉIE	Étude d'impact environnemental
ÉIES	Étude d'impact environnemental et social
ELT	Très faible fréquence
ESS/SSE	Environnement, Santé et Sécurité
FAM	Femmes actives de Mekas
FOM	Femmes organisées de Mekas
GES	Gaz à effet de serre
GIC	Groupe d'initiative commune
HEC	Hydrologic Engineering Center
HT	Haute tension
IBA	Zone importante d'oiseaux
IKA	Indices d'abondance kilométrique
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IST	Infections sexuellement transmissibles
IUCN	Union International pour la conservation de la nature
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural

MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINCULT	Ministère de la Culture
MINDAF	Ministère des Domaines et des Affaires Foncières
MINDUH	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
MINEE	Ministère de l'Énergie et de l'Eau
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MINSANTE	Ministère de la Santé
MNEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales
MPE	Malnutrition protéino-énergétique
MST	Maladies sexuellement transmissibles
NIEHS	National Institute of Environmental Health Sciences (États-Unis)
OCEAC	Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisme non gouvernemental
ORL	Otorhinolaryngologiste
ORSTOM	Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération
PAC	Programmes d'Action Construction
PAE	Plans d'Action Exploitation
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PAP	Programmes d'Action préparatoires
PDP	Projet de partenariat
PDSE	Plan de Développement à long terme du Secteur de l'Électricité
PED	Partenariat d'Entreprises en Sanaga Maritime
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Programme d'Investissement Communautaire
PIE	Producteurs Indépendants d'Électricité
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNGE	Plan National de Gestion de l'Environnement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNVA	Programme National de Vulgarisation Agricole
PODESCC	Projet pour le Développement Économique, Social, Culturel du Cameroun
PPA	Peste Porcine Africaine
PSSA	Projet Social pour la Sécurité Alimentaire
RES	Responsable Environnement et Social
RIS	Réseau Interconnecté Sud
RN	Route nationale
RTA	Rio Tinto Alcan
SABM	Société Africaine de Bois du Mbam
SCDP	Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers
SDRADDT	Schémas Directeurs Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SFI/IFC	Société financière internationale
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SMA	Centre médicalisé d'arrondissement

SNEC	Société Nationale des Eaux du Cameroun
SNI	Société Nationale d'Investissement du Cameroun
SODECAO	Société Coopérative de Développement du Cacao
SSS	Stratégie Sectorielle de la Santé
TDR	Termes de référence
THA	Trypanosomiase humaine africaine
UES	Unité Environnement et Social
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine



# 1 Introduction

## 1.1 Présentation générale et historique du projet de Nachtigal

La crise énergétique de 2002-2003 a mis au jour les faiblesses du système électrique camerounais: pertes élevées sur le réseau, mauvais état des outils de production hydroélectrique et difficultés de gestion des ouvrages de régulation de la Sanaga. Ces faiblesses sont fondamentalement dues à un retard dans les investissements de réfection des ouvrages hydroélectriques et d'augmentation de capacité afférente. De nombreux délestages ont eu lieu en période d'étiage, de l'ordre de 40 GWh pour le Service Public et de plus de 70 GWh pour Alucam, signant le début d'une crise d'approvisionnement en électricité au Cameroun.

AES-Sonel, entreprise en charge de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique au Cameroun, a engagé des actions pour remédier à cette situation, dont i) une meilleure gestion des ouvrages existants tant hydrauliques que thermiques visant à réduire les indisponibilités, ii) l'engagement de deux centrales thermiques fonctionnant au fioul lourd (dont la centrale de Limbé de 85 MW à partir de septembre 2004) et iii) la mise en place d'une politique de réduction des pertes techniques et non techniques de l'ordre de 10 %. AES-Sonel a par ailleurs investi en 2004 dans des moyens de compensation électrique sur le réseau HT pour limiter les pertes techniques, ce qui a permis aussi d'augmenter la puissance de la centrale de Song Loulou jusqu'alors bridée en puissance. Face à des besoins croissants, des solutions devaient être trouvées pour une fourniture plus sûre d'énergie.

Les plans du gouvernement sont, à moyen terme, la réalisation du projet de production d'énergie électrique à partir des gisements de gaz de Matanda, dans l'estuaire du Wouri et de Kribi, et, à long terme, la valorisation du potentiel hydroélectrique du Cameroun, notamment celui de la Sanaga.

Sur le Réseau Interconnecté Sud (RIS), il existe deux grandes catégories de consommateurs: d'une part, le Secteur Public qui est l'ensemble composé de Cimencam, de Socatral et des clients moyenne et basse tension et, d'autre part, l'acteur majeur du secteur industriel camerounais, l'usine de production d'aluminium Alucam.

Une lettre d'intention a été signée en octobre 2005 entre le gouvernement du Cameroun, Alcan inc. et Alucam visant la modernisation et l'expansion éventuelle de l'usine d'aluminium de première fusion Alucam pour accroître sa capacité à environ 260 kt/an, ainsi que la construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique, pour un coût total estimé à 900 M\$ US. Le Projet porterait la capacité actuelle de 100 kt/an de l'usine d'aluminium Alucam à 260 kt/an grâce à la modernisation (20 kt/an) de la série de cuves existante et à la construction d'une deuxième série de cuves (150 kt/an). Cette capacité supplémentaire représenterait une augmentation d'environ 2 % de la capacité annuelle actuelle d'Alcan, qui atteint près de 3,5 millions de tonnes.

Alcan et le gouvernement du Cameroun se sont accordés sur une série de conditions préalables à réunir pour réaliser ce Projet. Si ces conditions sont réunies et que les conclusions des différentes études sont positives, Alcan et le gouvernement camerounais pourraient alors aller de l'avant avec la modernisation et l'expansion d'Alucam, ainsi que la construction de la centrale hydroélectrique nécessaire à cette expansion.

La faisabilité de ce Projet dépend de la construction du barrage Lom Pangar par le gouvernement du Cameroun. En plus de répondre aux besoins en électricité du Projet, le barrage contribuera à augmenter l'offre d'électricité globale au Cameroun.

Cette décision a permis de confirmer les choix d'équipement du fleuve Sanaga en ouvrages de régulation et hydroélectriques. La construction du barrage réservoir de Lom Pangar et celle du barrage de production de Nachtigal sur la Sanaga s'inscrivent dans cette stratégie. L'association de ces deux aménagements permettrait de répondre à moindre coût aux besoins supplémentaires en énergie du secteur public du RIS et à l'augmentation de la production d'aluminium d'Alucam. Le partenariat entre Alcan et le gouvernement s'appuie sur des conditions essentielles identifiées par les deux parties. Ce sont i) la réalisation de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal, ii) la sécurité de l'approvisionnement en énergie de l'usine, qui passe par la réhabilitation et la fiabilisation des moyens de production et de transport d'électricité existants, iii) la mise en service d'une nouvelle centrale thermique au gaz à Kribi, iv) la construction du barrage de Lom

Pangar, v) la conclusion d'un nouveau contrat d'énergie à long terme entre Alucam et la société AES-Sonel et, vi) la sécurisation/fiabilité des lignes existantes de transport d'énergie.

Les études techniques et économiques menées en 2005 et 2006 ont démontré la faisabilité du projet et sa dépendance à la réalisation du barrage de Lom Pangar. Sur ces bases, et en conformité avec la réglementation camerounaise, le présent projet a déjà fait l'objet en 2006 d'une première étude d'impact environnemental et social (EIES), ainsi que d'une consultation publique, toutes deux validées par l'administration. Toutefois, des retards pris pour la réalisation du barrage de régulation de Lom Pangar ont empêché la mise en œuvre du barrage de Nachtigal.

Il fallut attendre l'avancement du projet de Lom Pangar pour relancer en 2011 le projet hydroélectrique de Nachtigal, objet de la présente étude d'impact environnemental et social. Cinq ans après la première EIES de 2006 et en conformité avec la réglementation camerounaise, une actualisation de l'EIES est entreprise. Si le projet n'a que très peu évolué, il est par contre noté des changements de l'environnement, en particulier du milieu humain. La présente EIES a permis d'identifier et d'évaluer tous les impacts potentiels du projet sur l'environnement naturel et humain de 2011.

## 1.2 Études précédentes et documentation existante

L'aménagement de Nachtigal a fait l'objet de plusieurs études techniques préalables dont :

- Électricité de France & Dafeco, 1974 : Aménagement Hydroélectrique de Nachtigal Amont - Avant projet;
- Hydro-Québec International & Lavalin International, 1989 : Aménagement de Nachtigal Amont - Avant Projet Détaillé;
- Coyne et Bellier, 2000 : Aménagement Hydroélectrique de Nachtigal - Études de Révision d'APD;
- Coyne et Bellier, 2002 : Rapport de Mission préparé pour Alucam/AES-Sonel;
- un ensemble d'études techniques et d'optimisations entre 2005 et 2006.

Ces études techniques font l'objet d'une révision par AECOM-SOGREAH en parallèle avec la présente ÉIES. Les hypothèses de travail de l'ÉIES sont basées sur les conclusions de ces dernières révisions techniques de la conception du Projet.

Des données importantes relatives aux conditions hydrologiques de la Sanaga trouvent leur origine en particulier dans la documentation de l'ÉIE du projet de Lom Pangar réalisée en 2004-2005.

## 1.3 Contexte et objectifs de l'ÉIES

Le présent projet a déjà fait l'objet d'une Étude d'Impact Environnemental en 2006 que Ministère chargé de l'Environnement avait validée en 2007.

Le rapport final de l'ÉIE avait été remis à l'administration en novembre 2006 et le certificat de conformité environnementale avait été délivré à ALUCAM par le Ministère chargé de l'Environnement en avril 2007. Toutefois, aux termes de l'article 16, alinéas 1 et 2 du décret n°2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental : « Tout promoteur de projet assujetti à la procédure de l'étude d'impact doit au préalable obtenir un certificat de conformité environnementale de son projet délivré par le Ministère chargé de l'environnement avant le démarrage des travaux... » et « Lorsqu'un projet dont l'étude d'impact a été approuvée n'est pas mis en œuvre dans un délai de trois (3) ans à compter de la date d'approbation, le certificat de conformité environnementale émis à cet effet devient caduc ».

Depuis juin 2010, le certificat de conformité environnementale de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal émis à Alucam est donc caduc car le projet n'a pas été mis en œuvre dans les délais prescrits. Conscient de cette situation, Alucam s'est engagée dans le processus d'actualisation de cette ÉIE aux fins de proroger le délai de validité du certificat associé à ce projet.

Considérant que la consistance du projet n'a pas changé, mais que les milieux biophysique et socioéconomique pourraient avoir connu des évolutions, l'objectif de la présente étude d'impact

environnemental et social (ÉIES) est d'actualiser l'ÉIE de 2006, afin de refléter l'évolution et les changements qui auraient pu survenir au cours de cette période.

La mise à jour de l'ÉIE a pour but en l'obtention une prolongation du délai du certificat de conformité environnementale pour le projet de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal. Ce projet est actuellement géré par Alucam, filiale de RTA basée au Cameroun.

Le promoteur du Projet, Alucam, soumet au gouvernement du Cameroun la présente ÉIES, en conformité avec les dispositions du Décret N°2005/0577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des ÉIE et par l'arrêté du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) du 08 mars 2005 fixant les différentes catégories d'opération dont la réalisation est soumise à l'ÉIE.

L'objectif de l'ÉIES est i) d'évaluer les risques et les impacts potentiels résultant de la mise en œuvre du Projet dans sa zone d'influence, ii) d'examiner tous les moyens possibles permettant de prévenir, minimiser, corriger et compenser les impacts indésirables et iii) d'identifier les mesures de correction et de gestion des impacts inévitables tout au long du processus de mise en œuvre du Projet. La présente étude examine donc les impacts d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur la Sanaga et d'une ligne de transport d'énergie haute tension reliant la centrale et un nouveau poste à construire à Nkolondom. L'évaluation des impacts du nouveau poste à Nkolondom fait l'objet d'une autre étude spécifique sous l'initiative d'AES-Sonel.

En conformité avec les recommandations des principales institutions internationales impliquées dans la gestion de l'environnement, la présente étude menée en étroite collaboration avec les équipes techniques chargées de la conception du Projet a favorisé chaque fois que possible les mesures préventives plutôt que curatives. Ainsi, la définition du tracé de la ligne de transport d'énergie a soigneusement été écartée au maximum de toute zone résidentielle.

L'étude couvre tous les aspects environnementaux et sociaux qu'il convient de traiter pour ce type de projet. Des Termes de références (TDR) détaillés fournissant l'information sur tous les thèmes abordés dans l'ÉIES ont été déposés auprès du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et acceptés en mai 2011. Ces TDR sont présentés à l'annexe 1.

Les résultats de la présente étude servent à l'élaboration du plan de gestion environnementale et sociale comportant les mécanismes de surveillance du Projet et de son suivi environnemental et, le cas échéant, le cadre de la mise en œuvre d'un plan de compensation.

## 1.4 Organisation de l'ÉIES

Le plan du rapport d'ÉIES est conforme aux directives du Décret 2005/0577 de la législation camerounaise et aux recommandations formulées par les principales institutions de financement internationales dont, en particulier, la Banque mondiale au travers de sa Politique Opérationnelle 4.01 relative à l'évaluation environnementale. Le présent rapport est donc structuré comme suit:

- Chapitre 1 Introduction
- Chapitre 2 Contexte institutionnel et réglementaire
- Chapitre 3 Contexte stratégique du développement énergétique du Cameroun et justification du projet de Nachtigal
- Chapitre 4 Organisation de l'étude et méthodologie
- Chapitre 5 Description du projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal
- Chapitre 6 Description de l'état initial
- Chapitre 7 Analyse des impacts
- Chapitre 8 Présentation des alternatives considérées
- Chapitre 9 Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)
- Chapitre 10 Résultats des ateliers de restitution

Un résumé non technique sera préparé en français et en anglais, de sorte que toutes les parties prenantes puissent accéder à l'essentiel du dossier d'impact.



## 2 Contexte institutionnel et réglementaire

L'objectif de ce chapitre est de décrire le contexte institutionnel et réglementaire qui encadre :

- la procédure à suivre pour réaliser une étude d'impact environnemental;
- la législation à respecter par le projet hydroélectrique de Nachtigal.

### 2.1 Politique environnementale au Cameroun

#### 2.1.1 Principaux enjeux

La politique environnementale du Cameroun repose sur une préoccupation essentielle : la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources naturelles pour un développement durable.

Le Cameroun possède l'une des plus grande biodiversité au monde. Sa végétation offre un condensé de toute la végétation africaine intertropicale, depuis la forêt dense humide au sud, en passant par les savanes boisées du centre, jusqu'aux steppes du Cameroun septentrional et aux forêts et prairies montagnardes à l'ouest. On y trouve au total plus de 8 000 espèces de plantes supérieures, appartenant à 1 800 genres et 230 familles. On estime à plus de 150 le nombre d'espèces endémiques. Pour ce qui est de la faune, le nombre d'espèces de mammifères est estimé à 250 environ, dont 40 sont identifiées comme menacées d'extinction, vulnérables ou gravement menacées. On évalue à 542 le nombre d'espèces de poissons, à 850 le nombre d'espèces d'oiseaux et 330 le nombre d'espèces de reptiles.

Au niveau national, les enjeux environnementaux majeurs du Cameroun sont la maîtrise du développement urbain, la lutte contre les pollutions et nuisances, ainsi que la conservation de la biodiversité. Ces enjeux vont de pair avec les enjeux du développement humain : lutte contre la pauvreté, santé, éducation, transports, fourniture d'électricité et d'eau potable, développement d'activités économiques durables. La gestion durable des ressources forestières constitue l'un des enjeux majeurs de la politique environnementale du Cameroun.

#### 2.1.2 Documents stratégiques

Dans la foulée du Sommet de Rio de Janeiro de 1992, le Cameroun s'était engagé dans une démarche qui visait à définir une politique globale dans le domaine de l'environnement. Le décret No 92/069 du 9 avril 1992 a créé un cadre institutionnel à cet effet : le Ministère de l'Environnement et des Forêts, en Avril 1992, pour la planification et la gestion dynamique de l'environnement.

Un Plan d'Action Forestier National (PAFN) a été élaboré en novembre 1995, lequel présentait les enjeux liés au secteur forestier ainsi qu'un ensemble de projets visant le développement économique du secteur dans un cadre d'exploitation durable de la ressource forestière.

Le Cameroun a élaboré en 1996 un Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE). C'est un outil conçu comme « base d'orientation stratégique de protection de l'environnement et de mise en valeur rationnelle des ressources naturelles pour un développement durable » (Rapport du PNGE Vol.1 page 10). Il fixe les grandes orientations de la politique environnementale du Cameroun en termes de stratégies et d'actions à mener, « en intégrant à la fois les préoccupations régionales et les priorités sectorielles ».

Ce plan est le résultat d'un processus participatif avec « d'une part une large participation des populations au processus de planification et d'autre part, la prise en compte des problèmes spécifiques de chaque province et zone écologique en matière de protection de l'environnement et de mise en valeur rationnelle des ressources naturelles ». Par ailleurs, une démarche sectorielle a permis d'associer à l'élaboration du PNGE les organismes et départements ministériels concernés par les questions environnementales et de « définir les orientations politiques et stratégiques pour une gestion écologiquement durable des grands secteurs de l'économie nationale ».

On peut également citer les documents stratégiques suivants :

- le Programme Sectoriel Forêt Environnement initié en 1999 par le Gouvernement du Cameroun est un programme élaboré avec l'appui des partenaires techniques et financiers du développement. L'objectif principal du programme est de soutenir les efforts des secteurs public et privé dans la mise en place d'une gestion durable des ressources forestières et fauniques.
- le Plan National pour la Diversité Biologique au Cameroun a été élaboré en 1999 en application de la ratification par le Cameroun de la Convention sur la Diversité Biologique par un partenariat entre le Gouvernement du Cameroun et le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). Il propose un ensemble de directives destinées à orienter la politique de gestion des richesses biologiques nationales, et définit des critères et indicateurs de suivi et d'évaluation des actions proposées.
- le Programme National de Sensibilisation et d'Éducation en matière d'Environnement<sup>1</sup> a été mis en place afin d'amener les citoyens à changer de « comportements, pratiques, attitudes et valeurs » en matière de gestion de l'environnement. Les femmes et les jeunes sont visés prioritairement par ce programme.

### 2.1.3 Conventions, traités et accords internationaux

Le Cameroun est signataire de conventions, codes, protocoles et accords internationaux qui viennent renforcer les instruments déjà existants au niveau national et surtout qui donnent de la crédibilité à sa politique de gestion efficace de l'environnement auprès des partenaires internationaux.

L'article 14(2) de la Loi No 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relatif à la gestion de l'environnement (ci-après désignée Loi-cadre de 1996) stipule que « l'Administration chargée de l'environnement doit s'assurer que les engagements internationaux du Cameroun en matière d'environnement sont introduits dans la législation et la politique nationale en la matière ». Le Cameroun a signé et ratifié un certain nombre de conventions internationales qui ont été prises en compte dans la présente étude. Ces conventions sont présentées au tableau 2.1 suivant.

**Tableau 2.1 Conventions internationales pertinentes dans le cadre de l'étude**

Convention internationale (année d'adoption), objectifs et pertinence dans le cadre du projet	Action du Cameroun	Statut de conformité du projet
<p><b>Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (1971)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Convention a pour mission la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier.</li> </ul>	Ratification 2006	Conforme
<p><b>Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1979)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les Parties prenantes de cette convention reconnaissent qu'il est important que les espèces migratrices soient conservées et que les États accordent une attention particulière aux espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable et prennent individuellement ou en coopération les mesures appropriées et nécessaires pour conserver ces espèces et leur habitat.</li> </ul>	Ratification 1983	Conforme
<p><b>Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique (Bamako, 1991)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les Parties à cette convention prennent les mesures appropriées sur les territoires relevant de leur juridiction en vue d'interdire l'importation en Afrique de tous déchets dangereux, pour quelque raison que ce soit, en provenance des Parties non contractantes.</li> </ul>	Acceptation 1991	Conforme

<sup>1</sup> Source : MINEF. 2001. Rapport national du Cameroun sur l'environnement et le développement durable. (RIO + 10) Mise en œuvre de l'agenda 21 par le Cameroun. 87p.

Convention internationale (année d'adoption), objectifs et pertinence dans le cadre du projet	Action du Cameroun	Statut de conformité du projet
<p><b>Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Abidjan, 1981)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette convention vise à mettre en œuvre la gestion durable des ressources côtières et marines de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest, en particulier le Golfe de Guinée.</li> </ul>	Ratification	Conforme
<p><b>Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (1968)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avec cette convention, tenue à Alger (Algérie), les membres de l'Union Africaine (UA) contractants se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation, l'utilisation et le développement des sols, des eaux, de la flore et de la faune en se fondant sur des principes scientifiques et en prenant en considération les intérêts majeurs de la population.</li> </ul>	Ratification 1977	Conforme
<p><b>Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les parties contractantes de cette convention qui s'est tenue à Paris (France) s'engagent à identifier, protéger, conserver, préserver et transmettre aux générations futures les sites du patrimoine naturel situés sur leur territoire, et à faire de leur mieux pour atteindre cet objectif.</li> </ul>	Ratification 1982	Conforme
<p><b>Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (1973)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.</li> </ul>	Acceptation 1981	Conforme
<p><b>Accord sur les règlements conjoints de la faune et la flore dans le bassin du Lac Tchad (1977)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'idée majeure de cet accord est la protection des espèces et des habitats naturels par une réglementation commune garantissant un niveau de protection des espèces communes.</li> </ul>	Ratification 1977	Conforme
<p><b>Accord de coopération et de concertation entre les États d'Afrique centrale sur la conservation de la faune sauvage (1983)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette convention qui s'est tenue à Libreville (Congo) a comme objectif essentiel de renforcer la lutte contre le commerce international des espèces de faune menacées de disparition, en mettant l'accent sur leur rôle dans les écosystèmes naturels.</li> </ul>	Ratification 1983	Conforme
<p><b>Accord international sur les bois tropicaux (1983)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'accord international sur les bois tropicaux (AIBT), adopté à Genève (Suisse) en 1983 et prolongé en 1994, met l'accent sur l'aménagement des forêts tropicales dont les produits sont échangés sur les marchés internationaux.</li> </ul>	Ratification 1985	Conforme
<p><b>Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Par cet instrument, les nations ont convenu de prendre des mesures appropriées pour protéger la santé de l'homme et de l'environnement des impacts négatifs résultant, ou pouvant résulter, d'activités humaines modifiant, ou susceptibles de modifier, la couche d'ozone.</li> </ul>	Adhésion 1989	Conforme (En application par le Protocole de Montréal)
<p><b>Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1987)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entente internationale visant à protéger la couche d'ozone stratosphérique.</li> <li>▪ Le Projet n'utilisera pas de substances interdites par le Protocole de Montréal.</li> </ul>	Adhésion 1989	Conforme

Convention internationale (année d'adoption), objectifs et pertinence dans le cadre du projet	Action du Cameroun	Statut de conformité du projet
<p><b>Convention sur la diversité biologique (1992)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette Convention tenue à Rio de Janeiro (Brésil) porte sur le développement de stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité biologique.</li> </ul>	Ratification 1994	Conforme
<p><b>Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (1992)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques tenue à Rio de Janeiro (Brésil) est le fondement des efforts pour lutter contre le réchauffement climatique. Elle a aussi été un des principaux outils utilisés par la communauté internationale pour promouvoir le développement durable.</li> </ul>	Ratification 1994	Conforme (En application par le protocole de Kyoto)
<p><b>Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification (1994)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il est essentiel de combattre la désertification et de lutter contre les effets de la sécheresse pour assurer un développement durable aux populations vivant dans les zones touchées. Cette Convention, adoptée à Paris (France), vise à promouvoir des mesures efficaces par des programmes locaux innovateurs et des arrangements internationaux de coopération et de partenariat.</li> <li>▪ Le Projet ne dégradera pas de terres et/ou ne contribuera pas significativement à la désertification.</li> </ul>	Ratification 1997	Conforme
<p><b>Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette convention tenue à Basel (Basle) (Suisse) consiste en une entente globale conclue dans le but de s'attaquer aux problèmes et défis que posent les déchets dangereux.</li> </ul>	Accession 2001	Conforme
<p><b>Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1997)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Protocole a été adopté à Kyoto (Japon) en décembre 1997 dans le but de réduire quantitativement les émissions de gaz à effet de serre (GES), en obligeant les pays industrialisés et les pays en transition économique à s'engager dans cette voie.</li> <li>▪ À ce stade, le Cameroun doit maintenir l'inventaire de ses émissions de GES.</li> </ul>	Acceptation 2002	Conforme (Alucam informera le MINEP de ses émissions de GES sur une base annuelle)
<p><b>Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (1998)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Convention de Rotterdam est un accord environnemental multilatéral dont objectif est d'encourager le partage des responsabilités et la coopération entre Parties dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques dangereux. Le texte de la Convention de Rotterdam a été adopté lors d'une réunion de plénipotentiaires à Rotterdam le 10 septembre 1998</li> </ul>	Ratification 2002	Conforme
<p><b>Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (2001)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Convention de Stockholm a pour objectif de contrôler, de réduire ou d'éliminer les rejets, les émissions ou les fuites de polluants organiques persistants. La convention a été signée le 22 mai 2001 dans la ville éponyme.</li> </ul>	Signature 5 Oct 2001	Conforme

#### 2.1.4 Développement du cadre juridique

Les instruments juridiques ont également été créés pour donner un cadre légal à la politique environnementale du Cameroun. Ainsi une loi-cadre sur l'environnement a été promulguée en 1996. Cette loi pose les principes de l'évaluation environnementale des projets d'aménagement. Elle expose le cadre national législatif et réglementaire applicable aux études d'impact environnemental au Cameroun auquel est assujéti le projet hydroélectrique de Nachtigal.

### **2.1.5 Mise en œuvre**

La politique environnementale au Cameroun se met donc progressivement en place à travers les documents stratégiques et notamment le PNGE, ainsi que par le développement de tout un cadre législatif. La mise en œuvre des actions définies dans les documents stratégiques décrits ci-dessus doit encore être poursuivie plus concrètement sur le terrain. D'après la loi-cadre sur l'environnement de 1996, le PNGE devrait être révisé tous les cinq ans, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent. Enfin, les modalités exactes d'application des lois environnementales doivent encore être définies avec plus de précision à travers des décrets d'application, notamment en ce qui concerne les normes et les standards environnementaux applicables.

## **2.2 Cadre national législatif et réglementaire applicable à l'ÉIE**

### **2.2.1 La Loi No 96/12 du 5 août 1996 Portant loi-cadre relatif à la gestion de l'environnement**

La loi-cadre 96/12 du 5 août 1996 relative à la gestion de l'environnement fixe le cadre juridique de la gestion de l'environnement de la République du Cameroun. Elle découle du Plan de Gestion de l'Environnement établi en 1996. La loi-cadre institue également la démarche d'évaluation environnementale.

Selon cette loi, l'environnement est défini comme « l'ensemble des éléments naturels ou artificiels et des équilibres bio-géo-chimiques auxquels ils participent ainsi que les facteurs économiques, sociaux, et culturels qui favorisent l'existence, la transformation, et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines ».

En son chapitre 2 portant sur l'étude d'impact, la loi stipule, à l'article 17, que « le promoteur ou le maître d'ouvrage de tout projet d'aménagement, d'équipement, ou d'installation qui risque, en raison de sa dimension, de sa nature, ou des incidences des activités qui y sont exercées sur le milieu naturel, de porter atteinte à l'environnement, est tenu de réaliser, selon les prescriptions du cahier des charges, une étude d'impact permettant d'évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et des incidences sur l'environnement en général ».

En son chapitre 3 portant sur la protection des milieux réceptifs, l'article 39 de la loi concernant la protection des établissements humains stipule que la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel et architectural sont d'intérêt national. Elles sont parties intégrantes de la politique nationale et de mise en valeur de l'environnement.

En matière de gestion des ressources naturelles et conservation de la diversité biologique, la loi rappelle entre autres le principe de conservation de la diversité biologique à travers la création par l'État des réserves naturelles et des parcs nationaux qui font l'objet de plans de gestion.

La loi rappelle le principe de participation de la population à la gestion de l'environnement à travers l'information, l'éducation, la consultation des populations et le rôle des autorités traditionnelles et des associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement (articles 72 et suivants).

### **2.2.2 L'étude d'impact environnemental**

Les modalités de réalisation de l'étude d'impact environnemental sont précisées par le décret No 2005/0577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des ÉIE et par l'arrêté du MINEP du 08 mars 2005 fixant les différentes catégories d'opération dont la réalisation est soumise à l'ÉIE.

Selon l'article 2 du Décret n°2005/0577 du 23 février 2005, « l'étude d'impact environnemental s'entend comme un examen systématique en vue de déterminer si un projet a ou non un effet défavorable sur l'environnement ». L'article 3 (1) du même Décret précise que « l'étude d'impact environnemental peut être sommaire ou détaillée et s'applique à l'ensemble du projet et non à une fraction de celui-ci ».

Le projet hydroélectrique de Nachtigal est assujéti à une étude d'impact détaillée, qui doit comporter les éléments suivants :

- la description et l'analyse de l'état initial du site et de son environnement physique, biologique, socio-économique et humain;
- la description et l'analyse de tous les éléments et ressources naturels, socioculturels susceptibles d'être affectés par le Projet, ainsi que les raisons du choix du site;
- la description du projet et les raisons de son choix parmi les autres solutions possibles;
- l'identification et l'évaluation des effets possibles de la mise en œuvre du projet sur l'environnement naturel et humain;
- l'identification des mesures prévues pour éviter, réduire, ou éliminer les effets dommageables du projet sur l'environnement;
- le programme de sensibilisation et d'information ainsi que les procédures des réunions tenues avec les populations, les organisations non gouvernementales, les syndicats, les leaders d'opinions et autres groupes organisés, concernés pour le Projet;
- le plan de gestion environnementale comportant les mécanismes de surveillance du projet et de son suivi environnemental, et le cas échéant, le plan de compensation;
- les Termes de Référence de l'étude, ainsi que les références bibliographiques;
- le résumé en langage simple des informations requises.

Le chapitre III du Décret No 2005/0577 indique les procédures à suivre en matière d'élaboration et d'appropriation des études d'impact environnemental détaillées. Cette procédure comprend trois étapes pour le promoteur du projet :

- le dépôt de la demande d'étude d'impact auprès des autorités;
- la réalisation d'une étude d'impact provisoire, et son dépôt auprès des autorités qui jugent de sa recevabilité;
- la réalisation de restitutions publiques et l'intégration des résultats de ces restitutions dans le dossier d'étude d'impact final, déposé auprès des autorités pour approbation finale et remise d'un certificat environnemental.

#### **2.2.2.1 Dépôt de la demande**

Le promoteur du projet dépose auprès de l'administration chargée de l'environnement une demande de réalisation de l'ÉIE ainsi que les Termes de Références de l'étude;

L'administration chargée de l'Environnement dispose d'un délai de 20 jours pour donner son avis sur les Termes de Références de l'étude. Cet avis comprend des indications sur le contenu de l'ÉIE, sur le détail des analyses requises et sur les obligations et responsabilités du promoteur.

En cas de silence du Ministère chargé de l'environnement et après expiration d'un délai de 30 jours suivant le dépôt du dossier, le promoteur peut considérer les Termes de Références recevables.

Les frais d'examen de dossier sont versés auprès du Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable.

#### **2.2.2.2 Recevabilité de l'étude d'impact provisoire**

Le rapport de l'étude d'impact environnemental est ensuite déposé :

- auprès de l'Administration compétente;
- auprès de l'Administration chargée de l'environnement.

Ces administrations constituent une équipe mixte qui établit un rapport d'évaluation sur l'étude d'impact. L'administration chargée de l'environnement notifie la recevabilité de l'étude d'impact ou ses observations concernant des modifications à effectuer dans un délai de 20 jours après réception. Passé ce délai, l'étude d'impact est réputée recevable.

### **2.2.2.3 Consultations publiques**

La consultation publique consiste en des réunions pendant l'étude dans les localités concernées par le Projet.

Le promoteur doit faire parvenir aux représentants des populations concernées, trente jours au moins avant la date de la première réunion, un programme de consultations publiques qui doit auparavant avoir été approuvé par l'Administration chargée de l'environnement.

Chaque réunion est sanctionnée par un procès-verbal signé par le promoteur et les représentants des populations.

### **2.2.2.4 Approbation de l'étude**

L'Administration chargée de l'environnement transmet au Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) les dossiers jugés recevables, comprenant les pièces suivantes :

- le rapport d'ÉIE déclaré recevable;
- les rapports d'évaluation de l'ÉIE;
- les rapports d'évaluation et les registres des consultations et des audiences publiques.

Le CIE dispose de 20 jours pour donner son avis sur l'étude d'impact. Passé ce délai, ledit avis est réputé favorable.

### **2.2.2.5 Audiences publiques**

Après notification de la recevabilité de l'étude d'impact ou en cas de silence de l'Administration chargée de l'environnement, une large audience publique est faite, outre les consultations publiques réalisées dans le cadre de l'étude d'impact. L'audience publique est destinée à faire la publicité de l'étude, à en enregistrer les oppositions éventuelles et à permettre aux populations de se prononcer sur les conclusions de l'étude.

### **2.2.2.6 Certificat de conformité environnementale**

Le démarrage des travaux est soumis à l'obtention d'un certificat de conformité environnementale du projet. Ce certificat est valable pour une période de trois ans à compter de la date d'approbation de l'étude d'impact.

### **2.2.2.7 Surveillance et suivi environnemental du projet**

Les Administrations compétentes suivent la mise en œuvre du plan de gestion environnementale sur le plan technique et environnemental et peuvent adopter des mesures correctives additionnelles après avis du CIE.

## **2.2.3 La législation relative aux établissements classés**

Les articles 54 à 56 de la loi-cadre de 1996 définissent le cadre de la gestion des établissements classés. Ce cadre est précisé par la loi du 14 juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes et par le décret N°99/818/PM du 09 novembre 1999 fixant les modalités d'implantation et d'exploitation des établissements classés dangereux, incommodes ou insalubres.

Sont soumis aux dispositions de cette loi, les ateliers, les usines, les dépôts, les chantiers, les carrières et de manière générale les installations industrielles, artisanales ou commerciales exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée. Les établissements visés sont ceux qui présentent ou peuvent présenter des dangers pour l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage.

L'arrêté N° 02/MINMEE/DMG/SDAMIC du 4 janvier 1999 modifie et complète l'arrêté N° 13/MINMEE/DMG/SI du 19 avril 1997 portant sur la nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Selon cet arrêté, les établissements dangereux insalubres ou incommodes sont classés en deux catégories :

- **1<sup>ère</sup> classe** : Ce sont les établissements dont l'implantation n'est pas autorisée dans le voisinage d'habitations ou de zones résidentielles et qui sont soumis à autorisation.
- **2<sup>ième</sup> classe** : Ce sont les établissements qui ne constituent pas une source de nuisances importantes et qui de ce fait sont soumis à déclaration.

Le barrage de Nachtigal constitue une installation de classe 1. Les établissements de cette classe sont soumis à une demande d'autorisation, d'implantation et d'exploitation qui doit être déposée au près du MINIMIDT. Les établissements existants ne disposant pas d'une telle autorisation sont également sommés de remettre un dossier d'autorisation aux autorités.

La demande d'autorisation comporte une étude d'impact environnemental, une étude des dangers et un plan d'urgence (voir infra). La demande d'autorisation d'exploitation fait l'objet d'une enquête publique, ouverte par le Ministre chargé des établissements classés.

Autour de ces établissements de première classe, il est prévu la détermination d'un périmètre de sécurité à l'intérieur duquel sont interdites les habitations et toutes activités incompatibles avec le fonctionnement desdits établissements. Ce périmètre est délimité par le Ministre chargé des établissements classés dans des conditions fixées par voie réglementaire. Les établissements de première classe générateurs de pollutions solides, liquides ou gazeuses doivent procéder à l'auto-surveillance de leurs rejets. L'arrêté d'autorisation fixe notamment les moyens d'analyse et de mesures nécessaires au contrôle de l'établissement et à la surveillance de ses effets sur l'environnement. Des normes fixées par voie réglementaire doivent déterminer les niveaux d'émissions acceptables des rejets.

Dans la pratique, les modalités de détermination du périmètre de sécurité ne sont pas précisées et il n'existe pas de normes d'émissions.

### **2.2.3.1 Étude des dangers et plans d'urgence**

En son article 55, la loi-cadre de 96 prescrit à tout responsable d'un établissement industriel ou commercial classé, le devoir de procéder, avant l'ouverture de son établissement, à une étude des dangers afin de prévenir et de contrôler les accidents.

L'article 56 de la même loi prescrit à l'exploitant de tout établissement de première ou de deuxième classe, tel que défini par la législation sur les établissements classés, le devoir d'établir un plan d'urgence propre à assurer l'alerte des autorités compétentes et des populations avoisinantes en cas de sinistre ou de menace de sinistre, l'évacuation du personnel et les moyens pour circonscrire les causes du sinistre. Ce plan, tel qu'indiqué à l'article 18 du décret No 99/818/PM du 9 novembre 1999, doit être agréé par une commission composée des membres ci-après :

- un représentant de chacun des ministres chargés, suivant le cas :
  - des établissements classés, président;
  - de l'administration territoriale;
  - de la défense;
  - de l'environnement;
  - du développement industriel et commercial;
- un représentant du Délégué général à la Sécurité Nationale.

Les textes suivants réglementent la définition du plan d'urgence :

- loi No 86/016 du 06 décembre 1986 porte sur la réorganisation de la protection civile;
- décret No 98/031 du 9 mars 1998 portant organisation des plans d'urgence et des secours en cas de catastrophes ou de risque majeurs.

### **2.2.4 Autres lois pour la protection de l'environnement applicables au projet**

Les dispositifs réglementaires destinés à encadrer la mise en œuvre d'une étude d'impact environnemental sont complétés par une série de lois ou décrets portant sur d'autres aspects. Ces derniers ont influé sur le

déroulement de l'étude qui a tenu compte de leurs obligations notamment dans l'élaboration de la méthodologie utilisée et la définition des mesures d'atténuation et de compensation. Il s'agit de :

- la loi No 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et ses décrets d'application;
- la loi No 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau et des décrets d'application;
- la loi No 001 du 16 avril 2001 portant code minier :
  - selon le code minier, (i) les dispositions applicables aux opérations minières s'appliquent à l'exploitation des substances de carrières, (ii) la recherche de gîtes de substances de carrières est autorisée par l'Administration chargée des mines conformément à la réglementation minière et (iii) l'exploitation de substances de carrières est autorisée en vertu :
    - d'une autorisation d'exploitation de carrières pour les carrières temporaires;
    - d'un permis d'exploitation de carrières pour les carrières permanentes;
- la loi No 96/67 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national.

#### **2.2.4.1 Gestion des ressources forestières**

La loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche a pour objectif de protéger et de réglementer l'utilisation des forêts, de la faune et des ressources halieutiques. Dans le chapitre 5, relatif à la gestion des ressources naturelles et à la conservation de la diversité biologique, l'article 62 déclare que la protection de la nature, la préservation des espèces animales et végétales et leurs habitats, le maintien des équilibres biologiques et des écosystèmes et la conservation de la diversité biologique et génétique contre toutes causes de dégradation et des menaces d'extinction, sont d'intérêt national. L'article 63 déclare que les ressources naturelles doivent être gérées rationnellement de façon à satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre la satisfaction de ceux des générations futures.

Le Décret N° 95-531-PM du 23 août 1995 fixe les modalités d'application du régime des forêts.

Toutes les forêts du Cameroun constituent le domaine forestier national, qui se subdivise en « domaine forestier permanent » et « domaine forestier non permanent ».

##### **A. Domaine forestier permanent (DFP)**

Sont qualifiées de permanentes les forêts où « le maintien de l'état boisé » est un objectif inscrit dans la loi forestière de 1994. En font partie les forêts domaniales (comprenant les aires protégées pour la faune et les réserves forestières), qui relèvent du domaine privé de l'État, et les forêts communales, classées pour le compte des communes en ayant fait la demande. Selon l'objectif fixé par la loi (art. 22), le domaine forestier permanent devrait à terme couvrir 30 % du territoire national.

##### **B. Domaine forestier non permanent (DFNP)**

Ce domaine comprend les forêts du domaine national, les forêts communautaires et les forêts de particuliers. La principale différence entre les forêts du DFP et celles du DFNP est que celles du DFP sont réservées à l'initiative de l'État alors que celles du DFNP sont mises en réserve à l'initiative de communautés locales ou de particuliers à partir des espaces forestiers encore présents dans le domaine national (zones agroforestières).

La zone du projet hydroélectrique de Nachtigal et de la ligne de transport se situe dans le domaine forestier non permanent.

Les règles d'exploitation du domaine forestier national non permanent sont les suivantes :

- la ressource appartient à l'État, sauf lorsqu'elle fait l'objet d'une convention de gestion au profit d'une communauté;
- en vertu de l'article 26(2) du décret 95/531, les populations riveraines concernées peuvent abattre un nombre d'arbres correspondant à leurs besoins domestiques; elles ne peuvent en aucun cas commercialiser le bois de ces arbres;

- l'exploitation commerciale des forêts du domaine national s'effectue par autorisation de l'Administration chargée des forêts.

#### 2.2.4.2 Faune

Le Décret N° 95/466 /PM du 20 juillet 1995 fixe les modalités d'application du régime de la faune. L'arrêté No 0565/A/MINEF/DFAP/SDF/SRC du 14 août 1998 fixe la liste des animaux des classes A, B, et C; la répartition des espèces animales dont l'abattage est autorisé ainsi que les latitudes d'abattage par type de permis de chasse.

#### 2.2.4.3 Qualité de l'air

En matière de protection de l'atmosphère, la loi-cadre de 96 stipule que les émissions polluantes sont interdites et que le Préfet peut proposer la délimitation des zones de protection spéciales qui sont instituées par décret et peut proposer la délimitation de zones sensibles qui seront définies par arrêté conjoint des Ministres chargés de l'environnement, de la santé publique, de l'administration territoriale et des mines.

#### 2.2.4.4 Gestion de l'eau

La loi No 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau définit les rôles, droits et devoirs respectifs du Gouvernement, des collectivités territoriales et des personnes morales ou physiques dans les domaines de l'utilisation, la gestion et la protection des eaux du Cameroun. Les articles importants pour Nachtigal sont repris ci-après :

- **Article 2 :**
  - (1) l'eau est un bien du patrimoine national dont l'État assure la protection et la gestion et en facilite l'accès à tous
  - (2) Toutefois, l'État peut transférer toute ou partie de ces prérogatives aux Collectivités Territoriales Décentralisées. [...]
- **Article 6 :**
  - (1) Toute personne physique ou morale, propriétaire d'installation susceptible d'entraîner la pollution des eaux doit prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter ou en supprimer les effets. Tout déchet doit être éliminé ou recyclé. Il est tenu d'informer le public sur les effets de la pollution et les mesures prises pour en compenser les effets. [...]
- **Article 7 :**
  - (1) En vue de protéger la qualité de l'eau destinée à l'alimentation, il est institué un périmètre de protection autour des points de captage, de traitement et de stockage des eaux
- **Article 11 :** Toute personne qui offre de l'eau en vue de l'alimentation humaine [...] est tenue de s'assurer de la conformité de la qualité de cette eau aux normes en vigueur.

Pour le moment, ces normes sont inexistantes.

Cette loi est supportée par 5 décrets d'application :

- Décret N° 2001/161/PM du 08 mai 2001 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité National de l'Eau.
- Décret N° 2001/162/PM du 08 mai 2001 fixant les modalités de désignation des agents assermentés pour la surveillance et le contrôle de la qualité des eaux.
- Décret N° 2001/163/PM du 08 mai 2001 réglementant les périmètres de protection autour des points de captage, de traitement et de stockage des eaux potabilisables.
- Décret N° 2001/164/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités et conditions de prélèvement des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles ou commerciales.
- Décret N° 2001/165/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution.

### C. Périmètres de protection des eaux potabilisables

Le Décret N° 2001/162/PM du 08 mai 2001 régit les périmètres de protection autour des points de captage, de traitement et de stockage des eaux potabilisables. Ce décret définit les périmètres suivants :

- périmètre de protection immédiate : aire de prévention ou aire géographique dans laquelle les ouvrages de captage, de traitement et de stockage des eaux peuvent être atteints par tout polluant sans que celui-ci soit dégradé ou dissous de façon suffisante, ou qu'il soit possible de le récupérer de manière efficace.
- périmètre de protection rapprochée : aire de surveillance ou aire géographique qui comprend tout ou partie du bassin hydrologique qui est susceptible d'alimenter un point de captage d'eau existant ou éventuel.
- périmètre de protection éloignée : aire de contrôle ou aire géographique située hors zone de surveillance.

Les terrains compris dans les périmètres de protection des eaux sont déclarés d'utilité publique. Les limites et les procédures d'établissement des périmètres de protection sont fixées dans l'acte autorisant le prélèvement par le Ministre de l'eau. Il n'existe pas de directives concernant la définition des périmètres de protection.

Sont interdits à l'intérieur des périmètres de protection immédiate :

- le forage de puits, l'exploitation de carrières à ciel ouvert et le remblaiement d'excavations à ciel ouvert;
- le transport et le dépôt de toutes matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux;
- l'installation de canalisations, de réservoirs ou autres dépôts d'hydrocarbures, produits chimiques et eaux usées;
- l'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines;
- le passage d'animaux et l'épandage d'engrais et pesticides.

Ce périmètre doit être délimité par une barrière en matériaux définitifs.

### D. Protection de la qualité des eaux

Les rejets de substances potentiellement polluantes sont soumis à l'autorisation du Ministre de l'Eau. Les rejets antérieurs à la loi doivent s'y conformer dans un délai fixé par le décret d'application.

Le décret N° 2001/165/PM définit les principes suivants :

- **Article 3 :**
  - (1) Sont interdits, les déversements, écoulements, rejets, infiltrations, enfouissements, épandages, dépôts directs ou indirects dans les eaux, de toute matière solide, liquide ou gazeuse et, en particulier, tout déchet industriel, agricole ou atomique susceptible :
    - d'altérer la qualité des eaux de surface ou souterraines [...];
    - de porter atteinte à la santé publique, à la faune et à la flore aquatiques [...] et aux animaux;
    - de mettre en cause le développement économique et touristique des régions;
    - de nuire à la qualité de la vie et au confort des riverains. [...]
- **Article 6 :** Le ministre chargé de l'eau peut en fonction des conditions hydrogéologiques locales, fixer des prescriptions techniques particulières, pour l'implantation et la construction des ouvrages d'assainissement individuel ou collectif, notamment les latrines, les fosses septiques, les décanteurs-digesteurs, puisards, les lits bactériens et les tranchées filtrantes drainées. [...]
- **Article 17 :**
  - (1) Le contrôle des déversements visés par le présent décret est exercé sous l'autorité du Ministre chargé de l'eau, de la santé publique, de l'environnement et le cas échéant, de l'agriculture et de l'élevage, des pêches et des industries animales. [...]

### E. Prélèvements d'eau

Le décret N° 2001/164/PM du 08 mai 2001 précise les modalités et conditions de prélèvement des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles ou commerciales. Ces prélèvements des eaux sont soumis à autorisation auprès du Ministère de l'Eau incluant la réalisation d'une étude d'impact.

Tout prélèvement à des fins industrielles et commerciales doit être doté d'un système de mesure des volumes et est soumis au paiement d'une redevance. Sont dispensés de paiement de la redevance les propriétaires ou exploitants des installations de prélèvement affectés à l'usage municipal des eaux ou de celles réalisées dans le cadre de l'hydraulique villageoise.

#### **2.2.4.5 Qualité du sol et lutte contre la désertification et l'érosion**

La loi-cadre de 1996 affirme la nécessité de protéger le sol, le sous-sol et les richesses qu'ils contiennent. Un décret d'application devra fixer les modalités de lutte contre la désertification, l'érosion, les pertes de terres arables et la pollution du sol et de ses ressources par les produits chimiques, les pesticides et les engrais. Les titulaires de titres miniers ou de titres de carrières sont tenus de remettre en état les sites exploités ou de supporter financièrement la remise en état par l'Administration.

#### **2.2.4.6 Gestion des déchets**

La loi-cadre de 1996 stipule que toute personne qui produit ou détient des déchets doit en assurer elle-même l'élimination ou le recyclage, ou les faire éliminer ou recycler auprès des installations agréées par l'Administration chargée des établissements classés après avis obligatoire de l'Administration chargée de l'environnement. Elle est, en outre, tenue d'assurer l'information du public sur la gestion de ces déchets. Un décret d'application devra fixer les modalités de gestion des déchets.

#### **2.2.4.7 Nuisances sonores et olfactives**

La loi-cadre de 1996 interdit les émissions de bruits et d'odeurs susceptibles de nuire à la santé de l'homme, de constituer une gêne excessive pour le voisinage ou de porter atteinte à l'environnement. Un décret d'application devra fixer les conditions d'application de la loi.

#### **2.2.4.8 Utilisation des produits phytosanitaires**

La loi N° 2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire stipule que les traitements chimiques doivent être exécutés en respect des bonnes pratiques agricoles afin de préserver la santé humaine et animale et de protéger l'environnement. Seuls les produits phytosanitaires homologués ou bénéficiant d'une autorisation provisoire de vente doivent être utilisés au Cameroun. Les appareils de traitement phytosanitaire fabriqués, importés et distribués au Cameroun doivent être certifiés.

### **2.2.5 Réglementation et principes de la propriété et de la gestion foncière au Cameroun**

L'Ordonnance N° 74-1 du 6 juillet 1974 fixe le régime foncier au Cameroun. Selon les dispositions générales de cette Ordonnance (Article premier), « l'État est le garant de toutes les terres. Il peut, à ce titre, intervenir en vue d'en assurer un usage rationnel ou pour tenir compte des impératifs de la défense ou des options économiques de la nation ».

L'Ordonnance fait la distinction entre les terres qui relèvent de la propriété privée et celles qui font partie du domaine national.

Selon l'article 2, « font partie du droit de propriété privée, les terres immatriculées, les « freehold lands », les terres acquises sous le régime de la transcription, les concessions domaniales définitives et les terres consignées au « Grundbuch ».

Les terres relevant du domaine national sont les terres qui « ne sont pas classées dans le domaine public ou privé de l'État ou des autres personnes morales de droit public » non immatriculées. Sont exclues du domaine national, « les terres faisant l'objet d'un droit de propriété telle que définie à l'article 2 », les vergers, les plantations agricoles, les jachères, les boisements accessoires d'une propriété agricole, les aménagements pastoraux ou agro-sylvicoles. Les terres du domaine national sont gérées par l'État. Elles sont classées en deux catégories : la première catégorie concerne les terres occupées ou exploitées avec une « emprise évidente de l'Homme sur la terre et une mise en valeur probante » avant le 5 août 1974 (Article 15). La deuxième catégorie comprend « les terres libres de toute occupation effective » et des terres exploitées après le 15 août 1974. L'étude d'impact porte sur les terres de la deuxième catégorie.

## **2.2.6 Réglementation et principes de l'expropriation et des indemnisations**

### **2.2.6.1 Expropriation pour cause d'utilité publique**

La loi 1985-09 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation prévoit la mise en place de Commissions Départementales de Constat et d'Évaluation chargées de fixer les modalités d'indemnisation et, en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, la définition des indemnisations minimales à payer par voie d'arrêt.

Le texte précise notamment que :

- l'expropriation pour cause d'utilité publique affecte uniquement la propriété privée telle qu'elle est prévue par les lois et règlements (Article 2);
- l'expropriation ouvre droit à l'indemnisation pécuniaire ou en nature selon les conditions définies par la loi et l'indemnité due aux personnes évincées est fixée par le décret d'expropriation (Article 3);
- l'indemnité porte sur le dommage matériel direct, immédiat et certain causé par l'éviction. La composition et les modalités de fonctionnement de la commission de constat et d'évaluation (CCE) font l'objet d'un texte réglementaire (Article 7);
- les modalités de détermination de la valeur des cultures détruites sont fixées par décret et la valeur des constructions et autres mises en valeur est déterminée par la CCE (Article 10);
- il n'est dû aucune indemnité pour les constructions vétustes ou celles réalisées en infraction avec les règles d'urbanisme ou aux dispositions législatives (Article 10).

### **2.2.6.2 Perte du droit d'utiliser la forêt**

L'article 8 de loi No 94/01 du 20 janvier 1994 du Cameroun encadre la compensation des populations riveraines pour la perte du droit d'utiliser la forêt, les ressources fauniques et halieutiques :

- 1) Le droit d'usage ou coutumier est, au sens de cette loi, celui reconnu aux populations riveraines d'exploiter tous les produits forestiers, fauniques et halieutiques à l'exception des espèces protégées en vue d'une utilisation personnelle.
- 2) Les Ministres chargés des forêts, de la faune et de la pêche peuvent, pour cause d'utilité publique et en concertation avec les populations concernées, suspendre temporairement ou à titre définitif l'exercice du droit d'usage lorsque la nécessité s'impose. Cette suspension obéit aux règles générales de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

### **2.2.6.3 Barèmes des indemnités existants**

Le décret N° 2003/418 PM du 25 février 2003 fixe les tarifs des indemnités à allouer au propriétaire victime d'expropriation pour cause d'utilité publique et de destruction d'arbres cultivés et ou de cultures vivrières par la personne morale bénéficiaire de l'expropriation.

L'arrêté 0832/Y.15/MINUH/D fournit les règles sur lesquelles les commissaires de la CCE doivent s'appuyer pour fixer les valeurs des constructions en vue de leur expropriation pour cause d'utilité publique. Ces règles concernent des habitations de standing relativement élevé à très élevé par rapport à ce que l'on rencontre sur la zone du projet et ne sont donc pas applicables directement.

## **2.2.7 Réglementation et procédures d'autorisation pour défrichement et exploitation forestière**

La réglementation et la procédure autorisant le défrichement et l'exploitation forestière sont définies dans l'article 73 de la Loi forestière de 1994 et l'article 110 de son décret d'application.

La loi stipule qu'en cas de réalisation d'un projet de développement susceptible de causer la destruction d'une partie du domaine forestier national, ou en cas de désastre naturel aux conséquences semblables, l'administration en charge des forêts procède à une coupe de récupération, en régie ou par vente de coupe des bois concernés suivant des modalités fixées par décret.

Avant d'entreprendre des travaux sur une portion du domaine national, il est conseillé de :

- faire un inventaire pour évaluer les essences et les quantités de bois qui s'y trouvent;
- informer les autorités locales, administratives et traditionnelles avant le début des travaux.

Avec l'aide des populations locales et leurs représentants, le responsable du projet doit localiser, cartographier et marquer les ressources naturelles telles que les champs agricoles, les arbres fruitiers, les arbres sacrés, les arbres utilisés par la population pour la récolte de graines, les aires ayant une valeur particulière pour les habitants.

L'usage du feu est strictement interdit pour défricher ou pour abattre un arbre.

Le responsable du projet doit tenir compte des ressources du milieu à protéger et respecter les intérêts des populations locales.

Les agents locaux de l'Administration doivent, à sa demande, assister le responsable du projet, pour arriver à un règlement équitable de ses différends avec les populations riveraines.

La planification d'un réseau routier à implanter doit tenir compte des ressources du milieu à protéger dans la mesure du possible des besoins de la population locale.

## 2.3 Institutions et rôles

Divers acteurs sont concernés par le Projet : les ministères centraux et les agences nationales spécialisées, les populations riveraines et les organisations de la société civile, de même que les institutions territoriales et les collectivités locales décentralisées.

### 2.3.1 Les ministères et les agences spécialisées

Les différents ministères camerounais ont pour la plupart quelque chose à voir avec l'environnement à des degrés divers, mais certains ont des compétences notoires dans le domaine et peuvent jouer un rôle dans ce projet. Il s'agit de :

- MINEP : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature;
- MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune;
- MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement rural;
- MINEE : Ministère de l'Énergie et de l'Eau;
- MINIMIDT : Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique;
- MINEPIA : Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales;
- MINEPAT : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire;
- MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation;
- MINCULT : Ministère de la Culture;
- MINDAF : Ministère des Domaines et des Affaires Foncières;
- MINDUH : Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat;
- MINSANTE : Ministère de la Santé.

Sans exposer ici les attributions générales de chaque ministère, qui peuvent être consultées dans les décrets portant sur l'organisation du gouvernement, nous reprenons ci-dessous les compétences plus particulières qui concernent l'élaboration de l'étude d'impact, la mise en conformité environnementale du projet hydroélectrique de Nachtigal ainsi que la liste des agences gouvernementales placées sous la tutelle de ces ministères.

Le Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature (MINEP) est responsable de l'évaluation environnementale.

Le Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MINEE) est l'Administration compétente pour le suivi du projet hydroélectrique de Nachtigal. Ce ministère assure la tutelle des établissements et sociétés de production, de transport et de distribution de l'énergie, de l'eau et du gaz suivants :

- Electricity Development Corporation (EDC);
- AES-SONEL;
- Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC);
- Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP);
- Agence d'électrification rurale (AER).

Le MINEE est également chargé de l'autorisation et du contrôle des prélèvements et des rejets dans les eaux.

Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) intervient dans l'évaluation de l'étude d'impact.

Le Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique (MINIMIDT) assure le suivi des installations classées, incluant les risques industriels, et devra être consulté lors de l'élaboration de l'étude de dangers et du plan des mesures d'urgence. Un dossier de demande d'autorisation d'implantation et d'exploitation, lequel comprendra l'étude de dangers et le plan d'urgence, sera déposé au près de ce ministre lorsque la décision d'investissement aura été confirmée par Alucam.

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER) assure la tutelle des structures de développement en milieu rural, de la Société de développement du cacao, de la Cameroon Development Company et de la Chambre d'agriculture, de l'élevage et des forêts.

### **2.3.2 Les populations riveraines**

Les populations riveraines sont des acteurs incontournables dans l'étude. L'État cherche de plus en plus à associer et à impliquer les populations locales à la gestion de leur environnement. Des campagnes d'information et des consultations publiques seront organisées à leur endroit. Leurs opinions et points de vue seront pris en compte et l'étude veillera à ce que les droits et prérogatives des populations riveraines soient respectés.

### **2.3.3 Les organisations de la société civile**

L'ÉIE a identifié les ONG et associations groupements communautaires oeuvrant dans le secteur environnemental et/ou social dont les compétences pourraient être sollicitées dans le cadre des études ou de la mise en œuvre du projet.

Les organisations de la société civile encadrent parfois les opérateurs du secteur de l'environnement ; elles veillent au respect et à l'application des règlements sur l'environnement. Elles jouent un rôle de lobbying et peuvent influencer sur l'évolution de la réglementation. Elles sont associées au processus de consultation et de validation de l'ÉIE, comme le recommandent la Commission Mondiale des Barrages et les politiques opérationnelles de la Banque mondiale, à travers un forum d'échanges.

### **2.3.4 Les préfectures départementales**

Le territoire national est découpé en régions, départements et arrondissements placés respectivement sous l'autorité des gouverneurs, préfets et sous-préfets.

Le projet hydroélectrique de Nachtigal concerne la Région du Centre et les départements du Mbam et Kim (Préfecture Ntui), de la Lékié (Monatéfé), de la Haute Sanaga (Nanga-Eboko) et du Mfoundi (Yaoundé).

À la tête du Département, le Préfet, haut fonctionnaire nommé par décret du Président de la République, est dépositaire de l'autorité de l'État dans sa circonscription administrative. Il est investi pour le compte du Gouvernement d'une mission permanente d'information et de coordination en matière économique et sociale. Il est chargé entre autres de veiller au maintien de l'ordre, à l'exécution des lois et règlements.

### 2.3.5 La collectivité locale

La Commune est une collectivité publique décentralisée et une personne morale de droit public. En attendant les textes relatifs au transfert des compétences de l'État aux collectivités locales (décentralisation), les Communes ont, en matière locale, compétence générale. Elles ont notamment des attributions dans le domaine de l'environnement. Le Conseil Municipal qui est l'organe délibérant dans la Commune, s'occupe des affaires locales, dont la planification et l'aménagement du territoire.

### 2.3.6 Les chefferies traditionnelles

Elles peuvent contribuer de façon significative à la sensibilisation des populations à la politique environnementale. En tant que relais de l'Administration à la base, elles jouissent en général d'une autorité importante provenant de la légitimité traditionnelle.

## 2.4 Cadre international des bonnes pratiques en matière d'ÉIE

Les organisations internationales ont élaboré de leur côté des directives auxquelles doivent se conformer les projets de grande envergure notamment en matière d'indemnisation, en cas de déplacement des populations, ou afin d'assurer le respect des droits des minorités. Il s'agit notamment des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et des recommandations de la Commission Mondiale des Barrages qui s'appliquent en partie au projet Nachtigal.

### 2.4.1 Les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale

Afin de respecter les bonnes pratiques internationales, la réalisation de l'étude d'impact suit dans leurs principes les politiques applicables édictées par la Banque mondiale.

Le tableau 2.2 ci-dessous reprend la liste des Politiques opérationnelles de la Banque mondiale applicables à la réalisation de l'étude d'impact du projet hydroélectrique de Nachtigal et examine la façon dont chacune a été prise en compte.

**Tableau 2.2 Liste des Politiques opérationnelles de la Banque mondiale s'appliquant à la réalisation des études d'impact**

Politique opérationnelle PO	Résumé du contenu	Application à l'étude d'impact de Nachtigal
4.01 - Évaluation environnementale	Cadre de référence aux évaluations environnementales ; contribue à garantir que les projets soient écologiquement rationnels et viables, améliorant ainsi le processus de décision des projets.	Méthodologie et contenu de l'étude d'impact.
4.04 - Habitats naturels	Vise la protection, la préservation et la réhabilitation des habitats naturels et de leurs fonctions durant les phases d'étude, de financement et de mise en oeuvre des projets. La Banque mondiale demande aux promoteurs de se conformer à une approche prudente de la gestion des ressources naturelles, afin de rendre possible un développement écologiquement durable.	Inventaire des habitats naturels, définition de mesures d'atténuation.
4.11 - Propriété culturelle	Inclut les sites de valeur archéologique, paléontologique, historique, religieuse, et les sites naturels exceptionnels.	Inventaire des propriétés culturelles, mesures de compensation et d'atténuation.
4.12 - Réinstallation involontaire	Décrit les procédures spécifiques relatives à la réinstallation involontaire. A pour objectif d'assurer que les activités de réinstallation du projet ne causent pas de difficultés d'existence sévères et durables, l'appauvrissement des populations déplacées et des dommages environnementaux, en exigeant la planification et la mise en œuvre de mesures d'atténuation adéquates.	Réinstallation éventuelle de quelques habitations et élaboration d'un plan de compensation équitable pour tous les usages du sol - le promoteur contrôlera les compensations effectivement reçues et assurera un suivi.

Politique opérationnelle PO	Résumé du contenu	Application à l'étude d'impact de Nachtigal
4.36 - Forêts	Préservation de la forêt et développement durable des ressources forestières.	Gestion forestière selon la législation camerounaise qui respecte les principes de protection des ressources naturelles et de développement durable.
4.37 - Sécurité des barrages	S'assurer que le propriétaire d'un barrage prend les mesures appropriées et dispose des ressources nécessaires à la sécurité du barrage, et ce pour la durée de vie de l'ouvrage, peu importe son financement ou son statut de construction.	Thème pris en compte dans l'étude d'impact et qui fera postérieurement l'objet d'un plan de mesures d'urgence.
Politique de diffusion de l'information	L'information sur l'étude d'impact doit être publiée de façon accessible aux groupes concernés et aux ONG.	Dans le cadre du processus de consultation et du suivi de la mise en œuvre du projet.

#### 2.4.2 Société Financière Internationale

Le respect des politiques de sauvegarde et des lignes directrices de la SFI est requis afin d'obtenir du financement pour le Projet. Celles-ci comprennent les éléments suivants :

- politique et critères de performance pour la durabilité sociale et environnementale;
- politique de divulgation de l'information;
- lignes directrices en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

##### 2.4.2.1 Politique et critères de performance pour la durabilité sociale et environnementale

Avec sa Politique sur la durabilité sociale et environnementale, la SFI met en pratique son engagement à assurer la durabilité sociale et environnementale des projets du secteur privé qu'elle finance dans les pays en développement. Conformément à cet engagement, la SFI effectue la revue des projets de financement direct au regard de critères de performance :

- critère de performance 1 : évaluation sociale et environnementale et système de gestion;
- critère de performance 2 : main-d'œuvre et conditions de travail;
- critère de performance 3 : prévention et réduction de la pollution;
- critère de performance 4 : santé et sécurité communautaires;
- critère de performance 5 : acquisition de terrains et déplacement forcé;
- critère de performance 6 : conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles;
- critère de performance 7 : populations autochtones;
- critère de performance 8 : héritage culturel.

Ces critères de performance constituent des documents essentiels destinés à aider la SFI et ses clients à gérer et améliorer leur performance sociale et environnementale par une approche axée sur les résultats.

##### 2.4.2.2 Politique de divulgation de l'information

La Politique de divulgation de l'information de la SFI concerne la mise à la disposition du public d'informations détenues par la SFI.

La SFI exige que ses clients s'engagent avec des communautés affectées, notamment par la divulgation d'informations d'une manière proportionnelle aux risques et impacts de leurs projets sur ces communautés. La SFI analyse le projet afin de déterminer si le client a suffisamment divulgué les informations sociales et environnementales auprès des communautés affectées et, en cas de défaillance de sa part, elle exige une divulgation supplémentaire appropriée avant l'approbation de l'investissement.

### 2.4.2.3 Lignes directrices en matière d'environnement, de santé et de sécurité

Les lignes directrices sont des documents techniques sectoriels qui traitent des attentes de la SFI en matière de performance environnementale et sociale de ses projets. Dans le cas du projet hydroélectrique de Nachtigal, celles applicables sont les lignes directrices générales en matière d'environnement, de santé et de sécurité et celles pour les projets de lignes de transport d'électricité.

Ces lignes directrices sont des références appliquées globalement dans le développement du secteur privé avec leur utilisation au-delà des opérations du Groupe de la Banque mondiale, par exemple par d'autres institutions financières, incluant les banques internationales ayant adopté les Principes Équateur.

### 2.4.3 Les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages

La réalisation de cette étude d'impact environnemental s'inscrit également dans les directives énoncées par la Commission Mondiale des Barrages de novembre 2000. Le tableau ci-dessous examine la façon dont chacune de ces directives a été prise en compte (voir le tableau 2.3).

**Tableau 2.3 Directives de la Commission Mondiale des Barrages et leur application dans le cadre du projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal**

Directives	Application à l'étude d'impact de Nachtigal
<b>Priorité stratégique 1 : Obtenir l'accord du public</b>	
Analyse des groupes concernés	Enquêtes socio-économiques
Mise en place d'un processus négocié de prise de décisions	Processus de consultation
Respect d'une large information du public et d'une expression en toute connaissance de cause	Processus d'information et de consultation de l'ÉIE Plan de communication de Alucam
<b>Priorité stratégique 2 : Évaluation exhaustive des options</b>	
Identification et évaluation des impacts sur l'environnement, les aspects sociaux et l'héritage culturel	Oui (analyse des impacts)
Mise en oeuvre d'une analyse par critère multiple	Comparaison des options basée sur le PDSE 2030 (en préparation)
Évaluation du cycle de vie du projet	Non
Analyse des émissions de gaz à effet de serre	Oui
Évaluation des risques économiques	Sont pris en compte à travers le PDSE 2030 (en préparation)
<b>Priorité stratégique 3 : Gestion des barrages existants</b>	
Assurer des règles d'exploitation montrant les intérêts environnementaux et sociaux	Définition de règles d'exploitation tenant compte de l'environnement biophysique et social
Améliorer l'exploitation globale des réservoirs.	Mesures d'exploitation intégrées à la gestion hydrique du bassin versant du fleuve Sanaga
<b>Priorité stratégique 4 : Préservation des cours d'eau et des moyens de subsistance</b>	
Étude de l'écosystème du bassin versant	Oui (analyse de la situation initiale)
Évaluation environnementale des écoulements des cours d'eau	Oui (analyse de la situation initiale et des impacts)
Maintien des pêches productives	Oui (mesures d'atténuation)
<b>Priorité stratégique 5 : Reconnaissance des droits et partage des avantages</b>	
Diagnostic des conditions sociales de base et reconnaissance des droits	Oui (analyse de la situation initiale)
Analyse des risques d'appauvrissement	Oui (analyse des impacts)
Réalisation des plans d'atténuation, de réinstallation des populations et de développement	Oui (réalisation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale - pas de réinstallation des populations).

Directives	Application à l'étude d'impact de Nachtigal
Mise en place des mécanismes de partage des bénéfices issus du projet	À travers les actions d'accompagnement
<b>Priorité stratégique 6 : Assurer le respect des normes</b>	
Définition de critères de conformité	À travers le PGES (en préparation)
Élaboration d'un plan de conformité	À travers le PGES (en préparation)
Définition des coûts et des capacités institutionnelles requises	À travers le PGES (en préparation)
Renforcement de la législation	Oui à travers le plan de compensation
Développement de mesures incitatives pour le respect des normes	À travers le PGES (en préparation)
<b>Priorité stratégique 7 : Partage des cours d'eau pour la paix, le développement et la sécurité</b>	
Mise en place de procédures concertées relatives aux rivières partagées (transfrontalières)	Ne s'applique pas au projet

#### 2.4.4 Politique environnementale et sociale de Rio Tinto Alcan

##### 2.4.4.1 Approche de l'entreprise

Quatre valeurs fondamentales définissent Rio Tinto Alcan : responsabilité, respect, travail d'équipe et intégrité. Les principes et les normes de conduite au travers lesquels ces valeurs sont exprimées définissent comment les aspects économiques, sociaux et environnementaux des activités de l'entreprise doivent être abordés. Le document Notre approche de l'entreprise constitue l'outil de référence de Rio Tinto Alcan est présenté à l'annexe 2. En voici les principaux éléments pour ce qui concerne le développement durable, la santé, sécurité et environnement ainsi que la biodiversité.

#### Développement durable

Les principes du développement durable qui guident les actions et décisions de Rio Tinto Alcan sont clairement définis dans sa politique opérationnelle :

*« Nous contribuons au développement durable à l'échelle mondiale en optimisant notre utilisation des ressources, en gérant les matériaux de manière responsable et en aidant les collectivités qui nous accueillent à acquérir des connaissances, des compétences et des moyens. Nous visons à établir des partenariats durables et mutuellement profitables avec les communautés et à mener nos activités de la façon la plus éthique, la plus durable et la plus soucieuse de l'environnement qui soit.*

*Notre engagement envers la santé, la sécurité et l'environnement ainsi que notre leadership technologique contribuent à notre réputation de partenaire de choix pour des coentreprises. »*

#### Santé, sécurité et environnement

Rio Tinto Alcan vise l'excellence en ce qui touche la santé, la sécurité et l'environnement :

*« L'excellence en matière de SSE est une des grandes priorités de Rio Tinto Alcan. Nous faisons tout en notre pouvoir pour assurer la sécurité et le bien-être de nos employés et des communautés qui nous accueillent. Nous investissons dans des usines d'électrolyse et installations de traitement qui sont parmi les plus propres au monde, afin de réduire au minimum notre empreinte environnementale.*

*Nous avons lancé le programme de développement du leadership en matière de sécurité et poursuivi la mise en œuvre de notre système de gestion de la qualité SSE. Nous continuons aussi à fixer et à atteindre des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Notre accès à une énergie hydroélectrique à faible intensité d'émissions de GES constitue à cet égard un atout majeur. »*

## Politique communautaire

Rio Tinto Alcan a défini une politique de développement respectueuse des communautés et inscrite dans la durabilité :

*« Nous visons à créer des relations durables avec nos voisins, relations qui se caractérisent par le respect mutuel, le partenariat actif et l'engagement à long terme.*

*La bonne gestion des relations communautaires est aussi essentielle pour le succès de notre entreprise que pour la gestion de nos activités. Pour y parvenir, il faut que nous assumions tous et toutes la responsabilité des relations avec les communautés. Nous exposons les modalités en détail dans les plans continus pluriannuels relatifs aux communautés qui sont intégrés à la planification opérationnelle du site et actualisés chaque année. Les plans sont établis dans le cadre de cette politique et exécutés au cours des cycles de vie des activités du Groupe.*

*Le respect mutuel suppose que nous comprenions quelles questions sont importantes pour nos voisins et que nos voisins comprennent ce qui est important pour nous. Partout où nous sommes actifs, nous faisons de notre mieux pour nous adapter aux cultures, aux modes de vie, aux traditions et aux préférences de nos voisins, particulièrement dans les régions où l'activité industrielle est peu connue. Notre travail environnemental et communautaire est étroitement coordonné et tient compte de la façon dont les effets et les conséquences de nos activités sont perçus.*

*Nous favorisons les partenariats actifs aux niveaux international, national, régional et local. Ceux-ci se fondent sur un engagement, une confiance et une ouverture réciproques. Nos relations avec les communautés impliquent de les consulter pour l'ouverture de nouvelles installations, pour la gestion des celles déjà en place et pour leur fermeture lorsqu'elles cessent d'être productives. De cette façon, nous soutenons les projets axés sur la communauté, susceptibles d'apporter des améliorations durables sans créer de dépendance. Nous contribuons aussi au développement régional, à la formation et à la création d'emplois, et facilitons les occasions d'affaires pour les petites entreprises. Dans les pays en développement, nous sommes souvent appelés à soutenir des programmes relatifs à l'agriculture, à l'éducation et à la santé et, en collaboration avec d'autres parties, nous apportons notre aide lorsque c'est réalisable. »*

## Conservation de la biodiversité

Les engagements de Rio Tinto Alcan envers la biodiversité sont définis dans la Stratégie pour la biodiversité de l'entreprise. L'engagement principal de Rio Tinto Alcan est de conserver la biodiversité et d'exercer un impact positif net sur celle-ci.

La déclaration de principe en matière de biodiversité de l'entreprise est la suivante :

*Rio Tinto reconnaît que la conservation et la gestion responsable de la biodiversité sont d'importantes questions commerciales et sociétales. Notre objectif est d'exercer un impact positif net sur la biodiversité.*

*Nous nous engageons à tenir compte des considérations de conservation de la biodiversité dans les processus de prise de décision environnementale et sociale en vue d'obtenir des résultats en matière de développement durable.*

*Nous acceptons que cela puisse nous amener dans certains cas à ne pas donner suite à nos projets. Nous sommes déterminés à être le leader du secteur minier dans le domaine de la biodiversité pour jouir de l'avantage concurrentiel et de l'effet favorable sur notre réputation qu'une telle position nous apportera.*

*Notre performance en matière de conservation et de gestion de la biodiversité constituera des atouts pour notre entreprise.*

Nous nous engageons à :

- identifier les valeurs de biodiversité affectées par nos activités;
- prévenir, minimiser et atténuer les risques posés à la biodiversité tout au long du cycle économique;

- gérer de manière responsable les terrains que nous exploitons;
- identifier et rechercher de nouvelles opportunités de conservation de la biodiversité;
- faire participer les communautés et d'autres interlocuteurs à notre gestion des questions de biodiversité.

Les principes directeurs à l'appui de la position Rio Tinto Alcan en termes de biodiversité sont les suivants :

- *Notre objectif est d'exercer un impact positif net sur la biodiversité en minimisant les impacts négatifs de nos activités et en contribuant à la conservation de manière appropriée dans les régions où nous intervenons.*
- *Nous nous engageons envers la conservation des espèces menacées ou endémiques et des zones de conservation hautement prioritaire, et soutenons les initiatives de conservation locales, nationales et mondiales.*
- *Nous chercherons à assurer l'équité et à concilier les perspectives et les idéaux divergents dans les actions et les décisions liées à la biodiversité.*
- *Nous améliorerons les résultats en matière de biodiversité par la poursuite du dialogue et l'établissement de relations et de partenariats constructifs avec les principales parties prenantes.*
- *Nous tiendrons compte de l'identification, de l'évaluation et de la gestion de la biodiversité dans nos processus de planification, de prise de décision et de reporting au long du cycle d'activité de nos opérations.*
- *Nous appliquerons les compétences et les ressources appropriées aux questions de biodiversité, et si besoin est, renforcerons les capacités internes et externes.*
- *Sous réserve des autorisations nécessaires, nous favoriserons la collecte, l'analyse et la diffusion des informations et des connaissances relatives à la biodiversité.*

#### **2.4.4.2 Actions communautaires d'Alucam**

Dans la foulée des engagements de durabilité de Rio Tinto Alcan, l'implication socio-communautaire de Alucam prend en compte les besoins et les aspirations des communautés dans lesquelles elle exerce ses activités et ce, aux plans social, économique et environnemental. La mission des plans d'intégration communautaire d'Alucam est la suivante :

*« participer activement au développement des territoires d'accueil par des actions concrètes, visibles et lisibles, dans le cadre de projets identifiés avec les partenaires et touchant aux besoins prioritaires des communautés en santé-hygiène-eau, éducation, environnement et développement local, dans la limite des moyens de l'entreprise et du respect de ses valeurs »*

Divers programmes sont en place ou en développement pour rencontrer ces engagements. Le Programme d'Investissement Communautaire (PIC) qui se matérialise notamment par le Projet de Partenariat (PDP) et le Partenariat d'Entreprises en Sanaga Maritime (PED).

Par ailleurs, depuis plusieurs années, Alucam met en oeuvre un programme de lutte contre le VIH-SIDA et est membre de la plate-forme nationale de coordination groupe d'entreprises (PCGE) en place depuis 2003.

Alucam a également l'intention de développer un programme de lutte contre l'onchocercose. La prévention des maladies liées à l'eau est d'ailleurs parmi les priorités d'intégration des activités de l'entreprise dans son milieu d'accueil.

##### **A. Projet de Partenariat (PDP)**

Alucam-Socatral chapeaute un programme d'investissement communautaire, le Projet de Partenariat (PDP), géré par un groupe composé de 14 membres provenant notamment d'organisations non gouvernementales, d'entreprises citoyennes, d'administrations, de représentants de la société civile et de trois représentants du promoteur Alucam-Socatral.

Les projets soumis annuellement par les communautés sont analysés par un jury et la priorité est accordée aux projets qui contribuent au bien-être de la communauté dans les domaines suivants : santé, éducation, environnement, développement économique. Les critères visent notamment à sélectionner des projets dont

la faisabilité et la durabilité seront assurées par la communauté, Alucam-Socatral offrant un accompagnement, un support technique ou autre pour permettre au projet d'évoluer.

Le budget annuel d'investissement communautaire correspond à une quote-part de la valeur financière créée par la compagnie.

Le Programme d'Investissement Communautaire (PIC) en développement est centré à court terme sur le District de Batchenga et autres communautés d'accueil du projet. Les axes prioritaires des prochaines années sont la santé publique et, notamment, les maladies liées à l'eau. Il est actuellement prévu y aménager un certain nombre de puits d'eau potable.

Dans le cadre du projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal, ce programme sera applicable et les projets soumis seront analysés en fonction des impératifs de développement des communautés d'accueil et du caractère durable des projets.

#### B. Partenariat d'Entreprises pour le Développement en Sanaga Maritime (PED)

La région de la Sanaga maritime accueille plusieurs grandes entreprises et six d'entre elles se sont regroupées pour assurer une coordination des investissements axés sur le développement des communautés où elles exercent leurs activités. Ce sont : AES/Sonel, Safacam, Socapalm, Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, Alucam et Socatral. L'Association de ces six membres a pour but principal de collecter des fonds pour le financement d'activités d'intérêt public et collectif.

Les projets sont soumis annuellement par les communautés à un Comité de coordination qui s'assure du cadrage par rapport aux domaines prioritaires identifiés et classe les projets sur la base de critères préétablis. Les critères visent à sélectionner des projets dont la faisabilité et la durabilité seront assurées par la communauté, les entreprises participantes offrant un accompagnement, un support technique ou autre pour permettre au projet d'évoluer. Une organisation non gouvernementale (ONG) indépendante du PED et un comité Éthique accompagnent et surveillent cette démarche. Par la suite, le Conseil des Directeurs Généraux décide des projets à réaliser dans le respect des priorités établies.

Le Programme d'Investissement Communautaire (PIC) 2006-2010 d'Alucam-Socratral est centré sur la Communauté Urbaine d'Édéa (CUE) et la Communauté Rurale d'Édéa (CRE) et les axes prioritaires sont la santé publique et la prévention de la délinquance. Il est actuellement prévu y aménager un certain nombre de puits d'eau potable.

Le Comité de coordination supervise la mise en œuvre des projets et un cabinet d'audit indépendant tient les comptes et garantit la transparence de la gestion des fonds.

Une initiative similaire pourra être développée regroupant les entreprises présentes dans le secteur du projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal.

#### C. Programme VIH-SIDA

Depuis plusieurs années et plus intensément depuis 1995, Alucam met en œuvre un programme de prévention contre le VIH-SIDA, par le biais de son Centre Médical des Entreprises de la Sanaga (CMES). Au début, les actions ont surtout consisté en des campagnes d'information sur le site de l'usine et dans la communauté de Édéa.

Depuis 1999, l'entreprise offre à ses employés un programme de prise en charge globale du Sida, incluant les traitements. En 2000, le programme Tricam, visant à vérifier les effets des traitements sur les salariés, est mis sur pied. Les salariés et leur famille (conjoint et enfants) sont pris en charge pour les traitements par antiviraux et suivis. Enfin, en 2004, le CMES est reconnu par les autorités gouvernementales comme un acteur clef dans le dépistage, le traitement et le suivi de la maladie, en tant que centre de traitement agréé (CTA).

Le programme d'information, de prévention et de prise en charge du CMES mis sur pied depuis 1997 auprès des employés et de la population en général vise aussi bien la sensibilisation des MST/SIDA, les risques de

maladies hydriques, la prévention par l'hygiène, les risques de noyade que les intoxications. Combiné à la distribution massive de préservatifs ce programme MST/SIDA a donné des résultats tangibles par la limitation de l'expansion de la pandémie du VIH/SIDA. Un programme de lutte contre le VIH-SIDA sera mis en place dans la région touchée par le projet de Nachtigal.

#### D. Programme de lutte contre l'onchocercose

Dans la foulée de son implication dans l'amélioration des conditions de santé des populations d'accueil, Alucam a l'intention de contribuer activement au développement de programmes intégrés de lutte contre l'onchocercose dans les régions touchées par les projets.



## 3 Contexte stratégique du développement énergétique du Cameroun et justification du projet de Nachtigal

Les informations fournies dans ce chapitre proviennent d'Alucam, d'AES-Sonel, du PDSE 2030 et du « Plan Directeur de Développement des moyens de Production et Transport de l'Énergie Électrique » établi en 2005 par le Comité de Pilotage Énergie. Ce comité relève du bureau du Président et a comme mission d'établir des recommandations sur la stratégie énergétique du Cameroun.

### 3.1 Historique et situation actuelle du secteur énergétique camerounais

#### 3.1.1 Développement de la production énergétique:

Le Cameroun dispose d'importantes ressources énergétiques hydroélectriques et fossiles. Le potentiel hydroélectrique installable est de l'ordre de 115 TWh par an, tandis que les réserves de gaz naturel sont estimées à 110 milliards de m<sup>3</sup>.

Le potentiel hydroélectrique du Cameroun place le pays dans le trio de tête au niveau africain. Il a également l'avantage d'être totalement indépendant des aménagements qui pourraient être réalisés dans les pays voisins, puisque la part des eaux extra camerounaises dans les rivières potentielles est négligeable.

Historiquement, l'intérêt d'équiper le fleuve Sanaga d'un barrage hydroélectrique est apparu très tôt. L'existence, dans la région d'Edéa, d'une chute de 20 mètres de hauteur sur un cours d'eau au débit aussi important a rapidement retenu l'attention des investisseurs. L'implantation d'un premier ouvrage sur le site d'Edéa, dédié à la production d'aluminium, fut entreprise dès 1949. Elle fut suivie de plusieurs phases d'extension des équipements d'Edéa.

La demande croissante du secteur public et le développement de la production d'aluminium conduisent ensuite l'État camerounais à se doter d'un outil de promotion de l'électrification de tout le pays: la Sonel. Cette initiative va entraîner le développement d'une nouvelle centrale de production hydroélectrique sur la basse Sanaga (Song Loulou), puis d'ouvrages de régulation: Bamendjin, Mbakaou et, plus tard, La Mapé (pour situer ces ouvrages: voir la figure 3.1). Le développement du secteur hydroélectrique s'étendra également hors du bassin de la Sanaga avec la mise en service de la centrale hydroélectrique de Lagdo (bassin de la Bénoué, Cameroun - voir la figure 3.1). Parallèlement, l'énergie thermique à base de combustible fossile est également développée, mais sa part est demeurée jusqu'à présent minoritaire dans la production énergétique totale du pays (de l'ordre de 10 %).

#### 3.1.2 Privatisation de la production d'électricité

En 1995, le déséquilibre des finances publiques et le poids de la dette entraînent la privatisation de la Sonel qui deviendra quelques années plus tard AES-Sonel.

La réforme du secteur énergétique consécutive à la privatisation de la Sonel a été engagée avec des objectifs clairs :

- le recours aux investisseurs privés pour le financement des projets énergétiques;
- l'amélioration de la qualité du service fourni et l'accroissement de la desserte;
- l'amélioration de l'efficacité dans la production, le transport et la distribution de l'électricité;
- la fourniture de l'électricité à des prix compétitifs aux industries et aux populations.



- Légende**
- Ouvrages**
- Barrage
  - Barrage projeté
- Relief**
- Au-dessous de 500 mètres
  - De 500 à 1000 mètres
  - Au-dessus de 1000 mètres
- Villes**
- Yaoundé
  - Chefs lieux de province
  - Autres villes

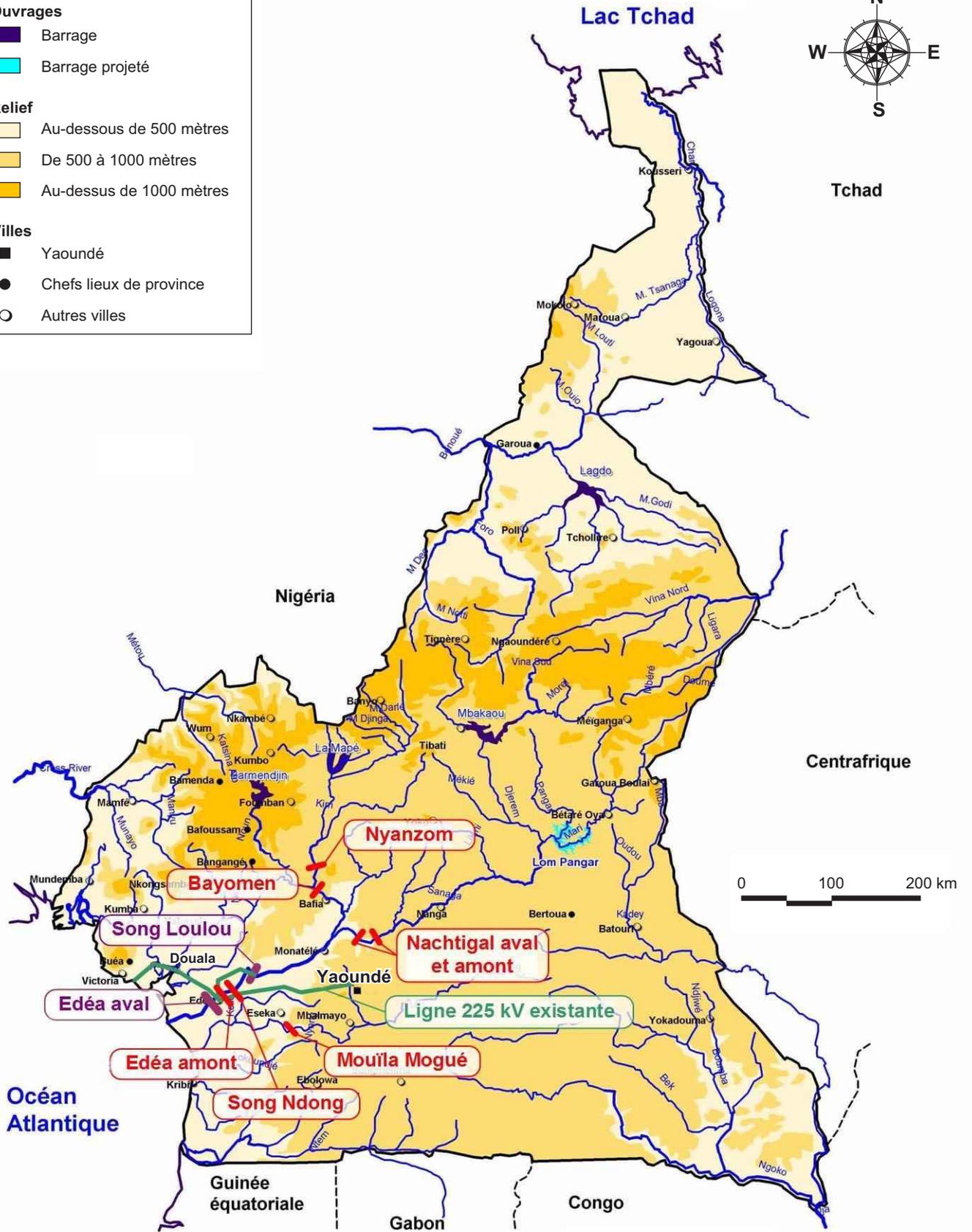
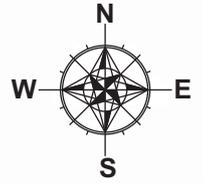


Figure 3.1

Localisation des ouvrages existants et des alternatives du projet



Le cadre institutionnel mis en place pour accompagner cette privatisation est le suivant :

- mise en place de deux nouvelles structures, ARSEL et AER, créées par des lois qui fixent très clairement leur mission, activités et tâches : le « Recueil des textes régissant le secteur de l'électricité au Cameroun »
  - l'ARSEL administre le processus d'accès aux activités du secteur, assure le contrôle réglementaire des opérateurs, la promotion de la concurrence et la protection des intérêts des parties.
  - l'AER assure la promotion du développement de l'électrification en zone rurale.
- redistribution des rôles des acteurs institutionnels marquée par la séparation entre l'Administration, l'opérateur (AES-Sonel) et le régulateur (ARSEL).
- l'Administration se consacre essentiellement aux tâches de définition de la politique sectorielle et des règles du jeu.

L'ouverture du segment amont de la production aux Producteurs Indépendants d'Électricité (PIE) est dès lors considérée comme un élément moteur de l'organisation de l'industrie et du marché national de l'électricité. C'est dans ce cadre que s'inscrit la démarche d'Alucam, visant le développement du projet de Nachtigal.

### 3.1.3 Problèmes et contraintes actuels

La crise énergétique de 2002-2003 a révélé les faiblesses du système électrique camerounais: pertes élevées sur le réseau, mauvais état des outils de production hydroélectrique et difficultés de gestion des ouvrages de régulation de la Sanaga. De nombreux délestages ont eu lieu en période d'étiage: de l'ordre de 40 GWh pour le Service Public et plus de 70 GWh pour Alucam, ce qui a eu pour effet de réduire la capacité de production de l'aluminerie sous la barre de 80 % de sa capacité. Face à des besoins croissants, des solutions devaient être trouvées pour une fourniture plus sûre d'énergie.

Le retour à une hydrologie plus généreuse (années 2004-2005) a permis à AES-Sonel de poursuivre son effort de réhabilitation et d'expansion de ses moyens de production (centrale thermique de Limbé - 85 MW) et de distribution. AES-Sonel a également investi en 2004 dans des moyens de compensation électrique sur le réseau HT pour limiter les pertes techniques, ce qui a permis aussi d'augmenter la puissance de la centrale de Song Loulou bridée en puissance.

### 3.1.4 PDSE 2030

Contractuellement, AES-Sonel avait pour objectif de développer un potentiel de production de 1 200 MW. Ce chiffre sera atteint avec la mise en service de Limbé et la réhabilitation des turbines d'Edéa et de Song Loulou. Le développement de la production électrique étant ouvert aux PIE au-delà de 1 200 MW, il était indispensable pour le Cameroun de définir un cadre technique, environnemental et économique à ce développement: c'est ce qui a motivé l'adoption en 2006 du PDSE 2030 (Plan de Développement à long terme du Secteur de l'Électricité, Horizon 2030).

L'objectif du PDSE 2030 est de définir une stratégie de développement du secteur de l'électricité au Cameroun à l'horizon 2030, dans le cadre du projet général mené par le Président de la République : le « Cameroun des Grandes Ambitions ». La volonté des Autorités Camerounaises est de sortir le pays du sous-développement et d'atteindre un accroissement du PIB/habitant d'environ 1 000 dollars US en 2005 à plus de 5 000 dollars US en 2030.

Le PDSE 2030 intègre les projets thermiques et hydroélectriques du Cameroun. Il analyse les avantages et les risques techniques, économiques et environnementaux des projets les plus connus (Kribi, Lom Pangar, Nachtigal, Memvé Elé) mais aussi des projets méconnus ou moins connus. Les projets sont comparés, sélectionnés, puis inscrits (pour ceux qui sont retenus) dans une perspective de satisfaction globale de la demande domestique et industrielle et des possibilités d'exportation à long terme.

## 3.2 Évolution de la demande selon le PDSE 2030

L'étude de demande en électricité réalisée dans le cadre du PDSE 2030 a présenté des scénarios sur la base :

- de la démographie, en cherchant à en dégager les tendances fondamentales;
- du développement économique, sous forme de cadrage à moyen terme;
- des grands projets industriels, en insistant sur les opportunités à venir;
- des potentialités d'exportation d'électricité vers les pays voisins;
- de l'aménagement du territoire, en rappelant les orientations des Schémas Directeurs Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SDRADDT).

Les projections démographiques du Cameroun sont caractéristiques des pays en transition, dans lesquels la proportion de la population urbaine commence à dépasser la population rurale. Elles tablent sur une population totale de l'ordre de 25 millions d'habitants en 2030.

Le développement économique, dont le niveau dépendra fortement du succès des réformes internes et du niveau d'investissement (notamment étranger), suit trois scénarios de croissance réelle du PIB. Le plus faible se stabilise à 4,5 % l'an, le médian est à 7 % et le plus élevé, dit « des grandes ambitions », inclut en plus de grands projets industriels structurants.

Les grands projets industriels fortement consommateurs d'énergie électrique (notamment l'aluminium) ont été traités au cas par cas, grâce à une analyse détaillée des capacités et des procédés prévus par les industriels eux-mêmes.

L'étude des exportations d'électricité a en outre conduit à l'identification d'un potentiel de 500 MW à long terme, principalement exporté vers le Nigeria. La priorité demeure cependant le développement industriel du Cameroun. Enfin, les schémas d'aménagement du territoire renforcent les principaux pôles urbains du pays et les axes de communication structurants, permettant d'esquisser l'ossature du réseau interconnecté de demain entre les principaux foyers de demande.

Les consommations unitaires devraient augmenter avec le niveau de vie de la population. Compte tenu du déficit actuel de l'offre par rapport à la demande, aucun scénario d'économie d'énergie n'a été pris en compte.

Selon les prévisions, la demande du secteur public (basse et moyenne tension) devrait atteindre 970 MW (5 340 GWh) en 2015 puis 1 950 MW (11 TWh) en 2030. La demande en haute tension sera essentiellement déterminée par l'évolution du secteur de l'aluminium, dont la demande actuelle est de l'ordre de 205 MW. Dans l'optique d'un développement de cette filière, la demande HT se situera en 2030 entre 450 MW (doublement de la production actuelle d'aluminium) et 3 000 MW (développement d'une filière bauxite → alumine → aluminium entièrement camerounaise).

Par ailleurs, Alucam prévoit augmenter la production de son usine d'Édéa à 300 000 tonnes par année en y ajoutant deux nouvelles unités d'électrolyse. Cette extension de la capacité de production entraînera une augmentation de la demande en électricité de 150 MWh à 500 MWh. Cette demande additionnelle d'électricité pourra être comblée par la production supplémentaire des centrales de Song Loulou et d'Édéa grâce à la présence du barrage de Lom Pangar, mais surtout par la construction de la centrale hydroélectrique de Nachtigal de 330 MW.

À cet effet, le partenariat entre Alucam et le gouvernement s'appuie sur des conditions essentielles identifiées par les deux parties et qui sont :

- la réalisation de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal;
- la sécurité de l'approvisionnement en énergie de l'usine, qui passe par la réhabilitation et la fiabilisation des moyens de production et de transport d'électricité existants;
- la mise en service d'une nouvelle centrale thermique au gaz à Kribi;
- la construction du barrage de Lom Pangar;
- la conclusion d'un nouveau contrat d'énergie à long terme entre Alucam et la société AES/Sonel.

### 3.3 Le projet de Nachtigal et la stratégie hydroélectrique nationale

#### 3.3.1 Le potentiel hydroélectrique national

Dans le domaine hydroélectrique, la stratégie nationale s'oriente vers un développement des ouvrages de production mais aussi des ouvrages de régulation. Plusieurs sites et aménagements sont envisagés dans cette stratégie et pourraient répondre aux besoins d'augmentation de la production énergétique.

Le potentiel hydroélectrique national a été identifié par l'« Inventaire des ressources hydroélectriques » établi par Sonel et EDF en 1983. Les données sur les ouvrages hydroélectriques présentées ici proviennent essentiellement de cette étude. Ces mêmes données ont été utilisées dans le PDSE 2030.

##### A. Ouvrages de régulation

Les sites potentiels pour des ouvrages de régulation au Cameroun sont presque tous situés dans le bassin de la Sanaga, qui couvre 27 % du pays. Parmi ces sites potentiels, quatre ont été retenus dans le cadre du PDSE 2030 (voir figure 3.1). Les sites retenus sont Lom Pangar (Lom, 6 km<sup>3</sup>), Pont Rail (Djérem, 3,5 km<sup>3</sup>), Bankym-Mapé (Mbam et Mapé, 1 + 1,3 km<sup>3</sup>) et Meseki (Meng, 1,65 km<sup>3</sup>). Les ouvrages de Lom Pangar, Meseki et Pont Rail sont situés à l'amont de Nachtigal.

Les ouvrages de régulation sont destinés à garantir des débits minimums dans les biefs aval, en redistribuant pendant l'étiage des volumes retenus pendant les crues. Les études d'optimisation de Lom Pangar pourraient influencer les débits régularisés garantis à Edéa.

Le tableau suivant illustre l'impact des différents ouvrages de régulation sur les débits garantis à Edéa:

**Tableau 3.1 Débits régularisés garantis à Edéa en fonction des aménagements en amont**

Ouvrages de régularisation (voir figure 3.1)	Débit garanti à Edéa (m3/s)
Bamendjin + La Mapé + Mbakaou	600 (situation actuelle)
Bamendjin + La Mapé + Mbakaou + 3,5 km <sup>3</sup> (Pont Rail)	730
Bamendjin + La Mapé + Mbakaou + Lom Pangar 6 km <sup>3</sup>	900
Bamendjin + La Mapé + Mbakaou + Lom Pangar 6 km <sup>3</sup> + 2,5 km <sup>3</sup> (Bankim)	1020
Bamendjin + La Mapé + Mbakaou + Lom Pangar 6 km <sup>3</sup> + 3,5 km <sup>3</sup> (Pont Rail)	1040
Bamendjin + La Mapé + Mbakaou + Lom Pangar 6 km <sup>3</sup> + 6 km <sup>3</sup> (Bankim + Pont Rail)	1150
Source : PDSE 2030, 2006	

##### B. Ouvrages de production

De bons sites potentiels de production hydroélectrique existent dans tous les grands bassins du Cameroun. L'absence de réseau électrique couvrant la globalité du pays ainsi que la concentration des grands centres de consommation a une influence certaine sur l'intérêt que peuvent présenter les différents sites potentiels. De façon générale, on retiendra que :

- Le bassin de la Sanaga présente de loin le potentiel hydroélectrique le plus intéressant en raison de la dimension du bassin versant (le plus grand du Cameroun), mais aussi de la morphologie du bassin versant, qui combine de très bons sites de production dans sa partie aval (dont celui de Nachtigal) et de régulation dans sa partie amont.

- Les bassins du Sud-Ouest (Nyong et Ntem) se caractérisent par des sites de production intéressants, mais les possibilités de régulation restent très limitées. Ces bassins ont l'avantage d'être situés dans la zone soumise à une double saison des pluies: ils peuvent donc apporter un complément intéressant aux ouvrages situés plus au nord, en particulier en début de saison des pluies.
- Les bassins de l'Ouest sont généralement de petites dimensions, mais la forte pluviométrie qui les caractérise leur confère une hydraulité très intéressante. Le relief montagneux de la zone Ouest est également propice à la valorisation des volumes d'eau ruisselés.
- Les bassins de l'Est présentent quelques sites intéressants, mais ils sont très éloignés des centres de consommation et du réseau interconnecté.
- Enfin les bassins du Nord proposent un potentiel décentralisé valable, mais soumis à la plus forte variabilité interannuelle de la pluviométrie des régions sahéliennes.

### **3.3.2 Positionnement du projet de Nachtigal**

Le PDSE 2030 a établi un classement des 54 sites potentiels de production hydroélectrique du Cameroun, en fonction du rapport entre le coût des ouvrages et leur productible garanti (les microcentrales sont exclues de ce classement).

Le barrage de Nachtigal apparaît dans ce classement en tête des ouvrages ayant un productible garanti compris entre 500 et 2 000 GWh, à égalité avec le projet de suréquipement de Song Loulou en rive droite. Le PDSE 2030 a confirmé le site de Nachtigal comme l'un des sites hydroélectriques les plus rentables du pays et l'a inscrit à ce titre parmi les ouvrages prioritaires dans la stratégie globale de développement du pays.

Pour information, on note que le projet de Nachtigal étudié ici est dénommé « Nachtigal Amont » dans le PDSE 2030. Il existe en effet deux séries de chutes à Nachtigal, auxquelles sont associés trois projets potentiels: Nachtigal Amont, Nachtigal Aval et Grand Nachtigal (qui intègre les deux précédents). Nachtigal Amont offre 20 % de chute (et donc de puissance) de plus que Nachtigal Aval et est plus rentable de 10 %. Grand Nachtigal cumule la puissance des deux sous-projets, mais son coût est plus élevé que la somme des coûts des deux sous-projets (à cause de la longueur du canal d'amenée). Il constitue donc le projet le moins rentable des trois. La réalisation de Nachtigal Amont n'interdit pas la réalisation future de Nachtigal Aval.

## **3.4 Justification du projet de Nachtigal pour les besoins d'Alucam**

### **3.4.1 Adéquation du projet de Nachtigal avec les besoins d'Alucam**

L'augmentation de la production de l'usine d'aluminium d'Edéa nécessite un apport supplémentaire de l'ordre de 200 à 300 MW. Le site de Nachtigal Amont permet de répondre à cet objectif.

Le raccordement de Nachtigal au réseau nécessite la construction d'une ligne de 56,5 km, qui reliera la centrale de Nachtigal au poste de Nkolondom d'AES-Sonel à Yaoundé.

### **3.4.2 Solutions alternatives identifiées**

#### **3.4.2.1 Alternatives hydroélectriques**

Les sites de production du Cameroun offrant un potentiel comparable (à +/- 25 % près) à celui de Nachtigal sont décrits dans le tableau 3.2 et localisés à la figure 3.1. Le tableau retient uniquement les sites :

- qui offrent une production potentielle comparable à celle recherchée à Nachtigal;
- qui ne présentent pas de contrainte environnementale majeure (situé dans un Parc National, etc.).

Les caractéristiques de ces ouvrages sont tirées de l'inventaire Sonel-EDF de 1983 et reprises dans le PDSE 2030. Une comparaison des impacts environnementaux et sociaux de ces alternatives est proposée dans le tableau 3.3.

L'hydrologie naturelle et la hauteur de chute d'un site étant connues, le productible annuel garanti dépend (a) du niveau d'équipement et (b) du niveau de régulation des débits offerts par les retenues situées à l'amont.

Les valeurs de productible indiquées ici supposent achever la construction des grands barrages de régulation destinés à structurer le réseau hydrographique camerounais : Lom Pangar sur la Sanaga, Bankim sur le Mbam et Deido sur le Nyong.

**Tableau 3.2 Alternatives hydroélectriques à Nachtigal**

Site (voir la figure 3.1)	Rivière et hauteur de chute	Productible annuel garanti estimé (GWh/an)	Longueur de ligne <sup>2</sup> (km)	Coût total (ouvrage/ligne <sup>3</sup> ) (GFCFA)	Coût relatif (FCFA/kWh/an)
Nachtigal Amont	Sanaga - 40 m	2 000	57	227 (200/ 27)	113
Bayomen	Mbam - 80 m	2 500	110	450 + 33	193
Edéa amont	Sanaga - 40 m	2 550	5	460 + 21	188
Song Ndong	Sanaga - 24 m	2 000	20	300 + 22	161
Nyanzom	Mbam - 78 m	1 800	140	530 + 37	315
Mouïla-Mogué	Nyong - 214 m	1 740	45	260 + 25	164
Nachtigal aval	Sanaga - 28 m	1 450	57	160 + 27	129

Source : PDSE 2030, 2006

### 3.4.2.2 Alternatives thermiques

Le gaz est l'énergie thermique la plus compétitive au Cameroun. La réalisation d'une usine thermique utilisant des turbines à gaz en cycle combiné permettrait à Alucam de produire une quantité d'énergie comparable à celle produite par Nachtigal.

Le cycle combiné offre un rendement de l'ordre de 50 à 55 % supérieur au rendement des moteurs ou turbines à gaz (30 à 45 %). La durée de vie d'une installation est de 25 ans.

Les meilleurs sites se trouvent à Limbé et à Kribi. La réalisation d'une usine thermique à Limbé pourrait se faire sans rajout de ligne électrique (proximité de la centrale au gaz d'AES-Sonel), mais nécessiterait un poste. La construction d'une usine thermique à Kribi nécessiterait la réalisation d'environ 70 km de ligne électrique.

Les calculs économiques réalisés dans le cadre du PDSE 2030 ont montré que, pour un prix du gaz de 2,5 \$/Mbtu et à énergie produite égale, la production d'énergie électrique thermique coûterait 1,45 fois plus cher que la production d'énergie hydroélectrique.

### 3.4.3 Comparaison du projet de Nachtigal et des solutions alternatives

#### 3.4.3.1 Préliminaire

Le tableau 3.3 présente une comparaison des alternatives au projet Nachtigal Amont. La comparaison est qualitative, sur la base des informations disponibles<sup>4</sup>. Il est important de noter que les alternatives retenues ont déjà été présélectionnées dans le cadre du PDSE 2030 et qu'elles ne présentent donc pas d'impacts sociaux ou environnementaux rédhibitoires connus (déplacement de population significatif, emprise sur une zone naturelle protégée, etc.).

La longueur de la ligne est calculée à partir de la distance de l'ouvrage au RIS (Réseau Interconnecté Sud). L'examen a priori des contraintes environnementales est fondé sur la connaissance de l'environnement des sites à partir des cartes topographiques disponibles et/ou de la connaissance des sites de l'équipe de projet de l'ÉIES de Nachtigal.

<sup>2</sup> Longueur de ligne 225 kV à construire pour rejoindre le réseau HT.

<sup>3</sup> Coût ouvrage : selon PDSE 2030; coût ligne: 0,12 GFCFA/km + 10 GFCFA par poste.

<sup>4</sup> Sources principales : PDSE 2030 et « Inventaire des ressources hydroélectriques », Sonel-EDF, 1983.

**Tableau 3.3 Comparaison des alternatives à Nachtigal**

Site	Technique	Rentabilité de l'ouvrage de production	Aspects sociaux et environnementaux	
			Ouvrages de production	Ligne
Bayomen	Haute chute. Régulation supposée assurée par les retenues de La Mapé et Bankim Retenue légèrement plus grande que Nachtigal Ligne deux fois plus longue que pour Nachtigal Amont	Rentabilité nettement moins bonne que celle de Nachtigal Amont	Volume retenu limité (0,25 km <sup>3</sup> ), mais supérieur à celui de Nachtigal Amont Ennoisement d'un fond de vallée très peu habitée	Impacts sociaux et environnementaux probablement deux fois plus importants que pour le projet Nachtigal Amont
Nyanzom	Haute chute. Régulation supposée assurée par les retenues de La Mapé et Bankim Retenue largement plus grande que Nachtigal Ligne deux fois plus longue que pour Nachtigal Amont		Avec un volume de retenue de 2,7 km <sup>3</sup> , cet ouvrage est l'alternative qui aurait l'emprise la plus importante	Impacts sociaux et environnementaux probablement deux fois plus importants que pour le projet Nachtigal Amont
Edéa amont	Chute comparable au projet Nachtigal Amont. Régulation par Bamendjin, La Mapé, Bankim, Lom Pangar, Mbakaou Retenue légèrement plus grande que Nachtigal Amont Ouvrage construit sur la basse Sanaga, donc nettement plus cher Ligne dix fois plus courte		Volume retenu limité (0,1 km <sup>3</sup> ), mais supérieur à celui de Nachtigal Amont Impacts comparables à ceux de Nachtigal Amont	Probablement très limités
Song Ndong	Chute basse. Régulation par Bamendjin, La Mapé, Bankim, Lom Pangar, Mbakaou Retenue légèrement plus grande que Nachtigal Amont Ouvrage construit sur la basse Sanaga, donc nettement plus cher Ligne nettement plus courte		Volume retenu limité (0,15 km <sup>3</sup> ), mais supérieur à celui de Nachtigal Amont Impacts comparables à ceux de Nachtigal Amont	
Mouïla-Mogué	Chute très haute. Régulation supposée assurée par Deido. Retenue comparable à celle de Nachtigal Amont. Ligne légèrement plus courte.		Volume retenu très limité (0,02 km <sup>3</sup> ) Impacts comparables à ceux de Nachtigal Amont	comparables à ceux de Nachtigal Amont
Nachtigal aval	Chute plus basse, donc puissance inférieure. Régulation par Lom Pangar et Mbakaou Retenue comparable à celle de Nachtigal Amont Ligne quasiment identique		Légèrement moins bonne que Nachtigal Amont	Comparables à ceux de Nachtigal Amont
Limbé	Cycle de gaz combiné	Rentabilité nettement moins bonne que celle de Nachtigal Amont	Emprise limitée, mais impacts nettement plus importants en terme d'émissions de GES	Probablement très limités
Kribi				Comparables à ceux de Nachtigal Amont

Sources principales : PDSE 2030 et « Inventaire des ressources hydroélectriques » - Sonel-EDF, 1983

Le commentaire technique donne des éléments clé pour comparer les options.

Le commentaire financier situe le projet Nachtigal Amont par rapport à ses concurrents.

Enfin, les aspects environnementaux et sociaux sont comparés distinctement pour les parties barrage et ligne électrique. L'impact des lignes électriques, après évitement des aires densément peuplées et des zones naturelles protégées, est essentiellement lié à leur longueur. En ce qui concerne les barrages, il est important de noter que l'on parle ici d'ouvrages de production ayant une retenue et donc une emprise de taille limitée (barrages de type « fil de l'eau »).

#### **3.4.3.2 Commentaires**

Le tableau 3.3 appelle les commentaires suivants :

- les ouvrages d'Edéa Amont et Song Dong sont les alternatives les plus intéressantes d'un point de vue environnemental et social. Elles sont cependant pénalisées par les coûts de construction très élevés relatifs à la réalisation d'ouvrages en travers de la basse Sanaga;
- les ouvrages situés sur le Mbam sont plus chers et auraient probablement des impacts environnementaux et sociaux plus marqués;
- le site de Mouïla Mogué sur le Nyong est intéressant, mais il reste sujet à la construction du barrage de régulation de Deïdo qui n'est pour l'instant pas envisagée. Un facteur de charge moins élevé rend également ce projet moins rentable;
- les alternatives thermiques sont pénalisées par leurs émissions de GES et leurs coûts de réalisation plus élevés;
- tous les ouvrages concurrents ont un coût de réalisation plus cher que Nachtigal Amont.



## 4 Organisation de l'étude et méthodologie

### 4.1 Organisation générale

Rappelons tout d'abord que le présent projet a déjà fait l'objet d'une Étude d'Impact Environnemental et Sociétal (ÉIES) en 2006 que Ministère de l'Environnement avait validée en 2007 par la remise du certificat de conformité environnementale. Pour la préparation de la présente ÉIES de 2011, actualisation de l'étude d'impact de 2006, Alucam a cherché à recomposer l'équipe de 2006, dont le travail avait été apprécié des autorités. En 2006, le Consortium Tecsul-Sogreah avait été choisi par Alucam. En effet, ces deux sociétés disposaient d'une longue expérience au Cameroun et avaient toutes deux réalisés de nombreuses études d'impact sur l'environnement de grandes infrastructures hydroélectriques. Entre temps, les équipes de la société Tecsul ont été intégrées au bureau d'étude AECOM et la Société Sogreah a fusionné avec la société Coteba pour former le groupe Artelia. Les deux firmes sont certifiées ISO 9001.

En avril 2011, la société Rio Tinto Alcan (RTA), par l'entremise de sa filiale ALUMINIUM PECHINEY, a donc mandaté le Groupement AECOM-SOGREAH pour réaliser l'Actualisation de l'ingénierie conceptuelle et de l'ÉIES. Pour la réalisation de son mandat, le Groupement AECOM-SOGREAH s'appuie sur le bureau d'étude camerounais ERE Développement Sarl, basé à Yaoundé et dûment agréé par le MINEP pour réaliser des ÉIES et des audits environnementaux. Il est confié à ERE développement le développement de l'ÉIES avec le soutien technique AECOM-SOGREAH.

En conformité avec l'article 4 de l'arrêté no 00004/MINEP/2007, la présente Étude d'Impact Environnemental de 2011 est donc mise en œuvre par le Groupement AECOM-SOGREAH en association avec le bureau camerounais agréé ERE Développement avec le soutien technique d'experts indépendants camerounais. Plus de la moitié du staff de 2006 a été réaffecté à cette étude, qu'il s'agisse des experts locaux ou des expatriés.

Au total, l'équipe est composée de 5 experts internationaux et de 4 experts camerounais assistés de 6 enquêteurs. L'importance de la mobilisation représente un total de près de 180 personnes-jours d'expertise internationale et plus de 180 jours d'expertise camerounaise.

En conformité avec le Décret 2005-0577 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental au Cameroun, une demande de réalisation de l'étude d'impact accompagnée des Termes de Références a été rédigée et soumise au Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature par Alucam. Le Ministère a notifié au Directeur Général d'Alucam son approbation sur les Termes de Références le 25 mai 2011 (voir l'annexe 1).

Par la suite, le Plan de Consultation Publique a été préparé et soumis au Ministère selon les exigences. Ce plan est présenté à l'annexe 3. Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature a notifié au Directeur Général d'Alucam son approbation sur le plan de consultation au mois de juin 2011 (voir l'annexe 3).

### 4.2 Organisation des équipes

Le Groupement a mobilisé une équipe multidisciplinaire et hautement expérimentée, dont tous les membres connaissent parfaitement le Cameroun pour y avoir travaillé sur des études d'impact. L'organisation de l'équipe s'est articulée autour de 4 unités opérationnelles :

- Socio-économie et consultations publiques;
- Occupation du sol;
- Expertise ichtyofaune et pêche;
- Expertise santé.

Ces unités opérationnelles ont été sélectionnées pour répondre à la nécessité de mettre à jour certains aspects de la description de l'état initial les plus susceptibles d'avoir évolué entre 2006 et 2011. Pour les aspects les moins sujets à variations sur l'échelle de temps considérée (comme la géologie, l'hydrologie, la

faune et la flore), les données de 2006 ont été considérées comme représentatives de la situation en 2011. Pour les aspects les plus sujets à variations, (comme la socio-économie, la santé, la pêche, l'occupation du sol y compris les cultures et urbanisation), des investigations spécifiques ont été menées par les 4 équipes opérationnelles.

Pour chaque unité opérationnelle, des consultants nationaux et internationaux ont été retenus et ont travaillé en étroite collaboration sous la supervision d'un chef de mission. Ce dernier a assumé la cohérence de l'ensemble des volets thématiques, veillé au respect du calendrier global des missions et des livrables et suivi et documenté le budget de l'étude en relation étroite avec le Directeur du projet d'Alucam. Lorsque nécessaire, il a engagé les mesures correctrices et tenu informé régulièrement la personne contact désignée par le Client pour le suivi du mandat. Il a compilé les volets thématiques au sein d'un document principal.

Lors de missions de terrain, les équipes socio-économiques et de santé publique ont travaillé en étroite collaboration. Ces équipes ont eu des interactions étroites avec les équipes de l'occupation du sol et de la pêche afin d'avoir une appréhension globale de l'évolution de la situation entre 2006 et 2011.

Dans la forme du rendu et la rédaction du présent document, le parti pris, n'est pas de décrire uniquement les différences entre les situations de 2006 et de 2011, mais bel et bien de réaliser une nouvelle EIES complète, c'est-à-dire l'analyse des impacts du projet sur l'environnement de 2011. Ce document est donc totalement autonome et ne nécessite pas la lecture de l'EIES de 2006 pour avoir une vision globale et précise des impacts du projet.

L'étude, comme celle de 2006, a été organisée en quatre phases qui se sont superposées :

- Phase 1 - Mobilisation et préparation des Termes de Références
- Phase 2 - Investigations de terrain et premières consultations locales
- Phase 3 - Analyse d'impact et plan de gestion environnementale
- Phase 4 - Consultations publiques et dépôt du dossier

Pendant toute la phase des investigations de terrain, des experts internationaux ont été présents sur le terrain pour appuyer le travail réalisé par les consultants nationaux. Au, 11 missions internationales de 2006 ont été ajoutées 2 missions en 2011. Les 2 missions de 2011 totalisent 110 jours homme sur le terrain.

Un directeur de projet a assuré une coordination constante avec l'équipe chargée de la conception technique des ouvrages afin, d'une part, d'en suivre les développements et, d'autre part, d'assurer l'intégration des préoccupations environnementales et sociales dans la conception même des ouvrages.

### **4.3 Plan d'assurance qualité**

Conformément à la norme ISO, le Groupement a préparé un plan d'assurance qualité en début de mandat. Ce plan incluait la description de tâches à réaliser, un organigramme des responsabilités, un échéancier et un budget. Les moyens de contrôle y figuraient également.

En pratique, l'équipe s'est réunie chaque semaine de manière à examiner le déroulement et l'avancement de toutes les activités. Un rapport mensuel a également été préparé pour faire le point sur les activités réalisées, identifier les difficultés et faire état de l'avancement de l'étude.

Le contrôle des données a été assuré au moyen de revues systématiques et tous les textes ont été validés avant d'être soumis à Alucam. Une fois les textes provisoires transmis à Alucam, ils ont été soumis à un comité de lecture. Les commentaires et observations ont été intégrés puis le rapport final préparé.

### **4.4 Plan de gestion santé, sécurité et environnement**

Un plan de gestion de santé, sécurité et environnement a été élaboré dans le cadre de l'étude d'ingénierie et de l'étude d'impact du projet afin de prévenir les accidents de travail, les maladies professionnelles et la dégradation de l'environnement. Elles s'adressent à tous les employés de AECOM-SOGREAH, les employés

de ses sous-traitants ainsi que les employés des sous-traitants sous la responsabilité de RTA et sous la gestion de AECOM-SOGREAH impliqués dans ces études.

Ce programme comprend les rôles et les responsabilités ainsi que les coordonnées de chacun, l'identification des dangers potentiels, les prescriptions, d'autres numéros utiles des personnes à contacter en cas de besoin, la liste des équipements de protection individuelle, ainsi que la procédure à suivre en cas d'accident de travail.

Les exigences de la directive ESS s'inspirent des bonnes pratiques environnementales dans le domaine de la santé et sécurité du travail, de même que des lois et règlements en vigueur au Canada et au Cameroun.

## **4.5 Éléments de méthodologie**

### **4.5.1 Démarche générale et méthodologies sectorielles**

La démarche générale de cette étude est conforme à celle d'une évaluation environnementale de ce type et est bien exposée dans les Termes de Références acceptés par le gouvernement en 2006 et 2011. En ce qui concerne les méthodologies des études sectorielles ou d'évaluation des impacts, elles sont exposées en début de chaque chapitre ou section et le lecteur y trouvera les éléments explicatifs pertinents.

### **4.5.2 Cartographie**

Compte tenu du caractère spatial du projet, la gestion des données territoriales a été entièrement conçue sur les fondements d'un système à référence géographique. À cet effet, le logiciel ArcGISMD a été utilisé pour soutenir une représentation cartographique de haute précision, tout en permettant une gestion informatisée des données descriptives.

Dès les premiers moments de l'étude, l'équipe a réalisé un inventaire des images satellitaires disponibles. Ainsi, les images satellitaires Landsat 7 ETM+ récentes ont permis par interprétation, une cartographie du couvert végétal à l'échelle régionale basée sur les cartes forestières existantes. L'interprétation a été réalisée de façon visuelle en se référant aux points d'observation de terrain, aux teintes et textures de l'image, au patron de découpage des terres, au relief, etc. De plus, une zone du barrage et une proportion du tracé de la ligne est couverte par des images satellitaires à haute résolution IKONOS (1 m au sol). Ces images ont été acquises, compte tenu de leur qualité, pour des fins de cartographie du milieu à l'échelle locale (caractérisation environnementale, occupation du sol et couvert végétal détaillé, infrastructures, etc.). Comme seulement une partie de l'emprise couverte par les ouvrages était disponible, il a été décidé de commander une série d'images du satellite Quickbird, à la résolution de 60 cm au sol, qui a permis l'optimisation du tracé de la ligne haute tension suite à l'EIES de 2006. Pour la mise à jour de l'EIES en 2011, deux séries d'images (RapidEye de janvier 2011 à 5 m de résolution et GeoEye de novembre 2009 à 60 cm de résolution) ont été acquises pour cartographier l'évolution de l'occupation du sol entre 2006 et 2011 et ainsi mettre à jour le SIG

La cartographie numérique est structurée selon les standards exigés par ArcGISMD. Ainsi, les données spatiales sont différenciées selon leur nature (i.e. hydrographie, occupation du sol, couvert végétal, etc.) et selon leurs caractéristiques géométriques (i.e. polygones, lignes, points, matrice, etc.). Chaque document cartographique est conçu de manière à respecter les normes cartographiques et est habillé d'un titre, d'une légende, d'échelles graphiques et numériques, d'un encart de localisation, d'une rose du Nord, etc. Lors des inventaires de terrain, les consultants ont collecté la localisation des données avec des GPS. Grâce à ces systèmes, l'ensemble des données est intégré dans une base de données géoréférencée complète.

### **4.5.3 Consultations publiques**

L'intégration des aspects sociaux revêt une très grande importance pour Alucam. C'est la raison pour laquelle un important programme d'information et de consultation des populations potentiellement touchées par le Projet a été mis en place et réalisé (annexe 3) que ce soit en 2006 ou en 2011 pour l'actualisation de l'EIES. Ce programme était formé de deux activités principales :

- rencontres initiales

- des séances d'information et de consultation;
- des ateliers de restitution et publication des résultats.

Les principes reconnus de consultation publique ont été pris en compte dans la préparation du programme, notamment ceux évoqués dans la Politique de diffusion de la Banque mondiale et la Politique environnementale de la SFI. Entre autres, les principes suivants ont été considérés :

- identifier les parties prenantes primaires et secondaires du projet;
- entreprendre la consultation tôt dans le processus;
- identifier les facteurs socioculturels qui pourraient influencer le processus de consultation;
- consulter toutes les catégories de parties prenantes et de classes d'individus;
- lors de l'identification des participants à des consultations impliquant de multiples parties prenantes, choisir un large éventail d'intérêts et d'opinions, en accordant une attention particulière aux femmes, aux pauvres et aux groupes plus vulnérables;
- planifier à l'avance afin de s'assurer que le temps nécessaire et les ressources requises soient disponibles;
- planifier suffisamment de ressources financières et humaines pour le processus complet de consultation;
- définir les paramètres, les buts et les résultats attendus du processus de consultation;
- employer des facilitateurs formés;
- s'assurer que les participants ont accès aux résultats de la consultation;
- préparer une réponse aux inquiétudes exprimées (si applicable);
- s'assurer que les résultats de la consultation soient reflétés dans les documents produits.

Ainsi, dans un premier temps, lors de la collecte initiale des données nécessaires à l'étude d'impact en 2006 et 2011, le Groupement et Alucam ont rencontré les principaux groupes décisionnels, dont les autorités locales, les autorités gouvernementales centrales et régionales concernées, les institutions techniques et académiques pertinentes, les principaux groupes d'intérêt économique, ainsi que les principales ONG et organisations communautaires actives dans la zone d'étude. Ces rencontres ont permis d'aborder les sujets suivants :

- présentation du projet d'aménagement de Nachtigal;
- présentation des objectifs des études en cours et des résultats attendus;
- collecte de données de base à caractère environnemental, social, culturel, économique, technique et/ou organisationnel;
- définition des principaux enjeux environnementaux et sociaux liés au projet;
- identification de solutions de remplacement;
- planification des consultations ultérieures.

Dans un deuxième temps, des séances d'information et de consultation ont été effectuées dans les villages ayant été visités lors de l'enquête socio-économique. Ces séances ont permis de recueillir les principales préoccupations des populations afin d'en tenir compte lors de l'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale.

Finalement, suite au rapport provisoire d'analyse des impacts environnementaux et sociaux préparé à la fin du mois de juin 2011, des ateliers de restitution ont eu lieu dans cinq villages (Ntui, Mbandjock, Batchenga, Obala et Longkak) de la zone d'étude. Ont pris part à ces différents ateliers, les chefs des 43 villages touchés par le Projet, leurs principaux notables, des représentants des principaux groupes sociaux (femmes, jeunes, agriculteurs, pêcheurs, etc.), les autorités administratives, les élus locaux et les représentants d'ONG locales. Ces derniers ont pu être informés des résultats de l'évaluation environnementale et sociale et exprimer leurs attentes et préoccupations face au projet.

Selon le cas, les ateliers ont été convoqués par le Préfet, le Sous-préfet, ou le chef de district et ont été conduits par le promoteur avec l'appui des consultants.

## 5 Description du projet hydroélectrique de Nachtigal

### 5.1 Mise en contexte

La compagnie Alucam a procédé à diverses études visant à déterminer les possibilités d'aménagement de la centrale de Nachtigal pour répondre aux besoins d'agrandissement de ses installations d'aluminerie d'EDEA.

Ces études ont permis d'établir la faisabilité de générer une production moyenne annuelle d'environ 2250 GWh au site de Nachtigal dont la localisation générale est montrée sur la figure 5.1. L'aménagement optimal comprend la construction d'une centrale de 360 MW en rive gauche de la Sanaga et d'un barrage formant une petite retenue. Les études ont permis de déterminer l'envergure des ouvrages d'évacuation du barrage projeté permettant de passer le débit de pointe de la crue d'une période de retour de 10 000 ans.

Les principales caractéristiques techniques des ouvrages de Nachtigal sont les suivantes :

- Débit nominal d'équipement de la nouvelle centrale : 775 m<sup>3</sup>/s
- Débit maximum : 870 m<sup>3</sup>/s
- Chute nominale nette : 47,5 m
- Puissance installée de la nouvelle centrale : 360 MW
- Nombre et type de turbines : 6 X 60 MW (type Francis) + 1 de 60 MW
- Capacité d'évacuation au niveau maximal d'opération (513,5 m) : 6 000 m<sup>3</sup>/s
- Capacité d'évacuation au niveau extrême du réservoir (513,8 m) : 7 500 m<sup>3</sup>/s
- Rehausse (clapet) de 1,5 m de hauteur qui permet de maintenir la cote du barrage à 513,5 lors des basses eaux et de maintenir un débit d'évacuation extrême par-dessus le barrage de 7 500 m<sup>3</sup>/s.

### 5.2 Agencement général des ouvrages

La variante d'aménagement ici présentée inclut :

- La construction d'une centrale hydroélectrique de surface à l'extrémité aval de la falaise rocheuse localisée en aval de la chute Nachtigal amont sur la rive gauche, dotée de six groupes de 60 MW et équipée pour recevoir un septième groupe.
- La construction d'un canal d'amenée d'une longueur d'environ 3 000 m entre le réservoir et la structure de prise d'eau de la centrale. Le canal de forme trapézoïdale a une largeur au radier de 18 m, une profondeur de 14 m et une emprise au sol variant de 92 à 142 m.
- La construction de six conduites forcées en acier de 5,40 m de diamètre et d'environ 95 m de longueur pour amener l'eau à la centrale.
- La construction d'une route d'accès de 3,2 km à partir de la route nationale N°1.
- La construction d'un barrage en béton compacté au rouleau (BCR) déversant d'une longueur de 1 400 m et d'une hauteur moyenne de 11 m.
- La mise en place d'un clapet permettant une régulation de la cote du plan d'eau à 513,5 m du débit d'étiage au débit de crue de 6 000 m<sup>3</sup>/s.
- La construction de deux pertuis en rive gauche munis de vannes radiales pour chasser les sédiments devant la prise d'eau en rivière.
- La création d'une retenue de 4,4 km<sup>2</sup>.
- La construction d'une ligne de transmission de 225 kV reliant la nouvelle centrale à un nouveau poste à construire à Nkolondom à un voltage de 225 kV.
- La construction de routes d'accès temporaires sur le site des différentes structures.

Toutes les structures permanentes sont situées à l'intérieur des limites d'une concession qui sera consentie à Alucam par le gouvernement du Cameroun en vertu d'accords de concession à conclure entre les parties.

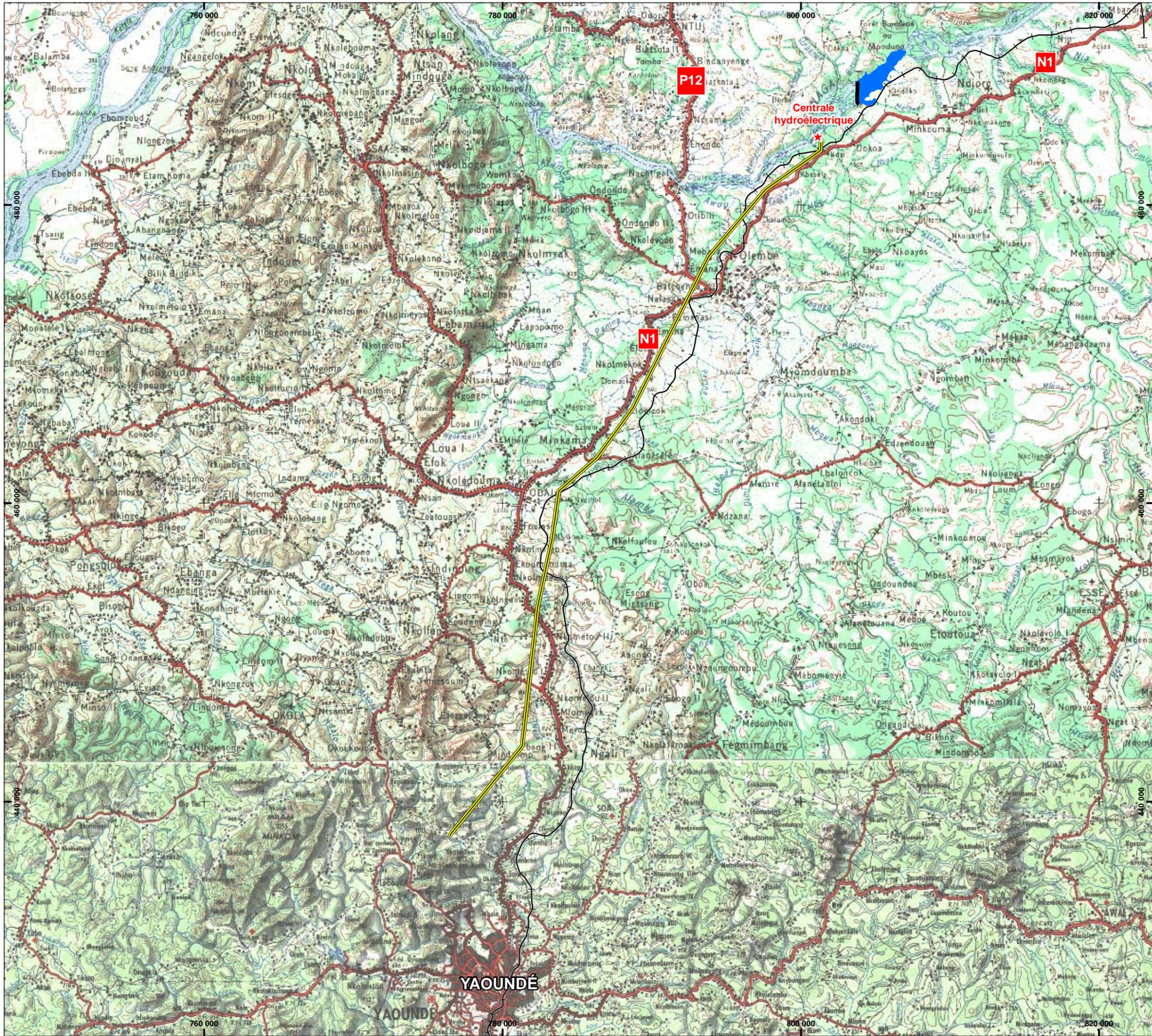
Ces accords de concession concerneront entre autres l'obtention de titres d'exploitation pour la production d'énergie hydroélectrique et le transport de l'énergie produite entre Nachtigal et Yaoundé. L'agencement général des ouvrages projetés est illustré à la figure 5.2.



## Projet hydroélectrique de Nachtigal

### Légende

- N1 Route nationale
- P12 Route provinciale
- +++ Voie ferrée
- Barrage hydroélectrique de Nachtigal
- Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
- Réservoir à la cote 513.5 m



0 2.5 5 7.5 10 km

Échelle 1: 250 000

MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

Mise à jour de l'ÉIES

### Localisation générale du projet

Juillet 2011

Figure 5.1



**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

- N1 Route nationale
- Sablière
- Voie ferrée
- Desserte de la voie ferrée
- Ouvrage
- Poste 225 kV
- Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
- Réservoir à la cote 513.5 m



0 0.3 0.6 0.9 km

Échelle 1: 30 000

SOURCES :  
Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
Résolution au sol: 5 mètres

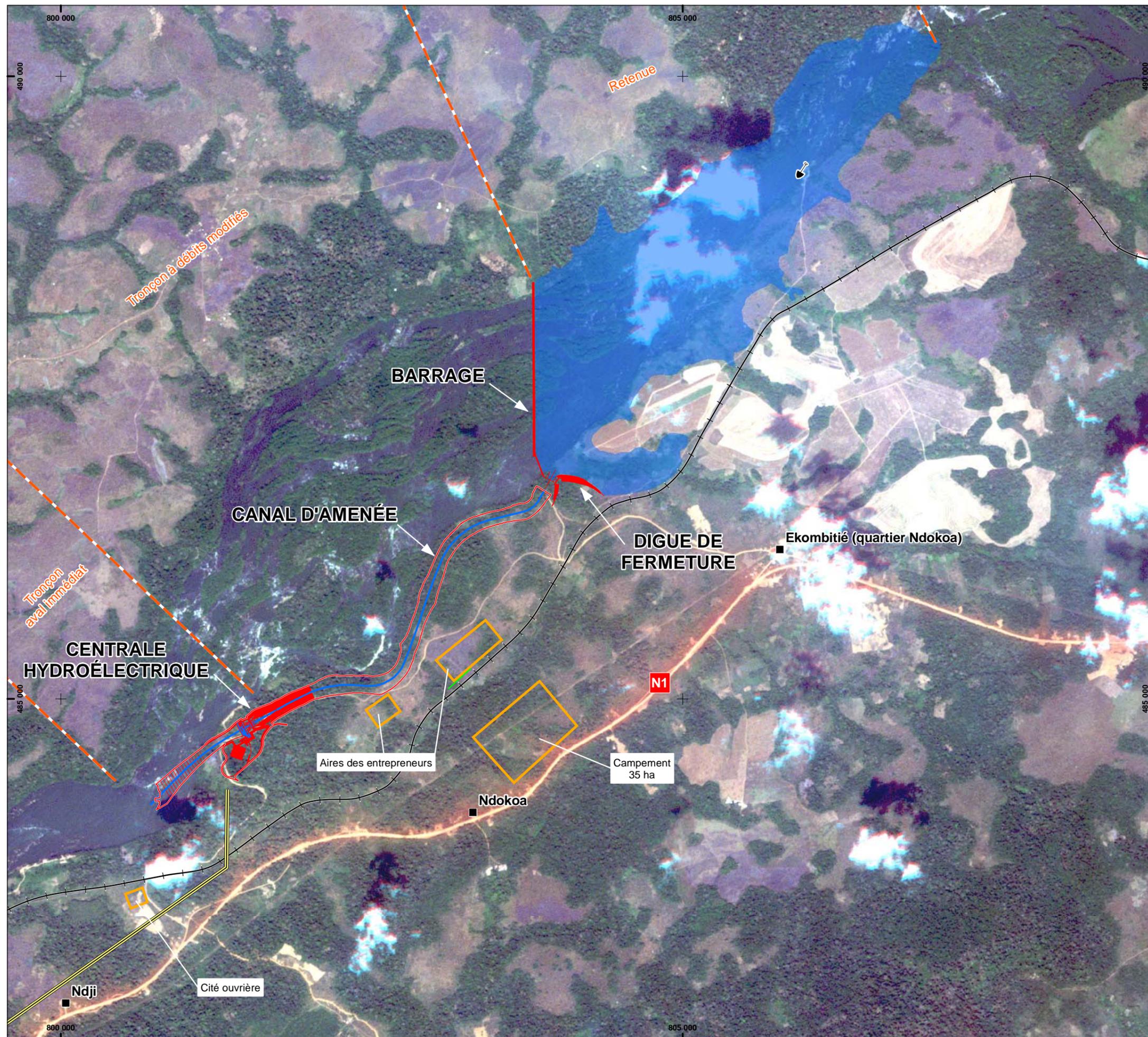
MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

Mise à jour de l'ÉIES

**Agencement général des ouvrages**

Juillet 2011

Figure 5.2





### 5.3 Description de la variante d'aménagement

Cette section présente une description sommaire des diverses composantes du projet.

#### 5.3.1 Barrage

Les études techniques ont permis d'examiner divers types de barrages et, en particulier, de considérer les variantes suivantes :

- Barrage en enrochement avec noyau argileux avec évacuateur à vannes;
- Seuil déversant en BCR (béton compacté au rouleau).

La variante retenue est celle constituée d'un seuil déversant en béton compacté au rouleau d'une longueur de 1 400 m, d'une largeur en crête de cinq mètres et d'une hauteur moyenne de 11 m. L'ouvrage de forme généralement rectiligne sera fondé sur le rocher sain entre les cotes 500 et 503 m suite à un nettoyage des sédiments, du rocher fracturé et du mort terrain (voir les figures 5.3 et 5.4).

Sa construction nécessitera la mise en place de 130 000 m<sup>3</sup> de béton et les matériaux proviendront généralement du concassage des matériaux d'excavation de la centrale.

Le bilan actuel des déblais et remblais révèle un équilibre des déblais-remblais d'enrochement. Les sols végétaux (épaisseurs de 50 cm environ) seront conservés en tas et remis en place pour la revégétalisation des aires temporaires. Par contre, un déficit de matériaux meubles (sable, latérite) est anticipé, pouvant conduire à l'ouverture de bancs d'emprunt.

#### 5.3.2 Évacuateurs

Compte tenu de l'importance de l'aménagement, les ouvrages ont été dimensionnés de manière à ce qu'une crue de récurrence 10 000 ans correspondant à un débit de 6 000 m<sup>3</sup>/s puisse être évacuée en toute sécurité.

À cet effet, les ingénieurs ont choisi une capacité d'évacuation correspondant au débit de pointe de la crue de récurrence 10 000 ans augmentée d'un facteur de sécurité de 400 m<sup>3</sup>/s. Ce débit pourrait s'ajouter en cas de déstockage prématuré ou tardif de l'un des réservoirs de Mbakaou ou Lom Pangar, situés tous deux en amont de l'aménagement de Nachtigal.

Les débits de crue sont évacués normalement par déversement au-dessus du barrage en BCR et par l'ouvrage de chasse qui est situé en rive gauche près de la prise d'eau du canal.

L'ouvrage de chasse, qui comprend deux vannes segment de 17 m de largeur et 9 m de hauteur, permet d'évacuer un débit de l'ordre de 2 000 m<sup>3</sup>/s. Il est utilisé, en priorité, en saison des crues pour chasser les apports solides accumulés devant la prise d'eau du canal d'amenée ou en cas d'arrêt des turbines, pour la restitution d'une partie des débits de la centrale, le reste étant déversé.

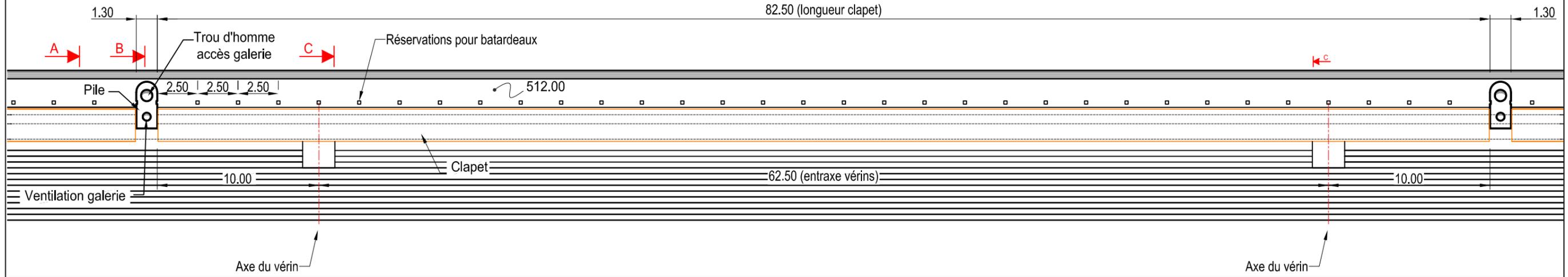
Lors des crues exceptionnelles, l'ouvrage de chasse est utilisé pour l'évacuation. Par sécurité, le débit maximum de 6 000 m<sup>3</sup>/s peut être évacué sans problème même dans le cas où une des deux vannes de l'ouvrage de restitution reste fermée.

#### 5.3.3 Ouvrages d'adduction

Les ouvrages d'adduction comprennent un ouvrage de prise d'eau sur la Sanaga, un canal d'amenée, une chambre de mise en charge, des prises d'eau pour l'usine, et les conduites forcées qui amènent l'eau vers les groupes turbine-alternateur.



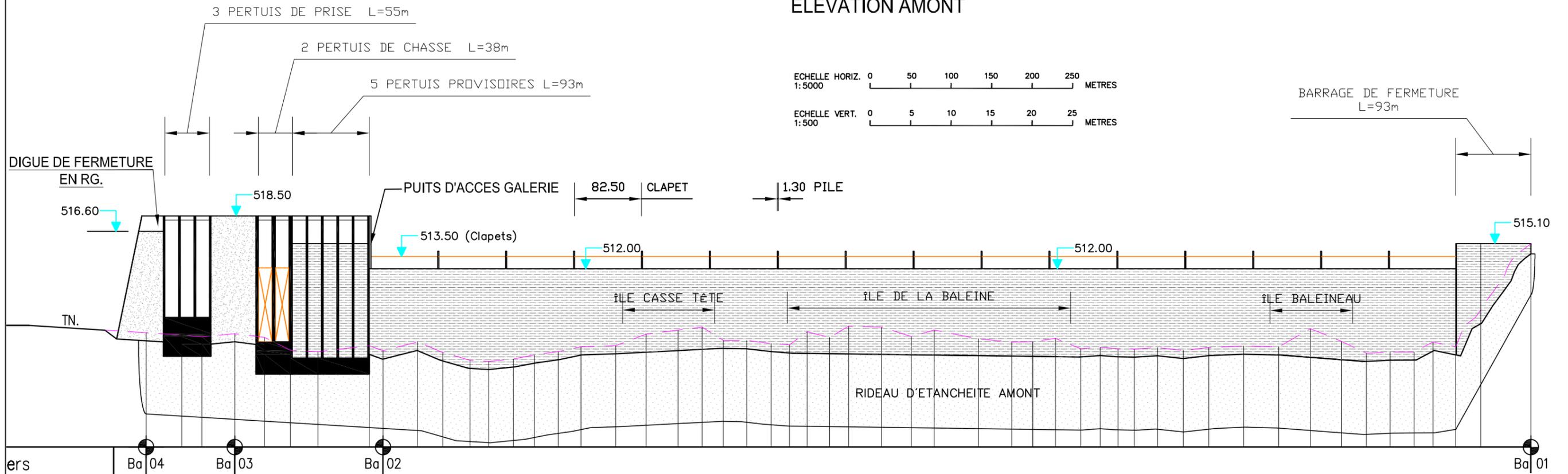
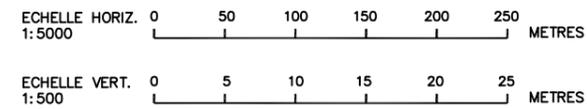
# SOLUTION CLAPET VUE EN PLAN



RIVE GAUCHE

RIVE DROITE

## ELEVATION AMONT



Projet hydroélectrique de Nachtigal

Mise à jour de l'ÉIES

Juillet 2011

Projet : 0521513

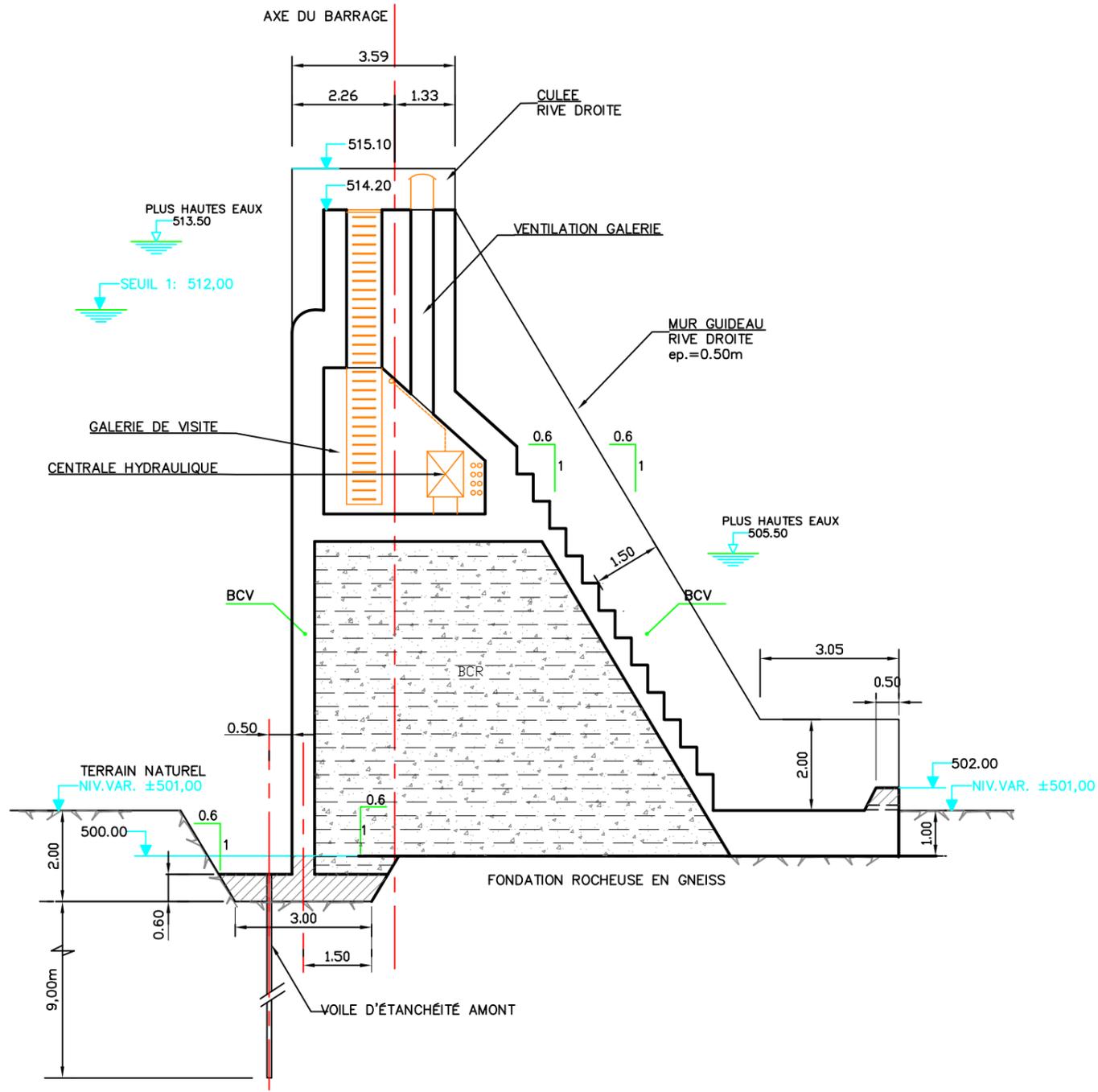
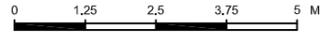
Figure 5.3

Barrage et pertuis : vue en plan & élévation suivant l'axe du barrage

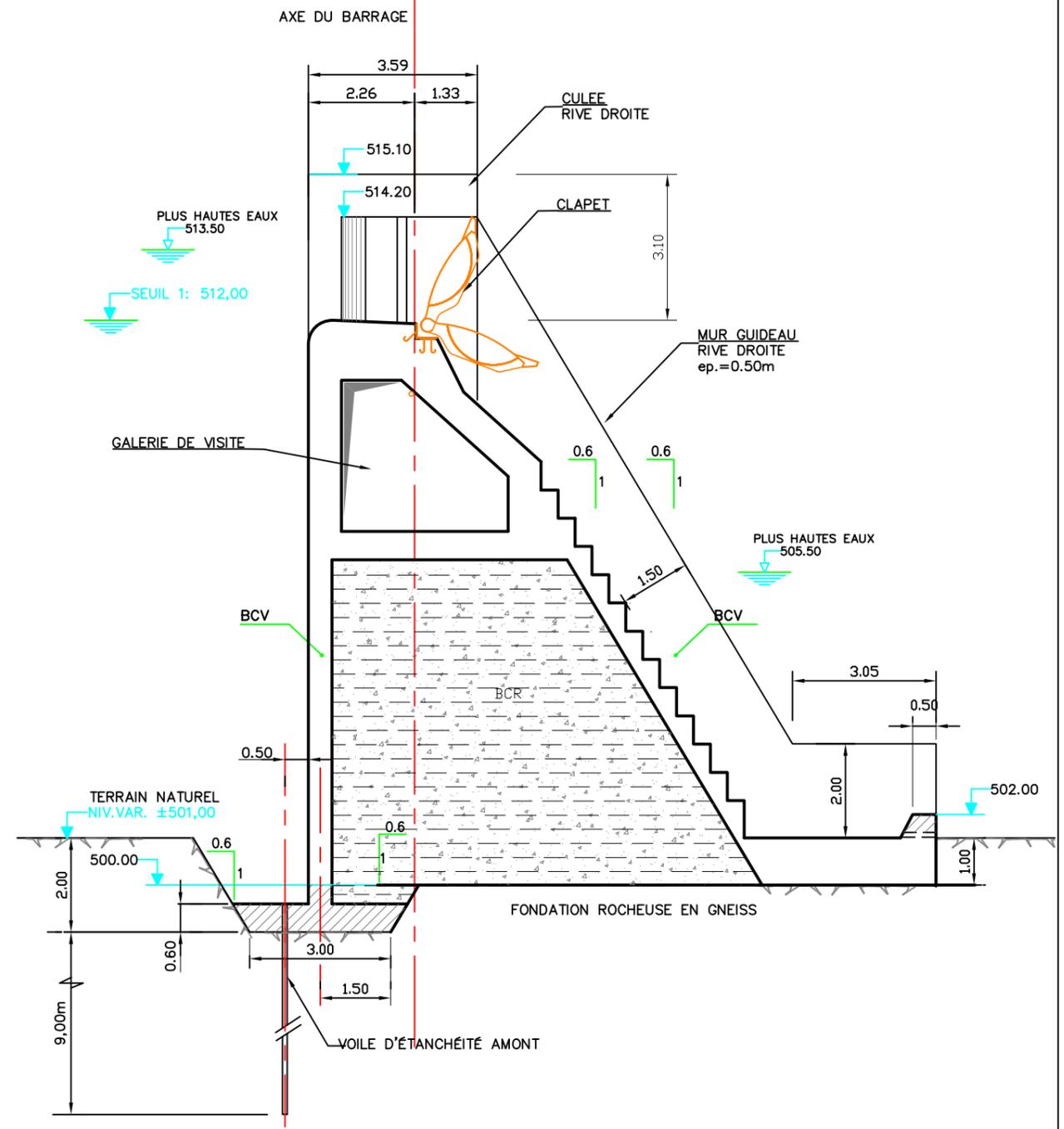




### SOLUTION CLAPET COUPE A-A



### SOLUTION CLAPET COUPE B-B





### 5.3.3.1 Ouvrage de prise d'eau sur la Sanaga

La structure de prise d'eau est située en bordure du réservoir, à proximité de l'extrémité sud du barrage et de l'ouvrage de restitution. Cette structure, permettant d'isoler le canal en cas de nécessité, comprend trois pertuis de 17 mètres de largeur, que l'on peut fermer à l'aide de poutrelles manipulées par un portique. Cette manœuvre est effectuée en eau calme.

### 5.3.3.2 Canal d'aménée

Le canal d'aménée situé en rive gauche de la Sanaga, présenté à la figure 5.5, est de section trapézoïdale et calé dans la berge à un niveau permettant sa construction, de manière à assurer un certain équilibre entre les déblais et les remblais. Ceci permet d'utiliser les déblais d'enrochement provenant principalement de l'excavation de la centrale et du canal de fuite.

Le canal a une longueur d'environ 3 000 m, une largeur au radier de 18 m et une profondeur maximale de 14 m. Il est muni d'un revêtement en béton armé continu, qui assure son étanchéité et permet l'adoption d'une section utile réduite au minimum en acceptant des vitesses d'écoulement relativement élevées.

Dans les conditions d'opération nominales au débit de 775 m<sup>3</sup>/s, la vitesse d'écoulement maximum est de l'ordre de 2,85 m/s. Au débit maximum de 870 m<sup>3</sup>/s, ou en fonctionnement avec un niveau de réservoir abaissé de 50 cm, cette vitesse d'écoulement atteint 3,50 m/s à l'entrée du bassin de mise en charge devant la prise d'eau.

### 5.3.3.3 Bassin de mise en charge et prise d'eau de l'usine

Le bassin de mise en charge consiste en un élargissement et un approfondissement progressifs du canal qui permettent de réduire la vitesse de l'écoulement devant la prise à une valeur compatible avec des conditions d'entonnement satisfaisantes.

La prise d'eau de l'usine consiste en six blocs accolés identiques, équipés chacun d'une grille à débris, de rainures à poutrelles de révision et d'une vanne de tête, dimensionnés pour assurer l'entonnement de l'eau dans les conduites forcées avec la submergence nécessaire pour éviter les vortex et l'entraînement d'air.

### 5.3.3.4 Conduites forcées

Les six conduites forcées relient les prises d'eau à l'usine située à l'aval. Elles sont disposées en parallèle suivant la pente du rocher excavé. Elles ont une longueur de 93,5 m et un diamètre intérieur de 5,40 m et permettent le transit du débit nominal et du débit maximum avec des vitesses d'écoulement de 5,6 et 6,3 m/s respectivement.

Leurs dispositions constructives sont classiques avec des conduites en acier ancrées dans un massif supérieur intégré à la prise d'eau et par un massif inférieur accolé à l'usine.

## 5.3.4 Centrale

### 5.3.4.1 Agencement général

La centrale, illustrée aux figures 5.6 et 5.7 est située sur la rive gauche de la Sanaga, quelques centaines de mètres à l'aval de la dernière portion des rapides.

La centrale est du type en surface et sera équipée de six turbines Francis à axe vertical distantes de 18 m d'axe en axe et éventuellement d'une septième turbine. La centrale, orientée en fonction de l'alignement du canal et de manière à permettre une restitution aisée à la rivière, alimente une ligne de transmission à 225 kV, par l'intermédiaire d'un poste situé approximativement à 200 m en aval de la centrale, en rive gauche du canal de fuite.



**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

- N1 Route nationale
- Sablière
- Voie ferrée
- Desserte de la voie ferrée
- Ouvrage
- Poste 225 kV
- Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
- Réservoir à la cote 513.5 m



0 150 300 450 600 m

Échelle 1: 15 000

SOURCES :  
Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
Résolution au sol: 5 mètres

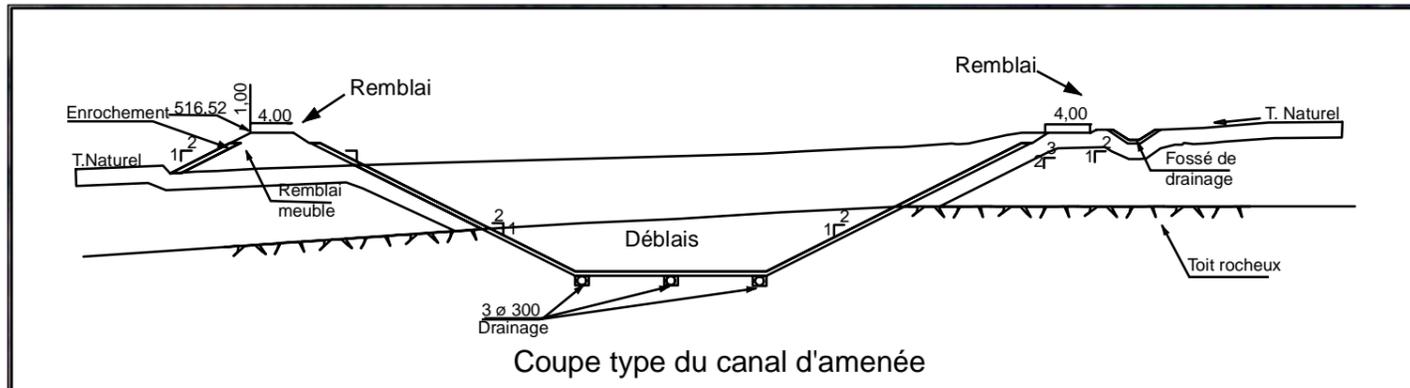
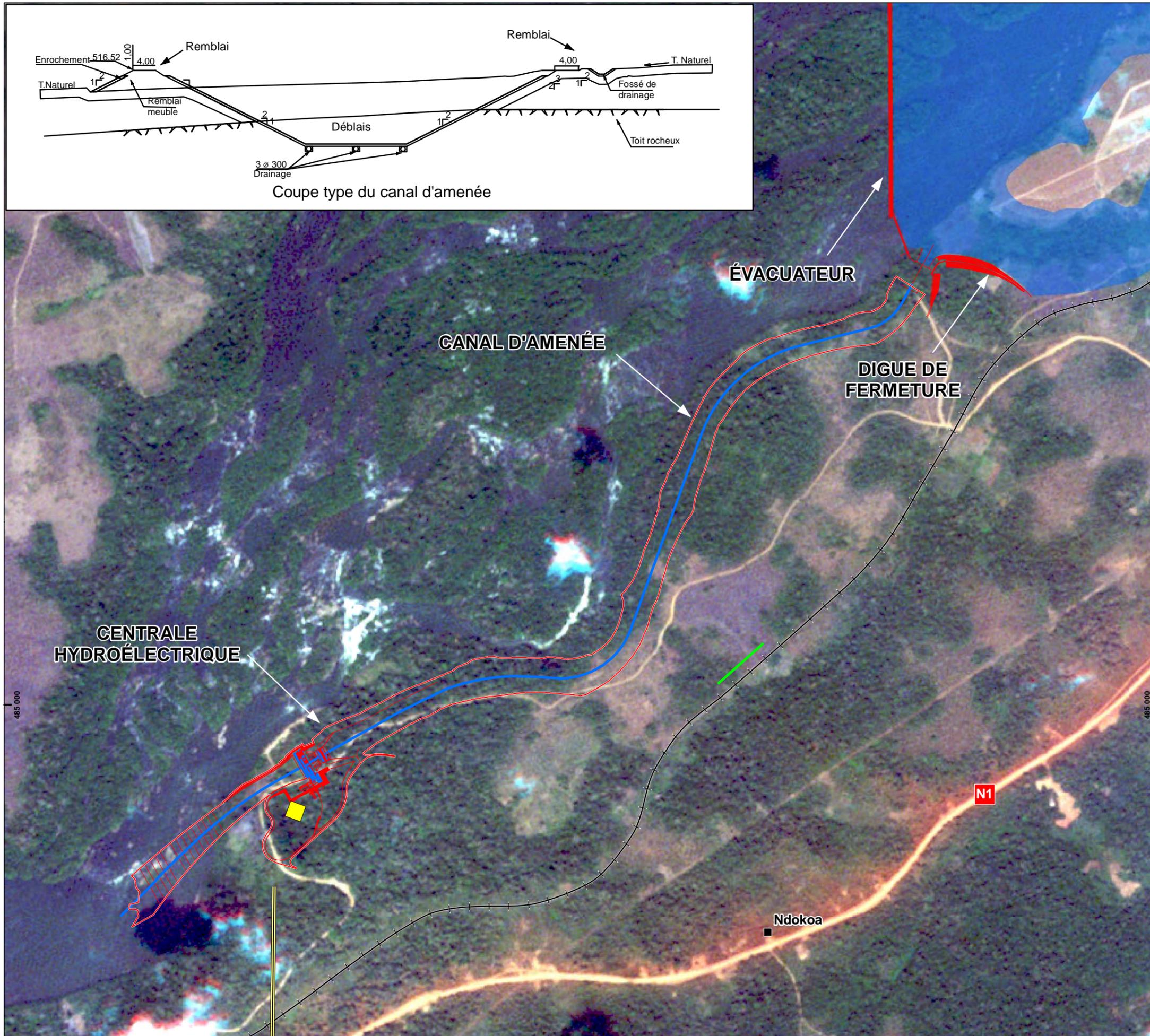
MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

Mise à jour de l'ÉIES

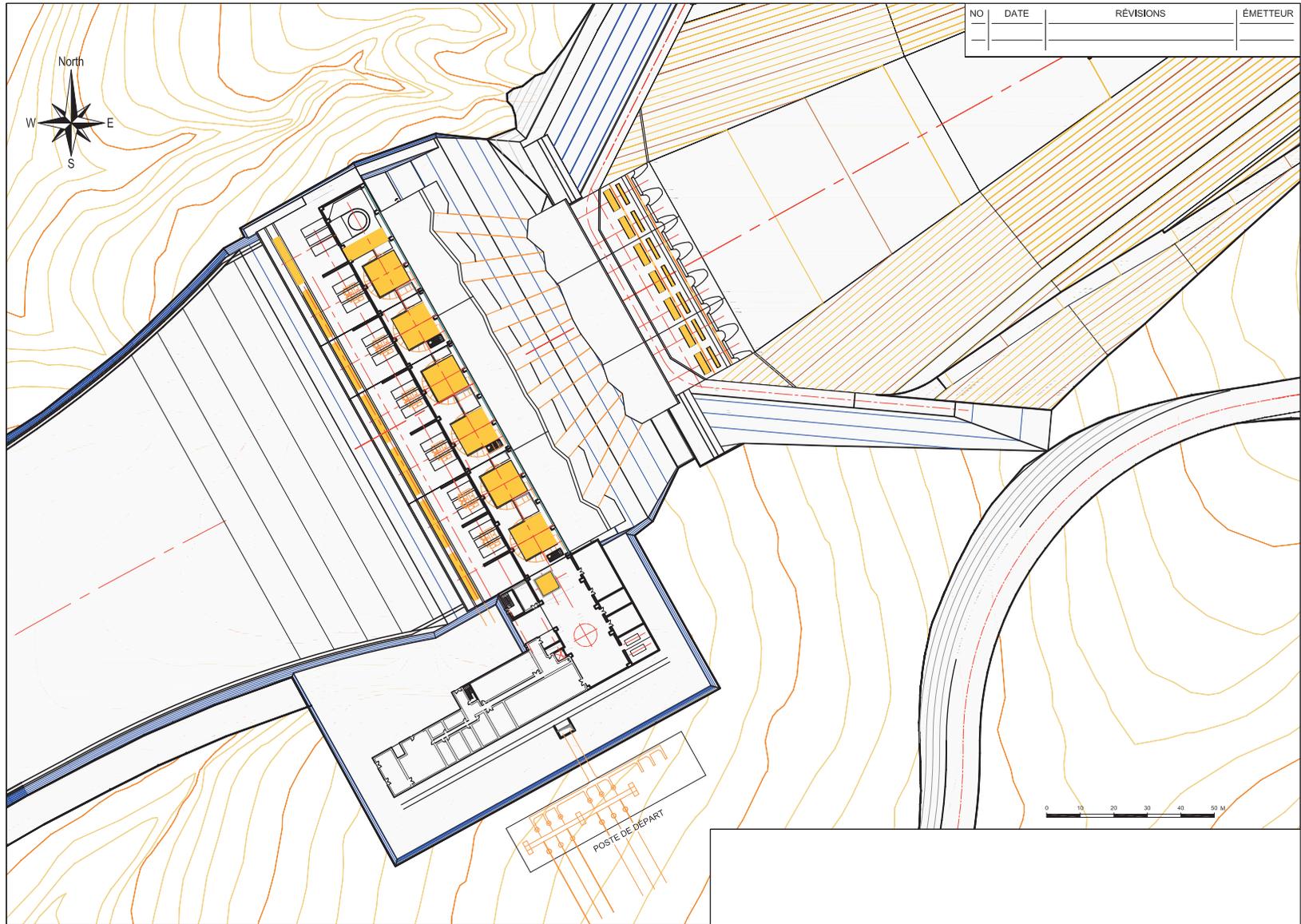
**Canal d'amenée - Vue en plan et en coupe**

Juillet 2011

Figure 5.5

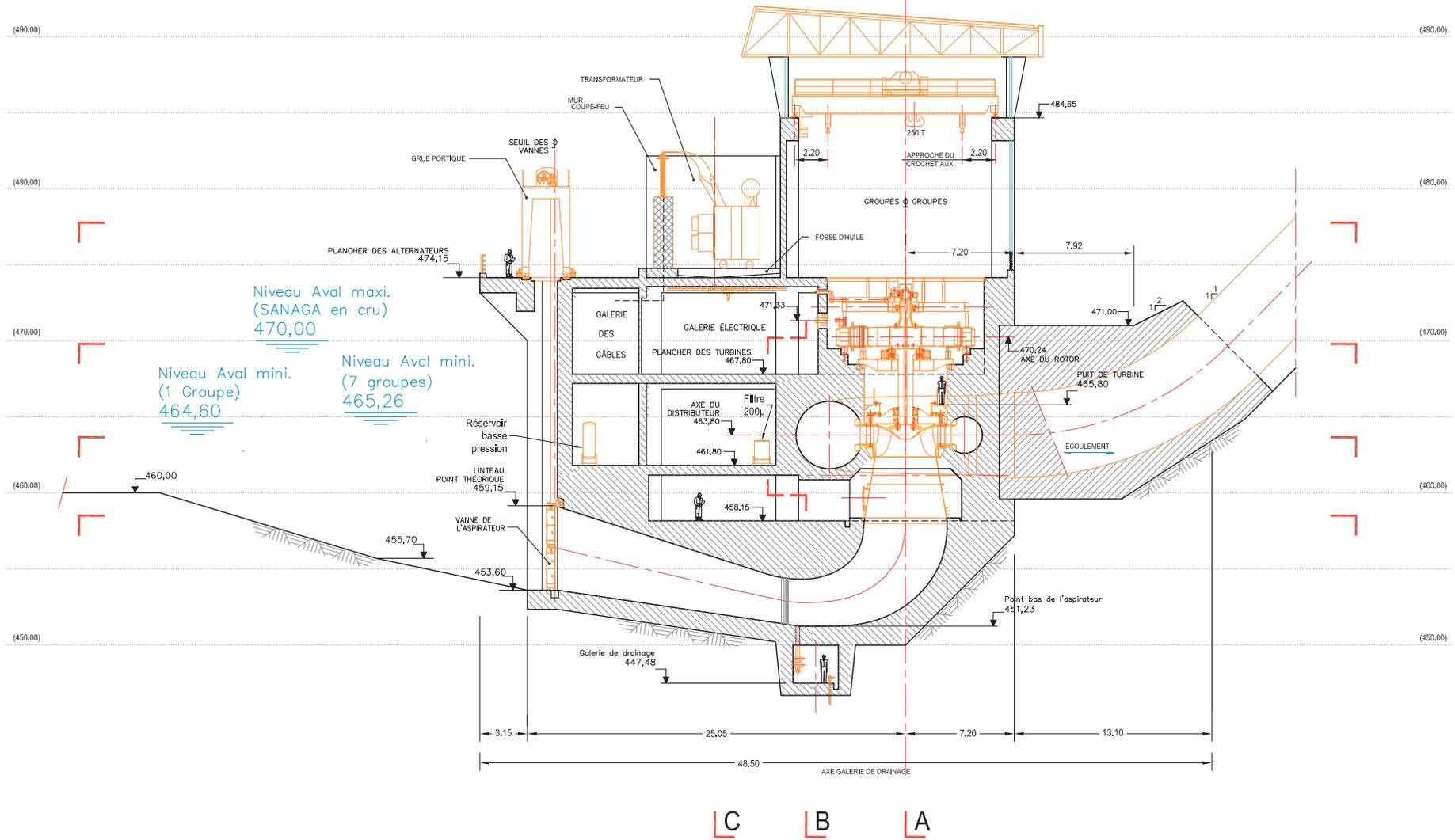








NO	DATE	RÉVISIONS	ÉMETTEUR



Projet hydroélectrique de Nachtigal

Mise à jour de l'ÉIES

Septembre 2011

Projet : 0521513

Figure 5.7  
Centrale hydroélectrique  
Coupe transversale dans l'axe du groupe numéro 4



0514566\_Figure5\_7.fh11 (09/11)fd



Les dimensions extérieures de la centrale sont de 18 m de hauteur au-dessus de la plateforme d'accès, 35 m de largeur et 147 m de longueur. La centrale inclut six emplacements pour les groupes générateurs et l'aire de service occupe le côté gauche de l'édifice. La centrale est une structure conventionnelle en béton avec une superstructure en acier qui supporte le toit et le bardage.

Un bâtiment d'exploitation de 1 000 m<sup>2</sup> au sol est accolé perpendiculairement à l'usine du côté gauche. Il abrite le poste de départ, la salle de commande et les locaux annexes (bureaux, salles de réunions, archives, magasins, etc.) sur deux étages.

#### **5.3.4.2 Aménagement**

La centrale comporte différents niveaux :

- 473,0 m niveau de la plateforme d'arrivée, du plancher des alternateurs, des transformateurs et de la plage de montage;
- 466,65 m, niveau des alternateurs, du plancher des turbines, de la galerie électrique et de la galerie des câbles;
- 460,85 m, niveau de la galerie mécanique et d'accès aux bâches spirales;
- 457,00 m, niveau de la galerie d'accès aux cônes aspirateur;
- 446,33 m, niveau de la galerie de drainage et de vidange des groupes.

Au niveau 473,0 m, se trouvent les transformateurs, la grue portique de manœuvre des poutrelles des aspirateurs, la plage de montage ainsi que la salle de contrôle et le poste blindé GIS. Ces deux derniers sont situés dans le bâtiment annexe à proximité immédiate de la plage de montage.

L'accès à la salle de montage et à la centrale est assuré par une porte de garage et, pour le personnel, une porte extérieure et un accès depuis le bâtiment annexe. Deux escaliers isolés par des cloisons coupe-feu et un ascenseur-monte-charge permettent d'accéder aux planchers des niveaux inférieurs.

Le pont roulant de la centrale dessert la salle des machines, l'aire de service ainsi que les différents niveaux de la centrale via un puits vertical situé en bordure de la plage de montage. Ce puits, aligné sur le puisard de drainage de la centrale, permet également la manipulation des roues de turbine entre la galerie d'accès aux cônes d'aspirateurs et la plage de montage.

La capacité de levage du crochet principal du pont roulant est de 250 T et un treuil auxiliaire de 25 T est aussi fourni.

Le plancher des turbines contient les régulateurs des turbines et les réservoirs oléopneumatiques, la galerie des armoires et des auxiliaires électriques ainsi que la galerie des câbles. L'accès aux puits des turbines est assuré à partir de ce niveau au moyen d'escaliers. Deux escaliers secondaires permettent l'accès au niveau inférieur.

Le séparateur «huile-eau» pour les effluents des fosses transformateurs est situé sous le niveau de la plateforme d'accès à la centrale. Une fois séparée de l'eau, l'huile sera pompée dans des barils pour être éliminée de façon sécuritaire.

La galerie mécanique abrite les circuits hydrauliques, les systèmes de pompage et filtration, les échangeurs associés ainsi que les compresseurs haute et basse pression, la protection incendie et autres équipements.

Les accès aux bâches spirales se font à partir de ce niveau. Cet accès peut servir également à inspecter la partie inférieure des conduites forcées. Deux escaliers secondaires assurent l'accès à l'étage inférieur.

La galerie d'accès aux cônes d'aspirateur permet l'accès aux roues de turbines pour inspection ainsi que le démontage de la partie haute du cône d'aspirateur. Une fois celle-ci enlevée, la roue se démonte par en-dessous et peut être acheminée par cette galerie vers le puits de manutention des pièces lourdes et la plage de montage. Le séparateur huile-eau de la centrale est situé à ce niveau.

Un escalier côté rive gauche permet l'accès à la galerie de drainage et au puits d'exhaure, alors qu'une échelle installée côté rive droite dans un puits d'accès procure un accès de secours vers l'autre extrémité de la galerie de drainage.

Finalement, la galerie de drainage constitue le dernier niveau accessible de la centrale. Cette galerie abrite les drains de fondation, qui débitent dans un caniveau dirigeant les eaux vers le puits d'exhaure, ainsi que les conduites de vidange des groupes et des conduites forcées et le vannage correspondant. Ces conduites aboutissent à une salle contiguë au puits de drainage, où sont installées les pompes de vidange. Un système de conduites et de vannes d'isolement permet d'utiliser les pompes de vidange pour augmenter la capacité de débit d'exhaure en cas de besoin.

### **5.3.4.3 Canal de fuite**

Le canal de fuite permet de restituer l'eau au fleuve à partir de la sortie des aspirateurs de la centrale. Ce canal, excavé au rocher à l'abri d'un batardeau en remblai construit en eau, aura une longueur de 350 m. Dans sa partie centrale, le canal de fuite sera excavé sur une largeur de 70 m jusqu'à la cote de 460,35 m, soit 6 m environ sous le niveau de restitution correspondant au fonctionnement de la centrale aux conditions nominales.

### **5.3.5 Équipements mécaniques**

#### **5.3.5.1 Équipement de l'évacuateur, pertuis de chasse, prise d'eau amont**

##### **A. Pertuis temporaires**

L'évacuateur comprend cinq pertuis servant de dérivation temporaire durant les phases de construction du barrage et deux pertuis de chasse servant à l'élimination périodique des sédiments accumulés près de la prise d'eau amont.

Chaque pertuis temporaire est pourvu d'un jeu de pièces fixes comprenant deux guides latéraux et une poutre de seuil. Ces pièces servent à l'insertion d'un jeu de poutrelles qui, en fin de phase de dérivation, permettra d'isoler en séquence chaque pertuis au moyen de deux jeux de poutrelles en béton de façon à fermer définitivement la dérivation temporaire en remplissant de béton l'espace entre les poutrelles amont et aval.

##### **B. Pertuis de chasse**

L'évacuateur de crues se termine, en rive gauche, par un ouvrage de chasse qui comprend deux pertuis d'une largeur libre de 17 m et dont le radier est au niveau 503,00 m.

Chaque pertuis est pourvu d'une vanne radiale de construction mécano-soudée et dont les bras se terminent par des tourillons montés sur rotules sphériques. Chaque vanne est conçue pour résister au niveau de retenue normal amont de 513,5 m. Le côté aval est considéré à sec pour fin de conception.

L'ouverture et la fermeture des vannes sont commandées par l'action synchronisée de deux treuils à chaîne placés de part et d'autre de la vanne.

Des abris protègent les treuils et les mouvements des vannes peuvent être commandés à distance à partir de la salle de commande de l'usine ou localement à partir d'un poste de commande local.

##### **C. Prise d'eau amont**

Le canal d'amenée à la prise d'eau de l'usine est protégé par un ouvrage comprenant trois pertuis de 17 m munis chacun d'un jeu de rainures pour l'insertion de poutrelles de révision.

Les poutrelles étant munies de roues, la fermeture de la prise amont pourra, le cas échéant, se faire en eau vive.

#### D. Grue portique

Une grue portique est fournie pour desservir autant les pertuis temporaires que les pertuis de chasse et les pertuis de la prise d'eau amont.

##### 5.3.5.2 Équipement de la prise d'eau

Les équipements de la prise d'eau de l'usine comprennent :

- six grilles à débris et leurs pièces fixes;
- six jeux de pièces fixes pour la mise en place de poutrelles de révision;
- un jeu de poutrelles de révision;
- six vannes motorisées de prise d'eau et leurs pièces fixes;
- un appareil combinant les fonctions de dégrilleur et de grue portique.

Les grilles à débris mesurent 14 400 mm x 16 000 mm et sont du type à barreaux inclinés. Elles couvrent la hauteur de l'ouverture du pertuis, à partir du seuil au niveau 498,00 m, et se terminent par une plage en acier jusqu'au niveau du tablier de la prise d'eau au niveau 517,20 m. Les barreaux ont une épaisseur de 16 mm et sont espacés de 89 mm. Les grilles sont construites en sections glissées en place dans les rainures des pièces fixes qui servent aussi au guidage du râteau du dégrilleur.

Chaque pertuis de la prise d'eau est équipé d'une vanne motorisée. Les vannes sont de type plat monté sur roues à un point de levage central et à étanchéité amont. L'ouverture et la fermeture de chaque vanne de prise d'eau sont assurées par un treuil individuel ancré sur le tablier de la prise d'eau au niveau 517,20 m.

La prise d'eau est équipée d'un dégrilleur qui assurera le nettoyage des grilles à débris. Le dégrilleur est du type à râteau basculant et à treuil à tambour à câble. Le fonctionnement du dégrilleur est automatique et contrôlé soit à distance soit manuellement. Le dégrilleur est aussi muni d'un grappin hydraulique à commande locale qui permet de récupérer les débris flottants de la taille d'un arbre. Les débris sont placés dans un chariot qui circule, sur des rails, dans un caniveau. Le conteneur est vidé à l'extrémité gauche et les débris sont transportés par camion à un site autorisé.

##### 5.3.5.3 Équipement mécanique de l'usine

#### A. Pont roulant de la salle des machines

L'usine est dotée d'un pont roulant qui dessert la salle des machines sur toute la longueur de l'usine y compris l'aire de service. Le pont roulant est de type bipoutres caissons montées sur des sommiers se déplaçant sur des rails portés par des consoles prévues dans la structure de béton de l'usine. Il est muni d'un treuil principal d'une capacité de levage de 250 Mg et d'un treuil auxiliaire indépendant de 25 Mg se déplaçant en porte-à-faux le long de la poutre caisson du pont.

#### B. Vanne d'aspirateur

L'aspirateur de chaque groupe turbine alternateur se divise en deux à sa sortie. Deux vannes sont prévues pour isoler un groupe à la fois.

Une grue portique est fournie pour desservir les pertuis des aspirateurs de l'usine.

##### 5.3.6 Groupe turbine-alternateur

Les caractéristiques des turbines et des alternateurs ont été choisies pour satisfaire aux exigences de puissance d'Alucam et de stabilité du réseau de transport de la Sonel. Ces caractéristiques sont les suivantes :

Nombre d'unités: 6

#### **Alternateurs :**

- Puissance apparente : 60 000 kVA
- Facteur de puissance ( $\cos \varnothing$ ): 0,85
- Voltage : 11 000 Volts
- Fréquence : 50 Hertz
- Nombre de pôles : 40
- Masse approximative du rotor : 230 000 kg
- Diamètre approximatif du rotor : 6 900 mm

#### **Turbines :**

- Type : Francis
- Puissance nominale : 55 000 kW
- Hauteur de chute nette nominale : 44,5 m
- Vitesse de rotation : 150 rpm
- Diamètre prévu de la roue : 4 000 mm
- Débit par groupe prévu à pleine charge : 120 m<sup>3</sup>/s

#### **Régulateurs :**

- Type : Électronique
- Pression d'opération : 6 300 kPa

Les turbines sont alimentées par des conduites forcées individuelles et ne nécessitent donc pas de vannes d'urgence ou d'isolation directement devant elles. Les vannes de prise d'eau sont utilisées pour isoler chaque unité ou pour interrompre le débit, si nécessaire. La conduite forcée se termine par une transition conique qui correspond au diamètre d'entrée de la bêche spirale.

La turbine rejette l'eau dans le canal de fuite à travers un aspirateur coudé ayant un pilier central. L'agencement hydraulique de l'aspirateur a une influence importante sur l'efficacité des turbines ayant une faible hauteur de chute. De ce fait, des dimensions suffisantes ont été prévues dans la centrale pour l'aspirateur de façon à ce que le fabricant des turbines puisse optimiser l'agencement hydraulique.

### **5.3.7 Équipements mécaniques auxiliaires**

La réalisation du projet nécessite la mise en place de plusieurs équipements mécaniques auxiliaires décrits dans les prochains paragraphes.

#### **5.3.7.1 Systèmes d'eau brute et d'eau de refroidissement**

Le système d'eau brute sert à approvisionner tous les systèmes d'eau de la centrale, à l'exception de l'eau potable. L'approvisionnement en eau se fait par gravité à partir du bief amont. Le système est composé d'un circuit de filtration (filtre motorisé) par groupe et chacun de ces circuits est inter-relié à l'aide d'un collecteur.

Le système d'eau de refroidissement sert à alimenter les circuits de refroidissement des groupes turbine alternateur à partir du collecteur d'eau brute filtrée. Les rejets des circuits sont reliés directement au bief aval.

Il est à noter que les transformateurs sont refroidis à l'air.

#### **5.3.7.2 Eau de protection incendie**

Le système de protection incendie alimente les dispositifs d'extinction à eau de la centrale et du bâtiment d'exploitation. Le système est alimenté à partir du collecteur d'eau brute filtrée et la pression dans le réseau est assurée par une pompe, située au niveau de la galerie mécanique.

La salle de contrôle sera protégée par un système du type FM200 ou Inergen et des extincteurs portatifs complètent le système. De plus, une remorque avec l'équipement (pompe, réservoir, et accessoires) pour la lutte contre les incendies sera disponible sur le site.

#### **5.3.7.3 Eau potable**

Le système sert à fournir l'eau potable chaude et froide à la centrale et au bâtiment d'exploitation. L'alimentation proviendra de la station de traitement de la cité ouvrière, par une conduite enfouie.

#### **5.3.7.4 Eau de service et eau filtrée**

Le système d'eau de service est conçu pour satisfaire les besoins des postes d'eau de service pour le lavage général. Ce système est alimenté à partir du collecteur d'eau brute filtrée. La pression dans le système est suffisante pour éviter l'installation de pompes.

Le système d'eau filtrée est composé de quatre filtres (75 µm) motorisés et est alimenté à partir du collecteur d'eau brute filtrée. Après filtration, l'eau est acheminée vers les groupes turbine alternateur au moyen d'un collecteur.

#### **5.3.7.5 Vidange et remplissage des groupes**

Le but du système de vidange est d'assécher les passages hydrauliques des groupes turbine alternateur de façon à en permettre l'inspection et l'entretien. La vidange de chaque groupe se fait au moyen d'une tuyauterie encastrée reliant le fond de l'aspirateur à un collecteur localisé dans la galerie de drainage attenante au puisard de drainage.

Le refoulement des pompes de vidange se fait dans un collecteur relié au bief aval. De plus, ces pompes peuvent suppléer automatiquement au système de drainage en cas de niveau très haut dans le puisard de drainage.

#### **5.3.7.6 Drainage des eaux claires**

Le but du système de drainage est de recueillir les diverses eaux non contaminées en provenance de la centrale et du bâtiment d'exploitation pour les acheminer vers le bief aval. Sauf exception, l'eau provenant des planchers supérieurs au niveau maximum aval extrême se draine par gravité directement dans le bief aval. Les principales sources d'eau sont les drains de toits et de planchers, les caniveaux de la centrale et du bâtiment d'exploitation, le séparateur d'huile des transformateurs et les infiltrations du roc.

L'eau provenant des planchers inférieurs au niveau aval maximum extrême et du séparateur d'huile de la centrale est drainée vers le puisard de drainage pour y être pompée vers le bief aval.

La salle des pompes est aménagée au même niveau que le puisard où on y retrouve trois pompes submersibles, soit la pompe remplissant exclusivement la fonction de drainage et les deux pompes remplissant la double fonction de drainage et de vidange. Une petite pompe submersible permet de reprendre les infiltrations de la salle.

#### **5.3.7.7 Drainage des eaux usées**

Le système de drainage des eaux usées collecte les rejets des appareils sanitaires du bâtiment d'exploitation et de la centrale. Les eaux usées sont drainées par gravité vers la fosse septique hermétique pour traitement par décantation et digestion anaérobie. Puis, une station de pompage, composée d'un bassin de captation et de deux pompes, récupère les eaux clarifiées à la sortie de la fosse septique et les dirige vers la station d'épuration de la cité ouvrière, à l'aide d'une conduite enfouie.

#### **5.3.7.8 Air comprimé**

Le système d'air à haute pression (4 MPa) assure l'alimentation en air de régulation pour les réservoirs oléopneumatiques des groupes et l'alimentation principale du système d'air de freinage des groupes. Les deux compresseurs, requis pour assurer la redondance, sont du type à piston et refroidis à l'air.

Le système d'air de service (800 kPa) assure l'alimentation en air comprimé nécessaire à l'entretien de la centrale et l'alimentation de secours pour l'air de freinage. Un compresseur fixe, du type à vis et refroidi à l'air, est prévu.

L'appareillage de production et de stockage est logé dans la salle des compresseurs au niveau 460,65 m de la galerie mécanique.

#### **5.3.7.9 Manutention des huiles**

Le système de manutention des huiles sert à recueillir, transporter, entreposer et traiter l'huile nécessaire à la lubrification des groupes et au système de régulation des turbines.

Le système comprend principalement deux réservoirs de stockage, un poste de vannage, un poste de remplissage et de reprise, une pompe fixe, une pompe mobile, une unité de purification d'huile, un débitmètre totalisateur ainsi qu'un collecteur d'alimentation et un collecteur de retour.

Le collecteur d'alimentation d'huile traitée sert à alimenter les postes de vannage des paliers et du pivot faisant partie du tableau d'instrumentation de chaque groupe ainsi que les postes desservant les puisards d'huile des équipements de régulation. Les conduites raccordées à ce collecteur, permettant d'alimenter chaque groupe et le collecteur d'huile usée qui reprend l'huile usée des paliers, des pivots et des puisards d'huile oléopneumatiques et la retourne vers la salle des huiles dans le réservoir d'huile usée.

Les collecteurs sont en pente vers la salle des huiles et la reprise d'huile usée se fait à l'aide d'une pompe mobile. L'huile est pompée dans le collecteur de reprise, par l'intermédiaire de boyaux flexibles. La pente des tuyauteries permet d'éviter que l'huile ne stagne dans les collecteurs en assurant son retour dans les réservoirs de la salle des huiles.

L'unité est mobile et montée sur un chariot permettant de la déplacer d'un groupe à l'autre. Elle est normalement entreposée dans la salle des huiles. L'unité permet de purifier l'huile en enlevant les gaz dissous, l'eau et les particules solides.

#### **5.3.7.10 Drainage des eaux huileuses**

Le but du système de drainage des eaux huileuses est de drainer les eaux potentiellement contaminées par les huiles ou les graisses, de séparer l'huile de l'eau, de contenir l'huile afin d'en permettre la récupération et d'évacuer l'eau traitée.

Deux séparateurs sont prévus : un est localisé sous le niveau des transformateurs (niv. 470,00) et sert à recueillir le drainage des fosses des transformateurs tandis que l'autre est localisé dans la centrale (niveau de 456,70 m) et recueille le drainage des puits des turbines et des salles pouvant contenir des produits contaminants.

Les séparateurs d'huile, construits en béton, sont formés d'un compartiment de décantation d'huile. L'huile décantée peut être récupérée par pompage au moyen d'un camion muni d'un système de pompage sous vide.

De plus, des protections passives sont prévues pour les différentes aires des systèmes contenant des contaminants. Par exemple, les planchers des aires des régulateurs et de la salle des huiles forment une fosse capable de retenir 110 % de toute l'huile pouvant s'y retrouver.

### 5.3.8 Poste de départ et ligne à 225 kV

#### 5.3.8.1 Description

L'énergie produite par l'alternateur est transmise depuis les bornes de sortie jusqu'aux bornes basse tension du transformateur élévateur situé du côté aval de l'usine. Trois portiques de départ haute tension (225 kV) supportent les lignes électriques qui constituent l'arrivée au poste de sectionnement.

Le poste de sectionnement proprement dit comporte trois arrivées en provenance de l'usine dont il est fait mention ci-dessus et deux départs en direction du poste Nkolondom faisant partie du réseau national (Sonel). Le poste comprend essentiellement :

- les sectionneurs d'aiguillage et d'isolement;
- les cinq disjoncteurs équipant les trois arrivées et les deux départs;
- un disjoncteur de couplage des barres;
- un jeu de barres doubles;
- les parafoudres;
- les transformateurs de courant et de tension pour la mesure, la commande et la protection.

Un bâtiment de commande abrite les auxiliaires du courant alternatif et continu ainsi que tous les équipements de commande, de mesure et de protection. De plus, ce bâtiment abrite, l'unité terminale ainsi que les interfaces permettant d'inclure l'usine et le poste à la répartition de l'énergie électrique nationale.

L'énergie produite par la centrale sera transmise sur le réseau national via une nouvelle ligne de transport à 225 kV d'une longueur de 56,5 km permettant de relier un nouveau poste prévu à Nkolondom au nord de Yaoundé. La figure 5.8 illustre le type de pylône et l'emprise requise. Tous les ouvrages permanents seront situés sur des terrains appartenant à Alucam et concédés par le gouvernement. Pour la ligne, un droit de passage sera consenti et les propriétaires ou occupants indemnisés. Le tracé de la ligne a été établi de manière à éviter les zones sensibles, en particulier les habitations.

#### 5.3.8.2 Étapes et activités réalisées pour élaborer le tracé

Les étapes et activités réalisées pour élaborer le tracé de la ligne 225 kV entre le poste de la centrale de Nachtigal et le poste d'arrivée près de Yaoundé sont résumées au tableau 5.1.

**Tableau 5.1 Étapes et activités d'élaboration du tracé de la ligne 225 kV**

Étape		Activités
1	Collecte des données de base	Collecte des informations de base sur le territoire compris entre Nachtigal et Yaoundé et constitution du SIG Nachtigal incluant : cartes topographiques, images satellitaires disponibles, cartes de végétation, carte des aires protégées, cartes géologiques, pédologiques et de l'utilisation du sol, etc.
		Collecte des avis techniques sur le tracé à définir et des données techniques relatives au réseau électrique du pays auprès de AES Sonel, responsable de l'exploitation du réseau électrique du pays.
2	Choix d'un site d'accueil pour le poste d'arrivée	Le choix de l'emplacement du poste d'arrivée a été effectué suite aux recommandations de la société AES Sonel. La visite de plusieurs sites identifiés par AES Sonel a permis d'identifier un site d'accueil propice près de Nkolondom, situé à environ 10 km au nord de Yaoundé.
3	Tracé préliminaire	Un tracé préliminaire a été défini sur la base des données disponibles sur le territoire à l'étude : images satellitaires Ikonos (1 m de résolution) couvrant les deux extrémités du tracé et cartes topographiques 1/50 000 couvrant tout le territoire à l'étude. Ce tracé préliminaire a été élaboré en prenant compte des contraintes et considérations expliquées plus loin.

Étape		Activités
4	Validation du tracé sur le terrain	Une mission de validation du tracé préliminaire et de collecte de données complémentaires sur le terrain a été réalisée sur toute la longueur du tracé en collaboration avec AES Sonel. Des données complémentaires relatives à la nature des sols, à la topographie et à l'utilisation du sol ont été collectées et intégrées dans le SIG Nachtigal.
5	Tracé optimisé Phase 1	Les données complémentaires collectées sur le terrain et les commentaires émis par les représentants de AES Sonel ont permis de valider certains tronçons de la ligne et d'en améliorer certains autres. Le résultat est un tracé optimal au point de vue technico-économique et environnemental et conforme aux attentes de AES Sonel. Ce tracé est représenté à la figure 5.9.
6	Nouveau tracé optimisé Phase 2	En phase 2006, sur la base d'une série d'images QuickBird, le tracé de la ligne 225 kV a fait l'objet d'une optimisation technique et environnementale plus fine sur la base de données plus précises sur la nature des sols, la topographie et l'utilisation du sol le long du corridor de la ligne.
7	Investigation du tracé sur le terrain	En 2011 la réactualisation de l'EIES permet la validation d'une trentaine de points sur le tracé optimisé pour confirmer sa pertinence.
8	Nouveau tracé optimisé Phase 3 à venir	La densification du bâti au sud de la ligne constatée en 2011 nécessitera une optimisation du tracé à la finalisation du projet.

### 5.3.8.3 Contraintes et critères de localisation du tracé

#### A. Contraintes et préoccupations prises en considération en phase 1

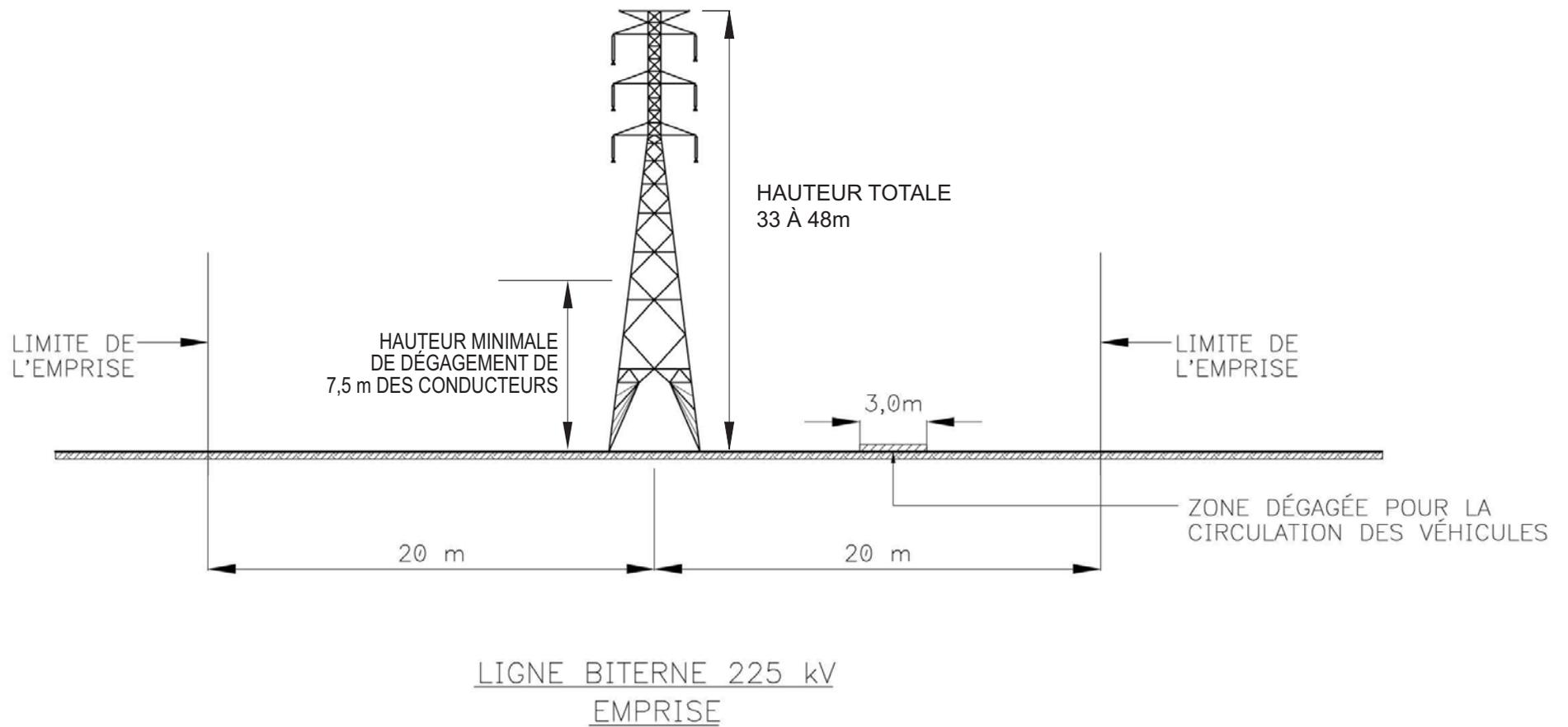
Une fois que les points de départ et d'arrivée de la ligne ont été identifiés, l'élaboration du tracé a pris en considération les préoccupations majeures suivantes qui ont une incidence sur la faisabilité technique et environnementale de la ligne et sur les coûts de réalisation du projet :

- maintenir le tracé le plus court et le plus direct possible entre son point de départ et son point d'arrivée afin de minimiser les coûts;
- élaborer le tracé afin de pouvoir exploiter le plus possible les accès existants pour la construction et l'entretien de la ligne;
- éviter de traverser des zones problématiques impliquant des solutions techniques non standard et plus coûteuses : large plan d'eau, montagnes, mangroves, etc.;
- passer hors des secteurs urbanisés afin de limiter les inconvénients pour la population et minimiser les coûts d'appropriation des emprises et de compensations;
- éviter de traverser des espaces protégés par législation : parc, réserve naturelle, etc.;
- éviter de traverser tout espace ou site d'intérêt régional particulier : sites panoramiques ou d'intérêt particulier pour le tourisme, sites patrimoniaux, complexes industriels, zones de culture arboricole, etc.

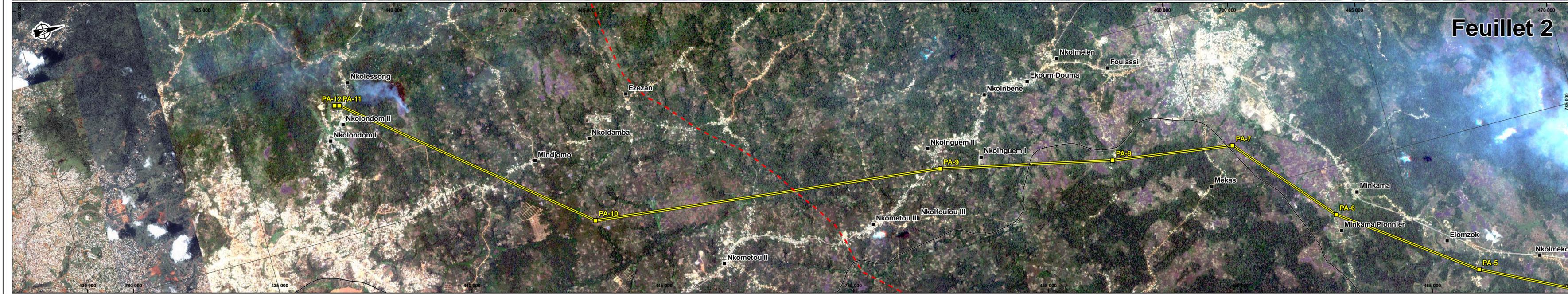
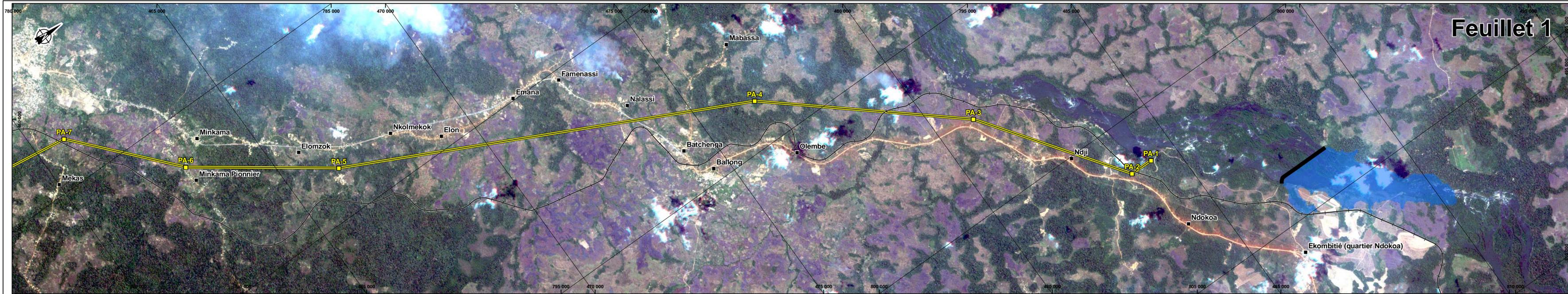
#### B. Directives pour l'optimisation du tracé en phase 2 et 3

Au début de la phase 2 de l'étude du projet Nachtigal, le tracé de la ligne établi suite à la phase 1 devient la ligne de centre d'un corridor de l'ordre de deux kilomètres de large qui a fait l'objet d'une cartographie détaillée. Le tracé de la ligne pourra ainsi être optimisé de façon plus fine pour minimiser les impacts environnementaux et réduire le plus possible les coûts de construction. Les principales directives qui ont été appliquées à la phase 2 et seront appliquées à la phase 3 sont :

- réduire le nombre de points d'angle;
- réduire les angles aux points d'angle;
- réduire autant que possible la longueur de la ligne;
- éloigner le tracé à au moins 150 m des agglomérations et des noyaux villageois (et des cultures vivrières associées);
- éviter les aires d'activités communautaires;
- éviter d'avoir à déplacer des habitations isolées;
- éviter les arbres utiles;







**alucam**  
Compagnie camerounaise de l'aluminium

**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

- Ville / village
- +—+— Voie ferrée
- - - Pipeline Tchad - Cameroun (tracé approximatif)
- █ Barrage hydroélectrique de Nachtigal
- Réservoir à la cote 513.5 m
- Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
- PA-1 Point d'angle de la ligne projetée

Échelle 1: 60 000

0 600 1 200 1 800 2 400 m

SOURCES :  
- Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
Résolution au sol: 5 mètres

MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

**Mise à jour de l'ÉIES**

Tracé de la ligne

Juillet 2011 Figure 5.9



- éviter les îlots forestiers à proximité des villages;
- favoriser le passage sur les cuirasses ou zones sans arbres;
- privilégier le passage dans les forêts dégradées ou les savanes;
- éviter les milieux humides et les plaines inondables;
- réduire le nombre de traversées de forêts-galeries;
- dans le cas où le passage se fera sur des terres cultivées, éviter, dans la mesure du possible, les plantations et les cultures maraîchères;
- éviter, dans la mesure du possible, les sites archéologiques (mégolithes);
- éviter les sites importants au point de vue religieux ou culturel et valorisés par la population : forêt sacrée, monument, cimetière, mausolée, etc.;
- exploiter au maximum les voies d'accès existantes et tout élément de nature à faciliter la construction, le fonctionnement ou l'entretien des ouvrages prévus afin de réduire les perturbations du milieu et les coûts.

### 5.3.9 Routes d'accès

Le projet nécessitera la construction de nouvelles routes d'accès permanentes. Une première route, d'une longueur approximative de 3,2 km, permettra d'accéder à la centrale et à la prise d'eau de la centrale à partir de la route principale. Cette route aura une largeur totale de 10 m, soit deux voies de 3,5 m et 1,5 m de part et d'autre pour l'accotement ou le fossé de drainage. Cette route nécessitera des déblais importants dans le roc puisque la pente moyenne ne doit pas excéder 8 %. La pente maximale sera toutefois de 13 %. Une seconde route, d'une longueur de 3,3 km et d'une largeur de sept mètres permettra d'accéder à la prise d'eau en rivière.

La surface de roulement des deux routes sera constituée de latérite. Le drainage sera assuré par l'installation de ponceaux et d'un fossé.

## 5.4 Méthodes de construction et travaux temporaires

Ce chapitre décrit les principales méthodes de construction et les travaux temporaires requis pour la mise en place des structures permanentes.

Dans un premier temps, les activités à réaliser pour la mise en place des différentes infrastructures sont énumérées sommairement; dans un second temps, certaines de ces activités et plus particulièrement celles étant les plus susceptibles de générer des impacts sur l'environnement sont décrites plus en détail.

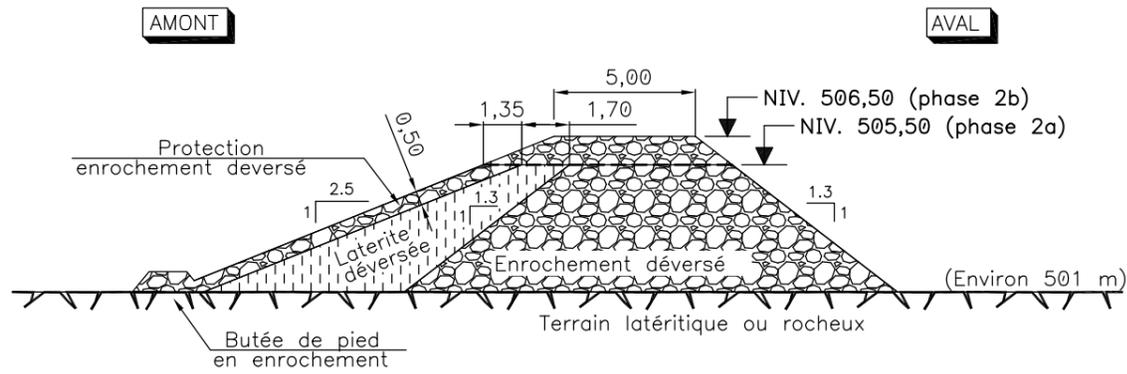
### 5.4.1 Dérivation et phasage des travaux dans la Sanaga

La construction du barrage sur la Sanaga entre 2013 et 2017 nécessite la mise en place de batardeaux provisoires amont. Les batardeaux seront des digues en enrochement déversé dont l'étanchéité sera obtenue par une couche amont de latérite déversée, cette couche étant elle-même protégée par une couche de protection en enrochement déversé.

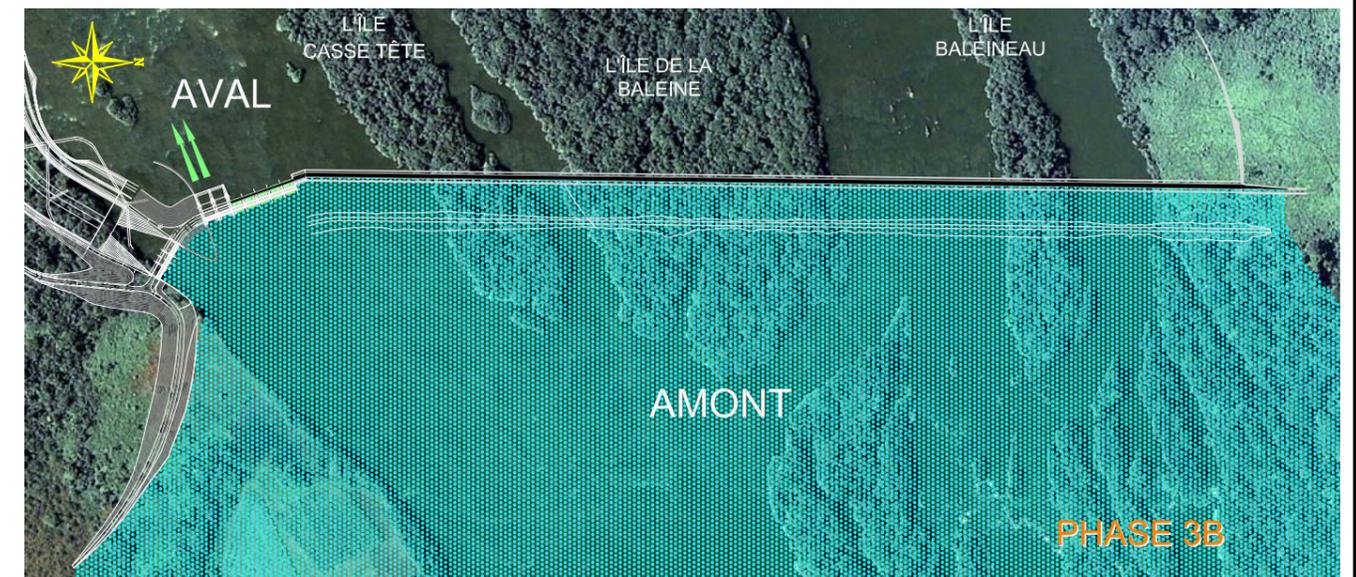
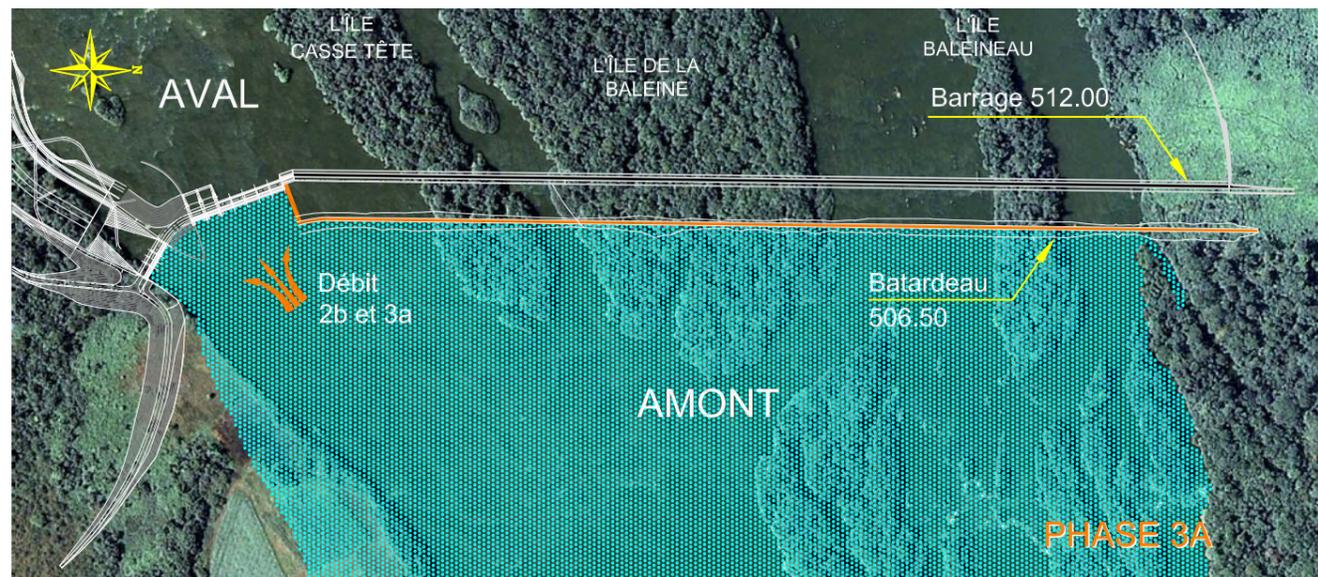
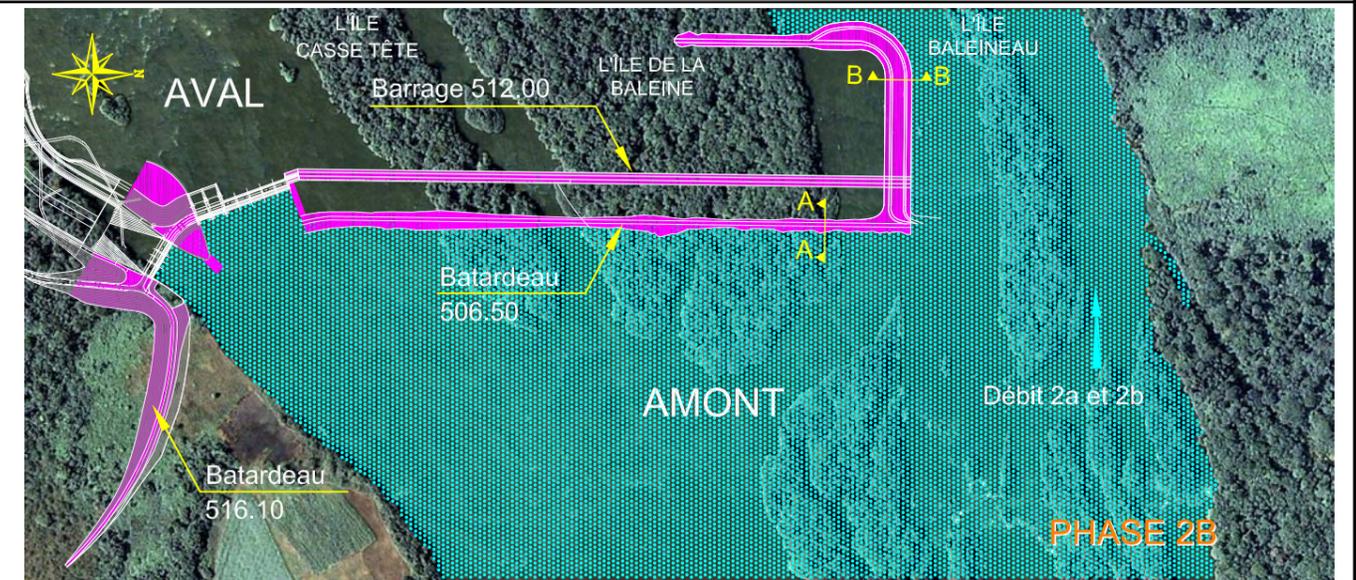
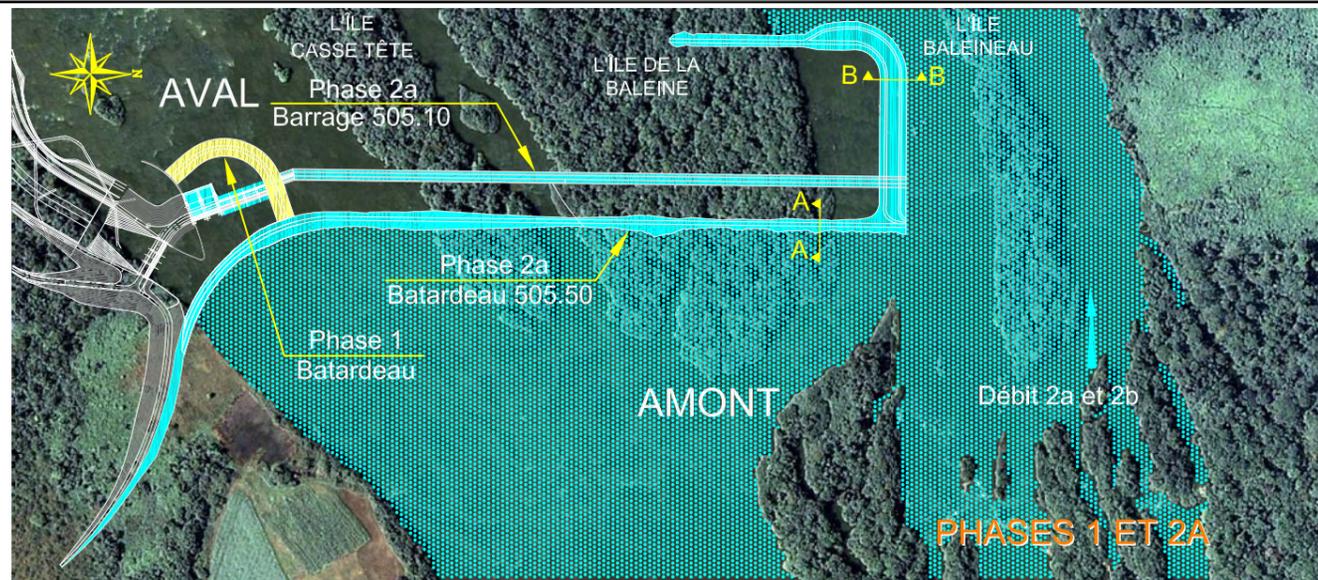
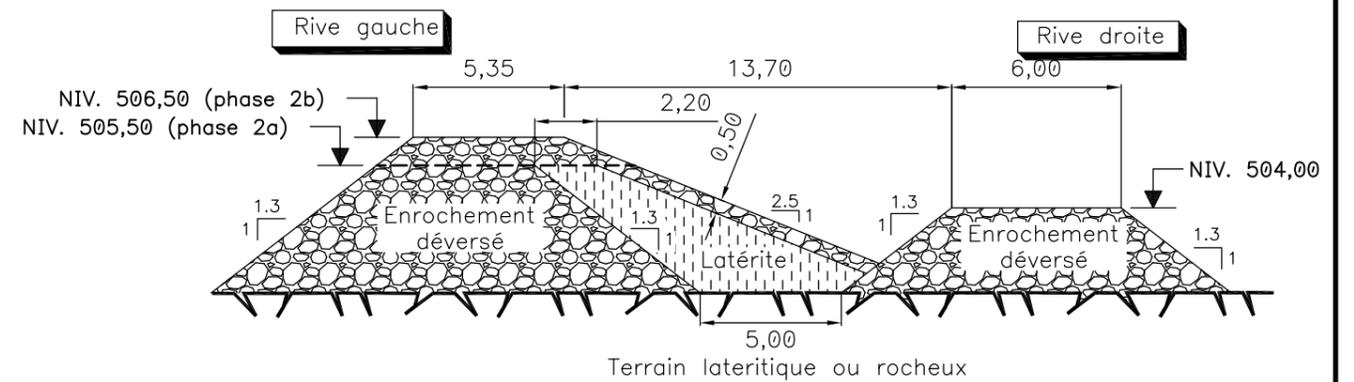
La présence de plusieurs bras séparés par des îles facilite le contrôle des eaux de la Sanaga pendant les travaux d'aménagement. Les phases de batardage amont prévues sont présentées à la figure 5.10 : **Phase 1** - durant l'étiage de l'année 1, la construction d'un premier batardeau d'envergure limitée est réalisée au plus tôt pour permettre les excavations puis la construction de l'ouvrage de restitution et, éventuellement, des premières passes rive gauche de l'ouvrage de dérivation provisoire, qui sera entreprise dès que possible. L'ouvrage de restitution est terminé vers la fin de l'année 1, les équipements seront transportés par train en conteneurs ou sur wagons plateforme directement du port de Douala.



COUPE TYPE BATARDEAU AA



COUPE TYPE BATARDEAU LONGITUDINAL BB



PHASAGE DES TRAVAUX

ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3
Phase 1 - Mars à avril 2008 Batardeau	Phase 2a - Décembre 2008 à juin 2009 Batardeau à la cote 505.50 Ouvrage en construction rive gauche : - Pertuis et barrage à la cote 505.10 - Entonnement amont du canal	Phase 3a - Décembre 2009 à juin 2010 Fermeture du batardeau rive droite à la cote 506.50 Barrage BCR Rive droite à la cote 512.00
	Phase 2b - Juin à décembre 2009 Batardeau à la cote 506.50 / ouverture des pertuis rive gauche Fin de construction des ouvrages rive gauche	Phase 3b - Juin 2009 Fermeture des pertuis

ECHELLE 1 0 100 m 250 m



Projet hydroélectrique de Nachtigal

Mise à jour de l'ÉIES

Juillet 2011

Projet : 0521513

Figure 5.10

Batardeau amont  
Plan de phasage des travaux - Coupes types





#### **5.4.2 Équilibre des remblais déblais**

Il est à noter que l'équilibre des déblais remblais à l'échelle globale du projet est assuré pour les matériaux rocheux, mais ne l'est pas pour les matériaux meubles (latéritiques entre autres).

L'équilibre des déblais remblais meubles à l'échelle globale du projet, avec la conception des ouvrages telle qu'envisagée, ne serait assuré que par l'apport de remblai latéritique (voir le tableau 7.13) provenant de zones autres que les ouvrages de l'aménagement de Nachtigal. Il est nécessaire de prévoir l'ouverture d'une zone d'emprunt de matériaux latéritiques sur le site ou le plus près possible. Cette zone sera à reconnaître pendant la prochaine phase des études.

#### **5.4.3 Ligne de transport d'énergie**

Après avoir établi le tracé final au moyen de cartes topographiques et de relevés aériens ainsi que la répartition des pylônes, la phase construction de la ligne prendra place et nécessitera la réalisation des activités suivantes :

- le piquetage du tracé;
- le déboisement et le nettoyage de l'emprise nécessaire;
- la fourniture et l'installation de pylônes d'arrêt, d'alignement et d'angle;
- la mise en place des chaînes isolantes;
- la fourniture et la mise en flèche des conducteurs ainsi que l'installation des manchons et autre quincaillerie.

### **5.5 Installations de chantier**

#### **5.5.1 Aire des entrepreneurs**

Il faudra prévoir des espaces sur le site des travaux pour les ateliers temporaires, les bureaux (remorques), le stationnement et l'espace d'entreposage requis par les entrepreneurs principaux (travaux civils, installations mécaniques et électriques de la centrale, conduite forcée, unités turbo-génératrices, vannes et équipement lourd). Cet espace d'environ 10 à 20 ha est disponible sur le site entre la voie ferrée et le canal d'aménée.

#### **5.5.2 Usine à béton**

Un emplacement d'environ 5 ha sera requis pendant la construction pour installer l'usine à béton, l'usine de concassage du roc et une aire de stockage des agrégats.

#### **5.5.3 Campement temporaire des ouvriers**

Une évaluation préliminaire montre qu'une surface d'environ 35 ha sera requise pour loger les ouvriers (+/- 600 à 800) à la pointe de la construction. L'élaboration de la stratégie d'approvisionnement, relativement au nombre d'entrepreneurs différents sur le campement (entrepreneur unique ou entrepreneurs multiples) pourrait avoir une incidence sur le niveau de services à fournir par le propriétaire sur le campement. Toutefois, les accès au campement seront contrôlés. Des dispositions seront prises avec les autorités pour empêcher toute installation temporaire avoisinante durant la construction.

### **5.6 Cité d'exploitation**

Le logement du personnel d'exploitation peut se faire de deux manières, soit en établissant une cité ouvrière permanente aménagée à proximité de la centrale soit en installant le personnel dans un village aux environs des installations, potentiellement à Batchenga. La décision sera prise en tenant compte des facteurs économiques, sociaux et de gestion (surveillance des équipements). Le personnel d'exploitation comprendra environ 60 travailleurs.

## 5.7 Calendrier des travaux

Les travaux devraient débuter au cours de 2013 et se terminer au cours de 2017, soit sur une période d'environ 55 mois. La figure 5.11 montre un calendrier sommaire d'exécution des travaux.

## 5.8 Main d'œuvre requise pour la construction

La répartition de la main d'œuvre requise pour la réalisation du projet comprend le personnel d'encadrement (IAGE)<sup>5</sup> (100 personnes), les cadres et ouvriers spécialisés, les entrepreneurs (150 personnes), les opérateurs de machinerie, les ouvriers non spécialisés et le personnel de soutien (entre 200 et 400 personnes). La figure 5.12 montre par catégorie et par année le personnel requis pour les travaux.

Pour la construction des ouvrages permanents de la centrale, il est donc prévu environ 600 à 800 travailleurs pendant une durée d'environ quatre années.

Pour la construction de la ligne, l'entrepreneur pourrait établir une base de travail à Obala ou aux environs comprenant sept à dix personnes cadres. La construction de la ligne emploiera possiblement deux équipes de cinq à six personnes qui se déplaceront tous les jours sur les sites. La durée du chantier serait de l'ordre de quatre à six mois.

## 5.9 Coût des travaux

Les estimations étant en cours, le coût des travaux sera établi à la fin de la phase d'ingénierie conceptuelle.

## 5.10 Principes d'exploitation de la retenue

### 5.10.1 Organes d'exploitation

La retenue créée par le barrage de Nachtigal sera exploitée de façon à satisfaire les objectifs suivants :

- production hydroélectrique;
- évacuation des débits non turbinés;
- manœuvres de maintenance ou de sécurité (vidanges, chasses, abaissements de niveau).

Les organes de cette exploitation sont (a) une usine de production hydroélectrique, (b) une paire de vannes radiales et (c) un déversoir à surface libre.

L'usine de production hydroélectrique comprend six groupes. Chaque groupe a une puissance maximum de 60 MW, correspondant à un débit turbiné de 145 m<sup>3</sup>/s. Le fonctionnement de l'usine est essentiellement en base, avec une production d'énergie constante ou peu variable à l'échelle de la journée, calée sur le débit disponible.

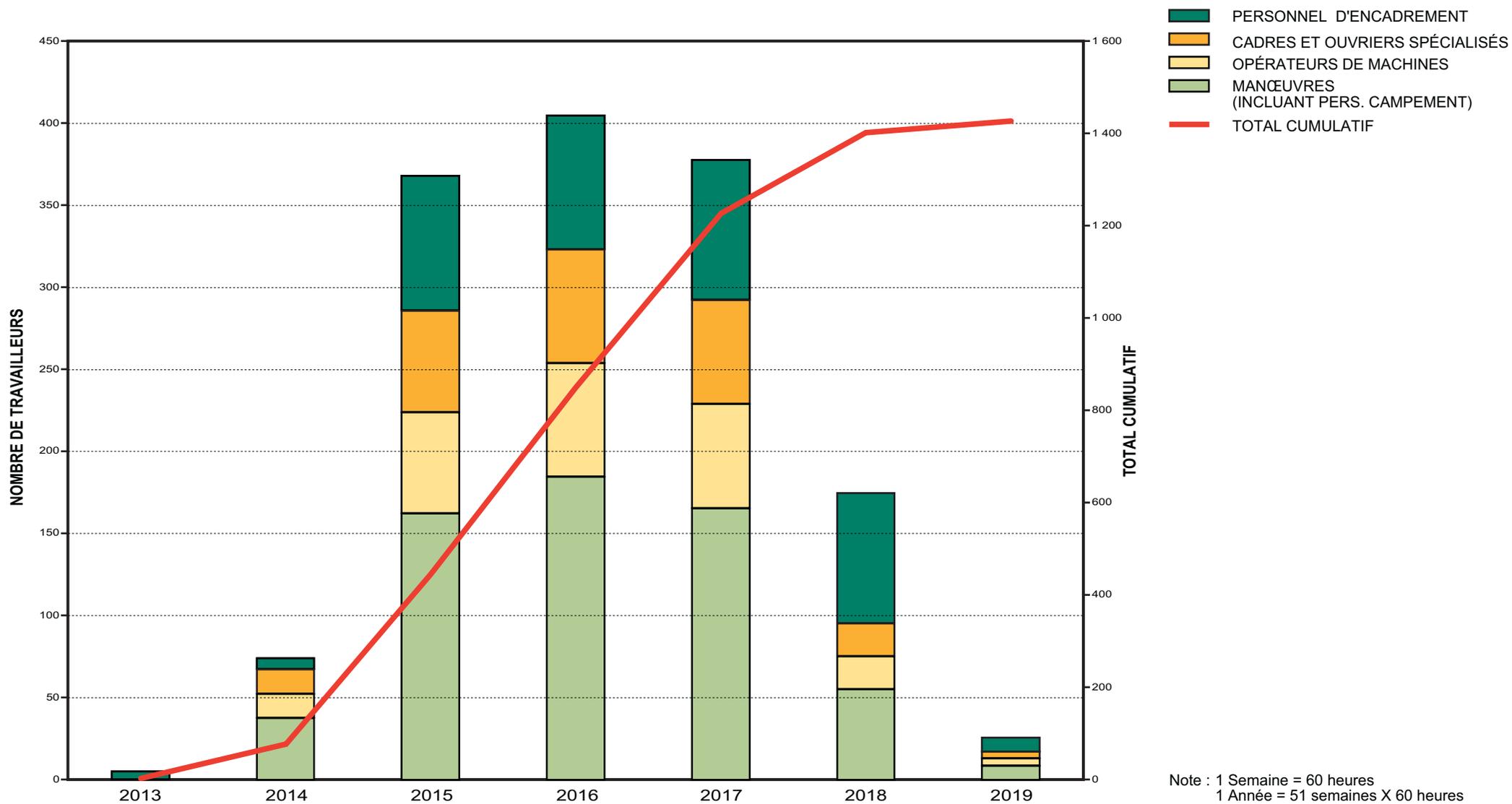
L'exploitation normale des groupes peut générer des fluctuations de débit modérées, mais pas de variations brusques du niveau amont, qui se trouve régulé avec une précision de l'ordre de 2 cm en régime permanent.

Exceptionnellement, il sera possible, pendant la saison d'étiage, de profiter de la capacité du canal à fonctionner au débit nominal avec un plan d'eau amont abaissé de 50 cm, et donc de moduler le débit sur une période de quelques heures en acceptant un marnage maximum du réservoir de 50 cm.

<sup>5</sup> IAGE : Ingénierie, approvisionnement et gestion de la construction.







Note : 1 Semaine = 60 heures  
1 Année = 51 semaines X 60 heures

**Figure 5.12**  
Détail de la main d'oeuvre requise par année, pour les travaux



L'ouvrage de restitution, situé en rive gauche du barrage, est équipé de deux vannes radiales avec une ouverture de 17 m. Ces vannes sont destinées à plusieurs fonctions :

- apporter un complément à l'évacuation des crues intenses par l'évacuateur de surface;
- permettre des vidanges partielles de la retenue (maintenance ou sécurité);
- permettre le dessablement de l'amont de la prise d'eau;
- permettre la compensation des débits en cas d'arrêt de la centrale.

Comme l'utilisation des vannes du barrage sera spécifique à certains types de manœuvres, leurs règles d'exploitation pourront être facilement prédéfinies et, éventuellement, automatisées (notamment pour la compensation des débits en cas d'arrêt de la centrale).

Les vannes radiales auront une vitesse d'ouverture de l'ordre de 20 cm/minute. La précision de l'ouverture dépendra du mécanisme finalement retenu et pourra varier du centimètre (vérins hydrauliques) au décimètre (chaînes crantées), permettant, si nécessaire, une précision des débits évacués de l'ordre de  $10 \text{ m}^3/\text{s}$ .

Les dysfonctionnements typiques des vannes radiales sont liés à une dérive de la consigne d'ouverture (par exemple une fuite hydraulique) ou à une impossibilité de manœuvre : vanne bloquée en fermeture ou en ouverture. Les blocages de vannes peuvent être liés à un problème d'alimentation électrique, à une défaillance du mécanisme, à une altération du corps de vanne ou encore à un corps étranger (par exemple un tronc d'arbre). Les interventions de maintenance et de réparation peuvent requérir la mise hors d'eau des vannes, ce que permet le système de batardage prévu pour les structures.

Le déversoir à surface libre placé en crête du barrage est le principal organe évacuateur de crue. Il consiste en un seuil d'une longueur de 1 340 m, qui déverse par gravité dès que le niveau d'eau du bief amont excède la cote de sa crête, sans que cela nécessite de mécanisme particulier. Le seuil est conçu pour pouvoir évacuer seul le débit de pointe de la crue décennale, estimée à  $6 000 \text{ m}^3/\text{s}$ .

La crête des 400 m de la partie gauche du seuil sera située 20 cm plus bas que celle du reste du seuil. Cela permettra d'orienter les faibles déversements (jusqu'à  $60 \text{ m}^3/\text{s}$ ) dans le lit principal, le long de la rive gauche, et d'éviter les fonctionnements sous une faible lame d'eau sur toute la longueur du barrage, propice à la prolifération des larves de simules.

Les causes les plus courantes de dysfonctionnement d'un seuil sont liées à des baisses de sa capacité d'évacuation dues au transport solide ou aux flottants. Dans le cas du barrage de Nachtigal, les dépôts de débris flottants sur la crête du barrage, notamment les troncs d'arbres, n'auront certainement pas une influence significative sur la capacité d'écoulement du seuil du fait de sa grande longueur de crête.

## **5.10.2 Fonctionnement hydraulique de la retenue en exploitation**

### **5.10.2.1 Fonctionnement courant**

Durant la saison des étiages (typiquement, de décembre à mai-juin), le débit de la Sanaga à Nachtigal sera régulé par les réservoirs de Mbakaou et Lom Pangar, avec pour objectif une consigne de débit minimum de l'ordre de  $600 \text{ m}^3/\text{s}$  à Nachtigal durant les mois les plus secs (le débit maximal turbinable étant de  $870 \text{ m}^3/\text{s}$ ). Les volumes d'eau excédentaires non turbinés, dus aux imprécisions de gestion des barrages réservoirs ou aux précipitations sporadiques dans le bassin versant intermédiaire de la Sanaga, seront évacués par le déversoir à surface libre.

Pendant la saison sèche et en l'absence d'incident technique, les variations du niveau de la retenue formée par le barrage de Nachtigal seront donc limitées à des amplitudes de quelques centimètres, induites par les variations de débit ainsi que par les vents.

Toujours pendant la saison sèche et en l'absence d'incident technique, la partie du lit naturel de la Sanaga située à l'aval du barrage et qui sera évitée par le canal d'amenée de l'usine ne sera alimentée qu'occasionnellement par le déversement des débits non turbinés ou par les apports des maigres affluents de

la rive gauche et de la rive droite. Ces affluents, dont les plus importants sont situés en rive droite<sup>6</sup>, ne sont pas des cours d'eau permanents : ils réagissent uniquement aux événements pluvieux locaux. Dans tous les cas, le débit dans la zone aval du barrage pourra de façon imprévisible passer d'une valeur quasi nulle à quelques dizaines de mètres cubes par seconde, puis à nouveau se tarir.

Durant la saison des hautes eaux (juin-juillet à novembre), la situation sera plus simple puisque les déversements au droit du déversoir seront quasiment permanents. Le niveau d'eau dans la retenue correspondra à un remous déterminé par la cote du déversoir, la valeur du débit entrant dans la retenue et la part des débits turbinés.

#### **5.10.2.2 Fonctionnement accidentel**

En exploitation normale, de brusques interruptions accidentelles de service d'un ou plusieurs groupes, voire de la totalité de l'usine, sont possibles lorsque l'usine est en fonction. Ces arrêts sont des événements de nature à générer (1) des ondes positives potentiellement raides accompagnées d'intumescences (type ondes de Favre) et orientées vers l'amont et (2) des ondes négatives vers l'aval. Ces ondes peuvent induire de rapides fluctuations du niveau d'eau, en particulier à l'amont du barrage sur les rives du canal d'aménée ou de la retenue.

De la même façon, le redémarrage d'un ou de plusieurs groupes provoque une onde positive vers l'aval et une onde négative vers l'amont et, ainsi, des variations de niveau plus ou moins rapides suivant les conditions de l'écoulement prévalant juste avant le redémarrage.

Dans les deux cas, l'amplitude relative des ondes générées par ces manœuvres brusques augmente avec le nombre de groupes concernés. Elle est également plus forte lorsque la totalité du débit entrant dans la retenue est turbinée.

L'amplitude de ces ondes sera déterminée au moment de la conception définitive, car il s'agit d'un élément de dimensionnement pour le canal d'aménée et pour les zones d'exclusion à l'aval et à l'amont du barrage.

---

<sup>6</sup> La Bitoua a un bassin versant de 5,6 km<sup>2</sup> et l'Onganga draine 10,8 km<sup>2</sup>.

## 6 Description de l'état initial

### 6.1 Géologie et géomorphologie

#### 6.1.1 Contexte à l'échelle de la zone du projet

##### 6.1.1.1 Relief et topographie

Le Cameroun présente une grande variété de paysages qui peuvent être regroupés en cinq grandes zones physiographiques :

- les basses terres côtières;
- le plateau sud-camerounais;
- le plateau de l'Adamaoua;
- les hautes terres de l'ouest;
- la plaine du nord.

La zone du projet, qui inclut la zone des aménagements de la centrale de Nachtigal de même que le corridor de la ligne de transport d'électricité, se trouve à l'intérieur du plateau sud-camerounais, plus précisément, dans la partie orientale de ce plateau. Cette zone forme une plaine ondulée par la présence de nombreuses collines aux versants convexes en forme de dômes connues sous le nom de « demi-orange ». Les sommets de ces collines sont arrondis et généralement à la même altitude. Sur la figure 6.1, qui montre les grandes classes d'altitudes dans la zone, on voit bien que l'altitude générale de ce plateau est comprise entre 650 et 850 mètres avec une moyenne à 700 m. Au centre du plateau, le long de la rivière Sanaga, cette altitude descend à près de 600 m. On y trouve aussi quelques massifs cristallins plus résistants à l'érosion qui forment des reliefs résiduels isolés, appelés inselberg, dont certains, comme à Yaoundé, culminent à 1 295 m. Dans cette zone, le réseau hydrographique est peu encaissé, les dépôts d'alluvions sont peu importants et l'érosion des rives est très faible (OLIVRY, J.-C., 1986). Les sols y sont essentiellement ferrallitiques et le cuirassement contribue à donner une allure plane au paysage.

##### 6.1.1.2 Géologie et structure du substratum

Le substratum rocheux de la région est d'âge Précambrien. Il est constitué de formations de roches métamorphiques du complexe de base. On y rencontre plus particulièrement des migmatites (embréchites, granite d'anatexie) et des ectinites (gneiss, micaschistes). La carte présentée à la figure 6.2 illustre avec plus de précision les formations du substratum présentes dans la zone du projet.

Le cours de la rivière Sanaga coïncide partiellement avec un linéament majeur qui s'étend depuis la région de M'déle en République Centrafricaine jusqu'à l'embouchure de la Sanaga dans l'Atlantique. Ce linéament, qui est appelé l'accident Sanaga, marque la limite sud d'un glissement dextre entre le craton ouest-africain, au nord-ouest, et le craton congolais, au sud-est (Dumont, J.-F., 1986).

##### 6.1.1.3 Sols

La carte pédologique présentée à la figure 6.3 montre bien que les sols ferrallitiques dominent dans la zone du projet. Ils couvrent d'ailleurs près des 2/3 de tout le Cameroun. Ces sols résultent de l'altération profonde des roches métamorphiques du substratum précambrien par l'action, en particulier, de l'hydrolyse. La pluie chaude qui tombe sur le pays s'infiltré dans le sol et provoque l'hydrolyse des minéraux des roches. L'hydrolyse détruit la structure des silicates et entraîne l'évacuation de la silice et des bases par les eaux de drainage. Le lessivage des sols laisse en concentration élevée les produits de synthèse ferrugineux et alumineux moins solubles. Le résultat est un sol argileux meuble, de teinte rouge à brune, dont l'épaisseur peut atteindre 15 m avec un profil qui se présente comme suit.

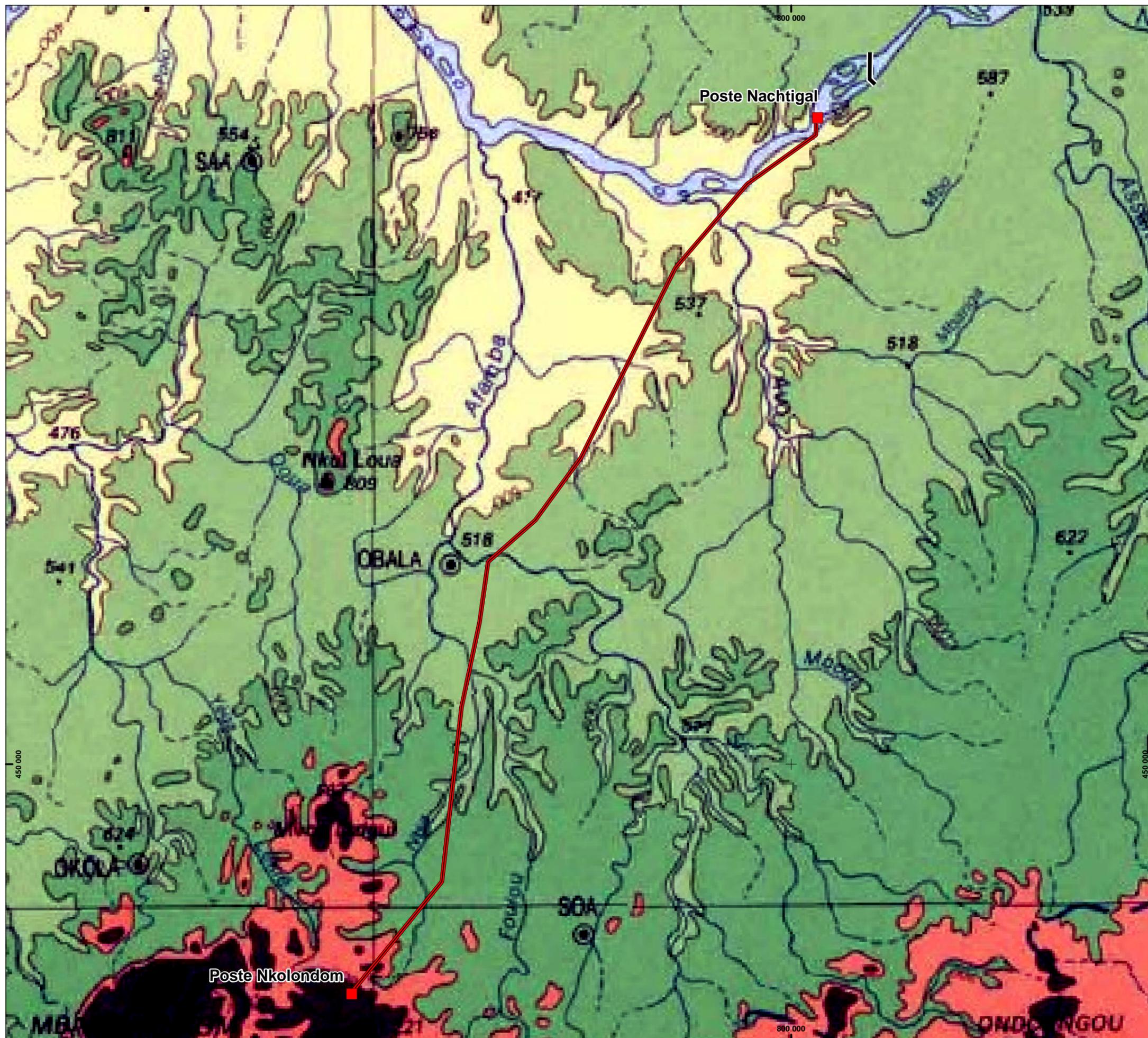
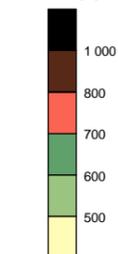


**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

-  Barrage hydroélectrique de Nachtigal projeté
-  Poste
-  Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée

Altitude (m)



0 2 4 6 km

Échelle 1: 200 000

MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

Mise à jour de l'ÉIES

**Relief et topographie de la zone du projet**

Juillet 2011

Figure 6.1



**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

-  Barrage hydroélectrique de Nachtigal projeté
-  Poste
-  Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
-  Quartzites conglomératiques de la Série du Lom  
Quartzites micacés
-  Micaschistes inférieurs (Série de Poli)  
Micaschistes grénatifères migmatisés à deux micas
-  Gneiss inférieurs: à biotite, amphibole, pyroxène, sillimanite et hypersthène à composition Quartz - Diorite - Amphibole Leptynites
-  Gneiss-Embréchites ; gneiss-migmatitiques  
Embréchite à biotite ; amphiboles et pyroxènes
-  Gneiss-diadysite, Diadysite



0 2 4 6 km

Échelle 1: 200 000

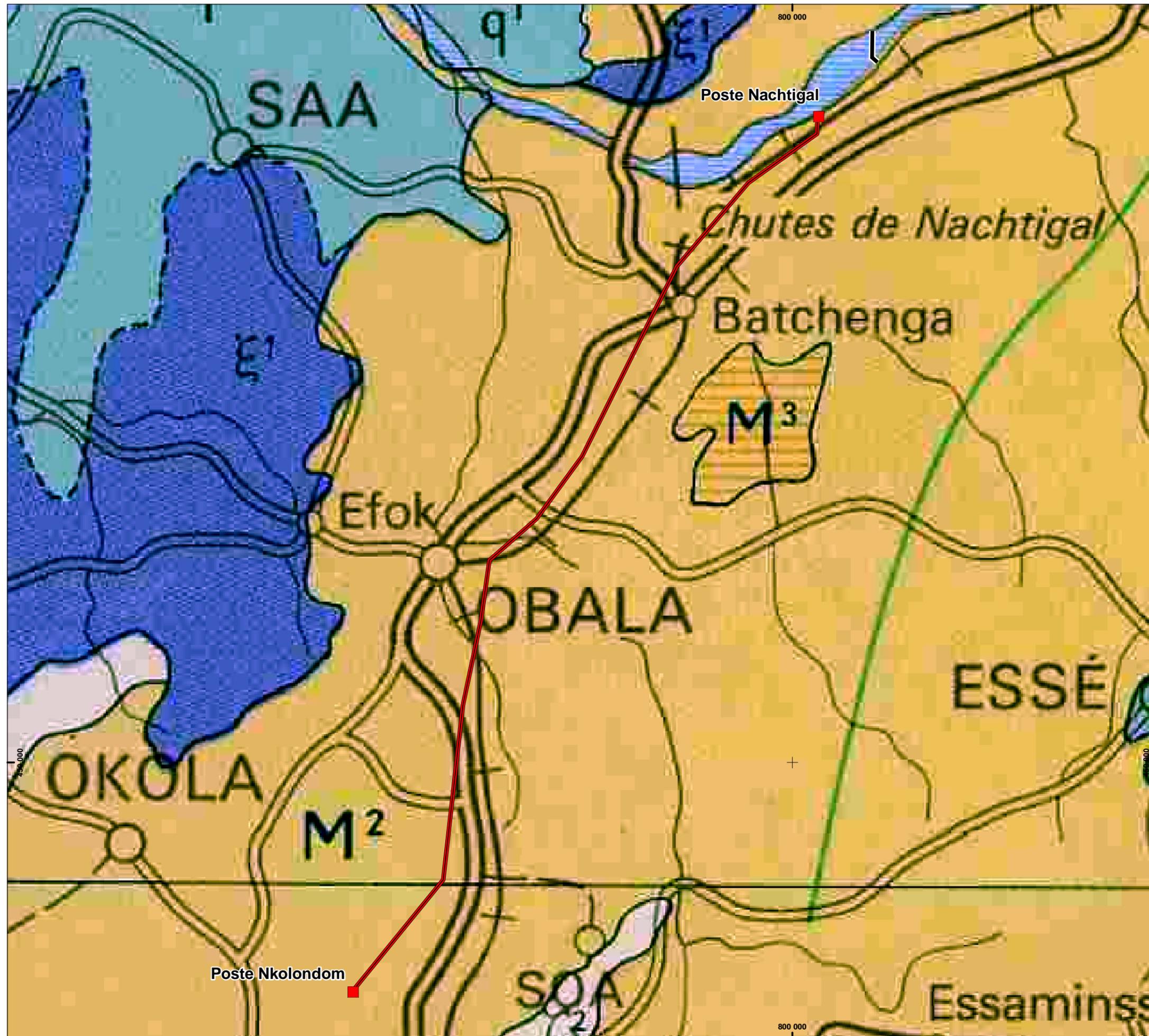
MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

Mise à jour de l'ÉIES

Contexte géologique à l'échelle régionale

Juillet 2011

Figure 6.2

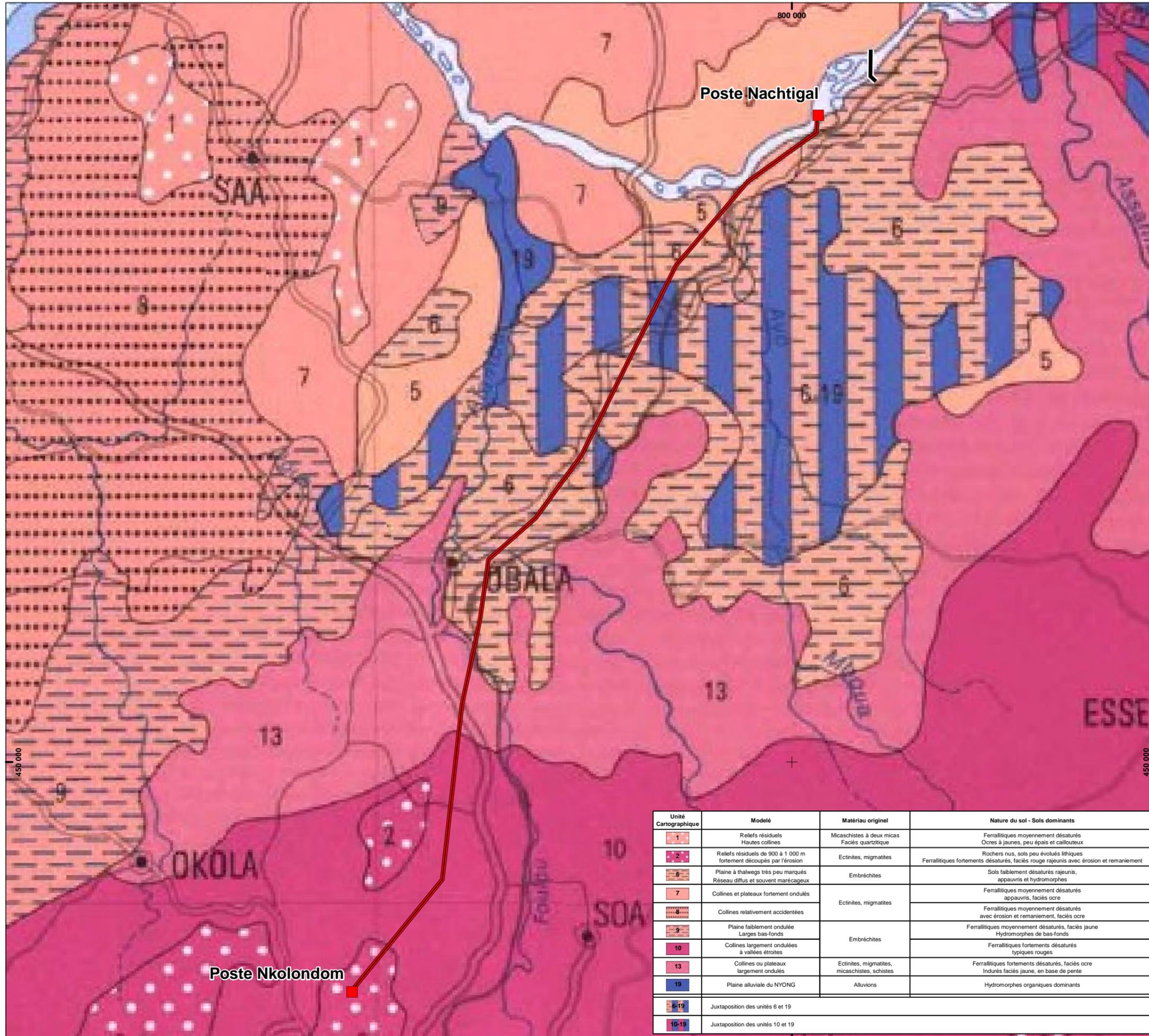




**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

-  Barrage hydroélectrique de Nachtigal projeté
-  Poste
-  Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée



0 2 4 6 km

Échelle 1: 200 000

MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

Mise à jour de l'ÉIES

**Contexte pédologique à l'échelle régionale**

Juillet 2011

Figure 6.3

Unité Cartographique	Modelé	Matériau originel	Nature du sol - Sols dominants
1	Reliefs résiduels Hautes collines	Micaschistes à deux micas Facès quartzitique	Ferrallitiques moyennement désaturés Ocre à jaunes, peu épais et caillouteux
2	Reliefs résiduels de 900 à 1 000 m fortement découpés par érosion	Ectinites, migmatites	Rochers nus, sols peu évolués lithiques Ferrallitiques fortement désaturés, faciès rouge rajeunis avec érosion et remaniement
6	Plaine à thalwegs très peu marqués Réseau diffus et souvent marécageux	Embréchites	Sols faiblement désaturés rajeunis, appauvris et hydromorphes
7	Collines et plateaux fortement ondulés	Ectinites, migmatites	Ferrallitiques moyennement désaturés appauvris, faciès ocre
8	Collines relativement accidentées		Ferrallitiques moyennement désaturés avec érosion et remaniement, faciès ocre
9	Plaine faiblement ondulée Larges bas-fonds	Embréchites	Ferrallitiques moyennement désaturés, Hydromorphes de bas-fonds
10	Collines largement ondulées à vallées étroites		Ferrallitiques fortement désaturés typiques rouges
13	Collines ou plateaux largement ondulés	Ectinites, migmatites, micaschistes, schistes	Ferrallitiques fortement désaturés, faciès ocre Indurés faciès jaune, en base de pente
19	Plaine alluviale du NYONG	Alluvions	Hydromorphes organiques dominants
6-19	Juxtaposition des unités 6 et 19		
10-19	Juxtaposition des unités 10 et 19		



<b>Horizon A :</b>	Sol gris à brun-gris, argilo-sableux de structure fine moyennement développée, poreux à très poreux, marqué par l'activité des animaux (vers, termites);
<b>Horizon B :</b>	Sol rouge à rouge-jaune, épais de 2 à 10 m, argileux ou sablo-argileux, souvent sans structure nette, mais assez poreux et friable;
Un horizon tacheté pouvant atteindre un mètre d'épaisseur peut exister au-dessus de l'horizon d'altération de la roche-mère.	
Roche-mère	

Localement aussi, la surface du sol est constituée par une cuirasse latéritique d'une épaisseur de l'ordre de 1 à 3 m. Les cuirasses résultent de la précipitation d'hydroxydes de fer et d'aluminium dans les horizons supérieurs des sols soumis aux fluctuations de la nappe phréatique. Les cuirasses se retrouvent donc en surface ou près de la surface sous quelques mètres de sols ferrallitiques rouges meubles. Lorsque l'érosion des sols est active, ces horizons indurés sont dégagés et forment des terrasses dominant le paysage à cause de leur plus grande résistance à l'érosion que les sols ferrallitiques non indurés environnants.

#### 6.1.1.4 Aptitude des terres pour l'implantation de pylônes

La notion d'aptitude des terres intègre plusieurs composantes du milieu physique qui peuvent représenter une contrainte ou rendre plus ou moins difficile ou plus ou moins coûteuse l'implantation des pylônes de la ligne :

- la nature et les propriétés géotechniques des formations géologiques de surface qui supporteront les pylônes : capacité portante, résistance à l'arrachement, sensibilité à l'érosion, etc.;
- la topographie et morphologie générale du terrain : pente du terrain, dénivellation;
- la possibilité de mise en action de processus géomorphologiques comportant un risque pour la sécurité de la ligne : zones sujettes à des mouvements de terrain (reptation, éboulis, glissement, etc.); zones inondables, dunes vives ou zones d'ensablement, zones d'érosion des sols ou ravinement, etc.

L'aptitude des terres se divise en quatre classes : très bonne, bonne, mauvaise et très mauvaise. Le tableau 6.1 qui suit présente les caractéristiques de ces quatre classes d'aptitude des terres pour l'implantation de la ligne d'interconnexion dans la zone à l'étude.

**Tableau 6.1 Classes d'aptitude des terres pour l'implantation de la ligne haute tension**

Aptitude des terres	Caractéristiques générales
<b>Très bonne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone plane ou légèrement ondulée sur des sols latéritiques, cuirasses ferrugineuses, affleurements rocheux ou autres de bonne capacité portante.</li> </ul>
<b>Bonne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone plane ou moyennement ondulée sur des sols sensibles à l'érosion ou de moins bonne capacité portante : dépôts de sables éoliens, argiles marines.</li> </ul>
<b>Mauvaise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone de topographie accidentée avec dénivellation importante : escarpements, collines, ravins.</li> <li>• Zone de sols sujets à des mouvements de masse : talus d'éboulis;</li> <li>• Zone exposée à des inondations.</li> </ul>
<b>Très mauvaise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone sur sols de faible capacité portante posant des difficultés techniques : argiles molles, sols des mangroves.</li> </ul>

De façon générale, à l'échelle de la zone à l'étude entre Nachtigal et Yaoundé, l'aptitude des terres pour l'implantation de pylônes est considérée comme étant généralement bonne ou très bonne. Ce classement se justifie comme suit :

Les sols latéritiques meubles et les cuirasses qui dominent dans la région ne posent pas de difficultés techniques particulières à la mise en place de pylônes et ils offrent une bonne capacité portante. Dans les bas-fonds et les cuvettes à la surface de la plaine latéritique ou sur les plaines inondables, il peut se trouver des milieux humides avec des sols saturés en eau. Ces sols sont un peu moins propices pour l'implantation de pylônes, mais ils ne constituent pas une contrainte majeure à l'échelle régionale.

La géomorphologie du terrain le long du tracé retenu ne pose pas de contrainte technique particulière. La topographie légèrement ondulée ne comporte pas d'obstacle topographique significatif. Il n'y a pas non plus d'évidences de risques particuliers de mouvements de terrain, d'érosion intense ou d'autres processus géomorphologiques actifs qui pourraient porter atteinte à la sécurité de la ligne.

## **6.1.2 Zone des aménagements**

La description qui suit concerne la géologie et la géomorphologie de la zone des aménagements. Cette zone s'étend depuis l'extrémité amont de la future retenue, jusqu'en aval immédiat du canal de restitution de la future centrale hydroélectrique.

### **6.1.2.1 Unités géomorphologiques**

La zone à l'étude qui s'étend depuis la limite amont de la retenue jusqu'en aval du canal de restitution peut être divisée en trois unités géomorphologiques distinctes : le plateau latéritique, les versants de la Sanaga et des tributaires et le lit majeur de la rivière Sanaga.

#### **A. Le plateau latéritique**

Dans la zone des aménagements, la surface du terrain sur les deux rives du fleuve Sanaga forme un plateau à travers lequel s'est encaissé le fleuve Sanaga. Ce plateau, qui repose sur des sols ferrallitiques, communément appelés latérites, est légèrement incliné de l'amont vers l'aval. À l'extrémité amont de la zone des aménagements, en amont de la retenue future, la surface du plateau se trouve à une altitude de 560 m, soit près de 50 m au-dessus du plan d'eau du fleuve. Plus en aval, à l'emplacement de la future centrale hydroélectrique, la surface du plateau se trouve à 520 m d'altitude, alors que le niveau du fleuve à la sortie de la future centrale se trouve à quelque 470 m d'altitude, ce qui donne là aussi une dénivellation de l'ordre de 50 m entre la surface du plateau et le fleuve.

En amont immédiat du rapide de Nachtigal, à l'emplacement du barrage, la dénivellation entre le plateau et le fleuve n'est que de l'ordre de 10 m. Cette différence par rapport à la dénivellation de près de 50 aux extrémités amont et aval de la zone à l'étude s'explique par le fait que, à cet endroit, le roc forme un seuil résistant à l'érosion qui a empêché le lit du fleuve de s'encaisser plus profondément.

La surface du plateau latéritique présente des ondulations d'une amplitude de l'ordre de 10 - 20 m, qui sont créées par la présence de cours d'eau intermittents dont le lit s'est encaissé à travers les sols latéritiques. Le plateau latéritique est généralement couvert d'une végétation de type savane boisée ou forêt claire.

#### **B. Les versants**

Le plateau latéritique régional a été entaillé par le fleuve Sanaga sur une profondeur qui atteint 50 m par endroits et par plusieurs cours d'eau secondaires intermittents, tributaires de ce dernier. Ces ruisseaux qui s'écoulent depuis la surface du plateau latéritique, vers le lit du fleuve, se sont encaissés par érosion régressive à partir de celui-ci. Les plus importants de ces tributaires sont la Nsolé, la Méloua et la Miélé en rive gauche, ainsi que la Bitoua et l'Oganga, en rive droite.

Les versants de la vallée de la Sanaga et des vallées des tributaires constituent une unité géomorphologique distincte dans le paysage de la zone des aménagements. Ils forment des plans inclinés, dont la pente varie entre 5 et 30 degrés, qui font la transition entre la surface du plateau latéritique et le lit du fleuve ou les thalwegs des tributaires. Les versants sont caractérisés aussi par un couvert forestier dense qui se distingue nettement sur les images satellites (Ikonos). Les matériaux géologiques susceptibles de former la surface du sol dans la zone des versants sont des altérites (sols ferrallitiques et gore), des alluvions déposés sur les rives et sur le lit des ruisseaux tributaires et des affleurements de roc dégagés par l'érosion lors de l'encaissement du fleuve et de ses tributaires.

#### **C. Le lit majeur du fleuve**

Dans la portion amont de la zone des aménagements, là où sera créée la retenue, le lit majeur a une largeur de l'ordre de 250 à 500 m. En arrivant au seuil rocheux, le lit du fleuve s'élargit considérablement. Au droit

du barrage à construire, le lit majeur du fleuve passe à près de 1 700 m de large en se divisant en de nombreux chenaux séparés par des îlots rocheux. Il inclut plusieurs îles dont les principales sont, de la rive gauche vers la rive droite : l'île Casse-tête, l'île Baleine et l'île Baleineau. Ces îles divisent le fleuve en quatre bras principaux : le grand bras en rive gauche; le petit bras central, le grand bras en rive droite et le petit bras en rive droite.

Le tronçon des rapides de Nachtigal amont ne compte pas de véritable chute. Il se présente plutôt comme une succession de rapides et cascades qui s'étire sur plus de 6 km depuis la cote 506, en amont du barrage prévu, jusqu'à la cote 463,5, en aval de la centrale prévue.

Les îles dans les rapides de Nachtigal sont partiellement recouvertes d'alluvions. Le lit des chenaux est constitué, de façon générale, par un roc sain et peu fracturé, affleurant ou recouvert de cailloux et de blocs.

### 6.1.2.2 Matériaux géologiques de surface

#### A. Affleurements du roc

Les affleurements du substratum sont présents un peu partout le long des berges et sur le lit des ruisseaux tributaires, en particulier, le Méloua et le Miélé. Le substratum rocheux est constitué par des migmatites. Ce sont des formations de roches à grains grossiers montrant une foliation irrégulière et confuse. Ces migmatites font partie du complexe de base présent à l'échelle régionale représenté sur la figure 6.2. En fait, les migmatites observées au site des rapides de Nachtigal présentent deux faciès pétrographiques distincts :

- un faciès de roches granitoïdes pâles à foliation peu marquée constituées de quartz et feldspaths à grains grossiers;
- un faciès de roches gneissiques de teintes plus sombres constituées plus particulièrement de micas et d'amphiboles souvent orientés et qui donnent un aspect folié à la roche.

Ce type de roche offre normalement une résistance très élevée à l'érosion. C'est ce qui explique d'ailleurs la présence de rapides à cet endroit. La présence de deux faciès différents entraîne aussi une certaine érosion différentielle qui fait ressortir les directions structurales de la roche.

#### B. Les altérites

Les altérites sont les matériaux laissés sur place par l'altération chimique de la roche-mère. Ils incluent les sols ferralitiques (ou latérite) et le gore, une arénite qui se trouve à la base du profil d'altération directement au-dessus du roc sain. L'épaisseur de la couche d'altérite peut atteindre 15 m dans la région. Toutefois, à proximité de la zone des aménagements, les épaisseurs observées dans les puits d'exploration sont de l'ordre de 1 à 2 m et ne dépassent pas quatre mètres.

Les sols ferralitiques qui se trouvent au sommet du profil des sols sont constitués principalement d'argiles sableuses, mais la composition granulométrique est variable, allant d'argiles graveleuses et sableuses à des graviers sableux et argileux, pouvant parfois contenir des fragments de quartz ou des concrétions ferrugineuses. Les couleurs observées alternent entre brun, ocre et rougeâtre. L'altération intense de cette couche située directement sous la surface du sol a fait disparaître toutes traces de la structure de la roche-mère.

#### C. Gore (rocher très altéré)

Le gore est le roc altéré situé sous l'horizon ferralitique. Il est composé en général d'un sable argileux, montrant souvent une alternance de strates, rappelant la structure de la roche mère. Il s'agit en fait d'un gneiss décomposé, micacé, souvent avec de nombreux fragments de quartz et de couleurs variables, passant par des tons jaunâtres, grisâtres et verdâtres. Les épaisseurs de l'horizon de gore sont très variables ; la nature pétrographique de la roche mère serait la cause principale de cette variabilité, qui s'explique en fait par la plus grande altérabilité des niveaux micacés ou amphiboliques.

## D. Alluvions

Des dépôts alluvionnaires sont présents sur le lit majeur du fleuve. On en retrouve en particulier dans les îles et le long des berges du fleuve. Ces alluvions se présentent sous forme de petites plages de sables le long des rives ou dans les îles, dans les zones à l'abri du courant. Un banc de sables moyens à grossiers plus important a été identifié le long de la rive gauche, environ trois km en amont de l'emplacement du barrage. Ce banc de sable, qui est partiellement exondé une partie de l'année, est actuellement exploité comme source de matériaux de construction. Il se renouvelle à chaque année par l'apport de nouveaux sables apportés de l'amont. Ce banc de sable constitue d'ailleurs une source potentielle de granulats à béton pour la construction des aménagements hydroélectriques.

Le fleuve transporte en charge de fond par roulement ou saltation les particules plus grosses de sables et de graviers. Ces derniers étant toutefois peu nombreux. Les particules de sables transportées en charge de fond ont tendance à se déposer sur le lit en fonction des variations de vitesses d'écoulement causées par la configuration du lit et des rives ou par la réduction du débit. Ainsi, les bancs de sable se forment en milieu de moindre vitesse, le long des berges à l'abri du courant principal ou en aval immédiat d'obstacles à l'écoulement tels que des îlots rocheux. Certains dépôts de vase se retrouvent aussi localement à l'intérieur de l'enchevêtrement d'îles et de chenaux du tronçon en rapides.

### 6.1.2.3 Conditions d'érosion actuelles le long des rives

Actuellement, les rives du fleuve Sanaga dans la zone des aménagements ne montrent pas de signes d'érosion et semblent plutôt stables. Il n'y a pas de talus dénudé en pente forte ni aucun signe de sapement important sur les rives par les eaux du fleuve. Aucune évidence de mouvements de masse récents ou anciens n'apparaît le long des rives. Cette stabilité assez évidente des rives s'explique comme suit. Le fleuve a connu dans le passé des épisodes de grands débits lors desquels il s'est encaissé de près de 50 m à travers les altérites et le roc. Les rives du fleuve ont donc connu dans le passé des épisodes d'érosion intense. Les versants actuels en rive gauche et droite, qui sont aujourd'hui recouverts d'une forêt dense, ont forcément été produits par l'érosion. En fait, on peut intuitivement dire que les rives du fleuve sont stables actuellement parce que les matériaux facilement érodables ont déjà été érodés et transportés plus en aval par le fleuve pour ne laisser que les affleurements rocheux plus résistants à l'érosion.

Les rives de la Sanaga dans son état actuel sont peu sensibles à l'érosion. De plus, la présence d'un couvert forestier relativement dense jusque sur la rive assure une certaine protection contre l'érosion. Lorsque le fleuve déborde, la présence des arbres sur la rive contribue à ralentir les vitesses d'écoulement et leurs racines aident à maintenir les sols en place. Plutôt que de produire de l'érosion, il a été observé que le fleuve laisse des alluvions sableuses sur les petites portions de plaines inondables qui le bordent.

## 6.2 Conditions climatiques et qualité de l'air

### 6.2.1 Climat

D'un point de vue climatique, le site de Nachtigal est situé dans le nord de la zone soumise à un climat équatorial, comportant deux saisons des pluies et deux saisons sèches de durée inégale. Par contre, le bassin de la Sanaga à l'amont de Nachtigal, situé plus au nord, est majoritairement soumis à un climat subtropical, à quatre saisons.

#### 6.2.1.1 Précipitations

Une station pluviométrique située au village de Nachtigal (altitude: 465 m) a été suivie de 1944 à 1970 (i.e. durant 26 années) par les services météorologiques camerounais, puis de 1961 à 1980 par l'ORSTOM.

Une station pluviométrique a également été exploitée à Batchenga pendant 15 ans.

La pluviométrie interannuelle qui a été observée à Nachtigal durant les 26 premières années suit une distribution gaussienne, de moyenne 1 363 mm et d'écart type 167 mm. Pour comparaison, la pluviométrie moyenne annuelle calculée sur l'ensemble du bassin de la Sanaga à Nachtigal par la méthode de Thiessen est de 1 621 mm, tandis que la pluviométrie moyenne annuelle mesurée à Batchenga est de 1 647 mm.

Les pluviométries annuelles minimales et maximales mesurées à Nachtigal sont respectivement de 1 070 et 1 651 mm. Il est fort probable que les années les plus sèches de la décennie 1980-1989 aient connu une pluviométrie inférieure au minimum enregistré.

La pluviométrie mensuelle reflète le régime de double saison des pluies pour les deux stations de Nachtigal et Batchenga (voir la figure 6.4). On remarque que les mois les plus humides, septembre, octobre et novembre, correspondent à la période d'occurrence des maximums de crue dans la Sanaga à Nachtigal.

Les précipitations journalières à Batchenga ont été ajustées par l'ORSTOM sur une loi probabiliste de Pearson III. Les résultats présentés dans le tableau 6.2 montrent des résultats qui ne sont pas particulièrement élevés par rapport aux zones les plus arrosées du Cameroun:

**Tableau 6.2 Intensité et fréquence des précipitations journalières maximales à Batchenga**

Temps de retour	1 an	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans	50 ans	100 ans
Intensité (mm/24h)	73,2	83,8	97,8	108	119	133	143

Les précipitations de courte durée (cinq minutes à une heure) peuvent atteindre des intensités particulièrement élevées. Même si aucune donnée n'est disponible sur le site de Nachtigal, on peut par comparaison avec les stations voisines estimer que des intensités supérieures à 200 mm/h sont possibles sur de courtes durées (5 à 15 minutes), mais avec une fréquence d'occurrence très faible.

#### 6.2.1.2 Températures

Nous utilisons pour les chapitres 6.2.1.2 à 6.2.1.4 les données de la station de Nanga Eboko, dont la situation est comparable à celle du site de Nachtigal en termes de latitude et d'altitude.

Les températures dans la région de Nachtigal varient peu au cours de la saison. Les moyennes mensuelles mesurées à Nanga Eboko sont comprises entre 23 et 26 °C. Les écarts diurnes mensuels varient de 7 à 12 degrés. Les minimum et maximum absolus enregistrés à Nanga Eboko sont de 11,2 et 36,6 °C.

#### 6.2.1.3 Humidité

L'humidité moyenne annuelle à Nanga Eboko est de 80%. L'humidité suit les variations suivantes de façon relativement homogène dans la zone climatique de Nachtigal: l'humidité relative moyenne présente une plage maximale qui s'étale de juillet à septembre. Le minimum est situé au mois de février lors de la grande saison sèche (de l'ordre de 65 % en moyenne mensuelle). L'humidité relative à 6h00 du matin varie très peu au cours de l'année: on note simplement un léger fléchissement de 1 à 5 % pendant la saison sèche. Les brouillards matinaux et la rosée sont fréquents. Les humidités relatives de 12h00 et 18h00 ont une plus grande variation, le maximum de juillet-août ainsi que le minimum de février sont mieux marqués. Leurs écarts sont de 16 à 23 % pour 12h00 et de 11 à 20 % pour 18h00.

#### 6.2.1.4 Évaporation

L'évaporation suit deux saisons distinctes: elle est élevée de décembre à mars, et nettement plus faible de mai à octobre. Le rapport entre les évaporations moyennes mensuelles de ces deux périodes est de l'ordre de deux, ce qui correspond à un contraste nettement moins marqué que dans les régions septentrionales du pays. Le tableau 6.3 indique les évaporations Piche<sup>7</sup> moyennes mesurées à Nanga Eboko.

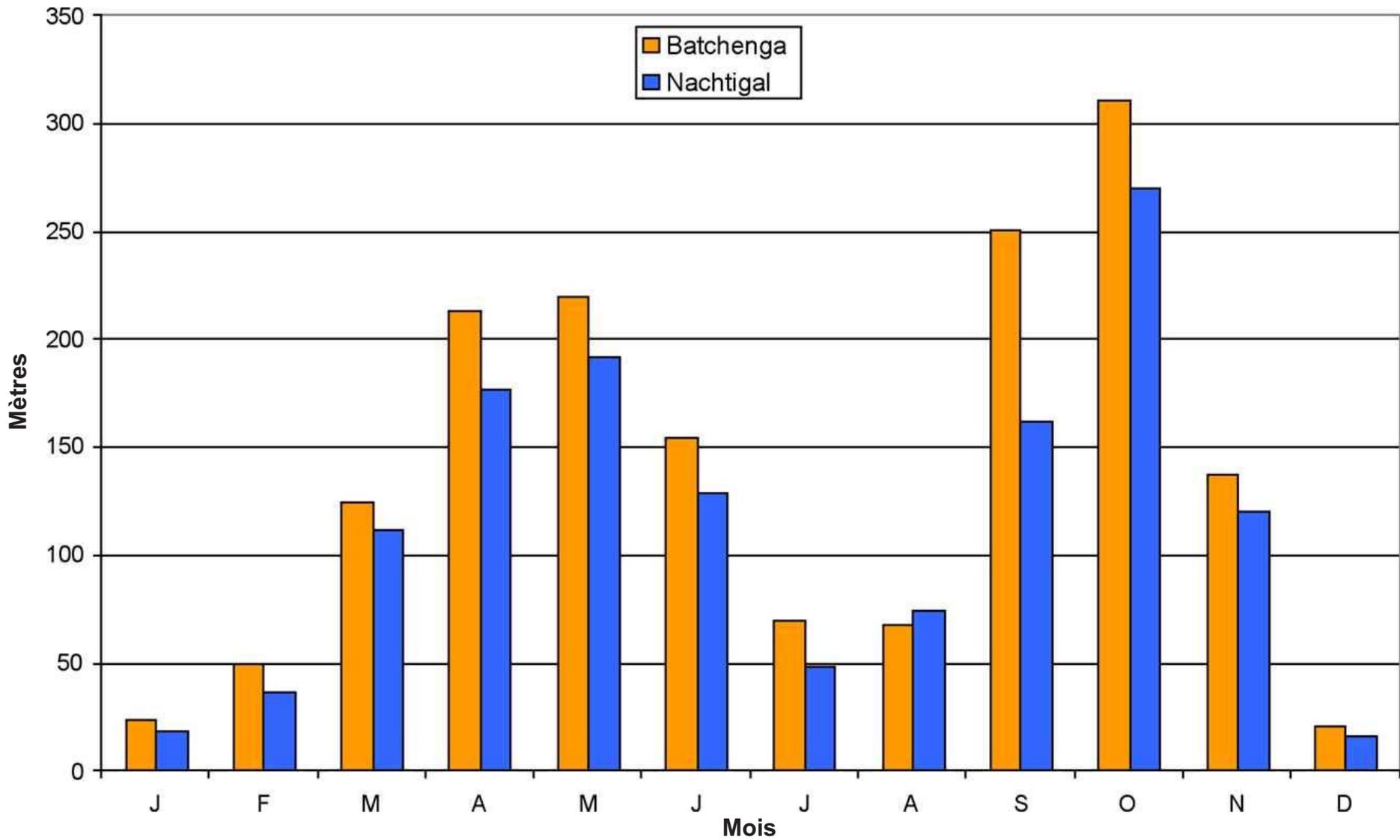
**Tableau 6.3 Évaporation mensuelle moyenne à Nanga Eboko (mm)**

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
90,0	103,6	95,2	63,9	54,5	46,7	47,2	55,5	51,0	50,2	60,8	75,5	794,1

L'évaporation Piche est donc deux fois plus faible que les précipitations.

<sup>7</sup> Évaporation sous abri.





**Figure 6.4**  
Pluviométries mensuelles moyennes  
à Nachtigal et Batchenga



### 6.2.1.5 Vent

Dans la zone du projet, les vents sont en moyenne peu soutenus et surtout rarement violents, à l'exception des rapides épisodes de bourrasques qui précèdent les précipitations de forte intensité.

Les données disponibles des stations météorologiques voisines sont concordantes et indiquent les ordres de grandeur suivants :

- 70 % du temps, le vent n'excède pas 1 m/s;
- 3 % du temps, le vent dépasse 5 m/s;
- 0,5 % du temps, le vent dépasse 7 m/s;
- les bourrasques les plus fortes mesurées dans la zone sont de 33 m/s à Bafia et 30 m/s à Nanga Eboko.

### 6.2.2 Qualité de l'air

Aucune campagne de mesure de la qualité de l'air n'a jusqu'à présent été faite dans la zone du projet. On peut toutefois admettre que, du fait de la faible densité de la population et de l'activité économique limitée, la qualité moyenne de l'air est généralement bonne dans la zone du projet.

Les transports routiers constituent la principale source d'altération de la qualité de l'air. Les véhicules émettent des fumées et des gaz d'échappement et causent des nuages de poussière en passant sur les routes non bitumées.

Cette altération est intermittente et reste limitée en raison du faible trafic. Elle reste très localisée au bord des routes, mais c'est également là que vit une grande partie de la population. La poussière, les fumées et les gaz ont un impact sur la santé humaine et les poussières limitent la visibilité sur la route.

Les épandages de pesticides constituent la seconde source potentielle d'altération de la qualité de l'air du secteur. Les pesticides sont épandus par avion sur la zone de canne à sucre en amont du projet. Lors des épandages, ces pesticides causent des risques pour la santé humaine, mais il s'agit d'un secteur assez éloigné du projet (zone de Mbandjock-Nanga Eboko). Les pesticides sont également utilisés sur les cultures en bordure de la Sanaga (cacaoyères et rive droite, maïs en rive gauche). Actuellement les zones habitées sont trop éloignées des sites d'épandage pour qu'on puisse s'attendre à un impact sur la santé humaine dans le secteur directement concerné par le Projet.

D'autres sources de pollution de l'air ou d'odeurs existent, mais elles ne conduisent pas à une altération significative de la qualité de l'air :

- feux de brousse : très localisés dans l'espace et dans le temps;
- odeurs de vase dues au dégazage de la Sanaga : ne constituent pas un problème en raison de l'absence d'habitants.

Les différentes sources d'altération sont résumées dans le tableau 6.4 ci-après.

**Tableau 6.4 Altérations de la qualité de l'air**

Type d'altération de la qualité de l'air	Commentaire	Impact sur l'être humain
<b>Altérations Chimiques</b>		
Dégazage naturel des eaux de la Sanaga	Au droit des chutes d'eau les plus marquées, en permanence Le dégazage produit une odeur caractéristique que l'on peut sentir au pied des chutes de Nachtigal quand le vent est défavorable. Les gaz de dégazage les plus fréquents sont le CO <sub>2</sub> et le CH <sub>4</sub> , H <sub>2</sub> S, N <sub>2</sub> O et/ou N <sub>2</sub> .	Simple gêne, mais pas d'habitation proche de la Sanaga actuellement

Type d'altération de la qualité de l'air	Commentaire	Impact sur l'être humain
Pesticides	<p>Dans les zones sous le vent (champs de maïs en RG, cacaoyères en RD), pendant plusieurs semaines après l'épandage.</p> <p>La dissémination se fait (a) par dérive au moment de l'épandage, (b) par volatilisation des dérivés depuis le sol ou les plantes ou (c) par érosion éolienne.</p> <p>Le risque sanitaire est déterminé par: le type de pesticide utilisé (et ses dérivés), la concentration initiale dans l'air, la distance depuis la source, le mécanisme de transport et la durée de l'exposition.</p> <p>Pour les herbicides, fongicides et insecticides, on considère en moyenne que 10 % des volumes épandus se dispersent hors de leur zone d'application.</p>	Risque important mais pas d'habitations proches des secteurs
<b>Altérations Chimiques et Physiques</b>		
Feux de brousse	<p>Dans les zones de brousse, généralement en saison sèche. Les feux de brousse génèrent une altération chimique (gaz de combustion) et physique (fumée et hausse de la température).</p> <p>Les risques concernent les personnes situées sous le vent et peuvent aller d'une simple gêne (irritation des yeux et des voies respiratoires) à un risque mortel (encercllement par les flammes).</p>	Gêne localisée
Poussières et fumées dues à la circulation sur les pistes	<p>Le risque est limité au voisinage des pistes. Il est permanent.</p> <p>Les gaz d'échappement sont nocifs sur le long terme, mais le principal danger vient de la forte baisse de visibilité (jusqu'à moins d'un mètre) qui augmente très fortement le risque d'accident après le passage d'un véhicule.</p>	Impact sur la santé des populations vivant au bord des routes Gêne à la circulation

## 6.3 Hydrologie de la Sanaga

### 6.3.1 Description générale

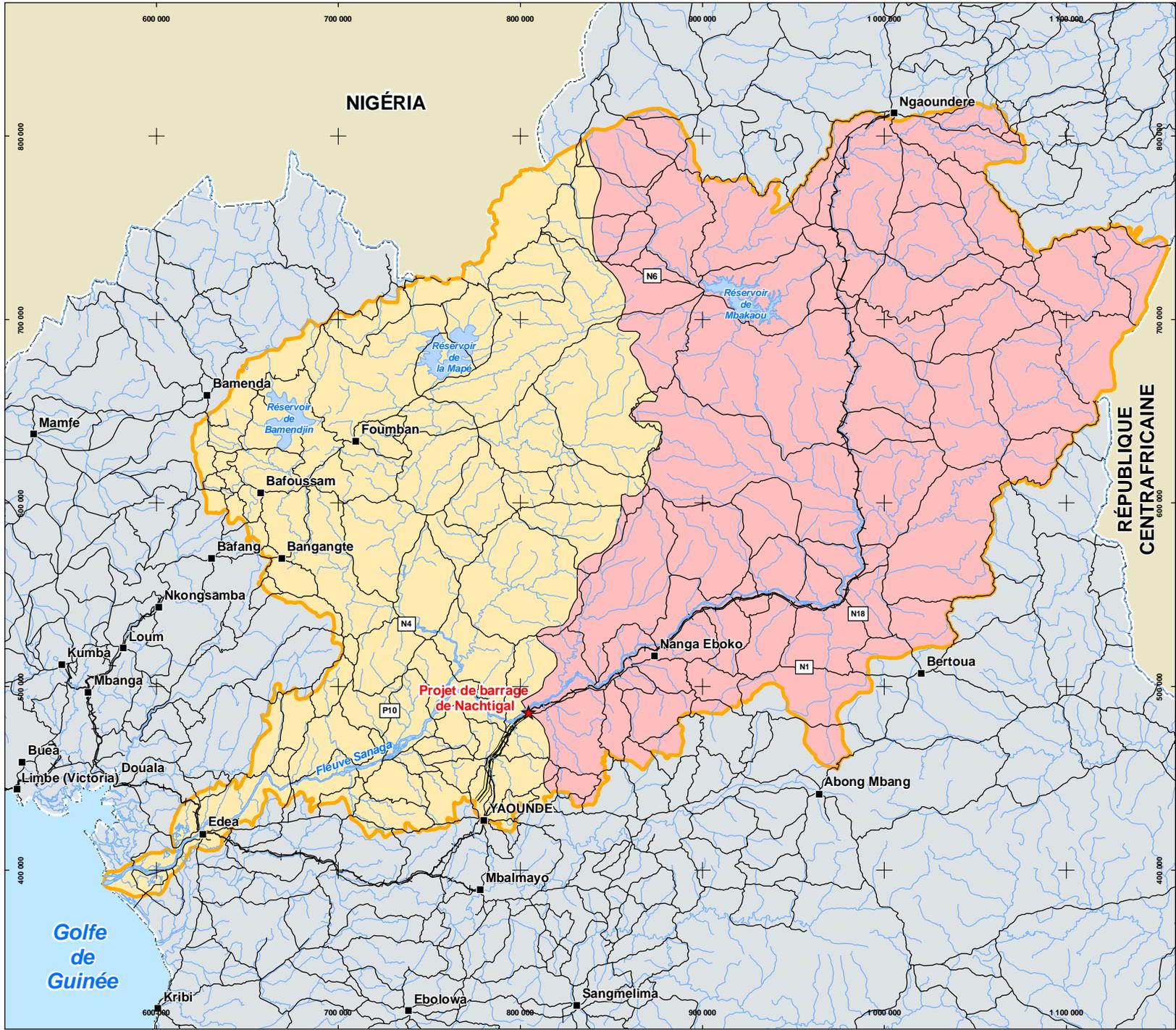
La Sanaga est le plus grand fleuve du Cameroun. Elle prend son nom après la confluence du Djérem et du Lom, à 650 km de l'océan Atlantique. Le Djérem est parfois appelé « Sanaga supérieure », ce qui est cohérent d'un point de vue hydrographique.

La Sanaga draine une succession de plateaux limités à l'ouest par la dorsale camerounaise et au nord par l'Adamaoua. Son bassin versant, d'une superficie de 130 000 km<sup>2</sup> est presque entièrement situé au Cameroun, dont il occupe 27 % de la surface totale. Le bassin versant du fleuve est présenté à la figure 6.5.

La Sanaga a une pente moyenne de 1 m/km, ce qui est relativement raide pour un fleuve de cette dimension. Cette forte pente explique en partie le potentiel hydroélectrique tout à fait exceptionnel de la Sanaga.

Généralement, on distingue dans le cours de la Sanaga trois grandes divisions :

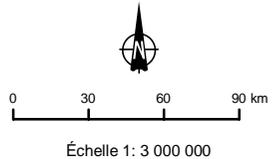
- la Sanaga supérieure représentée par le Djérem et le Lom, tous deux issus de l'Adamaoua;
- la moyenne Sanaga qui commence dans la région de Goyoum, légèrement en aval du confluent du Lom et du Djérem et s'étend jusqu'à Edéa à la limite de la plaine littorale. La moyenne Sanaga ne reçoit qu'un seul affluent important : le Mbam;
- la Sanaga inférieure, en aval des chutes d'Edéa, est un court tronçon (67 km) qui rejoint l'Océan Atlantique en suivant une pente très faible.



**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

- Route / piste
- N16 Route nationale
- P10 Route provinciale
- +++ Voie ferrée
- Bassin versant de la Sanaga
- Bassin versant Nachtigal (sous-bassin de la Sanaga)



MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

*Mise à jour de l'ÉIES*

**Bassin versant du fleuve Sanaga**

Juillet 2011

Figure 6.5



Le site de Nachtigal est situé dans la moyenne Sanaga, à l'aval de la confluence avec un petit tributaire de la rive droite: le Ndjéké. Après ce confluent, le cours de la Sanaga s'accélère, et franchit en 16 km un décrochement important du plateau de 110 m environ, avec une succession de rapides (les chutes amont et aval de Nachtigal) qui se terminent par une chute verticale haute de huit mètres.

### 6.3.2 Situation actuelle

L'hydrologie du site du barrage de Nachtigal qui était déterminée jusqu'en 1969 par les seules conditions naturelles du bassin versant, est depuis cette époque influencée par l'exploitation du barrage de Mbakaou, destiné à soutenir les débits d'étiage de la basse Sanaga.

Le régime de la Sanaga à Nachtigal est sous l'influence principale des conditions climatiques du bassin versant. L'année hydrologique se décompose ainsi:

- août - novembre: saison des pluies. Le débit de la Sanaga est supérieur à sa valeur moyenne. Les pointes de crue ont généralement lieu en septembre ou octobre. Le réservoir de Mbakaou n'est pas sollicité pour soutenir les débits de la Sanaga: il est déjà rempli ou bien en fin de remplissage et son exploitation n'a donc pas d'influence significative sur le débit de la Sanaga.
- décembre - mars: décrue. Le débit de la Sanaga décroît suivant une courbe exponentielle au fil des mois. Les épisodes pluvieux deviennent rares et d'ampleur limitée. Le barrage de Mbakaou est utilisé comme base<sup>8</sup> pour compenser progressivement les débits au fur et à mesure que la saison sèche avance.
- avril - juillet: reprise de la saison des pluies. La fréquence et l'intensité des pluies augmentent au fil des mois dans le bassin versant: il en va donc de même pour le débit de la Sanaga à Nachtigal. Cette augmentation se fait cependant de façon très irrégulière, et les épisodes d'augmentation du débit de la Sanaga sont régulièrement suivis de décrues pouvant durer quelques jours à plusieurs semaines.

La figure 6.6 montre la répartition des débits moyens de la Sanaga à Nachtigal dans la situation actuelle.

### 6.3.3 Situation future avec Lom Pangar

La construction du barrage de Lom Pangar va permettre d'accroître la capacité de régulation des ouvrages de production hydroélectriques de la Sanaga, en complétant le rôle actuellement joué par les retenues de Bamendjin, La Mapé et Mbakaou.

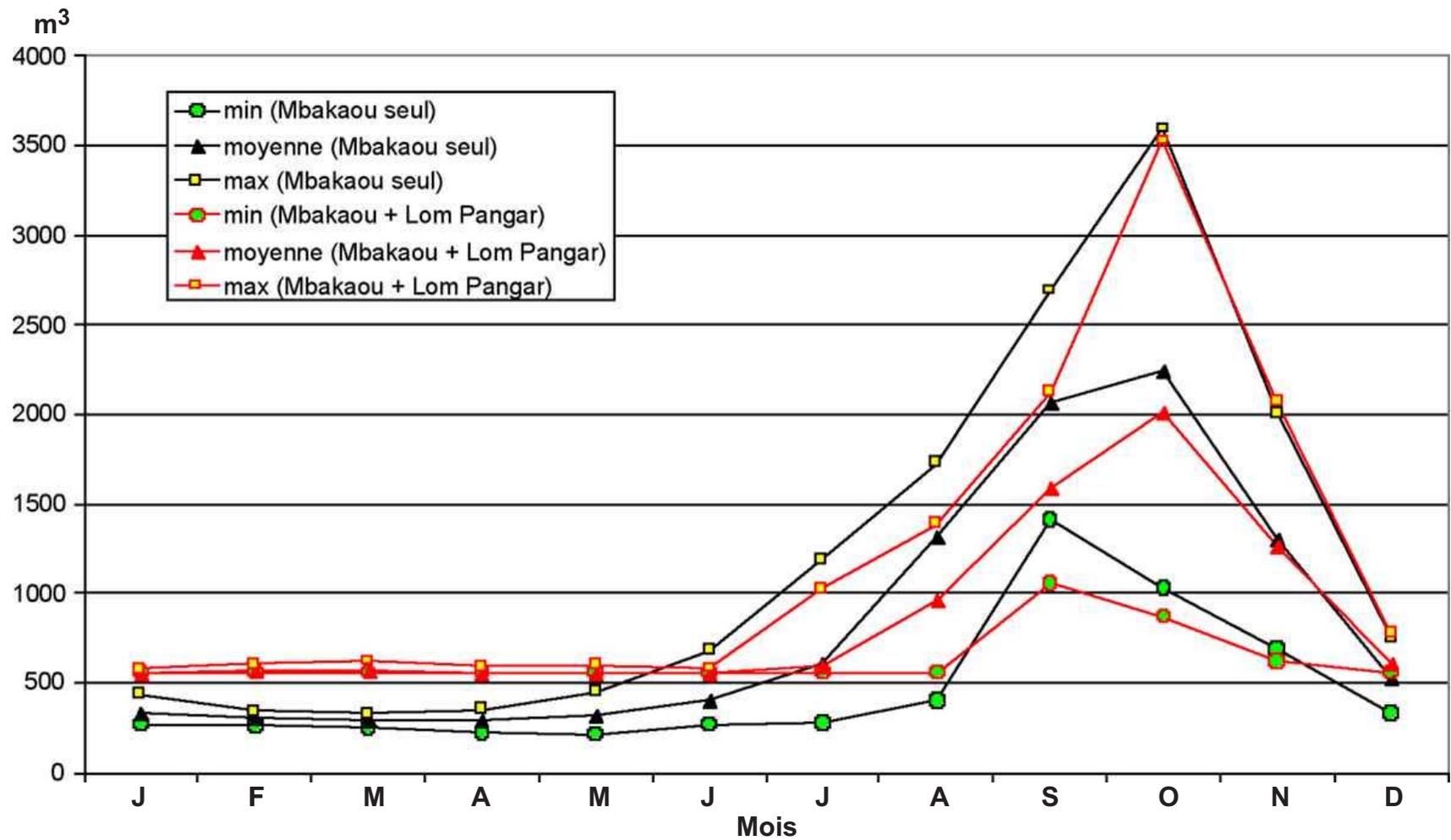
Dans la situation actuelle, la retenue de Mbakaou régule<sup>9</sup> 25 % du bassin de la Sanaga à Nachtigal. Après la construction du barrage de Lom Pangar, autour de 52 % du bassin de la Sanaga à Nachtigal pourrait être régulé, selon l'option retenue.

La figure 6.6 montre aussi l'impact qu'aura l'exploitation supplémentaire de Lom Pangar sur le régime de la Sanaga à Nachtigal. Les commentaires les plus importants sont :

- la mise en service de la retenue de Lom Pangar se traduira par des débits d'étiage nettement plus soutenus (de l'ordre de 600 m<sup>3</sup>/s contre 200 à 300 m<sup>3</sup>/s actuellement);
- les débits moyens en saison des pluies seront plus faibles;
- les débits des plus fortes crues ne seront pas atténués.

<sup>8</sup> Par opposition aux barrages de Bamendjin et La Mapé qui sont utilisés comme ajustement complémentaire aux apports de Mbakaou.  
<sup>9</sup> Il s'agit d'un contrôle partiel, car le volume utile de la retenue de Mbakaou est trois fois plus faible que le volume de son apport annuel moyen.







## 6.4 Hydrogéologie

### 6.4.1 Caractéristiques hydrogéologiques

#### 6.4.1.1 Synthèse des informations disponibles sur l'hydrogéologie du secteur

La Sanaga, entre Mbandjock et Ntui, coule sur un substratum géologique constitué par des roches du complexe de base du Précambrien Inférieur. Ces roches correspondent de façon générale à des micashistes, gneiss, granites et roches éruptives anciennes. Au niveau de la zone de projet, la carte géologique du Cameroun identifie des micashistes. Le socle est fracturé, le plus souvent selon une orientation N70° correspondant à la faille de l'Adamoua, ou N170° à N180°. Sur les roches du socle se développent des altérites. La Sanaga elle-même coule sur un lit d'alluvions de faible extension latérale et probablement de faible épaisseur. L'amont du bassin de la Sanaga (environ jusqu'à Nanga Eboko) est essentiellement granitique. Le granite est de composition variable mais principalement calco-alcalin.

Le socle ou substratum de roches anciennes cristallines et cristallophyliennes constitue un aquifère discontinu. À l'état sain, la roche est considérée comme imperméable lorsqu'elle est ni fissurée, ni fracturée, ni altérée. Au niveau de la frange d'altération de ces roches, un aquifère d'altérites peut se constituer et former une nappe continue sur de faibles surfaces. L'importance et la productivité de cette nappe d'altérite dépendent du substratum d'origine et sous-jacent. Si le substratum présente une nature cristalline à fort pourcentage de quartz, il peut donner une arène sableuse d'altération qui peut fournir de bons débits : 5 à 30 m<sup>3</sup>/heure par exemple. Si l'altérite est argileuse du fait d'un substratum schisteux, les débits y seront faibles à nuls.

Le substratum lui-même peut présenter une ressource en eau souterraine où la réserve est localisée dans les fractures ou fissures, ouvertes en théorie sur 30 à 40 m de profondeur en terrain cristallin et à 60 m ou plus en terrains schisteux. Les débits sont en général inférieurs à une dizaine de m<sup>3</sup>/heure, sauf en zones de fractures majeures où les débits peuvent être plus importants.

L'étude des courbes de tarissement des cours d'eau du bassin de la Sanaga (Dubreuil et al., 1975) confirme que les différents bassins du réseau de la Sanaga ne possèdent pas de nappe souterraine généralisée.

Selon la carte de planification des ressources en eau du Cameroun (Bourgeois, 1979) les ressources en eau souterraine renouvelables sont de l'ordre de 100 mm/an.

Des essais de forage ont été réalisés par Haskoning dans les départements du Mbam et de la Lékié (Sogreah et al., 1992). Sur les forages réalisés, l'épaisseur des altérites saturées varie de 1,3 à 16 m avec une épaisseur moyenne de 3,1 m pour la Lékié et de 3,9 m pour le Mbam. La pluviométrie est largement suffisante pour réalimenter ce réservoir. La réserve disponible est supérieure, en moyenne, à ce qui peut être extrait par des pompes à main. Dans la Lékié, la profondeur du plan d'eau est de 5,60 m en moyenne.

Quatre forages de reconnaissances ont été réalisés en mars et avril 2006 sur le site du futur canal d'aménée, en rive gauche de la Sanaga. S'y trouvent depuis la surface :

- un recouvrement d'argile ou de sable argileux de 0,9 m à 3 m d'épaisseur;
- un niveau de gneiss altéré avec des traces d'oxydation, preuve de circulation d'eau, de 1,7 à 6,5 m de profondeur;
- un soubassement de gneiss sain. Ce niveau comporte des couches de quartzites ou de quartz de 9,9 m à 10,8 m et de 13,3 m à 13,90 m. Ces couches correspondent très probablement à des niveaux de fractures à quartz;
- un gneiss sain reconnu jusqu'à 27 m de profondeur.

Il n'a pas été observé d'arrivée d'eau dans ces formations en cours de forage. Les gneiss ont été reconnus en perméabilité grâce à des essais Lugeon.

#### 6.4.1.2 Comparaison avec les usages de l'eau observés localement

Conformément à la configuration régionale, la zone d'étude compte deux différents types de ressource en eau souterraine :

- la ressource superficielle localisée dans les altérites saturées;
- une ressource plus profonde dans les fissures du socle.

La ressource superficielle est sujette à la pollution et au tarissement en saison sèche.

Les nappes de fissures plus profondes sont potentiellement en relation avec l'eau de la Sanaga, qui les draine en saison sèche et peut éventuellement les alimenter en crue, la circulation des eaux dans les aquifères fracturées étant cependant très aléatoire. Ce type d'aquifère est également soumis à un risque de pollution, les eaux et rejets de toute sorte pouvant s'infiltrer localement et très rapidement par les fissures.

L'enquête réalisée auprès des ménages sur les usages de l'eau montre que les eaux souterraines sont exploitées par des puits de faible profondeur et par des forages plus profonds. Les habitants affirment que la qualité de l'eau des puits est souvent mauvaise. On cite aussi de nombreux forages qui ne fonctionnent pas - ce qui signifie souvent que l'équipement du forage (pompe) ne fonctionne pas.

La distillerie ADIC à Mbandjock a quant à elle fait réaliser trois forages à 60 m de profondeur suite à une recherche d'eau réalisée par le Ministère des Mines. Les deux premiers forages ont été réalisés dans la même fracture ; l'eau s'étant trouvée polluée, la distillerie a recherché un troisième forage productif. Les trois forages peuvent fournir des débits de 20 m<sup>3</sup>/h et fonctionnent par intermittence. L'exploitation agricole (Westend Farm) en rive gauche du site de la retenue dispose également d'un forage en juin 2011.

#### 6.4.2 Qualité des eaux souterraines

Les eaux souterraines du socle sont généralement très peu minéralisées. Le faciès chimique le plus représenté est du type bicarbonaté calcique avec la présence possible de sulfates dans les schistes. Certaines roches, riches en micas (biotite), libèrent un excès de fer et de magnésium. Le pH est généralement faible et l'eau peut alors attaquer les métaux ferreux. Le tableau 6.5 présente les données de qualité d'eau souterraine.

L'ensemble de la ressource en eau souterraine est potentiellement sujet à la pollution par les rejets de surface. À la distillerie ADIC, l'eau souterraine est potable, mais trop dure (TH = 36) et doit être adoucie avant utilisation.

Les eaux du forage ADIC et du forage à manivelle en rive gauche de la Sanaga ont été analysées en mars 2006. Les eaux d'ADIC également analysées en 2011 satisfont globalement aux normes de potabilité de l'OMS; les eaux de Nachtigal présentaient une turbidité supérieure à la norme au moment du prélèvement. On note la présence de quelques coliformes dans les deux cas. Les eaux du captage de la Westend Farm transitent via un petit réservoir tampon. Les analyses bactériologiques indiquent une eau impropre à la consommation avec en particulier quelques coliformes totaux, E. Colis et Streptocoques fécaux.

**Tableau 6.5 Qualité des eaux souterraines**

Paramètres	Unité de mesure	Forage ADIC 03.06	Forage ADIC 06.11	Forage à Nachtigal 03.06	Westend Farm 06.11	Norme OMS eau potable
Coliformes totaux	UFC <sup>***</sup> /100 ml	1	0	2	20	0
Streptocoques fécaux	UFC <sup>***</sup> /100 ml		0		5	0
Germes aérobies à 37°C	UFC <sup>***</sup> /100 ml		<20		100	<20
E. Coli	UFC <sup>***</sup> /100 ml		0		5	0
Anaérobies sulfite réducteurs	UFC <sup>***</sup> /100 ml		0		0	0
Pseudomonas aeruginosa,	UFC <sup>***</sup> /100 ml		0		5	5

Paramètres	Unité de mesure	Forage ADIC 03.06	Forage ADIC 06.11	Forage à Nachtigal 03.06	Westend Farm 06.11	Norme OMS eau potable
Shigelle, Salmonelle, Vibrion	UFC***/100 ml		Absence		Absence	Absence
Bicarbonates	mg/l HCO <sub>3</sub> <sup>-</sup>	175		279,9		
Calcium	mg/l Ca <sup>++</sup>	33	132	9	12	
Carbonates	mg/l CO <sub>3</sub> <sup>--</sup>	82,3		115,7		
Chlorures	mg/l Cl <sup>-</sup>	3	6,2	1,5	0,6	
Dureté magnésienne	mg/l Mg <sup>++</sup>	12		16		
Dureté totale	mg/l (Ca+Mg)	218	35,5	72	3	
Fer total	mg/l Fe	0,9		1,5		0,3 (valeur- guide)
Fluorures	mg/l F <sup>-</sup>	0,99		0,84		1,5
Magnésium	mg/l Mg <sup>++</sup>	5	5,5	6		
Nitrates	mg/l NO <sub>3</sub> <sup>-</sup>	-	1,7	0,6	14,4	50
Sodium	mg/l Na <sup>+</sup>	1		0,3		
Sulfates	mg/l SO <sub>4</sub> <sup>-</sup>	230		2		400
Turbidité	FAU (Formazin turbidity Unit)	0	2	10	0	5

## 6.5 Qualité de l'eau de surface

### 6.5.1 Sources de pollution dans le bassin versant

La superficie du bassin versant de la Sanaga à Nachtigal est de 76 000 km<sup>2</sup>. Ce bassin comprend :

- le bassin de la Haute Sanaga, d'une superficie de 50 500 km<sup>2</sup> à Goyoum, constitué par le Lom et le Djérem, qui s'écoulent sur les plateaux de l'Adamoua;
- le bassin intermédiaire de la moyenne Sanaga de Goyoum jusqu'à Nachtigal, où elle ne reçoit que des affluents mineurs, souvent marécageux. Le plus important est le Ndjéke, à quelques kilomètres en amont du site, constitué de prairies marécageuses et périodiquement inondées (Letouzey, 1985).

Le bassin de la Sanaga est couvert de savane et de forêts semi-décidue peu dense, souvent sous la forme de forêt-galerie le long des cours d'eau. Les sols ferrallitiques occupent la quasi-totalité du bassin, avec plus ou moins de matière organique. Dans quelques vallées ou plaines inondées, se développent des sols hydromorphes.

Pour un cours d'eau, on distingue en général les types de pollution suivants :

- pollution urbaine (rejets domestiques et déchets);
- pollution agricole;
- pollution par l'élevage;
- pollution liée aux transports;
- pollution industrielle.

Les paragraphes suivants examinent l'ampleur de ces pollutions dans le cas de la Sanaga à Nachtigal. Des mesures de qualité de l'eau ont été effectuées dans la Sanaga afin de vérifier que la qualité observée correspond bien à ce que l'on connaît des sources de pollution connues dans le bassin versant. Les mesures de qualité de l'eau prévues dans le cadre du PGES (en préparation) permettront d'affiner éventuellement ce diagnostic.

### 6.5.1.1 Pollution urbaine

La densité de population est faible dans le bassin versant et avoisine les 10 habitants/km<sup>2</sup> en moyenne sur l'ensemble des départements situés en amont de Nachtigal (Institut National de la Statistique, 2004) pour une population du bassin versant estimée à 800 000 personnes tout au plus.

Dans le bassin de la moyenne Sanaga, la densité de population est plus forte en rive droite qu'en rive gauche. La rive gauche subit l'influence de la proximité de Yaoundé. La rive droite, moins peuplée, est une région de migration pour les populations de la Lékié.

Les villes de plus de 50 000 habitants (Tibati, Bétaré Oya, Garoua Boulaï et Meiganga) sont situées en limite nord et est du bassin versant. Quelques petites villes de 10 à 20 000 habitants sont situées au bord de la Sanaga entre Goyoum et Nachtigal. Dans ces petites villes, il n'existe a priori ni assainissement ni gestion des déchets. Cependant, étant donné les débits importants de la Sanaga et la faible densité de population, la pollution d'origine domestique ne peut avoir qu'un impact très local sur la qualité de l'eau de la Sanaga. Le tableau 6.6 présente les principaux centres de population à proximité de la Sanaga en amont de Nachtigal.

**Tableau 6.6 Principaux centres de population à proximité de la Sanaga en amont de Nachtigal**

Centre	Population en 2001
Goyoum	< 10 000
Bélabo	14 400
Nanga Eboko	19 200
Nkoteng	17 900
Mbandjock	17 500
Source : Annuaire statistique du Cameroun, 2004.	

### 6.5.1.2 Pollution agricole

#### A. Situation actuelle

Malgré l'absence de statistiques précises, on peut estimer que la superficie occupée par les cultures commerciales est faible sur le bassin versant de la Sanaga à Nachtigal. Selon l'annuaire statistique du Cameroun, la superficie occupée par les cinq principales cultures commerciales (manioc, maïs, banane plantain, arachide et macabo) dans les provinces de l'Adamoua, du Centre et de l'Est totalise à peine 1 à 2 % de la superficie des sols. Même en y ajoutant les cultures vivrières, l'agriculture dans le bassin versant amont n'a probablement pas une influence décelable sur la qualité des eaux à Nachtigal.

Cependant, l'agriculture tient une place plus importante dans l'occupation des sols aux abords immédiats du site de la future retenue. On relève la présence des cultures suivantes (voir cartes de végétation) :

- exploitation de canne à sucre de la Sosucam : 20 000 ha de canne à sucre dans le secteur de Mbandjock/Nkoteng;
- exploitation agricole de 300 ha (rotations incluant le maïs irrigué) immédiatement en rive gauche du site de la future retenue;
- cultures vivrières en zone inondable entre la voie ferrée et la Sanaga au niveau de Mbandjock;
- exploitation de palmier à huile à Ndjore;
- parcelles de cacaoyers et palmeraies en rive droite.

On note par ailleurs la présence d'une ancienne exploitation agricole industrielle appartenant à la Société Nationale d'Investissement du Cameroun (SNI) qui occupait pratiquement toute la zone de savane en rive droite entre la route de Ntui et la forêt de Obandéné.

## B. Pollution diffuse potentielle due à la culture de la canne

La Sosucam cultive 20 000 ha de canne à sucre en amont du site de Nachtigal. La plantation de la Sosucam est visible sur la figure 6.10 (voir la section 6.7.2 ci-après) qui présente les principales formations végétales de la zone d'étude.

On distingue les « petites cultures » et les « grandes cultures ». Les « petites cultures » sont plantées lors de la petite saison des pluies en avril et ne restent en terre qu'un an. Les « grandes cultures » sont plantées lors de la grande saison des pluies d'août à octobre et peuvent rester en terre pendant 10 ans. La canne est brûlée avant la récolte pour être nettoyée et faciliter la récolte manuelle. Les parcelles sont récoltées progressivement de novembre à juillet. L'épandage des engrais suit immédiatement la récolte. Les engrais utilisés sont l'urée, le DAP (Diammoniphosphate) et le KCl. La dose d'azote totale épandue annuellement est de 128 kgN/ha, soit environ 2,5 millions de kg d'azote. Les engrais sont généralement épandus en plusieurs tours, avec un épandage important en début de petite saison des pluies vers mars-avril. Le tableau 6.7 montre les épandages d'engrais sur les plantations de canne à sucre.

La Sanaga ayant un module de 1 000 m<sup>3</sup>/s environ, soit 31 536 millions de m<sup>3</sup>/an, le lessivage de la moitié de l'azote épandu (1,26 million de kg d'azote) dans la Sanaga représenterait un enrichissement des eaux de 0,04 mgN/l en moyenne sur l'année. Cette hypothèse semble grossière, le lessivage réel étant probablement moindre. Dans le cas extrême où la moitié de la dose annuelle serait épandue en une fois au cours du seul mois de mars ou d'avril, avec lessivage de la moitié de cette dose vers la Sanaga, et pour un débit de la Sanaga encore faible à 300 m<sup>3</sup>/s, l'enrichissement des eaux serait ponctuellement de 0,8 mgN/l. Le lessivage de l'azote se fait généralement sous forme d'ammonium et de nitrates.

La dose de phosphate épandue annuellement est de 72 kg de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> par hectare, soit 16 kgP/ha. Les phosphates sont essentiellement transportés lors de l'érosion des sols. En adoptant les mêmes hypothèses très grossières que pour l'azote (entraînement de la moitié des phosphates), on obtient :

- un enrichissement maximum des eaux de la Sanaga de 0,005 mgP/l ou 0,015 mg/l de phosphates en moyenne sur l'année;
- un enrichissement ponctuel maximal de 0,1 mgP/l ou 0,31 mg/l de phosphates.

**Tableau 6.7 Épandages d'engrais sur les plantations de canne à sucre**

	Teneurs en nutriments	Dose en kg/ha appliquée après la récolte (novembre à juillet)	Dose en kg/ha appliquée en mars-avril (début des pluies) ou après
Urée	46 % N	100	100
DAP Diammoniphosphate	18 % N, 36 % P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	100	100
KCl	60 % K <sub>2</sub> O	250	

L'exploitation utilise également des pesticides, épandus par avion ou à l'aide d'une rampe (voir tableau 6.8). Les herbicides et insecticides sont épandus pendant la période de plantation et de récolte ; selon leur usage, ils peuvent donc être épandus toute l'année.

**Tableau 6.8 Pesticides utilisés pour la culture de la canne à sucre**

Pesticide	Nom commercial	Substance(s) active(s)	Dose (du produit commercial)	Période
Maturateur avant la récolte	Roundup	Glyphosate	0,6 - 0,75 l/ha	6 semaines avant la récolte
Herbicide de pré-émergence	Velpar Diuron	Hexazinone Diuron	0,6 kg/ha 2 kg/ha	Après la récolte de la canne, jusqu'en avril
Herbicide de pré-émergence (l'actryl agit sur l'eupatoire)	Velpar Actryl	Hexazinone n.d.	0,6 kg/ha 2 l/ha	Après la récolte de la canne, après avril

Pesticide	Nom commercial	Substance(s) active(s)	Dose (du produit commercial)	Période
Herbicide	Primextra gold	390 g/l atrazine 290 g/l S- metolachor	3 l/ha	Plantation (avril ou août-octobre)
Herbicide local (lutte contre imperata et eupatoire)	Roundup Actryl	Glyphosate Métabolisme	1,5 l/ha Selon densité d'eupatoire	Ponctuel
Insecticide (lutte contre les termites)	Pyroforce	Métabolisme	Pas d'information	Ponctuel
n.d. : non disponible				

En somme, les apports d'azote et de phosphore liés à l'utilisation d'engrais pour la culture de la canne juste en amont du site sont faibles en moyenne sur l'année ; des apports ponctuels plus élevés peuvent s'observer en cas de pluviométrie importante concomitante à des épandages, par exemple en mars-avril (en 2006, les épandages de début de saison des pluies ont eu lieu aux alentours du 1er avril).

#### C. Exploitation agricole en rive gauche du site de la retenue

Cette exploitation couvre actuellement 300 ha et est prévue de s'étendre jusqu'à 1 000 ha. Elle prélève actuellement 300 m<sup>3</sup>/h d'eau pendant 20 heures par jour dans la Sanaga pour l'irrigation. Des pesticides sont épandus par rampe. Les engrais sont utilisés à raison de 220 kg/ha d'engrais à 20 % d'azote, 10 % de phosphore et 10 % de potassium; on utilise également une quantité non communiquée d'urée à 46 % d'azote.

#### D. Cacaoyères en rive gauche de la retenue

Des pesticides seraient également utilisés pour les cacaoyères en rive gauche de la retenue.

#### E. Augmentation prévisible de l'activité agricole

Quelques indications permettent d'estimer que la place de l'agriculture dans l'occupation des sols va probablement augmenter au cours des prochaines années :

- tendance générale d'augmentation de la population et de l'activité à proximité de Yaoundé;
- extension prévue de la Sosucam;
- extension de l'exploitation en bordure de la retenue;
- rumeurs d'installation d'une usine de manioc à Mbandjock;
- augmentation possible de l'activité agricole en rive droite si la création du barrage apporte une amélioration de l'infrastructure de transport et/ou une augmentation de la population.

### 6.5.1.3 Pollution par l'élevage

Le plateau de l'Adamoua est un plateau d'élevage extensif. Le nombre de têtes de bovins est estimé à 500 000 (Dubreuil et al., 1975), soit moins d'une tête pour 10 hectares. La route nationale qui longe la Sanaga à quelques kilomètres de la rive gauche est empruntée par les troupeaux de bovins qui se rendent depuis le Nord vers les marchés d'Obala et de Yaoundé. En 2002, environ 65 000 bovins ayant pour origine Bélabo, Ngaoundal et Ngaoundéré ont été vendus à Yaoundé. On trouve de nombreux secteurs d'abreuvoirs sur les affluents en rive gauche de la Sanaga au croisement avec la route nationale, source de pollution bactériologique et organique potentielle. Mais étant donné le débit important de la Sanaga, cette pollution sera nécessairement très diluée.

### 6.5.1.4 Pollution liée au transport

La route nationale et la voie ferrée longent la Sanaga en rive gauche et peuvent être la source de rejets diffus d'hydrocarbures principalement.

### 6.5.1.5 Pollution industrielle

#### A. Pollution potentielle des sucreries

La Sosucam est la principale entreprise sucrière du Cameroun. Elle produit 130 000 tonnes/an de sucre à partir de la canne cultivée localement. La sucrerie Sosucam dispose de deux usines de transformation de la canne à sucre, une à Mbandjock et l'autre à Nkoteng.

La sucrerie est une installation classée et doit donc déposer rétroactivement un dossier de demande d'autorisation. La constitution de ce dossier est actuellement en cours et il n'a pas été possible d'obtenir les données sur les rejets devant figurer au dossier. Ce dossier doit normalement inclure des mesures de qualité des rejets. La Sosucam devra également se mettre en conformité avec la loi sur l'eau de 1998 et une réflexion est en cours sur la mise en place de traitements des eaux usées par lagunage et sur le recyclage des eaux. Actuellement les eaux usées sont déversées dans les affluents de la Sanaga sans aucun traitement. L'usine Sosucam 1 rejette dans l'affluent « Mokona ». Les rejets des sucreries causent principalement des pollutions en matières organiques : DBO, DCO et NH<sub>4</sub> (Banque mondiale, 1998). Selon les procédés adoptés, divers types de polluants peuvent s'ajouter :

- sulfites pour la décoloration;
- polyélectrolytes anioniques pour la floculation lors de la clarification;
- amidon;
- saponines (dérivés qui moussent dans l'eau);
- chlorures;
- pesticides.

Les sucreries de Mbandjock et Nkoteng dont les caractéristiques sont présentées au tableau 6.9, utilisent l'eau des petits bassins versants locaux, aménagés à l'aide de réservoirs. La consommation d'eau de l'usine Sosucam 1 est estimée à 100-200 m<sup>3</sup>/h. Une partie de cette eau est potabilisée.

**Tableau 6.9 Caractéristiques des deux usines de la Sosucam**

Usine	Localisation	Production de sucre en tonnes/an	Surface de plantations en ha
Sosucam 1	Mbandjock	70 à 80 000	12 000
Sosucam 2	Nkoteng	50 000	8 000
<b>Total</b>	-	<b>120 à 130 000</b>	<b>20 000</b>

Les données bibliographiques disponibles donnent une fourchette de concentrations en DCO variant de 2300 à 28 000 mg/l dans les rejets des sucreries (Banque mondiale, 1998 ; Srivastava, 1989). La consommation en eau de la Sosucam étant d'au moins 500 m<sup>3</sup>/h, on peut estimer son rejet à 100-500 m<sup>3</sup>/h ; un tel rejet vers la Sanaga peut causer un enrichissement maximal des eaux de la Sanaga de 4 mg/l de DCO en moyenne sur l'année et de 22 mg/l de DCO ponctuellement en période d'étiage. Cette pollution n'est donc potentiellement importante qu'en période de faible débit de la Sanaga.

#### B. Distillerie ADIC à Mbandjock

La distillerie ADIC du groupe Batoula, située à Mbandjock sur l'affluent « Mengoala », produit environ 1 000 m<sup>3</sup>/an d'alcools pour la consommation humaine (éthanol, rum, Nofia, etc.) à partir des mélasses de la Sosucam. Le dossier de demande d'autorisation est en cours de constitution et les données sur les rejets ne sont pas disponibles. Le responsable de la distillerie s'est cependant montré coopératif quant à l'étude d'impact de Nachtigal. Les rejets de la distillerie sont extrêmement variables en quantité et qualité. Un rejet direct de vinasse dans le Mengoala a été observé. Selon le responsable, la production accidentelle de mousses est possible.

## C. Traitement des eaux de la Sanaga contre les simulies

La Sosucam traite les eaux de la Sanaga à Nanga Eboko contre les simulies et la mouche Tsé-tsé. Le traitement se fait par déversement annuel d'une dose mal connue de perméthrine (3-phénoxybenzyl 3-(2,2 dichlorovinyl) - 2,2 - diméthylcyclopropane carboxylate) dans la Sanaga aux environs du mois de juillet, au niveau du bac de Nanga-Eboko.

### 6.5.1.6 Synthèse

En résumé, les principales causes potentielles de dégradation de la qualité des eaux à Nachtigal se situent à l'amont immédiat du site :

- rejets domestiques ou d'élevage (absence d'assainissement et de gestion des déchets);
- présence d'agriculture intensive;
- présence d'une distillerie et d'une sucrerie.

Cependant, le débit de la Sanaga à Nachtigal est très important par rapport à celui des rejets potentiels et ce, même en étiage. Les pollutions potentielles seront donc fortement diluées et la qualité des eaux de la Sanaga au niveau de Nachtigal ne sera que faiblement influencée par les activités humaines. Seuls les rejets ponctuels des industries sont susceptibles de causer une dégradation très temporaire de l'eau par leur charge organique. Il faut également souligner les risques de pollution potentielle par les pesticides lors des périodes d'épandage, mais ceux-ci sont encore mal connus et ne sont pas de nature à compromettre l'activité au niveau du projet. Le risque d'accumulation de ces produits toxiques dans les sédiments qui se déposeront dans la petite retenue du projet est considéré comme faible, en raison des débits importants du fleuve qui ne favorisera que le dépôt de sédiments relativement grossiers (sables) non propices à l'adsorption de polluants.

### 6.5.2 Qualité actuelle des eaux de la Sanaga à Nachtigal

#### 6.5.2.1 Prélèvements et analyses réalisés

Une série de mesures ponctuelles a été réalisée dans le cadre du projet de barrage de Nachtigal en mars 2006 (étiage) et juin 2011 (petite saison des pluies). L'objet de ces mesures était :

- de vérifier la bonne qualité des eaux de la Sanaga, cours d'eau au bassin a priori peu anthropisé;
- de constituer le point de départ d'un futur suivi de la qualité des eaux tenant compte des variations saisonnières;
- d'obtenir une première mesure de la variabilité de la qualité des eaux de l'amont vers l'aval.

Afin d'évaluer la qualité des eaux, il est indispensable de pouvoir réaliser des mesures pour des situations hydrologiques différentes. L'intervalle de temps dévolu à la réalisation de l'étude d'impact en 2006 et la reprise de l'étude en 2011 permettait en théorie de réaliser :

- une campagne de prélèvements fin mars en étiage;
- une seconde campagne de prélèvements fin avril au début de la remontée du débit de la Sanaga.
- une campagne de prélèvements début juin lors de la petite saison des pluies.

Pour la première campagne de mars 2006, l'échantillonnage s'est déroulé à Ndjore en amont du site de la future retenue, à la sablière d'Ekombitié sur le site de la future retenue, et à Ndji au niveau de la restitution du canal d'aménée.

Les analyses ayant montré une faible variabilité de la qualité amont-aval, et les enquêtes de terrain ayant révélé la présence d'industries potentiellement polluantes à Mbandjock, il a été décidé, pour la seconde campagne de fin avril 2006, de réaliser seulement deux prélèvements, l'un en amont de Mbandjock, l'autre à la sablière d'Ekombitié sur le site de la future retenue. De même, la campagne de juin 2011, l'échantillonnage s'est déroulé à Ndjore en amont du site de la future retenue et à Ndji au niveau de la restitution du canal d'aménée.

Ces sites d'échantillonnage sont présentés à la figure 6.8 (dans la section 6.6). Il est à noter qu'il n'y a pas eu de reprise des débits de la Sanaga en avril 2006, le débit à fin avril étant même inférieur au débit déjà faible observé fin mars malgré la reprise des pluies locales. Par contre, en juin 2011, le débit de la Sanaga était bien représentatif de la petite saison des pluies.

### 6.5.2.2 Résultats des mesures

Les principaux résultats des analyses sont présentés au tableau 6.10 et indiquent :

- un pH neutre;
- une température élevée (27°C en moyenne);
- des eaux faiblement minéralisées avec une conductivité assez constante de 30  $\mu\text{S}/\text{cm}$ ;
- des teneurs en DCO et DBO5 de 34 et 18 mg/l respectivement, résultant des apports de matière organique d'un bassin versant en partie forestier et d'une productivité primaire élevée (croissance d'algues planctoniques à partir des nutriments dans l'eau et du CO2 atmosphérique).
- la présence de fer et d'aluminium, typique de la géologie du bassin de la Sanaga, mais l'absence d'autres métaux;
- l'absence d'autres métaux lourds, indiquant la faiblesse des émissions de polluants industriels (autres qu'agro-industriels) dans la Sanaga;
- la présence de coliformes en très faible quantité, caractéristique d'une faible présence humaine et du bétail en 2006 avec augmentation significative d'un facteur 10 environ en 2011.
- des teneurs en nitrates caractéristiques d'eaux non polluées (0 à 1 mg/l) à comparer avec des valeurs généralement admises de 1 à 5 mg/l en région tropicale;
- des teneurs en phosphates conformes aux valeurs observées dans des systèmes peu ou pas pollués;
- l'absence de variation significative de la qualité de l'eau entre l'amont et l'aval du site de la retenue (analyses de mars);
- une augmentation non significative des teneurs entre l'amont et l'aval de Mbandjock (analyses de mars), hormis pour le phosphore et les phosphates, signifiant probablement des apports de polluants issus des agro-industries de Mbandjock.
- pas de pesticides détectés dans les eaux.

**Tableau 6.10 Analyses de la qualité des eaux de la Sanaga**

Paramètre	Série 1*			Série 2*							Série 3*			Seuil de potabilité OMS
	Sanaga à Goyoum			Sanaga - site du barrage de Nachtigal							Sanaga à Ebebda			
	mars-96	sept-97	janv-98	Point 1	Point 2	Point 3	Point 0	Point 2	Point 1	Point 3	Min	Médiane	Max	
				mars-06	mars-06	mars-06	avr-06	avr-06	juin-06	juin-06	mai 95 - déc 96	mai 95 - déc 96	mai 95 - déc 96	
pH	7	6,43	7,47	6,5	6,5	6,5	6,58	7,05	7,8	7,7	6,35	7,06	7,5	6,5 - 8,5
Conductivité (µS/cm)	33	25,6	28,1	29,7	29,7	30,5			30,3	33,8	24,2	27,7	34,7	
T°C				27,4	28,1	29					24,8	27,6	30,3	
Profondeur Secchi (cm)				175	145	170								
Matières en suspension (mg/l)	3,9	40,9	5,3	6,8	5,8	3,2	33	28,6			5,8	43	72,1	1000
Turbidité (FAU)				8	21	8			4,9	2				5
O2 dissous (mg/l)	4,8	5,5	6,7	7,5	7,5	7,2								
Saturation O2 %	65	77	87	95	96	94								
DBO5 mgO2/l				14	12	18	10	14						
DCO	n.m.	5,29	1,38	30	31	34	20	25						
Carbone organique dissous mg/l											0,62	3,26	5,54	
Carbone organique particulaire mg/l											0,9	1,94	3,1	
Carbone organique total mg/l											3,36	4,82	7,04	
Azote total mg/l							1,13	1,33						
Nitrates NO32- mg/l	0,1	0,11	0,15	0	0,1	0,2	0,9	1,3	1,4	2,3	0	0,049	1,019	44
Phosphore total mg/l							0,01	0,1						
Phosphates PO43- mg/l	n.m.	<0,01	<0,01	0,2	0,19	0,43	0	0,04	0,2	0,1				
Sulfates SO4- mg/l	0,24	0,25	0,04	5	5	10	2	3	9,5	2,5	0,078	0,329	0,657	400
Sulfites SO3 mg/l				14	7	12			1	1				
Calcium Ca2+ mg/l				112,5	68,8	100			4	4	1,407	1,895	2,792	
Magnésium Mg2+ mg/l				17	23	28	24	22,3	1,2	1,2	0,65	0,844	1,11	
Potassium K+ mg/l											1,063	1,526	2,09	

Paramètre	Série 1*			Série 2*							Série 3*			Seuil de potabilité OMS
	Sanaga à Goyoum			Sanaga - site du barrage de Nachtigal							Sanaga à Ebebda			
	mars-96	sept-97	janv-98	Point 1	Point 2	Point 3	Point 0	Point 2	Point 1	Point 3	Min	Médiane	Max	
				mars-06	mars-06	mars-06	avr-06	avr-06	juin-06	juin-06	mai 95 - déc 96	mai 95 - déc 96	mai 95 - déc 96	
Sodium Na+ mg/l											1,494	1,831	2,141	200
Chlorures Cl- mg/l									1,4		0,122	0,264	0,582	250
Silicates SiO2 mg/l											11,74	13,8	16,02	
Aluminium total mg/l				0,023	0,022	0,028					0,004	0,028	0,09	0,2
Fer total mg/l				0,079	0,067	0,08					0,017	0,098	0,301	0,3
Autres métaux				Indétectable										
Coliformes totaux UFC/100 ml				100	60	30	10	20	800	1000				0
Streptocoques fécaux									400	200				0
Germes aérobies à 37°C									>3000	>3000				<20
E. Coli									100	300				0
Anaérobies sulfite réducteurs									20	40				0
Pseudomonas aeruginosa,									10	150				0
Shigelle, Salmonelle, Vibron									Absence	Absence				Absence
Pesticides (mg/l)				Indétec- tables										0,005**

\* Date et localisation des mesures :  
 Série 1 - Sanaga à Goyoum : 3 mesures réalisées par le CRH pour AES-Sonel de 1996 à 1998  
 Série 2 - Sanaga au site de Nachtigal, mesures réalisées dans le cadre de l'étude d'impact (2006 et 2011) ; les analyses de 2006 (sauf métaux) ont été réalisées au CRH et celle de 2011 au centre Pasteur de Yaoundé.  
 Point 0 : amont rejet de la Mokona                      Point 1 : amont future retenue                      Point 2 : site de la future retenue  
 Point 3 : restitution du canal d'amenée  
 Série 3 - Sanaga à Ebebda : 19 mesures réalisées en 1995-1996 dans le cadre de la thèse de Ndam Ngoupayou. Les mesures sont réalisées juste en amont de la confluence avec le Mbam. Les analyses ont été réalisées au CRH et dans différents laboratoires français, parfois après 2 mois de stockage.

\*\* Normes pesticides (Union Européenne, directive du 3 novembre 1998) : 0,1 µg/l pour chaque pesticide sauf aldrine, dieldrine, heptachlore, heptachloroépoxyde : 0,03. Total pesticides : 0,5 µg/l

### 6.5.2.3 Comparaison avec les données disponibles à Goyoum et Ebebda

Les résultats ont également été comparés à des séries de mesures ponctuelles plus anciennes réalisées en amont à Goyoum (aval de la confluence avec le Lom) et en aval à Ebebda (amont de la confluence avec le Mbam). Les valeurs observées des différents paramètres sont comparables, sauf :

- des teneurs en calcium et magnésium mesurées plus élevées à Nachtigal qu'à Ebebda;
- les teneurs en sulfates mesurées à Nachtigal également plus élevées qu'à Goyoum et Ebebda, mais restant largement en-deçà des limites pour les eaux de bonne qualité.

Les phosphates n'ont pas été mesurés à Ebebda.

### 6.5.2.4 Mesures in situ des concentrations en oxygène dissous

Des mesures d'oxygène dissous ont été réalisées in situ afin de vérifier l'activité photosynthétique (voir tableau 6.11). Les mesures in situ sont plus représentatives des teneurs réelles que les mesures en laboratoire, car l'oxygène peut être rapidement consommé pendant le temps de transport des échantillons.

Les mesures in situ ont été réalisées à l'aide d'un oxymètre portable. L'oxymètre a été étalonné à la température ambiante et la dérive éventuelle de la mesure a été contrôlée en mesurant la teneur en oxygène dans de l'eau minérale préalablement agitée pour être en équilibre avec l'atmosphère. La précision de ces mesures est cependant limitée, la mesure se stabilisant difficilement.

Toutes les mesures réalisées en journée sur le site de Nachtigal ont montré une sursaturation en oxygène, les valeurs les plus élevées étant atteintes en milieu de journée. Ces mesures montrent l'importance de l'activité photosynthétique sur le site en période de basses eaux.

**Tableau 6.11 Mesures d'oxygène dissous réalisées in situ sur la Sanaga**

Site	Saturation en Oxygène (%)	T (°C)	PH	Conductivité (microS/cm)	Date	Heure
Ndjoré	102	28,0	7,5	39,5	01/04/2006	10:00
Axe carrière	118	30,8	6,84	31,7	28/03/2006	11:00
Axe barrage	120-152	29,1	6,70	31,6	27/03/2006	11:45 - 13:15
Axe restitution	141	30,0	6,88	31,8	30/03/2006	13:00
Axe barrage	114	29,3	7,39	31,7	27/03/2006	17:30

### 6.5.2.5 Évaluation de la qualité des eaux de quelques affluents

Des mesures ponctuelles de température, pH, conductivité et saturation en oxygène ont été réalisées sur différents affluents de la Sanaga. Ces mesures, présentées au tableau 6.12, montrent une qualité très variable des affluents en cette saison, y compris ceux qui ne sont pas directement concernés par les rejets de la distillerie et de la sucrerie, avec par exemple des déficits en oxygène dans l'Asamba et des conductivités élevées dans un affluent en rive droite.

**Tableau 6.12 Mesures in situ réalisées sur les affluents de la Sanaga**

Site	Remarques sur le point	Sat. O2 (%)	T (°C)	PH	Conductivité (microS/cm)	Date	Heure
Rejet ADIC	Rejet constitué de vinasse	n.m.1	50,0	n.m.	4 800,0	13/03/2006	15:00
Mokona RG	Reçoit le rejet de l'usine Sosucam 1. Fort dégazage	4	35,6	7,05	216,0	25/04/2006	15:20
Mengoala RG	Amont rejet ADIC. Draine les plantations de canne à sucre	n.m.	30,5	n.m.	80,1	17/03/2006	16:23
Asamba RG	Léger dégazage. Abreuvoir. Cours d'eau à l'ombre	79	25,3	7.03	37,6	25/04/2006	17:10
Affluent du Ngonsan RD	À l'ombre. Nombreuses feuilles mortes dans le cours d'eau	n.m.	23,6	n.m.	31,4	18/03/2006	10:30
Onganga RD	Faible débit, eaux turbides	n.m.	23,5	n.m.	105,0	18/03/2006	10:55

1) n.m. : non mesuré. Ces mesures ont été réalisées ad hoc au fur et à mesure des visites de terrain et tout l'équipement de mesure n'était pas toujours disponible.

### 6.5.2.6 Synthèse

Les analyses de la DCO constituent un indicateur fiable de la qualité de l'eau, car la mesure est relativement robuste (contrairement à la DBO5 et aux composés de l'azote et du phosphore). Les teneurs en DCO dans la Sanaga sont élevées. Elles peuvent s'expliquer :

- par des apports de matière organique du bassin versant et des petits affluents, dans lesquels on a observé un dépôt de feuilles mortes important en cette saison;
- par une forte activité photosynthétique;
- pour les teneurs très élevées de mars 2006, par une pollution ponctuelle éventuelle par des rejets de la distillerie ou de la sucrerie en amont.

En raison des incertitudes sur les analyses, il est très difficile pour l'instant de se prononcer sur le statut des cycles de l'azote et du phosphore dans la Sanaga à Nachtigal et sur l'impact exact des activités industrielles. Des analyses plus régulières sont nécessaires et à intégrer dans un programme de suivi de la qualité de l'eau, notamment par les entreprises concernées.

La production primaire est élevée, au moins en période de basses eaux, en raison de la température élevée des eaux, leur faible profondeur et de leur charge suffisante en nutriments.

De façon générale, les teneurs en DCO et coliformes font que l'eau de la Sanaga est impropre à la consommation humaine. Les teneurs en fer sur quelques analyses peuvent également dépasser les normes pour l'eau de boisson (analyses de Ndam Ngoupayou).

### 6.5.3 Qualité des sédiments

Les analyses des sédiments de la Sanaga dont les résultats sont montrés au tableau 6.13 montrent :

- l'absence de métaux en quantités significatives;
- la présence de toluène;
- des traces d'huiles minérales;
- la présence de pristane et de phytane.

**Tableau 6.13 Qualité des sédiments de la Sanaga**

		Site de la future retenue	Sanaga à Ndjore	Affluent Mengoala	Concentration standard dans des sédiments de bonne qualité*	Concentration moyenne dans les sédiments des grands lacs à l'échelle mondiale**	Limite de qualité pour l'épandage en agriculture (Directive 86/278/EEC)
Matières sèches totales (MS)	%	75,8	37,9	60			
Matières sèches minérales	% des MS	97,7	82,5	87,3			
Aluminium	g/kg MS	26,7	106,2	66,1			
Arsenic	mg/kg MS	6,2	12,5	5,6	10	13	40
Cadmium	mg/kg MS	2,1	3,7	<0,2	2,1	0,3	
Chrome total	mg/kg MS	40,5	91	103,9	70	90	
Cuivre	mg/kg MS	7,1	36,4	35,7	26	45	1 750
Fer total	mg/kg MS	33 600	93 900	63 600	15 100		
Manganèse	mg/kg MS	657,5	1 324,5	247,2	340		
Mercure	mg/kg MS	<0,03	0,08	0,07	0,26	0,4	16
Nickel	mg/kg MS	13	44	19,9	20	68	400
Plomb	mg/kg MS	9,9	27,1	27,3	50	20	1 200
Zinc	mg/kg MS	42,4	98,4	71,1	94	95	4 000
Équivalent huiles minérales	mg/kg MS	22	81	309	***		
Indice hydrocarbures	mg/kg MS	29	105	340			
Toluène	µg/kg MS	120	710	9 000	***		
* Agence de Gestion de l'Eau RMC - 1990							
** "Metal Pollution in the Aquatic Environment"; U. Förstner, G.T.W Whitman; 1981; Springer Verlag.							
*** Pour les hydrocarbures, on dispose des valeurs de référence suivantes pour des sédiments non pollués : toluène : 5 mg/kg MS, huiles minérales : 1 000 mg/kg MS.							

Le toluène a probablement pour origine les feux de forêt. Le pristane et le phytane sont des marqueurs de dégradation du phytoplancton. La fraction de particules inférieures à un micron est très faible, les sédiments adsorbent donc peu les métaux ou les polluants micro-organiques.

Des analyses de pesticides ont été réalisées dans les sédiments de la Mokona, un affluent qui draine un grand bassin versant de canne à sucre. Il a été retrouvé des quantités limitées de Diuron (124 µg/kg de matière sèche) et de Terbuméton (50 µg/kgMS). La présence d'un métabolite du Diuron, le DCPMU, a également été détectée.

#### **6.5.4 Qualité des eaux du bassin amont (Djérem, Lom et Pangar) avant et après la mise en œuvre du barrage de Lom Pangar**

Le bassin versant amont de la Sanaga est constitué principalement du Djérem, de son affluent le Lom et de l'affluent de ce dernier, le Pangar. Ce bassin est situé à plus de 250 km du site de Nachtigal. L'étude environnementale du barrage de Lom Pangar a montré que les eaux du Lom et du Pangar sont actuellement des eaux faiblement minéralisées, de bonne qualité. L'orpaillage traditionnel ne cause pas de pollution significative. Le mercure n'est pas utilisé pour l'extraction et les analyses de qualité des eaux ont permis de vérifier l'absence de pollution par les métaux dans les eaux comme dans les sédiments. Une source de pollution a été identifiée : le puits utilisé par AES-Sonel à Bétaré Oya pour évacuer les huiles de vidange et les filtres usagés des groupes électrogènes qui alimentent la ville. Ce puits est situé à moins de 2 mètres d'un cours d'eau.

La qualité de l'eau du Djérem (Haute Sanaga) sera modifiée à l'avenir par la présence du barrage de Lom Pangar (voir la figure 6.7). Le barrage sera construit à la confluence du Lom et du Pangar. La création d'une retenue d'eau stagnante favorisera l'eutrophisation des eaux. En outre, la retenue ennoiera une quantité importante de biomasse, dont la décomposition, au cours de premières années, consommera une grande

partie de l'oxygène dissous dans l'eau et menacera la vie aquatique. Les eaux mal oxygénées lâchées par la retenue iront rejoindre le Djérem, où elles seront diluées dans un rapport de un sur trois environ.

La modélisation numérique réalisée dans le cadre de l'étude environnementale de Lom Pangar a permis de préciser les impacts de la mise en place de la retenue sur la qualité de l'eau dans le Lom en aval :

- la température moyenne des eaux rejetées dans le tronçon aval varie entre 25,5 et 28,4 C. Ces températures sont comprises entre les valeurs extrêmes mesurées dans le Lom et le Pangar: 21,6 et 30°C, et ne sont donc pas inquiétantes;
- les eaux issues de la retenue durant les cinq premières années présentent un fort déficit en oxygène dissous;
- une augmentation générale des teneurs en nutriments et matière organique dissoute et particulaire dans les eaux rejetées en aval, difficile à évaluer quantitativement;
- en particulier une augmentation des concentrations en phosphates dans l'eau rejetée en aval, notamment au cours des premières années : de presque 0,9 mg/l la première année à 0,3 mg/l environ la 6ème année, 0,2 mg/l après 20 ans et 0,1 mg/l après 35 ans environ.

L'étude recommande l'utilisation de vannes à jet creux et d'un seuil de réoxygénation pour améliorer la réoxygénation des eaux à l'aval du barrage. En adoptant ces solutions techniques, on saturera en oxygène les eaux déversées par le barrage. Comme ces eaux auront, au moins durant les premières années, une charge importante en matière organique dissoute et particulaire, on observera dans le tronçon aval une baisse de la concentration en oxygène dissous et un accroissement de la concentration en carbonates, du fait de l'oxydation de la matière organique. Les rapides et les changements de pente qui segmentent les 20 km du lit du Lom entre la retenue et la confluence avec le Djérem permettront toutefois de limiter significativement ce phénomène et de réoxygéner la veine d'eau.

Les quantités de nutriments (phosphate et nitrates) qui seront déversées dans le Lom seront très élevées au cours des premières années, mais elles atteindront rapidement (probablement après 2 ou 3 ans) des valeurs suffisantes pour prévenir une prolifération algale et épiphyte excessive dans le Lom.

À partir de la confluence avec le Djérem, les eaux du Lom seront diluées selon un rapport moyen de 3. Le lit de la Sanaga adopte ensuite un court très turbulent avec une pente moyenne forte : 1 m/km (contre 10 cm/km pour le Lom inférieur). Le lit est entrecoupé de nombreux rapides qui permettront une excellente réoxygénation de la veine d'eau. L'oxydation des éléments réducteurs qui ne se sera pas faite dans le Lom se fera donc sans difficulté dans la Sanaga. Le flux de nutriment azotés et phosphatés en provenance du Lom transitera dans la Sanaga et il est difficile d'estimer la quantité arrivant à Nachtigal.

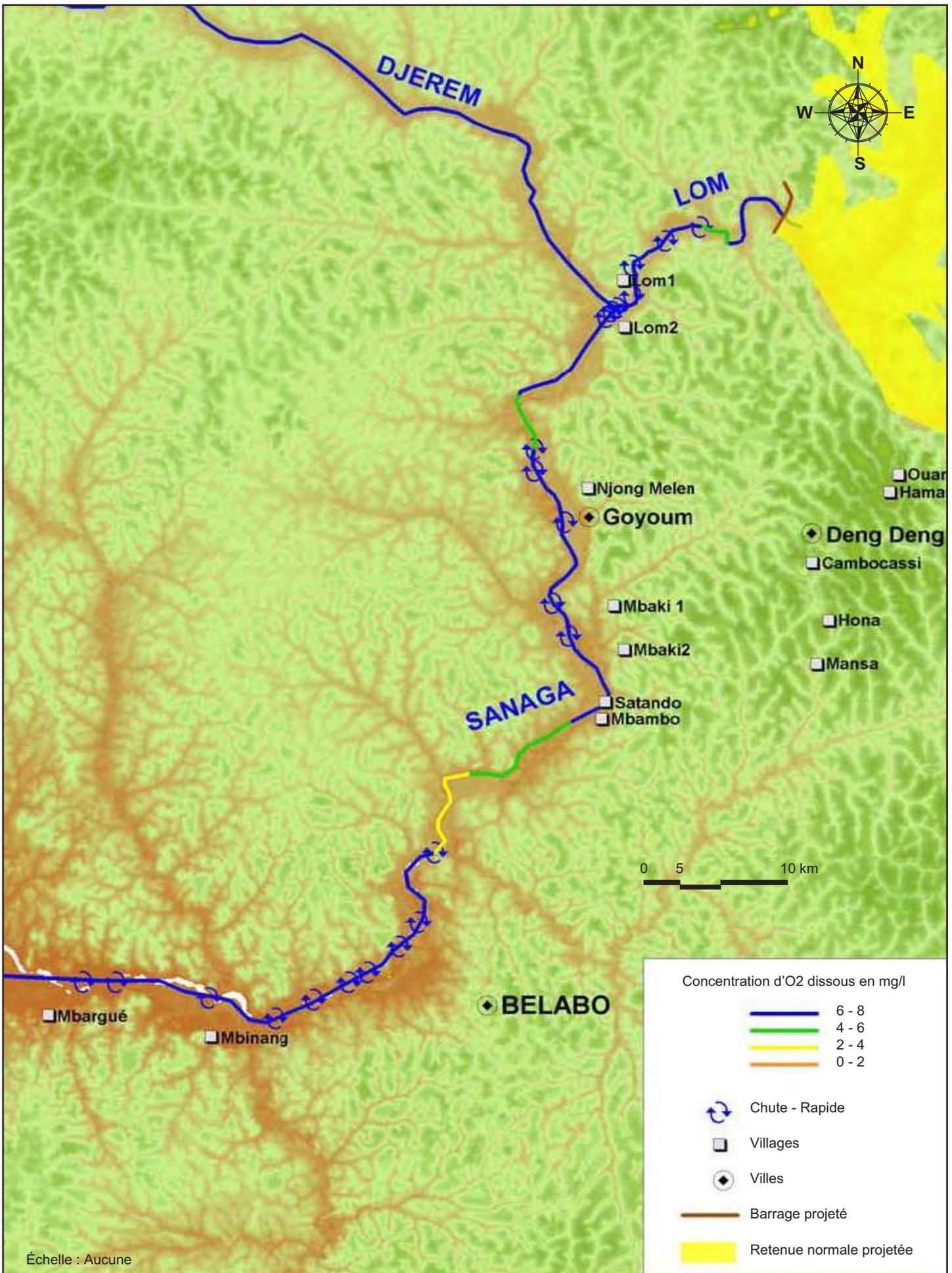
## 6.6 Utilisation des ressources en eau

Les villages de la zone d'étude consomment de l'eau provenant des eaux de surface et des eaux souterraines. Les infrastructures pour l'utilisation des ressources en eaux sont illustrées à la figure 6.8.

### 6.6.1 Eaux de surface

Il s'agit de l'eau contenue dans les ruisseaux, les marigots, les rivières, les cours d'eau et le fleuve Sanaga. Les populations des villages de la zone du projet puisent leur eau dans ces différents cours d'eau ou dans les sources. Les sources sont souvent aménagées, mais de façon très sommaire. L'aménagement des sources consiste en la pose d'un bloc de ciment à un endroit choisi du cours d'eau dans lequel est encastré un tuyau par lequel l'eau va s'écouler. Cela évite à l'eau d'être souillée. Bien qu'aménagées, les sources sont rarement ou pas du tout protégées. Cependant, elles permettent aux populations de recueillir une eau de plus ou moins bonne qualité.



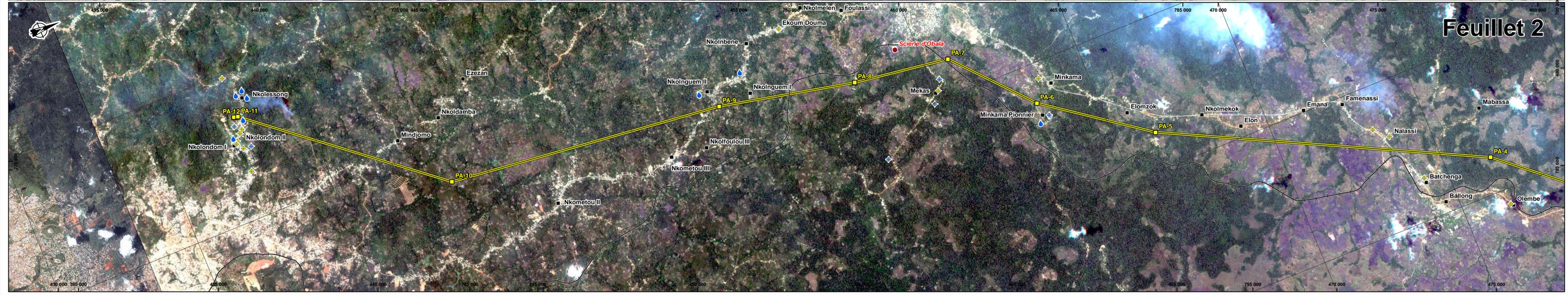
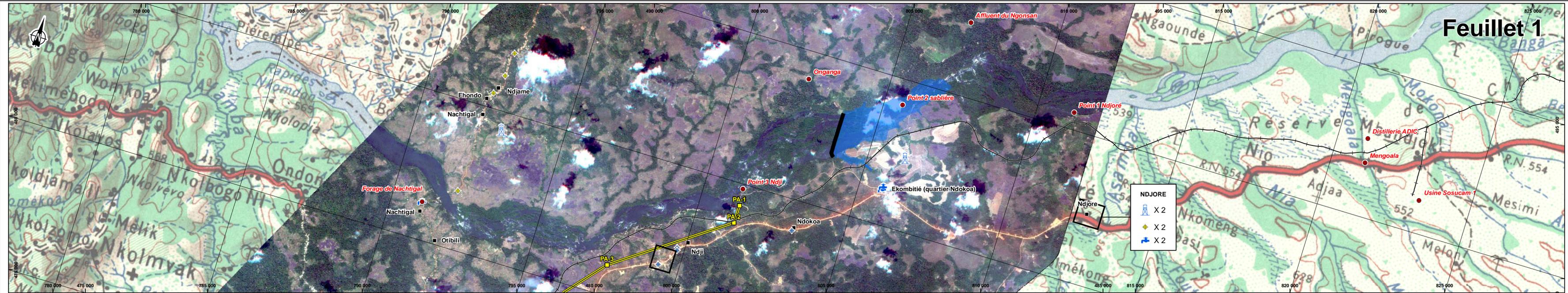


0521513\_Figure6\_7.fn11 (07/11)jcd

Figure 6.7

Concentrations prévues en oxygène dissous dans la Sanaga et le Lom à l'aval du barrage de Lom Pangar





**alucam**  
Compagnie Camerounaise de l'Aluminium

**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

- Ville / village
- ++ Voie ferrée
- ▬ Barrage hydroélectrique de Nachtigal
- Réservoir à la cote 512 m
- ▬ Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
- PA-1 Point d'angle de la ligne projetée
- ⚙️ Château d'eau
- ⚙️ Forage
- ⚙️ Point d'eau
- ⚙️ Puit d'eau aménagé
- ⚙️ Source aménagée
- Station d'échantillonnage de la qualité de l'eau

**NDJORE**

⚙️ X 2

⚙️ X 2

⚙️ X 2

Échelle 1: 75 000

0 750 1 500 2 250 3 000 m

**SOURCES :**  
- Image IKONOS captée le 23 novembre 2003  
- Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
- Résolution au sol: 1 mètre  
- Résolution au sol: 5 mètres

**MÉTADONNÉES :**  
Projection: Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence: WGS 84

**Mise à jour de l'ÉIES**

Utilisation des ressources en eau et  
emplacement des stations d'échantillonnage

Juillet 2011 Figure 6.8



L'eau des sources aménagées est destinée à tous les usages : boisson, ménage, lessive, bain, activités agricoles, etc. Il est difficile d'apprécier leur niveau de potabilité. Le débit de l'eau n'est pas constant : fort en saison de pluies, il est plutôt faible en saison sèche.

La qualité des eaux de surface est souvent douteuse. L'évacuation des eaux usées dans les villages visités est difficile à cause de l'engorgement des rigoles - lorsqu'il y en a - par des boues et divers objets solides. Beaucoup de cours d'eau de surface sont saisonniers et tarissent en saison sèche.

Parmi les 20 villages enquêtés, seulement six disposent des sources d'eau qualifiées d'aménagées. Il s'agit des villages Ekombitié (zone I), Nkolnguem I, Nkolnguem II, Minkama pionnier (zone II), Nkolondom II (zone III) et Nachtigal (Zone 1). La quasi-totalité des villages s'approvisionne soit dans les sources d'eau non aménagées, soit directement dans les marigots, les rivières et autres cours d'eau, soit encore dans le fleuve Sanaga. La consommation des eaux de source non aménagées est, d'après les ménages enquêtés, à l'origine des maladies telles que la bilharziose, les diarrhées, la fièvre typhoïde, la dysenterie amibienne, etc. qui sévissent dans leurs villages. À Nachtigal (rive gauche), toutes les personnes ont déclaré s'approvisionner uniquement dans le fleuve Sanaga. Cette eau leur sert pour tous les usages (la boisson, la lessive, la cuisine, pour le bain, etc.). À Otibili non loin de là, les ménages disent partager l'eau des rivières et des cours d'eau avec les animaux.

### **6.6.2 Eaux souterraines**

Les eaux souterraines sont essentiellement les eaux provenant des forages et des puits. Parmi les 20 villages enquêtés, onze disposent d'un forage; cinq de ces villages dotés de forage ont même plus d'un forage. Les forages sont des puits d'eau allant à plus de 10 m de profondeur, soutenus par une pompe à eau manuelle ou électrique. L'eau des forages sert essentiellement à la boisson.

Six villages disposent des puits d'eau traditionnels. Selon les populations enquêtées, l'eau de ces puits est plus ou moins colorée et elle tarit en saison sèche, à cause de la fluctuation du niveau de la nappe phréatique et de la faible profondeur du puit (0 à 10 m).

L'exploitation Western Farm (zone I) vient d'installer une adduction d'eau qui ravitaille le camp des travailleurs et le village d'Ekombitié. À Ndjoré (zone I), trois forages existent dont un à manivelle construit il y a 6 ans et un autre à pompe construit par la Scanwater. Un seul de ces trois forages fonctionne et est accessible à tous les ménages. Quant aux deux autres, l'un est situé dans l'enceinte de la chefferie tandis que l'autre est en panne. Les forages installés par la Western Farm sont généralement ouverts pendant quatre heures : deux heures très tôt le matin et deux heures dans la soirée, après le retour des champs.

À Olembé (zone II), huit forages ont été construits par le programme PNDP. Ces huit forages sont tous non fonctionnels d'après le chef du village. Une source d'eau aménagée construite par la mission catholique existe dans ce village. À Nalassi, deux forages d'eau équipés d'une pompe manuelle existent ; ils ont été construits par la COTCO en 2003 mais ils ne fournissent pas de l'eau en permanence. D'après les ménages enquêtés, cette perturbation s'explique par la faible profondeur du forage qui n'a pas atteint le niveau de la nappe phréatique. Elle s'explique aussi par l'existence de blocs rocheux qui font obstruction et qui n'ont pas été brisés lors du forage du trou. L'eau de ce forage sert essentiellement à la boisson. Pour pouvoir disposer de l'eau en permanence, le forage fonctionne un jour sur deux.

En définitive, dans la zone du projet, trois villages sur les vingt recensés ne disposent ni de forages qui fonctionnent, ni de sources d'eau aménagées, ni de puits d'eau. Il s'agit des villages Nachtigal rive gauche (zone I), Nkolesong (zone III), Bidandjengue. Les villages Mekas, Ndokoa, Ndji (zone II) n'ont pour seule source d'approvisionnement en eau consommable que des puits. Ces puits sont généralement traditionnels, non entretenus et non protégés.

**Tableau 6.14 Situation des ouvrages en eau dans les 20 villages recensés lors des enquêtes**

Villages	Forages châteaux d'eau	Forage (non fonctionnel)	Source d'eau aménagée	Source d'eau non aménagée/rivières	Puits d'eau
NKOLONDON I	2	2	3	oui	beaucoup
NKOLONDON II	3	1	1	oui	2
NKOLESSONG	0	0	2	oui	2 NF
NKOLNGUEM I	0	1	1	oui	9
NKOLNGUEM II	0	0	1	oui	beaucoup
MEKAS	1	0	1	oui	2
MINKAMA PIONNIER	0	0	2	non	2
NDJORE	1	1	0	oui	2
NDOKOA	0	0	0	oui	1
EKOMBITIE	2	0	0	oui	2
NDJI	0	1	0	oui	6
OLEMBE	1	9	1	oui	beaucoup
NACHTIGAL-BATCHENGA	1	0	~10	oui	0
NALASSI	2	0	0	oui	plusieurs NF
NACHTIGAL-NTUI	3	0	0	oui	0
NDJAME	0	2	0	oui	0
BINDANDJENGUE	0	0	0	oui	0
EHONDO	0	1	1	oui	0
BIATSOTA II	1	0	0	oui	1
OBANDENE	0	0	0	oui	2
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>~23</b>	<b>-</b>	<b>beaucoup</b>

## 6.7 Végétation

La végétation de la zone des ouvrages est surtout caractérisée par des galeries forestières le long des cours d'eau et de la savane arbustive maintenue grâce à la présence des feux de brousse. Les savanes sont le plus souvent parsemées d'arbres et d'arbustes résistants au feu à l'instar de *Bridelia ferruginea*, *Annona senegalensis* et *Terminalia glaucescens* avec des herbacées remarquables à l'instar de *Chromolenea*, *Imperata* et *Pennisetum*. L'exploitation artisanale du bois (dans les forêts-galerie) est une activité non négligeable. Les espèces d'arbres les plus exploités sont surtout le Pachiloba, l'Iroko et l'Ayous.

Il s'agit d'une zone de colonisation des terres dont la majeure partie est destinée à l'exploitation agricole en monoculture à grande échelle et par des particuliers. Le palmier à huile, le maïs, le soja, l'ananas et le gingembre sont les plus cultivés. L'évolution de la politique nationale sur la cacaoculture est à l'origine de la création de nouvelles ou d'extension d'anciennes parcelles.

La rive droite (du côté de Ntui) est surtout caractérisée par la présence de la forêt d'Obandene et des surfaces de monoculture détenues par des particuliers. Dans la zone stricte du barrage, le maraichage de décrue est développé dans le lit majeur du fleuve, notamment dans les parties accessibles.

La zone du projet (emprise du barrage et corridor de la ligne de transport) est située dans le domaine forestier national non permanent. Aucun titre d'exploitation forestière n'est attribué dans l'emprise du projet. Cependant, il existe une exploitation artisanale du bois, considérée comme « illégale ». Cette exploitation est le fait de petits exploitants et ne représente pas une menace importante dans la quête de la gestion durable des ressources forestières au Cameroun. En effet, ces sciages artisanaux s'opèrent dans le domaine non permanent à vocation de développement.

## 6.7.1 Méthodes d'inventaire et d'investigation

### 6.7.1.1 Approche générale

L'étude de la végétation dans le cadre de ce projet s'articule autour de plusieurs sources d'informations recueillies en 2006 et 2011. Elle a été menée sur les deux côtés de la Sanaga aux alentours du site de la future retenue, du canal d'amenée et le long du corridor de la future ligne HT. La méthodologie utilisée pour évaluer la végétation comportait les étapes suivantes :

- Une analyse bibliographique.
- une cartographie de la végétation au 1/200 000 d'après une interprétation des cartes existantes et d'images satellites de 2002 (Ikonos), 2006 (QuickBird) et 2011 (RapidEye).
- un parcours systématique en 2006 et complété en 2011, de la zone d'emprise de la ligne et des alentours de la retenue afin de préciser la nature des zones précédemment cartographiées, de préciser l'occupation des sols par des cultures, et d'identifier l'existence d'habitations ou de bâtiments dans les secteurs touchés par le Projet. De manière spécifique, sur la base de l'image satellite de Janvier 2011, des points identifiés comme présentant des changements d'état ont été visités.
- un recensement systématique en 2006 des espèces floristiques présentes sur le terrain.
- une estimation de la densité des espèces ligneuses (menée en 2006 et complété par les observations de terrain en 2011), dans les zones de forêt et de savane potentiellement touchées par le Projet, à partir d'un comptage des tiges réalisé sur un échantillon systématique de stations ou « placettes ».
- une estimation de la densité de la végétation à valeur commerciale (menée en 2006) sur les secteurs potentiellement touchés par le Projet, également par comptage des tiges sur un échantillon systématique de « placettes ».
- des interviews des agriculteurs et autres habitants rencontrés lors des investigations (rives gauche et droite) au sujet de leurs activités agricoles, de la présence et de l'utilisation de la végétation menée lors des investigations de 2006 et 2011.

Les inventaires terrain ont été réalisés par deux équipes (voir le tableau 6.15 ci-dessous) :

- une équipe chargée du volet inventaire botanique;
- une équipe chargée du volet inventaire forestier.

**Tableau 6.15 Constitution des équipes d'inventaire floristique**

Catégorie	Équipe botanique	Équipe inventaire
Botanistes	2	0
Technicien forestier	0	1
Prospecteurs	0	2
Boussolier	0	1
Guides (différents chaque jour selon la localité)	2	1
Manceuvres/layonneurs (différents chaque jour selon la localité)	3	3
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

Les spécimens de flore non identifiés sur le terrain ont été récoltés pour être identifiés à l'Herbarium National du Cameroun. Ils ont été séchés et examinés par des experts.

### 6.7.1.2 Collecte des données existantes

La revue documentaire a porté sur les inventaires forestiers précédents et les revues botaniques de l'herbier national. Les rapports existants couvrant la zone d'étude générale ont également été consultés tout comme les organismes suivants : GTZ, Banque mondiale, Global Forest Watch, MINEP, MINFOF, Birdlife International, International Institute of Tropical Agriculture, CIFOR (Center for International Forest Research).

### 6.7.1.3 Participation des populations

Dans le cadre de la collecte de données, une approche participative a été adoptée afin d'impliquer aux mieux les populations des villages concernés par le Projet (ligne HT et zone d'emprise du barrage). Préalablement au démarrage des travaux de terrain par les équipes, des rencontres avec les populations (représentant du village, services forestiers les plus proches, propriétaires ou/et personnes vivant dans la zone de l'étude) ont été organisées. Après une brève présentation de l'équipe, une explication a été apportée concernant le but de la visite et de l'étude. La carte et les images satellites avec le tracé des limites du site ont été utiles pour éclairer davantage les populations et aborder facilement la discussion. Il faut noter que la collaboration et l'appui des populations locales au travail de terrain ont été satisfaisants.

Des entretiens ont également été menés avec les femmes tradipraticiens, premiers utilisateurs des produits dans la cuisine et la pharmacopée traditionnelle. Dans ce dernier cas, quelques femmes recrutées localement ont été associées à l'identification des espèces.

Des séances de travail ont été organisées avec les responsables des administrations compétentes, notamment, le MINFOF, le MINEP et le MINADER. Il s'agissait de leur présenter le Projet, d'échanger avec elles afin d'obtenir leur point de vue concernant les différents impacts liés au projets. Les autres parties prenantes consultées dans la zone du projet étaient les investisseurs, les élus locaux, les utilisateurs de ressources, les scientifiques et les chercheurs.

### 6.7.1.4 Cartographie de la végétation

Dans le cadre de cette étude, les cartes suivantes ont servi de base aux inventaires :

- feuilles topographiques au 1:200 000, avec détail de la végétation, de l'utilisation des terres et de la topographie, développées par Dames & Moore en 1994;
- image satellite de 2002 (IKONOS) au 1:10 000 disponible sur le site du barrage et à l'extrémité sud de la ligne HT;
- image satellite de 2006 (QUICKBIRD) au 1:10 000 sur le tracé de la ligne HT;
- image satellite (RAPIDEYE) de Janvier 2011 au 1:40 000;
- cartographie thématique de l'Atlas régional Sud Cameroun de 1995.

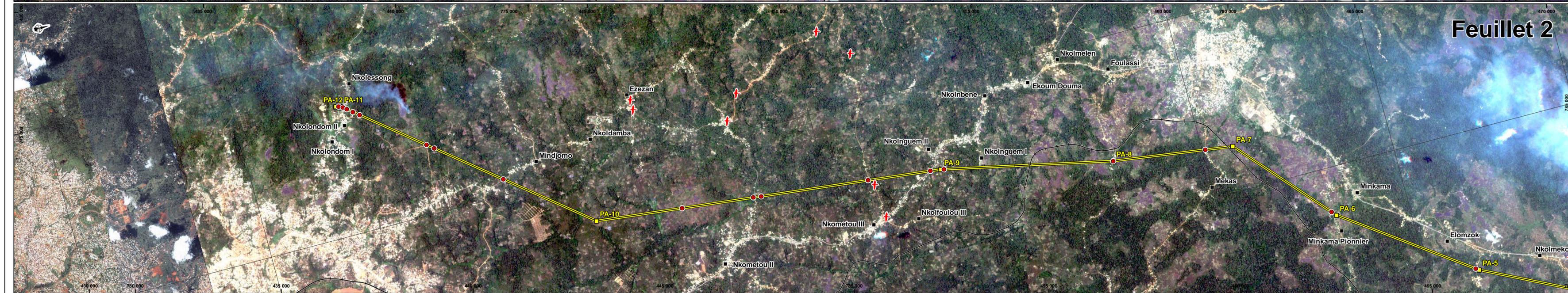
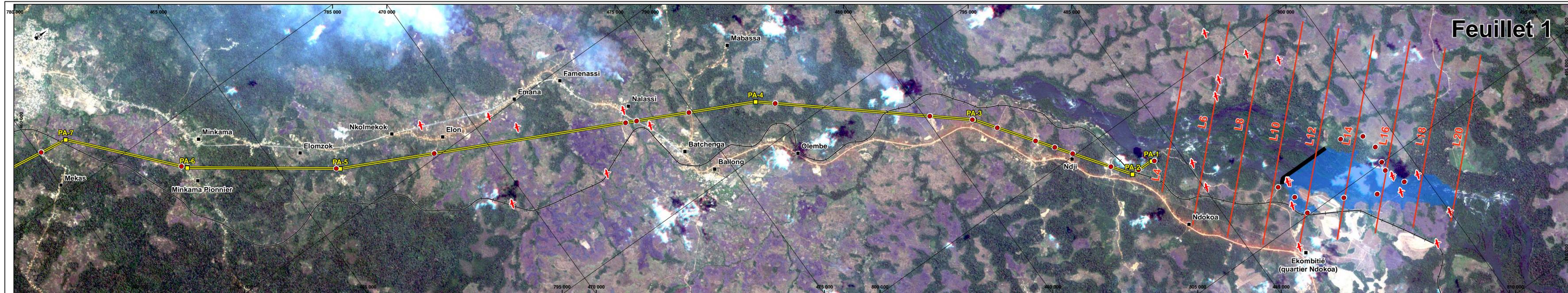
Elles ont permis de réaliser une première cartographie de la végétation selon la distinction forêts/savane ou d'autres types d'occupation de sol, cartographie qui a ensuite été validée à partir des observations de terrain. Au total, une trentaine de points d'observation ont été retenus sur la ligne HT et quelques points dans la zone d'emprise du barrage.

### 6.7.1.5 Inventaire des espèces et formations végétales

Des transects d'inventaire ont été définis perpendiculairement à la Sanaga de façon à prendre en compte les différents faciès de la végétation. Les transects ont été « ouverts » (léger débroussaillage de façon à les rendre accessibles à pied) par une équipe de cinq personnes, dont quatre machetteurs locaux et un boussoleur. Tous les transects ont été marqués tous les 50 m pour faciliter la récolte des données et la détermination de la longueur de chaque transect.

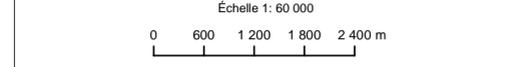
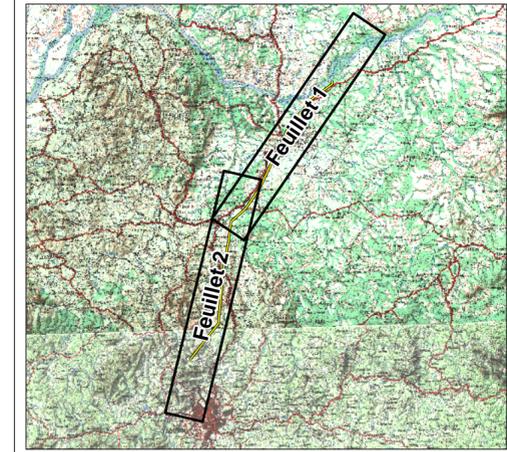
Dix-sept transects (ou layons) ont été parcourus à raison de huit sur la rive gauche et neuf sur la rive droite de la Sanaga, soit environ 27 km de transects linéaires (voir la figure 6.9). Les caractéristiques relevées ont porté sur la structure de la végétation et la description des conditions physiques, notamment : la situation géographique des sites (GPS), le relief, l'altitude, la densité en arbres, les couches d'arbustes et de végétation herbacée le cas échéant, la topographie, les pentes, l'épaisseur des sols, le type de sol et l'utilisation par l'homme.

Les environ du tracé proposé de ligne HT a été parcouru de façon à identifier les types d'occupation du sol sur l'ensemble du tracé et confirmer l'identification des textures des images satellites. Les populations des différentes chefferies/villages situés sur le tracé ont été associées à ce travail. Cette approche participative a permis d'impliquer les populations des localités concernées par le tracé aux travaux de l'étude.



**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

- Légende**
- Ville / village
  - +— Voie ferrée
  - Station d'inventaire 2011
  - ↗ Observation d'oiseau
  - ↖ Layon parcouru
  - ▬ Barrage hydroélectrique de Nachtigal
  - Réservoir à la cote 512 m
  - ▬▬ Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
  - PA-1 Point d'angle de la ligne projetée



SOURCES :  
- Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
Résolution au sol : 5 mètres

MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

**Mise à jour de l'ÉIES**

Localisation des stations d'inventaire de la flore et de la faune

Juillet 2011 Figure 6.9



### 6.7.1.6 Estimation de la végétation ligneuse

L'objectif est de pouvoir déterminer les superficies et volumes de végétation ligneuse qui disparaîtront par ennoisement de la retenue ou par défrichement. Pour l'étude quantitative de la végétation ligneuse, des sites présentant une végétation ligneuse relativement peu perturbée ont été sélectionnés et les arbres ont été comptés et identifiés sur des stations ou « placettes » de 0,25 hectare en forêt et de 0,5 hectare en savane.

L'échantillonnage (distribution des placettes) a été conçu de manière à comparer les différents types de végétation et à éviter la sous-représentation des types les plus rares. Chaque placette de savane était de 500 mètres de long sur 10 mètres de large (équivalant à une surface de 0,5 hectare), et 250 m sur 10 m (0,25 hectare) pour les sections forestières. Les stations ont été redécoupées et mesurées en segments de 100 m dans la savane et de 50 m en forêt. Les différences de longueur et de superficie s'expliquent par la plus grande présence d'arbres en forêt, et des échantillons plus importants en savane seront nécessaires pour obtenir des résultats significatifs. Pour les besoins de l'analyse, tous les résultats ont été convertis en densité à l'hectare. La méthode et les coefficients (« tarif de cubage ») utilisés sont tirés de l'Inventaire Forestier National (voir l'annexe 4).

### 6.7.1.7 Localisation des stations de validation de l'occupation du sol

Les stations de validation permettent au droit de la ligne HT et dans la zone inondée par le projet de valider les occupations du sol. Sur la base de l'image satellite de janvier 2011, des points identifiés comme présentant une certaine représentativité ou susceptibles de favoriser des modifications de l'occupation du sol (proximité de piste) ont été retenus et systématiquement visités.

**Tableau 6.16 Stations de validation de l'occupation du sol**

Référence Points	Longitude	Latitude	Code Végétation	Proximité d'habitation	Observations
H0	776513	437799	JAR	Dans les 50 m	Bâtiments en construction à 3 étages
H1	776564	437906	JAR	Dans les 50 m	
H2	776640	437998	JAR	Dans les 50 m	Individuel à droite et petit lotissement à 2 étages à gauche
H3	776752	438135	SAR-CV/J	Dans les 50 m	Petit lotissement en RDC
H4	776881	438294	SAR-CV/J	Dans les 50 m	Une habitation plus une en construction
H5	778274	440002	SAR-CV/J	Dans les 50 m	
HP6	779568	441588	SAR-CV/J	Dans les 50 m	
H7	781807	448188	SA-C	Non	Probablement ancien abris supprimé
P8	778128	439823	SAR-CV/J	Non	
P9	781783	447970	SAR-CV/J	Non	
HP10	782129	451082	SAR-CV/J	Dans les 50 m	
H11	782367	453137	JAR	Dans les 50 m	
HR12	782317	452771	SAR-CV/J	Non	
HP14	783675	460077	SAR-CV/J	Dans les 50 m	
HP15	784786	461706	SAR-CV/J	Dans les 50 m	
P17	788675	466292		Non	Inaccessible
P18	789884	468678	SAR-CV/J	Non	
P19	792352	473625	SAR-CV/J	Non	
P20	792990	474906	SAR-CV/J	Non	
R21	796862	480124	SAR-CV/J	Non	
HP22	797610	481001	SAR-CV/J	Dans les 50 m	
P24	799069	482048	SAR	Non	Ancienne zone agricole abandonnée
P25	799933	482660	SAR	Non	Peu de trace de culture CV

Référence Points	Longitude	Latitude	Code Végétation	Proximité d'habitation	Observations
P26	800826	483292	SAR	Non	Peu de trace de culture CV
P27	801332	483844	SAR	Non	Peu de trace de culture CV
CV28	801381	484336	SAR-CV/J	Non	Visité avec chef de Ndji début mai
P29	805180	487902	DEN	Non	Ancienne zone d'extraction en recolonisation
P30	805619	488692	SA	Non	Pas d'arbre de valeur pas de cacao
P31	803912	486626	SA	Non	Pas d'arbre de valeur pas de cacao
C32	804935	486864	SA	Non	
C33	805227	489241	SA	Non	
C34	805501	489302	SA	Non	Transition SA SAR
C35	805780	489480	SAR	Non	Pas de trace de culture
SA-C38	792218	473357	SA-C	Non	Cacao bien entretenu
SA-C39	799519	482367	SA-C	Non	Défrichage de sous-bois pour Cacao
SA-C40	804988	489295	SA-C	Non	Défrichage de sous-bois pour Cacao
CV42	804556	489395	SAR-CV/J	N	
C44	776513	437799	SAR	N	Bas fond humide
C45	776564	437906	SAR	N	
SA-C46	776640	437998	SA-C	N	Cacao validé depuis le bord de route
SA-C47	776752	438135	SA-C	N	Cacao bien entretenu
C48	776881	438294	C	N	Culture palmier à huile
CV49	778274	440002	SAR-CV/J	Dans les 50 m	
CV50	779568	441588	SAR-CV/J	N	Grande plantation de Tomate
DEN : terrain nu - JAR : Jardin - SAR-CV/J : système de savane arbustive avec cultures vivrières et jachères - SA : Forêt secondaire adulte - SA-C : Forêt secondaire adulte avec cacaoyère - SAR : Savane arbustive					

## 6.7.2 Présentation des grandes formations végétales

La zone du projet est localisée dans le domaine de la forêt dense humide semi-caducifoliée guinéo-congolaise. Ce domaine particulièrement important au Cameroun, est la zone la plus septentrionale de la région guinéo-congolaise, au contact avec la région soudano-zambésienne.

C'est une zone de transition entre la forêt et la savane. Elle se subdivise en savanes péri forestières guinéo-soudaniennes et en forêts semi-caducifoliées guinéo-congolaises. L'action humaine est particulièrement importante. La figure 6.10 montre la distribution des grandes formations végétales (selon l'inventaire national).

### 6.7.2.1 Savanes périforestières guinéo-soudaniennes

Ce domaine est situé de part et d'autre de la Sanaga, au nord des formations forestières.

Ces savanes, soit à dominantes herbacées, soit parsemées d'arbres et d'arbustes plus ou moins denses, sont incontestablement le plus souvent d'origine anthropique. La répartition de la population permet d'expliquer la répartition des différents types, en particulier leur frange méridionale.

**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

- N1 Route nationale
- Ville / village
- +++ Voie ferrée
- Route principale
- PA-1 Point d'angle de la ligne projetée
- == Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée

**Strate forestière**

- C-SH Culture avec savane herbeuse/ herbacée
- C-SAR Culture avec savane arborée/arbustive
- PL Plantation
- SA Forêt secondaire adulte
- SA-C Forêt secondaire adulte avec culture
- SAR Savane arborée et/ou arbustive
- SAR-C Savane arborée/arbustive avec culture
- SAR-GAF Savane arborée et/ou arbustive avec galerie forestière



0 2 4 6 km  
Échelle 1: 200 000

**SOURCES :**  
-Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
-Résolution au sol: 5 mètres  
-Mosaïque d'images LANDSAT 7 ETM+ (Mosaic N-32-00\_2000) captées entre le 26 août 1999 et le 22 avril 2002  
-Résolution au sol: 15 mètres  
-Cartographie de la végétation du nord Cameroun au 1:200 000, Office national de développement des forêts (ONADEF), Ministère de l'Environnement et des Forêts, 1996.

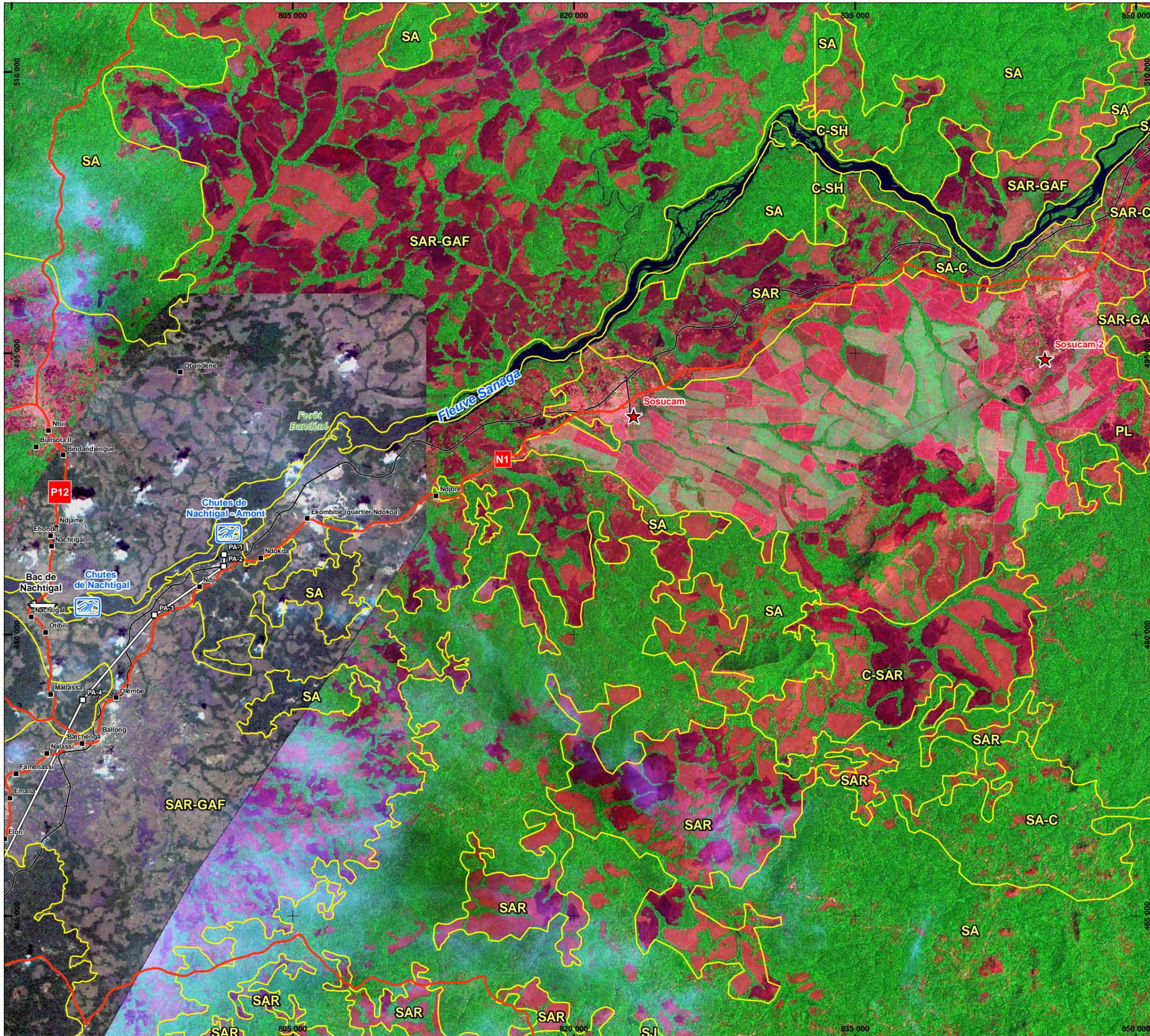
**MÉTADONNÉES :**  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

Mise à jour de l'ÉIES

**Formations végétales de la zone d'étude**

Juillet 2011

Figure 6.10





#### A. Les savanes intra- et périforestières à *Imperata Cylindrica*

Elles correspondent à un stade de jachère après une mise en culture des savanes périforestières guinéo-soudaniennes précédemment décrites. Elles se rencontrent sur différents types de sols. Ces savanes ont un aspect très caractéristique avec *Imperata cylindrica*, facilement reconnaissable en saison à ses toupets blancs, qui forment près de 80 % du tapis herbacé; les autres graminées, surtout diverses espèces de *Hyparrhenia*, ont un recouvrement inférieur ou au plus égal à 20 %. *Aframomum latifolium* (Zingibéracée), atteignant 1 m, a un rôle important dans la physionomie de cette formation. Les arbustes sont pratiquement inexistant, si ce n'est la présence de *Bridelia ferruginea* et parfois *Annona senegalensis*; ou encore différentes espèces de *Combretum* sarmenteux, dont les longs rameaux souples se dressent à 2-3 mètres du sol.

Ces formations ont une double possibilité d'évolution : soit après une culture, retour après recrus forestier à une formation de type forêt dense semi-caducifolié, soit grâce au feu, évolution vers une savane à tapis herbacé formé essentiellement d'Andropogonées, en particulier *Hyparrhenia* du groupe Rufa.

#### B. Les savanes péri-forestières à *Annona senegalensis* et *Bridelia ferruginea*

Ce type de formation succède généralement aux savanes à *Imperata cylindrica*. Cette graminée a un recouvrement important qui peut atteindre 75 % tandis que les Andropogonées, en particulier *Hyparrhenia diplandra*, grâce au feu, s'installent progressivement jusqu'à atteindre un recouvrement de 50 %.

Ces savanes primitivement herbeuses se constellent d'arbustes, très dispersés, appartenant pour la grande majorité à *Annona senegalensis* et *Bridelia ferruginea* (ces deux espèces sont remarquables par leur résistance au feu et par leur multiplication végétative). On rencontre aussi plus ou moins sporadiquement, *Albizia adianthifolia*, *Albizia glaberrima*, *Albizia zygia* (ces trois mimosacées traduisant une tendance à la reforestation), Les combretums sarmenteux des savanes à *Imperata cylindrica* sont aussi présents. Cette strate ligneuse n'est jamais très dense (les arbustes sont distants de 20-25 m) et sa hauteur atteint rarement trois mètres.

#### C. Les savanes périforestières arbustives à *Terminalia glaucescens*

Elles ne sont pas densément boisées ; la strate arbustive atteint seulement 20 %, la strate ligneuse ne dépasse par une hauteur de 10 m.

*Terminalia glaucescens* est l'espèce la plus abondante de ce type de savanes. On peut aussi rencontrer, outre les espèces signalées pour les savanes à *Annona senegalensis* et *Bridelia ferruginea*, *Lannea barteri*, *Albizia coriana*, *Albizia malacophylla*, etc.

Dans ces formations situées autour de Ntui, on observe au niveau de cette strate ligneuse la présence d'éléments soudano-sahéliens tels que *Accacia sieberiana*, *Combretum collinum*, *Psorospermum glaberrimum* *Combretum* spp.

Le tapis herbacé des savanes à *Terminalia glaucescens* est composé pour une grande part d'*Hyparrhenia diplandra* avec d'autres espèces du même genre. Il peut atteindre une hauteur de 3 m. La composition floristique est plus complexe que pour les savanes précédemment décrites : on y trouve des graminées telles que *Andropogon gayanus*, *Andropogon schirensis*, *Andropogon tectorum*, *Digitaria diagonalis* var. *hirsuta*, *Pennisetum hordeoides*, *pennisetum purpureum* (qui peut former parfois des faciès dans les savanes à *Terminalia glaucescens*). Ce tapis herbacé n'est pas modifié lorsque les éléments soudano-zambéziens sont présents dans la strate ligneuse.

#### 6.7.2.2 Recrus forestiers semi-caducifoliés

Dans la zone forestière, ces recrûs se forment après l'abandon des parties cultivées et les différentes espèces qui s'installent proviennent des porte-graines avoisinantes, avec en particulier *Triplochiton scléroxyton* et *Terminalia superba*, mais aussi *Canarium schweinfurthii*, *Ceiba pentandra*, *Milicia excelsa*, *Piptadenium africanum*. Le dynamisme colonisateur de la forêt semi-décidue est particulièrement évident dans l'afforestation des savanes périforestières à *Terminalia glaucescens*. Il est limité à la zone

septentrionale de la forêt. Ces recrûs sont difficiles à définir floristiquement, car en fait, ils correspondent à différents stades de reforestation. Il y a d'abord formation de broussailles à l'abri des arbustes ou petits arbres de la savane sous lesquels s'amorce la reconstitution de la forêt ou bien il y a installation dense de semis d'*Albizia adanthifolia*, *Albizia glaberrima*, lorsqu'il existe à proximité d'un îlot forestier ou une vallée boisée.

### 6.7.2.3 Les forêts domestiquées de la région d'Obala

Il s'agit à l'origine d'îlots forestiers ou de recrûs forestier dans des savanes périforestières et qui ont été défrichées pour installer des cacaoyères. Un ombrage est nécessaire pour ces cultures ; un équilibre est établi qui permet la persistance d'un couvert forestier où on retrouve les caractéristiques de la forêt semi-caducifoliée, mais aussi quelques éléments de forêts toujours vertes et des savanes intraforestières surtout à *Amona senegalensis* et *Bridelia ferruginea*.

### 6.7.2.4 Les raphiales à *Raphia mombuttorum*

Elles occupent fréquemment les fonds des vallées humides et peuvent par endroit s'étendre largement. Outre les Aracées, signalons comme caractéristiques : arbres et arbuste hauts : *Macaranga schweinfurthii*, *Macaranga staudtii*; arbustes bas : *Boemeria macrophila*, *Acioa letestui*; grande herbacées : *Maranthochloa purpura*, *Rhynchospora corymba*; petites herbacées : *Impatiens hians*, *Asystasia decipiens*, pteridophytes : *Diplazium proliferum*, *Pteris similis*, *Stenochlaena mildbraedii*; et parmi les lianes : *Macaranga saccifera*. Ces raphiales sont fréquemment dégradées lorsqu'elles se trouvent au voisinage d'établissements humains. Les activités de maraichage y sont développées notamment en période de saison sèche.

### 6.7.2.5 Les faciès de dégradation des forêts semi caducifoliées et sempervirentes

Ce type de végétation peut d'ailleurs correspondre aussi à la forêt dense sempervirente. On le retrouve autour de Yaoundé, vers le terminal de la ligne HT. Avec le développement cadastral observé dans la zone de Nkolondon, on note une forte dégradation de cette formation au profit de l'installation des habitations et de l'agriculture périurbaine. Un stade ultime de dégradation de la forêt semi-caducifoliée est atteint dans les zones d'urbanisation très denses et très accentuée, où toute trace de végétation naturelle a disparu si ce n'est quelques arbres relictuels et où la couverture végétale est assurée par des rudéales (Letouzey, 1985).

## 6.7.3 Distribution des principales formations végétales

Le tableau 6.17 présente les formations végétales rencontrées dans la zone du projet sur les différents reliefs et types de sol.

**Tableau 6.17 Distribution des principales formations végétales**

Relief	Principales formations végétales	Nature du sol/sous sol dominant	Zone de couverture
Petites collines surbaissées et plateaux légèrement ondulés	Forêts secondaires adultes Savane arbustive à raphiales	Sols faiblement désaturés rajeunis	Barrage et retenue Canal d'amenée, centrale et canal de restitution Sites annexes (carrières, construction, etc.) Corridor Ligne HT
Plaines à talweg très peu marqués, réseaux diffus et souvent marécageux	Savane herbacée à <i>Hypparhénia</i> , cypéracées ou graminées diverses	Sols faiblement désaturés rajeunis, appauvris et hydromorphes	Corridor Ligne HT
Plaines alluviales de la Sanaga	Savane herbeuse ou arbustive, forêts dégradées, zones d'inondation à raphiales	Peu évolués, d'apports hydromorphes, hydromorphes minéraux variés	Corridor Ligne HT
Collines ou plateaux largement ondulés	Forêt semi-caducifoliée dégradée, savane arbustive	Ferrallitique fortement désaturés, faciès ocre, indurés faciès jaune en bas de pente.	Corridor Ligne HT

Relief	Principales formations végétales	Nature du sol/sous sol dominant	Zone de couverture
Collines largement ondulées à vallées étroites	Forêt semi-caducifoliée dégradée, savane arbustive	Ferralitiques fortement désaturés typiques rouges	Corridor Ligne HT
Reliefs résiduels de 900 m à 1 000 m fortement découpés par l'érosion	Forêt mixte sempervirente caducifoliée, plantes saxicoles		Corridor Ligne HT

#### 6.7.4 Espèces recensées

Au total, 366 espèces ont été recensées dans les différentes zones du projet. Parmi ces espèces, 15 sont des espèces ligneuses à valeur commerciale (voir le tableau 6.18). Près de 40 espèces sont utilisées localement dans la pharmacopée traditionnelle. Les essences ligneuses sans valeur commerciale sont présentées à l'annexe 4.

**Tableau 6.18 Espèces forestières ligneuses à valeur commerciale**

N°	Nom commercial	Nom scientifique	DME	Famille
1	Ayous/Obeche	Triplochyton scleroxylon	80	Sterculiacées
2	Azobé	Lophira alata	60	Ochnacées
3	Bété	Mansonia altissima	60	Sterculiacées
4	Bilinga	Nauclea diderrichii	80	Rubiacees
5	Bubinga rouge	Guibourtia demeusei	80	Cesalpiniacées
6	Doussié blanc	Azizia pachyloba	80	Cesalpiniacées
7	Emien	Alstonia boonei	50	Apocynacées
8	Eyong	Eribrroma oblongum	50	Sterculiacées
9	Fraké/Limba	Terminalia superba	60	Combretacées
10	Fromager/Ceiba	Ceiba pentandra	50	Bombacacées
11	Ilomba	Pycnanthus angolensis	60	Myristicacées
12	Iroko	Milicia excelsa	100	Moracées
13	Koto	Pterygota macrocarpa	60	Sterculiacées
14	Lotofa /Nkanang	Sterculia rhinopetala	50	Sterculiacées
15	Sapelli	Entandrophragma cylindricum	100	Meliacées

#### 6.7.5 Zones et espèces protégées

Il n'existe aucune zone protégée dans la zone d'étude. Aucune espèce ayant un statut particulier de protection n'a été identifiée au cours des investigations de terrain.

#### 6.7.6 Pression humaine observée

Plusieurs types d'activités humaines ayant des impacts sur le couvert végétal sont recensés dans la zone du projet.

##### 6.7.6.1 Le développement cadastral dans la zone périurbaine de Yaoundé (Nkolondon)

Cette situation est observée dans le village de Nkolodon, au niveau du terminal du projet de tracé de la ligne HT. Le développement cadastral a évidemment pour corolaire la création des parcelles agricoles dans les alentours des cases. Pour l'instant, il est difficile d'établir une relation avec la connaissance du projet de tracé par les populations, mais il est certain que le développement observé dans cette zone est surtout imputable à la pression foncière dans la cité de Yaoundé. La figure 7.3 au chapitre suivant illustre la situation.

##### 6.7.6.2 La dégradation du couvert pour des fins agricoles

La mise en valeur des terres pour des fins agricoles est faite par les populations avec plus ou moins d'intensité et d'exhaustivité selon leur dépendance et leur proximité à la ressource. Le feu est le principal moyen de défrichement utilisé et cette pratique constitue un des principaux facteurs déterminant de la

régression des formations forestières inventoriées dans la zone du projet. Du côté de la rive droite, dans le Mbam-Et-Kim, la bande forestière le long du barrage est envahie par les défrichements pour des fins agricoles. Les installations y sont permanentes et les cultures sont pérennes (palmier à huiles et cacaoyères). Dans cette zone, on constate une extension des parcelles cacaoyères entre 2006 et 2011 notamment sur les terres non inondables.

D'une manière générale, il faut souligner le développement des nouvelles parcelles de cacao dans les strates de forêt secondaire située dans la partie nord de la ligne HT. Ce récent développement est corrélé à la tenue des cours du marché international, les multiples campagnes au niveau national et la récente orientation donnée par le Président de la République lors du dernier comice agro pastoral de janvier 2011 à Ebolowa.

### 6.7.6.3 L'exploitation du bois d'œuvre

Les perturbations dues à l'exploitation forestière ancienne et surtout récente sont bien visibles sur une bonne partie du territoire de la bande forestière au niveau des deux rives. Beaucoup de chablis d'abattage sont observés.

### 6.7.7 Quantification de la végétation ligneuse arborescente à valeur commerciale

Tel que mentionné ci-dessus, les résultats d'inventaire couplés aux tarifs de cubage utilisés lors de la phase IV de l'Inventaire Forestier National, ou à défaut ceux de la phase III réalisés entre 1980 et 1990, permettent de déterminer pour les quinze essences les plus recherchées les volumes à l'hectare dans la zone d'étude (aire des ouvrages et de la ligne). Les résultats sont présentés au tableau 6.19. Les résultats des inventaires de 2006 tendent à démontrer que les essences les plus nobles et recherchées ont déjà probablement été exploitées en grande partie. Le volume total estimé de ces essences commerciales n'est qu'au total de 3,19 m<sup>3</sup>/ha.

Avec la poursuite des activités d'exploitation artisanale du bois dans la zone du projet, il est attendu une baisse des volumes inventoriés en 2006.

**Tableau 6.19 Densité et volume moyens dans la zone inventoriée**

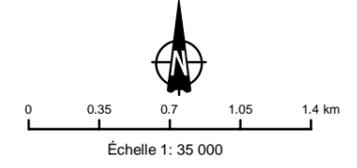
Essences	Effectif (tige/ha)	Volume (m <sup>3</sup> /ha)
Ayous/Obeche	0,086	0,381
Fraké/Limba	0,165	0,089
Fromager/Ceiba	0,163	0,265
Doussié blanc	0,062	0,007
Bété	0,046	0,005
Iroko	0,036	0,084
Lotofa/Nkanang	0,036	0,004
Azobé	0,028	0,094
Eyong	0,023	0,670
Ilomba	0,009	1,316
Bilinga	0,004	0,013
Bubinga rouge	0,004	0,100
Sapelli	0,003	0,005
Emien	0,002	0,095
Koto	0,001	0,011

Les figures 6.11 et 6.12 montrent la distribution de la végétation dans la zone des ouvrages et le long de la ligne à haute tension.

**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

-  Route nationale
-  Ville / village
-  Voie ferrée
-  Route d'accès
-  Sablière
-  Barrage hydroélectrique de Nachtigal projeté
-  Culture
-  Sol à nu
-  Habitation
-  Jachère
-  Forêt secondaire adulte
-  Forêt secondaire adulte avec culture
-  Savane arbustive



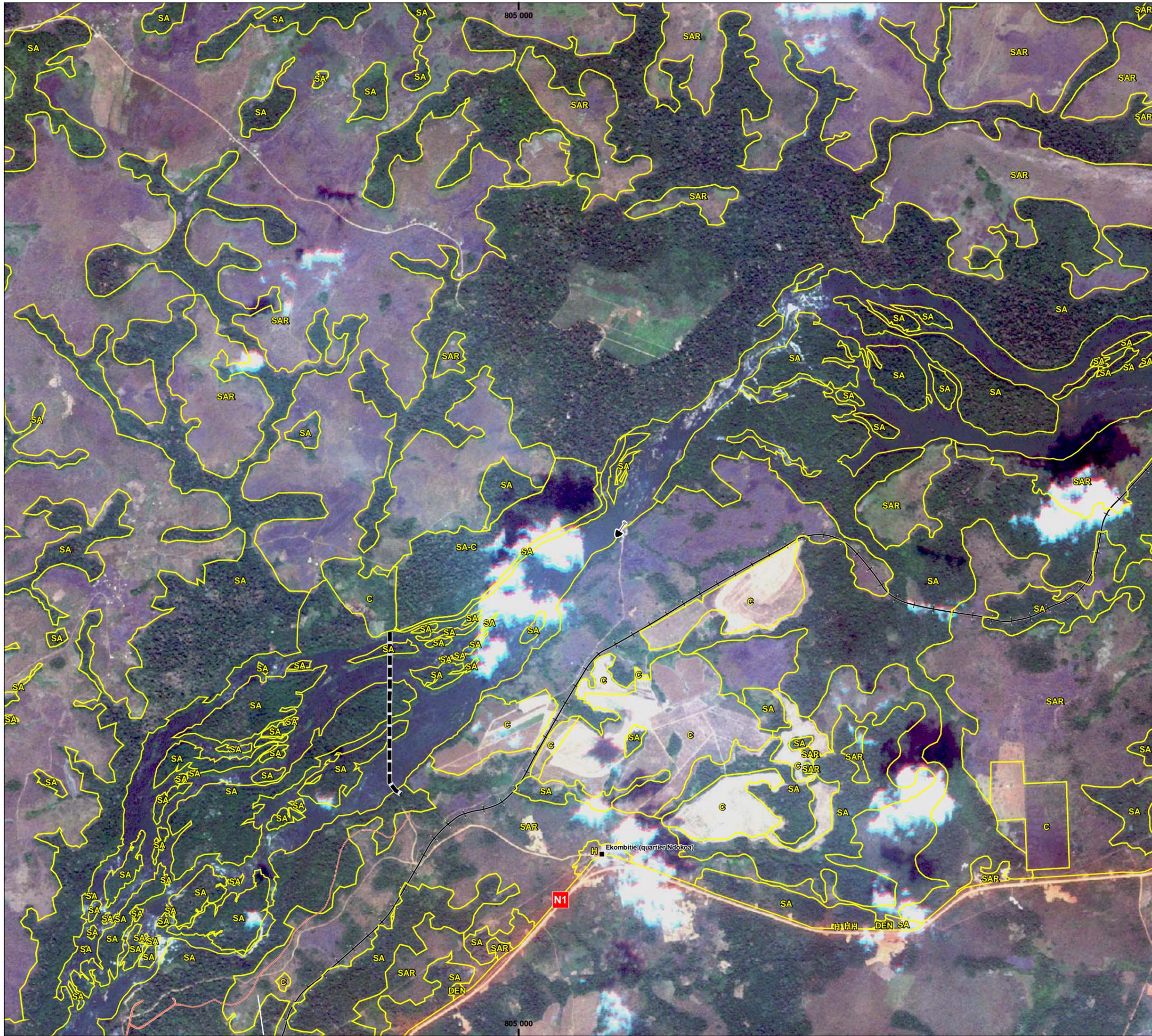
SOURCES :  
Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
Résolution au sol: 5 mètres

MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

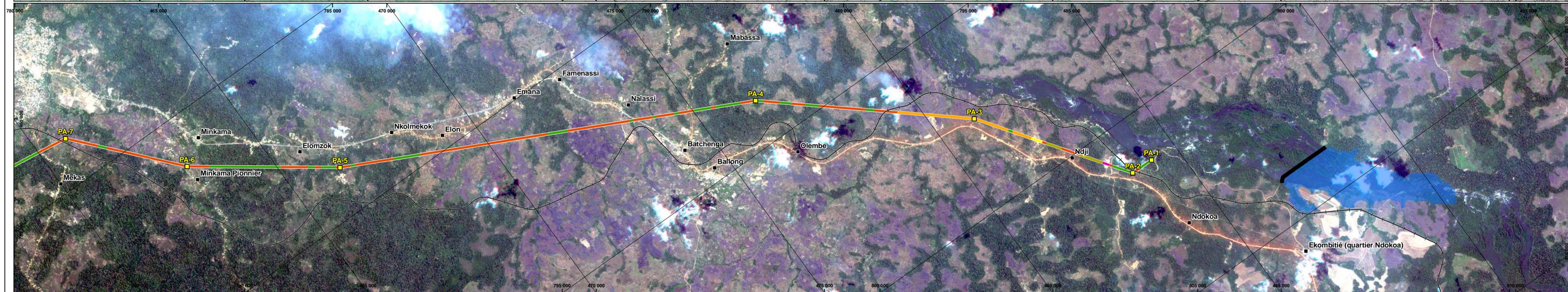
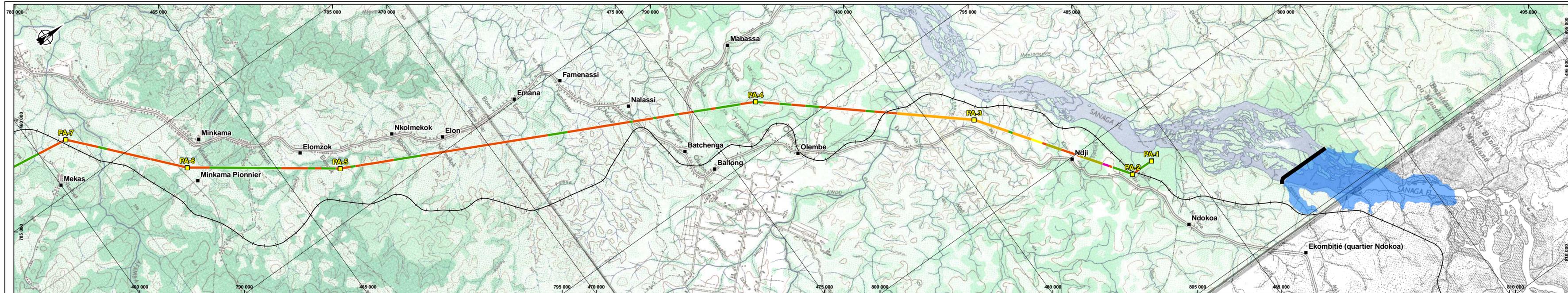
Mise à jour de l'ÉIES

**Occupation du sol et groupements végétaux dans la zone des ouvrages**

Juillet 2011 Figure 6.11

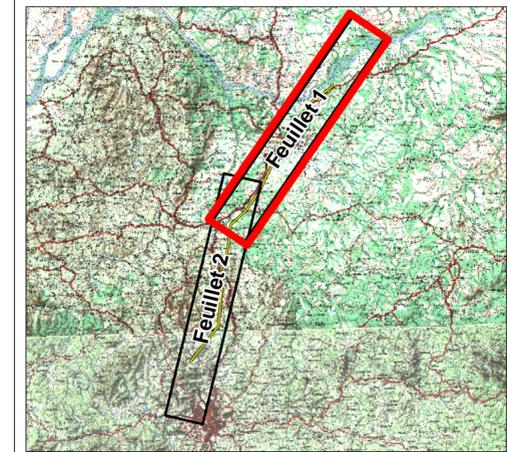






**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

- Légende**
- Ville / village
  - +—+— Voie ferrée
  - ▬ Barrage hydroélectrique de Nachtigal
  - Réservoir à la cote 513.5 m
  - ▬ Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
  - PA-1 Point d'angle de la ligne projetée
  - Sol à nu
  - Jardin
  - Forêt secondaire adulte
  - Forêt adulte secondaire avec cacaoyère
  - Savane arbustive
  - Savane arbustive avec culture vivrière et jachère



Echelle 1: 60 000  
0 600 1 200 1 800 2 400 m

SOURCES :  
- Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
Résolution au sol: 5 mètres

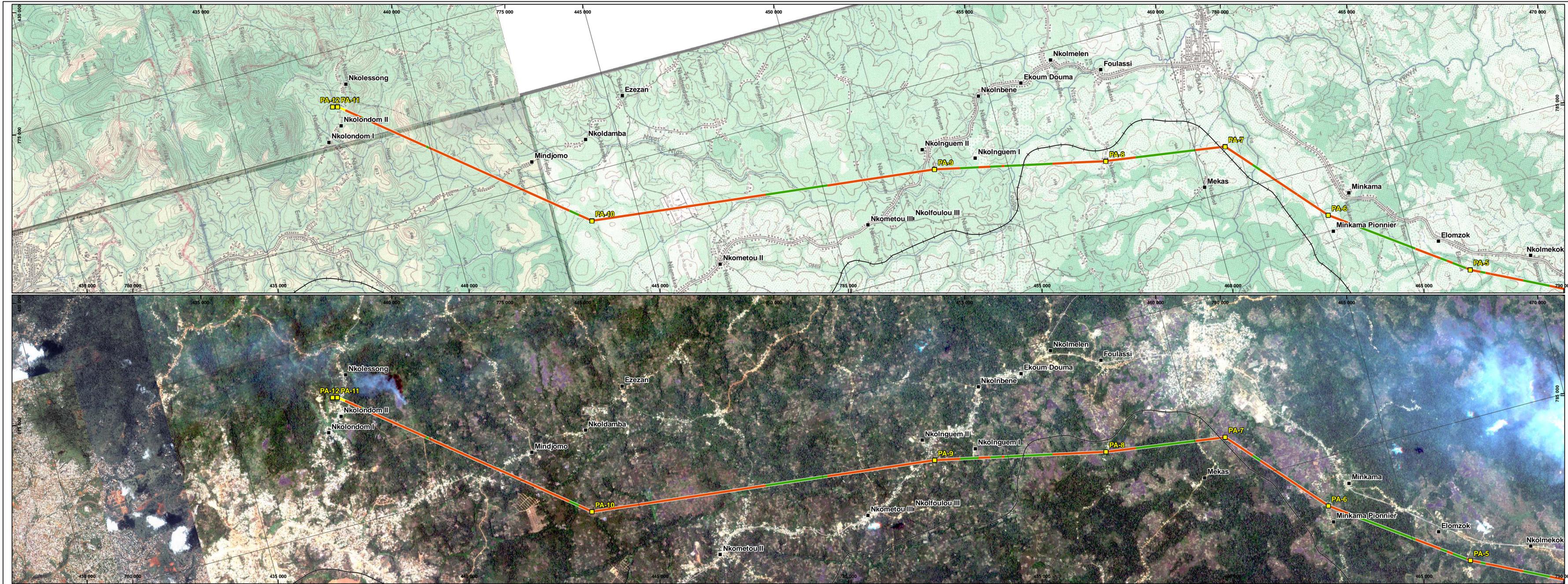
MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

**Mise à jour de l'ÉIES**

Occupation du sol et groupements végétaux  
le long de la ligne à haute tension

Juillet 2011 Figure 6.12 a



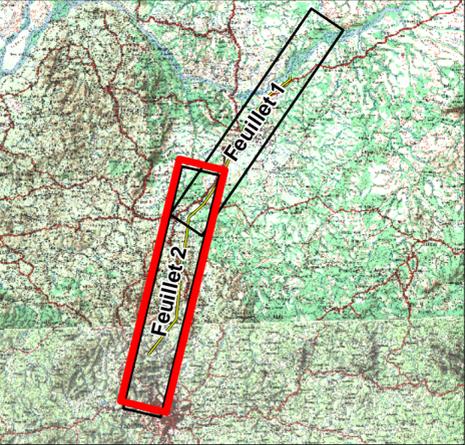




**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

- Ville / village
- +—+— Voie ferrée
- Barrage hydroélectrique de Nachtigal
- Réservoir à la cote 512 m
- Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
- PA-1 Point d'angle de la ligne projetée
- Sol à nu
- Jardin
- Forêt secondaire adulte
- Forêt adulte secondaire avec cacaoyère
- Savane arbustive
- Savane arbustive avec culture vivrière et jachère



Echelle 1: 60 000

0 600 1 200 1 800 2 400 m

SOURCES : - Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
Résolution au sol: 5 mètres

MÉTADONNÉES : Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

**Mise à jour de l'ÉIES**

Occupation du sol et groupements végétaux  
le long de la ligne à haute tension

Juillet 2011 Figure 6.12 b






### 6.7.8 Utilisation traditionnelle des végétaux par les populations rurales

L'utilisation traditionnelle des formations végétales par les populations, présentée au tableau 6.20, est étroitement liée à leurs besoins quotidiens. Les produits et services fournis par ces formations végétales sont de diverses catégories. Ce sont notamment le bois d'œuvre, le bois de chauffe, la nourriture (légumes, fruits, noix, champignons, etc.), le fourrage (herbes, feuilles), les médicaments (médicaments dérivés des plantes de la forêt (racines, écorces, feuilles, arbres), les épices (feuilles et fruits), les ustensiles et produits artisanaux, les matériaux de construction (matériaux de construction non ligneux), les fonctions agricoles (brise-vent et ombre), les fonctions de récréation (récréation), les fonctions spirituelles (baobab sur les tombes des ancêtres). La liste des produits végétaux non ligneux est présentée au tableau 6.21.

Les informations sur les produits et services de la forêt ont été essentiellement fournies par des personnes interviewées (femmes et personnes âgées dans la communauté) ou accompagnant l'équipe (guides ou manœuvres recrutés localement). Les déclarations ont été vérifiées à chaque fois par des observations de terrain. Les échanges avec les groupes cibles utilisateurs des produits de la forêt telles que les scieurs artisanaux de bois, les femmes et les tradipraticiens ont permis d'obtenir des informations sur les différents produits forestiers utilisés (exploitation du bois d'œuvre, cuisson, pharmacopée traditionnelle).

**Tableau 6.20 Utilisation des végétaux**

<b>Alimentaires</b>	Plantes sauvages, domestiques et semi-domestiques (y compris herbes, champignons) et leurs racines, tubercules, bulbes, tiges, feuilles, pousses, fleurs, fruits, graines comestibles; épices et assaisonnements, infusions, désaltérants, etc.
<b>Fourragers</b>	Aliments pour le bétail et animaux sauvages, dont les oiseaux, les poissons et les insectes comme les abeilles, etc.
<b>Pharmaceutiques</b>	Médicaments, purgatifs, tant pour les hommes que 1 pour un usage vétérinaire, etc.
<b>Toxiques</b>	Pour la chasse, poisons, etc.
<b>Fibreux</b>	Pour les vêtements, la sparterie, le cordage, les balais, le kapoc, etc.
<b>Ligneux</b>	Bois pour l'artisanat.

**Tableau 6.21 Produits végétaux non ligneux recensés**

Plantes	Nom commun	Partie utilisée
<i>Pennisetum purpurum</i>		Bourgeon
<i>Afromomum</i> spp.	Maniguette	feuilles
<i>Zingiber officinales</i>		Rhizomes
<i>Dioscorea</i> sp.		Tubercules
Rubiacees		Racines
<i>Elaeis guineensis</i>	Noix de palme	Fruits
<i>Ricindendron heudelotii</i>	Djansan	Fruits
<i>Xylopi</i> sp.		Fruits
<i>Afromomum</i> spp.		Fruits
<i>Antrocaryon klaineanum</i>		Fruits
<i>Piper guineensis</i>		Fruits
<i>Uapaca heudeloti</i>		Fruits
<i>Tetrapleura tetratera</i>		Fruits

Parmi les produits utilisés, les plantes médicinales sont citées comme les plus importantes soit pour usage local ou pour la commercialisation, puis viennent les épices et condiments utilisés pour la cuisson ou vendus, ensuite le bois de chauffe et le bois d'œuvre. Les produits les moins importants pour les populations de la zone sont les plantes fourragères. Ces plantes sont pourtant d'une importance capitale pour les pasteurs transhumants Mbororos qui traversent la zone en direction de Yaoundé, en provenance de la région septentrionale du pays.

Les produits forestiers non ligneux sont autoconsommés et commercialisés. Les plantes forestières comestibles (fruits, noix, feuilles, légumes, condiments, etc.) sont parmi les produits forestiers non ligneux les plus importants au Cameroun.

Au Cameroun, la disponibilité des produits forestiers non ligneux est en voie de diminuer en raison des défrichements effectués pour accroître les terres arables et des activités d'exploitation forestière. Beaucoup d'espèces sont de ce fait menacées à cause de la disparition de leurs habitats.

Dans les villages, la récolte des produits et services est faite par les différents groupes sociaux (hommes, femmes, enfants), mais aussi par des personnes extérieures à la localité. Ces dernières sont généralement concernées par l'exploitation du bois d'œuvre, avec la complicité active de quelques villageois locaux.

Les produits récoltés tels que les épices et les condiments sont essentiellement à usage non commercial, destinés à l'autoconsommation. Cependant, certains produits de valeur comme Ricindendron heudelotii (communément appelé Djansan) sont récoltés aussi bien pour l'autoconsommation que pour la commercialisation. Ces produits de valeur constituent pour les femmes une source de revenus non négligeables pendant les saisons de récolte.

Les produits de pharmacopée traditionnelle (racines, écorces, feuilles, etc.) sont récoltés seulement en cas de nécessité, pour soigner les maux dont les populations et particulièrement les personnes âgées ont connaissance.

Les conflits dans la collecte et l'utilisation des ressources sont absents au niveau de la zone de la retenue. Cependant, au niveau du tracé de la ligne HT proposé, quelques cas de conflits liés à la collecte du bois de chauffe ont été soulignés dans le département de la Lékié, notamment au niveau d'Obala. Ces conflits sont surtout dus à la rareté de la ressource, du fait de la forte pression démographique sans précédent et la demande croissante en bois de chauffe.

#### **6.7.9 Végétation aquatique**

Les plantes aquatiques privilégient les eaux stagnantes, les marigots, les étangs et les lacs et évitent généralement les eaux profondes et surtout les courants forts. Les investigations sur la végétation aquatique menées sur la Sanaga au droit de la future retenue n'ont pas mis en évidence de formations végétales aquatiques significatives en raison des conditions de courant fort qui prévalent dans cette partie de la rivière. Les espèces flottantes communes comme la laitue d'eau (*Pistia stratiotes*) ou la Jacinthe d'eau (*Eichornia crassipes*, envahissante) n'ont pas été observées le long de la rivière. Les seules plantes à tendance humide plus qu'aquatique qui ont été observées le long des berges les plus planes inondées en saison des pluies (en rive gauche) sont une graminée (*Echinochloa* sp.) et quelques espèces de *Polygonum* très caractéristiques des sols humides ou inondables. La présence de la retenue devrait permettre l'installation de plusieurs espèces comme *Pistia stratiotes* dans les secteurs les plus dormants (rive droite) et peu profonds.

Lors des ateliers de restitution, l'association Planetfuture Cameroun a rapporté la présence potentielle de 2 espèces aquatiques menacées dans la zone des chutes de Nachtigal et qui sont et classées en CR par l'IUCN (Danger Critique d'Extinction) : *Ledermanniella thalloidea* et *Ledermanniella sanagaensis*.

Ces espèces n'ont pas été observées lors des investigations de terrain menées en 2006 dans la zone du projet. Il est possible que des espèces rares puissent échapper à une prospection par transect comme l'échantillonnage développé lors de la mission de terrain de 2006, d'autant que les eaux étaient assez hautes. Il est également possible que ces peuplements soient implantés dans la partie plus en aval des chutes en dehors de la zone du projet. Une investigation spécifique complémentaire devra être menée. Faune terrestre et avifaune

#### **6.7.10 Collecte des données existantes**

Aucun inventaire de faune terrestre et d'avifaune n'a été réalisé dans la zone du projet avant l'engagement de cette étude. Aucune étude particulière de cette région n'apporte des éléments concrets à la connaissance de la faune terrestre présente dans la zone.

### 6.7.11 Méthodologie d'évaluation de la faune

La méthode de transects linéaires a été utilisée pour les inventaires de la faune terrestre, de l'avifaune de même que pour les activités anthropiques dans la zone d'influence du projet. Les enquêtes semi-structurées auprès des chasseurs, des autorités traditionnelles riveraines de la zone d'étude et dans les marchés ont été utilisées pour compléter les données des inventaires sur les transects.

L'étude faunistique a été réalisée en étroite coopération avec l'étude de végétation de façon à ce que les données sur la faune puissent éventuellement être mises en relation avec les différents faciès de végétation. Les transects utilisés pour l'inventaire le long de la Sanaga sont identiques à ceux définis pour l'étude de végétation.

Les investigations sur la faune ont été réalisées en 2006.

#### 6.7.11.1 Inventaires faunistiques

Pour le recensement des espèces, l'accent a été mis sur les mammifères de grande taille au sens de Haltenorth et Diller (1995) et les mammifères de taille moyenne tels que les singes de même que les petits mammifères. En effet, ces animaux sont les cibles privilégiées des chasseurs (Ngandjui 1993) et les plus sensibles aux activités et pressions d'origine anthropiques. L'avifaune a été particulièrement recensée sur le tracé de la ligne de transport d'énergie, de même que dans la zone de construction du barrage et la retenue.

Les inventaires ont été réalisés par une équipe de trois personnes dont deux experts (faune terrestre+avifaune) accompagné chacun d'un guide local choisi dans les villages riverains en fonction de leur connaissance du site, de la chasse, des animaux et des oiseaux.

Des observations directes et indirectes (déjections, traces, nids, restes d'aliments) ont été collectées à l'aide d'une fiche pré-établie et adaptée de White et Edward, 2000; Glyn, 2002; Tutin et Fernandez, 1984.

Le recensement s'est effectué par comptage direct (contact visuel) et indirect (comptage des déjections et des empreintes). Pour chaque animal, nous avons notés :

- la distance depuis le début du layon;
- l'espèce animale ou les indices de sa présence;
- pour chaque tas de crottin sont noté :
  - la distance depuis le début du layon;
  - la distance perpendiculaire depuis la médiane du layon jusqu'au milieu du tas;
  - l'âge de la déjection. Elle a été estimée en attribuant à chaque déjection une valeur qualitative nominale en quatre classes :
    - fraîche (Fr): parfois encore chaude, surface luisante à l'extérieur, odeur forte;
    - récente (R): toujours odorante, il peut y avoir des mouches, mais la couche luisante a disparu;
    - vieille (V): la forme peut avoir été conservée, mais la déjection peut aussi être devenue une masse amorphe, des moisissures ou une couche d'humus peut être visibles, avec une odeur de moisi;
    - très vieille (TV): aplatie, dispersée, tendant à disparaître.

Des informations telles que les restes de nourriture, les empreintes fraîches et les cris de certains animaux ont été enregistrés.

#### 6.7.11.2 Évaluation des pressions anthropiques

Les types de pressions anthropiques observées ainsi que leur impact sur la zone ont été notés. Les indices kilométriques d'abondance faibles de la faune par exemple peuvent être liés à une forte pression des activités de chasse. Leur connaissance est à cet effet indispensable pour tout gestionnaire de la faune sauvage. Les pièges, douilles vides, piste villageoises pour chasseurs, pêcheurs et souvent agriculteurs, feu de brousse, exploitation artisanale du bois ont été enregistrés pendant les inventaires et des discussions ont été organisées avec les chasseurs dans les villages.

À chaque rencontre avec une trace d'activité humaine les informations suivantes ont été notées :

- la distance le long du layon;
- le type de trace.

### 6.7.11.3 Indices d'abondance kilométrique (IKA) et cartographie

Lors des inventaires, les contacts visuels ou le nombre de déjections ont été peu nombreux de telle sorte que l'estimation des densités des espèces n'est pas possible d'un point de vue statistique. Les indices kilométriques d'abondance (IKA) pour tous les indices de présence animale et les IKA des activités humaines rencontrés ont été calculés selon la formule suivante.

$$IKA_x = N_x/L$$

Où :

- $IKAx$  est l'indice d'abondance kilométrique de l'espèce x;
- $N_x$  est le nombre d'indices de présence de x recensés;
- L est l'effort de sondage. Ici, longueur des layons en km.

La méthode des IKA ne permet pas d'obtenir les densités animales mais est pratique, rapide et fournit des informations sur la répartition spatiale des espèces (Bousquet, 1992). Ce qui dans le cadre de cet inventaire a été d'une grande importance étant donné les besoins futurs de suivre l'évolution des espèces animales (Blake et al., 1994).

La distribution des espèces en fonction des différents IKA a été représentée sur fond de carte d'image satellitaire de la zone d'étude et peut être visualisé à l'annexe 5.

### 6.7.11.4 Collecte des données pour l'avifaune

Les inventaires de l'avifaune ont été réalisés dans la zone de construction des ouvrages du barrage et le long de la ligne HT. Les inventaires se sont déroulés pendant la journée avec des pauses en mi-journée. Les transects d'inventaire décrits plus haut et les pistes villageoises et forestières ont été parcourus. Des déplacements calmes, en s'arrêtant occasionnellement pour écouter, faire des observations, enregistrer les cris et faire des appels font partie de la combinaison de méthodes qui ont été employées pour les identifications. Les différentes espèces rencontrées chaque jour ont été enregistrées en vue de la détermination d'un index d'abondance pour chaque espèce par jour. Un regroupement en 4 catégories a été réalisé :

- C pour commun, c'est-à-dire communément et invariablement rencontré;
- F (« Fairly ») pour assez commun, c'est-à-dire habituellement rencontré;
- S pour souvent, c'est-à-dire irrégulièrement rencontré;
- R pour rare, c'est-à-dire rarement rencontré.

Des binoculaires de 8x42 de pixel ont été utilisés pour confirmer les détails pour les oiseaux vus. Le GPS a été utilisé pour marquer les villages et enregistrer les points d'observations.

### 6.7.11.5 Enquêtes sur la chasse villageoise et dans les marchés de viande de brousse

Les marchés, les gargotes et restaurants où se vend et se consomme la viande de brousse à Batchenga, Mbandjock et Ntui ont été visités par deux enquêteurs. Les espèces vendues, les moyens et les sources d'approvisionnement, les prix et les motivations pour ce commerce ont été enregistrées grâce aux fiches pré-établies. Dix-sept grands chasseurs choisis dans différents villages ont été interviewés. Il s'agissait d'enregistrer les espèces chassées, d'identifier les zones de chasse, et de discuter avec les chasseurs des possibles impacts négatifs du barrage sur la faune et des éventuelles mesures de compensation.

## 6.7.12 Faune terrestre

### 6.7.12.1 Les primates

Les espèces de singes qui existent dans la zone d'étude d'après les chasseurs et les observations sur le terrain appartiennent à la famille des Cercopithecidae. Les espèces rencontrées au moment des inventaires et bien connues des chasseurs sont *Cercopithecus nictitans* et *Cercopithecus neglectus*. Pour ces deux espèces on a un IKA = 1,01 indice/km. Selon les riverains, les chimpanzés auraient autrefois fréquenté le secteur d'étude.

### 6.7.12.2 Les hippopotames

L'hippopotame n'a pas été observé dans le cadre de l'étude d'impact, mais :

- les pêcheurs rencontrés au cours de la mission pêche estiment que la population d'hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) est de 10 à 20 individus sur le tronçon de 30 km couvert par la mission pêche; ces animaux sont protégés et le braconnage n'a pas été mentionné;
- les riverains consultés dans le cadre de la mission faune ont mentionné que des hippopotames étaient autrefois présents dans la zone de Ndjore.

La loutre à joues blanches (*Aonyx capensis*) et la loutre à cou tacheté (*Lutra maculicollis*) ont été signalées par les pêcheurs dans le cadre de l'étude pêche.

### 6.7.12.3 Les artiodactyles

Les buffles et différents céphalophes, petits mammifères proches des gazelles, ont été inventoriés comme suit :

- buffles (*Syncerus caffer*). La présence des buffles a été notée du côté de la rive droite exclusivement. L'IKA pour cette espèce est de 0,11 indice/km. Cette espèce a cette particularité de garder un grand attachement aux pâturages habituels même quand les conditions climatiques changent;
- les céphalophes (voir photo du Céphalophe de Peters à l'annexe 5). Les céphalophes rouges et bleus sont présents dans la zone d'étude. Pour les Céphalophes bleus, on a un IKA = 0,30. Les Céphalophes rouges présents dans la zone incluent le Céphalophe de Peters (*Cephalophus callipygus*) soit un IKA = 0,74 et le Céphalophe à bande dorsale noire (*C. dorsalis*) pour un IKA = 0,19;
- le Sitatunga (*Tragelaphus spekei*). Sa présence a été notée sur les deux rives de la Sanaga dans la zone d'étude. L'IKA calculé est de 0,15 indice/km;
- les cobs. Dans la zone d'étude seulement les signes de présence du cob défassa (*Kobus ellipsiprymnus defassa*) ont été enregistrés, pour un IKA égal à 0,07.

### 6.7.12.4 Les carnivores

Les carnivores sont en général rares dans la zone et trois espèces ont été recensées :

- le chat sauvage (*Felis sylvestrus*). Une seule empreinte de cette espèce a été identifiée, soit un IKA de 0,04 indice/km.
- la mangue brune (*Crossarchus obscurus*). Vulgairement appelée mangouste, des signes de présence de cette espèce ont été notés, pour un IKA = 0,49.
- la civette (*Civettictis civetta*). Les signes de présence de cette espèce ont été enregistrés sur la rive droite pour un IKA de 0,15 indice/km. Cette espèce se rencontre surtout dans la palmeraie.

### 6.7.12.5 Les reptiles

Les varans (*Varanus niloticus*) ont été rencontrés surtout proche des cours d'eau (lors de l'ouverture des transects un varan a été trouvé pris au piège). L'IKA de cette espèce à l'issue des inventaires est de 0,26. Le mamba vert (*Dendroaspis viridis*) et le naja (*Naja nigricollis*) ont été trouvés dans la zone et ont chacun un IKA de 0,04 individu/km chacun.

Des tortues sont occasionnellement capturées avec les hameçons par les pêcheurs qui en sont friands; un exemplaire (carapace de 70 cm de longueur) a été observé au cours de la mission pêche; la tortue a également été signalée au cours des enquêtes sur les marchés.

#### **6.7.12.6 Les rongeurs**

Cent cinquante six (156) signes de présence de l'Aulacode commun (*Thryonomys swinderianus*, un gros rongeur généralement de couleur rousse) ont été enregistrés. Cette espèce est la plus rencontrée dans la zone avec un IKA = 5,9 indice/km. Le porc-épic (*Hystrix cristata*) avec un IKA = 1,5 indice/km. L'écureuil (*Funisciurus isabella*) et le rat de Gambie (*Cricetomys gambianus*) sont aussi présents dans la zone, avec des IKA respectifs de 0,15 et 0,45. L'Athérure (*Atherurus africanus*) est aussi présent dans la zone avec un IKA de 0,11 indice/km.

#### **6.7.12.7 Les pholidotes**

Très peu d'indices de présence du pangolin commun (*Phataginus tricuspis*) ont été signalés pour un IKA = 0,04 indice/km.

#### **6.7.13 Avifaune**

Un total de 187 espèces (incluant une espèce non spécifiée) appartenant à 42 familles ont été identifiées pendant la période des inventaires sur les deux rives de la Sanaga dans la zone des ouvrages et le long de la ligne de transport (voir l'annexe 5). Aucune de ces espèces n'est endémique à la zone de construction du barrage.

Trente deux (32) espèces migratrices ont été recensées (voir l'annexe 5), Parmi elles, 23 sont migratrices interafricaines ; il s'agit des espèces qui se reproduisent dans une certaine partie de l'Afrique et passent la période avant la reproduction dans une autre partie du continent. Onze migrateurs paléartiques c'est-à-dire des espèces qui se reproduisent dans la région Paléartique (Europe, Nord de l'Afrique et une partie de l'Asie) et séjournent pendant l'hiver en Afrique Sub-saharienne. Trois espèces sont simultanément migratrices paléartiques et interafricaines. Malgré la présence de ces espèces migratrices, la zone ne peut pas être considérée comme un route migratoire importante; aussi aucun couloir de migration n'a été identifié le long de ligne de transport de l'énergie pour les oiseaux migrateurs puisque le nombre recensé pour chacune de ces espèces n'est pas significatif.

#### **6.7.14 Faune des îles**

Les indices de présence des espèces animales observées dans les îles au moment des inventaires incluent : les varans, les petits singes (hocheur, C. de brazza), les rats palmistes (*Euxerus erythropus*), les mangoustes, les Céphalophes bleus et les Cobes défassa.

Toutes ces espèces sont des espèces de la forêt-galerie, mais ne sont pas inféodées à l'écosystème des îles. En effet cet habitat est en théorie similaire à celui de la forêt-galerie que l'on trouve en bordure de la Sanaga et des ses affluents; cependant les îles peuvent servir de refuge en certaines saisons pour échapper à l'influence anthropique (cultures, feux de brousse).

#### **6.7.15 Activités humaines**

La zone d'étude est une zone très fortement anthropisée. Les signes d'activités humaines les plus abondants enregistrés sont les pièges et les barrières de pièges avec un IKA = 0,4, les plantations (bananeraies et cacaoyères) avec un IKA = 1,6, l'exploitation artisanale du bois (principalement le Pachiloba, l'Iroko et l'Ayous) avec un IKA = 1,27, les pistes villageoises et routes avec un IKA = 2,67 et les feux de brousse avec un IKA = 1,12. Les autres signes d'activités humaines enregistrés sont le chemin de fer, les palmiers saignés, les douilles, un vieux seau et une vieille casserole. Des indices d'activités humaines ont été identifiés au niveau des îles. Parmi ces indices on note : les palmiers renversés pour l'extraction du vin de palme, des campements de pêche et l'exploitation artisanale du bois. La chasse y est également pratiquée. On estime à 80 indices/km l'ensemble des activités humaines recensées.

### 6.7.16 Résumé

L'étude s'est déroulée en saison sèche, qui n'est pas la période faste de la chasse dans la zone du projet. Les interviews auprès des chasseurs, des tenancières de gargotes, des vendeuses de viande de brousse dans les marchés couplés aux inventaires sur le terrain ont été nécessaires et ont permis d'identifier 36 espèces. Les principales espèces et leur IKA sont présentés au tableau 6.22.

**Tableau 6.22 Espèces recensées lors des inventaires**

N°	Ordres	Espèces recensées	Habitat	Identifié par inventaire	Identifié par enquête	IKA1*
1	Artiodactyles	Céphalophe de Peters (bai)	Forêt-galerie (forêt peu dense)	x	x	0,71
		Céphalophe à bande dorsale noire	Forêt-galerie (forêt peu dense)	x	x	0,19
		Buffle	Rive droite. Pâturages (baïe) et forêts-galerie Adaptable.	x	x	0,11
		Céphalophe Bleu	Iles, Forêt-galerie (forêt peu dense)	x	x	0,49
		Cobe Défassa	Forêt-galerie (forêt peu dense)	x	x	0,07
		Potamochère (sanglier)	Forêt-galerie (forêt peu dense)		x	Signalé
		Sitatunga	Forêt-galerie (forêt peu dense)	x	x	0,15
2	Primates	Hocheurs	Iles, Forêt-galerie	x	x	0,56
		Cercopithèque de Brazza	Iles, Forêt-galerie	x	x	0,45
3	Carnivores	Chat sauvage	Rive droite, palmeraies	x	x	0,04
		Civette	Rive droite, palmeraies	x	x	0,15
		Mangouste	Iles, Forêt-galerie en rive gauche	x	x	0,49
4	Pholidotes	Pangolin commun	Forêt-galerie et savane	x	x	0,04
		Pangolin Géant	Forêt-galerie et savane		x	Rare
5	Rongeurs	Aulacode commun	Partout	x	x	5,9
		Athérure	Partout	x	x	0,11
		Ecureuil	Partout	x	x	0,15
		Porc-épic	Partout	x	x	1,5
		Rat de Gambie	Partout	x	x	0,45
		Rat palmiste	Iles		x	
6	Reptiles	Couleuvre	Partout, îles surtout		x	
		Crocodile nain	(enquêtes)		x	
		Mamba vert	Partout	x		0,4
		Naja	Partout	x	x	0,4
		Python (Serpent Boa)	(enquêtes)		x	

N°	Ordres	Espèces recensées	Habitat	Identifié par inventaire	Identifié par enquête	IKA1*
		Varan	Iles et Forêt-galerie	x	x	0,26
		Vipère	(enquêtes)		x	
		Tortue Marine	(enquêtes)		x	
		Tortue Terrestre	(enquêtes)		x	
7	Oiseaux chassés	Aigle	(enquêtes)		x	
		Aigle Pêcheur	(enquêtes)		x	
		Calao	(enquêtes)		x	
		Canard Sauvage	(enquêtes)		x	
		Epervier	(enquêtes)		x	
		Francolin	(enquêtes)		x	
		Pintade commune	(enquêtes)		x	
<sup>1</sup> Indice d'abondance kilométrique * Les IKA sont ceux des espèces recensées lors des inventaires.						

Des espèces telles que le gorille, le chimpanzé, le cynocéphale, l'hippopotame et le singe magistrat ont été mentionnées lors des enquêtes dans les marchés de Mbandjock et Ntui en provenance des localités très éloignées de la zone d'étude.

#### 6.7.17 Présence d'espèces remarquables

Bien que les inventaires n'aient pas révélé l'existence dans la zone d'une faune importante sur le plan quantitatif, des espèces tel que le pangolin géant, la grande tortue marine, les crocodiles nains et des oiseaux comme le Touraco Vert appartiennent à la classe A selon la législation camerounaise en matière de faune et sont protégées. Les Artiodactyles (buffles, sitatunga, cob défassa, et céphalophes), les reptiles (naja, varans, et python présent dans les îles), les civettes et les oiseaux tels que les canards, le petit Serpentaire et le Touraco à gros bec sont de la classe B et peuvent être chassés avec autorisation.

Selon les populations riveraines, les hippopotames fréquentant la zone de Ndjoré et les chimpanzés auraient été chassés très loin au-delà de la forêt d'Obandene sur la rive droite de la Sanaga par des bruits d'engins des exploitants forestiers et des machines des exploitations agricoles.

De la liste des 32 espèces menacées recensées au Cameroun par l'IUCN, une seule à savoir *Pteronetta hartlaubii* (le Canard de Hartlaub) est considérée comme quasi menacée. Ce canard a été identifié lors des inventaires sur les bords de la Sanaga dans la zone prévue pour la construction des ouvrages.

En considérant le critère A1 de Birdlife International, la zone des ouvrages peut être considérés comme une « IBA », c'est-à-dire une zone importante d'oiseaux. En prenant en compte le critère A2, elle n'abrite aucune des espèces d'une portée restreinte, c'est-à-dire les espèces dont la portée mondiale est moins de 50 000 km<sup>2</sup>.

La zone d'étude abrite 58 des 215 espèces des oiseaux que l'on rencontre dans le biome forestier Guinéo-congolais, avec une seule des 39 espèces que l'on rencontre dans le biome de savane Soudano-Guinéenne.

Étant donné que plusieurs autres sites existent ailleurs avec un nombre significatif de ces espèces, la zone d'étude ne peut pas être considérée comme une IBA de catégorie A3. Il n'existe pas d'espèces grégaires (catégorie 4) dans la zone d'étude.

### 6.7.18 Chasse

Selon la loi, les animaux de classe C peuvent être chassés par la population pour usage personnel ; les animaux de classe B peuvent être chassés avec une autorisation (voir classification à l'annexe 5). Une autorisation payante est nécessaire pour vendre du gibier.

Les chasseurs, les tenants de gargotes et les vendeuses dans les marchés sont les principaux acteurs de la filière viande de brousse en dehors des autorités en charge des forêts et de la faune au Cameroun. Pendant la période de l'étude, 17 grands chasseurs ont été interviewés dans les différents villages, 36 tenantes de gargotes et restaurants ont été interviewés à Batschenga, Mbandjock et Ntui et cinq revendeuses de référence dans les marchés de ces mêmes localités.

La chasse est pratiquée par les hommes et les méthodes de chasse utilisées sont la chasse à courre, le piégeage grâce aux câbles métalliques, et les fusils. La plupart des piégeurs sont aussi des agriculteurs et il s'agit pour eux de protéger leurs champs contre les animaux ravageurs à l'instar des rongeurs, de certains céphalophes et parfois des singes. La chasse au fusil se pratique en toute saison et est réservée à des particuliers qui possèdent et savent utiliser les fusils. C'est ce type de chasse qui alimente les marchés et les gargotes dans les villes comme Batchenga, Mbandjock et Ntui.

À cause de la rareté du gibier pendant la période de l'étude (la saison sèche), seulement quelques pesées ont été effectuées dans les gargotes. Les gargotes et les restaurants sont la voie d'entrée par excellence du gibier sur le marché. Les tenants de gargotes, les gérantes de restaurants et les chasseurs entretiennent entre eux des relations de complicité.

Dans les marchés, la viande de brousse se vend fraîche ou fumée, en entier, en partie ou en petits morceaux. Les espèces enregistrées pendant sept jours consécutifs dans une gargote à Batchenga sont :

- 1 céphalophe bai;
- 1 céphalophe bleu;
- 1 chat sauvage;
- 1 pangolin commun;
- 6 aulacodes communs;
- 2 porcs-épics;
- 1 varan;
- 1 francolin.

L'enquête sur la viande de brousse semble indiquer que la ville de Batchenga est alimentée par des chasseurs de Ndjoré, Ekombitié et Ndjé. Mbandjock pour sa part est alimentée par la viande en provenance de l'autre côté de la Sanaga (Makoumba et Ngeuté) pendant que Ntui l'est par la viande de brousse provenant de la direction de Yoko et MBangasina.

Les prix sont à la portée de tout le monde car 500 g de viande en petits morceaux coûtent 500 FCFA. Cette viande revient moins cher que la viande congelée (poissons, poulets) ou la viande de bœuf. À titre d'exemple, le prix de la viande de bœuf, à Batchenga varie de 1 800 - 2 300 F/kg, de 1 500 - 2 000 F/kg à Mbandjock et de 1 700 - 2 000 F/kg à Ntui. Le commerce de la viande de brousse est une activité lucrative au centre de laquelle se retrouvent principalement les femmes. Les bénéfices mensuels réalisés par ces commerçants varient entre 10 000 FCFA et 125 000 FCFA.

Les prix sont très variables et dépendent de la saison, des périodes de paye comme à Mbandjock, de la période de vente du cacao et de la valeur donnée par les populations au gibier (recherché ou non). Ainsi, un Aulacode de 4kg coûte 3 500 FCFA alors qu'un Céphalophe bleu de 6,5 kg coûte également 3 500 FCFA. Le poisson et le poulet congelé ne sont pas très disponibles dans ces trois villes et ceci amplifie l'importance du commerce de la viande de brousse.

La pression de chasse actuellement pratiquée est faible et il n'y a pas d'espèces menacées.

## 6.8 Faune aquatique et halieutique

### 6.8.1 Méthodologie

L'étude de la faune aquatique et halieutique a été menée en 2011 sur un tronçon de 37 km de longueur entre le village d'Essougly (7 km en aval du bac de Nachtigal), situé à 19 km en aval du site de construction, et Mbandjock à 18 km en amont. Cette étude reprend le cadre méthodologique d'une étude équivalente menée en 2006 sur le même tronçon.

Les informations recueillies ont concerné la situation géographique des campements, le nombre de pêcheurs, leurs activités, les espèces capturées, l'évaluation des tonnages en fonction des périodes de l'année, la transformation, le devenir des captures, les prix de vente, l'existence de marchés, la santé publique et les souhaits émis par les populations concernées par l'activité (pêcheurs et mareyeuses). Des informations ont aussi été recueillies sur la faune aquatique non piscicole.

Les rencontres avec des pêcheurs et des mareyeuses se sont produites dans les campements et débarcadères et ont donné lieu à des réunions formelles au cours desquelles était présenté le Projet, avant que les pêcheurs s'expriment sur leurs activités et leurs souhaits. L'observation des captures a eu lieu plusieurs fois sur les rives du fleuve tôt le matin et dans l'après-midi, ainsi que dans les villages et campements (fumage traditionnel). Plusieurs îles situées au niveau du futur barrage ont été visitées soit en pirogue soit à pied en traversant les zones les moins profondes.

### 6.8.2 Faune non piscicole

Les pêcheurs mentionnent la présence des espèces de faune non piscicole suivantes : hippopotames, loutres, crocodiles, varans, tortues, serpents, oiseaux, crabes, mollusques.

Parmi ces groupes d'espèces, seules les tortues ont été observées au cours de la mission. Les tortues peuvent être prises avec les hameçons et les pêcheurs en sont friands; l'exemplaire observé avait une carapace de 70 cm de longueur.

Les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) créent des nuisances comme la destruction des filets maillants, et très rarement le renversement d'une pirogue. Les hippopotames n'ont pas été observés; selon les enquêtes menées dans le cadre de la mission faune, ils se seraient déplacés vers l'amont du secteur étudié.

La loutre à joues blanches (*Aonyx capensis*) et la loutre à cou tacheté (*Lutra maculicollis*) existent dans le bassin de la Sanaga: la première est mentionnée régulièrement par les pêcheurs, la seconde est plus rare, et semble seulement occasionnelle (Vivien, 1991) indique qu'elle est plus abondante lorsque la densité de pêcheurs est faible). Elles sont responsables occasionnellement de dégâts, en venant consommer les poissons pris dans les filets ou les nasses. Cependant leur nombre ne semble pas être important et les pêcheurs disent ne pas la chasser.

Les oiseaux de différentes espèces (hérons, piques-bœufs, martins-pêcheurs, canards, etc.) ont été occasionnellement observés mais ne semblent pas nombreux ni créer des dégâts significatifs.

Les crabes noirs sont fréquemment capturés dans les filets et nasses et sont consommés par les populations locales.

Les mollusques ont particulièrement été recherchés au cours de la mission, mais un seul genre a pu être observé, un escargot *Achatina sp.* Les bulins (*Bulinus sp.*), vecteurs potentiels de bilharziose, n'ont pas été observés sur le terrain ni mentionnés par les pêcheurs.

### 6.8.3 Faune halieutique : espèces et distribution

L'observation des captures au niveau des pirogues, débarcadères, campements, marchés et villages a permis de recenser 25 espèces couramment capturées. Les espèces qui n'ont pas été rencontrées au cours de la mission ont été citées par les pêcheurs (et reconnues sur les photos publiées dans Vivien, 1991 et dans

Stiassny et al., 2007). Le tableau 6.23 montre la liste des espèces de poissons observées dans la zone d'étude. L'annexe 6 montre les photos des différents spécimens.

**Tableau 6.23 Espèces de poissons observées**

Familles	Effectif par famille	Noms latins	Nom locaux (ETON, SANAGA ou AUTRE)	Observations (dont habitat majeur)
Osteoglossidae	1	Heterotis niloticus	Kanga	Calmes, substrat boueux (29)
Mormyridae	4	Mormyrus tapirus	Mboto gwe	Lièvre ; eaux calmes
		Campilomormyrus phantasticus	Mboto	Calmes (39)
		Mormirops deliciosus	Mboto	Zones calmes, protégées (végétation) ; (65)
		Petrocephalus simus	Mboto	Calmes
Alestidae	4	Hydrocynus vittatus	Mana	Poisson chien aux dents acérées ; zones de rapides (122)
		Alestes macrophthalmus	Nama Ongwassi	
		Bryocinus macrolepidotus	Noungou ;	Très abondant dans la zone ; Rapides (108)
		Micralestes sp.	Mana	
Citharinidae	2	Citharinus distichodus	Nervé	« disque », petite bouche
		Citharinus sp.		Calmes (165)
Cyprinidae	2	Barbus sp.	Ipoto	Rapides (209)
		Labeo sp.	llongo	Figure parmi les plus abondantes ; fond rocheux et courant rapide
Bagridae	1	Parauchenoglanis sp.	Newasse	
Clariidae	2	Chrysichthys longidorsalis	Biyombolo ; omboile	(255)
		Chrysichthys nigrodigitatus	Boile	Egalement abondante ; fond sableux
Shilbeidae	1	Shilbe mystus	Lampa ; Nwandi	Rapides ; devient rare
Clariidae	2	Clarias gariepinus		Calmes ; substrat boueux (306)
		Clarias jaensis		
Mochokidae	1	Synodontis sp.	Korokoro ; Awondô	Poisson tenue militaire ; Rapides ; substrat rocheux ; très présente dans la zone (333)
Channidae	1	Parachanna obscura	Peno	Calmes ; Substrat boueux (419)
Centropomidae	1	Lates niloticus		Zones calmes, et profondes (420)
Cichlidae	2	Hemichromis fasciatus	Ikali	(452)
		Oreochromis sp.	Ikali	Calmes
Mastacembelidae	1	Mastacembelus seiteri	Ngon	Zones calmes peu profondes (535)
<b>Total poissons</b>	<b>25</b>			

Le niveau des captures varie selon les périodes de l'année mais selon les informations recueillies, toutes les espèces citées sont présentes au cours de l'année. Compte tenu de la pente en long du fleuve particulièrement forte dans la zone d'étude, les rapides sont nombreux ; à l'aval des chutes, l'eau est très oxygénée et les espèces telles que Mormyrus sp Hydrocinus sp, Brycinus macrolepidotus et Lates niloticus sont particulièrement abondantes. Dans les zones plus calmes et plus profondes sont capturées la majorité

des espèces citées mais en particulier les *Labeo* sp., *Clarias* sp., *Auchenoglanis*, *Oreochromis niloticus*, *Synodontis* sp. et *Barbus* sp.

L'activité de pêche est la plus importante entre novembre et mi-janvier, deux mois et demi au cours desquels les pêcheurs reconnaissent qu'ils réalisent près de la moitié des revenus annuels tirés de la pêche. La pêche est ensuite moins abondante lors de la période d'étiage du fleuve. Pendant la pleine saison de pluies (juillet à septembre) la pêche est bonne; en octobre la crue de la Sanaga est au maximum, et la pêche est arrêtée. Aux dires des pêcheurs, les espèces ci-après abondent particulièrement dans les prises, en relation avec les saisons : *Labeo* sp. (« nez galeux »), *Chrisichthys* sp (« machoiron ») entre septembre et novembre; *Brycinus macrolepidotus* (« queue rouge »), *Barbus* sp (« petit capitaine ») et *Synodontis* sp. (« tenue militaire ») le reste de l'année.

Les anciens pêcheurs qui exercent leur activité dans la Sanaga depuis plus de 20 ans n'ont pas mentionné de déclin ni de disparition d'espèces. Pendant la seconde mission de réactualisation de l'étude courant juin 2011, les pêcheurs rapportent que les prises ont en général déclinées par rapport à il y a 6 ans. Deux raisons sont suggérées à cela :

- l'utilisation d'engins prohibés par certains pêcheurs, et notamment les Maliens devenus plus nombreux sur le tronçon du fleuve,
- et la pollution des rejets des usines de la Sosucam et de Adic situées à Bandjock une vingtaine de km en amont : ces rejets dissouts dans l'eau salissent les filets et les rendent de suite visibles par les poissons qui peuvent mieux les éviter.

Une analyse plus approfondie fait ressortir la possibilité d'une baisse des captures liée à la mise en activité du barrage de Song Loulou dans les années 1982, certainement en relation avec les perturbations engendrées sur les biotopes piscicoles par les lâchers d'eau des retenues de régulation des barrages de Mbakaou, Bamendjin et La Mapé en amont.

#### **6.8.4 Principales espèces piscicoles à valeur commerciale**

Toutes les espèces capturées ont un intérêt commercial. Les pêcheurs recherchent en priorité les espèces de grande taille telles les Lates, *Clarias*, qui peuvent atteindre plusieurs kilos: les Lates - ou capitaines - peuvent dépasser 30 kilos; les *Clarias gariepinus* peuvent atteindre 10 kg.

Toutes les espèces sont vendues et/ou autoconsommées par les pêcheurs et leurs familles, et hormis le capitaine et le *Mormyrus* qui sont plus chers que les autres espèces, le prix au débarcadère dépend plus de la taille que de l'espèce elle-même. La valeur au débarcadère est proche de 1 000 FCFA le kilo pour les tailles petites ou moyennes. Les Lates et *Mormyrus* sont vendus aux alentours de 1 300 FCFA/kg.

Il faut noter que les prises ne sont jamais pesées par les pêcheurs ou les mareyeuses : les poissons sont vendus en « cordes », lanières végétales sur lesquelles les captures sont enfilées par les ouies. Des pesées effectuées au cours de la mission ont montré que les cordes pesaient près de 2 kg avec des poissons de taille moyenne (4 à 5 poissons par corde) et près de 2,5 kg quand les poissons étaient de petite taille (80 à 100 g de poids individuel). Le prix du poisson varie donc plus selon la taille de l'espèce, avec les deux exceptions mentionnées.

Un capitaine de plus de 10 kg peut être transporté jusqu'à Yaoundé (à 2 heures de transport en commun) où certains acheteurs individuels passent commande pour des exemplaires de grande taille qu'ils achètent à 3 ou 4 000 FCFA/kg.

Les pêcheurs citent des spécimens de 40 à 50 kilos qu'ils ont vendus à 120 000 FCFA dans la capitale.

#### **6.8.5 Situation actuelle des phénomènes migratoires**

Plusieurs espèces accomplissent des migrations longitudinales pour leur reproduction. Ces migrations se font de l'aval vers l'amont et une fois la ponte terminée, les adultes comme les alevins redescendent dans le cours du fleuve, essentiellement en période de hautes eaux. Les espèces potamodromes comme *Labeo*,

Barbus, Alestes, Distichodus et Citharinus peuvent ainsi accomplir de longues migrations qui les conduisent jusque dans la partie supérieure du Djerem, du Lom et du Pangar.

Les migrations de reproduction commencent lorsque le niveau de l'eau augmente (mai-juin) et atteignent leur maximum en juillet-août. Les adultes et les alevins redescendent ensuite en septembre et octobre. Ces phénomènes sont cependant peu documentés.

### 6.8.6 Comparaison avec des systèmes hydrologiques similaires au Cameroun

Il existe plusieurs barrages de régulation au Cameroun, tels Bamendjin (sur le Noun, affluent du Mbam), la Mapé (sur la rivière du même nom) ou Mbakaou (sur le Djerem) qui ont tous pour vocation d'alimenter la centrale d'Edéa. Il n'existe pas, à notre connaissance, d'études montrant les diversités biologiques en aval et en amont de ces retenues, mais il est vérifié que le nombre d'espèces dans le Mbam et la Mapé a régressé suite à la construction des barrages, aucune structure ne permettant aux poissons migratoires de franchir ces barrages. La situation des barrages de Song Loulou et d'Edéa situés à l'aval de Nachtigal s'inscrit dans cette logique.

## 6.9 Environnement social et culturel

### 6.9.1 Méthodologie

#### 6.9.1.1 Zone d'étude et sélection des villages

On retrouve 40 villages le long du tracé de la ligne de transport proposée ainsi qu'aux environs du lieu de construction du barrage de Nachtigal. De ces villages, dix-neuf (19)<sup>10</sup> ont fait l'objet d'une enquête socio-économique en 2006. Une enquête auprès des autorités villageoises de même qu'une enquête auprès d'un échantillon de ménages ont alors été réalisées. Le choix des villages à enquêter a été effectué en vue de garantir une description adéquate du milieu récepteur du projet et tient compte de la zone du barrage (rives gauche et droite), du corridor de transport de l'électricité produite ainsi que de la zone d'installation du poste d'arrivée.

Le tableau 6.24 présente les villages de la zone d'étude ayant fait l'objet d'une enquête. Les villages ayant été informés mais non enquêtés sont les suivants : Ballong, Batchenga, Ekoum Douma, Elomzok, Elon, Eman, Ezezan, Famenassi, Foulassi, Mabassa, Mindjomo, Minkama, Nkoldamba, Nkolfoulou III, Nkolmekok, Nkolmelen, Nkolbene, Nkometou II, Nkometou III, Ntui, Otibili.

**Tableau 6.24 Villages de la zone d'étude ayant été enquêtés**

Département/arrondissement	Arrondissement/district	Villages enquêtés
Département du Mfoundi	Arrondissement de Yaoundé I	NKOLONDON I NKOLONDON II NKOLESSONG
Département de la Lekie	Arrondissement d'Obala	NKOLNGUEM I NKOLNGUEM II MEKAS MINKAMA (VILLAGE PIONNIER)
	Arrondissement de Batchenga	NALASSI OLEMBE NDJI NACHTIGAL-BATCHENGA (rive gauche)

<sup>10</sup> Ekombitié est un quartier du village de Ndokoa. Cependant, puisque des enquêtes indépendantes avaient été réalisées en 2006, il a été demandé au chef de village de Ndokoa, lors de l'entrevue effectuée en 2011, de rendre compte de la situation d'Ekombitié et de Ndokoa de manière séparée.

Département/arrondissement	Arrondissement/district	Villages enquêtés
Département du Mbam-Et-Kim	Arr Arrondissement de Ntui	OBANDENE BINDANDJENGUE NDJAME BIATSOTA II EHONDO NACHTIGAL -NTUI (rive droite)
Département de la Haute-Sanaga	Arrondissement de Mbandjock	NDJORE EKOMBITIÉ (quartier de Ndokoa) NDOKOA

### 6.9.1.2 Méthodologie de la collecte des données

La présente étude d'impact repose sur une collecte de données effectuée en deux temps. En effet, une première collecte de données socio-économiques a eu lieu en 2006 pour les fins de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal, laquelle fut déposée au mois de novembre 2006. Suite à ce dépôt, ALUCAM avait obtenu un certificat de conformité environnementale du ministère de l'Environnement du Cameroun (MINEP). Cependant, en raison d'éléments de conjoncture défavorables, la construction de l'aménagement n'a pu débiter à l'intérieur du délai de trois ans prescrit par la réglementation et une mise à jour de l'EIES du projet est donc dorénavant requise. Ainsi, afin de tenir compte des possibles changements des milieux biophysiques et socio-économiques dans la zone du projet, une nouvelle collecte de données a été réalisée, au début du mois de juin 2011, auprès des administrations et organismes gouvernementaux de même qu'auprès des autorités des villages concernés par le projet.

#### D. Collecte de données effectuée pour les besoins de l'EIES de 2006.

Dans chacun des villages retenus pour enquête, deux questionnaires furent administrés. Un premier questionnaire s'adressait aux autorités villageoises. En général, le chef de village (ou son représentant) et quelques notables ont participé à cette enquête. En fonction de l'information obtenue concernant la population et le nombre de ménages du village, un échantillon représentant au moins le dixième des ménages totaux a été retenu pour les fins de l'enquête-ménage. Tous les chefs de village ou leurs représentants ont été consultés. Dix-neuf chefs de village (Ekombitié constituant un quartier du village de Ndokoa) ont répondu au questionnaire. En moyenne, près de cinq personnes ont pris part à l'entretien avec le chef du village.

Quatre cent cinquante et un (451) chefs de ménage ont été enquêtés dans le cadre de l'enquête-ménage. Tout comme pour les autorités villageoises, les chefs de ménage ont souvent été assistés par des membres de leur ménage ou encore par des voisins afin de répondre avec plus de précision aux questions posées. En moyenne, environ cinq personnes prenaient part aux entretiens ayant lieu avec un chef de ménage de telle sorte que, outre ce dernier, 2 255 personnes ont participé à l'enquête-ménage.

Les populations des pêcheurs de même que les personnes travaillant dans les sablières ont été enquêtées sur leur lieu de travail en bordure du fleuve Sanaga. Des entretiens de groupe ont alors été réalisés et le questionnaire-ménage a été administré aux chefs de ménage de ces populations.

La collecte des données de 2006 s'est appuyée sur :

#### 1. Une analyse documentaire à partir :

- de la documentation disponible relative à la zone d'étude concernée;
- des documents concernant les études d'impact environnemental;
- des directives des organisations internationales quant aux études d'impact notamment celles concernant les barrages hydroélectriques;
- de l'exploration des sites Web du MINEP et du MINFOF.

## 2. Des échanges avec les personnes ressources de l'Administration Centrale et sur le terrain.

Des entretiens avec les autorités villageoises et un échantillon de chefs de ménage sur la base de deux questionnaires standardisés.

## 3. Des entretiens avec des personnes ressources

Il s'agit d'entretiens avec des personnes qui, du fait de leurs expériences et de leur niveau d'éducation, pouvaient apporter des éléments de connaissance dont tous ne disposent pas dans les villages : retraités, tradi-praticiens, autorités administratives, autorités religieuses, etc.

## 4. L'écoute active

L'écoute active a permis de cerner les discours des différents interlocuteurs en présence. Dans un espace où évoluent des acteurs aux intérêts particuliers, des acteurs porteurs de projets individuels ou collectifs, l'écoute active permet de situer chacune des parties prenantes par rapport à ses intérêts et aux enjeux du moment ou à venir.

## 5. Les observations directes sur le terrain

Les observations directes ont porté sur des aspects aussi divers que les habitations, la salubrité, les superficies cultivées, les activités des divers acteurs, la vérification visuelle des faits rapportés par les différentes parties prenantes. Les infrastructures présentes dans les villages enquêtés ont été géoréférencées par système GPS.

## 6. La visite des campements de pêche le long du fleuve Sanaga et des sites d'extraction de sable

La visite des campements des pêcheurs situés à proximité du site du projet a donné lieu à des entretiens de groupe. Il en a été de même avec les jeunes qui pratiquent l'activité d'extraction de sable. Ces entretiens ont permis de mieux connaître les craintes et les attentes de ces populations vis-à-vis du projet de construction de barrage de Nachtigal.

### *Composition de l'équipe*

L'étude socio-économique a été conduite par une équipe constituée d'un sociologue, d'un économiste, de deux ingénieurs des eaux et forêt et de cinq enquêteurs tous de niveau universitaire (licence, maîtrise et DEA). Cinq membres de l'équipe étaient des femmes. Au sein de l'équipe, trois membres étaient ressortissants du département de la Lekie.

### *Analyse des données*

Le dépouillement du questionnaire a été fait à l'aide des logiciels SPSS et Microsoft EXCEL. Les questions ouvertes ont été dépouillées manuellement. Les données ont été compilées à la fois globalement et par village, afin de bien identifier les problématiques particulières de chacun, de faire des comparaisons et d'effectuer des regroupements par zone, le cas échéant.

L'analyse des données a été faite à partir des grands thèmes retenus dans le questionnaire. Elle a, autant que possible, établi des relations entre les différents thèmes et les différentes variables qui les composent. Il était essentiel à travers cette démarche, d'aboutir à une analyse dynamique, quantitative et qualitative permettant d'approfondir les différents aspects des relations entre les populations et leur environnement et d'en dégager les grandes tendances et les différentes problématiques.

## E. Collecte de données pour la mise à jour de l'EIES en 2011

Afin de s'assurer que la description du milieu récepteur présente bien la situation socio-économique actuelle dans la zone d'étude, un guide d'entretien a été élaboré à l'intention des chefs des villages enquêtés en 2006. Ce document reprend essentiellement les grandes composantes du milieu socio-économique des villages en interrogeant les personnes interviewées au sujet des possibles changements ayant eu lieu au cours des 5

dernières années, soit depuis 2006. Des représentants des notables, des agriculteurs, des groupes de femmes et de jeunes étaient également invités à y participer. Le lecteur trouvera à l'annexe 7 un exemple de guide d'entretien utilisé lors des enquêtes dans les villages, ainsi qu'à l'annexe 8 les notes de visite signées et qui font office de procès-verbal lors de chacun de ces entretiens et des visites d'information.

En tout, 18 entretiens ont été réalisés sur les 20 prévus initialement. En effet, deux villages situés sur la rive droite de la Sanaga n'ont pu être interviewés : la piste conduisant au village d'Obandene n'était pas praticable lors du passage des enquêteurs tandis que le chef de village de Biatsota II ne s'est finalement pas présenté au rendez-vous préalablement fixé. Pour ces deux villages, à moins d'indications contraires, ce sont les données recueillies en 2006 qui prévaudront. À la fin des entretiens, le chef de village ou son représentant a signé une note confirmant la tenue de l'entretien de même que la réception d'une fiche de présentation du projet comprenant le calendrier des ateliers de restitution. Cette note a également été contresignée par le représentant du Consultant. Avant de quitter le village, les enquêteurs se sont rendus à l'endroit des infrastructures n'ayant pas été géoréférencées en 2006 afin de relever leur positionnement.

Les autres villages de la zone d'étude, soit en tout 21 villages, ont tous été informés du projet. Les enquêteurs ont visité tous ces villages afin de leur présenter le projet, leur remettre une fiche de présentation du projet, recueillir les points de discussion et dresser la liste des personnes présentes lors de ces visites. Le lecteur trouvera à l'annexe 9 un exemplaire de la fiche de présentation du projet ayant été remise lors de ces visites. La figure 6.13 distingue les villages enquêtés de ceux ayant été informés lors de la mission terrain de 2011.

La réalisation des entretiens s'est déroulée sur cinq jours soit du 31 mai au 4 juin 2011 inclusivement. La tournée d'information des 21 autres villages a, quant à elle, débuté le 1<sup>er</sup> juin et a été complétée le 10 juin 2011. Les enquêteurs étaient répartis en deux équipes de deux personnes. Chacune d'entre elles était constituée d'un expert en sociologie ou en socio-économie et d'un enquêteur aguerri Camerounais habitant la zone du projet. Chacune des équipes comprenait une femme. L'analyse des données a été réalisée par une synthèse de l'information obtenue par grandes composantes économiques et sociales. De plus, des entretiens avec certains propriétaires de sablières et personnes y travaillant ont eu lieu au cours de la visite des villages situés à proximité de la Sanaga.

Outre ces consultations, des rencontres ont eu lieu avec les autorités administratives concernées dans la zone de projet. Les autorités rencontrées par le promoteur du projet, avant le début des enquêtes des autorités villageoises, sont les suivantes (voir le tableau 6.25):

**Tableau 6.25 Autorités rencontrées par le Maître d'Ouvrage**

Date	Lieu	Autorités informées et commentaires
26 mai 2011	Batchenga, département de la Lekie	Monsieur le Maire Adjoint. Informera M. le Maire et M. le Sous-préfet.
	Mbandjock, département de Haute- Sanaga	Monsieur le Maire
	Ntui, département du Mbam-Et-Kim	M. le Préfet et M. le Maire
31 mai 2011	Monatéfé, département de la Lekie	M. le Préfet Adjoint. Informera M. le Préfet.
	Monatéfé, département de la Lekie	M. le Maire et M. le Maire Adjoint. M. le Maire informera M. le Préfet.

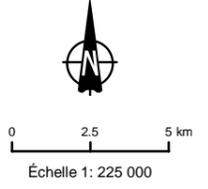
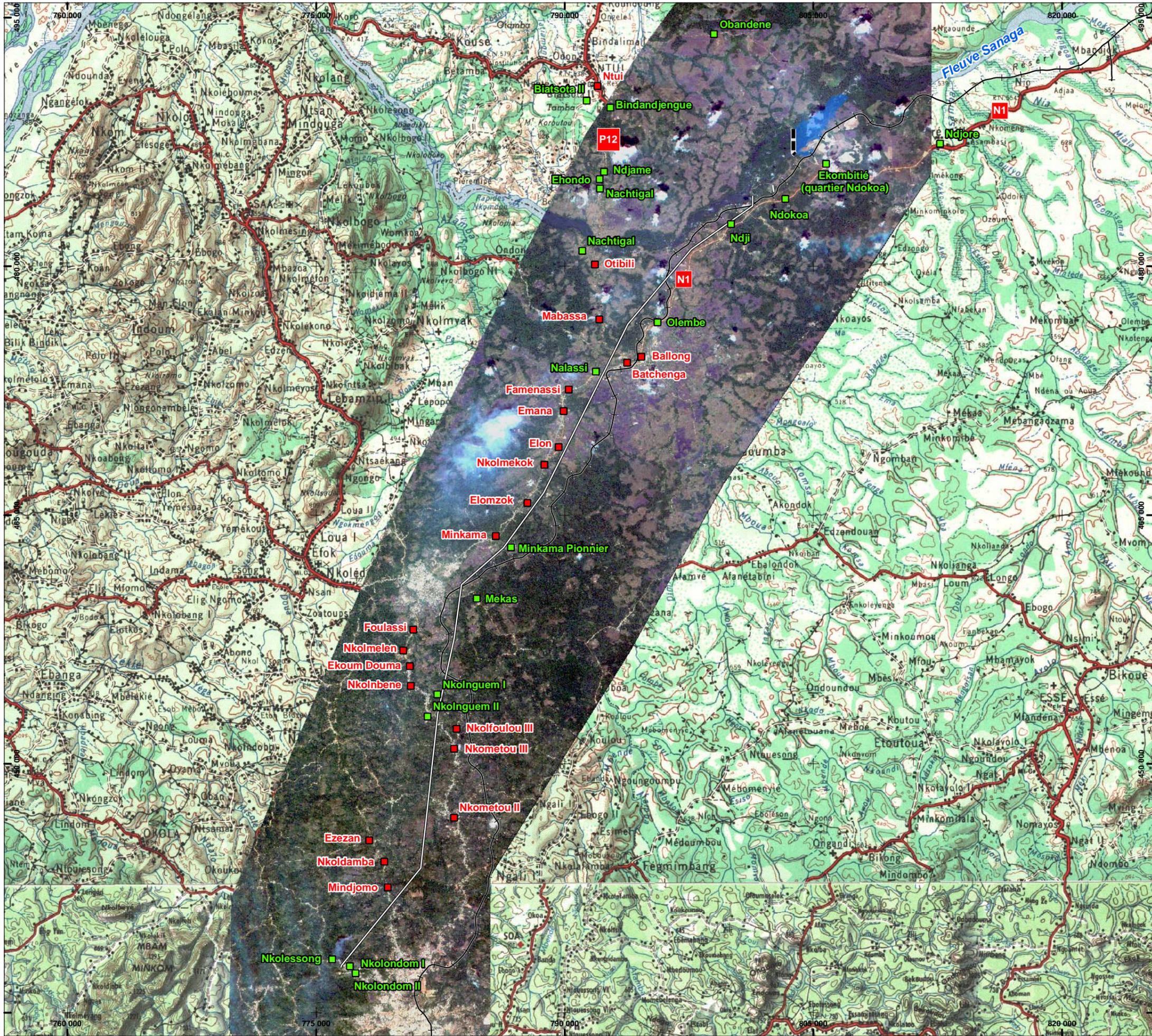
Ces rencontres avaient pour objet de :

- les informer qu'Alucam poursuivait les études concernant son projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal;
- présenter le calendrier et les objectifs des études en cours et des résultats attendus;
- présenter les objectifs des consultations ultérieures.

### Projet hydroélectrique de Nachtigal

#### Légende

-  Route nationale
-  Voie ferrée
-  Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
-  Barrage hydroélectrique de Nachtigal projeté
-  Réservoir à la cote 513.5 m
-  Village informé
-  Village enquêté



SOURCES :  
Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
Résolution au sol: 5 mètres

MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

Mise à jour de l'ÉIES

Carte des villages enquêtés et informés en 2011

Juillet 2011

Figure 6.13



### 6.9.2 Subdivisions administratives

La zone d'étude se situe dans la région du Centre et recoupe quatre départements contigus et cinq (5) arrondissements (voir la figure 6.14). Il s'agit:

- du département du Mfoundi avec l'arrondissement de Yaoundé I;
- du département de la Lekie avec les arrondissements d'Obala et de Batchenga;
- du département du Mbam-Et-Kim avec l'arrondissement de Ntui;
- du département de la Haute-Sanaga avec l'arrondissement de Mbandjock.

Ces départements couvrent une superficie de 41 046 km<sup>2</sup> pour une population totale de 2 373 789 habitants avec une densité moyenne de 57,83 hab./km<sup>2</sup>. Ces données globales cachent cependant de fortes disparités, comme le révèlent les données contenues dans le tableau 6.26.

**Tableau 6.26 Superficie, population et densité des départements de la zone d'étude**

Département	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Mfoundi	297	1 881 876	6 336,28
Lekie	2 989	286 050	95,70
Mbam-Et-Kim	25 906	105 511	4,07
Haute-Sanaga	11 854	100 352	8,47

Source : Institut National de la Statistique, Annuaire Statistique du Cameroun 2009 et 3<sup>ème</sup> RGPH.

Les 40 villages de la zone d'étude sont des chefferies de troisième degré avec un chef de village (de 3<sup>ème</sup> degré) à leur tête, à l'exception de Ndjoré qui constitue un groupement de premier degré dont le responsable administratif est le chef de groupement (premier degré).

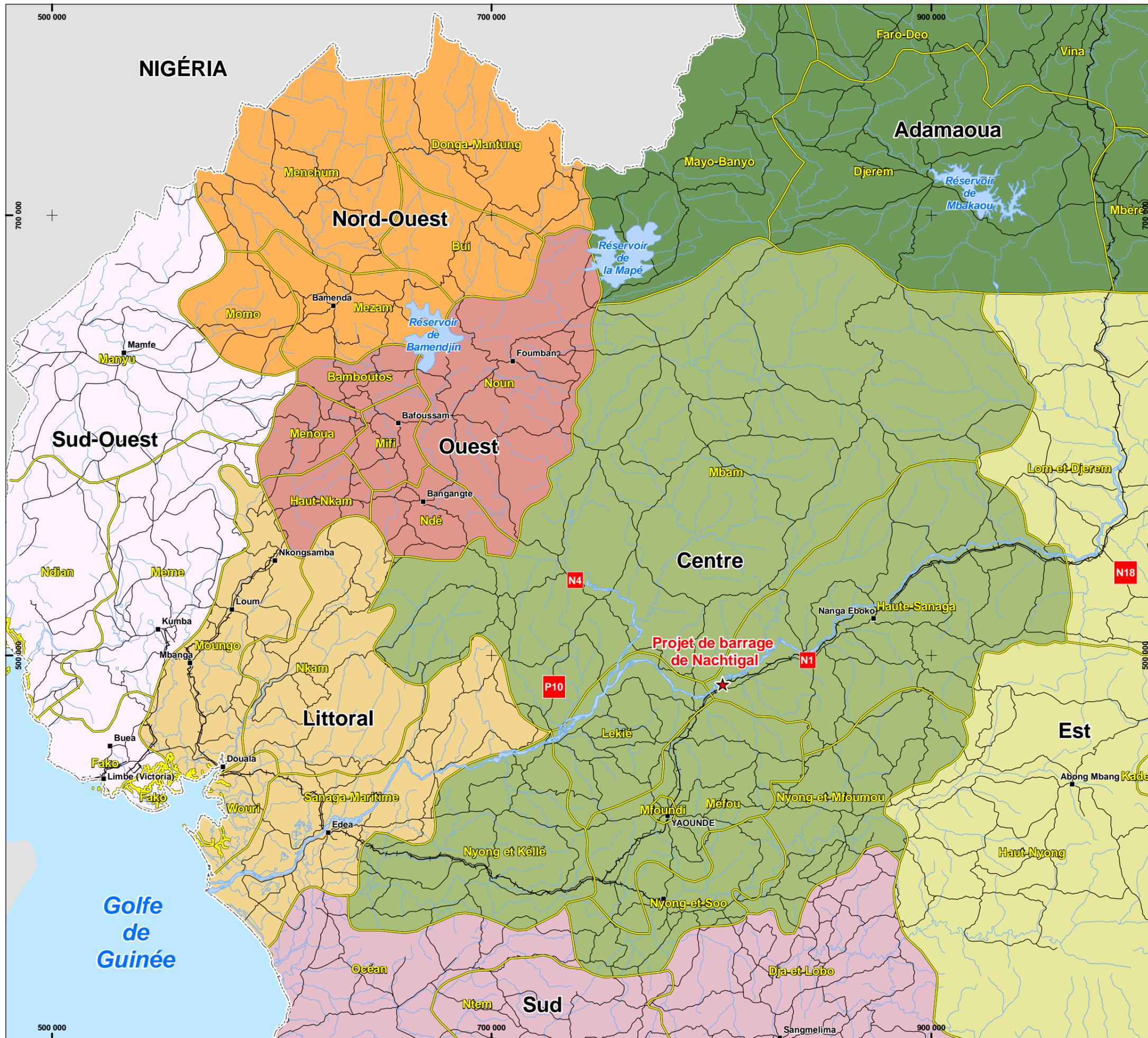
Pour les fins de l'analyse, les villages ayant fait l'objet de l'enquête ont été regroupés en trois zones distinctes en fonction de l'influence potentielle des activités du projet. Ces trois zones sont identifiées au tableau 6.27.

**Tableau 6.27 Regroupement des villages enquêtés**

Zones d'impact	Caractéristiques	Villages concernés
Zone 1	Il s'agit de la zone de l'emprise du projet de barrage. Les villages situés dans cette zone subiront les impacts directs ou indirects reliés à la localisation et/ou à la construction et/ou à l'exploitation des infrastructures hydroélectriques	Ndjore, Ndokoa, Ekombitié (Ndokoa), Ndj, Nachtigal-Batchenga, Obandene, Nachtigal-Ntui, Bindandjengue, Ndjame, Ehondo et Biatsota II
Zone 2	Ce sont les villages de la zone qui seront traversés par la ligne haute tension de transport d'électricité.	Mekas, Nkolnguem I, Nkolnguem II, Minkama Pionnier, Nalassi, Olembe
Zone 3	Il s'agit de la zone où devrait être implanté le poste d'arrivée de la ligne*.	Nkolondom I, Nkolondom II, Nkolessong

\* C'est AES-Sonel et non Alucam qui est responsable de la construction et de la gestion du poste d'arrivée de la ligne de transport électrique.

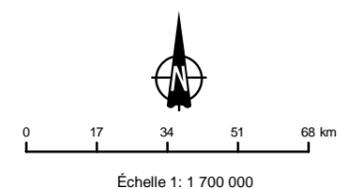




**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

- N1 Route nationale
- P12 Route provinciale
- +++ Voie ferrée
- Région**
- Adamaoua
- Centre
- Est
- Littoral
- Nord-Ouest
- Ouest
- Sud
- Sud-Ouest
- Département



MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

Mise à jour de l'ÉIES

**Carte des subdivisions administratives**

Juillet 2011

Figure 6.14



### 6.9.3 Population et démographie

#### 6.9.3.1 Caractéristiques démographiques de la Région du Centre

Selon le dernier recensement général de la population effectué en 2005, la Région du Centre comptait 3 098 044 habitants. Le taux annuel moyen de croissance démographique est évalué à 2,8 % au cours de la période 1987-2005. Avec près de 17,7 % de la population totale, la Région du Centre est la deuxième Région la plus peuplée du Cameroun (la première étant l'Extrême-Nord). Selon les résultats du recensement de 2005, les femmes constituaient 49,89 % de la population de la Région du Centre. Par ailleurs cette population était très jeune puisque 39,1 % de la population avait moins de 15 ans. Après projection des résultats du recensement de 2005, la population actuelle de la région du Centre est estimée à environ 3 525 664 habitants en 2010.

L'évolution de la population de chacun des quatre départements de la zone d'étude est présentée au tableau 6.28.

**Tableau 6.28 Évolution de la population dans les départements de la zone d'étude entre 1987 et 2001**

Départements	Superficie (km <sup>2</sup> )	1987		2005		2010	
		Densité	Population	Densité	Population	Densité	Population
Haute - Sanaga	11 854	6,55	77 625	8,5	100 352	9,4	111 513
Lekie	2 989	80,38	240 252	95,7	286 050	106,3	317 863
Mbam-et-Kim	25 906	2,16	959	4,1	105 511	4,5	117 246
Mfoundi	297	2 368,98	703 588	6336,3	1 881 876	7041,0	2 091 171

Source : Institut National de la Statistique, Annuaire Statistique du Cameroun 2010

Le département du Mfoundi, bien qu'étant le plus petit en termes de superficie (297 km<sup>2</sup>), est de loin le plus peuplé avec une densité de 7 041 habitants au km<sup>2</sup> en 2010. Celle-ci est deux cents fois supérieure à la densité nationale qui était de 37,5 habitants au km<sup>2</sup> en 2005. Ceci est dû au fait que Yaoundé, capitale et deuxième ville du Cameroun, est localisée dans ce département. Le département de la Lekie vient en deuxième position aussi bien pour la population totale que pour la densité de sa population. Au niveau de la superficie (2 989 km<sup>2</sup>), la Lekie arrive en troisième position parmi les quatre départements concernés par le projet de barrage. Par contre le département du Mbam-Et-Kim est peu peuplé, avec seulement 4,5 habitants au km<sup>2</sup>.

#### 6.9.3.2 Caractéristiques démographiques des villages de la zone d'étude

Les enquêtes sur le terrain et les données actualisées du 3ème recensement général de la population de 2005 ont permis de collecter des informations sur les caractéristiques démographiques des villages enquêtés. Le tableau 6.29 présente la population et les principales ethnies par village enquêté.

**Tableau 6.29 Population et principales ethnies des villages enquêtés**

Zones du projet	Villages	Département	Population	Principales ethnies
Zone 1	Bindandjengué	Mbam-Et-Kim	244	Etons*, Sanagas, Bavek, ressortissants du Sud-Ouest et du Nord-Ouest
	Ndjoré	Haute-Sanaga	1 291	Baboutés*, Bayas, Etons, et étrangers (Maliens)
	Nachtigal-Batchenga	Lekie	213	Etons*
	Nachtigal-Ntui	Mbam-Et-Kim	828	Sanagas*, Etons, Ewondos, ressortissants du Sud-Ouest et du Nord-Ouest
	Ekombitié (Ndokoa)	Mbam-Et-Kim		
	Ndji	Lekie	665	Etons*, Haoussas, Sanagas
	Ndokoa	Haute-Sanaga	212	Baboutés*, Etons, Nanga-Ebokos, étrangers (Maliens, Nigériens)

Zones du projet	Villages	Département	Population	Principales ethnies
	Ndjame	Mbam-Et-Kim	539	Sanagas*, Etons, Bavek
	Ehondo	Mbam-Et-Kim	210	Sanagas, Etons, ressortissants du Sud-Ouest et du Nord-Ouest
	Biatsota II	Mbam-Et-Kim	465	Sanagas*, Etons, Bavek, Haoussas, ressortissants du Sud-Ouest et du Nord-Ouest
	Obandené	Mbam-Et-Kim	60	Baboutés*, Etons, Ewondos, Bassas
Zone 2	Nkolnguem I	Lekie	1 130	Ewondos*, Bassas, Etons
	Nkolnguem II	Lekie	981	Etons*, Bassas
	Nalassi	Lekie	482	Etons*
	Mekas	Lekie	736	Etons*
	Olembe	Lekie	492	Etons*, Kakas
	Minkama -Pionnier	Lekie	200	Etons*
Zone 3	Nkolondom I	Mfoundi	3 405	Ewondos*, Etons, Bassas
	Nkolondom II	Mfoundi	541	Ewondos*, Etons, Bassas, Bafias
	Nkolesong	Mfoundi	1 300	Etons*
<b>Total</b>			<b>13 994</b>	
* = Ethnies majoritaires Source : Données d'enquêtes sur le terrain de 2006 et résultats du 3 <sup>ème</sup> recensement général de la population de 2005 (données actualisées pour l'année 2011).				

#### A. Composition ethnique des villages

Les principales ethnies de la zone d'étude sont : les Etons, les Ewondos, les Sanagas et les Bassas. Quelques rares étrangers (Maliens, Nigériens) sont présents dans les villages (Ndokoa et Ndjoré). On retrouve des allogènes venus des départements limitrophes ou plus éloignés (du Sud-Ouest ou du Nord-Ouest) dans de nombreux villages. Il arrive que ceux-ci constituent la population majoritaire du village; c'est le cas à Nachtigal-Batchenga, Bindandjengué, Minkama Pionnier, Nkolesong et Nkolnguem I.

La taille des villages varie considérablement. On retrouve autant de « gros » villages que de villages « moyens » et de « petits » villages. Parmi les villages enquêtés, sept ont plus de 1 000 habitants, sept autres ont entre 500 et 1 000 habitants tandis que les 5 autres villages sont de petite taille avec moins de 500 habitants.

Dans la zone 1, la population est fortement concentrée de part et d'autre des routes existantes. Elle demeure cependant agglomérée tout autour des villages dans un rayon de 500 à 750 mètres. La concentration de la population est plus faible entre 750 et 1 000 mètres du village. Au-delà de 1 000 mètres, la population est très clairsemée. Enfin, les villages de la zone 1 qui font partie du département du Mbam-Et-Kim se caractérisent par une très faible concentration de population.

Dans la zone 2, la plupart des villages font partie du département de la Lekie et ont une forte concentration de la population.

Les villages de la zone 3, dans le département du Mfoundi, sont semblables à ceux de la zone 2 : on y trouve une concentration humaine très forte autour des villages.

#### B. Taille des ménages

Le tableau 6.30 montre la population des villages et la taille des ménages des villages enquêtés.

**Tableau 6.30 Population et taille des unités domestiques**

Zones d'impact	Villages	Population estimée			Nombre d'unités domestiques (UD) estimé	Taille moyenne de l'UD
		Total	Hommes	Femmes		
Zone 1	Bindandjengue	244	145	99	57	4,3
	Ndjore	1 291	688	603	268	4,8
	Natchigal-Batchenga	213	114	99	41	5,2
	Nachtigal Ntui	828	395	433	169	4,9
	Ndji	665	342	323	161	4,1
	Ndokoia	212	140	72	64	3,3
	Ndjame	539	272	267	109	4,9
	Biatso 2	210	110	100	43	4,9
	Ehondo	465	218	247	86	5,4
	Obandené	60			22	2,7
Zone 2	Nkolinguem I	1 130	547	583	227	5,0
	Nkolinguem II	981	481	500	147	6,7
	Nalassi	482	219	263	79	6,1
	Mekas	736	389	347	130	5,7
	Olembe	492	240	252	93	5,3
	Minkama - Pionnier	200			40	5,0
Zone 3	Nkolondom I	3 405	1 663	1 742	520	6,5
	Nkolondom II	541	266	275	97	5,6
	Nkolessong	1 300			100	13,0
<b>Total</b>		<b>13 994</b>			<b>2 453</b>	<b>5,4</b>

Source : Résultats redressés du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2005 (BUCREP).

La taille moyenne des ménages est de 5,2 personnes (en excluant Obandene, Minkama Pionnier et Nkolessong dont les données de terrain n'ont pas pu être redressées par rapport à ceux du 3ème recensement général de la population); celle - ci est supérieure à la moyenne nationale qui est de 4,4 personnes selon le rapport de l'ECAM III (2007).

Les villages situés aux abords des grands centres urbains comme Obala et Yaoundé constituent des terres d'accueil pour les populations venant vivre en ville ou développer des activités agricoles ; ces villages ont des unités domestiques de grande taille (moyenne supérieure à 5,5 personnes) : Nkolessong, Nkolinguem II, Nkolondom I, Nalassi, Mekas, Nkolondom II. Par ailleurs, la densité de la population particulièrement élevée du département du Mfoundi peut aussi expliquer la taille relativement importante des ménages des villages de ce département (Nkolessong, Nkolondom I, Nkolondom II).

Les villages éloignés des grands centres urbains ont des unités domestiques de faible taille (moyenne inférieure à 4,5 personnes) : Bindandjengue, Ndji, Ndokoia, Obandene; cela suggère un exode rural plus fort notamment pour des raisons de scolarisation des enfants de plus de 6 ans (selon les informations collectées auprès des chefs de village, ces enfants doivent aller à l'école d'autres localités ou des centres urbains pour leur scolarisation, faute d'écoles ou établissements scolaires secondaires près de leurs villages).

Parmi les 451 chefs de ménages enquêtés en 2006, 16 % sont des femmes, près de 24 % d'entre eux ont moins de 40 ans, un peu plus de la moitié des chefs de ménage enquêtés ont entre 40 et 59 ans et les 24 % autres restants ont plus de 60 ans.

### 6.9.3.3 Mouvements migratoires

#### A. La migration ponctuelle

Les migrations ponctuelles sont le fait des jeunes qui viennent d'autres Régions (Nord-Ouest et Sud-Ouest) et surtout des départements voisins en quête des terres agricoles (Lekie, Mfoundi).

## B. Immigration et origine de la population

La Région du Centre a été peuplée par les Bantous. Ceux-ci s'y sont installés en deux vagues successives. La première vague de Bantous était constituée des Bassas, des Bafias, des Banens et des Yambassas. Les Bassas venus de Douala, se sont par la suite installés dans le département du Nyong-Et-Kellé, limitrophe à la Région du Centre. Les Bafias et les Yambassas disent être venus du Sud (pays Bambibi). Ces derniers se retrouvent actuellement dans le département du Mbam-Et-Kim et du Mbam-Et-Inoubou. Les Banens, quant à eux, seraient venus du Noun; ils sont également présents dans le Département du Mbam-Et-Kim et du Mbam-Et-Inoubou.

La deuxième vague de Bantous est celle des Fang-Beti ou Pahouin venus de l'Adamaoua dans la première moitié du 19e siècle. Ils sont arrivés chez les Bafias qu'ils ont déplacés. Ils ont ensuite traversé la Sanaga puis pénétré dans la forêt dont ils ont chassé les Makas et les Ndjem, en partie depuis partis s'installer vers la côte. Les Fang-Beti que l'on retrouve également au Gabon, au Nord du Congo, en Guinée Équatoriale sont installés dans les départements de la Haute-Sanaga, de la Lekie, du Mefou-Et-Alamba, du Mefou-Et-Akono, du Nyong-Et-Mfoumou et du Nyong-Et-So'o. Les Fang-Beti se subdivisent en plusieurs ethnies dont les plus représentatives au niveau de la Région sont les Ewondos et les Etons<sup>11</sup>.

Quelques Maliens et Nigériens résident dans deux villages de la zone du projet. Ce sont des pêcheurs.

Un certain nombre de Camerounais quittent leurs terres natales pour s'installer dans le Mbam-Et-Kim où il existe encore des terres inexploitées donc fertiles. Démographiquement peu nombreuses, les populations du département du Mbam-Et-Kim commencent à s'inquiéter de cette immigration.

## C. L'exode rural

La Lekie connaît une forte pression démographique et un problème de rareté de terres cultivables. Un exode rural est perceptible dans certaines parties du département et quelques villages, tels que Nalassi, Ndjé, Nachtigal-Batchenga, se vident de leurs jeunes. Selon les chefs de ménage enquêtés (Nachtigal, Ndjame), la croyance en la sorcellerie renforce l'exode rural. Certaines personnes, en particulier les jeunes, préfèrent quitter le village, pour tenter leur chance ailleurs, loin de la crainte inhibitrice de la sorcellerie. Cet exode transforme la structure d'âge de la population rurale qui se retrouve graduellement avec de moins en moins de jeunes. La structure d'âge des chefs de ménage enquêtés telle qu'indiquée au tableau 6.29 est à ce propos significative : sur les 451 chefs de ménages rencontrés, seuls 6 % ont moins de 30 ans. Si l'on veut élargir l'assiette des « jeunes » aux chefs de ménage dont l'âge est compris entre 30 et 39 ans, les « jeunes » chefs de ménage ne constituent que 24 % des chefs de ménage enquêtés (voir tableau 6.31)

**Tableau 6.31 Âge des chefs de ménage enquêtés**

Groupe d'âge	Effectifs	Fréquence (%)
Entre 20 et 29 ans	25	5,5
Entre 30 et 39 ans	82	18,2
Entre 40 et 49 ans	141	31,3
Entre 50 et 59 ans	91	20,2
Entre 60 et 69 ans	77	17,1
Entre 70 et 79 ans	31	6,9
Entre 80 et plus total	4	0,9
<b>Total</b>	<b>451</b>	<b>100</b>

Source : Données d'enquête 2006.

### 6.9.4 Principaux indicateurs socio-économiques des zones concernées

Le tableau 6.32 présente des données caractérisant l'environnement socio-économique des villages enquêtés lors de l'enquête ménage de 2006. Tout comme pour la Région du Centre, le secteur primaire constitue le

<sup>11</sup> Source : « Études socio-économiques régionales au Cameroun - Province du Centre ». PNUD /MINPAT février 2000.

premier employeur. Les habitants des villages d'étude ont diversifié leurs activités effectuant des activités agricoles (77 %), de la cueillette (80 %), de l'élevage (49 %), de la pêche (31 %) ou de la chasse (25 %). Une proportion importante (71 %) des ménages enquêtés transforme une partie de leur production agricole.

Cette diversification des activités est nécessaire pour les villageois. Elle leur permet de satisfaire leurs besoins alimentaires et de diversifier leurs sources de revenus, car une partie de leurs productions (de l'agriculture, de la pêche, de la chasse ou de la cueillette) est vendue.

Le revenu tiré des différentes activités demeure faible; c'est l'agriculture vivrière et la pêche qui procurent la plus grande partie des revenus aux populations villageoises, suivis d'assez loin par la vente des produits du palmier, des produits de cueillette et de la chasse. Dans l'ensemble, le revenu moyen annuel d'une personne vivant dans les villages enquêtés ne dépasse pas 1,5 millions de FCFA.

Cependant les indicateurs caractéristiques des conditions de vie montrent qu'un peu plus de la moitié de la population a accès à l'électricité. La même proportion dispose de petits matériels agricoles (arrosoir, brouette). Seuls 7 % des ménages enquêtés possèdent une motopompe.

L'énergie la plus couramment utilisée demeure le pétrole. En effet, 91 % des ménages enquêtés utilisent la lampe à pétrole pour s'éclairer. Le gaz qui coûte plus cher est évidemment la source d'énergie à laquelle les ménages ont le moins souvent recours.

L'état des maisons reflète le niveau de vie de la population : en banco une fois sur deux, avec un sol en terre battue, la maison est recouverte de tôle dans la majorité des cas (79 %). C'est le seul élément durable du logement précaire dans lequel vit la moitié de la population des villages.

Certains éléments de confort existent chez quelques villageois : une table à manger (54 % des ménages); une moustiquaire pour lutter contre le paludisme, maladie endémique dans la zone comme dans le reste de la Région (54 %); le téléphone portable qui est en train de s'implanter dans les villages et de s'imposer comme moyen de communication et d'information (sur les prix des produits agricole en ville par exemple) en temps réel. La radio est également présente dans la grande majorité (79 %) des ménages enquêtés. La télévision demeure encore, par contre, un équipement de « luxe », auquel n'a accès qu'un peu plus du tiers (34 %) de la population enquêtée. Pour ces deux équipements, le taux de pénétration est supérieur à la moyenne provinciale.

**Tableau 6.32 Indicateurs socio-économiques des villages enquêtés**

Thématique	Indicateurs pour les villages enquêtés	Indicateurs pour l'ensemble de la Région du Centre
Occupations des chefs de ménage	agriculture (76,5 %), pêche (31 %), transformation (71,4 %), chasse (24,6 %), cueillette (80 %), élevage (49 %), cacaoculture (57 %)	primaire (55 %), industrie (11,4 %), tertiaire (33,5 %) en 1987
<b>Revenu moyen annuel par ménage</b>		
Revenu moyen annuel	1 413 435 FCFA	
Produits vivriers	731 015 FCFA	
Palmier à huile	465 860 F CFA	
Activités de pêche	782 065 FCFA	
Activités de chasse	351 700 FCFA	
Activités de cueillette	422 815 FCFA	
Activités de transformation	109 155 FCFA	
<b>Éléments caractéristiques des conditions de vie</b>		
Présence de l'électricité	57 %	55,7 %
Motopompe	7 %	
Brouette	53 %	

Thématique	Indicateurs pour les villages enquêtés	Indicateurs pour l'ensemble de la Région du Centre
Porte-tout	24 %	
Usage de la lampe à pétrole	91 %	
Usage du réchaud à pétrole	40 %	13,9 % (1998)
Maison en parpaing	16 %	
Maisons en brique terre	19 %	
Maisons en banco	52 %	
Usage du gaz	13 %	4,5 %
Usage du poste radio	79 %	65,5 % (2007)
Usage du poste de télévision	31 %	22,3 % (2007)
Existence d'une toiture tôle	79 %	
Sol en terre battue	50 %	67,1 %
Sol en ciment	36 %	26,7 %
Téléphone portable	37 %	40,3% (2007)
Usage d'une moustiquaire et table	54 %	
Source : Données collectées sur le terrain - 2006, Annuaire Statistique du Cameroun 2004 et ECAM III, 2007		

## 6.9.5 Santé publique

### 6.9.5.1 Méthodologie de l'étude

Le thème de la santé publique a été étudié à travers :

- des enquêtes auprès des administrations sanitaires déconcentrées et des formations sanitaires locales;
- des enquêtes auprès des ménages réalisées en même temps que l'enquête socio-économique;
- des enquêtes auprès des chefs de village de trois communautés situées autour du site de barrage, et particulièrement exposées aux risques de maladies hydriques.

Des informations ont également été recueillies auprès de différentes personnes et instituts :

- séance de travail avec le laboratoire de malacologie du centre de recherches médicales (Pr. Moyou Somo Roger) sur les espèces hôtes des Schistosoma dans les foyers identifiés;
- séance de travail à l'IRD et à l'OCEAC (bibliographie sur la trypanosomiase humaine africaine);
- séance de travail au service de Parasitologie de la Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales (M. Hubert Kueté de l'équipe santé du Projet Lom Pangar);
- séance de travail au Centre de Recherche Médicale et d'étude sur les plantes médicinales de Nkomo.

Pour évaluer l'état de santé des populations, plusieurs indicateurs ont été utilisés :

- l'incidence, qui se rapporte au nombre de nouveaux cas survenus durant la période d'observation à l'effectif initial des personnes non malades (en début de période);
- la prévalence, qui concerne le nombre de malades observés dans une population durant une période;
- la létalité, qui se rapporte à la gravité de la maladie et qui exprime la fréquence des décès parmi les malades.

### 6.9.5.2 Infrastructures sanitaires

Face à une situation sanitaire nationale dégradée, le ministère de la Santé Publique a élaboré en collaboration avec l'ensemble des partenaires au développement, une Stratégie Sectorielle de la Santé (SSS)

qui s'insère dans la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)<sup>12</sup>. Cette stratégie validée en octobre 2001 tourne autour de trois orientations stratégiques qui constituent désormais les objectifs majeurs en matière de santé d'ici 2015 (pour un arrimage avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement) :

- réduire d'un tiers la charge morbide et la mortalité des groupes de population les plus vulnérables;
- mettre en place, à une heure de marche et pour 90 % de la population, une formation sanitaire délivrant le Paquet Minimum d'Activités (PMA);
- appliquer une gestion efficace et efficiente des ressources dans 90 % des formations sanitaires et services de santé publics et privés, et aux différents niveaux de la pyramide.

Le paquet minimum d'activités (PMA) couvre : (i) les consultations curatives, (ii) la petite chirurgie, (iii) les consultations prénatales, (iv) les accouchements, (v) les vaccinations, (vi) la vente des médicaments, (vii) l'hospitalisation et, (viii) la prise en charge de quelques urgences.

L'inventaire exhaustif des structures sanitaires et la collecte d'information dans chacune d'elles concluent que la zone d'influence du projet (barrage hydroélectrique et ligne HT) couvre plusieurs « aires de santé » réparties en 4 districts sanitaires (voir le tableau 6.33). Ces districts sont installés, de l'arrivée de la ligne haute tension à l'emprise du projet comme suit: Djoungolo, Okola, Obala, et Ntui (voir la figure 6.15). On dénombre actuellement 33 formations sanitaires réparties dans dix aires de santé :

- 3 hôpitaux de district (HD de Ntui, HD d'Obala, HD d'Olembe né de la transformation du CMA d'Olembé);
- 2 centres médicalisés d'arrondissement (CMA de Batchenga, CMA de Mbangassina);
- 12 centres de santé intégrés (CSI) dont un non fonctionnel (CSI de Betamba);
- 16 centres de santé (publics, privé laïcs ou confessionnels).

La capacité des formations sanitaires est présentée au tableau 6.32.

Globalement, le personnel dans les différentes formations sanitaires a augmenté, ce qui a conduit à la création de 3 nouvelles aires de santé (Ekabita, Mendum, Nkolmekok et Ndjoré).

Au total, plus de 75 % de la population dans le secteur étudié vit à moins de 5 km d'un centre de santé. Cependant :

- cette proportion varie considérablement selon que l'on soit en zone très rurale ou plus urbaine;
- le niveau d'équipement des centres de santé demeure globalement faible - avec des disparités (urbain/rural);
- le niveau de qualification du personnel est globalement faible.

Le niveau de consultation (personnes malades recourant aux centres de santé plutôt qu'à l'automédication ou aux guérisseurs traditionnels) déclaré est relativement bon sauf pour les accouchements dont une bonne partie se fait encore sans l'assistance d'un personnel qualifié. L'automédication reste cependant largement pratiquée en raison de la difficulté financière d'accès aux soins.

Près de 70 % des personnes interrogées considèrent qu'elles rencontrent des difficultés d'accès aux centres de santé modernes (64 % pour des raisons financières) et aux médicaments (56 % pour raisons financières et 33 % par manque de disponibilité des produits).

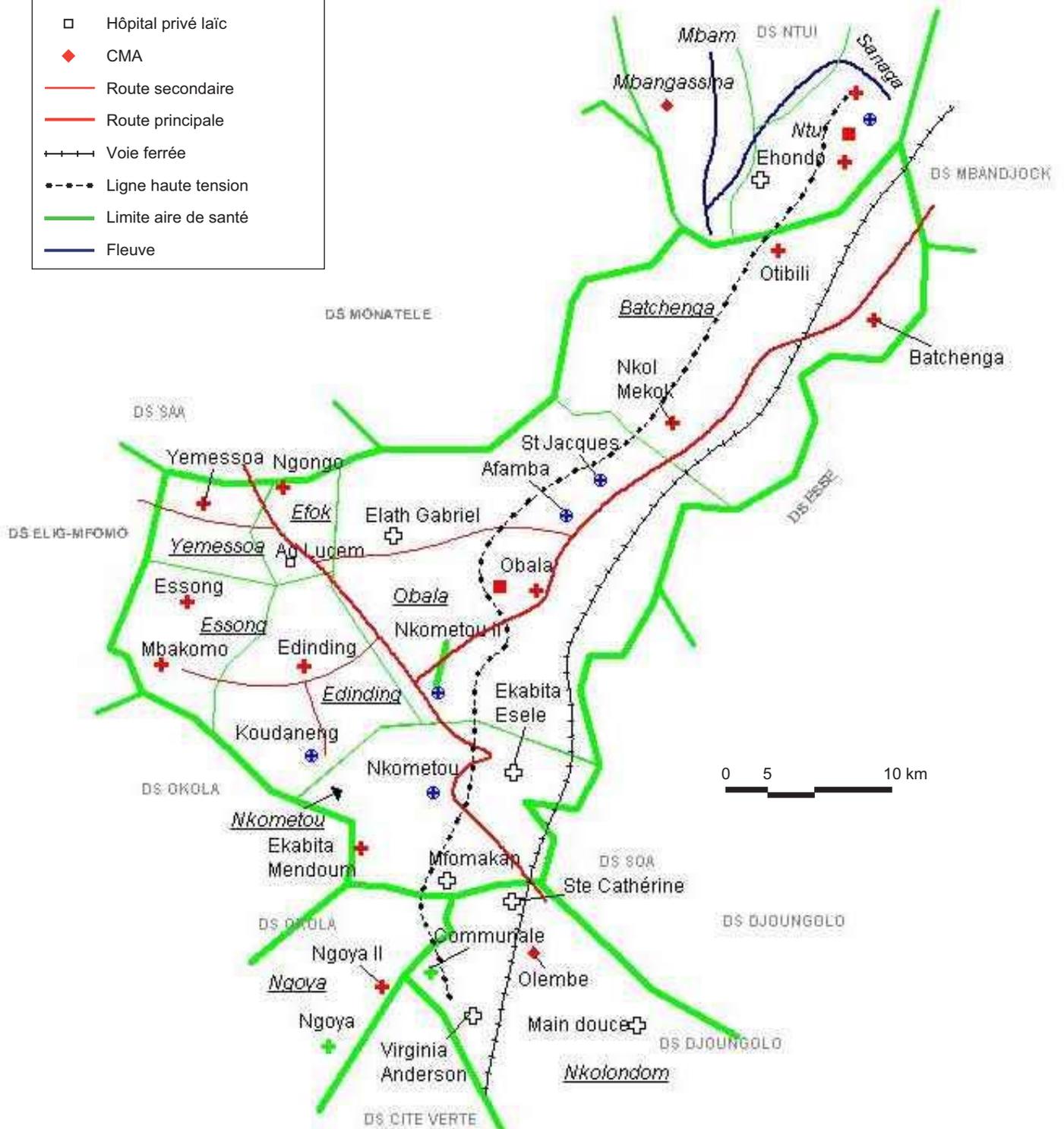
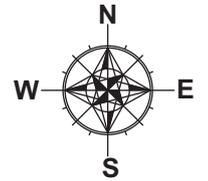
---

<sup>12</sup> Le DSRP a été transformé depuis 2009 en Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)



**Légende**

- + CSI public
- + CS privé laïc
- + CS communal
- + CS catholique
- Hôpital de District
- Hôpital privé laïc
- ◆ CMA
- Route secondaire
- Route principale
- Voie ferrée
- Ligne haute tension
- Limite aire de santé
- Fleuve



0 5 10 km



**Tableau 6.33 Districts et aires de santé de la zone d'étude**

Districts de santé	Aires de santé	Population estimée en 2006	Population estimée en 2011	Nom du village enquêté
DJOUNGOLO	NKOLONDONOM	2 033	2 288	NKOLONDONOM I
				NKOLONDONOM II
OKOLA	NGOYA	10 421	11 728	NKOLESSONG
OBALA	NKOMETOU	15 427	17 363	-
	OBALA	33 938	38 197	MEKAS
				MINKAMA VILLAGE PIONNIER
				NKOLNGUEM I
				NKOLNGUEM II
	BATCHENGA	20 274	22 818	OLEMBE
				NDJI
				NDOKOA
				NACHTIGAL BATCHENGA
				EKOMBITIÉ (NDOKOA)
NDJORE				
NTUI	NTUI	17 504	19 700	NACHTIGAL NTUI
				BINDADJENGUE
				NDJAME
				EHONDO
				BIATSOTA II-1
				BIATSOTA II-2
				OBANDENE
				NALASSI

**Tableau 6.34 Capacité des formations sanitaires en 2011**

Aires de santé	Formations sanitaires	Type	Statut	Plateau technique*	Nbre lits fonctionnels	Personnel
Nkolondom	HD d'Olembé	HD	Public	Incomplet	38	63
	CS Communal	CS	Confessionnel	Complet	13	15
	CS Ste Cathérine	CS	Confessionnel	Incomplet	7	9
	CS Main douce	CS	Privé laïc	Incomplet	6	12
	CS Virginia Anderson	CS	Privé laïc	Incomplet	10	10
Ngoya	CEMECOM de Leboudi	CS	Privé laïc	Incomplet	9	2
	C.S.Cath. de Ngoya	CS	Confessionnel	Incomplet	4	3
	CSI de Ngoya	CSI	Public	Incomplet	4	2
	CSI de Yegassi	CSI	Public	Incomplet	6	1
	CS Ave Maria de Leboudi	CS	Confessionnel	Complet	6	4
Ekabita Mendum	CSI Ekabita Mendum	CSI	Public	Complet	5	10
Nkometou	Disp. Cath. Ekabita Esele	CS	Confessionnel	Complet	5	10
	CS de Mfomakap	CS	Confessionnel	Complet	15	7
	CS de Nkometou II	CS	Privé laïc	Complet	3	4

Aires de santé	Formations sanitaires	Type	Statut	Plateau technique*	Nbre lits fonctionnels	Personnel
Obala	HD d'Obala	HD	Public	Complet	93	54
	CSI d'Obala	CSI	Public	Complet	3	18
	CSI de Nkolnguem	CSI	Public	Complet	18	14
	CS St Jacques	CS	Confessionnel	complet	1	1
	CS Etah Gabriel	CS	Privé laïc	Incomplet	1	1
	CS Afamba	CS	Privé laïc	Incomplet	2	2
Batchenga	CMA de Batchenga	CMA	Public	Complet	25	7
	CSI Otibili	CSI	Public	Incomplet	4	2
Nkolmekok	CSI Nkolmekok	CSI	Public	Incomplet	5	2
Ntui	HD de Ntui	HD	Public	Incomplet	36	25
	Disp. urbain de Ntui	CSI	Public	Incomplet	0	1
	CS Cath. de Ntui	CS	Confessionnel	Incomplet	12	6
	CSI Ehondo	CSI	Public	Incomplet	1	2
	CS de Ndimi	CS	Public	Incomplet	4	1
	CS social de l'ICE de Betamba	CS	Public	Incomplet	5	1
	CSI de Betamba	CSI	Public	Non fonctionnel	0	0
Ndjore	CSI Chantal Biya de Ndjore	CSI	Public	Complet	8	4
Mbangassina	CMA de Mbangassina	CMA	Public	Incomplet	14	4
	CSI de Biakoa	CSI	Public	Incomplet	8	4

\* Le plateau technique est considéré comme l'équipement permettant de fournir un paquet minimum d'activités et comprend : 1 thermomètre, 1 stéthoscope, 1 tensiomètre, 1 pèse bébé, 1 pèse personne, une boîte d'accouchement, 1 boîte de petite chirurgie.

Entre 2006 et 2011, la situation de l'offre de santé s'est améliorée avec la création de 7 nouvelles structures de santé (dont une formation non fonctionnelle), faisant évoluer le nombre de structures sanitaires de 26 à 33. L'aire de santé de Ngoya dans le District d'Obala est celle qui a connue l'augmentation la plus significative avec 3 nouveaux centres de santé dont 2 publics et un confessionnel, suivie de l'aire de Ntui avec 2 nouveaux centres de santé. Cette augmentation de la couverture sanitaire (voir le tableau 6.34) a également conduit à une relative augmentation du personnel de santé (dont la plupart a bénéficié de la campagne de recrutement de 2008). En revanche, le plateau technique de la plupart des structures sanitaires reste incomplet.

### 6.9.5.3 État nutritionnel et sanitaire des populations

La situation nutritionnelle a été évaluée globalement par l'analyse de la morbidité infanto-juvénile issue des données collectées au niveau des ménages, des formations sanitaires et des administrations sanitaires.

L'état nutritionnel de la population est globalement satisfaisant. Les cas de malnutrition protéino-énergétique (MPE) chez les enfants sont rares et probablement liés à de mauvaises pratiques alimentaires individuelles (la consommation régulière de la farine de manioc comme aliment de base dont le potentiel nutritionnel est faible peut conduire à des cas isolés de malnutrition chronique chez l'enfant). Les autres cas sont souvent l'expression de maladies infectieuses et parasitaires.

Le régime alimentaire associe principalement céréales, tubercules et légumineuses et les protéines sont principalement d'origine végétale. La production agricole est suffisante en théorie, mais la disponibilité des aliments pour les populations locales n'est pas nécessairement assurée en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat et du fait que les produits de meilleure qualité sont commercialisés à Yaoundé.

Les résultats de l'enquête sur la morbidité auprès des ménages sont présentés dans le tableau 6.35. Le paludisme est l'affection la plus fréquente dans la zone d'étude, représentant 47 % des cas de maladie déclarés. Il est suivi par les parasitoses dans leur ensemble et par les maladies diarrhéiques.

**Tableau 6.35 Morbidité déclarée lors des enquêtes ménages**

Affections enregistrées	Effectif	Pourcentage (%)
Paludisme	596	47
Maladies diarrhéiques	101	8
Filarioses	78	6
Bilharziose*/schistosomiase	50	4
Rougeole	5	4
Malnutrition	4	3
Infections respiratoires	25	2
Tuberculose	2	2
Onchocercose	23	2
Autres	378	30
Total	1 263	100

\* Bilharziose intestinale (voir pages suivantes).

Au niveau des centres de santé, on relève les affections suivantes : les affections parasitaires (paludisme, filarioses, nématodoses intestinales, amibiases, etc.) avec plusieurs cas de polyparasitisme, les maladies infectieuses (infections respiratoires, maladies diarrhéiques, intoxication alimentaire) avec des étiologies très variables, les infections oculaires, ORL, etc., et les infections sexuellement transmissibles/SIDA. En dehors de l'aire de santé de Nkolondom (urbaine) qui a enregistré des cas de choléra en 2011, les autres aires semblent encore non affectées par l'épidémie qui a sévi principalement dans les grandes villes du pays au point d'être déclarée comme problème majeur de santé publique.

Le Projet est situé en pleine zone de transition savane-forêt, c'est-à-dire un milieu dominé par la savane et parsemé de forêts-galeries le long des cours d'eau du réseau hydrographique local. C'est une zone humide et chaude qui favorise la profusion des endémies à transmission vectorielle dont les plus importants sont le paludisme, les filarioses et les maladies bactériennes, fongiques et virales. Les nématodoses (parasitoses intestinales) toucheraient 70 % de la population.

Le paludisme est de loin la première cause de mortalité. Il est suivi par l'anémie sévère, l'hypertension artérielle, la tuberculose et les infections respiratoires aiguës. Sont également cités la méningite, le SIDA, la typhoïde, les maladies métaboliques, les traumatismes et les grossesses extra-utérines.

Bien que les services de santé pour la petite enfance semblent correctement fournis, la morbidité et la mortalité infantiles demeurent élevées notamment dans le district de Ntui (infections respiratoires aiguës, paludisme, maladies diarrhéiques et malnutrition).

#### 6.9.5.4 Les maladies parasitaires et leurs vecteurs

La morbidité est essentiellement due aux maladies parasitaires, fongiques, bactériennes et virales qui sévissent avec une incidence qui varie suivant les zones.

##### A. Le paludisme

Parmi les parasitoses recensées, le paludisme est de loin l'affection la plus prévalente. Elle est endémique pendant toute l'année avec des pics observés entre les mois de novembre et décembre. L'atteinte des sujets au paludisme est souvent aggravée par les parasitoses intestinales et autres sanguicoles qui concourent à l'anémie et favorisent la mortalité associée à cette maladie. Le foyer du Mbam compris dans la zone du projet s'est révélé chloroquino-résistant, ce qui complique le contrôle de la maladie.

## B. Les filarioses

Le Projet est situé dans le foyer de filarioses du Mbam. Plusieurs espèces de filaires sont observées dont certaines sont reconnues essentiellement hématophages: *Onchocerca volvulus*, *Loa loa*, *Mansonella perstans* avec parfois des cas d'association, notamment *O. volvulus* - *L. loa*. Les simulies sont inféodées au voisinage des cours d'eaux à courants rapides tandis que les Chrysops et les Culicoïdes, respectivement vecteurs de *Loa loa* et de *Mansonella* vivent tant dans les zones de savane que de forêt. Cependant, les Culicoïdes préfèrent plus les habitats forestiers.

L'Onchocercose ou cécité des rivières est l'affection causée par *Onchocerca volvulus*. La cécité est la conséquence la plus grave de cette maladie. Bien qu'elle ne soit pas mortelle, l'onchocercose réduit l'espérance de vie de 10 à 15 ans alors que le taux d'infestation dépasse parfois 60 % dans certaines communautés situées à plus de 30 km de la Sanaga ou du Mbam (Boussinesq et al., 1992). Les manifestations cutanées graves associées au prurit insupportable, provoquent des graves souffrances pour les sujets affectés.

À cause de la présence des microfilaires dans les liquides biologiques (crachat, larmes, liquide céphalo-rachidien, liquide synovial; liquide hydrocèle, sécrétions vaginales), on pense que dans une zone reconnue endémique comme celle du projet de barrage, certains cas fréquents d'anémie, d'asthénie, de courbatures, d'épilepsie et de nanisme accompagné d'infantilisme sexuel seraient liés à l'onchocercose.

La loase est également inféodée à la zone de transition forêt-savane du Mbam et touche principalement les villages des aires de santé de Ntui, de Mbangassina et de Batchenga.

Les mansonelloses sont des filarioses dues à plusieurs espèces du genre *Mansonella*. Dans le foyer du Mbam, l'espèce qui a suffisamment été mise en évidence est *Mansonella perstans*. Des cas d'infestation à *Mansonella streptocerca* sont rarissimes, probablement à cause de la campagne de traitement de masse par l'ivermectine qui a lieu dans le foyer du Mbam depuis plusieurs années. Les mansonelloses sont traditionnellement considérées comme non pathogènes mais sont la cause d'hyperéosinophilie. Certaines manifestations cliniques (prurit, œdèmes des membres inférieurs, etc.) leur sont attribuées, mais elles restent à discuter au cas par cas étant donné qu'elles sévissent de manière co-endémique avec l'onchocercose et/ou la loase (Mace et al., 1997).

## C. Les parasites intestinaux

Les parasitoses intestinales, notamment les nématodoses sont des affections récurrentes dans la zone étudiée. En effet, elles sont citées comme des causes de morbidité et les statistiques médicales viennent confirmer cette observation. Plusieurs vers intestinaux parasitent l'homme avec des cas de polyparasitisme. Les espèces les plus fréquemment rencontrées sont : *Ascaris lumbricoïdes*, *Trichuris trichiuria*, *Necator americanus*, *Stroglyoïdes stercoralis*, *Enterobius vermicularis*.

La schistosomiase à *Shistosoma mansoni* est existante. Elle est à l'origine de plusieurs cas de maux de ventre déclarés lors de l'enquête ménage.

On ne retrouve cependant pas de cas de schistosomiasis urinaires enregistrés au niveau des formations sanitaires ou détectés à travers l'enquête-ménage. De même, des gastéropodes ont été retrouvés dans les retenues d'eau prospectées, mais les espèces de Bulinidés, hôtes intermédiaires de la bilharziose urinaire n'ont pas été retrouvées.

## D. Les vecteurs

Les simulies, petits diptères de 1 à 3 mm simulant un moucheron noir localement connu sous le nom de « mout mout » sont bien présentes. La femelle seule est hématophage. Dans la région, les espèces *Simulium squamosum* et *Simulium damnosum* constituent l'essentiel de la population simulidienne. L'écologie de la similie conditionne la distribution de l'onchocercose. Les simulies pondent sur des planches ou des roches dans les eaux courantes aérées : cascades, chutes, rapides permanents, déversoirs de barrage et réseau d'irrigation.

En ce qui concerne les arthropodes, on note une forte colonisation du site par les arthropodes vecteurs du paludisme tels que *Anopheles gambiae* qui véhicule les espèces *Plasmodium falciparum* et *Plasmodium ovale*. Il existe également des *Culex* (*Culex quinquefasciatus*) qui ne transmettent pas la maladie humaine, mais entretiennent des nuisances et perturbent le sommeil par des bruits et des piqûres insupportables. Les *Chrysops* (*Chrysops dimidiata*, *Chrysops silacea*) entretiennent le cycle de transmission des filarioses à *Loa loa* et les *Culicoïdes* (*Colicoïdes* sp.) celle des mansonelloses.

La trypanosomiase humaine africaine, plus connue sous le nom de maladie du sommeil existe dans 6 foyers, dont celui du Mbam. Ce foyer a bénéficié depuis lors de plusieurs campagnes de lutte basées notamment sur le dépistage actif et passif des malades et leur traitement, ce qui a progressivement conduit à limiter l'expansion de la maladie. Seulement, la proximité du foyer du Mbam avec le site du projet fait redouter un développement rapide de l'affection transmise par les glossines ou mouches tsé-tsé (*Glossina tabaniformis*) dont l'aire de distribution dépasse le seul district de Bafia jusqu'à Ntui.

La faune malacologique du réseau hydrographique n'est pas très riche en mollusques impliqués dans la transmission humaine (rapport pêche). Des espèces de *Bulinus truncatus*, *Bulinus camerounensis* et *Bulinus forskali*, principaux hôtes intermédiaires de la schistosomiase urinaire n'ont pas été retrouvés. En revanche, des espèces de planorbes (*Biomphalaria camerunensis*) l'ont été.

Dans la zone d'étude, le climat est équatorial, avec une grande saison sèche (novembre-février), une petite saison des pluies (mars-juin), une petite saison sèche (juin-août) et une grande saison des pluies (août-novembre). Cette cascade pluviométrique affecte les variations saisonnières de la population de femelles piqueuses. Relativement faibles en juin-juillet, elles augmentent en août (début de grande saison des pluies), pour atteindre un maximum en septembre-octobre.

En ce qui concerne les conditions écologiques, la rive droite de la Sanaga est couverte de savanes arbustives entourant des îlots forestiers, souvent défrichés pour la culture du cacao. Sur la rive gauche, la forêt est beaucoup plus dense et explique le fait qu'à plus de 20 km l'on retrouve des villages hyperendémiques au paludisme et à l'onchocercose. Par ailleurs, il convient de préciser que les formes savaniques du parasite *Onchocerca volvulus* sont particulièrement virulentes.

Les villages des aires de santé concernées peuvent être classés en trois catégories de vulnérabilité selon leur éloignement de la Sanaga : de 1<sup>er</sup> degré (haute vulnérabilité : Ntui, Ndjoré, Batchenga et Mbangassina), de 2<sup>ème</sup> degré (vulnérabilité moyenne : Obala, Okola, Ngoya, Ekabita Mendum, Nkolbikok) et de 3<sup>ème</sup> degré (faible vulnérabilité : Nkolondom). La densité de la population humaine par rapport à la population vectorielle localisée dans les gîtes de ponte détermine également l'intensité de l'infection.

Le tableau 6.36 présente un résumé des maladies parasitaires, vecteurs et leur écologie.

**Tableau 6.36 Maladies parasitaires, vecteurs et écologie**

Type	Parasite	Vecteur	Habitat	Notes
Paludisme	<i>Plasmodium falciparum</i> , <i>Plasmodium ovale</i>	Moustique ( <i>Anopheles gambiae</i> )	Zones humides, eaux stagnantes	Zone fortement impaludée
Filarioses	<i>Onchocerca volvulus</i> (simulies)	Simulies ( <i>Simulium damnosum</i> , <i>Simulium squamosum</i> )	Cours d'eaux à courants rapides, chutes, barrages, Digue	Prévalence de l'affection dépasse les 60 %
	<i>Loa loa</i>	<i>Chrysops</i>	Forêt et savane	Assez présent et parfois en association avec l'onchocercose ou la mansonellose
	<i>Mansonella perstans</i>	<i>Culicoïdes</i>	Principalement savane, également forêt	Assez prononcée au fur et à mesure qu'on s'éloigne du barrage sur le périmètre d'influence

Type	Parasite	Vecteur	Habitat	Notes
Parasitoses intestinales	Divers: Ascaris lumbricoïdes, Trichuris trichiuria, Necator americanus, Strogylôides stercoralis, Enterobius Vermicularis	Aliments Eau Mains sales	Ubiquitaire	Affections fortement répandues dans la zone à cause des mauvaises conditions d'hygiène
	Shistosoma mansoni	Biomphalaria	Végétation aquatique	Répartition limitée aux zones traversées par le réseau hydrographique
Trypanosomiase (maladie du sommeil)	Trypanosoma gambiense	Mouche Tsé-Tsé (Glossina tabaniformis)	Forêts	Zone fortement menacée à cause de la proximité avec le foyer du Mbam
<b>Maladies apparemment absentes du secteur</b>				
Schistosomiase urinaire	Schistosoma haematobium	Bulins (Bulinus forskali, Bulinus camerunensis)	Cours d'eau stagnants ou à faible courant	Non déclarée lors des enquêtes; en outre l'équipe pêche n'a pas retrouvé de bulins sur la zone
Paragonimose	Paragonimus sp.	Crabes d'eau douce	Cours d'eau stagnants ou à faible courant	Affection du foyer du Mbam, non étendue jusqu'au site

#### 6.9.5.5 Les maladies diarrhéiques

Les maladies diarrhéiques regroupent des cas chroniques et aigus et des diarrhées infectieuses. Du 1er janvier au 31 décembre 2005, 941 cas ont été enregistrés dans l'aire de santé de Ntui, 101 dans l'aire de Batchenga, 432 dans l'aire de Nkometou, 653 dans l'aire d'Obala et moins de 100 dans d'autres aires de santé. Ces affections touchent principalement les enfants de 0 à 5 ans et sont rattachées à des étiologies diverses : gastro-entérites aiguës plus ou moins graves (*Vibrio cholerae*); les gastro-entérites à *Campylobacter jejuni*; salmonelloses (diverses *Salmonella* sp.); l'intoxication staphylococcique (*Staphylococcus aureus*); les gastroentérites à *Escherichia coli* entérotoxigène (ETEC); la fièvre typhoïde (*Salmonella typhi*); la dysenterie amibienne (*Entamoeba histolytica*).

#### 6.9.5.6 Les infections sexuellement transmissibles

Les infections sexuellement transmissibles, plus particulièrement l'infection à VIH/SIDA représentent un problème majeur de santé publique dans la zone d'étude. Toutes les couches socio-professionnelles sont atteintes. Plusieurs cas de mortalité ont été signalés dans les différents hôpitaux de districts. Les trichomonases (*Trichomonas vaginalis*), les pneumoplasmes causant des inflammations uro-génitales (*Ureaplasma urealitycum*, *Mycoplasma hominis*), les gonocoques et les candidoses, la syphilis (*Treponema pallidum*) sont parmi les IST les plus retrouvées. Les statistiques sanitaires font également état des maladies dues à des chlamydiae, des rickettsies et à des mycoplasmes.

### 6.10 Infrastructures, transport, communications, énergie

Les principales infrastructures collectives considérées ici sont les infrastructures scolaires, les infrastructures électriques, les moyens de communication (incluant le transport) et l'accès à l'eau potable.

Le tableau 6.37 rend compte des infrastructures collectives existant dans les villages enquêtés. Celles-ci sont illustrées à la figure 6.16.

### **6.10.1 Approvisionnement en eau**

L'approvisionnement en eau s'effectue au moyen de forages, de puits d'eau et de sources d'eau aménagées, parfois même directement par le fleuve Sanaga ou grâce à des sources non aménagées. Ce sont, pour la plupart, des infrastructures de type traditionnel. Certaines de ces sources sont fonctionnelles et d'autres pas. En conséquence, une grande partie de la population s'approvisionne à des sources non aménagées ou dans les cours d'eau environnants, faute d'infrastructures. C'est le cas, entre autres, des villages de Bindandjengue, Ndokoa, Ndjé, Ndjame et Obandene. Certains de ces villages possédaient des forages qui sont dorénavant non fonctionnels. À Ekombitié (Ndokoa), un château d'eau privé alimente également un réseau d'irrigation ainsi que deux bornes fontaines pour les villageois.

L'enquête socio-économique auprès de dix-neuf villages de la zone d'étude a permis de dénombrer 17 forages fonctionnels et dix-huit forages en panne. Beaucoup de ces forages dits « Volanta » furent implantées par des humanitaires hollandais il y a des années et ont cessé de fonctionner, faute d'entretien.

On retrouve dans ces villages également environ vingt-trois sources d'eau aménagées et un grand nombre (parfois ignoré des chefs de villages eux-mêmes) de puits d'eau. Ces infrastructures sont construites par les communautés elles-mêmes, ou par des donateurs tels que la COTCO, le PNDP et la société MTN. Les infrastructures en eau sont très insuffisantes dans les villages et souvent, même lorsqu'elles existent, ne sont pas entretenues. Plusieurs tombent en panne, d'autres ont un débit trop faible, d'autres sont nettement contaminées.

### **6.10.2 Infrastructures scolaires**

Les infrastructures scolaires présentes dans la zone comprennent les écoles maternelles, primaires et secondaires, publics et privés. Dans les villages enquêtés, on retrouve cinq collèges d'études secondaires (CES) et lycées, dont trois localisés à Nkolondom II. Au total 32 établissements scolaires ont été recensés dans les villages enquêtés en 2011, soit 15 de plus qu'en 2006. Ces établissements comprennent 11 écoles maternelles, 16 écoles primaires, dont cinq privées, ainsi que 4 collèges et un lycée.

Tableau 6.37 Infrastructures collectives des villages enquêtés

Villages	INFRASTRUCTURES																			Poste agricole	
	Forages/châteaux d'eau	Forage (non fonctionnel)	Source d'eau aménagée	Source d'eau non aménagée /rivières	Puits d'eau	Centre de santé (public)	Centre de santé (privé)	École maternelle	École publique	Marché	École privée	Collèges et lycées privés et publics	Terrains de sport	Foyers/local communautaire	Pharmacie privée	Mosquée	Lieux de culte	Routes goudronnées	Pistes aménagées		Pistes non aménagées
NKOLONDON I	2	2	3	oui	beaucoup	0	4	4	1	0	3	3	-	0	0	0	2	Oui	Non	Oui	0
NKOLONDON II	3	1	1	oui	2	0	1	2	1	0	1	0	0	0	0	0	4	Oui	Non	Oui	0
NKOLESSONG	0	0	2	oui	2 NF	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	Oui	Oui	Oui	0
NKOLNGUEM I	0	1	1	oui	9	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	4	Oui	Non	Oui	0
NKOLNGUEM II	0	0	1	oui	beaucoup	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	Oui	Non	Oui	0
MEKAS	1	0	1 <sup>13</sup>	oui	2	0	0	0	1	1 <sup>14</sup>	0	0	2	0	0	0	1	Non	Oui	Oui	0
MINKAMA PIONNIER	0	0	2	Non	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1 <sup>15</sup>	0	0	0	Non	Non	Oui	0
NDJORE	1	1	0	oui	2	1	0	1	2	0	0	1	1	0	0	1	1	Non	Oui	Oui	1
NDOKOA	0	0	0	oui	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Oui	Oui	Oui	0
EKOMBITIE	2 <sup>16</sup>	0	0	oui	2	0	0	0	0	0 <sup>17</sup>	0	0	0	0	0	0	0	Oui	Oui	Non	0
NDJI	0	1	0	oui	6	0	1	0	1	1 <sup>18</sup>	0	0	0	0	0	1	3	Oui	Non	Oui	0
OLEMBE	1	9 <sup>19</sup>	1	oui	beaucoup	0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0	2	Oui	Oui	Oui	0
NACHTIGAL-BATCHENGA (RG)	1	0	~10	oui	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	Non	Oui	Oui	0
NALASSI	2	0	0	oui	plusieurs NF	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	4	Oui	Oui	Oui	0
NACHTIGAL-NTUI (RD)	3	0	0	oui	0	1 NF	0	1	1	1	0	0	0	1 <sup>20</sup>	0	0	5	Non	Oui	Oui	0

<sup>13</sup> Plus deux non fonctionnelles<sup>14</sup> En construction<sup>15</sup> En état de délabrement avancé<sup>16</sup> La Western Farm a installé 2 robinets d'eau à Ekombitié à partir d'un forage avec élévation d'un château d'eau.<sup>17</sup> Un site a été identifié pour la construction d'un marché (prochainement)<sup>18</sup> Non encore fonctionnel<sup>19</sup> Autrefois un château d'eau Scanwater, aujourd'hui non fonctionnel, alimentait 8 bornes fontaines. Un forage avec pompe à main fut construit mais à son tour devenu inutilisable.<sup>20</sup> En cours d'achèvement

Villages	INFRASTRUCTURES																			Poste agricole	
	Forages/châteaux d'eau	Forage (non fonctionnel)	Source d'eau aménagée	Source d'eau non aménagée /rivières	Puits d'eau	Centre de santé (public)	Centre de santé (privé)	École maternelle	École publique	Marché	École privée	Collèges et lycées privés et publics	Terrains de sport	Foyers/local communautaire	Pharmacie privée	Mosquée	Lieux de culte	Routes goudronnées	Pistes aménagées		Pistes non aménagées
NDJAME	0	2	0	oui	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	Non	Oui	Oui	0
BINDANDJENGUE	0	0	0	oui	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	2	Non	oui	Oui	0
EHONDO	0	1	1	oui	0	1 <sup>21</sup>	0	0	0	1	0	0	0	1 <sup>22</sup>	0	0	1	Non	oui	Oui	0
BIATSOTA II	1	0	0	oui	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non	Oui	oui	0
OBANDENE	0	0	0	oui	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non	non	oui	0
<b>TOTAL 2011</b>	17	18	~ 23	-	beaucoup	3	8	11	11	6	5	5	9	4	0	2	32	-	-	-	1

<sup>21</sup> En construction

<sup>22</sup> Un local communautaire est en construction par les jeunes

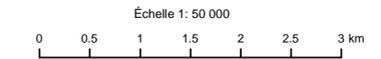




**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

- Légende**
- Ville / village
  - +—+— Voie ferrée
  - ▬ Barrage hydroélectrique de Nachtigal
  - Réservoir à la cote 513.5 m
  - ▬ Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
  - PA-1 Point d'angle de la ligne projetée

- |   |  |
|---|--|
| <p><b>INFRASTRUCTURE D'ÉDUCATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de formation des jeunes agriculteurs</li> <li>Centre scolaire et préscolaire</li> <li>Collège d'enseignement secondaire</li> <li>École confessionnelle</li> <li>École publique</li> <li>École internationale</li> <li>Lycée</li> <li>Collège</li> </ul> <p><b>INFRASTRUCTURE DE SERVICE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bac</li> <li>Centre spécial d'état civil</li> <li>Gare ferroviaire</li> <li>Marché</li> <li>Police / Gendarmerie / Préfecture</li> <li>Télécom / téléphone</li> <li>Terrain de sport</li> </ul> | <p><b>INFRASTRUCTURE DE SANTÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de santé</li> <li>Centre de santé intégré</li> <li>Centre de santé privé</li> </ul> <p><b>INFRASTRUCTURE RELIGIEUSE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Église catholique</li> <li>Lieu de culte</li> <li>Mosquée</li> <li>Cimetière</li> </ul> <p><b>AUTRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Camp d'ouvrier</li> <li>Case à palabres</li> <li>Plantation</li> <li>Sablère</li> <li>Site sacré</li> <li>Case communautaire</li> <li>Site archéologique</li> <li>Poste agricole</li> </ul> |
|---|--|



**SOURCES :**  
- Image RAPIDEYE capturée le 28 janvier 2011  
- Résolution au sol: 5 mètres

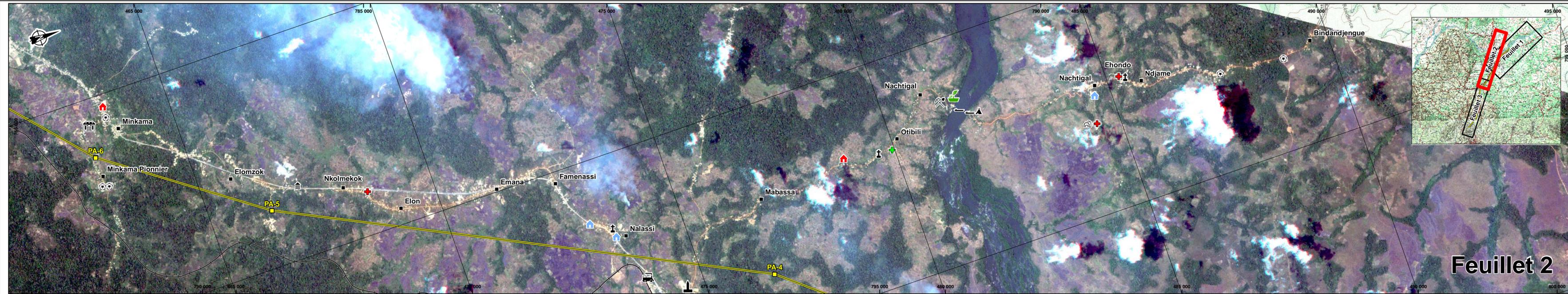
**MÉTADONNÉES :**  
- Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
- Surface de référence : WGS 84

**Mise à jour de l'ÉIES**

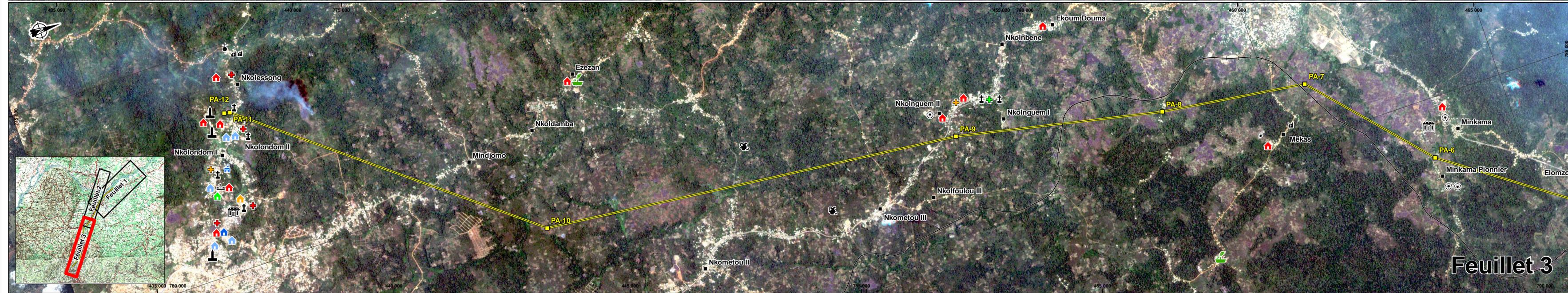
Infrastructures de la zone d'étude

**Feuillet 1**





**Feuillet 2**



**Feuillet 3**

**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

- Légende**
- Ville / village
  - +—+— Voie ferrée
  - ▬ Barrage hydroélectrique de Nachtigal
  - 🌊 Réservoir à la cote 513.5 m
  - ▬ Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
  - PA-1 Point d'angle de la ligne projetée

- |  |  |
|--|--|
| <p><b>INFRASTRUCTURE D'ÉDUCATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🏫 Centre de formation des jeunes agriculteurs</li> <li>🎓 Centre scolaire et préscolaire</li> <li>🏫 Collège d'enseignement secondaire</li> <li>🏠 École confessionnelle</li> <li>🏠 École maternelle</li> <li>🏠 École publique</li> <li>🏠 École internationale</li> <li>🏠 Lycée</li> <li>🏫 Collège</li> </ul> <p><b>INFRASTRUCTURE DE SERVICE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🗑️ Bac</li> <li>🏠 Centre spécial d'état civil</li> <li>🚉 Gare ferroviaire</li> <li>🏪 Marché</li> <li>👮 Police / Gendarmerie / Préfecture</li> <li>📶 Télécom / téléphone</li> <li>⚽ Terrain de sport</li> </ul> | <p><b>INFRASTRUCTURE DE SANTÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🏥 Centre de santé</li> <li>🏥 Centre de santé intégré</li> <li>🏥 Centre de santé privé</li> </ul> <p><b>INFRASTRUCTURE RELIGIEUSE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🏛️ Église catholique</li> <li>🏛️ Lieu de culte</li> <li>🕌 Mosquée</li> <li>⚰️ Cimetière</li> </ul> <p><b>AUTRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🏠 Camp d'ouvrier</li> <li>🏠 Case à palabres</li> <li>🌳 Plantation</li> <li>🏠 Sablière</li> <li>🏠 Site sacré</li> <li>🏠 Case communautaire</li> <li>🏠 Site archéologique</li> <li>🏠 Poste agricole</li> </ul> |
|--|--|

Echelle 1: 60 000

0 600 1 200 1 800 m

SOURCES :  
- Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
- Résolution au sol: 5 mètres

MÉTADONNÉES :  
- Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
- Surface de référence : WGS 84

**Mise à jour de l'ÉIES**  
Infrastructures de la zone d'étude



### 6.10.3 Les infrastructures de transport

Les infrastructures de transport sont constituées de routes goudronnées, particulièrement de la Route Nationale 1 (RN1) qui traverse la zone d'étude dans un axe généralement orienté Nord-Sud, de pistes aménagées et non aménagées ainsi que du chemin de fer qui traverse les villages de Ndjore, Ekombitié, Ndjji, Olembe, Ndokoa et Mekas.

Le transport constitue l'élément pivot du développement local. En effet, il garantit ou facilite la circulation et la commercialisation des produits agricoles, les échanges de toute nature entre les personnes de même que le développement d'activités à caractère social et/ou économique (échange d'informations, transport d'argent ou de courrier, etc.).

Le bitumage de la RN1 a déjà été partiellement réalisé, entre Nkolnguem I et Ndokoa. Le tronçon Ndokoa-Nanga-Eboko est en cours et devrait être achevé prochainement. Le fait que les villages de la zone d'étude situés au bord du fleuve, autrefois relativement enclavés, aient désormais accès à Yaoundé en peu de temps et dans de bonnes conditions, a transformé l'économie locale, favorisant les échanges commerciaux. De nouveaux débouchés pour les produits agricoles de ces villages apparaissent; les nouvelles constructions sont facilitées; l'extraction de sable progresse fortement, celui-ci étant facilement transportable vers la capitale; enfin les flux de transport de personnes et de marchandises augmentent. La route devient un nouvel axe structurant le long duquel se développent de nouveaux marchés, de nouveaux quartiers et infrastructures. Malgré les éventuels problèmes d'accidents de la route, la RN1 asphaltée a indéniablement apporté un mieux-être pour les populations des villages situés en rive gauche. Les villages de la zone d'étude situés sur la rive droite de la Sanaga, quant à eux, demeurent fortement enclavés puisque le seul pont de la région sur la Sanaga est hors service, tout comme l'était au moment de l'étude le bac de Nachtigal. L'économie de ces villages est liée à la petite ville de Ntui en l'absence d'un accès aisé au centre urbain de Yaoundé. Ceci représente une source de frustration pour les populations de la rive droite et peut devenir une source de conflit.

#### 6.10.3.1 Transport terrestre

Les véhicules motorisés assurent le transport public terrestre des personnes et des biens entre les villages (lieu de production) et les villes (lieu de commercialisation). Les principaux moyens utilisés pour le transport public dans les villages enquêtés sont :

- 1) Les véhicules privés (véhicule personnel);
- 2) Les véhicules appartenant à des sociétés de transport localement appelées « agences de voyage » (bus, minibus) ou à des individus;
- 3) Les véhicules utilitaires (camions de transport de sable, de cailloux, grumiers, etc.).

En dehors des agences de voyage qui pratiquent des prix plus ou moins réglementés, le prix du transport public est négocié et varie en fonction des éléments suivants : la nature, la quantité et le poids des produits à transporter, la distance à parcourir l'encombrement, le moment (la journée, la nuit), la facilité d'accès de la destination (zone enclavée ou pas), la saison (sèche ou pluvieuse) et l'humeur du chauffeur.

Le coût du transport public entre Yaoundé et les villages du projet, y compris les bagages, oscille entre 500 et 1 000 FCFA par personne, sur les routes goudronnées et les pistes aménagées. Il peut atteindre 4 000 FCFA sur des pistes agricoles non aménagées. Le coût du transport reste élevé pour les paysans. Il contribue à l'augmentation des prix de vente des produits agricoles et défavorise les paysans qui viennent de loin.

Le service de transport public terrestre est assuré par :

- a) Les sociétés de transport appelées localement « agences de voyage » qui vont d'ouest en est en passant par les petites villes ou villages de la zone du Projet;
- b) Les petits transporteurs locaux : leurs véhicules (des minibus généralement) assurent « une ligne » se destinant aux villages non loin de Yaoundé (de 15 minutes à 1 heure de route);
- c) Les « OPEP », voitures utilisées comme véhicules de transport par des particuliers qui travaillent généralement dans l'illégalité;

- d) Les motos taxis : elles participent au transport des biens et des personnes, et surtout des produits vivriers très périssables. Leur grand avantage est de pouvoir circuler partout, sur les routes goudronnées comme sur les pistes agricoles non aménagées et d'être disponibles à tout moment. Elles font le relais avec les bus ou minibus. En dépit de leur faible capacité de transport, les motos - taxis ont l'avantage de pouvoir se rendre dans les moindres recoins des villages où les véhicules à quatre roues n'ont pas accès. Cependant pour les mêmes distances, le coût de transport en moto est deux fois plus élevé que celui du minibus. L'âge des conducteurs de motos varie entre 25 ans et 40 ans. Avec la construction du barrage de Nachtigal, le transport à moto connaîtra sans doute un accroissement considérable.

La moto, généralement de fabrication chinoise, est donc devenue un moyen de transport omniprésent dans tous les villages. De nombreux jeunes sans emploi offrent des services de moto-taxi, ce qui leur assure un revenu minimal.

Les brouettes et les porte-tout servent pour le transport des produits vivriers de la bordure de route jusqu'à la maison. Ils sont aussi utilisés pour le transport des produits vivriers au marché local. Les populations font appel aux brouettes et porte-tout lorsqu'elles n'ont pas les moyens de payer le transport par camion ou moto-taxi.

### **6.10.3.2 Transport ferroviaire**

Des services ferroviaires sont offerts dans la zone d'étude. Réputé lent par les usagers, le train ne constitue pas un véritable attrait pour les voyageurs. Le voyage en train est envisagé surtout lorsqu'il y a des bagages très encombrants et lorsqu'il n'y a plus d'autres moyens de transport. L'arrivée du train en gare constitue un moment fort, qui favorise la vente des produits agricoles et des échanges sociaux. Le coût d'un voyage en train est jugé élevé par les enquêtés, en comparaison avec le transport terrestre pour une même distance. Dans la zone du projet, seules deux localités de la zone d'étude sont concernées par le transport ferroviaire. Il s'agit d'Obala et de Batchenga où se trouvent les gares.

### **6.10.3.3 Transport fluvial**

Les populations utilisent les pirogues ainsi que le bac de Nachtigal pour effectuer la traversée du fleuve ou encore pour la pêche.

#### **A. La pirogue**

La pirogue sert surtout aux activités de pêche et d'une manière occasionnelle à la traversée des personnes entre les rives droite et gauche de la Sanaga. Le prix de la traversée en pirogue à pagaie varie, en fonction de la saison (crue ou décrue), du moment (la journée ou la nuit) et de la période (baisse d'activité ou hausse).

Le coût d'une traversée oscille entre 500 et 1 000 FCFA. La durée de la traversée est de 20 minutes en période de basses eaux (décrue).

#### **B. Le bac de Nachtigal**

Il relie la rive droite à la rive gauche du fleuve Sanaga au droit du village de Nachtigal. Il permet les échanges des biens et le transport des personnes entre les villages. Le bac constitue un important outil du développement du commerce dans la zone d'étude. Lorsqu'il est opérationnel, les activités commerciales sont intenses et les ménages qui s'y investissent en tirent profit. Certains commerçants de la rive gauche vont écouler leurs produits dans la ville de Ntui. Lorsqu'il est en panne, les activités commerciales sont au ralenti et dans ce cas, les commerçants sont contraints d'emprunter les pirogues pour traverser le fleuve. Lors des visites de terrain, le bac, désormais privatisé, était en panne depuis plusieurs semaines.

Les ménages enquêtés souhaitent qu'un pont soit construit pour leur permettre de vendre plus aisément leurs produits.

#### **6.10.4 Infrastructures de télécommunication**

Au niveau de la zone du projet, la communication est passée sans transition de l'enclavement (absence de téléphone fixe) à une situation d'ouverture quasi totale grâce aux téléphones portables. L'acquisition d'un portable permet, entre autres, aux populations locales de s'informer en temps réel des prix pratiqués sur les marchés pour les produits agricoles ou les produits les plus demandés.

En 2006, plus de 37 % des ménages enquêtés ont déclaré disposer d'un téléphone portable. Dans les villages de Nkolnguem I et II, Nkolondom I et II Nkolessong, la présence des téléphones portables est très marquée. Il en est de même dans les autres villages couverts par les réseaux de téléphonie mobile : Ndjore, Olembé, Nalassi et Ndji. Dans les villages de Nachtigal-Ntui (rive droite), Ndjame, Bindandjengue, Ehondo, Biatsota II, Obandene, Mekas, Minkama Pionner, Ndokoa et Nachtigal-Batchenga, la présence du téléphone est tout aussi forte. Plus qu'un outil de communication, le téléphone portable est devenu dans les villages un outil de promotion, voire de différenciation sociale. Depuis les cinq dernières années, l'usage du téléphone portable n'a fait que s'accroître. Dans trois des villages enquêtés des antennes de communication de l'opérateur téléphonique MTN existent, l'une située à Ndjoré, village riverain du fleuve non loin des chutes de Nachtigal; et les deux autres à Nkolondom I et Nkolondom II, dans la zone qui accueillera le poste de transformation électrique. Les réseaux nationaux ne couvrent cependant pas toute la zone et les environs du futur barrage ne sont pas desservis.

#### **6.10.5 Énergie**

##### **6.10.5.1 Énergie électrique**

Un peu plus de la moitié de la population des villages enquêtés (57 %) est connectée au réseau électrique de AES-Sonel. Les villages de Nachtigal-Ntui, Mekas, Minkama Pionner, Nalassi, Ndji (la moitié des habitations environ), Olembé, Ndjore, Nkolnguem I et II, Nkolondom I et II et Nkolessong ont l'électricité. Ces villages sont souvent victimes de délestages intempestifs et de coupures de courant de longue durée : en moyenne, ils sont sans électricité 1 jour sur trois. Il arrive que la coupure de courant dure une semaine, ce qui crée un réel sentiment de frustration, comme le soulignent les propos ci-après tenus par un chef de ménage : « nous sommes à moins de 10 km de la capitale Yaoundé et nous sommes dans le noir depuis plusieurs jours ». Pour les villages non électrifiés, la venue du Projet est attendue avec impatience dans l'espoir de pouvoir bénéficier gratuitement d'un branchement au réseau.

##### **6.10.5.2 Bois de chauffe**

Le bois de chauffe constitue la source d'énergie la plus disponible et la plus utilisée par les ménages de la zone d'étude. L'abattage annuel des arbres pour la réalisation des champs constitue une réserve importante de bois de chauffe dans les villages.

##### **6.10.5.3 Pétrole**

Plus de 90% des ménages enquêtés utilisent la lampe à pétrole pour s'éclairer. Le prix du litre de pétrole - 500 à 600 FCFA - est relativement élevé pour certains ménages qui disposent de moins de 5 000 FCFA de revenus par semaine. Les ménages ne pouvant se payer le précieux liquide vivent parfois dans l'obscurité.

##### **6.10.5.4 Gaz**

Le gaz est un produit de luxe dans les villages. Seulement 13 % des ménages l'utilisent. En général, le gaz est utilisé dans les ménages dont le chef est un salarié, un grand planteur ou un grand commerçant.

#### **6.11 Patrimoine culturel et archéologique**

##### **6.11.1 Patrimoine culturel**

Le patrimoine culturel des populations de la zone à l'étude comprend les traditions et les sites sacrés ou non. Nombre de personnes ont signalé la présence de tels sites lors de l'enquête.

Les populations de la zone d'étude, comme celles d'autres régions du Cameroun, ont une culture fortement ancrée sur des traditions souvent séculaires. Parmi les traditions qui marquent la vie au quotidien des villageois figurent la relation avec la mort, le sacré et les croyances.

#### 6.11.1.1 Relation avec la mort

Dans chaque famille, les vivants « vivent » avec leurs morts. Ceux-ci sont généralement ensevelis dans la cour, à proximité de la maison, ou encore à l'intérieur des maisons c'est-à-dire au salon/salle à manger ou même, dans une chambre encore habitée. Les tombes font partie de l'identité culturelle de chaque famille. Ils constituent des lieux communs : on s'assied sur les tombes, de jour comme de nuit; on y fait sécher la vaisselle, les habits, etc. Les enfants sont éduqués à vivre en harmonie avec leurs parents défunts.

#### 6.11.1.2 Le sacré

Sites et arbres sacrés font partie des traditions qui s'inscrivent dans la vie quotidienne des villageois. Lors de l'enquête-ménage de 2006 et des entretiens dans les villages consultés en 2011, un certain nombre de ces sites et de ces arbres sacrés ont été identifiés par les villageois (voir le tableau 6.38).

**Tableau 6.38 Sites et arbres sacrés présents dans les villages enquêtés**

Zones	Villages	Sites sacrés	Arbres sacrés
Zone 1	Bindandjengue	Lieu « Ilanga » sur le fleuve Sanaga	3 arbres
		Cimetière commun	
	Nachtigal-Ntui	Site utilisé pour les rites traditionnels localisé à moins de 2 km du fleuve	
	Ndjore	Montagne où sont pratiqués des sacrifices Sites sur le fleuve où la pêche est interdite	Arbres sacrés
	Nachtigal-Batchenga	Île au milieu du fleuve	
	Obandene	Source	
	Ehondo	Forêt sacrée à Nkouloutou	
	Biatsota II	Forêt autour du village appelée « Idengue »	3 arbres
	Ndjame	Forêt sacrée à Ndjamenà à 5 km du fleuve	Arbres sacrés
Zone 2	Ndokoà	Cimetière royal (localisé) Cimetière commun	Arbres fromagers aux environs des chutes de la Sanaga
	Ndji	Chute d'eau à Nkolndji	
Zone 2	Nalassi	Cimetière des ancêtres (une demi-heure de marche du village)	
	Olembe	Cimetière de la chefferie Site sacré situé dans la zone de culture de tabac (actuellement menacé de destruction)	Arbres sacrés Oui, mais localisation non précisée
Zone 3	Nkolessong	Une grotte à 800 m du centre du village	5 arbres sacrés
	Nkolondom I	Des tombes	
	Nkolondom II		Arbres mystiques (localisé)

Ainsi, sur les 20 villages consultés, 15 disposent d'un ou de plusieurs sites sacrés ou encore d'arbres sacrés. Peu de ces lieux ont pu être géoréférencés, ces derniers n'étant connus que des initiés. Certains chefs de village ont indiqué précisément la nature du site sacré. Il s'agit de lieux particuliers abritant les ancêtres. Les sites peuvent également être des cimetières ou des tombes (villages de Nalassi, Olembe, Nkolondom I). À Nkolondom II, un site sacré où seraient plantés des arbres mystiques a été localisé. Dans le village de Nkolessong, un cimetière abandonné qui tient lieu de site sacré a été identifié et géoréférencé. Il comprend 5 arbres sacrés. Une grotte y a également été mentionnée par les habitants comme lieu de pratique de la sorcellerie. Ndjoré et Ndokoà possèdent des cimetières : deux cimetières royaux pour le chef et sa famille et

un cimetière commun. Les villages de Nkolnguem II, Biatsota II, Ndjame et Nkolondom I ont des sites où jusqu'à récemment étaient organisés des rites traditionnels, mais ceux-ci perdent de plus en plus leur caractère sacré, entamé par la modernité, les pratiques agricoles et la pression sur les terres. À Nkolnguem I, la population a identifié une grotte comme site anciennement sacré qui aujourd'hui est tombé en désuétude.

Il existe également des arbres sacrés dans certains villages, notamment Bindandjengue, Ndjore, Ndokoa, Nkolessong, Ndjame, Biatsota II et Olembe. Quelques-uns ont pu être géoréférencés. La plupart de ces arbres sont de grands fromagers. Pour les autres, les indications relatives à l'espèce, au nom de l'arbre et à la spécificité de l'arbre sacré n'ont pas été déterminées. On note également des sites où les arbres sacrés sont qualifiés de « mystiques » lorsque ceux-ci ou leurs occupants ont un certain pouvoir.

Des forêts sacrées transmises par les anciens existent encore, mais sont parfois exploitées ou défrichées à cause de la pression foncière et de la diminution de certaines pratiques et coutumes traditionnelles. Ainsi la colline de Yéyé, à Nkolondom I, était le lieu des ancêtres, mais des villageois la défrichent ou la mettent en culture. Toutefois, les croyances et pratiques religieuses traditionnelles ne doivent pas être sous-estimées et sont encore importantes dans la zone d'étude. Par exemple, les villageois de Ndjame mentionnent une forêt sacrée située à 5 km du fleuve vers l'est. À Nachtigal-Batchenga, une île du fleuve Sanaga est sacrée, lieu protégé et réservé pour les rituels. À Ndjore, un espace situé sur le fleuve est réservé aux sacrifices de fin d'année. La pêche y est prohibée. À Bindandjengue, un site sacré dénommé Ilanga est composé de 4 îles sur la Sanaga ainsi que de 4 profondeurs d'eau. Il est situé en aval du futur barrage, dans la partie qui sera asséchée. Les ancêtres se trouvent dans l'eau, et les rituels sont pratiqués sur les îles. On s'y rend en pirogue, à pied ou à la nage. À Nkouloutou près d'Ehondo existe la forêt sacrée de Mbende Benga, lieu de rites et réunions secrets. À Nachtigal-Ntui, un site est situé à moins de 2 km du fleuve. À Olembe, un cimetière des aïeux et des chefs, des arbres sacrés et un site sacré localisé dans les cultures de tabac (et menacé de destruction) ont été évoqués. À Nalassi, le cimetière des ancêtres est accessible à une demi-heure de marche. Il est mobilisé pour des « palabres » en cas de problème au village.

Des rites traditionnels ou des cérémonies d'initiation se déroulent également dans le fleuve ou dans la forêt. Les rites sont pratiqués pour transmettre des connaissances ou encore pour « protéger » les personnes dans la réalisation de certaines activités.

### 6.11.1.3 Les croyances

Pour les populations rencontrées, certains malheurs frappant le village, tels que les décès tragiques par noyade ou les maladies (épilepsie, onchocercose), sont le fait de la sorcellerie. La sorcellerie influe sur la vie quotidienne des populations. La croyance en la sorcellerie et aux capacités de nuisance de celle-ci est forte. Les populations évitent parfois de réaliser certaines activités (construction d'une grande maison, achat d'une voiture, etc.) par peur de se voir tuer par sorcellerie.

Selon la croyance populaire, il faut être un « initié » pour mener certaines activités. Il en est ainsi, par exemple, de la pêche. Certains ménages rencontrés à Nachtigal-Ntui de même qu'à Ndjame ont déclaré ne pas pêcher parce que, d'après eux : « pour pêcher, il faut être initié. Si vous ne l'êtes pas, vous subirez le même sort que ce pêcheur qui s'est noyé il y a quelques jours<sup>23</sup> ».

D'après certaines personnes enquêtées, il est interdit pendant la traversée du fleuve Sanaga « de chercher à comprendre ce qui se trouve au fonds de l'eau », au risque de ne plus jamais retrouver la rive. Les populations croient également que le serpent qui avait servi de « pont » lorsque leurs ancêtres avaient traversé le fleuve lors de leurs migrations, vit encore dans l'eau.

Pour les populations consultées, il importe que dans le cas où le projet aurait un impact sur ces sites, elles puissent effectuer les rites et sacrifices requis pour obtenir l'accord et la bénédiction des « ancêtres » et apaiser leur colère. À Bindandjengue, le chef du village indique qu'en plus de pratiquer les rituels, il sera nécessaire de trouver un nouvel endroit dans le fleuve pour « relocaliser » leurs ancêtres. Le cas échéant, le chef et les notables du village concerné indiqueront ce qu'il faudra faire.

<sup>23</sup> Pendant la mission en 2006, les consultants ont appris la noyade récente d'un pêcheur dont le corps n'avait été retrouvé qu'après quelques jours.

Ces représentations et les pratiques correspondantes nourrissent l'imaginaire et rythment les relations sociales des populations qui vivent dans la zone d'étude.

### **6.11.2 Site touristique**

La région du Centre regorge d'importantes potentialités touristiques. Les richesses touristiques naturelles comprennent notamment les fleuves et leurs chutes.

Dans la zone du projet, les chutes de Nachtigal constituent un site touristique. Elles furent « découvertes » par l'Allemand Nachtigal et font partie du patrimoine touristique de la Région et du Cameroun. Situées immédiatement en amont du bac, elles pourraient devenir un haut lieu touristique accessible par une piste. On y trouve actuellement une passerelle en bois rudimentaire qui tient lieu de belvédère. Plusieurs piroguiers offrent des ballades d'observation des chutes.

### **6.11.3 Patrimoine archéologique**

La zone du projet comporte des sites archéologiques identifiés par l'étude d'archéologie préventive le long de l'oléoduc Tchad - Cameroun menée entre 1999 et 2004 (voir Lavachery 2010).

#### *Site de Ndjoré (Arrondissement de Mbandjock)*

Ce site a été découvert le 31 octobre ; il comprend plusieurs structures archéologiques visibles dans la tranchée : six fosses détritiques (Longitude 817479 - Latitude 490938) et une tombe. Il a été identifié dans les fosses de la poterie, des restes de fourneaux (fragments de tuyères) et des objets en pierre (éclats, percuteurs, meules). La poterie de Ndjoré n'est pas dominée par des décors de traçage au peigne, bien que ceux-ci restent importants, mais par des impressions importantes au peigne. Ce site est culturellement significatif selon l'étude archéologique préventive réalisée entre 1999 et 2004 le long de l'oléoduc Tchad - Cameroun. C'est un site d'habitat de l'âge du fer qui a été occupé entre le 1er siècle et le 4ème siècle.

D'autres poteries non culturellement significatives ont été découvertes (Longitude 811828 - Latitude 484435 ; Longitude 812636 - Latitude 485257 ; Longitude 811317 - Latitude 484065).

#### *Site de Ndokoa (Arrondissement de Mbandjock)*

À Ndokoa, la poterie (très pauvre) était associée à des fragments de meules, de percuteurs ainsi que de scories (Longitude 813952 et Latitude 487490) d'âge de fer récent. La céramique de Ndokoa est caractérisée par l'abondance du traçage et des impressions simples au peigne. Ce site est culturellement significatif.

#### *Site de Nkometou*

Un site de surface a été également identifié à Nkometou. Il comprenait des poteries parfois associées à des scories ou même à des pipes d'argiles (Longitude 781016 - Latitude 448508; Longitude 783031 - Latitude 449910). Le matériel récolté sur le site de Nkometou témoigne de l'occupation ancienne du site.

## **6.12 Activités économiques**

### **6.12.1 Caractéristiques socio-économiques de la Région du Centre**

#### **6.12.1.1 Principales activités économiques de la Région du Centre**

Les données de cette section sont tirées du rapport économique 2009 de la Région du Centre du MINEPAT (mai 2011), du rapport principal de l'ECAM III, et de l'annuaire statistique 2010 de l'Institut National de la Statistique.

## A. Secteurs d'activités

En 1976, 73,5 % de la population active de la Région du Centre était occupée dans le secteur primaire. En 1987, ce n'est plus que 55 % de la population active qui y travaille. C'est le secteur tertiaire qui a profité de cette baisse; la part de ce dernier est, en effet, passée de 17,9 % en 1976 à 33,5 % en 1987. La part du secteur secondaire, quant à lui, est passée de 7,8 % en 1976 à 11,4 % en 1987.

Dans presque tous les départements de la zone d'étude, le secteur primaire (agriculture, élevage, forêt) emploie 85 % de la population active. Cependant, dans le département de Mfoundi le secteur tertiaire occupe près de 70 % de la population active, et le secteur secondaire 25,5 %. Dans les départements de la Haute Sanaga et du Nyong et So'o, les secteurs secondaire et tertiaire occupent également une part plus importante de la population active (30 % environ).

## B. Secteur primaire

### Agriculture

La Région du Centre est une région à forte vocation agro-pastorale. Arrosée par de nombreux cours d'eau, la région dispose de sols fertiles et bénéficie de précipitations suffisantes pour la pratique des activités agricoles et de l'élevage. L'agriculture de rente (café et cacao, ainsi que l'huile de palme) est l'une des principales sources de revenus. Elle est dominée par la cacaoculture. Les cultures vivrières et maraîchères sont d'un apport appréciable. L'engrais est très peu utilisé dans l'agriculture paysanne; il est surtout utilisé dans les cultures d'exportation.

L'agriculture moderne se résume aux plantations industrielles de la SOCAPALM, de la SOSUCAM et de la SITABAC.

#### *Production de rente*

L'agriculture de rente est dominée par la cacaoculture (voir le tableau 6.39). Celle-ci fournit l'essentiel des revenus monétaires. La plus grande production du cacao au cours de la campagne 2004/2005 est enregistrée dans le Mbam-Et-Kim avec 26 098 t sur 20 982 ha soit un rendement de 1,5 t à l'hectare. Le département le moins productif est le Mfoundi avec 45 t.

**Tableau 6.39 Répartition des superficies (en ha) des cultures pérennes et vivrières par grands groupes de produits et par département année 2009**

Départements	Cultures Pérennes		Graminées	Féculeux	Observations
	Cacao	Café			
Haute-Sanaga	7 610	12 052	30 100	48 975	Les féculents ne concernent pas l'igname
Lekie	72 904		18 751	33 252	
Mbam-Et-Kim	27 471	1 197	9 343	38 702	Les féculents ne concernent pas l'igname
Mfoundi	13 507		655	440	Les féculents ne concernent pas l'igname
<b>Total Région</b>	<b>238679</b>	<b>21609</b>	<b>95 182</b>	<b>242 695</b>	
Source : MINADER/CENTRE					

La Région produit en dehors du cacao et du café, quelques cultures d'exportation dont les plus importantes sont la canne à sucre, le tabac, le café robusta et l'hévéa.

### Production vivrière

Les principales productions vivrières de la Région (voir les tableaux 6.40 et 6.41) sont le manioc, le maïs, l'arachide, le macabo, le taro, la patate douce, le plantain, les courges et l'igname. Le manioc est la première production, suivi du plantain.

Les cultures vivrières et maraîchères sont d'un apport appréciable dans l'alimentation de la population de la région ; leurs productions sont importantes en volume en raison de la pression démographique et de la nécessité d'assurer l'approvisionnement de la ville de Yaoundé, grand centre de consommation de près de 2 millions d'habitants.

**Tableau 6.40 Production des cinq premières cultures dans la Région du Centre (en tonnes)**

2006		2007			2008	
Cultures	Production	Cultures	Production	Superficie (ha)	Cultures	Production
Banane/Plantain	494 250	Banane/Plantain	587 295	108 444	Banane/Plantain	617 267
Manioc	773 357	Macabo/Taro	270 330	56 948	Macabo/Taro	265 915
Macabo/Taro	226 863	Tomate	153 396	170 956	Tomate	160 054
Maïs	121 434	Maïs	122 725	148 267	Maïs	140 500
Tomate	146 748	Igname	92 785	16 641	Igname	98 095

Source : Annuaire Statistique 2010.

**Tableau 6.41 Production des principales cultures vivrières par région dans la région du Centre**

Cultures	2006	2007	2008
Arachide	34 473	45 387	43 754
Banane Plantain	494 250	587 295	617 267
Huile de palme	39 378	44 580	50 134
Igname	86 805	92 785	98 095
Macabo Taro	226 863	270 330	265 915
Maïs	121 434	122 725	140 500
Patate douce	48 379	570	570
Tomate	146 748	153 396	160 054
Ananas	64 517	68 721	72 080
Sésame	656	4 302	4 325
Soja	1 100	2 356	2 428
Piment	5 262	5 812	6 368

Source : Annuaire Statistique 2010

Le pourcentage des femmes de 15-64 ans salariées dans le secteur non-agricole (voir le tableau 6.42) a considérablement baissé entre 2001 et 2007. Au niveau national, cet indicateur a perdu 3,9 points et est passé de 25,1 % en 2001 à 21,4 % en 2007. La même tendance est observée dans la région du Centre où l'on passe de 25,1 % à 20,7 % dans la même période. La plus grande dégradation est constatée dans la ville de Yaoundé où l'indicateur perd 6,6 points pour se stabiliser à 33,4 % en 2007. Néanmoins, il se situe au-dessus de la moyenne nationale (21,4% en 2007).

**Tableau 6.42 Pourcentage des femmes de 15-64 ans salariées dans le secteur non- agricole (%)**

	2001	2007
Yaoundé	40,0	33,4
Centre (Hormis Yaoundé)	25,1	20,7
Cameroun	25,3	21,4
Source : ECAM II (2001) & ECAM III (2007)		

### Élevage

Quatre principales formes d'élevage sont pratiquées dans la région du Centre : l'élevage avicole, porcin, des petits ruminants et du gros bétail. L'élevage du gros bétail y est presque inexistant. Cette absence est en partie compensée par un élevage avicole très développé, en particulier dans et autour des villes.

#### *Élevage avicole*

L'élevage avicole constitue la source de protéines animales la plus accessible aux populations (œufs et viande). Deux unités d'exploitation modernes sont implantées dans la région : le CAM (Complexe avicole de Mvog-Betsi) dans le Mfoundi et le CEM (Centre d'élevage du Mbam). Cet élevage reste dominé d'une manière générale par le secteur traditionnel. Les effectifs de la volaille dans la région du Centre s'élèvent à 1 110 370 têtes en 2006. Les effectifs les plus importants se trouvent dans le Mfoundi (905 000 têtes) soit les 4/5 des effectifs du cheptel de l'ensemble de la région. La grippe aviaire a eu des effets néfastes sur la production de ce secteur.

#### *Élevage porcin*

Les effectifs du cheptel porcin de la région s'élèvent à 21 807 têtes en 2006. Les effectifs les plus importants se trouvent dans la Lekie (5 907 têtes), le Mbam et Inoubou (3 690 têtes) et la Mefou et Afamba (3 640 têtes).

#### *Élevage des petits ruminants*

Les ovins et les caprins sont élevés presque partout dans la région du Centre bien que les régions septentrionales constituent leurs zones de prédilection. Les effectifs des ovins et des caprins dans la région du Centre s'élevaient en 2006 respectivement à 103 308 têtes et 154 243 têtes.

#### *Élevage du gros bétail*

Il se pratique principalement dans le Mbam-Et-Kim et dans une moindre mesure dans la Mefou et Akono où quelques essais sont réalisés par des missionnaires. On note la présence de grands marchés à Yaoundé et à Obala. Les effectifs du cheptel bovin dans la région du Centre s'élèvent à 34 571 têtes. Les effectifs les plus importants se rencontrent dans le Mbam-Et-Kim (26 510 têtes). Ce type d'élevage n'est pas pratiqué dans le Mfoundi.

Bien que le secteur soit en grande expansion, il faut noter le sous-équipement des dispensaires et cliniques vétérinaires publics et leur dotation insuffisante en médicaments qui limite leur action dans la lutte contre les maladies. La Peste Porcine Africaine (PPA) par exemple sévit dans les élevages.

Les tableaux 6.43 et 6.44 ci-dessous détaillent la répartition des éleveurs et des effectifs du cheptel en 2006 et 2009.

**Tableau 6.43 Répartition des effectifs du cheptel par type d'élevage dans des départements de la zone du projet en 2006**

Départements	Cheptels							
	Bovins	Volailles	Porcs	Ovins	Caprins	Aulacodes	Cuniculture	Apiculture
Haute Sanaga	4 900	18 900	1 750	20 750	26 790	48	-	-
Lekie	133	28 570	5 907	7 400	17 300	206	-	-
Mbam-Et-Kim	26 510	30 000	400	8 926	9 800	-	-	-
Mfoundi	-	905 000	2 500	2 900	4 900	600	6 250	88
<b>Total - Région Centre</b>	<b>34 571</b>	<b>1 110 370</b>	<b>21 807</b>	<b>103 308</b>	<b>154 243</b>	<b>1 984</b>	<b>6 292</b>	<b>147</b>

Source : Délégation Régionale du MINEPIA/Centre

**Tableau 6.44 Répartition des éleveurs des départements de la zone du projet par type d'élevage en 2009.**

Départements	Nombre d'éleveurs								
	Bovins	Volailles	Porcs	Ovins	Caprins	Aulacodes	Cuniculture	Cailles	Apiculture
Haute Sanaga	41	54	221	1 895	1 895	0	0	0	0
Lekie	3	46	1 810	711	734	15	17	6	33
Mbam-Et-Kim	167	14	280	1 533	1 477	0	0	2	2
Mfoundi	0	289	567	48	104	151	5	32	5
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>629</b>	<b>5 480</b>	<b>7544</b>	<b>12 132</b>	<b>180</b>	<b>28</b>	<b>72</b>	<b>50</b>

Source : Délégation Régionale du MINEPIA/Centre

### Pêche

Effectuée dans le fleuve Sanaga et les autres cours d'eau de la zone d'étude, la pêche est dans l'ensemble artisanale. Elle se fait au filet, à la nasse, à l'épervier et à la ligne, avec des pirogues à pagaies ou, à l'occasion, avec des moteurs hors-bords. Différentes espèces de poissons sont pêchées et destinées principalement au marché de Yaoundé ou à la consommation locale.

La pisciculture se pratique à petite échelle dans les zones périurbaines et les produits sont d'abord destinés à la vente.

La pêche continentale occupe plus les expatriés (Maliens, Nigériens etc....) que les nationaux qui préfèrent plutôt la pisciculture malgré la présence des grands fleuves (Le Nyong et la Sanaga) dans la région.

En 2006, la production a atteint 90,78 tonnes (voir le tableau 6.45). Cette production reste peu estimée à cause des difficultés de contrôle des services du MNEPIA.

**Tableau 6.45 Situation de la pêche et de la pisciculture dans les départements de la zone du projet (2006)**

Départements	Nombre de pêcheurs	Production (tonnes)	Nombre d'étangs
		Artisanale et Aquaculture	
Haute Sanaga	-	-	107
Lekie	22	25	226
Mbam-Et-Kim	-	-	37
Mfoundi	-	-	80
<b>Total Région Centre</b>	<b>112</b>	<b>91</b>	<b>1 022</b>

Source : Délégation Régionale MINEPIA/Centre

### Forêt

La forêt occupe une grande partie de la surface de la Région avec une superficie d'environ entre 26 000 km<sup>2</sup> pour un territoire de 70 000 km<sup>2</sup>. Le bois et le gibier sont les principaux produits tirés de la forêt de la Région du Centre.

L'exploitation forestière constitue une activité importante dans la région du Centre (voir le tableau 6.46). Celle-ci compte 13 Unités Forestières d'Aménagement, 91 forêts communautaires, 12 réserves forestières et deux forêts communales couvrant respectivement une superficie de 689 353 ha, 205 305 ha (réserves forestières) et 72 832 ha. La superficie des forêts communautaires n'a pas été déclarée.

**Tableau 6.46 Situation des titres dans région du Centre en 2006**

Départements	Unités forestières d'aménagement		Vente de coupes		Forêts communautaires		Réserves Forestières		Forêts communales	
	Nbre	Superficie (ha)	Nbre	Superficie (ha)	Nbre	Superficie (ha)	Nbre	Superficie (ha)	Nbre	Superficie (ha)
Haute Sanaga	2	107 680	-	-	21	-	1	16 000	1	40 000
Lekie	-	-	-	-	1	-	1	23 550	-	-
Mbam-Et-Kim	7	402 940	2	5 000	27	-	2	41 355	1	32 832
Mfoundi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>689 353</b>	<b>8</b>	<b>20 000</b>	<b>91</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>205 305</b>	<b>2</b>	<b>72 832</b>

Source : Délégation Régionale MINFOF/Centre

La Région du Centre compte 43 unités de transformation qui produisent près de 137 000 m<sup>3</sup> de produits débités (voir le tableau 6.47). La plupart sont situées dans le Mfoundi (15/43). La Mefou et Akono est le seul département en marge de l'exploitation forestière

**Tableau 6.47 Répartition de la production forestière dans le Centre en 2006.**

Départements	Volume exploité (m <sup>3</sup> )	Unités de transformation	Volume entré en usine (m <sup>3</sup> )	Débités (produits)
Haute Sanaga	26 241,738	2	10 553	4 603,872
Lekie	350	4	792, 336	230,86
Mbam-Et-Kim	72 060,455	3	30 510,95	12 476,8
Mfoundi	-	15	127 320,46	71 496,4
Total Région Centre	379 769	43	258 557	136 980

Source : Délégation Régionale MINFOF/Centre

### Chasse

La chasse fait partie des activités auxquelles s'adonne la population de la Région du Centre (voir les tableaux 6.48 et 6.49).

En 2005, 9 permis de collecte et 2 permis de petite chasse ont été attribués, tandis qu'un dossier de permis de grande chasse a été instruit. Des prélèvements sont également opérés dans les forêts par des chasseurs pour l'autoconsommation et la vente.

**Tableau 6.48 Liste des zones de chasse en 2008**

Localisation	Désignation	Superficie (ha)	Année de création	% du territoire national
Centre	Likini	75 850	2002	0,49
	Lukom	70 850	2006	
	Djim	88 240	2006	
Source : Annuaire Statistique 2010				

**Tableau 6.49 Liste des zones de chasse à gestion communautaire (ZICGC) en 2008**

Localisation		Désignation	Superficie (ha)	Année de création	% du territoire national
Région	Département				
Centre	Haute Sanaga	Komme	53 170	2006	0,36
		Ndo	56 920	2006	
		Likiri	60 180	2006	
Source : Annuaire Statistique 2010					

Le braconnage existe également dans la région et des animaux protégés sont parfois abattus. Toutefois, le gouvernement met tout en œuvre pour protéger les animaux victimes du braconnage. De nombreux parcs sont créés. On note aussi des actions judiciaires rigoureuses à l'encontre des braconniers, ainsi que des actions de sensibilisation pour aider la population à mieux apprécier la diversité de la faune et de la flore du Cameroun.

#### *L'industrie*

Beaucoup d'unités industrielles sont implantées dans la Région avec la présence de grandes plantations de canne à sucre et d'huile de palme (agro-industries). Avec l'exploitation forestière, des unités de sciage et transformation du bois sont également présentes dans la zone.

#### *Le tertiaire*

Dans la Région du Centre, les banques et les assurances sont les activités de services les plus présentes dans le secteur tertiaire.

La Région du Centre compte plusieurs organismes bancaires parmi lesquels on peut citer : la BICEC, le CA/SCB, la SGBC, l'AFRILAND BANK (CCEI), le Crédit Foncier du Cameroun (CFC), l'ECOBANK, etc. Ces institutions financières ont des agences localisées pour la plupart dans les chefs-lieux de département et pour la majorité à Yaoundé dans le département du Mfoundi. À côté de ces banques conventionnelles, on observe une multitude de Coopératives d'épargne et de Crédit (établissements de microfinance) qui elles, sont plus près des petits épargnants.

Dans l'ensemble, les banques possèdent trop de liquidités. Ceci s'explique par le faible taux de prêts accordés aux opérateurs économiques, justifié par la non-rentabilité des projets présentés, et compte tenu de taux d'intérêt élevés. Le marché des assurances est, pour sa part, en constante croissance même si ce secteur observe ces derniers temps quelques problèmes liés à sa structuration.

#### **6.12.1.2 L'emploi**

En 1976, les salariés représentaient 20 % de la population active; ils en constituaient 31,5 % en 1987 ce qui reflète la situation de forte croissance économique qu'a connue le Cameroun en général et la Région du Centre en particulier durant cette période. À partir de 1988, l'emploi salarié diminue au profit des indépendants qui représentent plus de 77 % de la population active en 1987. En 2001, le taux de salarisation était de 12,1 %; il a diminué en 2007 avec seulement 9,1%.

Les données sur l'emploi dans la Région du Centre sont tirées des résultats de l'ECAM III. Les principaux indicateurs sur le marché du travail dans la région sont les suivants (voir le tableau 6.50).

**Tableau 6.50 Principaux indicateurs du marché de travail dans la Région du Centre**

Indicateur	Pourcentage
Taux d'activité BIT (10 ans et +)	76,4%
Taux d'activité élargi	85,8%
Taux de chômage BIT	2,6%
Taux de chômage élargi	4,4%
Taux de chômage des 15 à 24 ans	10,0%
Pourcentage des enfants en activité économique	36,8%
Taux de sous-emploi BIT (10 ans et +)	61,8%
Rapport de dépendance (10 ans et +)	1,7%
Taux de salarisation (10 ans et +)	9,4%
Taux d'informalité (10 ans et +)	92,8%
Taux de pluri-activité (10 ans et +)	43,1%

L'entrée précoce des enfants sur le marché du travail reste un phénomène préoccupant, puisque près de 40% des enfants de 10 à 14 ans sont actifs. Le travail des enfants est particulièrement alarmant en milieu rural, en raison du poids de l'agriculture, puisque plus d'un enfant sur deux est actif. En milieu urbain, 12,3% des enfants participent au marché du travail. Yaoundé présente la plus faible proportion d'enfants actifs de tout le Cameroun avec 4,5%.

### 6.12.1.3 L'éducation

La situation de l'éducation dans la Région peut être appréhendée à travers quelques indicateurs<sup>24</sup>.

Les résultats de l'ECAM III (2007) fournissent des éléments permettant d'évaluer les politiques d'éducation dans la Région du Centre :

- Le taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus est de 95,4% pour les hommes, 83,2% pour les femmes, et de 89,2% pour l'ensemble ;
- Le taux net de scolarisation global des enfants de 6 à 14 ans est de 96,1% pour les garçons et de 94,9% pour les filles, soit pour l'ensemble de la région un taux de 95,5%. Le taux net de scolarisation global des enfants de 6 à 11 ans est de 95,1%.
- Le taux moyen de redoublement scolaire dans le primaire est de 10,6% en milieu urbain, 9,2% en milieu rural et 9,3% pour l'ensemble de la Région ;
- Les dépenses annuelles moyennes d'éducation par élève sont de 46 324 FCFA en milieu urbain, et de 30 426 FCFA en milieu rural.
- La part des dépenses d'éducation dans le budget des ménages pour la région du Centre est de 6,8% en milieu urbain, 4,0% en milieu rural et 4,3 % pour l'ensemble.
- La distance qui sépare le ménage de l'école primaire publique la plus proche est de 1,7 km et le temps moyen mis pour y aller est de 19,7 mn en moyenne dans la Région. Pour l'établissement secondaire public le plus proche, cette distance est de 4,8 km et le temps moyen mis pour y aller 31,3 mn.

### 6.12.1.4 Infrastructures de transport

Les infrastructures de transport participent au développement économique d'un pays ou d'une région. Leur existence améliore les conditions de vie des populations en facilitant notamment l'accès aux services sociaux de base.

<sup>24</sup> Source : Institut National de la Statistique, Annuaire Statistique du Cameroun 2010.

Les infrastructures de transport présentes dans la Région du centre sont les suivantes<sup>25</sup> :

#### A. Transport terrestre

Le réseau routier de la Région a une longueur totale de 17 649,22 km. La Région du Centre se situe en tête par rapport à l'ensemble des autres régions du Cameroun. Le réseau routier est constitué de routes bitumées et de routes en terre, de voies urbaines, de routes nationales, de routes provinciales, de routes départementales et de routes rurales. Le tableau 6.51 présente les infrastructures routières de la Région du Centre.

**Tableau 6.51 Situation du réseau routier de la Région du Centre<sup>26</sup>**

	Bitumées (km)	Bitumage en cours	En terre (km)	Total (km)
Routes nationales	601,09	169	404,04	1 174,13
Routes provinciales	238,5		799,88	1 038,38
Routes départementales	32,59		856,12	888,71
<b>Total</b>	<b>872,18</b>	<b>169</b>	<b>2 060,04</b>	<b>3 101,22</b>
Routes rurales	Réseau prioritaire	Réseau prioritaire en projet de bitumage	Réseau non prioritaire	Total
	2 760	76,9	11 711,10	14 548,00

La plus grande partie (92,5 %) du réseau routier de la Région est en terre. Aucune route rurale n'est bitumée. Une partie du réseau routier est qualifiée de « route prioritaire ». Il s'agit de routes faisant l'objet d'un entretien régulier par les pouvoirs publics. Dans la région du Centre, le réseau routier prioritaire est constitué des sections suivantes (voir le tableau 6.52).

**Tableau 6.52 Réseau routier prioritaire de la Région du Centre**

Haute-Sanaga (Nanga - Eboko) (RN1) :	97 km (sur la RN1) en cours de bitumage
Batchenga - Nachtigal :	9 km (sur la RN 15)
Batchenga - Ntui :	22 km (sur la RN15)

#### B. Transport ferroviaire

Le réseau ferroviaire du Cameroun comprend trois lignes :

- la ligne de l'Ouest;
- le Transcam I qui dessert les zones situées entre Douala et Yaoundé;
- le Transcam II qui relie Yaoundé au Sud à Ngaoundéré au Nord. C'est cette ligne qui traverse la zone d'étude.

Le chemin de fer transporte aussi bien les personnes que les marchandises. Dans la zone d'étude, un train Omnibus circule et dessert toutes les gares. C'est un moyen de locomotion pour les populations riveraines, le lien entre la campagne et la ville.

#### C. Transport aérien

La Région du Centre possède également un aéroport international et un aérodrome, l'aéroport international de Yaoundé Nsimalen, situé à une dizaine de kilomètre de la ville. Il relie Yaoundé, au nord du pays, à la région du Littoral (Douala) et à nombre de destinations internationales.

<sup>25</sup> PNUD et MINPAT, « Études socio-économiques régionales au Cameroun », février 2000.

<sup>26</sup> Source : Délégation régionale du ministère des Travaux publics

### 6.12.1.5 Conditions de vie de la population dans la Région du Centre

Les conditions de vie des populations de la région du Centre sont indiquées par le biais de quelques indicateurs clés tirés du rapport principal de l'ECAM III (voir les tableaux 6.53 à 6.55).

**Tableau 6.53 Pourcentage de ménages ayant accès à une source adéquate en eau de boisson, électricité et gaz, Région du Centre**

Services	Proportion des ménages
Eau potable	35,5 %
Électricité d'éclairage	46,7 %
Gaz de cuisine	7,3%
Source : ECAM III, 2007	

**Tableau 6.54 Sources d'approvisionnement en eau - Région du Centre**

Sources d'approvisionnement	Proportion des ménages
Robinet dans le logement	0,3 %
Robinet dans la cour	0,5 %
Robinet du voisin	0,1 %
Borne fontaine	9,5 %
Puits à la pompe manuelle	12,1 %
Puits sans pompe	21,3 %
Eau de surface	46,3 %
Autres	0,7 %
Source : Annuaire Statistique du Cameroun, 2004	

**Tableau 6.55 Pourcentage des ménages possédant des équipements durables**

	Ensemble du monde rural	Région du Centre
Radio	43,4 %	65,5 %
Téléviseur	10,8 %	22,3 %
Téléphone mobile	23,4 %	40,3 %
Ordinateur	0,5 %	0,9 %
Bicyclette	14,2 %	
Motocyclette	5,6 %	
Voiture	0,7 %	0,9 %
Ventilateur	3,1 %	
Réfrigérateur	1,4 %	
Réchaud à gaz	4,0 %	
Cuisinière	1,3 %	
Aucun bien durable :	39,7 %	
Source : ECAM III' 2007		

En zone rurale, 20,5 % des ménages camerounais habitent des logements en matériaux définitifs tandis que cette proportion se situe à 30,6 % dans la Région du Centre.

#### *Niveau de pauvreté*

Dans la Région du Centre, 41,2 %, soit un peu plus de quatre personnes sur dix, sont pauvres (ECAM III, 2007). Cependant, il existe de grandes disparités entre le milieu urbain et le milieu rural : en ville, un peu plus d'une personne sur dix est pauvre (incidence de 12,2%).

## 6.12.2 Répartition des divers secteurs d'activités dans les villages enquêtés

Dans les villages enquêtés de la zone d'étude, tout comme dans la Région du Centre, c'est le secteur primaire qui constitue le secteur d'activité dominant. On retrouve également quelques activités reliées aux secteurs secondaire (transformation industrielle et artisanale) et tertiaire (services).

### 6.12.2.1 Le secteur primaire

Le secteur primaire est le plus important. Il inclut les activités de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat, de la chasse, de la pêche de même que la cueillette. Ces activités sont menées par les populations de toute la zone d'étude à des degrés différents. Le secteur primaire occupe la plus grande partie des ménages des villages concernés par l'étude et constitue le pilier de la vie sociale et économique des ménages.

C'est un secteur qui bénéficie encore d'un faible encadrement technique, même si des efforts sont entrepris aussi bien de la part de l'État que des ONG d'appui au développement ou des communautés elles-mêmes. On trouve de nombreux groupes d'entraide agricole (« Groupe d'Initiative Commune » ou GIC) qui aident à faire face à la faiblesse des outils de production et à celle de la force de travail disponible. Les membres de ces groupes de travail sont principalement des femmes. Ils fonctionnent sur le principe de la rotation du tour de travail entre les membres, à l'instar de ce qui se fait en Amérique Andine. Grâce à un groupe d'entraide, une femme peut disposer d'une main-d'œuvre suffisante pour préparer rapidement le champ pour les prochaines cultures et semer. À Mekas par exemple, on trouve 5 GICs de femmes.

Des hommes peuvent également devenir membres des groupes de travail. Les critères d'adhésion à un groupe peuvent être le sexe (un groupe peut être composé uniquement d'hommes ou de femmes), le lien familial (les femmes dont les maris appartiennent à la même grande famille ou au même clan) et l'activité (groupe de planteurs de cacao, etc.). La gestion communautaire, parfois formalisée en association (telle que le Comité de Développement des Villageois de Nkolnguem ou CODEVINK) existe également dans les villages, notamment pour l'exploitation de champs communautaires de manioc, igname, patate douce, soja et maïs, pour le maraîchage, de même que pour les étangs à poissons et l'élevage (porcs, poulets, chèvres). Quelques ONGs locales ou individus bien intentionnés (un Belge, un Japonais...) appuient parfois la création de ces GICs à base communautaire, ou d'autres projets tels que l'élevage de chèvres à Nalassi (ONG Heifer International), les GICs de cacaoyères, petit élevage, maïs et tomate à Nkolondom II (CEAC), etc. Mais c'est l'implication de la communauté elle-même qui garantit la soutenabilité du processus.

Parmi les entités gouvernementales, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) semble l'une des plus présentes dans la zone, appuyant les activités agricoles, d'élevage et de foresterie/reboisement. Par ailleurs, au moment l'enquête, le gouvernement appuyait fortement la filière cacaoyère dans la zone. Dans un village, avec l'aide de la Société Coopérative de Développement du Cacao (SODECAO), il a introduit de nouvelles variétés plus productives (voir section 6.13.2.4.).

### 6.12.2.2 Le secteur secondaire

Ce secteur est en plein essor avec le développement spectaculaire, au cours des dernières années, de l'extraction de sable en bordure du fleuve (voir section 6.13.5.1. D sur les sablières).

Le secteur secondaire est formé essentiellement des activités de transformation ou d'artisanat réalisées par les habitants de la zone d'étude, ainsi que de l'extraction du sable. La transformation des noix de palme (production de l'huile de palme), la transformation du maïs et du manioc (fabrication de boisson locale alcoolisée, fabrication des « bâtons » de manioc, des cossettes de manioc et la farine), la transformation du gingembre, et la production de beurre de cacao forment l'essentiel des activités du secteur secondaire. Le secteur se renforce depuis peu avec l'augmentation de la culture du palmier pour la production d'huile au moyen de pressoirs situés dans certains villages. À titre indicatif, des villageois de Ndjame relatent qu'un ha de palmiers comporte 143 pieds, et qu'une famille peut produire 320 litres par an. Si l'on considère que le rendement moyen est de 3 tonnes à l'ha par an, et qu'une tonne de noix de palme fournit 200 litres d'huile<sup>27</sup>, dans ce village une famille disposerait en moyenne d'un demi ha environ.

<sup>27</sup> Source : APICA (1987), *Vivre du palmier à huile*, Douala, 33p.

Dans la zone d'étude, il existe quelques activités de transformation industrielles reliées à l'agriculture ou la forêt. On retrouve une plantation de palmiers à huile (80 ha) et une unité de production d'huile de palme à Ndjoré (société COMAPALM), une plantation de gingembre (216 ha) et une unité de production de poudre de gingembre à Obandene, la SOSUCAM (société sucrière du Cameroun) et une entreprise de production des boissons alcoolisées, l'ADIC (African distilling Company) à Mbandjock. En ce qui concerne la transformation du bois, on retrouve la SABM (Société Africaine de Bois du Mbam) à Biakoa-Ntui et la société Yannakos Balanos à Obala. La teinture de vêtements à l'aide de produits naturels est également mentionnée à Nkolonguem I.

D'intenses activités de construction ont été détectées près du tracé de la ligne électrique, en particulier à proximité du poste de transformation où la pression immobilière est immense. À Nkolondom I par exemple, la Société Immobilière Camerounaise a construit récemment un lotissement appelé « Camp SIC ». D'autres villages plus éloignés de Yaoundé mais situés au bord de la nouvelle route asphaltée voient également apparaître de nouvelles constructions, tel que Ndjoré où un nouveau quartier est érigé autour du futur poste de « pesage » des marchandises transportées par camion.

### 6.12.2.3 Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe principalement des services offerts par le secteur public, soit les services de gendarmerie et de police, les impôts, les administrations (préfecture, sous-préfectures, district), les écoles, les centres de santé et les marchés.

Les services déconcentrés de l'État sont regroupés dans les délégations provinciales et départementales ainsi que dans les chefs-lieux d'arrondissement à Ntui, à Obala et à Batchenga. Quelques villages possèdent également un poste agricole (Nachtigal, Nkolondom I et Ndjoré). Ceux-ci sont distribués en fonction de l'importance démographique du village et de l'intensité des activités menées. Les habitants de ces villages soulignent toutefois que les agents affectés à ces postes « les ont désertés », préférant la vie des centres urbains.

Du côté du secteur privé, on retrouve dans les villages enquêtés quelques petites structures de santé, une pharmacie et quelques écoles primaires et maternelles privées. Le transport local fournit également des opportunités d'emploi, de même que la vente et le transport de sable.

De petites activités de microcrédit ou microfinance existent également. À Nalassi, les habitants ont mis en place en 2009 une Caisse Villageoise d'Épargne et de Crédit Autogérée (CEVEVAC) qui consiste un véritable levier financier pour le village. Par ailleurs, quelques tontines gérées par les femmes sont attestées dans certains villages enquêtés.

### 6.12.2.4 Activités rurales et production agricole

Sauf si mentionné, les données et l'information mentionnées dans la présente section proviennent de l'enquête ménage réalisée en 2006.

#### A. Activités agricoles

L'agriculture est l'activité principale pratiquée par la quasi-totalité des ménages de la zone d'étude car pour 76,5 % d'entre eux, il s'agit de leur première activité. La production agricole est constituée des produits vivriers, des produits maraîchers et de cultures pérennes. Les principales évolutions constatées entre 2006 et 2011 sont de deux ordres. Tout d'abord une densification des parcelles dédiées au maraichage aux abords de Yaoundé (en particulier dans la zone de Nkolondom) avec une diminution des durées de mise en jachère. Ce phénomène est induit par l'augmentation de la population de la capitale. Ensuite, au nord, en particulier au nord de Ndji, une augmentation significative des surfaces de cacaoyère. Cette augmentation est à mettre en relation avec la bonne tenue du cours du cacao ces dernières années, une politique volontaire du gouvernement et la mise à disposition de variétés plus compétitives.

## Les cultures vivrières

Elles sont pratiquées dans tous les villages et constituent le pilier de la survie des populations. Les principales cultures vivrières pratiquées par les ménages enquêtés sont : le manioc (12 % des ménages enquêtés), le maïs (12 %), la banane (plantain et banane douce) (11,2 %) et le macabo (10 %). L'igname fait également parties des cultures vivrières pratiquées plusieurs villages de la zone d'étude.

Les femmes sont les plus impliquées dans les cultures vivrières. Les quantités produites sont destinées avant tout à l'autoconsommation, le surplus est vendu. Les quantités autoconsommées comprennent les quantités utilisées pour l'alimentation des ménages et celles conservées comme semences.

La part de produits vivriers autoconsommés n'est pas la même dans tous le ménages enquêtés. Ainsi, près de 10 % des ménages consomment moins de 25 % des cultures vivrières qu'ils produisent; pour 30,4 % des ménages l'autoconsommation représente 25 à 50% de leur production vivrière; pour 32 % des ménages, les quantités autoconsommées oscillent entre 50 et 70 % de la production. Pour le reste des ménages (27 %), la quantité de produits vivriers autoconsommée est supérieure à 75 %.

Le manioc, principale production vivrière, est également celle qui rapporte le plus d'argent pour 16,1 % des ménages, tandis que le plantain et l'igname sont respectivement les sources de revenus les plus importantes pour 12 % et 9 % des ménages enquêtés. Les revenus hebdomadaires provenant de la vente de la production vivrière sont inférieurs à 5 000 FCFA pour 41,8 % des ménages enquêtés; ils sont compris entre 5 000 FCFA et 10 000 FCFA pour 26,7 % des ménages enquêtés, et sont supérieurs à 10 000 FCFA pour 31,5 % des ménages interrogés.

Quelques agriculteurs disent obtenir des revenus beaucoup plus importants de la vente des produits vivriers. Un des ménages rencontrés déclare percevoir un revenu mensuel compris entre 100 000 à 180 000 FCFA. Par ailleurs, bien que l'igname ne soit pas une culture très répandue dans la zone du projet, sa vente procure des revenus substantiels pouvant atteindre 150 000 FCFA par mois.

En moyenne, la vente des produits vivriers procurait en 2006 un revenu annuel de 731 015 FCFA (soit 14 058 FCFA par semaine) aux ménages de la zone d'étude. Le tableau 6.56 présente les revenus hebdomadaires tirés de la vente des produits vivriers.

**Tableau 6.56 Revenus hebdomadaires générés par la vente des produits vivriers**

Revenu des ménages	Nombre de ménages (en %)
Inférieur à 5 000 FCFA	41,7
Entre 5 000 et 10 000 FCFA	26,7
Supérieur à 10 000 FCFA	31,6
14 058 FCFA	Moyenne
Source : Enquête auprès de 451 ménages, 2006	

De manière générale, il ressort des entretiens avec les chefs de villages, les notables et les populations que les revenus des ventes des produits vivriers ont nettement augmenté entre 2006 et 2011. La demande sans cesse croissante de Yaoundé, l'augmentation des prix produits vivriers, et l'écoulement plus facile des produits suite à l'aménagement de la route Obala – Nanga Eboko sont des facteurs qui ont permis aux ménages ruraux de la zone du projet d'améliorer leur revenus agricoles.

D'après les paysans rencontrés, la meilleure période pour les ventes se situe en mai et en juin. Les ménages utilisent leurs revenus en priorité pour la résolution des problèmes urgents tels que les maladies, mais pour acquérir des produits de première nécessité comme le pétrole, le savon, les allumettes, etc.

Quelques expériences remarquables de cultures vivrières ont été observées. C'est ainsi, qu'à Ndjoré, les femmes cultivent un champ communautaire de manioc depuis plus de cinq ans. En 2006, elles ont cultivé un champ de trois hectares. Cette expérience est à souligner parce que généralement la taille des champs cultivés par les femmes de façon individuelle n'est pas très importante, et surtout parce que les femmes en se regroupant ont voulu faire preuve d'un esprit de construction collective.

À Ekombitié (Ndokoa), une culture industrielle de maïs été mise en place au bord de la Sanaga par une « élite » extérieure; de 300 hectares en 2006, la superficie cultivée atteindrait environ 450 hectares en 2009. Dans le village d'Obandene, un champ de gingembre de 216 ha a été créé également par une « élite » extérieure. Enfin, à Mekas, on retrouve cinq GICs (Groupe d'Initiative Commune) créés par des femmes, dont le GIC FOM (Femmes Organisées de Mekas), le GIC FAM (Femmes actives de Mekas), le GIC Ebang Riguen (quartier de Nkoloua), le GIC Oyiria Binnga. Il existe également des GICs d'hommes. L'ONG Heifer S/C International appuie les GICs dans la commercialisation de leurs produits vivriers tout en contribuant au renforcement de leurs compétences techniques par des formations. Le Projet Social pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) apporte également un appui via la construction d'un grenier communautaire. Enfin, les hommes de Mekas se sont organisés dans le cadre du Projet pour le Développement Économique, Social, Culturel du Cameroun (PODESCC) afin de développer la culture du cacao, du maïs de même que le maraîchage.

### Localisation des champs et superficies cultivées

Les superficies cultivées sont plus ou moins éloignées des villages. 33% des paysans rencontrés ont des champs qui se trouvent au plus à 1 km des lieux d'habitation; 35 % exploitent des champs situés entre 1 et 2 km du village, et 33 % ont des champs se trouvant à plus de 2 km.

Selon les observations faites sur le terrain, les champs des cultures vivrières ne sont pas très grands dans la majorité des cas. La superficie moyenne doit être comprise entre 0,5 et 1 ha. Toutefois, quelques unités domestiques dépassent 1 ha de champ vivrier.

Le nombre de champs par unité domestique est présenté au tableau 6.57.

**Tableau 6.57 Répartition des unités domestiques en fonction du nombre de champs cultures vivrières possédés**

	Nombre de champs							
	1	2	3	4	5	6	7	≥ 8
Pourcentage d'unités domestiques concernées	27 %	27 %	21 %	10 %	7 %	3 %	1 %	4 %
Source : Enquête auprès de 451 ménages, 2006								

La majorité des ménages enquêtés (54 %) possèdent entre 1 et 2 champs de cultures vivrières. Un peu moins de la moitié en possède 3 et plus.

**Tableau 6.58 Répartition des unités domestiques en fonction du nombre de champs de cacao possédés**

	Nombre de champs						
	1	2	3	4	5	6	7
Pourcentage d'unités domestiques concernées	55 %	29 %	10 %	4 %	2 %	1 %	1 %
Source : Enquête auprès de 451 ménages, 2006.							

La majorité (55 %) des ménages enquêtés ne disposent que d'une plantation de cacao (voir le tableau 6.58). Moins d'un tiers possèdent deux champs. Environ 17 % des ménages possèdent au moins 3 plantations de cacao.

### Les cultures maraîchères

Le maraîchage est une activité qui concerne 27 % des ménages enquêtés. Il s'effectue en bordure des cours d'eau et offre un potentiel de quatre récoltes par an espacées de trois mois chacune. Les principaux produits de maraîchage cultivés sont le gombo, la tomate, le piment, les pastèques, les légumes, le persil, le chou et la salade.

Ces produits sont presque entièrement vendus et rapportent généralement plus que les produits vivriers. En 2006, selon les ménages enquêtés, le maraîchage était bien plus difficile que la culture du cacao, mais bien plus rentable.

À Nkolnguem I, un ménage affirme obtenir plus de 300 000 FCFA par an par la vente de chacune des trois spéculations que sont le piment, la tomate et le gombo pour un revenu total annuel de près de 1 000 000 de FCFA. Il faut souligner que les villages de cette zone, situés près du grand centre de consommation de Yaoundé, ont fait de la culture maraîchère une spécialité. Il en va de même pour les villages du département du Mfoundi (Yaoundé I) situés encore plus près de la ville. Les habitants de ces villages vivent une double réalité, urbaine et rurale. Il est difficile de dire laquelle prend le pas sur l'autre. Dans tous les cas, en termes d'activité dominante, c'est l'agriculture qui l'emporte sur le salariat avec pour spécialité les cultures maraîchères. Le chef du village de Nkolessong affirme qu'un bon maraîcher peut gagner 100 000 francs par semaine.

Il est clair que le maraîchage est une activité à fort potentiel dans la zone. À Minkama Pionnier, le maraîchage était considéré par plusieurs ménages comme l'une des activités qui rapportent le plus en 2006. Pour un hectare de cultures maraîchères, un agriculteur pouvait gagner jusqu'à un million de francs CFA par an, et seulement 300 000 FCFA par la culture de cacao sur une même superficie. Toutefois, le maraîchage s'est brusquement arrêté dans ce village avec la rupture de la digue servant à l'irrigation, ce qui a représenté une perte très importante en termes de revenus pour les villageois.

Il est à noter que la nouvelle route bitumée entre Batchenga et la zone du barrage permet aux agriculteurs et particulièrement aux maraîchers de vendre plus facilement leurs produits. L'augmentation de l'achalandage routier, la meilleure accessibilité à la ville de Yaoundé de même que les travailleurs de la base-vie (située à Olembe) constituent une nouvelle clientèle pour ces derniers.

### **Les cultures pérennes**

Les cultures de rente pratiquées par les ménages enquêtés de la zone d'étude sont le cacao et le palmier à huile. Les cultures de rente génèrent des revenus qui servent généralement aux dépenses lourdes des ménages : construction des maisons d'habitation, scolarisation des enfants, agrandissement ou création de nouvelles cacaoyères, funérailles.

#### *Le cacao*

Le cacao est la seule culture présente partout au niveau dans la zone d'étude. C'est une culture qui est généralement pratiquée par les hommes. Au début des années 2000, cependant, la fluctuation des prix des produits de vente sur les marchés a découragé de nombreux planteurs. Ainsi, bon nombre de vieilles plantations - appartenant en général à des planteurs âgés - ont été soit abandonnées soit mal entretenues. Avec la reprise des cours du café et du cacao, qui atteint maintenant des sommets, la superficie des anciennes plantations a augmenté et des jeunes s'impliquent dans la culture du cacao en créant de nouvelles plantations.

La cacaoculture constitue la principale source de revenus pour les ménages qui la pratiquent. En 2006, dans la zone du projet, 57 % des ménages enquêtés qui pratiquaient l'agriculture faisaient de la cacaoculture. La production moyenne de cacao fréquemment déclarée par les ménages enquêtés varie entre 2 et 5 sacs (50 kg), lors d'une campagne : en effet, 24 % des ménages interrogés récoltent chacun moins de deux sacs; 35 % des ménages enquêtés récoltent entre 2 et 5 sacs; ils sont 25 % à obtenir entre 5 et 10 sacs et 16 % produisent plus d'une tonne de cacao.

À Mekas, 29 % de ménages disposent de plus d'une plantation de cacao. Cette culture leur procure l'essentiel de leurs revenus. Nombre de ces plantations sont assez éloignées des lieux d'habitation. Certains ménages ont déclaré parcourir jusqu'à 5 km pour s'y rendre. Les plantations peuvent couvrir des superficies de 3 à 5 ha. Par ailleurs, le chef de village de Mekas a indiqué une augmentation importante de la production de cacao et la création de nouvelles plantations depuis 2006.

Lors de l'entretien avec les chefs des villages, fin mai-début juin 2011, nombre d'entre eux ont mentionné une augmentation significative de la superficie dédiée à la cacaoculture depuis la remontée des prix. C'est ainsi

qu'à Nkolondom II, de nouveaux GIC se sont formés regroupant de jeunes gens exploitant des plantations de cacao amélioré. À Nkolnguem I, on compte 3 GIC de producteurs de cacao : ACAVI 3, ACAVI 1 et GICANA. À Nachtigal-Ntui (rive droite), à Nachtigal-Batchenga (rive gauche) ainsi qu'à Ehondo, on observe une extension des anciennes cacaoyères et la création de nouvelles plantations. À Olembe, un groupe d'hommes d'affaire projette la création d'une cacaoyère d'une superficie de 50 hectares.

Le gouvernement, avec l'appui de la Société de développement du cacao (SODECAO), ont introduit de nouvelles variétés très productives, lesquelles, selon les villageois, arriveraient à maturité en 18 mois et fourniraient des rendements de deux à trois fois plus importants (jusqu'à 5, voire 7 tonnes à l'ha<sup>28</sup>). Au Cameroun, les rendements les plus élevés des cacaoyers sont dans la région du Sud-Ouest, ils atteignent 2,5 tonnes au maximum. Dans la région du Centre les rendements des cacaoyers n'excèdent pas 2 tonnes. Actuellement les rendements moyens tournent autour de 0,7t/ha, cela signifie que des rendements deux à trois fois plus importants oscillent entre 1,4 et 2 tonnes, ce qui correspond à la réalité du terrain.

L'espace à cultiver devenant rare, certains ménages ont abandonné la monoculture du cacao et associent dorénavant la culture du cacao à celles du palmier à huile, du bananier (banane douce et plantain) et des arbres fruitiers. Il est à noter que la culture du cacao s'effectue sous des arbres qui leur procurent l'ombre dont ils ont besoin.

Les feux de brousse constituent un problème important pour les cacaoculteurs de la rive droite (Ndjame, Ehondo, Obandene). Ces feux sont provoqués soit par les chasseurs, soit par des mains criminelles ou encore, pour débroussailler. Compte tenu de la rareté des terres sur la rive gauche du fleuve Sanaga (Lekie), les nouvelles plantations de superficies significatives se retrouvent surtout sur la rive droite du fleuve.

#### *Le palmier à huile*

La culture du palmier à huile intéresse de plus en plus les populations de la zone du projet. Elle est d'ailleurs en plein développement. Des cultures du palmier à huile sont déjà présentes dans le village de Ndjame; à Obandene, la palmeraie implantée sur 214 ha est associée à une bananeraie; à Ndjore, une plantation de 80 ha a été créée récemment. De même, une autre palmeraie a été créée par une « élite extérieure », toujours dans le village de Obandene.

### **Techniques culturelles et intrants agricoles**

#### *Techniques culturelles employées par les populations enquêtées*

Les populations font des cultures itinérantes sur brûlis. Ils changent de champ après un certain nombre d'années d'exploitation pour laisser le sol se reposer et se régénérer. C'est la jachère, caractéristique de l'agriculture tropicale forestière. La durée de la jachère est fonction de la pression sociale qui s'exerce sur la terre et des techniques utilisées par les populations pour sa mise en valeur. Elle est d'autant plus longue que les paysans disposent de réserves importantes de terres qu'ils peuvent facilement exploiter pour de nouvelles cultures. Les opérations culturelles se réalisent selon l'ordre chronologique ci-après : le défrichement, l'abattage, le brûlis, le nettoyage, le semis, le sarclage et la récolte.

Dans le cadre de la réalisation de leurs activités agricoles, bon nombre de chefs de ménage enquêtés à Mekas ont une maîtrise des techniques agricoles améliorées. Les principaux outils utilisés dans les travaux agricoles par les villageois sont essentiellement la houe et la machette. Lors des travaux d'abattage, ils emploient la hache ou la tronçonneuse. Une tentative de mécanisation agricole a été faite à Mekas par un habitant du village, mais elle n'a pas réussi; l'engin est tombé en panne un jour après sa mise en service. Partout dans les villages les paysans sont sous-équipés en outils et équipements. L'agriculture paysanne demeure exigeante en force de travail.

#### *L'âge moyen des jachères*

Lors de l'enquête ménage de 2006, plus de la moitié (55 %) des chefs de ménage enquêtés possédaient des jachères ayant moins de 5 ans, 31 % des ménages avaient une jachère dont l'âge était compris entre 5 et 10

<sup>28</sup> D'après des villageois.

ans, 6 % avaient des jachères dont l'âge se situait entre 10 et 15 ans tandis que 8 % disposaient d'une jachère de plus de 15 ans. Le fait que la majorité des paysans ont des jachères dont l'âge est inférieur à 5 ans traduit bien la forte pression sociale exercée sur la terre (voir le tableau 6.59).

**Tableau 6.59 Durée de l'exploitation d'un champ**

Durée d'exploitation	Nouveau champ en forêt (%)	Nouveau champ en savane (%)	Champ sur jachère (%)
0 à 1 an	1,5	55,3	0,4
1 à 2 ans	36,1	31,2	30,8
2 à 3 ans	36,5	6	27,5
Plus de 3 ans	25,9	7,5	41,3

Source : Enquête ménage, 2006

Les entretiens auprès des chefs de village, réalisés à la fin mai-début juin 2011, ont indiqué une diminution du temps de repos des terres déjà cultivées. En fait, plus on se rapproche de Yaoundé, moins il y a de terres disponibles et plus les agriculteurs retournent rapidement cultiver les terres laissées en jachère et ce, malgré une baisse de productivité marquée due à l'infertilité de ces sols.

#### *Organisation sociale de la production agricole*

Il existe quelques unités agricoles d'assez grande taille qui recourent à de la main-d'œuvre rémunérée. Cependant, l'essentiel des personnes enquêtées sont des paysans très modestes. Pour eux, les activités agricoles se déroulent dans le cadre de l'unité domestique.

La division sexuelle du travail est souple. Toutefois, il existe certaines tâches dévolues exclusivement aux hommes et aux femmes. Aux premiers reviennent les tâches d'abattage des arbres, le dessouchage et le brûlis. Les activités dévolues aux femmes sont principalement le labour, le semis, l'entretien des champs, la récolte et la commercialisation des produits (cultures vivrières). Pour les cultures de rente (le cacao et le palmier à huile), l'homme intervient dans toutes les opérations culturales avec l'appui de son ou de ses épouses. La répartition sexuelle des tâches n'est ni étanche ni figée. Elle évolue avec l'environnement socio-économique global. C'est ainsi que le transport des produits vivriers, jadis exclusivement dévolu aux femmes, est dorénavant également attribué aux hommes. On assiste progressivement à une interchangeabilité des rôles en milieu rural.

Au sein de l'unité domestique, tous les membres sous l'autorité du chef fournissent la force de travail nécessaire à la réalisation des activités agricoles. Les enfants interviennent aussi. Les tâches qui leur sont confiées tiennent compte de leur âge : le désherbage, le portage, les semis, la récolte, l'écabossage du cacao, etc.

#### *Associations culturelles*

La culture en association est le système dominant. La monoculture en grande superficie est pratiquement inexistante. Les associations de cultures varient cependant selon le milieu (la forêt ou la savane). En savane, les associations sont multiples. Un exemple d'associations de cultures pratiquées dans les zones étudiées :

- 1° année : sésame + arachides;
- 2° année : igname jaune (djouma) + courges + maïs;
- 3° année : igname blanche (kalba) + courges + maïs;
- 4° année : igname blanche (bekele) + courges + maïs + manioc.

L'association des cultures peut être faite pour 1 an, 2 ans ou 3 ans. Le manioc ferme le cycle des cultures. Une fois le manioc récolté, le sol est mis au repos pour lui permettre de se régénérer (jachère). Mais de plus en plus, notamment dans la Lekie, la terre ne se repose que le temps écoulé entre deux campagnes de cultures.

### *Utilisation des intrants*

Pour les cultures maraîchères, ainsi que pour les grandes exploitations agricoles de maïs, de palmier à huile ou de cacao, l'utilisation des engrais est devenue courante. Fongicides et pesticides sont plus utilisés dans la cacaoculture.

Pour les cultures vivrières, les méthodes d'enrichissement du sol demeurent traditionnelles (engrais vert : restes de végétation que l'on enfouit). Pour les paysans, les sols des forêts vierges sont considérés comme les plus riches et donc préférés pour les cultures telles que le bananier plantain. De manière générale, les paysans n'enrichissent pas les sols : ils comptent d'abord sur la générosité de la nature et recourent à la jachère comme technique d'enrichissement: « il faut laisser reposer la terre pour qu'elle reprenne des forces ». Avec la pression démographique notamment dans la Lekie et dans les villages du Mfoundi concernés par le Projet (Nkolondom I et II; Nkolessong), la pratique de la jachère devient de plus en plus difficile à mettre en œuvre. Il s'ensuit une baisse importante de la production constatée par les paysans.

### *Problèmes des villageois concernant les activités agricoles*

Les résultats de l'enquête ménage 2006 font ressortir les difficultés suivantes concernant les activités agricoles, notamment la culture du plantain, les arbres fruitiers et la culture du manioc, dans la zone du projet :

- la baisse continue des rendements, un problème récurrent mentionné à maintes reprises dans les villages consultés du département du Mfoundi (Nkolondom I et II; Nkolessong), et de tous les villages du département de la Lekie;
- les maladies des plantes que les paysans sans encadrement technique ne peuvent combattre;
- l'absence de tout encadrement technique;
- le caractère rudimentaire des moyens de production;
- le manque de capital financier;
- les problèmes liés à la commercialisation.

Soulignons que les paysans et plus particulièrement ceux des villages du Mfoundi, associent plusieurs de ces problèmes aux effets néfastes de la ligne électrique haute tension qui traverse leur territoire.

À cela s'ajoute les changements climatiques qui modifient, selon les représentants des villages interviewés, le cycle de culture de nombreux produits agricoles. Entre autres, les personnes interrogées pensent que le pourrissement des racines et des tiges du manioc serait provoqué par les pluies devenues trop intenses.

### *B. L'élevage*

Toujours selon l'enquête ménage de 2006, l'élevage est pratiqué par 49 % des ménages enquêtés. Cependant, moins de 1 % pratique l'élevage comme activité principale. Le cheptel est formé principalement de volaille - poulets et canards - (69 % de ménages) et de caprins (31 % de ménages).

L'élevage est fait de façon traditionnelle : les bêtes sont laissées en divagation dans le village. Cette pratique, la plus courante dans le domaine de l'élevage villageois, peut avoir toutefois des conséquences plus ou moins heureuses: animaux écrasés par des véhicules sur les routes, animaux emportés par les rapaces, conflits entre les habitants pour cause de destruction de cultures, etc.

La majorité des éleveurs (82,9 %) ne bénéficient d'aucun appui technique. Cependant, quelques-uns d'entre eux reçoivent un appui occasionnel (9,5 %) ou régulier (7,7 %).

L'objectif premier de l'élevage est de répondre aux besoins alimentaires des ménages. Cependant lorsqu'un problème urgent ou important se pose, le villageois puise dans son cheptel une ou deux bêtes qu'il vend pour obtenir l'argent dont il a besoin. À ce titre, l'élevage est souvent considéré comme une épargne sur pied pour les paysans.

La majorité des représentants des villages ayant été consultés en 2011 ont mentionné une augmentation des activités d'élevage. Plusieurs d'entre eux ont reçu pour ce faire l'appui de l'ONG Heipher International. Ce sont surtout de petits élevages de chèvres et de porcs qui sont créés. C'est ainsi qu'à Nalassi, on compte un nouvel élevage porcin d'environ 50 bêtes. Dans ce même village, un projet d'élevage de chèvres est appuyé par Heipher. À Mekas, cette ONG a également lancé un projet d'élevage caprin en 2006 mais, selon les personnes enquêtées, les bêtes auraient toutes été volées (!) en 2009 alors que le cheptel atteignait environ 200 têtes. On compte également, à Mekas, 7 porcheries. Dans le quartier d'Ekombitié (Ndoko), des familles se regroupent pour réaliser l'élevage de poulets, de porcs, de chèvres et de moutons. À Minkama Pionnier, en 2009, une maladie a réduit de manière drastique le cheptel et le nombre de bêtes demeure encore aujourd'hui inférieur à ce qu'il était voici deux ans.

### C. La cueillette

La cueillette est pratiquée par toutes les composantes sociales : les femmes, les hommes, les jeunes et les moins jeunes. Environ 80 % des ménages enquêtés mentionnent effectuer des activités de cueillette.

Les femmes s'intéressent surtout à la récolte du Djansang, du « Gnetum africanum » appelé localement « kok », des champignons, des fruits sauvages, des chenilles et des vers blancs, des herbes et plantes médicinales (l'Akouk pour le traitement du paludisme; l'Akeng, l'Ebing et les feuilles du corossolier pour le traitement des maux de ventre et des amibes ainsi que les jeunes feuilles de palmier pour soigner la dysenterie).

Le vin de palme est le principal produit recherché par les hommes alors que les personnes moins jeunes sont intéressées, quant à elles, par les fruits (l'Amvout et le Ntom), les termites et les vers blancs.

Les produits tels que le bois de chauffe (coupé par l'homme et transporté le plus souvent par des femmes) sont également récoltés en forêt par les populations locales de la zone d'étude. En général, la quantité des produits de cueillette diminuent au fur et à mesure que l'on s'approche de Yaoundé.

Les produits de cueillette sont autoconsommés par 62,6 % des personnes interrogées ou vendus et consommés par 36 % des gens alors que seulement 1,4 % en font la vente exclusivement. Les produits les plus vendus sont : le vin de palme (34,7 %), le ndjassang (32,6 %), le Gnetum africanum ou « kok » (11,7 %) et les champignons (9,8 %). Un ménage peut gagner jusqu'à 5 000 FCFA par semaine en vendant les produits de cueillette. Aussi les ménages s'intéressent de plus en plus aux activités de cueillette depuis qu'ils savent que la vente de ces produits peut leur rapporter autant d'argent qu'ils en gagnent avec les denrées agricoles.

### D. La transformation

Quelques produits agricoles font l'objet d'une transformation dans les villages. Ce sont le manioc, le maïs et les noix de palme. La transformation des produits vivriers est une activité importante, pratiquée par une grande majorité (71,4 %) des ménages enquêtés qui en tirent des revenus appréciables (voir le tableau 6.60).

**Tableau 6.60 Revenus hebdomadaires tirés par les ménages de la vente des produits transformés**

Revenus des ménages	% des ménages
Moins de 5 000 FCFA	44,5 %
Entre 5 000 et 10 000 FCFA	38 %
Plus de 10 000 FCFA	17,5 %

### La production des cossettes et bâtons de manioc

Dans le processus de transformation, le manioc est d'abord roui<sup>29</sup> puis transformé soit en cossettes après avoir été séché au soleil, soit en « bâtons » de manioc.

<sup>29</sup> On nomme manioc roui un tubercule trempé dans de l'eau (dans un étang, une mare, un cours d'eau, une bassine, etc.) pendant quelques jours.

### *Les cossettes ou « couscous » de manioc*

Les cossettes de manioc appelées localement « couscous » de manioc constituent le principal produit agricole transformé dans les villages de la zone d'étude. Les femmes en sont les principales productrices. La production des cossettes est très répandue.

Selon les femmes interviewées, pour produire un sac de cossettes de manioc de 50 kg, il faut au moins deux sacs de tubercules de manioc de 50 kg chacun. Le principal avantage des cossettes de manioc est qu'elles se conservent longtemps.

Certaines personnes rencontrées ont déclaré faire de moins en moins de transformation du manioc. Elles estiment que l'activité prend trop de temps. Elles préfèrent vendre le manioc roui aux revendeuses « buyam-sellam »; à leur charge d'achever, par la suite, le cycle de transformation.

La production des cossettes de manioc est considérée par bon nombre de ménages comme une source stable de revenus qui s'étalent sur une longue période de l'année. Ces revenus sont également appréciables : la vente des cossettes de manioc peut rapporter entre 200 000 et 400 000 FCFA par an. Les cossettes de manioc sont vendues sur place, dans des bassines ou des sacs. Le prix de vente de la bassine de cossettes de manioc dépend de la taille de la bassine utilisée (2 500 FCFA en moyenne). Emballées dans de grands sacs de 50 kg, les cossettes sont soit vendues sur place aux « buyam-sellam » (revendeuses venues des villes) soit acheminées par les productrices elles-mêmes vers les centres urbains pour y être vendues.

Les cossettes constituent un premier niveau de transformation du manioc. Pour être consommées, les cossettes doivent être transformées en farine qui sera cuite ensuite pour donner une pâte qui accompagne le plat principal au moment des repas. Au niveau des villages, la transformation des cossettes en farine est faite dans chaque ménage pour la consommation propre de la famille. Les femmes utilisent le mortier ou le moulin à fofou (disponible parfois dans les villages où il y a le courant électrique) pour obtenir la farine de manioc.

### *Le « bâton » de manioc ou « bibobolo »*

La transformation du manioc en « bâtons » de manioc ou « bibobolo » est le domaine par excellence des femmes. Le niveau de cette activité est en corrélation avec la quantité de manioc produite dans chaque zone : elle est très importante dans le Mbam-Et-Kim, la Lekie et la Haute-Sanaga; elle l'est moins dans le Mfoundi. Pour produire 150 « bâtons » de manioc d'une taille normale, il faut une cuvette de manioc de 25 à 30 kg. Le prix de vente du « bâton » de manioc varie selon les localités : dans les zones 2 et 3, proches de Yaoundé, il se situe à 50 FCFA tandis que dans la zone 1, plus éloignée de Yaoundé, le « bâton » de manioc coûte 30 FCFA. Un ménage peut produire en moyenne 50 « bâtons » de manioc par semaine.

Le « couscous » et les « bâtons » de manioc, auxquels s'ajoute la banane plantain, font partie de l'alimentation de base des populations enquêtées.

### **La production de l'huile de palme**

La production de l'huile de palme dans les villages se fait au niveau des ménages pour leur consommation propre. Les ménages produisent l'huile de palme de manière très artisanale en utilisant des procédés traditionnels.

Outre l'autoconsommation, l'huile de palme est également produite par une petite unité installée dans la zone du projet dans le village de Ndjoré (Cf. infra « Industrie »).

### **La production de boisson alcoolisée (odontol)**

La production de l'odontol ou hark'i, une boisson fortement alcoolisée, est une activité intense dans quelques villages de la zone. Elle est plus présente dans le Mbam-Et-Kim, la Lekie et la Haute-Sanaga. L'odontol est une boisson à très fort degré d'alcool (entre 40° et 90°), produite à partir du maïs ou du manioc ou les deux à la fois, et obtenue par distillation. Ce sont les femmes qui le produisent. Les hommes sont moins impliqués dans cette activité.

L'odontol est considéré par les villageois comme un produit qui favorise la cohésion sociale, une opportunité de renforcer les relations sociales et de tisser de nouvelles amitiés. On offre un verre d'odontol à un ami, à un frère. On conclut une affaire par le partage d'un verre d'odontol. D'autres le considèrent comme un stimulant qui permet d'avoir un bon rendement au travail. Ainsi l'odontol est la boisson la plus consommée par les jeunes qui extraient le sable.

Dans la zone 1, la production mensuelle de cette boisson est estimée à 300 litres par productrice. L'odontol est vendu à 300 FCFA le litre. Il peut rapporter un revenu mensuel moyen de 30 000 FCFA à sa productrice. Grâce à cette activité, les femmes peuvent payer les frais d'école de leurs enfants.

Selon les personnes enquêtées, la production de l'odontol est confrontée à quelques difficultés :

- la concurrence du « Nofia », une boisson fortement alcoolisée produite par la société ADIC localisée à Mbandjock. Cette société fabrique d'autres boissons fortement alcoolisées tel que le rhum;
- le procédé artisanal de fabrication : la maîtrise du procédé de fermentation et de la distillation de l'éthanol reste empirique;
- le degré d'alcool n'est pas contrôlé : le méthanol et l'éthanol fabriqués par les ménages produisent des effets néfastes sur le système nerveux central et sur le foie;
- les consommateurs de cette boisson payent souvent à crédit, un comportement qui n'est pas bon pour la pérennité de l'activité.

Les femmes qui vendent l'odontol utilisent des mesures adaptées à toutes les bourses. On trouve ainsi des mesures à 50 francs, à 100 francs et à 150 francs. Ainsi l'odontol est devenue la boisson du pauvre. Les méfaits sur la santé humaine sont dramatiques. On trouve dans les villages des jeunes gens qui ont perdu de leur vitalité à cause d'une trop grande consommation de cette boisson.

### **La production du beurre de cacao**

De plus en plus de femmes transforment les fèves séchées de cacao en beurre de cacao, notamment à Nkolondom II avec l'appui d'un volontaire japonais, à Nkolnguem I et à Nachtigal-Ntui grâce à l'appui d'une ONG. Cette transformation se fait de manière artisanale. Le beurre de cacao est utilisé comme produit cosmétique par les femmes.

### **Évolution de l'activité de transformation dans les villages recensés**

Plus de la moitié des ménages qui font la transformation (56,2 %) pensent que leurs activités ont baissé entre 2001 et 2006. Pour 37,3 % d'entre eux, par contre, leurs activités de transformation se sont développées sur la même période. Seuls 15,4 % disent que leurs activités de transformation sont demeurées stables.

#### **6.12.2.5 Activités rurales**

##### **A. La pisciculture**

Elle concerne un petit nombre de chefs de ménage de la zone du projet. En effet, 7 % des chefs de ménage interrogés font de la pisciculture. C'est une activité secondaire pour les ménages qui la pratiquent. Elle est présente notamment dans le village de Nkolnguem II. Ici, vu la rareté et l'appauvrissement des sols cultivables, un nombre assez important de chefs de famille s'adonnent à cette activité (on compte entre 2 et 5 étangs par famille). D'après le chef du village, le village dans son ensemble dispose d'environ 25 étangs pour une moyenne totale de production d'une tonne de poisson par an. Le GIC CODEVINK (Comité de Développement des Villageois de Nkolnguem II) a mis sur pied deux étangs communautaires : l'un de 400 m<sup>2</sup> financé par PSSA (Programme Spécial de Sécurité Alimentaire) et l'autre, de 600 m<sup>2</sup> financé par le PNVA (Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole).

Une partie des poissons provenant de cette pisciculture est autoconsommée, tandis que l'autre partie, la plus importante, est vendue.

## B. L'apiculture

C'est également une activité secondaire et seul 5 % des ménages enquêtés pratiquent l'apiculture. Le miel produit est destiné à l'autoconsommation des ménages et constitue un élément de la pharmacopée traditionnelle.

## C. La chasse

Selon l'enquête ménage 2006, la chasse est une activité qui concerne 24,6 % de chefs de ménage enquêtés. Les chasseurs ont entre 18 et 60 ans. Pour la grande majorité d'entre eux, la chasse se déroule sur le territoire de leur village.

Selon l'enquête, pour atteindre l'espace de chasse, près de 40 % des chasseurs font plus de deux heures de marche. La majorité (58 %) des chasseurs utilise les pièges comme technique de chasse. L'animal le plus chassé dans la zone est le hérisson (voir le tableau 6.61). Les produits de la chasse sont destinés d'abord à la consommation propre des ménages. C'est une des sources principales de protéines animales. Certains chasseurs, cependant, vendent une partie ou la totalité de leur gibier. Parmi ces derniers, moins d'un tiers d'entre eux (31,5%) tirent un revenu hebdomadaire inférieur à 5 000 FCFA. Entre 2001 et 2006, l'activité de chasse a diminué pour 60 % des chasseurs interrogés. Les causes en sont la rareté croissante du gibier de même que le contrôle exercé par l'administration forestière. C'est surtout dans les zones 1 et 2 que l'on rencontre le plus de chasseurs.

**Tableau 6.61 Quelques noms d'animaux les plus couramment capturés cités par les chefs d'unités domestiques**

Nom en langues locales	Noms en français	Noms scientifiques
Mbeb	Aulacode*	Thryonomis swinderianus
Kui-si	Rat palmiste	Cricetomys gabianus
Ngom	Athérure	Atherurus africana
Okal	Francolin	Francolinus spp
Okpe	vipère	Bitis gabonensis
Embul	Céphalophe à bande dorsale noire	Cephalophus dorsalis
* Faussement appelé hérisson		

Selon les populations consultées en 2011, la chasse est une activité en nette diminution, tendant même à disparaître du fait des activités agricoles qui empiètent sur les parcelles de terre forestière, et de la rareté du gibier. Seuls les villages de Ndjame, Nkolessong et Nachtigal-Batchenga indiquent une hausse de cette activité. Les chefs des villages de Nachtigal-Batchenga et de Nkolessong mentionnent également une recrudescence du braconnage.

### 6.12.3 La pêche

Selon les données obtenues de l'enquête réalisée auprès des chefs de ménages et celles de l'étude spécifique menée sur la faune aquatique (2011), la pêche se pratique dans le fleuve Sanaga, l'Afamba et dans d'autres cours d'eau et marécages dont certains sont éloignés des villages. Les poissons les plus couramment capturés par les pêcheurs sont : les carpes (ou tilapias, *Oreochromis* sp.), les silures (*Clarias* sp.), les poissons vipères (*Parachanna obscura*), les grands capitaines (*Lates niloticus*), les queues rouges (*Brycinus* sp.), les machoirons (*Chrisychthys* sp.) et les gougeons noirs (*Barbus* sp.). Il arrive aussi que les crustacés tels que les crabes fassent partie des prises.

Dans la zone d'étude le long de la Sanaga, le nombre de pêcheurs a été estimé à 132, répartis dans six campements principaux (voir la figure 6.17). Une liste exhaustive des pêcheurs a été établie au cours des rencontres qui ont réuni des représentants des communautés, et au cours desquelles les noms des absents ont été inscrits.

Ces six campements sont les suivants :

• Nachtigal « bac » rive gauche (Batchenga) :	35 pêcheurs
• Nachtigal « bac » rive droite (Ntui) - Ehondo-Njamé :	35
• Ndji :	28
• Ndokoa :	12
• Ndjoré-Minkama :	10
• Essougly :	12

La pêche représente l'activité principale des 132 pêcheurs recensés aux environs de la Sanaga 20 km en amont et en aval du site du futur barrage. La plupart sont également agriculteurs, et consacrent la majorité de leur temps à la pêche sauf au moment des semis (avril ou mai) et des récoltes (octobre). L'enquête socio-économique menée auprès des chefs de ménage montre que la pêche à temps plein serait davantage pratiquée par des expatriés maliens ou tchadiens qui cultivent également des lopins de taille réduite pour leur propre consommation (maïs, arachide, manioc). Il convient d'ajouter à ces pêcheurs environ 70 mareyeuses qui prennent le relais pour la vente et la consommation dans les ménages.

Bon nombre de pêcheurs rencontrés dans la zone de l'emprise du barrage à Ndjore et Ekombitié (Ndokoa) vivent dans des campements en bordure du fleuve. Leurs abris très sommaires sont faits des huttes de raphia. Les pêcheurs, regroupés autour de leur chef, font la vente groupée de leur production. C'est le chef du campement qui fixe le prix de vente du poisson. C'est aussi le chef du campement qui redistribue l'argent de la vente à chaque pêcheur, en fonction de la quantité de poisson apportée par chacun.

Dans la Lekie et le Mbam-Et-Kim par contre (campements Ndji, Nachtigal et Essougly), les pêcheurs habitent dans le village. Ils quittent leur maison chaque matin pour aller pêcher dans le fleuve. La vente du poisson est faite individuellement.

La pêche est le plus souvent leur activité dominante et la source de la plus grande partie des revenus. En particulier au cours des mois de novembre, décembre et jusqu'à mi-janvier, les captures sont abondantes (10-14 kilos par pêcheur et par jour, parfois jusqu'à 20 kg) et les revenus en rapport avec les rendements. Il n'est pas mentionné par les pêcheurs que les prix baissent au cours de cette période par rapport au reste de l'année, lorsque les prises sont moins abondantes. Il peut arriver néanmoins qu'en cas de captures exceptionnellement élevées (20 kg ou plus par pêcheur), les prix baissent légèrement.

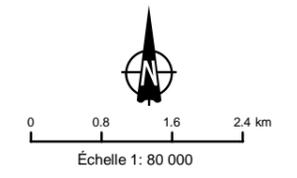
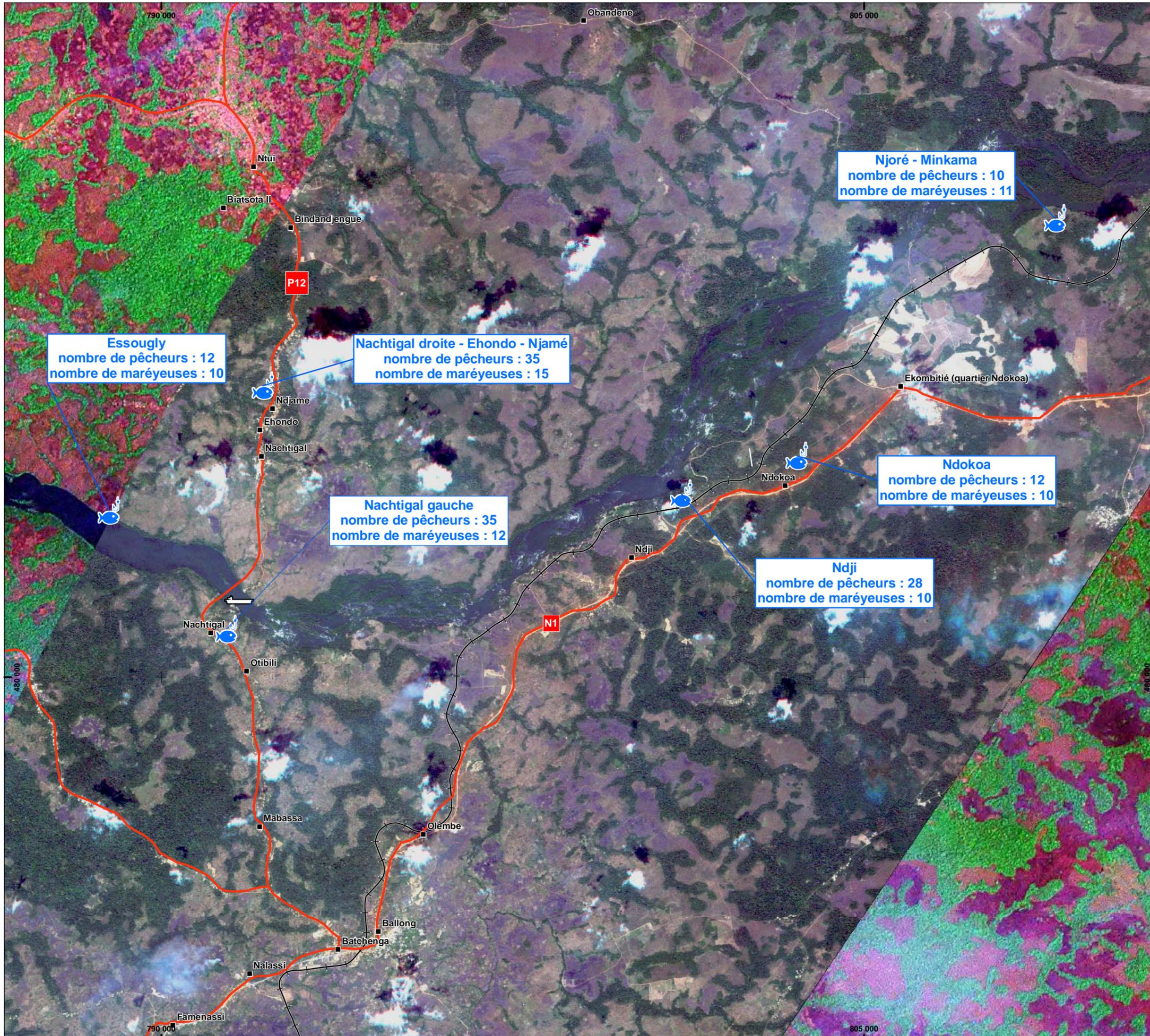
Le prix de vente moyen au débarcadère est proche de 1 000 FCFA/kg, ce qui procure des revenus importants pendant cette période de 75 jours (novembre à la mi-janvier), au cours de laquelle de nombreux pêcheurs affirment pêcher tous les jours. D'autres reconnaissent qu'ils ne « vont à l'eau » que cinq ou six jours par semaine. Ainsi, avec une moyenne de 12 kilos par jour pendant 65 jours, les revenus estimés s'élèvent à près de 780 000 FCFA, ce qui est pratiquement la moitié des revenus annuels tirés de la pêche. Ces revenus permettent aux pêcheurs de renouveler leur matériel (achat de filets mono filaments en particulier, mais aussi éperviers et hameçons) et de pourvoir aux investissements du ménage. Généralement la plupart des autochtones pêchent uniquement pour l'autoconsommation, tandis que les allogènes et les étrangers font de la pêche une activité lucrative.

Les revenus provenant de la pêche sont très variables. Pour les 31 % des chefs de ménage enquêtés qui disent pêcher régulièrement, 28 % d'entre eux gagneraient un revenu hebdomadaire qui oscille entre 1 000 FCFA et 5 000 FCFA; 12 % auraient un revenu compris entre 5 000 FCFA et 10 000 FCFA, 40 % disent toucher des revenus de 10 000 à 20 000 FCFA, alors que 8 % déclarent gagner un revenu hebdomadaire supérieur à 50 000 FCFA.

**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

- N1 Route nationale
- P12 Route provinciale
- Campement de pêcheur
- Ville / village
- Voie ferrée
- Route principale



SOURCES :  
 - Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
 Résolution au sol: 5 mètres  
 - Mosaïque d'images LANDSAT 7 ETM+ (Mosaic N-32-00\_2000) captées entre le 26 août 1999 et le 22 avril 2002  
 Résolution au sol: 15 mètres

MÉTADONNÉES :  
 Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
 Surface de référence : WGS 84

Mise à jour de l'ÉIES

**Campements de pêcheurs dans la zone d'étude**

Juillet 2011

Figure 6.17



Une partie estimée à 10 % des captures est autoconsommée par les pêcheurs: la majorité affirme qu'elle consomme du poisson tous les jours, c'est-à-dire chaque jour de pêche. Ce poisson est en général consommé en frais; dans les campements isolés (îles de la Sanaga), les pêcheurs fument artisanalement le reste des captures qu'ils transportent une fois par semaine environ au village. La proportion autoconsommée augmente lorsque les prises ne représentent que 2 ou 3 kilos.

Le poisson frais vendu au niveau des débarcadères est acheté par les mareyeuses (souvent appelées « buyam sellam ») venues des villes d'Obala, de Batchenga, de Ntui, de Mbandjock ou de Yaoundé, qui acquièrent les « cordes » et transportent jusqu'à 10-15 kilos dans des bassines. Le poisson conservé dans des glacières est acheminé vers les centres urbains où il est ensuite revendu dans les marchés, auprès des restaurateurs ou aux femmes qui préparent et vendent des mets traditionnels tels que le « Ndomba », très prisé par les consommateurs. D'autres pêcheurs vendent sur commande leur poisson à des revendeurs. D'autres encore entretiennent des relations d'affaires avec les restaurateurs de Yaoundé. Ainsi, en cas de prise importante comme un gros capitaine (*Lates niloticus*) ou une grosse carpe (*Oreochromis niloticus*), ils vont la livrer directement à leurs clients. Les invendus sont fumés artisanalement (les fours améliorés de type « Chorkor » semblent inconnus dans la région). Les poissons fumés peuvent être gardés plusieurs jours, voire plusieurs semaines avant d'être commercialisés. La revente du poisson frais n'entraîne qu'une faible marge, de l'ordre de 10 à 15 %, et il n'y a pratiquement pas de plus-value sur le poisson fumé.

L'estimation des captures annuelles effectuées par les 132 pêcheurs dénombrés dans la zone serait de 193 tonnes annuellement, ce qui représente au débarcadère une valeur proche de 193 millions de FCFA. Le chiffre d'affaires généré par la filière en incluant les mareyeurs (68 au total) et en déduisant l'autoconsommation (environ 30 %) serait d'environ 300 millions de FCFA par an.

Pour quelques chefs de ménage interrogés (23 %), la pêche est une activité en nette progression depuis les cinq dernières années. Pour la grande majorité (69 %) d'entre eux, elle a plutôt régressé alors que pour 6 % des chefs de ménage enquêtés, celle-ci est demeurée stable. À Nachtigal-Batchenga, la capture du poisson aurait sensiblement baissé. Des chefs de ménage ont dit être passés de 40 kg de poisson il y a 10 ans à moins de 5 kg de poisson maintenant. Cette baisse du rendement est imputée au nombre de plus en plus important de pêcheurs et aux perturbations du système fluvial par les barrages AES-Sonel sur la Sanaga. En revanche, les pêcheurs professionnels (surtout Maliens) soutiennent qu'ils n'observent pas de baisse.

Lors des enquêtes, les pêcheurs et les mareyeuses ont émis le souhait d'améliorer leurs conditions de travail et de vie par :

- la formation à des techniques de pêche plus performantes;
- l'acquisition de matériel localement (engins de pêche et d'équipement de campements) et à coûts réduits par rapport aux prix pratiqués à Yaoundé;
- la distribution d'eau potable;
- l'amélioration des infrastructures scolaires;
- l'électrification;
- l'octroi de micro-crédits aux mareyeuses pour l'acquisition de matériels de transport et de conservation des produits dont glacières et congélateurs (taux de remboursement mensuel supportable inférieur à 50000 FCFA, sur 6 à 12 mois maxi), de même que des formations à un traitement amélioré des produits (dont fumages).

Les pêcheurs enquêtés disent devoir faire face fréquemment à la filariose, la cécité des rivières, le paludisme, les maladies diarrhéiques et les piqûres des « mout-mout ». Tous insistent donc pour une meilleure disponibilité de médicaments au niveau des centres de santé.

Les pêcheurs ont également évoqué les vols des poissons dont ils sont victimes, les « chiens d'eau » (probablement les loutres) qui détruisent les filets et mangent les poissons, ainsi que le déversement des déchets de canne à sucre et d'alcool dans le fleuve Sanaga respectivement par les usines SOSUCAM et ADIC basées à Mbandjock (Haute-Sanaga). Ces deux derniers points évoqués constituent des problèmes considérés comme majeurs pour les pêcheurs. En effet, les déchets les empêchent de bien pêcher parce qu'ils « s'imbriquent entre les mailles de nos filets ». Ils pêchent plus de poisson pendant « l'inter campagne » qui correspond à la période où les activités de ces sociétés sont au ralenti, c'est-à-dire entre juillet et septembre.

## **6.12.4 L'exploitation forestière**

### **6.12.4.1 Système d'exploitation existant dans la zone**

La zone du projet (emprise du barrage et corridor de la ligne de transport) est située dans le domaine forestier national. Aucun titre d'exploitation forestière n'y est attribué. Cependant, il existe une exploitation artisanale, considérée comme illégale. Cette exploitation, loin du domaine forestier permanent (DFP), est le fait de petits exploitants et ne représente pas une menace importante dans la quête de la gestion durable des ressources forestières au Cameroun. En effet, ces sciages artisanaux s'opèrent dans le domaine agricole et permettent de ce fait de réduire la pression sur le domaine forestier permanent. À Obala se trouve une scierie qui exploite du bois de la région de Douala.

### **6.12.4.2 L'exploitation artisanale du bois**

Le sous-secteur du « bois artisanal » ou « sciage artisanal » au Cameroun est défini comme la production et commercialisation des sciages produits en forêt sans utilisation des engins de débardage et sans transport de grumes vers des centres de transformation. Il s'agit donc de tous les bois débités moyennant l'utilisation des tronçonneuses ou scies mobiles sur le site d'abattage. Le secteur artisanal de production de sciages à la tronçonneuse est en essor depuis plus de dix ans et alimente dans une large part, les marchés de Douala et Yaoundé.

#### **A. Les petits opérateurs**

Cette catégorie d'acteurs regroupe des agents micro-économiques dont l'inscription dans la filière bois repose sur les deux déterminants que sont la présence dans les marges du secteur forestier, à l'ombre des exploitants agréés et des compagnies forestières, et l'attrait exercé par la profession forestière sur les couches moyennes de la société camerounaise. N'ayant pas le capital requis, les petits opérateurs disposent seulement de tronçonneuses dans la plupart des cas. Chaque exploitation artisanale comprend en moyenne 7 à 8 personnes : 1 promoteur, 1 chef d'équipe, 1 scieur, 1 aide scieur et 3 à 4 porteurs.

Deux types principaux de machines sont utilisés dans cette transformation : la scie à chaîne simple (tronçonneuse) et la scie mobile. La scie mobile se présente sous deux principales formes, la tronçonneuse adaptée à un gabarit (Gruminette) et la « Lukas mill » comportant des scies circulaires et montées sur deux roues.

#### **B. Les communautés villageoises, les lignages et les familles**

Elles revendiquent, sur la base d'une législation traditionnelle, le droit de propriété des ressources forestières, et conséquemment s'estiment en droit de les exploiter pour leurs besoins de subsistance, mais aussi d'ouvrir l'accès à ces ressources à des opérateurs non membres de la communauté selon les règles négociées à leur niveau. Ainsi, les membres des communautés villageoises vendent souvent à des opérateurs externes des arbres qui sont alors exploités, transformés et transportés vers des marchés urbains.

Le droit des populations locales à exploiter les ressources forestières de leurs terroirs pour des fins de subsistance est reconnu même dans la législation moderne à travers les droits d'usage. C'est ainsi que les communautés villageoises, prises comme des entités sociales et économiques plus ou moins homogènes, participent à la permanence et la reproduction de la filière « sciage artisanal » en amont du marché. Elles sont, avec l'État, les « ayants droit » des sites de collecte et de production de la ressource. Elles servent comme force d'appoint à la coupe illicite et fragmentaire des grumes à des fins de production des sciages.

L'équipement utilisé pour l'exploitation est essentiellement constitué de scies à moteur. Dans un passé récent, des scies mobiles (types Lucas Mill) étaient utilisées pour l'exploitation dans la zone, mais elles ont progressivement cédé la place à la scie à moteur du fait de la diminution progressive de la ressource.

#### **C. Les volumes de bois exploités dans la zone du projet**

Aucune statistique n'est disponible sur les volumes exploités dans la zone du projet, le caractère « illégal » de l'opération rendant particulièrement difficile la collecte des informations statistiques.

## D. Les débouchés

Les différents débouchés du sciage artisanal sont :

- d'une part, les grands centres urbains du Cameroun, en premier lieu les villes de Yaoundé et Douala. Il s'agit des bois blancs, essentiellement utilisés comme bois de coffrage dans la construction, et des bois rouges utilisés essentiellement dans la menuiserie;
- d'autre part, une partie des sciages artisanaux part vers le nord du Cameroun et le Tchad;
- enfin, une partie des sciages artisanaux est également exporté vers l'Europe, phénomène relativement récent mais qui prend progressivement de l'ampleur. Les sciages artisanaux sont transportés des sites de production vers des ateliers dans les centres urbains où ils sont mis en dimension selon des commandes spécifiques.

Sur le plan économique, ce sous-secteur contribue à l'activité économique nationale et l'amélioration du cadre de vie des nationaux avec un faible impact écologique.

Il y a lieu de signaler qu'une forêt communautaire est en voie de création à Nalassi. Le processus est à l'heure actuelle en phase de sensibilisation sur les outils de certification (principes et critères FSC).

### 6.12.4.3 L'exploitation pour le bois de chauffe

Cette activité à but lucratif pour leurs promoteurs consiste essentiellement en l'abattage du bois, la coupe des billons de 25 cm à 50 cm de longueur et leur fendage.

L'abattage et la coupe des billons se font avec la scie mécanique tandis que le fendage du bois est manuel : il est fait avec la hache et parfois le burin. Les bois recherchés comme bois de chauffe sont les bois très denses et ayant une capacité calorifique très élevée. Au niveau de la zone d'étude, la coupe du bois de chauffage est une activité en général peu développée. Cette activité crée des emplois temporaires et procure des revenus au promoteur, en général le scieur lui-même.

### 6.12.5 L'industrie et l'artisanat

#### 6.12.5.1 L'industrie

Elle est peu développée dans la zone du projet. Elle comprend la production industrielle de la Sosucam, une unité de production d'huile de palme installée par un promoteur privé, la production du gingembre et l'extraction du sable qui elle se développe de manière importante.

#### A. Exploitation de canne à sucre

La Sosucam est la principale entreprise sucrière du Cameroun. Elle produit 130 000 tonnes/an de sucre à partir de la canne cultivée localement. La sucrerie Sosucam dispose de deux usines de transformation de la canne à sucre, une à Mbdandjock et l'autre à Nkoteng.

#### B. La production de l'huile de palme

La production d'huile de palme a nettement augmenté dans la zone 1 du projet. Les villageois plantent davantage de palmiers à huile tout en agrandissant leurs palmeraies. Quelques particuliers se sont dotés de pressoirs de fabrication locale. Certaines familles peuvent, moyennant une certaine somme d'argent, y transformer des noix de palme pour la vente ou l'autoconsommation. La petite unité de transformation COMAPALM, située à quelques mètres du chemin de fer et mise sur pied il y a plus de cinq ans, a pris de l'ampleur. Trois pressoirs s'y sont ajoutés, pour une production de plus de 12 000 litres par mois. Cette petite société privée produit plus aujourd'hui tout en employant moins de personnel qu'avant. Elle fonctionne avec des équipements locaux : pressoirs, égraineurs de régimes de noix et clarificateurs de l'huile brute.

### C. La production du gingembre en poudre

Planté sur 216 ha dans le village d'Obandene, le gingembre est entré en production. Le promoteur de cette culture vend désormais une partie de sa production de gingembre sur les marchés locaux du Cameroun et transforme l'autre partie en poudre sur place au village. La transformation du gingembre en poudre est, pour le moment, faite à une petite échelle. La poudre de gingembre ainsi obtenue serait exportée vers la France, selon les informations obtenues lors de l'enquête sur le terrain.

### D. L'extraction du sable

Au cours des dernières années, cette activité a pris une ampleur considérable en raison des nouvelles opportunités offertes par la route nationale, l'augmentation du prix des matières premières et des activités de construction. Elle assure désormais un apport conséquent en argent liquide à des centaines de personnes dans les villages situés au bord du fleuve Sanaga. Une chaîne de production complète allant des piroguiers-extracteurs aux chauffeurs et aux revendeurs s'est mise en place. En haute saison, la route est empruntée par des dizaines, voire des centaines de camions remplis de sable (30 à 50 camions par jour par grand carrière), en provenance des carrières et à destination de Yaoundé, où le sable est revendu.

À partir de l'exemple de Nachtigal-Batchenga, on comprend que la chaîne de production d'une sablière implique de nombreux acteurs. Elle s'organise de la manière suivante :

#### Organisation de la sablière de Nachtigal-Batchenga<sup>30</sup>

- **Piroguier** : c'est la personne en charge de l'extraction de sable proprement dite : il plonge dans la rivière avec une pelle et un seau, et déverse le sable récupéré dans sa pirogue. Ce travail très éreintant et dangereux lui permet de remplir une grande pirogue en 20 à 25 minutes environ (15 mn pour les piroguiers très rapides). Le piroguier-extracteur remplit en moyenne 8 à 15 pirogues de sable par jour. Il existe 4 formats de pirogues, la plus grande rapportant 3 500 FCFA, la plus petite 1 500 F, ce qui représenterait un maximum de plus de 50 000 FCFA par jour, une somme considérable dans la région. Il y aurait entre 5 et 40 piroguiers par dépôt.
- **Déchargeurs** : il y aurait deux déchargeurs par pirogue. Ceux-ci prennent le sable extrait et le déchargent à terre. Les deux déchargeurs gagnent entre 250 FCFA (la plus petite) et 600 F (la plus grande) par pirogue et seraient capables de décharger jusqu'à 20 pirogues par jour, ce qui représenterait un gain maximum de 6 000 FCFA par personne par jour.
- **Remonteurs** : Le remonteur prend le sable de là où il est déchargé et le dispose à proximité des camions, de manière à être facilement chargé. Il y aurait deux remonteurs par pirogue. Chacun gagnerait entre 3500 FCFA (basse saison) et 8 000 F (haute saison).
- **Chargeurs** : Ceux-ci chargent le sable qui est extrait, déposé et « remonté » dans les camions. Il y aurait jusqu'à 6 chargeurs par pirogue. Un chargeur gagne 5 000 F par camion, plus 1 000 à 2 000 F de la part du chauffeur, soit 6 à 7 000 FCFA par camion.
- **Chef de dépôt** : Certains dépôts ne chargent pas tous les jours - en cas de pluie par exemple, l'extraction peut être suspendue - mais en temps normal un dépôt remplit 3 à 4 camions par jour. Le contenu d'un camion est vendu entre 75 000 F et 95 000F, voire 115 000 FCFA. Le chef de dépôt enquêté recense 63 employés pour son dépôt, 17 dépôts pour toute la carrière, et 30 à 50 camions par jour remplis de sable qui transitent vers la capitale. Le chef de dépôt travaille sous la supervision du chef de chantier (Monsieur Jean OKALI pour Nachtigal-Batchenga) et d'un chef de chantier adjoint (Monsieur Michel NTSIMI). Le chef de chantier est en mesure de fournir la liste de tous les travailleurs du chantier. Le circuit continue par le transport puis la vente du sable à Yaoundé à un prix plus élevé.



<sup>30</sup> L'information provient de villageois de Nachtigal-Batchenga, Otibili et d'un chef de dépôt de la carrière.

Si l'on considère une moyenne de 60 personnes par dépôt, il y aurait alors un potentiel de 1 000 travailleurs pour la seule carrière de Nachtigal-Batchenga. Les villageois estiment que 250 à 300 personnes de Nachtigal et Otibili y travaillent, soit « toute la jeunesse » de ces deux villages. Il y aurait une carrière à Otibili (8 dépôts), une à Nachtigal-Batchenga (17 dépôts) et une à Megolo (3 dépôts).

### **Sablère de Ndokoa/Ekombitié<sup>31</sup>**

Il y a 4 carrières de sable : une au niveau des chutes amont, deux à l'amont du canal d'amenée et une à 200-300 m du barrage, employant plus de 200 personnes. Le site le plus en aval est exploité par les villageois de Ndji (Lekié) avec qui Ndokoa (Haute Sanaga) est en conflit. La licence d'exploitation appartient (entre autres) à la société AMAY qui a investi dans la construction d'une piste de 6 km partant de la route nationale vers le site au bord de la Sanaga, avec la main d'œuvre villageoise. Pourtant, les villageois se plaignent de n'avoir pas été indemnisés pour cette construction utile au projet de barrage de Nachtigal.

Environ 30 camions de 20 tonnes sont remplis tous les jours. Le contenu d'un camion est vendu entre 55 000 et 60 000 FCFA. Un chargeur touche 5 000 F. Tout le sable extrait est vendu sans problème. L'activité a beaucoup augmenté grâce au bitumage de la route nationale.

### **Sablère de Ndji<sup>32</sup>**

Les villages d'Olembe et Ndji exploitent la même sablière qui emploierait jusqu'à 2000 personnes en haute saison (juillet à décembre), soit la plupart des jeunes de ces villages et d'autres villages alentours, voire même d'un bourg éloigné tel que Monatele. Six propriétaires possèdent des permis d'exploitation, dont 5 natifs de Ndji. L'entreprise Bikele et frères s'est associée avec quatre autres (EKOUDI Ahanga, BILE ASSI, « Terminus » et Atangana) pour créer le « Groupement des Sableurs d'Obala-Batchenga ».

L'accroissement du nombre d'extracteurs a provoqué l'augmentation du volume de sable extrait, entraînant la diminution du sable disponible et l'augmentation subséquente des prix.

### **Fonctionnement et gains de la sablière de Ndji**

À Ndji, un piroguier-extracteur investit environ 75 000 F CFA dans la construction de sa pirogue. Il facture 2 000 F (basse saison) à 5000 F (haute saison) par « tour de pirogue », 10 tours de pirogues étant nécessaires pour remplir un camion benne, soit 20 000 à 50 000 FCFA. Le chargement d'un camion coûte 5 000 F à Ndji, quel que soit le nombre de personnes requises. Le déchargement de 3 pirogues coûte 2 000 F, soit environ 7200 F par camion.

La sablière la plus productive permet le chargement de non moins de 80 camions par jour (chantier « barrière »), la moins productive remplissant 20 camions (chantier « Bile Assi »), vendus entre 80 000 et 120 000 F. Il est à noter que la carrière de Ndji est située à 80 km de Yaoundé, celle d'Ebebdà (près de Monatele) étant située à une centaine de km environ.

### **Sablère de Nachtigal Ntui (rive droite)<sup>33</sup>**

En rive droite, l'activité a baissé en raison de la diminution des chantiers publics de construction. Les acheteurs de sable sont locaux, contrairement à ceux de l'autre rive qui viennent de Yaoundé. Toutefois, une dizaine de personnes exploiterait le sable à Nachtigal Ntui, près des chutes de la Sanaga. Ils peuvent gagner jusqu'à 12 500 FCFA par jour en haute saison.

### **Sablères non situées dans la Sanaga**

Certains villageois exploitent le sable situé dans les marécages. À Ndjoré, une personne s'y adonne ; à Mekas, plus de 30 personnes travaillent dans les marécages au cours des mois de décembre, janvier et février, et gagnent environ 10 000 FCFA par jour. On y remplit jusqu'à 10 camions par jour.

<sup>31</sup> Source : autorités de Ndokoa et Ekombitié

<sup>32</sup> Source : enquêtes de Ndji

<sup>33</sup> Source : chef de village

À Bindandjengue, une soixantaine de jeunes, soit les trois quarts des jeunes du village, travaillent dans la sablière l'après-midi, après les travaux des champs du matin. Il s'agit d'un carré de sable fin exploité depuis 50 ans, situé à 500 m de la route principale à l'intérieur des terres. Chacun peut espérer y gagner 5 000 à 10 000 FCFA par jour.

### **Conclusion sur l'état actuel des sablières**

On le voit, l'activité générée par les sablières représente une source de revenus considérable pour les villages de la zone d'étude. Celle-ci a progressé de manière spectaculaire au cours de ces dernières années, jusqu'à occuper une place prépondérante dans les stratégies de subsistance des foyers concernés. Les gains en argent liquide excèdent probablement ceux des autres activités lucratives de la région. Si l'on se fie aux estimations des personnes enquêtées, un maximum d'environ 3 000 travailleurs dépendrait de cette activité en haute saison, chacun gagnant plusieurs milliers de francs CFA par jour. Toutefois, il est possible que les travailleurs des différentes carrières soient partiellement les mêmes qui passent d'un chantier à un autre. Dans ce cas les chiffres cumulés de travailleurs de chaque carrière doivent être diminués.

S'une manière générale, cette activité générerait donc plusieurs centaines de millions de francs CFA par an pour les seuls travailleurs des carrières. Cette enquête sommaire, qui ne prend pas en compte les exploitations de Monatele et Ebebda plus en aval, montre la nécessité absolue d'effectuer des recherches approfondies d'une part sur l'état actuel du circuit de l'extraction et de la commercialisation du sable dans la zone d'étude, et d'autre part sur l'impact potentiel du barrage sur cette activité devenue cruciale pour la population, de même que la mise en place de mesures d'atténuation, d'accompagnement ainsi que de mesures de suivi, voire de compensation, en cas d'impact important.

#### **6.12.5.2 L'artisanat**

Des activités artisanales sont présentes dans la zone du projet. Elles portent sur la fabrication d'objets domestiques usuels et d'objets d'art. L'artisanat est peu développé et socialement peu structuré. Il s'agit d'une activité secondaire à laquelle se livrent les villageois lorsqu'ils ont du temps libre en vue de fabriquer des objets d'utilisation courante. Les objets fabriqués par les hommes sont les pirogues, les mortiers et pilons, les manches pour les houes, les haches et les pelles. Les objets ayant une valeur culturelle tels que les masques, les tam-tams et les balafons sont aussi fabriqués par les hommes.

Les tuiles ou nattes de raphia sont confectionnées aussi bien par les hommes que par les femmes, même si les premiers dominent cette activité. Les femmes tissent davantage les nasses pour la pêche, les nattes, les paniers pour le transport des produits agricoles mais aussi pour le stockage des produits. Les objets fabriqués sont plus ou moins élaborés selon le savoir-faire, l'outillage et la maîtrise technique de l'artisan. Ils sont en majorité autoconsommés dans le village même ou dans les villages environnants.

#### **6.12.5.3 Les petits métiers**

On trouve parfois dans les villages des artisans professionnels tels que des puisatiers, des couturières, des menuisiers, des électriciens, des plombiers et des charpentiers, etc.

### **6.12.6 Les services**

#### **6.12.6.1 Le petit commerce**

Le petit commerce constitue l'une des activités génératrices de revenus dans les villages. Mais très peu de ménages la pratiquent. Les principaux acteurs dans ce domaine sont des adultes ou des personnes âgées; ils sont étrangers, allogènes ou autochtones. On dénombre en moyenne trois à quatre échoppes dans les villages. Il s'agit de bars ou points de vente de plats à emporter, de petits restaurants et de boutiques.

Plusieurs personnes exercent cette activité dans leurs maisons sans forcément ouvrir une échoppe, ce qui rend assez difficile la connaissance du nombre exact de ménages qui pratiquent le petit commerce. Les produits couramment exposés dans les boutiques sont : les objets vestimentaires, les produits de première nécessité (sucre, huile, savon, pétrole, etc.), les denrées alimentaires (pain, biscuits, boissons gazeuses et

alcoolisées, conserves, plats de « ndomba » ou de haricots rouges cuits, etc.), les mèches pour les cheveux, etc.

Certains petits commerçants vendent également de l'essence. Les ménages qui font du petit commerce disent avoir un revenu mensuel qui oscille entre 5 000 et 30 000 FCFA par mois.

Seuls quelques villages possèdent un site abritant un marché occasionnel, en construction ou en voie de construction. À Nachtigal-Batchenga et Nachtigal-Ntui, de part et d'autre du bac, un marché quotidien a été aménagé de façon rudimentaire; à Olembe, on recense deux marchés périodiques, un ancien marché d'aménagement sommaire, et un autre, récent, non encore aménagé. Le marché de Ndji qui existe depuis plus de cinq ans reste encore inopérant; celui de Mékas est en construction, tandis qu'à Ekombitié, le site est identifié mais la construction du marché reste prévisionnelle. À Ehondo, la mairie a construit un marché. Les populations des autres villages enquêtés doivent se rendre dans les villes de Mbandjock, Batchenga, Obala, Ntui voire Yaoundé pour y commercialiser leurs produits et se ravitailler.

## **6.13 Principes et réglementation de la propriété et de la gestion foncière dans les zones concernées**

### **6.13.1 Mode d'accès et tenure des terres**

Comment les paysans accèdent-ils à la terre qu'ils cultivent? La réponse à cette question permet de mesurer la pression sociale exercée sur le sol dans la zone du projet. Elle permet aussi d'identifier la nature des rapports que les individus et les groupes sociaux nouent entre eux concernant la terre. La terre constitue un capital vital pour les populations de la zone d'étude. C'est sur elle que reposent les principales activités des ménages. Son mode d'accès diffère en fonction des terroirs et des activités auxquelles s'adonnent les ménages.

### **6.13.2 Terroir villageois**

Le mode de tenure dominant dans la plupart des villages de la zone du projet du barrage de Nachtigal demeure la propriété collective des terres : la terre appartient à la communauté villageoise. Le système s'appuie sur le droit coutumier ou droit d'usage. Ainsi, chaque village exploite un territoire qui est plus ou moins délimité, qui devient son terroir et dans lequel il pratique ses activités et exerce une certaine autorité. D'un village à un autre, les territoires sont délimités par des limites naturelles que sont les cours d'eau, les gros arbres, les bosquets, etc.

Au niveau des communautés villageoises, la terre est partagée entre les différents lignages ou segments de lignage. Ceux-ci doivent, à leur tour, répartir la terre entre les chefs de ménage qui sont sous leur autorité. Ces derniers ont la responsabilité de faire la redistribution de la terre entre leurs descendants. Ainsi, les individus reçoivent aussi bien les terres vierges, les jachères que les plantations laissées par leurs parents ascendants.

Les terroirs comprennent généralement les zones d'habitation, les zones de culture, les jachères, les zones de forêt et les savanes. Les modes d'accès et d'appropriation de ces différentes zones sont directement liés à leur utilisation respective. Les activités agricoles des villageois se déroulent aussi bien dans les forêts (cultures de rente et plantain en particulier) qu'en savane (cultures vivrières) selon les règles du droit d'usage et d'appartenance coutumière, dont se prévalent les familles et les divers lignages vivant dans les villages. Les habitations s'étirent le long de la piste principale qui mène aux villages.

### **6.13.3 Patrimoine lignager, famille et héritage**

Au niveau des ménages, lorsque les dépendants deviennent majeurs, les chefs de ménage leur attribuent la portion de terre qu'ils vont cultiver. Les terres qui font l'objet d'un héritage direct mais aussi de convoitise sont généralement celles qui sont situées à proximité des habitations. Il faut souligner que c'est également à travers les terres que les aînés, devenus chefs d'unité domestique, vont exercer un contrôle sur leurs cadets, tout en s'appropriant, au passage, les portions les plus intéressantes.

Selon 59 % des personnes enquêtées en 2006, les terres agricoles s'acquièrent d'abord par l'héritage (voir le tableau 6.62). Le patrimoine lignager, l'achat ou le don par le chef du village sont les autres modes d'acquisition de la terre. Rares sont les ménages ayant obtenu les terres agricoles qu'ils cultivent par la location ou par l'ouverture d'un pan de forêt. Dans les quatre zones d'influence du projet, la terre est accessible aussi bien aux autochtones qu'aux allogènes et aux étrangers. Dans le Mbam-Et-Kim notamment, toute personne qui le désire peut exploiter autant de terres qu'elle le veut; mais, il est interdit aux étrangers de faire des cultures pérennes. Toutefois, à Nachtigal (zone 1), les autochtones déclarent être envahis par les allogènes et les étrangers à la recherche des terres agricoles et pour la pêche. Ils se sentent menacés et craignent de perdre le leadership dans leur propre village.

**Tableau 6.62 Modes d'accès à la propriété foncière**

	% des ménages enquêtés
Héritage	59,5
Patrimoine lignager	19,7
Achat	12,9
Location	3,6
Ouverture d'un pan de la forêt	4,3
Source : Enquête ménage, 2006	

Ce sont majoritairement les autochtones qui ont hérité de leurs pères ou grands-pères. Les hommes héritent dans la plupart des cas les champs de cultures de rente de même que les champs de cultures vivrières ou maraîchères. Au niveau des ménages de l'échantillon, 20 % d'entre eux ont déclaré avoir acquis les terres qu'ils cultivent à partir du patrimoine lignager alors que près de 13 % des enquêtés les ont achetées. Un peu plus de 3 % des ménages louent les terres qu'ils exploitent. Il s'agit d'allogènes et d'étrangers ayant immigré dans la zone pour y faire de l'agriculture.

#### 6.13.4 Accès des femmes au foncier

Les femmes ont elles aussi accès à la terre mais, selon la tradition, elles n'ont qu'un droit d'usufruit. Elles peuvent hériter de terres, mais dans des cas exceptionnels; lors du partage de l'héritage, elles ont généralement droit à une part qui est plus réduite. Les femmes ne peuvent prétendre vendre ou offrir la terre à un tiers. Selon le statut de la femme, l'accès au foncier peut varier :

- Les veuves qui n'ont pas eu d'enfants sont les premières victimes de l'interdit à la ressource foncière. L'accès à la terre laissée par leur mari leur est difficile, voire impossible. Dans la plupart des cas, la belle famille s'en accapare de force. À Mekas, un cas d'une veuve dépossédée par sa belle-famille de toutes les plantations pérennes laissées par feu son époux a été relevé.
- Les veuves qui ont eu des enfants de sexe masculin ont un droit d'usufruit. Les enfants héritent automatiquement des terres. Par conséquent, il est difficile à la belle famille de confisquer les biens fonciers du mari défunt car, ceux-ci reviennent de plein droit aux enfants.
- Les femmes encore célibataires ont le droit de cultiver sur les terres familiales, mais ne peuvent prétendre les vendre ou y construire une maison d'habitation.

Les femmes cherchent à surmonter ces obstacles rencontrés dans l'accès à la terre. Certaines d'entre elles préfèrent acheter les terres dont elles ont besoin. Ce que les femmes ne peuvent acquérir par les dispositions coutumières, elles l'acquièrent par l'argent, marquant par là leur volonté d'indépendance et d'émancipation sociale.

#### 6.13.5 Besoins de terres supplémentaires pour les cultures agricoles

Une forte pression est exercée sur les terres agricoles dans les villages des zones 2 et 3. Cette pression est telle que les autochtones n'ont plus un accès facile au patrimoine foncier. Les villages les plus concernés sont Mekas, Nkolondom I, Nkolondom II, Nkolessong. Beaucoup de ménages qui ont besoin de nouvelles terres à cultiver sont dorénavant obligés soit d'en demander au chef du village, soit à un propriétaire terrien de leur village qui dispose encore d'assez de terres, ou encore de les acheter dans les villages voisins.

La sécurisation du patrimoine foncier repose de façon générale sur l'application de la tradition et des ententes verbales. En effet, le titre foncier n'est pas une pratique très courante dans les villages. Parmi les ménages enquêtés, seuls 12 % disposent d'un titre. Quelques ménages (8 %) ont engagé une procédure pour son obtention et attendent encore que celle-ci soit complétée. À Ndji, un ménage dit détenir un titre foncier obtenu du temps de la colonisation française. À Minkama Pionnier, un seul titre existe; il est collectif et appartient à l'État camerounais. Aucun pionnier ne détient de titre foncier. Les pionniers se sentent donc en insécurité foncière. Ils ont tenté d'initier des procédures d'immatriculation de leurs terres. Aucune n'a abouti jusqu'à ce jour. Dans le cadre du projet, si des indemnités doivent être accordées pour cause de déplacement, ces populations craignent des litiges sur la propriété foncière. Les autochtones contestent le titre foncier acquis par l'État qu'ils n'ont encore jamais vu.

À Obandene, le chef déclare être le propriétaire de toutes les terres du village. Tout allogène ou étranger désireux de se procurer une parcelle de terre doit lui verser de l'argent. Un hectare de terre coûte 30 000 FCFA. Deux procédures d'obtention des titres fonciers sont en cours.

### 6.13.6 Conflits fonciers : sources et modalités de règlement

Dans la zone d'étude, les conflits fonciers sont nombreux et récurrents sans pour autant être violents. Ils sont causés par certains facteurs dont les trois principaux couramment cités par les ménages enquêtés sont : les conflits intrafamiliaux, les conflits dus au non-respect des limites et les conflits dus à la rareté des terres. Près de la moitié des ménages (45,2 %) reconnaissent avoir déjà eu un conflit foncier (2006). La cause principale évoquée est la violation des limites des champs et des jachères (voir le tableau 6.63). Ont ensuite été cités comme étant à l'origine des conflits fonciers, les conflits intrafamiliaux dus à la question d'héritage au sein de la famille, et la rareté des terres qui peut s'expliquer par l'importance démographique, l'accaparement des terres par la culture du cacao et enfin par le système d'héritage qui provoque un morcellement de la terre entre plusieurs enfants.

La pression foncière a considérablement augmenté dans la région, avec l'accroissement démographique dans les villages ainsi qu'à Yaoundé, et avec les facilités d'accès rendues possibles par la route nationale. Cette pression est désormais très nette dans presque tous les villages de la zone d'étude, et plus encore pour ceux qui sont situés à proximité de Yaoundé, sur le tracé de la ligne de haute tension. Des sources de conflits liés à cette situation sont mentionnées : confiscation des terres par une personne très influente (un individu ou une entreprise qui s'installe), croissance démographique, incendies, méchanceté, jalousie, inexistence de documents officiels (titre foncier), achat ou vente illicite de terrains, double vente, occupation de terrains des ancêtres, etc. À titre d'exemple, la SNI est l'un des grands exploitants agricoles dans le village de Nachtigal (rive droite). Certains planteurs ont déclaré avoir été expropriés de leurs terres par cette société. Un ménage résidant dans ce village se plaint d'avoir été exproprié des terres appartenant à sa famille (1 000 ha). La SNI avait prévu des dédommagements mais ceux-ci sont toujours attendus.

**Tableau 6.63 Principales causes de conflits fonciers dans les villages**

	% des ménages enquêtés
Non-respect des limites	65,1
Conflits intrafamiliaux	19,8
Rareté des terres	15,1
Source : Enquête auprès des ménages, 2006	

D'autres conflits ont trait à la détermination des limites territoriales des villages due à la croissance de ces derniers. C'est le cas, entre autres, entre Ndjame et Ehondo, ou entre villages de la Lekie et de la Haute Sanaga pour l'exploitation du sable (les villageois de Ndokoa revendiquent la sablière de Ndji et vice et versa). D'autres villages peuvent entrer en conflit autour de jalousies, rivalités ou sentiment d'injustice dans la répartition des infrastructures publiques ou les bénéfices liés au projet. C'est le cas pour Nachtigal-Ntui vis-à-vis de Nachtigal-Batchenga, qui selon les populations de la rive droite a déjà bénéficié d'une route asphaltée et profitera des nombreux bénéfices du Projet. Selon ces populations, c'est toujours la rive gauche qui est favorisée. Enfin, la mauvaise gestion de fonds commun a provoqué des conflits entre deux ou trois villages (Nachtigal, Ehondo, Ndjame).

Les ménages utilisent différents recours pour résoudre les conflits fonciers. Ceux-ci dépendent de la nature du conflit. Ils tiennent compte également de l'autorité du chef du village et de la crédibilité accordée à celui-ci par les ménages. En premier lieu, les ménages recourent au chef du village (36 % des cas). Le chef se rend parfois sur le terrain pour départager les belligérants. Vient ensuite le recours au tribunal coutumier (13,3 %) ou au conseil de famille (16 %). Le litige foncier peut aussi être résolu à l'amiable (12 %), mais il arrive que les ménages sollicitent l'intervention des autorités administratives que sont les sous-préfets ou le chef de district (14 %). Dans de rares cas (8 %), les ménages s'adressent directement au tribunal moderne comme l'illustre le cas signalé à Olembe: un ménage a déclaré avoir été exproprié par une « élite » influente; il a porté plainte auprès d'un tribunal moderne et a finalement eu gain de cause. À Ndjore, la majorité des conflits se règlent au village et le chef du village est souvent le dernier recours. Il est également propriétaire de toutes les terres agricoles. À Nachtigal-Batchenga, la gestion des litiges fonciers est spécifiquement confiée à un des quatre notables du village.

### **6.13.7 Situation foncière à Minkama Pionnier**

À Minkama Pionnier (Lekie), les ménages encore appelés « pionniers » ont un libre accès à la terre. Ce village s'étend sur une superficie de 42 ha. Il fut créé par une décision politique : le décret présidentiel No 63 DF/227 du 16 juillet 1963. Cette portion de terre avait été achetée par l'État. Celui-ci l'avait ensuite fait immatriculer en son nom. Ce fut une terre d'expérimentation de nouvelles techniques de maraîchage mécanisée appliquées en Israël. Cinquante jeunes volontaires allogènes du département de la Lekie dont l'âge variait entre 25 et 30 ans furent recrutés pour se rendre en Israël afin d'approfondir leur formation agricole. Ils n'y sont jamais allés mais ont tout de même été installés en tant que pionniers. Chaque ménage devait pratiquer ses activités agricoles sur l'espace qui lui avait été attribué (0,48 ha). Parallèlement, l'État avait prévu un espace collectif pour permettre aux pionniers de travailler ensemble en partageant équitablement les revenus. Dix ans plus tard, la configuration politique entre le Cameroun et les États arabes avait été modifiée. L'encadrement que recevaient les pionniers a été interrompu.

Aujourd'hui, le statut de « pionnier » est attribué uniquement aux fils et aux descendants des 50 pionniers qui avaient été installés par l'État camerounais. Les populations de ce village se considèrent maintenant comme des autochtones. Les veuves et les filles peuvent aussi hériter de la terre de leurs pères ou de leurs époux. Les pionniers déclarent aujourd'hui être en insécurité foncière. Leur préoccupation a toujours été d'obtenir des titres fonciers. Malgré toutes les démarches d'immatriculation entreprises jusqu'à ce jour, aucun titre foncier n'a été délivré.

Les autochtones qui avaient quitté le village reviennent aujourd'hui pour revendiquer leurs terres. Ils remettent en cause le statut de « pionnier » qui avait été attribué par l'État. Ils sont également en bute à la résistance des pionniers.

### **6.13.8 Nature des terres utilisées pour les activités agricoles**

Les ménages enquêtés disent utiliser aussi bien les terres de forêts (38 % des cas) que les terres de savane (36,3 %) ainsi que les anciennes jachères (12 %) et les terres des marécages (11 %) y compris les terres en bordure des cours d'eau. Cela est lié à la disponibilité des terres mais aussi au type de cultures pratiquées par les villageois. Les terres de forêts sont les plus utilisées par les villageois. Ce sont des terres réputées très fertiles et qui conviennent par ailleurs à certaines cultures tels que le cacao ou le bananier par exemple. Il peut y avoir aussi une arrière-pensée derrière l'utilisation des terres de forêts : l'ouverture d'un pan de forêt permet aux gens d'augmenter leur patrimoine foncier du fait du « droit de hache » : la terre gagnée sur la forêt appartient à la personne qui l'a travaillée en premier, selon la réglementation sur l'utilisation des terres au Cameroun. Du fait de la rareté de la terre, mais aussi parce que dans certaines zones, la savane est dominante (le Mbam-Et-Kim), les ménages utilisent également les terres de savane (36 % des cas). Les terres marécageuses qui existent dans la zone sont exploitées (10 %) par les ménages qui y font pousser certaines cultures qui ont besoin d'eau. Enfin, les bordures des cours d'eau (fleuve Sanaga, l'Afamba, etc.) offrent également des terres cultivables notamment pour le maraîchage (3 %). Certains pêcheurs qui vivent en bordure de ces cours d'eau ont coutume de cultiver sur place les produits vivriers dont ils ont besoin.

La terre est un enjeu important dans la zone du projet. L'accès à la terre n'est pas facile particulièrement pour les femmes. Beaucoup de conflits naissent du fait de l'appropriation ou de tentatives d'appropriation des terres par les uns ou les autres. Le recours au chef du village qui est fait dans la majorité des cas pour

résoudre les litiges fonciers constitue une forme de sécurisation du patrimoine terrien au niveau de la communauté villageoise. La création de quelques exploitations agricoles de grande taille tend à augmenter la pression sur le sol cultivable dans la zone. En dehors du Mbam-Et-Kim, la pression sur le sol est forte dans tous les autres départements de la zone d'étude, du fait notamment de la croissance démographique. La terre est donc une question très délicate qui doit être traitée avec beaucoup de doigté dans le cadre de la réalisation du Projet de barrage de Nachtigal.

## 6.14 Principaux enjeux environnementaux et sociaux de la zone

### 6.14.1 Enjeux

La description du milieu et les enquêtes socio-économiques, réalisées en cours d'étude, permettent de dégager un certain nombre d'enjeux qui sont à considérer dans le cadre de la réalisation du projet Nachtigal. Ceux-ci ont trait tant au milieu biophysique qu'au niveau du milieu humain. Ces enjeux constituent des éléments qui devront être pris en compte pour la réalisation et la conception du projet Nachtigal ainsi que lors de l'analyse des impacts. Ils sont décrits ci-dessous par thème.

#### 6.14.1.1 Air

- La qualité de l'air est généralement bonne dans la zone d'étude. Les principales altérations de la qualité de l'air identifiées sont limitées dans l'espace ou dans le temps et concernent principalement les feux de brousse et le passage des véhicules sur les routes en terre qui soulèvent des nuages de poussières en saison sèche, alors que les habitations sont généralement implantées en bordure des routes.

#### 6.14.1.2 Eau

- La construction du barrage de Lom Pangar va permettre d'accroître la capacité de régulation des ouvrages de production hydroélectrique de la Sanaga, en complétant le rôle actuellement joué par les retenues de Bamendjin, La Mapé et Mbakaou. Actuellement, la retenue de Mbakaou régule 25 % du bassin de la Sanaga à Nachtigal. Après la construction du barrage de Lom Pangar, autour de 52 % du bassin de la Sanaga à Nachtigal pourrait être régulé, selon l'option retenue.
- La qualité de l'eau de la Sanaga est généralement bonne. Étant donné les débits importants de la Sanaga et la faible densité de population, la pollution d'origine domestique ne peut avoir qu'un impact très local sur la qualité de l'eau de la Sanaga. Même en y ajoutant les cultures vivrières, l'agriculture dans le bassin versant amont n'a probablement pas une influence décelable sur la qualité des eaux à Nachtigal.
- Deux sucreries sont localisées à Mbandjock et Nkoteng, et une distillerie à Mbandjock. Ces industries sont potentiellement polluantes, et les riverains affirment que la Sanaga est polluée par leurs effluents.
- La quasi-totalité des villages s'approvisionnent soit dans les sources d'eau non aménagées, soit directement dans les marigots, les rivières et autres cours d'eau, soit encore dans le fleuve Sanaga. La consommation des eaux de sources non aménagées est, d'après les ménages enquêtés, à l'origine des maladies telles que la bilharziose, les diarrhées, la fièvre typhoïde, la dysenterie amibienne, etc. qui sévissent dans leurs villages.

#### 6.14.1.3 Végétation et faune

- La zone du projet est localisée dans le domaine de la forêt dense humide semi-caducifoliée guinéo-congolaise. Ce domaine, particulièrement important au Cameroun, est la zone la plus septentrionale de la région congo-guinéenne, au contact avec la région soudano-zambésienne. C'est une zone de transition entre la forêt et la savane. La végétation de la zone des ouvrages est surtout caractérisée par des galeries forestières le long des cours d'eau et de la savane arbustive maintenue grâce à la présence des feux de brousse, un des principaux facteurs déterminant de la régression des formations forestières inventoriées dans la zone. L'action humaine est particulièrement importante et les perturbations dues à l'exploitation forestière ancienne et surtout récente sont bien visibles sur une bonne partie du territoire de la bande forestière au niveau des deux rives. La bande forestière est envahie par les défrichements pour des fins agricoles.
- Au total, 366 espèces végétales ont été recensées dans les différentes zones du projet. Parmi ces espèces, 15 sont des espèces ligneuses à valeur commerciale. Près de 40 espèces non endémiques à la

zone sont utilisées localement dans la pharmacopée traditionnelle. Il n'existe aucune zone protégée dans la zone d'étude. Aucune espèce ayant un statut particulier de protection n'a été identifiée au cours des investigations de terrain.

- Au plan de l'avifaune, la zone ne peut pas être considérée comme une route migratoire importante. Aucun couloir de migration n'a été identifié le long de ligne de transport de l'énergie pour les oiseaux migrateurs.
- De la liste des 32 espèces menacées recensées au Cameroun selon l'IUCN, une seule à savoir *Pteronetta hartlaubii* (le Canard de Hartlaub) est considérée comme quasi menacée. Ce canard a été identifié lors des inventaires sur les bords de la Sanaga dans la zone prévue pour la construction des ouvrages.
- Une enquête sur la viande de brousse semble indiquer que la ville de Batchenga est alimentée par des chasseurs de Ndjoré, Ekombitié et Ndji. Mbandjock pour sa part est alimentée par la viande de brousse en provenance de l'autre côté de la Sanaga (Makoumba et Ngeuté) alors que Ntui l'est en provenance de Yoko et Mbangasina. La pression de la chasse actuellement pratiquée est faible et il n'y a pas d'espèces menacées. Une attention particulière devra être portée sur cet aspect en regard du projet afin d'éviter des pressions excessives sur la faune.

#### 6.14.1.4 Pêche

- La pêche représente l'activité principale des 200 pêcheurs et mareyeuses recensés aux environs de la Sanaga dans la zone étudiée. La plupart sont également agriculteurs, et consacrent la majorité de leur temps à la pêche sauf au moment des semis (avril ou mai) et des récoltes (octobre). L'activité de pêche est la plus importante entre mi-novembre et mi-janvier, deux mois au cours desquels les pêcheurs reconnaissent qu'ils réalisent près de la moitié des revenus annuels tirés de la pêche. La pêche est ensuite moins abondante lors de la période d'étiage du fleuve (février-avril). La pêche s'améliore quelque peu ensuite (juin-août). Pendant la pleine saison de pluies, et surtout la crue de la Sanaga (septembre-novembre), la pêche devenant dangereuse est arrêtée. Les anciens pêcheurs qui exercent leur activité dans la Sanaga depuis plus de 20 ans n'ont pas mentionné de disparition d'espèces ; ils rapportent par contre un déclin progressif des prises depuis le début des années 1980 avec la mise en service de l'usine de production électrique de Song Loulou (Pouomogne, 1989)<sup>34</sup>.
- Toutes les espèces capturées ont un intérêt commercial et sont vendues et/ou autoconsommées par les pêcheurs et leurs familles, et hormis le capitaine (*Lates sp.*) et le *Mormyrus* qui sont plus chers que les autres espèces, le prix au débarcadère dépend plus de la taille que de l'espèce elle-même.
- Plusieurs espèces accomplissent des migrations longitudinales pour leur reproduction. Ces migrations se font de l'aval vers l'amont et une fois la ponte terminée, les adultes comme les alevins redescendent dans le cours du fleuve, essentiellement en période de hautes eaux. Ces phénomènes sont cependant peu documentés.

#### 6.14.1.5 Sablières

Des dépôts alluvionnaires sont présents sur le lit majeur de la rivière. Ces alluvions se présentent sous forme de petites plages de sable le long des rives ou dans les îles, dans les zones à l'abri du courant. Par exemple, un banc de sables moyens à grossiers important a été identifié le long de la rive gauche, environ trois km en amont de l'emplacement du barrage. Ce banc de sable, qui est partiellement exondé une partie de l'année, se renouvelle chaque année par l'apport de nouveaux sables depuis l'amont. Il constitue d'ailleurs une source potentielle de granulats à béton pour la construction des aménagements hydroélectriques.

A titre d'illustration de la multiplication des sablières, voici les bancs de sable repérables par interprétation d'image satellite le long de la Sanaga dans la zone située à proximité du village de Ndji. En blanc figurent les sablières déjà présentes en 2006, en rouge celles qui s'y étaient ajoutées en 2011 (voir la figure 6.18).

---

<sup>34</sup> Bien que celle-ci soit située en aval

**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

- N1 Route nationale
-  Sablière
-  Voie ferrée
-  Route d'accès
- Poste 225 kV
-  Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
-  Réservoir à la cote 513.5 m



0 0.3 0.6 0.9 km

Échelle 1: 30 000

SOURCES :  
Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
Résolution au sol: 5 mètres

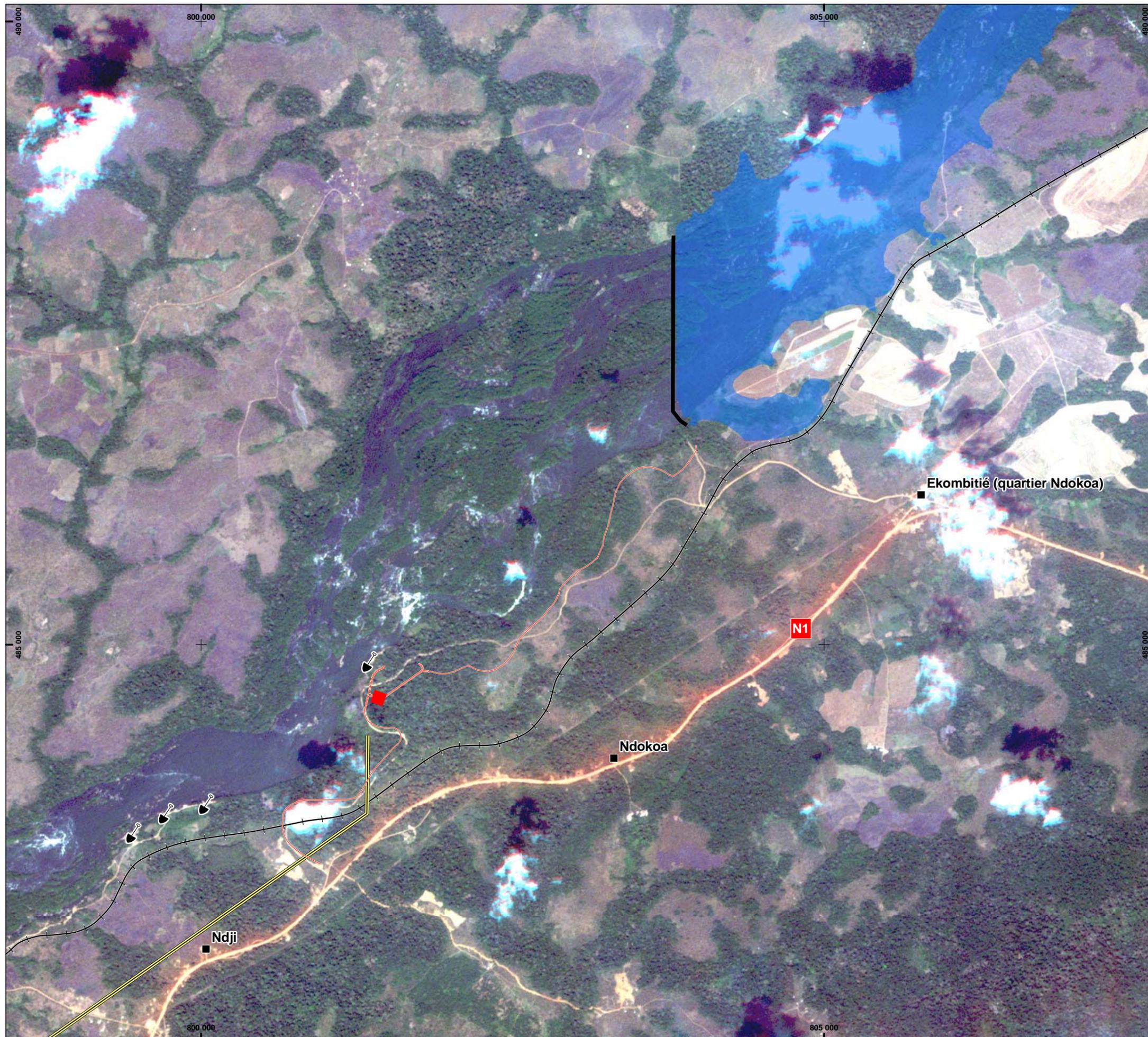
MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

Mise à jour de l'ÉIES

**Sablères autour de Ndji**

Juillet 2011

Figure 6.18





L'extraction artisanale du sable est devenue une importante activité génératrice de revenus pratiquée dans plusieurs villages de la zone d'étude. L'équipement utilisé est la pirogue, le seau et la pelle. Des études détaillées concernant les sablières existantes, le nombre de travailleurs et les revenus générés, ainsi que l'étude hydrosédimentaire et l'impact du barrage sur les flux sont indispensables afin de définir des mesures correctives, respectant ainsi les normes internationales en matière sociale.

#### 6.14.1.6 Population

- Dans la zone, la population est fortement concentrée de part et d'autre des routes existantes et agglomérée tout autour des villages. Les ménages comptent environ 5 personnes en moyenne, ce qui est plus que la moyenne nationale.
- Des migrations ponctuelles sont le fait des jeunes qui viennent d'autres départements (Nord-Ouest et Sud-Ouest) et surtout des départements voisins en quête des terres agricoles (Lekie, Mfoundi). Ainsi la Lekie connaît une forte pression démographique et un problème de rareté de terres cultivables.
- Selon l'enquête ménage 2006, le revenu des ménages demeure faible dans la zone du projet. L'agriculture vivrière et maraîchère ainsi que la pêche procurent la plus grande partie des revenus aux populations villageoises, suivi par la vente des produits de rente, des produits de cueillette et de la chasse. Depuis les cinq dernières années cependant, la culture de cacao, compte tenu du cours du cacao, génère des revenus de plus en plus importants. Les vieilles plantations sont agrandies et de nombreuses nouvelles cacaoyères sont créées. Les revenus du sable ont également fortement augmenté.
- L'ouverture de la route bitumée entre Batchenga et la Sanaga, la demande importante de matériaux de construction et les prix pratiqués sur le marché de Yaoundé ont conduit à une augmentation importante des activités d'extraction du sable, lesquelles emploient dorénavant la quasi-totalité des jeunes des villages riverains et créent des opportunités d'affaires pour les populations de la zone.

#### 6.14.1.7 Santé

- L'état nutritionnel de la population est globalement satisfaisant. Les cas de malnutrition protéino-énergétique (MPE) chez les enfants sont rares et probablement liés à de mauvaises pratiques alimentaires individuelles. Les autres cas sont souvent l'expression de maladies infectieuses et parasitaires. D'après les responsables sanitaires en place, on peut affirmer que la demande de santé en ce qui concerne les maladies hydriques n'a pas connue de modification significative depuis 2006.
- Le paludisme est l'affection la plus fréquente dans la zone d'étude, représentant 47% des cas de maladie déclarés. Il est suivi par les parasitoses dans leur ensemble et par les maladies diarrhéiques.
- L'onchocercose ou cécité des rivières est l'affection causée par *Onchocerca volvulus*. Elle est présente à un niveau quasi endémique, le taux d'infestation dépasse parfois 60 % dans certaines communautés situées à plus de 30 km de la Sanaga ou du Mbam (Boussinesq et al., 1992).
- Les infrastructures sanitaires sont embryonnaires et là où elles existent il y a un manque de personnel et d'équipement pour offrir un paquet complet de soins, surtout pour les cas d'accidentés ou de brûlés graves. Cependant, on a pu noter une certaine amélioration entre le niveau de l'offre de santé de 2006 et celui 2011 en termes d'infrastructures et de personnel de santé.

#### 6.14.1.8 Infrastructures de transport

- Un bac relie la rive droite à la rive gauche du fleuve Sanaga au droit du village de Nachtigal. Il permet les échanges des biens et le transport des personnes entre les villages des deux rives. Le bac constitue un important outil du développement du commerce dans la zone d'étude mais il est souvent hors d'usage et la population réclame la construction d'un pont.
- La RN1, de laquelle partent des pistes aménagées ou non, traverse la zone d'étude dans un axe généralement orienté nord-sud et la circulation de grumiers, de même que des camions chargés de sable, y est importante. Le chemin de fer qui traverse les villages de Ndjore, Ekombitié, Ndji, Olembe, Ndokoa et Mekas passe à proximité des futures installations et constitue un excellent moyen pour acheminer les biens et services vers ces dernières. La voie de chemin de fer longe en partie le futur réservoir.

### 6.14.1.9 Énergie

- Le bois de chauffe constitue la source d'énergie la plus disponible et la plus utilisée par les ménages de la zone d'étude alors que seulement un peu plus de la moitié de la population des villages enquêtés (57%) est connectée au réseau électrique de AES-Sonel.
- La majorité des villages de la zone d'étude du projet ne sont pas électrifiés. Lorsqu'ils le sont, ils sont souvent victimes de délestages intempestifs et de coupures de longue durée, les laissant sans courant: en moyenne un jour sur trois. L'électrification ainsi que la disponibilité d'une énergie fiable et bon marché dans les villages de la zone d'étude constitue donc une attente très forte pour les populations locales.

### 6.14.1.10 Accès à la terre

- Le mode de tenure dominant dans la plupart des villages de la zone du projet du barrage de Nachtigal demeure la propriété collective des terres : la terre appartient à la communauté villageoise. Le système s'appuie sur le droit coutumier ou droit d'usage. Ainsi, chaque village exploite un territoire qui est plus ou moins délimité, qui devient son terroir et dans lequel il pratique ses activités et exerce une certaine autorité.
- La terre est un enjeu important dans la zone du projet. L'accès à la terre n'est pas facile, particulièrement pour les femmes. Beaucoup de conflits naissent du fait de l'appropriation ou de tentatives d'appropriation des terres par les uns ou les autres. Le recours au chef du village qui est fait dans la majorité des cas pour résoudre les litiges fonciers constitue une forme de sécurisation du patrimoine terrien au niveau de la communauté villageoise. Ceci sera à considérer dans les opérations de compensation.
- La pression foncière déjà nettement perceptible en 2006 est aujourd'hui devenue très importante. La croissance démographique des villages, les installations de personnes extérieures, la création de quelques exploitations agricoles de grande taille, la spéculation immobilière et les facilités d'accès offertes par la route provoquent dans de nombreux villages une pénurie de nouvelles terres cultivables ou à bâtir, et un épuisement des terres dû à la mise en culture des jachères. La terre est donc une question très délicate qui doit être traitée avec beaucoup de doigté dans le cadre de la réalisation du Projet de barrage de Nachtigal.

### 6.14.1.11 Sites sacrés

- De nombreux sites sacrés existent dans les villages et à proximité. Ils sont partie prenante du culte des ancêtres et des pratiques magiques ou de sorcellerie qui lui sont liées. Il s'agit des cimetières royaux (ex. Ndokoa) ou communs, des tombes familiales situées à proximité des cases, et surtout des arbres sacrés ou mystiques tels que les fromagers, des grottes, forêts, collines, îles et autres lieux considérés comme tels par les villageois (voir section 6.15.1.2).
- Dans le cas où des sites sacrés devraient être affectés et déplacés, des mesures devront être prises afin de respecter les usages, notamment la réalisation de sacrifices par des villageois habilités, la « négociation avec les ancêtres », le « recasement » des ancêtres, etc.

## 6.14.2 Préoccupations issues de l'enquête sociale en regard du projet Nachtigal

Cette section traite des craintes, des appréhensions et des attentes des diverses parties prenantes vis-à-vis du projet. Les points de vue exprimés ici reflètent les discours des différents acteurs concernés de près ou de loin par les impacts perçus du projet avant les rencontres de restitution publique dont le sommaire figure au chapitre 10.

Certaines craintes ne sont pas nécessairement fondées et plusieurs attentes n'ont aucun lien direct avec le Projet. Les craintes et attentes ont été regroupées par zone et parfois, lorsqu'elles sont spécifiques, présentées par village.

### 6.14.2.1 Craintes

#### A. Les acteurs de la zone 1, zone d'emprise du barrage

La localisation, la construction et l'exploitation du barrage pourront créer des impacts directs et/ou indirects sur les villages de cette zone. Elle comprend dix villages répartis dans trois départements :

- 1) Nachtigal-Batchenga (rive gauche) et Ndji (Département de la Lekie);
- 2) Ndjore et Ndokoa (Département de la Haute-Sanaga);
- 3) Nachtigal-Ntui (rive droite), Bindandjengue, Ndjame, Ehondo, Biatsota II et Obandene (Département du Mbam-Et-Kim).

Les discours des acteurs concernés par cette zone renvoient à la fois à des craintes et à des attentes fortes qui traduisent leurs appréhensions mais aussi leurs espoirs quant à la venue du projet.

1. L'ensemble des villages de la zone craignent de ne pas être électrifiés malgré la proximité du barrage et de la ligne de haute tension.

## 2. Le village de Bindandjengue

Ce village entretient un site sacré dénommé Ilanga. Il s'agit de 4 îles situées en aval du futur barrage, dans la partie qui sera privée d'eau. Les esprits des ancêtres gardiens de la paix et de prospérité du village se trouvent dans les « 4 profondeurs d'eau » entre ces îles. De plus, à cet endroit on retrouve également des plantes aquatiques et des poissons, dont certains auraient des vertus mystiques, utilisés en pharmacopée pour soigner plusieurs pathologies : bégaiement des enfants, bronchite, mal de têtes, maux de ventre, etc. Bien que ces plantes ne soient pas endémiques, leur présence à proximité du site sacré renforce leur vertu curative. La perte de ces profondeurs d'eau est une préoccupation importante pour la population du village qui devra effectuer les rituels traditionnels pour en arriver à « recaser les ancêtres » dans un lieu qu'ils auront choisi.

De plus, la population redoute l'arrivée de bandits, voleurs, voire de drogués porteurs de désordre. Malgré tout, elle est favorable à la construction d'un barrage utile à tout le pays.

## 3. Le village de Nachtigal-Ntui et autres villages de la rive droite

Avant l'arrivée des Allemands, le village portait le nom de Otomokangana, « colline des arbres Otomo ». Ce sont les allemands qui ont donné au village l'actuel nom de Nachtigal. Pour les habitants du village, Nachtigal est situé sur la rive droite. Dès lors, quand on parle de Nachtigal et des projets à y implanter, les bénéficiaires devraient en être naturellement ceux de la rive droite. Les populations constatent que c'est tout le contraire qui se passe. Et cela ne date pas d'aujourd'hui. Elles citent en exemple « le Pont de l'Enfance » à l'origine destiné à l'emplacement actuel du bac. Ce pont, qui devait faciliter les déplacements des populations du département du Mbam-Et-Kim vers Batchenga, Obala et Yaoundé, aurait été détourné par les élites du département de la Lekie. Les populations estiment que le Projet actuel de barrage est situé très loin de chez eux. Pour les villageois de Nachtigal-Ntui, une fois de plus, les bénéficiaires sont les populations de la rive gauche.

Les populations de Nachtigal-Ntui et de tous les villages situés dans l'arrière-pays disent avoir longtemps espéré que le barrage aille de pair avec la construction d'un pont pour permettre d'écouler plus régulièrement leurs produits agricoles. Le bac avec ses pannes récurrentes ne favorise pas les échanges. Les populations de la rive droite pensent qu'elles seront lésées, entre autres, au niveau des emplois. Les femmes ne pourront pas tirer avantage de la présence de nombreux ouvriers qui viendront s'installer dans la zone pour vendre leurs produits agricoles et organiser la restauration rapide autour des campements des travailleurs.

4. Les autorités administratives locales rencontrées au chef-lieu du département à Ntui, disent elles aussi, que la rive droite a été oubliée par le projet de barrage de Nachtigal.
5. Les propriétaires des plantations de palmeraie et de cacaoyères qui se prolongent jusqu'en bordure du fleuve craignent l'enneigement de leurs cultures. Les maraîchers redoutent l'assèchement de la partie du fleuve comprise entre le barrage et la restitution des eaux qui portera atteinte à la fertilité des terres cultivées à cet endroit.
6. Les populations s'interrogent également sur la qualité de l'eau qui leur parviendra après être passée par les turbines. L'eau qu'elles boivent, quand les pompes manuelles des puits installées sont en panne, est celle du fleuve Sanaga. Cette eau n'est pas bonne, les populations le savent. Elle est à l'origine de

diverses maladies dont elles souffrent. Les habitants se demandent si elle pas encore plus nocive après passage dans les turbines.

7. La propagation des maladies sexuellement transmissibles et le HIV/SIDA avec l'arrivée des personnes étrangères dans les villages constituent une autre préoccupation. Cependant, les populations tiennent parfois un discours des années 1980 où les gens parlaient encore du SIDA comme un « Syndrome Imaginaire pour Décourager les Amoureux ». Beaucoup de jeunes et de moins jeunes croient encore que la maladie n'existe pas : « c'est un poison lent que l'on vous lance ». Pour d'autres encore, le SIDA est une fatalité à laquelle on ne peut échapper si tel est votre destin. Enfin, il y a encore des personnes qui pensent que l'aspect extérieur d'une femme ou d'une fille est un indicateur de bonne ou mauvaise santé. Ainsi une femme avec des formes arrondies ne peut être porteuse du virus du HIV. Pour ceux des jeunes qui croient en l'existence du HIV, ils n'ont pas, chaque fois qu'ils veulent avoir une relation sexuelle, les moyens de se protéger : « ce n'est pas tous les jours que l'on a 100 francs »<sup>35</sup> au village. Les femmes, quant à elles, disent qu'il est difficile de contraindre un homme à porter un préservatif<sup>36</sup>. Enfin, quelques jeunes pensent que le SIDA peut être guéri par les tradi-praticiens.
8. Les villageois craignent également que la création d'une zone à eau stagnante permanente (partie morte du fleuve d'eau) puisse entraîner la prolifération des mouches porteuses de l'onchocercose.
9. Les populations de la rive droite se sentent aujourd'hui minoritaires. Le projet de barrage de Nachtigal risque d'amplifier le mouvement de colonisation des terres amorcées par les populations venues du département de la Lekie mais aussi d'autres départements du pays.

#### 10. Le village de Ndokoa

Ndokoa subira le contre coup de la partie du fleuve qui va être privée d'eau. Les pêcheurs de ce village disent qu'ils vont perdre une partie de leur territoire naturel de pêche. Ils vont devoir pêcher chez les voisins. Cela se traduira par des distances plus longues à parcourir pour pêcher. Les pêcheurs auprès desquels s'approvisionnent régulièrement les femmes des villages des alentours vont se déplacer (plus haut en amont ou en aval du fleuve) à la recherche des meilleures opportunités de pêche créées par le barrage (de l'eau en permanence en aval après restitution, des eaux dans le fleuve, plus d'eau dans la zone de retenue). De plus, la population craint que le développement attendu du projet du barrage ne soit détourné, comme cela est déjà arrivé dans la zone.

#### 11. Le village de Ndjore et d'Ekombitié (quartier de Ndokoa)

Les pêcheurs de Ndjore et d'Ekombitié vont devoir déplacer leurs campements en fonction de l'importance de la montée des eaux. Il s'agit d'habitations très sommaires faites avec des végétaux (des tiges d'arbres coupées dans la forêt, tuiles ou nattes de raphia pour la couverture des toits). Plus que pour leurs huttes, c'est davantage pour leurs cultures qu'ils craignent le déplacement des campements si ceux-ci devaient être enoyés.

#### 12. Les villages de Nachtigal-Batchenga, Ndjore et Ekombitié (quartier de Ndokoa)

Le projet de construction du pipeline Tchad-Cameroun a drainé une population importante dans la zone. Cette situation s'est traduite, selon les populations, par une dépravation des mœurs, la séparation de couples et la montée de la prostitution. Les jeunes gens des villages ne travaillant pas pour le pipeline disent avoir été délaissés par les jeunes femmes parce que « pauvres ». La population craint que cette situation se reproduise avec le projet du barrage de Nachtigal, d'autant plus que le séjour sur le terrain des employés sera plus long que dans le cas du pipeline.

13. Le gérant de la Western Farm craint pour son exploitation agricole qui sera vraisemblablement amputée de quelques hectares avec la montée des eaux.

---

<sup>35</sup> Prix de vente d'une boîte de 4 préservatifs, soit 25 francs CFA le préservatif. Malheureusement, il n'existe pas de préservatif vendu au détail.

<sup>36</sup> Certaines jeunes femmes rencontrées disent que lorsqu'elles demandent à leur partenaire de mettre un préservatif c'est davantage pour se prémunir d'une grossesse non désirée que pour se protéger des IST.

#### 14. Les villages de Nachtigal (rive gauche), de Ndjé et d'Ekombitié (quartier de Ndokoa)

L'extraction de sable occupe la quasi-totalité des jeunes gens de ces villages et des autres localités de la zone (dont entre autres, Olembe). Les revenus issus de cette activité sont importants pour les travailleurs, leurs familles et le village dans son ensemble. Avec le barrage, les jeunes qui extraient le sable en aval du fleuve aimeraient bien savoir si les zones dans lesquelles ils travaillent ne seront pas dans un futur plus ou moins lointain privées de la ressource (le fleuve n'emprisonnerait-il pas le sable au niveau du barrage?). Ceux qui travaillent en amont du fleuve craignent qu'une trop forte montée des eaux ne les empêche de poursuivre leur activité. Déjà, en période de crue, cette activité exige des spécialistes de la plongée.

Outre les travailleurs directement impliqués dans l'extraction du sable, les acteurs, plus particulièrement les femmes, ont peur de perdre leurs sources de revenus si l'activité d'extraction de sable venait à réduire de manière significative. Ces acteurs se demandent ce que le Projet pourra faire pour eux.

##### B. Les acteurs de la zone 2

Cette zone inclut les villages de Nkolnguem I, Nkolnguem II, Mekas, Minkama Pionnier, Nalassi et Olembe.

##### 1. Accaparement des terres par le tracé du corridor de transport de l'électricité

Ces villages se situent sur le tracé de la ligne électrique. Du point de vue des populations, l'implantation des pylônes et le corridor qui sera ouvert vont nécessairement stériliser des terres traditionnellement affectées aux cultures. Cela est d'autant plus appréhendé par les populations que des lignes électriques traversent déjà leurs territoires. Les craintes ici portent sur les déplacements éventuels des populations et la destruction des cultures. Les populations expriment les craintes suivantes :

- être déplacées et ne pas être dédommagées de façon satisfaisante;
- perdre leurs cultures et ne pas être dédommagées de manière satisfaisante;
- perdre des terres agricoles dans une zone où l'accès à la terre est rendu de plus en plus difficile;
- Perdre la possibilité de vendre une terre à des fins résidentiels à cause de la présence de la ligne ;
- les effets du courant électromagnétique sur la santé des populations;
- les effets du courant haute tension sur les cultures. Les paysans auraient constaté que là où passe le courant, il y a perte de la fertilité des sols et des arbres fruitiers.

##### C. Les acteurs de la zone 3

Cette zone est composée des villages de Nkolesong, de Nkolondom I et de Nkolondom II, tous appartenant au département du Mfoundi. Ils sont situés au nord de Yaoundé.

##### 1. Rareté de la terre

Ces villages sont déjà intégrés dans la ville de Yaoundé (arrondissement de Yaoundé I). Dans le schéma d'aménagement directeur de Yaoundé, cette zone est une zone d'extension urbaine préférentielle. Y sont prévus une gare routière, un projet de 55 000 logements et le passage du contournement de la ville de Yaoundé par les gros porteurs. La zone est spécialisée dans les cultures maraîchères. L'accès à la terre y constitue une des principales sources de conflits. Dès lors, tout ce qui touche à la terre éveille l'attention de tout le monde.

##### 2. Expériences antérieures du passage des lignes électriques dans la zone

Deux lignes haute tension de la Sonel traversent la zone. Ces lignes auraient détruit des plantations de cacaoyers, entraîné le déplacement de quelques habitants, rendu des parcelles de terre non utilisables pour l'agriculture. Les populations, semble-t-il, n'auraient pas été dédommagées de manière satisfaisante. Le projet d'implantation du poste de transformation dans leur localité suscite la colère. Certains ménages rencontrés ont l'intention de s'opposer au passage de cette ligne près de chez eux. Ils sont prêts à tout pour défendre leurs droits.

### 6.14.2.2 Attentes

#### A. Généralités

D'une manière générale, les populations accueillent le projet avec bienveillance et se réjouissent de la réactivation des études qui lui sont liées, preuve que celui-ci est de nouveau d'actualité. En effet, ils attendent que le projet comble les manques en matière de développement, profitant à toute la région. Certains se disent prêts à aider le projet en mettant des terrains ou à disposition. Par ailleurs, des villageois pensent que la célébrité que le barrage apportera à leur village sera source de bienfaits pour celui-ci, notamment en matière d'infrastructures. D'autres proposent même que les bénéfices du projet soient réinvestis dans les villages sous forme d'infrastructures ou d'électrification. D'une manière générale, les populations déplorent l'inertie des pouvoirs publics, ce qui les incite à placer de grandes espérances dans le projet de barrage. En conséquence, les souhaits des autorités villageoises pour leur communauté sont nombreux et variés.

#### B. Demandes en matière d'infrastructures

Les principales attentes exprimées concernent l'amélioration des infrastructures dans les villages :

- Électrification des villages ou à défaut, tarif préférentiel pour les populations rurales; régularité du courant : absence des coupures et de délestages intempestifs observés ces dernières années. Les populations riveraines ne comprendraient pas qu'un projet hydroélectrique se fasse dans ou à proximité de leur village, et qu'elles n'aient pas accès à l'électricité. Certains se disent prêts à se soulever le cas échéant;
- Construction d'écoles et de collèges;
- Appui aux centres de santé qui existent déjà dans les villages et construction de nouveaux centres;
- Forages, puits, traitement de l'eau, mais aussi châteaux d'eau au bord de la Sanaga alimentant toute la région. Le problème d'accès à l'eau potable reste très important dans les villages de la zone d'étude;
- Construction d'un pont sur la Sanaga, par exemple à la place du bac de Nachtigal;
- Bitumage des routes (notamment la route Nachtigal - Ntui) et aménagement des pistes vers les marchés;
- Création des marchés locaux;
- Création de foyers communautaires;
- Terrains de sport aménagés;
- Construction de logements pour les enseignants et infirmiers.

#### C. Autres demandes importantes

- Mise en place d'un programme de développement pour les villages à proximité du barrage;
- Dédommagement effectif et équitable des populations conformément à la réglementation internationale;
- Recrutement prioritaire de la main d'œuvre villageoise sur les chantiers;
- Formation des jeunes (développement des capacités) pour des embauches par le Projet; création d'un centre de formation professionnelle. Certains chefs de villages affirment que la compétence existe déjà au sein de leur communauté : chauffeurs, maçons, comptables, conducteurs d'engins, électriciens, techniciens, etc. (à Ndokoa, Ekombitié et Nkolnbene par exemple);
- Encouragement au développement des petits métiers;
- Réparation d'un petit barrage à Minkama Pionnier. La rupture de la digue a mis fin à 260 ha de cultures maraîchères (tomates, aubergines, carottes). Une intervention relativement peu coûteuse permettrait un bénéfice très important pour les populations;
- Approvisionnement des camps d'ouvriers par les femmes des villages alentours ; développement du commerce;
- Appui à la promotion des échanges économiques entre les villages et les centres urbains;
- Appui aux structures villageoises de développement;
- Appui au développement des échanges économiques des villages situés autour du barrage;
- Opportunités de mariages;
- Meilleure sensibilisation des jeunes et jeunes filles aux IST et VIH/SIDA, distribution gratuite des préservatifs durant toute la période des travaux;
- Surveillance des personnes étrangères porteuses des désordres dans les villages et dans les ménages.

## 7 Analyse des impacts

### 7.1 Méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts

L'identification des impacts se fait par confrontation des composantes du milieu récepteur aux éléments de chaque phase du projet. Pour chacune des interrelations entre les activités du projet et les composantes pertinentes du milieu, il s'agit d'identifier tous les impacts probables.

La méthode suivie pour réaliser ce travail repose essentiellement sur :

- Les conclusions des investigations menées dans le cadre de la préparation de ce projet par le consultant depuis début 2006 puis actualisé en mai 2011.
- Les tableaux d'identification des impacts potentiels de projets hydroélectriques établis par la Banque mondiale<sup>37</sup> et la Banque asiatique de développement<sup>38</sup>, ainsi que par d'autres grands acteurs du secteur, dont la Commission Internationale des Barrages. Ces grilles, basées sur l'expérience de nombreux projets similaires, permettent de passer en revue rapidement l'ensemble des problèmes généralement observés.
- Les enquêtes de terrain réalisées en mars et avril 2006 puis mai 2011 par les experts du consultant.
- L'expérience du consultant basée sur le suivi environnemental de plusieurs chantiers de construction de projets hydroélectriques.

Le résultat de cette analyse est présenté dans les trois sections suivantes relatives 1) aux impacts liés à la localisation des infrastructures projetées, 2) aux impacts liés aux activités de construction et 3) aux impacts liés à l'exploitation des ouvrages.

Les principaux impacts attendus font l'objet d'une analyse relative au risque encouru et d'une identification des mesures correctives préconisées.

Concluant chaque section, un tableau de synthèse présente, pour chaque impact identifié, une évaluation du niveau de risque global, prenant en considération trois critères : la probabilité d'occurrence de l'impact dans le cadre du projet, la gravité attendue d'un tel impact sans mesure corrective particulière, et la difficulté de mise en œuvre des mesures correctives proposées. Ces critères sont définis comme suit :

- La probabilité d'occurrence se rapporte à la fréquence d'observation des impacts lors d'activités de construction ou d'exploitation : certains impacts sont inévitables (bruit, poussière, changement hydraulique aval) alors que d'autres peuvent ne survenir qu'exceptionnellement.
- La gravité d'un impact intègre diverses considérations d'intensité des effets sur le milieu naturel ou humain, son étendue et sa durée. Tous les efforts nécessaires en termes de mise en œuvre de mesures correctives et de suivi doivent se concentrer sur les impacts jugés comme potentiellement graves.
- Le risque global relatif à un impact tient donc compte des deux critères précédents, modulés par la difficulté de mise en œuvre des mesures correctives qui s'y rapportent.

Ainsi, un impact de probabilité d'occurrence faible, de gravité modeste et faisant appel à des mesures correctives faciles à mettre en œuvre présentera un niveau de risque faible. Le risque le plus fort sera attribué à des impacts qui sont fréquemment observés, avec des conséquences graves pour l'environnement et pour lesquels les mesures correctives sont plus difficiles à mettre en œuvre efficacement.

Le contrôle d'un impact passe souvent par la mise en œuvre de plusieurs mesures correctives, pouvant être de divers types :

- **Mesure de conception** : Il s'agit d'une mesure préventive visant à limiter les impacts lors de la conception des ouvrages : c'est par exemple le cas de la ligne haute tension (HT) dont le tracé évite soigneusement les zones bâties afin de limiter l'expropriation.

<sup>37</sup> World Bank, 1999: Environmental Assessment Sourcebook, Volume 2, Chapitre 8 (Dams & Reservoirs).

<sup>38</sup> ADB, 1993: Environmental Guidelines for selected Industrial and Power Development Projects.

- **Mesures de construction** : Ce sont celles qui font appel à une activité de construction particulière ou à la mise en place d'équipements pendant la phase de réalisation du projet.
- **Mesures de type procédure** : La mesure s'appuie sur l'établissement d'une procédure opérationnelle devant être respectée par les intervenants ou entités concernées.
- **Mesure de suivi** : Elles se rapportent aux activités de contrôle généralement exercées par l'équipe de supervision des travaux ou par des institutions nationales pendant la construction et pendant les premières années d'exploitation des ouvrages.
- **Mesures de formation** : Elles s'appuient sur la sensibilisation et la formation des employés et des populations pour réduire les risques d'impact relatifs, en particulier, à la santé et à la sécurité.

Les échelles de valeur utilisées dans le tableau de synthèse ont été définies selon les critères énoncés au tableau 7.1.

**Tableau 7.1 Critères d'évaluation des impacts**

Critère	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Difficulté de mise en œuvre des mesures correctives	Facile, peu coûteuse et généralement efficace	Demande une attention particulière (suivi ou formation par exemple)	Difficile en raison de sa complexité ou de son coût
Probabilité d'occurrence de l'impact	Faible : peut être observé si négligence ou événement accidentel	Moyenne : s'observe généralement quelque fois pendant un chantier ou lors de l'exploitation d'un ouvrage hydroélectrique	Élevée : s'observe systématiquement si des mesures ne sont pas efficacement mises en place
Gravité de l'impact	Généralement impact à effets limités en intensité, durée ou étendue	Effets significatifs sur l'environnement, mais sans mise en danger immédiate des populations humaines ou animales	Effets importants sur l'environnement avec risques pour les populations humaines
Risque Global	Faible : fait l'objet d'un suivi de routine, mais concerne des impacts mineurs aisément maîtrisables	Significatif : mérite une attention particulière	Important : mérite un suivi attentif et la mise en œuvre de mesures efficaces

## 7.2 Analyse des impacts liés à la localisation du projet

### 7.2.1 Impacts sur l'occupation du sol

#### 7.2.1.1 Estimation des superficies affectées par le Projet

Les estimations des surfaces des différents types d'occupation des sols susceptibles d'être touchées par le Projet sont présentées ci-dessous sur la base de la description du projet établie dans le présent rapport. Le calcul définitif des pertes de terrains donnant droit à une compensation sera réalisé sur une base cadastrale une fois l'engagement du projet décidé, dans le cadre de la procédure officielle d'indemnisation au Cameroun et qui sera conduite par Alucam.

#### A. Inondation causée par la retenue

La mise en eau du barrage hydroélectrique de Nachtigal créera un lac artificiel d'une superficie de 440 ha à la cote 513,5 m. Aucune installation humaine n'a été recensée dans ces périmètres en dehors de quelques parcelles agricoles présentes sur les deux rives.

La version du projet de 2011 prévoit la mise en place d'une rehausse (clapet) permettant une régulation de la cote du plan d'eau à 513,5 m du débit d'étiage au débit de crue de 6 000 m<sup>3</sup>/s. Si la hauteur des plus hautes eaux n'a pas changé entre la version de 2006 et la version de 2011, c'est-à-dire 513,5 m, il est constaté une élévation de 1,5 m de la hauteur d'eau en dehors des périodes de crue. Il en résulte une augmentation de la surface du lac artificiel en dehors des périodes de crue, qui passe de 376 à 440 ha entre les versions du projet de 2006 et de 2011.

**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

- N1 Route nationale
- Ville / village
- +++ Voie ferrée
- Route d'accès
- - - Piste
- Ouvrage
- Poste 225 kV
- Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
- Reservoir à la cote 513.5 m
- ▣ Aire proposée pour le campement des ouvriers
- ▣ Culture
- ▣ Sol à nu
- ▣ Habitation
- ▣ Jachère
- ▣ Forêt secondaire adulte
- ▣ Forêt secondaire adulte avec culture
- ▣ Savane arbustive



0 0.3 0.6 0.9 km  
Échelle 1: 30 000

SOURCES :  
Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
Résolution au sol: 5 mètres

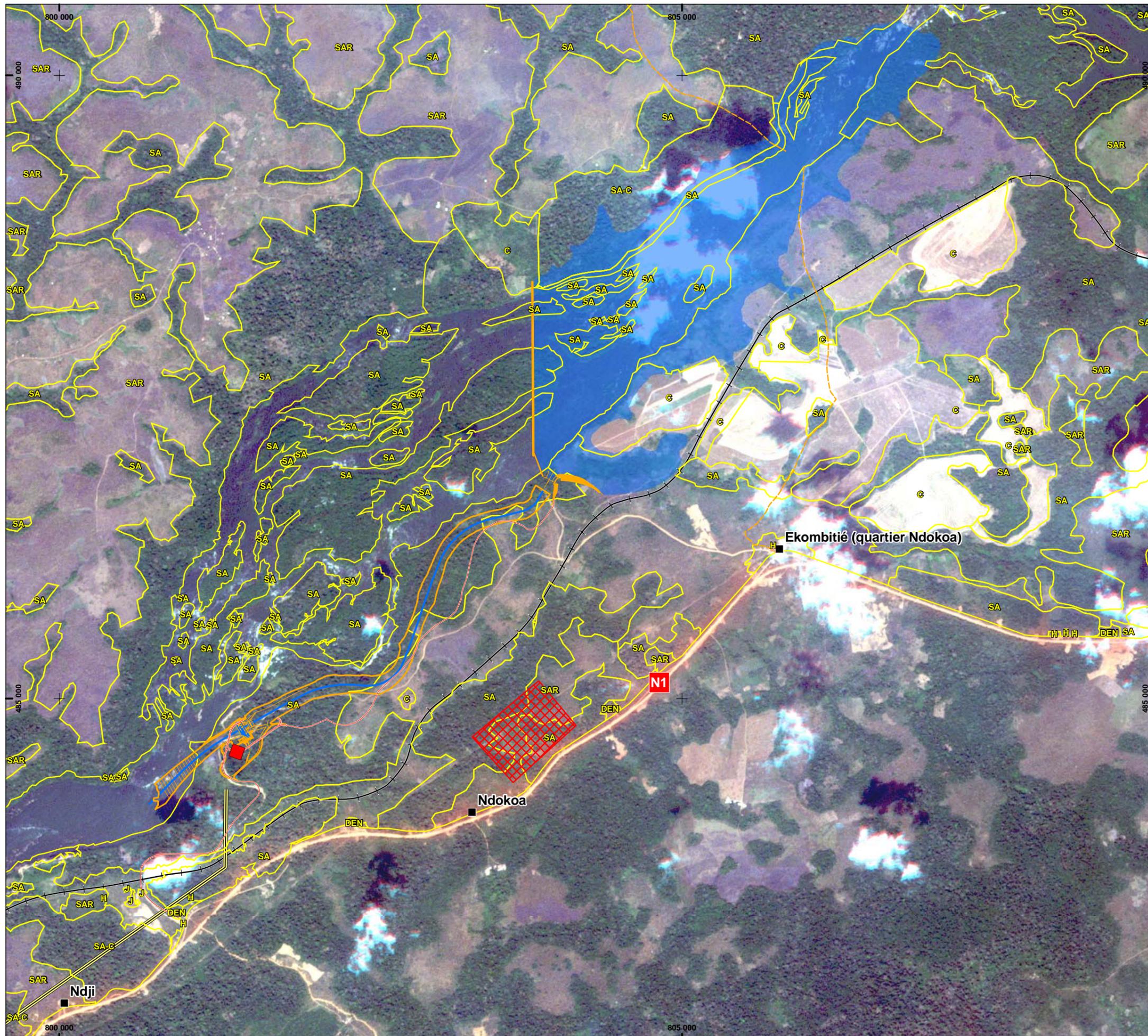
MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

Mise à jour de l'ÉIES

Terres et formations végétales touchées par le réservoir, la centrale et les infrastructures connexes

Juillet 2011

Figure 7.1





Les superficies inondées à la cote 513,5 m sont présentées dans le tableau 7.2 (voir la figure 7.1). Il faut y ajouter les pertes de terres en bordure du fleuve dues à l'emprise du barrage lui-même et qui concernent une petite superficie supplémentaire de terres agricoles ou agro-forestières.

**Tableau 7.2 Caractérisation des superficies inondées par la retenue (cote 513,5 m)**

Occupation des sols	Superficie inondée de façon permanente (ha)
Forêt (excluant les cacaoyères)	77,2
Savane arbustive	106,7
Cultures (dont palmeraies, cacaoyères)	44,2
Lit du fleuve, zone de rochers, plages sableuses	211,2
<b>Total</b>	<b>439,3</b>

Les modifications importantes du régime hydrologique de la Sanaga sont d'abord liées à la mise en œuvre du projet de Lom Pangar qui vise à créer un réservoir de régulation. La construction du barrage de Nachtigal conduira à une légère extension de la zone inondable en amont du barrage à Ndokoa de l'ordre de 1,9 km<sup>2</sup> et à un assèchement périodique de la zone située en aval immédiat du barrage environ six mois par an. Ces modifications entraîneront un impact sur les écosystèmes comme sur la production agricole.

#### B. Occupation du sol au droit des installations (excluant la ligne HT)

Les superficies à aménager et à défricher sont détaillées dans le tableau 7.3 (les valeurs présentées s'appuient sur l'état d'avancement de l'étude technique et sont donc susceptibles d'ajustements ultérieurs).

**Tableau 7.3 Occupation au sol des installations**

Installations	Superficie de défrichement estimée (ha)
Campements et pistes d'accès	35,0
Banc d'emprunt	15,0
Aménagement des entrepreneurs et l'aire de déchargement	11,0
Aménagement de l'aire de l'usine à béton/usine de concassage	5,0
Aménagement des routes temporaires pendant la construction	5,0
Route d'accès à la cité, à la centrale et à la prise d'eau de la centrale	8,0
Cité du personnel	10,0
Construction des batardeaux	4,3
Barrage béton et culée rive droite	7,0
Pertuis de dérivation et de restitution	0,5
Prise amont et digue rive gauche	4,3
Canal d'amenée	35,0
Chambre d'eau et vannes	4,0
Conduites forcées	1,0
Usine et pistes de circulation	4,7
Construction du batardeau du canal de fuite	0,6
Canal de fuite	4,1
<b>Total</b>	<b>154,5</b>

#### C. Ligne haute tension

Un corridor de 40 m (20 m de chaque côté) devrait être déclaré d'utilité publique au droit de la ligne électrique. Les arbres de hauteur supérieure à 3 m seront abattus et la végétation sous la ligne devra rester

inférieure à cette hauteur. Pour une ligne électrique de 54,8 km de longueur, cela représente une superficie d'environ 220 ha.

### 7.2.1.2 Impacts sur les terres agricoles au site du barrage

La mise en eau de la retenue inondera des parcelles en culture situées directement sur les berges du fleuve. Le tableau 7.4 présente la situation des types de cultures recensés dans les alentours de la future retenue.

**Tableau 7.4 Situation des exploitations situées en bordure de la retenue**

Type de cultures	Nombre de parcelles	
	Rive gauche	Rive droite
Palmeraie	-	1
Cacaoyères	-	7
Maraîchage	-	2
Maïs et soja (cultures de décrue)	4	-

Les surfaces agricoles inondées à la cote 513,5 sont listées au tableau 7.5.

**Tableau 7.5 Surfaces ennoyées dans l'emprise du barrage (rive droite et gauche) par type d'occupation du sol à la cote 513,5**

Type d'occupation du sol dans l'emprise du barrage	Superficie ennoyée (ha)
Culture WESTERN FARM (rive gauche)	10,5
Culture (Palmeraie OTABELA) (rive droite)	0,3
Surface potentielle Culture Cacao sous SA (rive droite)	33,4
Forêt secondaire adulte (SA)	77,2
Savane arbustive (SAR)	106,7
<b>Total (ha)</b>	<b>228,1</b>

#### A. Rive droite

Au niveau de la rive droite, dans le département du Mbam-Et-Kim, les installations agricoles sont assez récentes, datant d'une dizaine d'années. Il s'agit en réalité d'une zone de colonisation récente par les populations originaires du Département de la Lekie (Eton) qui, du fait de la forte pression démographique dans leur département d'origine étaient à la recherche de nouvelles terres. Les premières installations datent de 1997, année de création de la première palmeraie. Au total, huit exploitations ont été recensées dans la partie amont du barrage. Le tableau 7.6 présente le type de culture, la situation et la localisation de chacune de ces huit exploitations.

**Tableau 7.6 Situation des exploitations sur la rive droite de la retenue**

N°	Personnes concernées	Culture	Situation	Localisation
1	Mbogo Otabela	Palmeraie	En production	Butée barrage
2	Nzogo	Cacaoyères, maraîchage et agrumes	En production	Retenue
3	Etaba Didier	Cacaoyère	En production	Retenue
4	Etaba (Frère)	Cacaoyère	En production	Retenue
5	Etogo Louis	Cacaoyère	En production	Retenue
6	Medouga Lazare	Cacaoyère	En production	Retenue
7	Mballa	Parcelles défrichées non plantées	En production	Retenue
8	Engolo	Cacaoyères	En production	Retenue

Il faut noter que les plantations (pérennes et vivrières) sur les parcelles de la rive droite n'atteignent pas le lit de crue du fleuve. Par contre, quelques parcelles de cacaoyères sont en cours d'extension. Ces cacaoyers sont cultivés en association avec d'autres cultures vivrières telles que le bananier plantain et le macabo. Dans d'autres parcelles non encore plantées en cacaoyers, le bananier plantain a parfois déjà été installé par les propriétaires.

Les cultures maraîchères (pastèques, tomates, poivrons, etc.) sont en parties mises en place comme cultures de décrue, dans le lit majeur du fleuve (Environ 4 ha), rapidement inondables en période de crues.

## B. Rive gauche

Au niveau de la rive gauche dans le département de la Haute-Sanaga, nous avons recensé plusieurs exploitations agricoles dont une de taille industrielle située en bordure de la zone inondable. Les parcelles en bordure du fleuve datent de 1999/2000 et comprennent du maïs et du soja en culture non irriguée. Deux campagnes de production sont réalisées par an. Les surfaces irriguées sont estimées à près de 200 ha.

Au total, quatre parcelles de la Western Farm seront concernées par l'inondation après la mise en eau de la retenue. En termes de surface, ces parcelles représentent environ 0,70% de la superficie actuelle de l'exploitation (422 ha) dans le village d'Ekombitié<sup>39</sup> (quartier de Ndokoa).

### 7.2.1.3 Impacts sur le couvert forestier au site du barrage

La mise en eau de la retenue et les opérations de construction des différents ouvrages (barrage, prise d'eau, canal d'amenée et de restitution, centrale, accès, aires de campement et autres sites) seront précédés d'un défrichement et par conséquent de la perte du couvert forestier. Cette perte d'habitat sera évidemment préjudiciable aux espèces animales qui y vivent aujourd'hui, mais l'importance du couvert forestier tout autour du site du projet et immédiatement au bord du futur réservoir devrait naturellement réduire l'impact potentiel, par déplacement immédiat des animaux concernés vers des territoires proches et équivalents.

Le tableau 7.7 présente les superficies touchées dans l'emprise des installations.

**Tableau 7.7 Couvert forestier perdu dans l'emprise des installations permanentes et temporaires**

Emplacement	Perte permanente de couvert forestier (ha)	Perte temporaire de couvert forestier (ha)
Ennoisement par la retenue (SA, SAR, Cacaoyères et Palmeraie)	217,6	-
Emprise du canal d'amenée	35	-
Emprise du barrage, de la centrale et du canal de fuite	30,5	-
Nouveaux accès permanents	8	-
Cité des ouvriers	10	-
Installations temporaires	-	66
Routes temporaires	-	5
<b>Total</b>	<b>301,1 ha</b>	<b>71 ha</b>

### 7.2.1.4 Impacts liés à la ligne haute tension (HT)

Les types d'occupation des sols et les installations rencontrés le long de la ligne HT sont présentés respectivement dans les tableaux 7.8 et 7.9 (voir la figure 7.2). Le terminal de la ligne HT au niveau de Nkolondom (avec le milieu bâti), les périmètres vivriers et maraîchers de la zone d'Obala et les cacaoyères au sud du village de Ndji, constituent les enjeux les plus importants. Un corridor de 40 m de large devrait être impacté au droit de la ligne.

<sup>39</sup> Le promoteur de cette exploitation a identifié un site à une dizaine de kilomètres du site actuel où des activités d'extension se poursuivent.

Les grands arbres sous le corridor de la ligne et ceux qui sont susceptibles de tomber sur les conducteurs seront abattus (voir évaluation du volume plus loin). L'impact proviendra de la suppression de quelques pieds de cacaoyers sous couvert et d'une diminution minimale du potentiel de développement de cacaoyères. Au total, l'impact sera faible et facilement dédommageable étant donné les faibles superficies concernées et le fait que les arbres de valeur ont généralement déjà été exploités.

Quelques surfaces de culture vivrières seront également supprimées sous l'emprise des pylônes. L'impact est faible, facilement dédommageable. Pour mémoire, il existe une forte interaction entre les jachères faisant partie intégrante des pratiques culturelles et les savanes arbustives. En effet, les populations installées dans les villages qui côtoient la ligne HT appliquent un système cultural qui alterne les parcelles en jachères (laissées pour une reconstitution temporaire) et les parcelles en cours de production. Cette forme d'utilisation des sols devra être intégrée lors du processus d'évaluation et d'indemnisation, les savanes arbustives étant potentiellement des jachères.

Quelques habitations sont situées à proximité de la ligne, mais à plus de 20 m pour la très grande majorité d'entre elles. Toutefois, le tracé actuel de la ligne est confronté au Sud à la présence potentielle d'habitations à déplacer, uniquement au niveau des villages de Nkolondom et de Nkolguem 2. La forte pression démographique à la périphérie de Yaoundé provoque une densification du bâti comme l'illustre la figure 7.3. Les coordonnées des habitations les plus proches sont présentées dans le tableau 7.9. La forte pression foncière et l'intensification du cadastre dans le village de Nkolondom (cf. figure 7.3) implique déjà la nécessité de déplacer 1 à 3 habitations. Cette contrainte va s'intensifier dans les mois et années à venir. L'impact peut donc être considéré comme significatif mais sujet à compensation.

**Tableau 7.8 Types d'occupation du sol dans un corridor de 40 m au droit de la ligne HT**

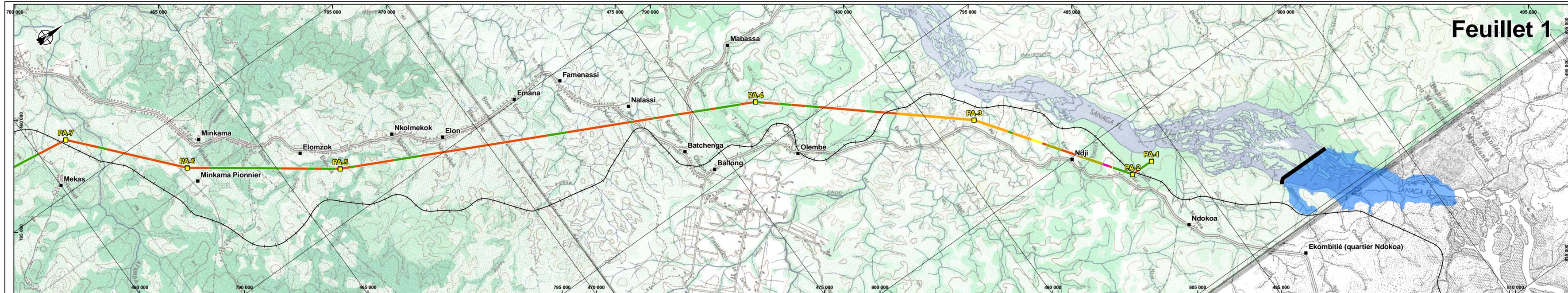
Type d'occupation du sol	Impact	Superficie sous emprise de 40 m (ha)
Sol Nu	Aucun	0,7
SA	Défrichement	57
SA-C	Défrichement	4,2
SAR	Limité à l'emplacement pylônes & accès	14
SAR-CV/J	Limité à l'emplacement pylônes & accès	141
Présence Habitation et Jardin de case	Déplacement probable d'habitations (1 à 3) au niveau de Nkolondom)	5,5
<b>Total</b>		<b>222,4</b>

**Tableau 7.9 Installations relevées proches du corridor de 100 m**

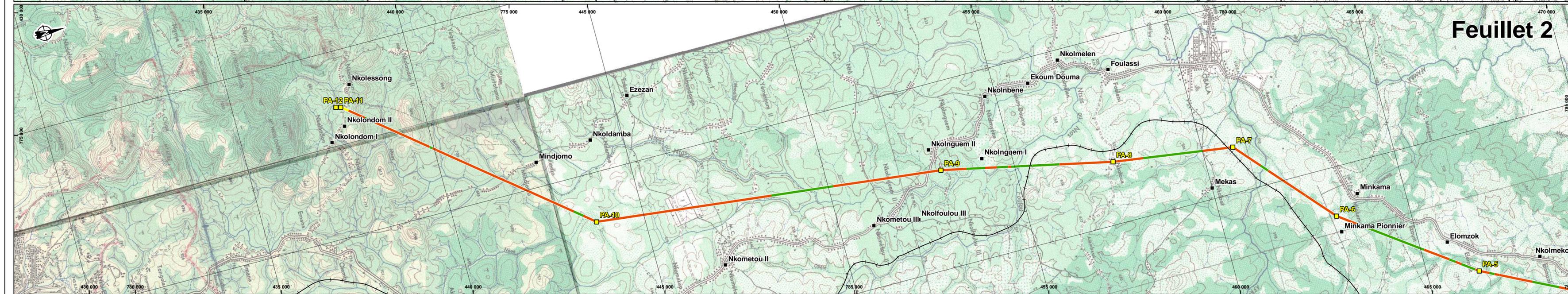
Villages	Coordonnées des habitations sous l'emprise de 100 m	
Nkolondom	776512,916	437798,829
	776639,814	437998,084
	776751,551	438135,064
	776881,014	438293,776
	778274,4	440001,956
	779567,767	441587,519
Nkolguem 2	782366,785	453137,113
	782129,369	451082,061

#### 7.2.1.5 Impact sur l'élevage

Il n'y a pas de zone d'élevage dans l'emprise du projet. Toutefois, le réservoir occupe le lit majeur de la Sanaga que des couloirs de transhumance peuvent emprunter ponctuellement.



# Feuillet 1

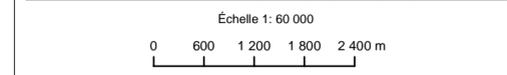
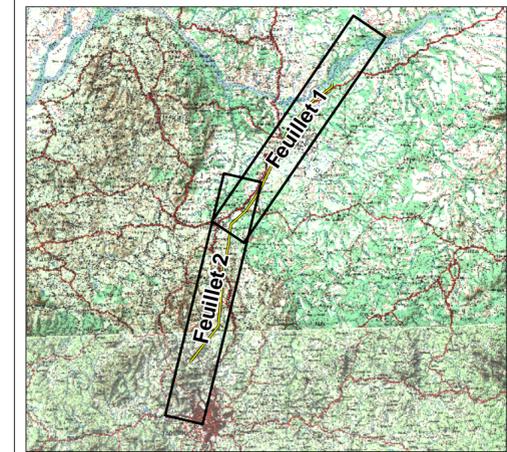


# Feuillet 2



## Projet hydroélectrique de Nachtigal

- Légende**
- Ville / village
  - +—+— Voie ferrée
  - ▬ Barrage hydroélectrique de Nachtigal
  - Réservoir à la cote 513.5 m
  - ▬ Ligne de transport d'énergie Nachtigal-Nkolondom projetée
  - PA-1 Point d'angle de la ligne projetée
  - Sol à nu
  - Jardin
  - Forêt secondaire adulte
  - Forêt adulte secondaire avec cacaoyère
  - Savane arbustive
  - Savane arbustive avec culture vivrière et jachère



MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

### Mise à jour de l'ÉIES

Terres et formations végétales touchées par la ligne à haute tension





Image IKONOS captée le 23 novembre 2003  
Résolution au sol: 1 mètre

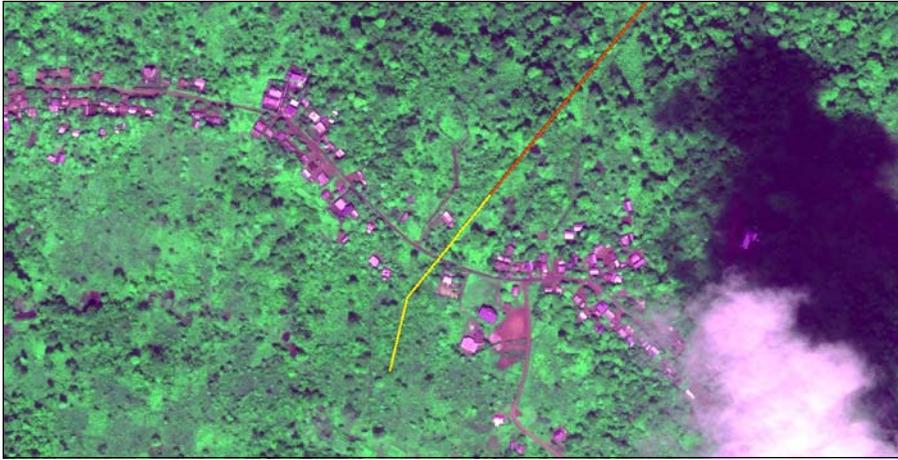


Image GEOEYE captée le 28 novembre 2009  
Résolution au sol: 50 cm



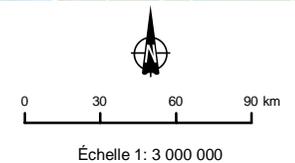
Image RAPIDEYE captée le 28 janvier 2011  
Résolution au sol: 5 mètres



## Projet hydroélectrique de Nachtigal

### Légende

-  Jardin
-  Savane arbustive avec culture vivrière et jachère



MÉTADONNÉES :  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

### Mise à jour de l'ÉIES

Évolution de l'occupation du sol dans  
le village de Nkolondom 2 entre 2002 et 2011

Juillet 2011

Figure 7.3



### 7.2.1.6 Mesures correctives

1. Réduire, autant que possible, les superficies de terrain utilisées pendant la construction tout particulièrement pour celles situées en zones boisées ou agricoles.
2. Pour les infrastructures situées au niveau du site du barrage et de la centrale, il n'y a d'alternative de localisation que pour les camps ouvriers, le village de l'exploitant, les diverses zones de stockage d'équipements et matériaux et les sites de dépôt des produits de déblais non réutilisés. Ceux-ci devront être installés dans les zones non cultivées et, si possible, dénuées de couverture forestière dense.
3. Pour la ligne électrique, le tracé a été optimisé dans l'optique d'éviter les habitations, mais il est à mentionner que ce tracé rencontre quelques nouvelles habitations construites entre 2009 et 2011. Le couloir de passage qui sera déclaré d'utilité publique a été réduit à 40 m, une largeur standard correspondant aux exigences techniques de ce type de ligne. Les impacts sur l'occupation du sol ont donc été minimisés dès le stade de la conception. Les mesures ultérieures à prendre se rapportent davantage à la protection du couvert végétal et des cultures (voir plus loin impact sur les ressources forestières) qu'à une réduction de l'emprise au sol. Une réflexion est à engager dès à présent sur le tracé définitif de la ligne notamment au niveau de son terminal à Nkolondom, dans la zone périurbaine de Yaoundé.

### 7.2.2 Impacts sur la population (expropriation et réinstallation)

Au cours des cinq dernières années, plusieurs habitations ont été construites dans la partie sud du corridor, à proximité ou sous la ligne haute tension. Actuellement, un maximum de 3 nouvelles habitations sont localisées à l'intérieur du corridor de 40 m mais la forte pression foncière à Nkolondom pourrait entraîner une rapide augmentation du nombre d'habitations comme indiqué au paragraphe 7.2.1.4.

Par ailleurs, des pertes de jouissance sont à envisager, notamment pour les sols cultivés et cultivables, les produits de la pêche, les zones d'extraction du sable ou pour l'exploitation forestière (voir composantes flore, faune et pêche pour les éléments d'explication). Ces pertes de jouissance seront accompagnées de perte de revenus. À cet effet, un cadre de compensation sera préparé après que le projet aura été détaillé et finalisé.

Ainsi, la mesure suivante est mise de l'avant :

- Outre la révision du tracé de la ligne dans sa partie sud i.e. à proximité du poste d'arrivée, laquelle pourrait réduire le nombre d'habitations à délocaliser (estimer actuellement à 3 habitations), il importe de procéder le plus rapidement possible aux enquêtes socio-économiques et parcellaires requises et devant être réalisées conjointement avec les Commissions départementales de Constat et d'Évaluation (CDCE) et ALUCA, en coordination avec la Commission Nationale de Constat et d'évaluation. En effet, à partir de la date de la Déclaration d'utilité publique (DUP), toute transaction, mise en valeur ou de construire est suspendue.
- Advenant que le processus de DUP soit retardé et que de nombreuses habitations soient construites dans le corridor de la ligne haute tension, un Plan de réinstallation devra être rédigé.

### 7.2.3 Impacts sur les infrastructures existantes

#### 7.2.3.1 Type d'impact et localisation

La retenue va envoyer l'extrémité de quelques pistes qui aboutissent au fleuve Sanaga :

- la piste carrossable qui mène du village d'Ekombitié jusqu'au fleuve Sanaga;
- le chemin pédestre qui part du village d'Obandene et aboutit au fleuve.

Ces pistes sont utilisées par des camions qui évacuent le sable et parfois utilisées localement pour se rendre d'Ekombitié à Obandene en traversant le fleuve en pirogue. Il n'y aura pas de gêne à cette infrastructure si l'accès est toujours autorisé à la retenue au niveau de son intersection avec ces pistes.

Par ailleurs, la retenue va border le talus du chemin de fer. Le trafic ferroviaire est assez dense dans la zone. Il y a quotidiennement, d'après un des responsables de la société CAMRAIL rencontré le 25 octobre 2006, 11 passages de trains sur le trajet Obala-Mbandjock :

- Deux trains de voyageurs sur le trajet Yaoundé - Ngaoundéré en passant par la zone du projet. On estime entre 1 000 et 1 600 le nombre de personnes qui empruntent ces deux trains chaque jour.
- Sept trains réguliers de marchandises par jour et deux trains irréguliers (ces deux trains sont utilisés au cas où les trains réguliers seraient insuffisants). Denrées agricoles, boissons, biens de consommation, aluminium, coton, hydrocarbures, matériaux de construction, bois en grumes et en sciages, véhicules, etc. sont autant de marchandises qui sont quotidiennement transportées par les trains.
- Deux trains pour « la draine de chantier » destinés aux différents travaux à effectuer sur les tronçons ferroviaires.

La mise en eau de la retenue atteindra une section d'un kilomètre de chemin de fer. Des empiètements seront réalisés pour assurer la protection du remblai touché. Le chemin de fer ne sera pas affecté par la construction du projet. Par ailleurs, afin de réduire le transport par route, le transport ferroviaire sera favorisé pour le ciment et divers équipements à partir de Douala.

La retenue et la ligne de haute tension ne devraient pas affecter les infrastructures de santé, d'éducation, d'eau et autres éléments situés dans les villages traversés. À toutes fins utiles, les infrastructures des dix-neuf villages enquêtés (Ekombitié étant un quartier de Ndokoa) ont fait l'objet d'un géoréférencement avec documentation photographique. Dans le cas où le tracé définitif de la ligne devait affecter l'un ou l'autre de ces éléments, ils seront remplacés intégralement.

#### **7.2.3.2 Mesures correctives**

- L'inventaire final des pistes pourra être fait par la Commission Départementale de Constat et d'Évaluation au moment de la définition précise des compensations.
- Pour des raisons liées à la sécurité du trafic ferroviaire, et en particulier pour éviter que des wagons puissent se retrouver noyés en cas de déraillement, un remblai de pierre sera placé au niveau des plus hautes eaux de chaque côté de la voie ferrée sur une largeur de 35 m à partir de l'axe de la voie.
- Une voie de desserte de chemin de fer dédiée à l'accès au chantier sera construite pour le transport des matériaux.

#### **7.2.4 Impacts sur les ressources forestières**

##### **7.2.4.1 Impacts sur la superficie forestière et le volume de bois commercial concerné**

Sur la base des investigations de terrain réalisées en mars-avril 2006 et juin 2011, le volume de bois à valeur commerciale existant dans l'emprise totale du projet (site de barrage et ligne HT) est estimé à environ 4 000 m<sup>3</sup>; il est ventilé par essence au tableau 7.10. Ce volume de bois ne représente approximativement qu'entre 45 à 50 % de la consommation mensuelle des sciages de la ville de Yaoundé, soit un volume relativement limité.

L'essentiel de ce bois sera abattu :

- dans le secteur inondé par la retenue (rives de la Sanaga et îles) avant la mise en eau;
- sur les sites de construction (canal d'amenée, centrale, chantier, accès);
- sous la ligne HT.

Les essences de bois blanc (Fromager, Fraké/Limba, Ayous/Obeche) représentent plus de 75 % du cubage total estimé. Les essences de bois rouge, plus nobles, sont les plus prisées pour l'alimentation des circuits en sciages et sont donc déjà largement exploitées. Un inventaire précis des essences sera à mener sur le tracé final de la ligne au vu de la poursuite des activités d'exploitation artisanale de bois dans l'emprise du projet (emprise ligne HT, emprise de la retenue et zone couverte par les infrastructures prévues).

**Tableau 7.10 Volume de bois par essence**

Essences	Nature	Volume (m <sup>3</sup> )
Fromager/Ceiba	Blanc	1 724,23
Fraké/Limba	Blanc	877,59
Ayous/Obeche	Blanc	499,63
Bété	Blanc	347,43
Iroko	Rouge	130,75
Lotofa /Nkanang	Blanc	124,33
Eyong	Blanc	123,23
Azobé	Rouge	116,14
Doussié blanc	Rouge	109,49
Ilomba	Rouge	16,62
Sapelli	Rouge	14,59
Bilinga	Rouge	8,62
Koto	Blanc	7,17
Bubinga	Rouge	6,03
Emien	Blanc	5,53
<b>Total (m<sup>3</sup>)</b>		<b>4 111,38</b>

**7.2.4.2 Impacts sur les ressources forestières non ligneuses affectées**

Les produits forestiers non ligneux affectés concernent diverses espèces utilisées principalement à des fins de pharmacopée traditionnelle, mais aussi pour l'alimentation ou autres utilisations rituelles. Ils sont récoltés de façon occasionnelle et ne constituent pas une part importante de l'alimentation. Les principales espèces utilisées par les villageois à des fins de pharmacopée locale sont présentées dans le tableau 7.11.

**Tableau 7.11 Espèces utilisées localement dans la pharmacopée traditionnelle**

Nom scientifique	Nom local	Strate	Partie utilisée	Traitement	Famille
<i>Abrus precathorius</i>		Liane	Toute la plante	Palpitation	Fabacées
<i>Acanthus montanus</i>	Tegwahse	Herbe	Feuille	Toux	Acantacées
<i>Adenia lobata</i>		Liane	Feuille	Avortement	Passifloracées
<i>Alcornea cordifolia</i>	Mbohe	Arbuste	Feuille, tige	Dysentérie	Euphorbiacées
<i>Alstonia boonei</i>	Kouk	Arbre	Écorce	Galactogène	Apocynacées
<i>Alstonia boonei</i>		Arbre	Écorce	Analgengue	Apocynacées
<i>Annona senegalensis</i>		Arbuste	Feuille écorce	Cicatrisant	Annoracées
<i>Antrocaryon miscraster</i>		Arbre	Écorce	Impuissance Toux	Anacardiées
<i>Crossopteryx fibrifuga</i>	Cessa	Arbuste	Tige, écorce	Rhumatisme	Rubiées
<i>Elaeis guineensis</i>	Deuhe	Arbre	Fruit	Sel	Arecacées
<i>Irvingia grandifolia</i>		Arbre	Écorce	Gastrites	Irvingiacées
<i>Irvingia gabonensis</i>		Arbre	Écorce	Gastrites	Irvingiacées
<i>Lanea kertingii</i>		Arbuste	Écorce	Vermifuge	Anacardiées
<i>Lanea microcarpa</i>	Ngwei	Arbre	Écorce	Lèpre	Anacardiées
<i>Lanea schwesinfutii</i>		Arbre	Écorce	Dermatose	Anacardiées
<i>Lanea welchwitshii</i>		Arbre	Écorce	Dermatose	Anacardiées
<i>Leea guinensis</i>	Ki man houame	Arbuste	Feuille	Constipation	Leeacées
<i>Mallotus subulatus</i>		Arbuste	Écorce feuille	Marche	Euphorbiacées

Nom scientifique	Nom local	Strate	Partie utilisée	Traitement	Famille
<i>Mansonia altissima</i>	Beté	Arbre	Écorce	Syphites	Sterculiacées
<i>Mitragyna ciliata</i>		Arbre	Écorce	Stérilité	Rubiacées
<i>Nauclea diderichii</i>		Arbre	Écorce	Abcès	Rubiacées
<i>Nauclea latifolia</i>		Arbre	Écorce	Abcès	Rubiacées
<i>Parinari excelsa</i>		Arbre	Écorce, feuille	Stomatite	Rosacées
<i>Pilostigma tonningii</i>	Mboua	Arbre	Écorce, feuille, racine	Bronchite	Cesalpiniacées
<i>Piper guineense</i>		Liane	Feuille	Entorse	Piperacées
<i>Pseudospondias macrophylla</i>		Arbre	Écorce, tige, feuille	Toux	Annacendicées
<i>Rauvolfia vomitoria</i>	Mejambaré	Arbuste	Feuille		Apocynacées
<i>Ricinodendron hedelotii</i>		Arbre	Écorce	Cicatrisant	Euphorbiacées
<i>Sterculia setigera</i>		Arbre	Écorce	Rougeole	Sterculiacées
<i>Tabernaemonthana sp</i>		Arbuste	Feuille écorce	Folie	Apocynacées
<i>Trichoscypha acuminata</i>		Arbre	Feuille, fruits	Furoncle	Anacardiacees
<i>Vitex doniana</i>	Meting	Arbre	Écorce, racine	Cicatrisant	Verbenacées
<i>Voacanga africana</i>	Ntourum	Arbuste	Feuille	Febrifuge	Apocynacées

Les espèces rencontrées ne sont pas endémiques et la surface sur laquelle ces espèces vont disparaître est limitée. Les villageois conservent la possibilité de récolter ces produits aux alentours.

#### 7.2.4.3 Mesures correctives

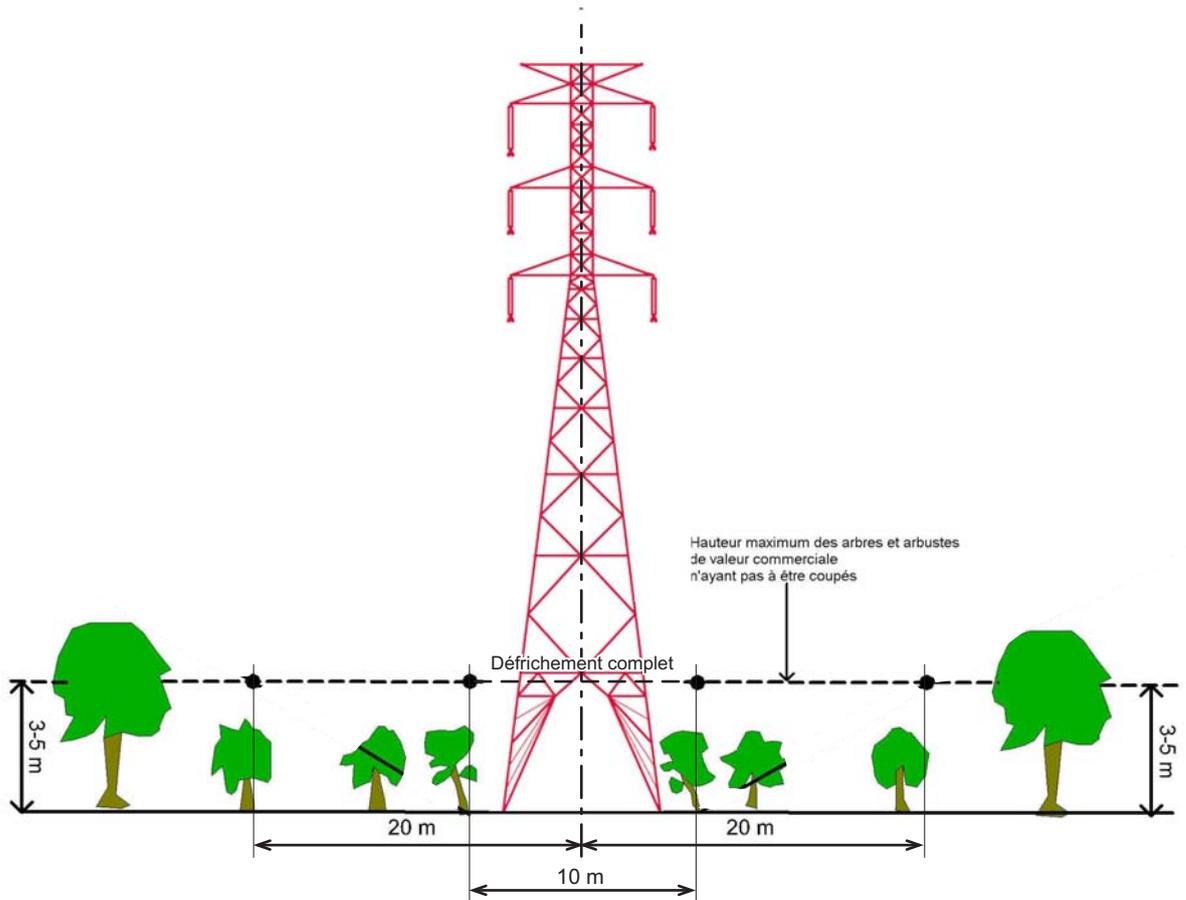
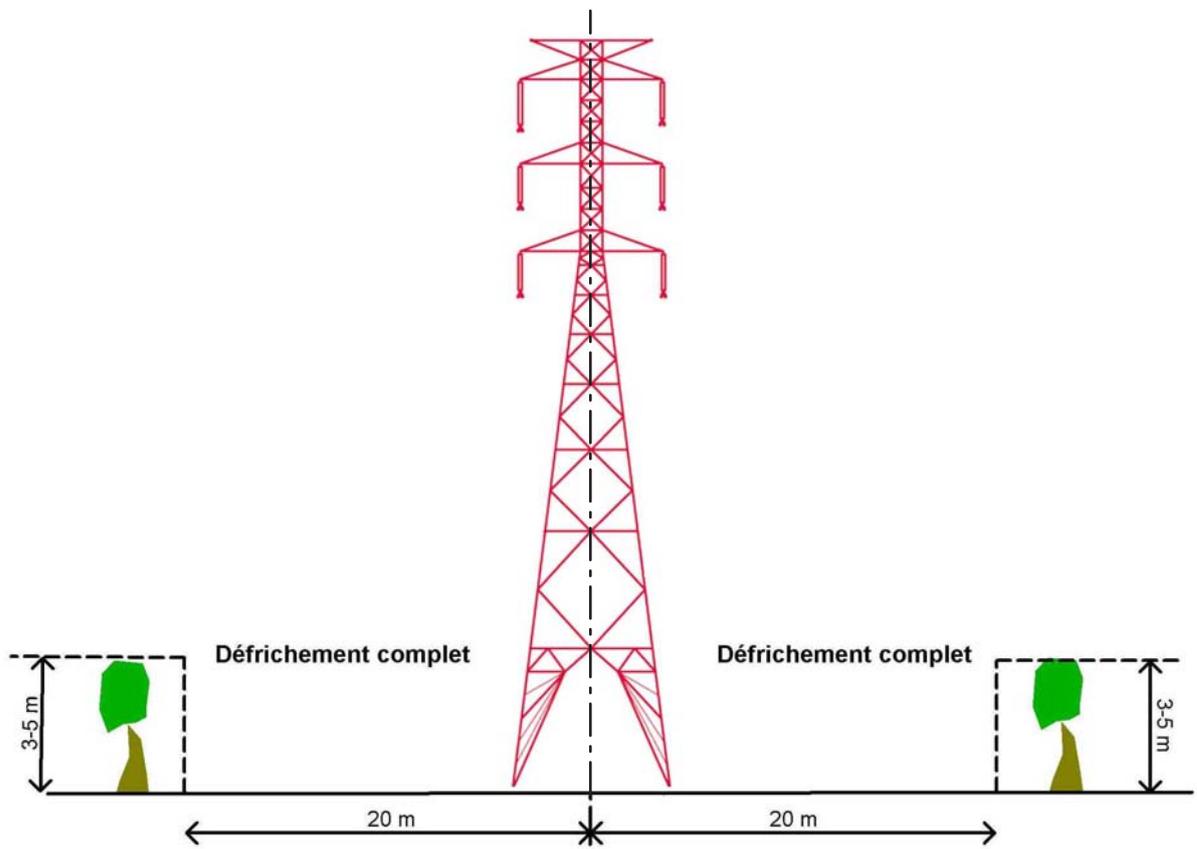
- 1) Limiter l'impact du projet sur les ressources forestières en localisant les zones d'activité dans des secteurs dégradés ou de savane arbustive. C'est en particulier le cas des infrastructures de construction (camps ouvriers, village d'exploitation, aires de stockage de matériel et de matériaux, centrale à béton, aires de stockage des produits d'excavation non réutilisés).
- 2) Pour le corridor de la ligne, limiter le défrichement total à un couloir central de l'ordre de 10 m de large (suffisant pour l'accès des engins). Procéder à un abattage sélectif des arbres les plus grands dans le reste du corridor, en préservant les arbres fruitiers de taille inférieure à 3 m en conformité avec les exigences de sécurité pour la construction et l'exploitation de la ligne. L'illustration de cette proposition est présentée à la figure 7.4. À l'extérieur de l'emprise, les arbres susceptibles de tomber sur les câbles seront abattus.
- 3) Promouvoir une exploitation préalable du bois commercial de type artisanal, en particulier sur les berges de la retenue et sur les îles. L'exploitation et la transformation des grumes en sciages devront se faire sur place, à l'aide de la scie à chaîne simple (tronçonneuse) ou de la scie mobile. L'exploitation de la ressource devra favoriser en priorité les populations locales qui pourront exploiter pour leur propre compte les ressources ligneuses avant leur destruction définitive lors du défrichement.

#### 7.2.5 Impacts sur les autres écosystèmes terrestres et sur la faune

##### 7.2.5.1 Impacts sur les habitats fauniques

Les principaux impacts sur l'habitat de la faune qui ont été identifiés peuvent être présentés comme suit :

- la perte d'habitat faunique terrestre et de l'avifaune sur les sites de construction des ouvrages : il s'agit d'un impact d'une importance relative moyenne. Cet impact sera ressenti pendant la phase des défrichements et de construction. Des mesures correctives devront être envisagées pour les atténuer;
- la perte d'habitat faunique terrestre et de l'avifaune sur les îles en amont du barrage;
- le risque de dépérissement de l'habitat faunique terrestre et de l'avifaune en aval du barrage par manque d'eau pendant certaines périodes de l'année;





- l'éloignement de l'avifaune due à la perte d'habitat. L'importance relative de cet impact, bien que mineure, exige que des précautions soient prises dans la gestion des opérations de défrichage et de construction.

De façon générale, ces impacts sont mineurs, car la faune est susceptible de se déplacer vers des sites similaires en amont ou en aval. Des précautions devront être prises afin de permettre la fuite des animaux avant la mise en eau.

#### **7.2.5.2 Impacts sur l'avifaune**

Au niveau de la zone des ouvrages et du réservoir :

- étant donné que la forêt riveraine au droit de la retenue sera envoyée, la communauté des oiseaux qui y vit devra se déplacer soit vers l'amont ou vers l'aval du fleuve Sanaga où ils vont retrouver, sur une longue distance, le même type d'habitat;
- le bruit qui sera produit par les machines lourdes pendant la construction du barrage éloignera la plupart des oiseaux; un tel impact n'aura qu'un effet temporaire;
- les risques de pollution de la Sanaga par les hydrocarbures pendant la construction peuvent être néfastes pour les espèces aquatiques.

Au niveau de la ligne de transport HT :

- malgré la présence d'espèces migratrices observées dans le secteur, des couloirs de migration préférentiels d'oiseaux n'ont pas été identifiés le long de la ligne de transport;
- il y a toujours des risques d'électrocution accidentelle sur une ligne de transport HT dans le cas où les pylônes métalliques seraient utilisés pour nicher ou comme poste d'observation de certains oiseaux prédateurs.

Les nuisances dues au chantier peuvent être réduites voire éliminées. L'éloignement des oiseaux sera temporaire, et il n'est pas exclu qu'un nouvel habitat intéressant soit offert par la retenue.

#### **7.2.5.3 Mesures correctives**

Les mesures suivantes sont préconisées pour limiter les impacts du projet sur la faune :

- limiter au maximum la destruction des habitats en limitant le défrichage au minimum nécessaire pour les besoins du chantier;
- favoriser la fuite des animaux par un défrichage total des zones boisées qui seront envoyées;
- procéder à une information adéquate des villageois concernant les risques d'électrocution.

#### **7.2.6 Impacts sur le paysage**

L'impact sur le paysage n'est pas anticipé comme un impact majeur :

- l'importance du couvert végétal autour de la zone de projet limite fortement l'impact des infrastructures sur le paysage;
- les constructions sont toutes de hauteur limitée et ne seront pas particulièrement apparentes dans le paysage, étant dissimulées par la topographie et la végétation;
- le barrage ne sera pas visible de la route ni depuis les chutes de Nachtigal, principal point touristique de la région;
- l'accroissement du débit en période d'étiage va rendre les chutes de Nachtigal plus attractives qu'elles ne le sont actuellement pendant cette période;
- la création de la retenue va créer un point d'attrait nouveau et supplémentaire dans cette partie du fleuve.
- L'aspect visuel général du site sera préservé par une réhabilitation des espaces utilisés pendant la construction, et une revégétalisation de tous les espaces mis à nu.

Sous la ligne, un défrichage réduit et un abattage sélectif de la strate ligneuse permettra de conserver au sol l'apparence d'un environnement proche de celui observé aujourd'hui. La ligne HT ne traverse aucune zone protégée ou de valeur touristique exceptionnelle.

#### **7.2.7 Synthèse des impacts et mesures proposées**

Le tableau 7.12 suivant présente la synthèse des impacts liés à la localisation du projet, présentés à la section 7.2.

Tableau 7.12 Impacts liés à la localisation du projet

Composantes du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement		Évaluation			
		Description	Type	Difficulté	Probabilité	Gravité	Niveau risque
Inondation par la retenue : 439,3 ha à 513,5 m	Perte de superficie agricole : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ cacaoyères sous forêt : 33,4 ha;</li> <li>▪ maïs intensif : 6 ha</li> <li>▪ palmeraies : 0,3 ha</li> <li>▪ maraîchage : environ 4 ha</li> <li>▪ culture : 10,5 ha</li> </ul>	Compensation	Procédure	2	3	3	3
	Perte de ressource forestière concernant essentiellement du bois blanc de faible valeur	Favoriser l'exploitation des bois commerciaux par la population locale avant les travaux	Construction	2	2	2	2
	Perte d'habitat pour la faune : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ forêt (hors cacaoyère) : 77,2 ha</li> <li>▪ savane arbustive : 106,7 ha</li> </ul>	Défrichement avant ennoisement favorisant la fuite des animaux avant mise en eau	Construction	2	2	1	1
	Gain d'habitat pour l'avifaune (zone d'eau plus large)	-	-	-	-	-	-
	Perte de produits forestiers non ligneux utilisée par la population locale notamment sur les îles	Favoriser l'exploitation par la population locale avant les travaux	Construction	2	2	1	1
	Perte de superficie pour la pêche : perte de 300 ha en aval, et gain de 150 ha dans la retenue, soit une perte totale d'environ 150 ha	Appui technique aux pêcheurs	Procédure	-1	-2	-1	-1
	Possibles difficultés de passage pour les éleveurs qui empruntent un couloir de transhumance dans le lit majeur de la Sanaga	Veiller à dégager les accès en bordure du réservoir et du site pour permettre la transhumance du bétail	Procédure	1	1	2	1

Composantes du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement		Évaluation			
		Description	Type	Difficulté	Probabilité	Gravité	Niveau risque
Emprise permanente des ouvrages en milieu terrestre (83,4 ha)	Perte d'habitat pour la faune terrestre dont l'avifaune, mais impact réductible si implantations faites en zone de savane plutôt qu'en forêt secondaire	Limiter les besoins de défrichement	Conception	1	2	1	1
		Localiser les installations en zone de savane plutôt que de forêt	Conception	1	1	1	1
	Perte de ressources forestière	Localiser les installations en zone de savane plutôt qu'en zone forestière	Conception	1	2	1	1
		Favoriser l'exploitation des bois commerciaux par la population locale avant les travaux	Construction	2	2	1	1
Emprise de la ligne HT et des pylônes (superficie = 40*54.8km= 220 ha)	Perte d'habitat pour la faune terrestre	Limiter le défrichement à un couloir de 10 m, et abattage sélectif des arbres sur les autres 30 m	Construction	2	2	1	1
	Présence d'habitations ou d'activités industrielles le long du couloir (scierie)	Optimisation du tracé de la ligne afin de maintenir les habitations à plus de 20 m de la ligne	Conception	1	2	3	1
		Compensation si gêne pour l'activité industrielle	Construction	1	1	2	1
		Compensation si déplacement d'habitation ou expropriation	Construction	1	3	3	2
		Enclencher les enquêtes socio-économiques et parcellaires le plus rapidement possible	Construction	3	3	3	2
	Perte des plantations de plus de 3 m	Optimisation du tracé de la ligne, maintenir les arbres fruitiers jusqu'à 3 m de hauteur maximum	Conception	2	1	2	1
		Compensation des cultures perdues ou affectées temporairement	Procédure	2	3	3	3
		Limiter le défrichement aux arbres de plus de 3 m dans le corridor de 40 m, et abattage sélectif des arbres en bordure susceptibles de tomber sur les conducteurs	Construction	2	2	1	1

## 7.3 Analyse des impacts liés aux activités de construction

Cette section examine les impacts sur les principales composantes des milieux biophysique et humain causés par les activités de construction. La gestion des produits d'excavation et de terrassement, l'élimination des déchets ainsi que le développement spontané de la population autour des sites de construction ont été analysés distinctement. En effet, bien que ces activités engendrent des impacts secondaires sur les composantes examinées, elles constituent des problématiques particulières et requièrent une gestion spécifique.

### 7.3.1 Impacts sur la qualité de l'air et le bruit

#### 7.3.1.1 Sources de pollution

La pollution concerne les fumées, la poussière et le bruit :

##### A. La fumée

Les moteurs thermiques des pelleteuses, bouteurs, compresseurs et générateurs vont générer des fumées. Les équipements se trouveront assez dispersés sur le site, entre le barrage et la restitution aval, et les fumées générées ne devraient pas causer de problème majeur, pour autant que le matériel soit de bonne qualité et correctement entretenu.

La principale source de fumée sera liée au défrichage des berges et des îles, lors du brûlage des produits ligneux résiduels. L'absence de villages à proximité immédiate du site des travaux devrait limiter l'impact à une gêne possible pour les ouvriers lors des jours de grands vents.

Les camions vont représenter une source de pollution plus difficile à maîtriser dans la mesure où leur impact ne sera pas limité au site de construction, mais à l'ensemble du parcours entre Douala (d'où viendra l'essentiel des matériaux et équipements) et le site des travaux. L'état des véhicules et leur entretien seront les principaux facteurs dans la production de fumées d'échappement. Au-delà de la gêne des riverains à la route, ce point recouvre aussi des aspects de sécurité publique discutés ultérieurement.

##### B. La poussière

C'est l'impact généralement le plus dommageable des grands chantiers pendant les périodes sèches. La poussière est produite sur le site par les opérations de terrassement, par les stockages de matériaux et produits d'excavation et par les unités de concassage de matériaux. Dans tous les cas, ces impacts sont aisément contrôlables par un arrosage régulier de ces points générateurs de poussière.

La poussière est aussi produite hors site sur les routes non revêtues utilisées pour le transport. Dans le cas présent, l'impact reste assez limité à la section de route entre Obala et le site du projet, puisqu'elle est non revêtue. La route entre Douala et Obala est revêtue et ne pose pas de problème particulier au regard de la poussière.

##### C. Le bruit et les vibrations

Sur site, le bruit est lié à l'activité des engins, au concassage de matériaux et à l'utilisation d'explosifs.

Les nuisances relatives au bruit et aux vibrations seront principalement ressenties par les travailleurs, les résidents extérieurs étant suffisamment éloignés du site pour ne pas être affectés par les engins ou le concasseur (les villages les plus proches sont Ndji et Ndokoa et sont à plus de 1,5 km du concasseur). L'utilisation d'explosifs, limitée essentiellement à l'excavation du canal d'amenée et de la centrale, pourrait affecter une zone plus large, mais uniquement sur une courte période.

Hors site, le bruit sera généré par les camions de transport. La nuisance dépendra, comme pour la fumée, de l'état des camions et de leur entretien.

Le bruit et les vibrations peuvent également causer la fuite de la faune. Les riverains ont mentionné cet élément lors de la réalisation des forages géotechniques pendant la réalisation de l'étude.

### 7.3.1.2 Mesures correctives

- Mise en place de standards devant être respectés par les engins : valeurs maximales d'émission de bruit en conformité avec les standards OSHA fixant à 80 dBA le seuil de travaux dits bruyants pour lesquels un équipement de protection doit être fourni aux employés.
- Fourniture d'équipements de protection personnelle aux ouvriers (bouchons auriculaires) et mise en œuvre effective de leur utilisation.
- Plages horaires de dynamitage et de tir, généralement établies entre 7h et 19h afin de s'assurer qu'aucune personne ne soit présente dans le périmètre de sécurité.
- Créer une courte déviation avant le village de Ekombitié qui relie la piste principale à la piste d'accès existante au site, afin d'éviter la traversée des quelques habitations par les camions se rendant au site.
- Pour le transport de matériaux, en particulier le ciment (70 000 tonnes soit 3 500 chargements de 20 tonnes provenant de Douala), la meilleure option au regard du bruit et de la poussière serait d'utiliser le chemin de fer.
- Tenir les populations voisines informées des activités du chantier.

### 7.3.2 Impacts sur la qualité chimique et biologique des eaux

Certaines activités liées à la construction peuvent influencer la qualité des eaux. Le tableau 7.13 fait état des différentes sources de pollution pouvant découler de ces activités et indique le type de risques qu'elles sont susceptibles d'engendrer, quel milieu serait touché et l'impact appréhendé.

**Tableau 7.13 Sources et impacts liés à la qualité chimique et biologique des eaux**

Source de risque	Risque	Milieu récepteur	Impact
Eaux usées	Rejets dans les eaux (essentiellement des MES, matières organiques et bactéries)	Eaux souterraines et de surface	Dégradation de la qualité du milieu naturel (manque d'oxygène, turbidité) Risque pour la santé humaine en cas de consommation d'eau polluée par des pathogènes
Déchets domestiques	Déversements de déchets directement dans les eaux Lessivage des zones de stockage de déchets (« jus de décharge ») (essentiellement des matières organiques)	Macro-déchets : eaux de surface Lessivage : eaux souterraines et de surface	Dégradation visuelle Dégradation de la qualité de l'eau (essentiellement par manque d'oxygène)
Stockage et manipulation d'hydrocarbures (et autres produits dangereux)	Fuites Déversements accidentels	Eaux souterraines et de surface	Toxicité aiguë pour la vie aquatique Risque pour la santé humaine en cas de consommation d'eau polluée
Déchets dangereux (notamment les huiles usagées)	Fuites Déversements accidentels	Eaux souterraines et de surface	Toxicité aiguë pour la vie aquatique Risque pour la santé humaine en cas de consommation d'eau polluée
Lavage des équipements de production et de transport du béton	Rejet dans les eaux	Eaux souterraines et de surface	Dégradation de la qualité des eaux (manque d'oxygène, turbidité, pollution chimique) Possibilité de toxicité aiguë pour la vie aquatique selon les concentrations

Source de risque	Risque	Milieu récepteur	Impact
Stockage et utilisation de produits chimiques (peintures, solvants)	Fuites Déversements accidentels	Eaux souterraines et de surface	Toxicité aiguë pour la vie aquatique Risque pour la santé humaine en cas de consommation d'eau polluée
Manipulation de pesticides	Fuites Déversements accidentels Lessivage des zones traitées par les pluies	Eaux souterraines et de surface	Toxicité pour la vie aquatique Risque pour la santé humaine en cas de consommation d'eau polluée

### 7.3.2.1 Mesures correctives

- Mise en place de systèmes de traitement des eaux usées dans les camps principaux : réseau d'assainissement conventionnel avec station de traitement au niveau du village de l'exploitant (long terme), mise en place de fosses septiques conventionnelles au niveau de toutes les infrastructures sanitaires du camp ouvrier principal (prévu pour la durée du chantier). Pour le traitement des eaux usées, les fosses septiques peuvent s'avérer difficiles à mettre en place en raison de la géologie locale rocheuse (excavation difficile, infiltration faible). Le village de l'exploitant ne devrait rassembler que peu de personnes, d'où des charges sans doute faibles pour un traitement conventionnel de type boues activées. Il est donc préconisé de considérer le lagunage comme une alternative en raison de sa facilité d'exploitation, des conditions climatiques favorables et de la disponibilité de terrains sur le site.
- Mise en place de systèmes légers de type latrine sèche au niveau des sanitaires de tous les petits camps temporaires (en particulier les camps mobiles le long de la ligne de transport).
- Mise en place d'un programme de collecte des déchets solides dans les camps et sur les sites de construction (voir section 7.3.5).
- Identifier les sites de stockage d'hydrocarbures avec l'entreprise et organiser ce stockage sur des plateformes dédiées sécurisées : dalle béton étanche entourée d'un muret assurant la rétention d'un volume au moins égal à 110 % du plus gros contenant situé sur la plateforme (maximum à autoriser de 10 000 l pour l'essence ou le diesel). La plateforme est couverte et son évacuation équipée d'un déshuileur.
- L'entretien des engins est limité à des aires définies pour cet usage, équipées d'une dalle béton et d'un drainage périphérique évacuant les eaux de ruissellement à travers un déshuileur.
- Définir des procédures strictes pour le remplissage des réservoirs des engins (type d'équipement, zones dédiées).
- Obliger l'entreprise à suivre par voie de registre la production d'huiles à moteur usées, d'en assurer la collecte, le stockage temporaire et l'élimination dans des conditions acceptables pour l'environnement et la sécurité incendie : recyclage niveau raffinerie, utilisation comme combustible auprès d'une cimenterie ou autre industrie (fonderie par exemple).
- Mise en place de bassins de sédimentation pour la récupération des eaux de lavage riches en bétons, avec réajustement du pH (tamponnage à l'acide) avant rejet dans le fleuve.
- Stockage de produits chimiques sur des aires appropriées (avec les huiles par exemple) et s'assurer de leur compatibilité d'entreposage (information sur la toxicité et fiches signalétiques disponibles pour les travailleurs).
- Utilisation exclusive de pesticides autorisés au Cameroun et ou reconnus par l'OMS ou toute autre organisation ayant autorité en la matière.
- Mise en place d'un programme de sensibilisation et de formation des employés sur tous ces aspects.
- Mise en place d'un programme de suivi de la qualité des eaux issues des zones de chantier.

### 7.3.3 Impacts sur la qualité physique des eaux

#### 7.3.3.1 Sources de risques (terrassements)

Les principales sources de sédiments issus de l'érosion sont les zones de terrassement, les zones temporairement dépourvues de couverture végétale (après opérations de défrichement) et les aires de stockage de matériaux et de produits d'excavation. En cas de stabilisation incomplète ou de matériaux peu

cohésifs, les pluies peuvent entraîner une érosion voire un éboulement avec transport de sédiments dans le fleuve.

L'ensemble des zones de chantier sera décapé préalablement à toute activité, c'est-à-dire que la terre végétale (20-30 premiers centimètres) sera préservée afin d'être ultérieurement réutilisée pour les opérations de réhabilitation des sites et de revégétalisation. Il est estimé qu'un volume total d'environ 270 000 m<sup>3</sup> résultera de cette opération. Sur une épaisseur moyenne de six mètres, c'est une superficie de quatre à cinq hectares qui sera mobilisée pour les stockages.

Les terrassements représentent environ un million de m<sup>3</sup> de déblai meuble, pouvant être affectés par l'érosion pluviale pendant leur stockage et manipulation, et générer des sédiments.

Les opérations de défrichement couvrent une superficie totale d'environ 1 545 ha, qui peut être à l'origine de la production de sédiments et altérer la qualité de l'eau des rivières vers lesquels ces sédiments seront drainés au début de la saison des pluies. Si les défrichements sont réalisés par voie manuelle et non à l'aide d'engins lourds (bouteurs), la couche superficielle de sol ne sera pas dégradée et la repousse d'une végétation herbacée de couverture se fera rapidement après les premières pluies. Le risque sera donc très temporaire.

Les opérations de dragage des sables dans la Sanaga vont générer des relargages de particules fines et donc de la turbidité. Cependant, les analyses granulométriques des sables font apparaître une très faible proportion de particules fines, l'essentiel du dépôt étant constitué de sables et limons de diamètre supérieur à 10 µm. Le risque d'une mise en suspension durable des matériaux pouvant avoir un impact significatif sur la biodiversité est donc à écarter.

Le lavage des matériaux (sables, graviers, produits de concassage) peut générer des quantités importantes de sédiments fins entraînés vers le fleuve.

### 7.3.3.2 Mesures correctives

Les mesures suivantes seront imposées aux entreprises chargées du défrichement et des terrassements :

- Préalablement à tous travaux de terrassement ou de stockage de matériaux, la zone concernée sera définie et équipée d'un système de drainage, le long de son périmètre, débouchant dans un bassin de sédimentation chargé de collecter les sédiments avant leur décharge dans le fleuve. Une procédure de dimensionnement approprié du réseau et des bassins sera établie par l'entreprise. Pour ce type d'ouvrage, la prémisses habituelle est de satisfaire aux besoins résultants d'une précipitation sur 24 h et d'une période de retour de 2 ans.
- Une procédure de gestion de ces bassins sera établie; un nettoyage du bassin sera effectué dès que son volume actif est réduit de 50 % par les sédiments accumulés.
- Un suivi de la turbidité à l'entrée et à la sortie de chaque bassin ainsi que dans la Sanaga à l'amont et à l'aval des travaux sera mis en œuvre afin d'évaluer en permanence la performance des installations.
- Dans le cadre du défrichement des zones ennoyées (berges et îles), les arbres et arbustes seront coupés mécaniquement (à la tronçonneuse, à la chaîne et à la machette), sans arrachage des souches et du réseau racinaire, afin de préserver la stabilité du sol après mise en eau.
- Pour les zones défrichées situées à proximité des cours d'eau, il est préconisé de laisser les branchages les plus fins à la surface du sol au début de la saison des pluies afin de protéger le sol contre l'érosion. Ceux-ci pourront être enlevés ultérieurement, stockés en andins et brûlés lors de la saison sèche suivante. Pour les terrains défrichés présentant une pente supérieure à 15 %, des barrières à sédiments seront installées au pied de ces zones afin de collecter les matériaux arrachés.
- Les zones de dépôt de matériaux meubles qui ne seront pas remobilisés avant six mois, feront l'objet d'une couverture mince de terre végétale afin de favoriser le développement d'une végétation herbacée.
- Les autres zones de dépôt temporaires seront protégées sur leurs versants par une couverture synthétique.

### 7.3.4 Élimination des produits d'excavation et de terrassement

#### 7.3.4.1 Risques pour l'environnement

Dans le cadre de grands chantiers, des volumes importants de produits d'excavation non réutilisables peuvent devoir être stockés de façon permanente. Les impacts les plus fréquemment observés concernent :

- l'érosion et la sédimentation telles que décrites précédemment;
- les glissements de terrain si les dépôts sont trop hauts, trop pentus ou mal stabilisés;
- le blocage du drainage naturel si le dépôt est situé dans un thalweg;
- la perte permanente de terrains ayant une vocation agricole; cette perte n'est pas remplacée par la surface du dépôt, celui-ci étant le plus souvent composé de couches profondes du sol, sans valeur agronomique et stériles ne permettant pas le développement de végétation spontanée.

Pour ce qui est de Nachtigal, et en l'état actuel de l'avancement de la conception du projet, les volumes de déblais et remblais sont présentés dans le tableau 7.14.

**Tableau 7.14 Volumes de déblais et remblais**

Type	Déblai	Remblai	Reste	Enlèvement Batardeaux
Rocheux	836 422 m <sup>3</sup>	756 422 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	80 000 m <sup>3</sup>
Meuble	1 014 419 m <sup>3</sup>	1 185 966 m <sup>3</sup>	-171 547 m <sup>3</sup>	79 799 m <sup>3</sup>
Source : Tecsalt-Sogreah, 2006				

Les impacts suivants sont à anticiper :

- environ 1,8 million de m<sup>3</sup> de déblais pourront faire l'objet d'un stockage temporaire pendant la construction;
- un déficit d'environ 172 000 m<sup>3</sup> de produits meuble est anticipé : il faudra donc trouver une autre source de matériaux et ouvrir une zone d'emprunt;
- un équilibre des déblais remblais des matériaux rocheux est prévu.

Aucun matériel excédentaire ne devrait nécessiter de stockage permanent. Les matériaux issus de l'enlèvement des batardeaux seront constitués d'un mélange de terre meuble et de roches et ne seront donc pas directement réutilisables pour la construction du barrage. Ils seront utilisés :

- pour combler la dépression du terrain en rive gauche au pied du barrage;
- pour combler d'éventuels sites d'emprunt de latérite (voir ci-après).

Étant donné la faible quantité de terre meuble à trouver, les sites d'emprunt de latérite éventuellement nécessaires devraient pouvoir être ouverts sur le secteur même des travaux. La terre végétale sera enlevée et stockée avant excavation; après les travaux, les sites d'emprunt seront partiellement rebouchés, puis revégétalisés.

#### 7.3.4.2 Mesures correctives

- L'entreprise responsable de l'organisation des terrassements présentera au maître d'ouvrage, avant l'engagement de toute opération, un plan de gestion des produits de terrassement détaillant les zones de dépôts permanents et temporaires pressenties, les caractéristiques des dépôts (hauteur, pente, type de matériaux), les mesures de maintien ou de réhabilitation du drainage naturel, les mesures antiérosives et de contrôle de la sédimentation proposées, les mesures de réhabilitation des dépôts en fin de chantier (type d'utilisation proposée, revégétalisation). Les travaux ne pourront s'engager sur un site de dépôt qu'après acceptation du maître d'ouvrage ou de son maître d'œuvre.
- Par mesure de sécurité (afin d'éviter les risques d'éboulement), les dépôts ne devraient pas excéder six mètres de hauteur, leur pente ne pas excéder 1,5H:1V et être équipées d'une risberme à mi-hauteur (trois mètres) pour les dépôts de matériaux meubles.

- Les bases des dépôts ne devront pas être localisées à moins de 30 m d'une berge de la Sanaga. De plus, une végétation naturelle forestière ou arbustive devra être maintenue dans cette zone (bande de 30 m) afin d'assurer un rôle de filtre naturel pour les eaux de ruissellement avant qu'elles n'atteignent le fleuve.
- Dans le cas où un site d'emprunt serait à ouvrir en dehors de l'emprise du site des travaux, une étude d'impact distincte sera à réaliser pour le choix du site.

### **7.3.5 Élimination des déchets domestiques et de construction**

#### **7.3.5.1 Risques pour l'environnement**

D'importantes quantités de déchets solides vont être générées par les activités de construction ou au niveau des camps et des cantines. Les risques de pollution sont grands si ces déchets ne sont pas gérés de façon appropriée, avec des impacts secondaires sur la qualité de l'eau, de l'air et les risques de développement de vecteurs de maladies (moustiques, mouches, rats) préjudiciables à la santé publique. Un plan de gestion de l'ensemble des types de déchets doit être mis en place pour éviter la contamination croisée.

Trois catégories de déchets sont à considérer : les déchets domestiques, les déchets de construction inertes et les déchets dangereux.

La quantité de déchets domestiques, essentiellement produits par les camps permanents ou temporaires installés pour les besoins du projet, peut être estimée à 0,5 à 0,7 kg/personne/jour<sup>40</sup>. Ces déchets incluent principalement des déchets issus des cantines, les emballages et les bouteilles plastiques, les bouteilles en verre, le papier et les cartons. La production globale pour 1 000 personnes représenterait donc 500 à 700 kg de déchets domestiques par jour soit, pour une densité de l'ordre de 500 kg, un volume de un à 1,3 m<sup>3</sup>/j de déchets produits. Le dépôt sauvage de ces déchets représenterait une menace pour la santé dans les camps et dans les zones avoisinantes, car cela entraînerait des conditions d'insalubrité, des odeurs désagréables et le développement de vecteurs de maladies.

Les déchets de construction inertes sont générés sur les sites d'activité en quantités très variables. Ils concernent principalement le bois, les cartons d'emballage, la ferraille, les plastiques et les débris de béton. Ces déchets sont généralement déposés et enfouis dans des sites appropriés ou dans des dépôts de matériaux inertes permanents. Ils ne représentent pas de danger direct pour la santé. Les déchets de bois et de carton sont généralement brûlés.

Les déchets dangereux comme les batteries de véhicules, les filtres à huile, les bidons divers ayant contenu des produits classés dangereux selon les critères d'Alucam ou du Cameroun et les piles électriques sont également générés par les activités de construction, mais à des endroits spécifiques comme les zones d'entretien des engins. Ces déchets sont très préjudiciables pour l'environnement et pour la santé publique et doivent recevoir un traitement approprié de manière à s'assurer qu'ils sont éliminés de façon sécuritaire et non repris « accidentellement » ou de manière illicite par des recycleurs.

#### **7.3.5.2 Mesures correctives**

##### **A. Déchets domestiques**

- mise en place de poubelles sélectives dans les camps afin de trier à la source les matières putrescibles et les matières recyclables (verre, plastique, métal);
- sensibilisation systématique des employés sur la gestion des déchets et la propreté des camps;
- identification de sociétés camerounaises de recyclage reconnues afin de collecter régulièrement les déchets recyclables; un centre de stockage sera établi au niveau de la décharge contrôlée;
- mise en place d'une collecte régulière des déchets et d'un nettoyage des poubelles;
- création d'un centre d'enfouissement qui soit conforme aux règles de bonne pratique internationale, à savoir 1) un site dédié et géré correctement, 2) des zones d'enfouissement isolées de la nappe phréatique par une couche d'argile ou une géomembrane PEHD (polyéthylène haute densité), 3) la récupération et le traitement des lixiviats. Il peut être envisagé que le site à développer soit surdimensionné par rapport aux besoins propres du projet, pour qu'il soit utilisé après la construction par le village de l'exploitant et par les

<sup>40</sup> Observation faite sur un chantier en cours au Laos.

principales bourgades alentours; il y a possibilité d'un positionnement proactif du maître d'ouvrage pour promouvoir la gestion des déchets au niveau de la région;

- obligation pour les entreprises chargées de gérer les camps d'élaborer un plan de gestion des déchets domestiques et de le soumettre au maître d'ouvrage pour non-objection;
- suivi régulier par les équipes du maître d'œuvre de l'état de propreté des camps et de la décharge contrôlée.

#### B. Déchets de construction

- Mise en œuvre d'une collecte sélective des déchets à des fins de recyclage par une société locale;
- Enfouissement des déchets inertes comme les produits de démolition dans des sites à réhabiliter (par exemple comblement des zones d'emprunt) ou dans les dépôts d'enrochements non utilisés.

#### C. Déchets dangereux

- Approche identique à celle envisagée pour les produits dangereux comme les huiles usagées : suivi par registre, stockage obligatoire sur des aires dédiées à l'abri de la pluie avec contention et acheminement vers un centre de traitement pour les filtres à l'huile;
- Obligation pour l'entreprise de préparer, à l'engagement du projet, un plan de gestion des produits dangereux et de le soumettre au maître d'ouvrage pour approbation.

### 7.3.6 Impacts sur la sécurité publique sur sites et hors sites

#### 7.3.6.1 Sources de risques

La sécurité publique est mise en cause de façon importante par plusieurs activités majeures :

- le stockage et la manipulation d'explosifs : c'est en général sous le contrôle de professionnels et les accidents de manipulation devront être absents par l'application de procédures strictes;
- l'excavation par minage : les tirs peuvent parfois résulter en une projection de pierres à plus de 200 m de distance. Le respect des distances de sécurité et de la procédure d'alerte sera essentiel lors des travaux d'excavation du canal d'amenée et de la centrale;
- le stockage et la manipulation de produits dangereux, dont en particulier les hydrocarbures, avec risques de déversements, d'incendie, d'explosion et blessures;
- le trafic camion sur des distances importantes, puisque l'essentiel sinon la totalité des équipements et du ciment viendront de Douala par une route à fort trafic et connue pour la fréquence élevée des accidents;
- 70 000 tonnes de ciment seront nécessaires sur environ deux ans, ce qui représente 3500 chargements camion de 20 tonnes soit cinq à sept camions/jour pendant 24 mois; à cela il faudra ajouter le transport des hydrocarbures, des équipements et du matériel. Cela pourra générer un flux au moins deux à trois fois plus grand soit probablement 10 à 20 camions/jour en moyenne, jusqu'à 50 en période de pointe. Le risque d'accident de la route sera donc très élevé, toutefois pour certains matériaux, le transport ferroviaire sera favorisé;
- l'intrusion illégale d'individus dans les camps et chantiers.

#### 7.3.6.2 Mesures correctives

- Gestion des explosifs selon des procédures reconnues et par des personnes compétentes.
- Tel que requis pour éviter la pollution chimique des eaux (voir section 7.3.2.2), stocker les produits chimiques sur des aires désignées et appropriées (avec les huiles par exemple) et s'assurer de leur compatibilité d'entreposage (information sur la toxicité et fiches signalétiques disponibles pour les travailleurs).
- Favoriser l'utilisation du train pour réduire au maximum le transport routier.
- Assurer un contrôle rigoureux de l'état et de l'entretien des véhicules et le respect des limites de charges.
- Assurer un contrôle rigoureux des compétences des chauffeurs lors de l'embauche et de la conduite pour vitesse excessive ou en état d'ivresse, pour laquelle une punition exemplaire et dissuasive doit être appliquée.

- Mettre en place un programme de sensibilisation et de formation des chauffeurs poids lourds pour les mesures de santé et de sécurité.
- Organiser des contrôles de vitesse sur route.
- Mettre en place une signalisation et envisager l'utilisation de ralentisseurs à l'entrée des villages traversés ou à proximité de sites sensibles (écoles).
- Sensibiliser les villageois aux risques de la route (en particulier pour les enfants).
- Prévoir une procédure médicale d'urgence en cas d'accident de la route impliquant un véhicule du projet.
- Assurer la clôture complète des camps et des chantiers; mettre en place des contrôles d'accès aux sites.

### **7.3.7 Développement de la population spontanée autour des sites**

#### **7.3.7.1 Causes**

La construction du barrage et de la centrale ainsi que de la ligne haute tension pourrait attirer, dans la zone d'étude, des populations en quête d'emploi ou tout simplement en quête d'opportunités d'affaires. Cela risque d'augmenter la population dans les villages au voisinage des ouvrages. Cela est moins vrai pour la construction de la ligne, car le chantier se déplacera graduellement. Parmi les migrants possibles, on trouvera des chercheurs d'emplois, des prostituées, des agriculteurs, des petits commerçants, des pêcheurs, des membres de familles résidant dans les autres villages, etc.

Ces populations migrantes pourraient venir de l'ensemble des départements de la région du Centre, mais également des régions voisines comme la région de l'Est, comme cela s'est passé avec le projet pipeline Tchad-Cameroun (Source : Rapport de ARSEL, 2004). Ce déplacement de populations est généralement temporaire et cesse avec la fin des travaux; la majorité des migrants rentrent alors chez eux à l'exception de ceux ayant trouvé des conditions de vie ou de travail plus intéressantes que celles qu'ils avaient dans leurs lieux d'origine.

#### **7.3.7.2 Impacts potentiels**

L'afflux spontané de population a généralement des impacts majeurs en termes de santé, de sécurité et sur l'équilibre social des communautés résidentes :

- création spontanée de zones peuplées à l'entrée des sites de projet sans infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement; ces situations sont hautement propices à la propagation d'épidémies et au développement de maladies liées à l'eau et à l'hygiène;
- modification du ratio hommes/femmes dans la zone du projet due à la présence d'un grand nombre de travailleurs en majorité masculins;
- développement de la prostitution avec transmission des MST et du VIH/SIDA, impliquant aussi les employés du site et la population locale;
- développement de l'alcoolisme et de l'insécurité liés aux bagarres et aux vols, créant un climat d'opposition au projet par la population locale qui le considère responsable de cette situation;
- conflit entre les immigrants et la population locale résultant d'une occupation des terrains, d'une exploitation concurrentielle des ressources naturelles locales par la chasse, le braconnage et la pêche.

D'expérience, l'afflux spontané de population est pratiquement ingérable dès qu'il est en place. La priorité doit donc être absolument donnée à la prévention, c'est-à-dire à la mise en œuvre des mesures qui vont limiter cet afflux en supprimant les causes. Tout se joue la première année du projet.

#### **7.3.7.3 Mesures correctives**

Prévenir l'afflux sur site c'est :

- délocaliser les bureaux de recrutement; seul le personnel recruté aura accès au site;
- localiser le camp de façon à rendre ses abords inatteignables par les migrants (accès contrôlés, éloignement des voies de communication principales);
- geler, au moins la première année, la vente de terres dans un large périmètre d'exclusion autour du site de projet afin d'éviter l'installation de personnes extérieures;

- mettre en place, sous l'égide des autorités camerounaises le déguerpissement immédiat de toute tentative de sédentarisation dans le périmètre d'exclusion. Une telle action doit être immédiate et avoir un caractère d'exemplarité dès l'engagement du projet afin de dissuader les futurs immigrants.

Un plan de coordination devra être préparé sous l'autorité du maître d'ouvrage et en coordination avec les autorités camerounaises afin d'organiser l'ensemble des actions préconisées dont les plus pertinentes pourraient consister à :

- élaborer un plan de communication et une campagne d'information à l'échelle nationale sur les opportunités réalistes d'emploi afin de réduire l'immigration opportuniste. Le programme d'information concernera notamment les disponibilités réelles d'emploi, les processus de recrutement et la priorité accordée aux communautés locales les plus touchées par le projet;
- confier le recrutement du personnel qualifié principalement à Yaoundé ou/et à Douala et à quatre bureaux de recrutement, pour le personnel local, installés respectivement à Obala, à Mbandjock, Ntui et Batchenga. Un autre bureau pourra être ouvert temporairement à Nkolondom pour la construction de la ligne. L'objet est d'éloigner le plus possible du site de projet les points de recrutement afin d'éviter l'afflux de travailleurs s'installant autour du site dans l'attente d'un emploi;
- faire établir des listes de travailleuses et travailleurs potentiels par les divers chefs de village des zones concernées, à partir desquels le personnel non qualifié sera recruté de façon transparente; il s'agit de privilégier les populations locales pour l'accès à l'emploi.
- selon les consultations effectuées, les villages concernés recèlent de nombreux travailleurs qualifiés : chauffeurs, maçons, comptables, conducteurs d'engins, électriciens, mécaniciens, etc. dont l'emploi devra être privilégié. Des formations pourraient leur être proposées afin de renforcer la capacité de la main-d'œuvre locale et de maximiser l'emploi de cette dernière;
- garantir le respect des procédures de recrutement par les chefs de villages en affichant les noms des travailleurs potentiels dans les villages (pour éviter que les non-locaux ne s'infiltrer sur les listes contre le gré de la population);
- garantir le respect des procédures de recrutement par les sous-traitants en les obligeant à tenir à jour leurs listes d'employés et y mentionner pour tous les employés à partir de quelle liste chacun a été recruté;
- limiter les durées des contrats à un an au maximum, cela pour permettre à plus de personnes de profiter de l'emploi;
- établir des accords avec les populations des villages de la zone 1 afin que ceux-ci participent officiellement à l'approvisionnement du camp de travailleurs (notamment en fruits et légumes, céréales, etc.); donner des autorisations à certains villageois de la zone 1 d'ouvrir des petits restaurants et des échoppes à l'entrée du camp (en nombre limité et soigneusement autorisées au préalable et encadrées).
- convenir avec les autorités locales d'un plan visant à limiter l'installation de migrants qui viendraient acheter des terres au voisinage dans l'espoir d'y installer, soit une maison ou un petit commerce seulement pour la durée du projet; la mise en place d'un décret ou arrêté préfectoral déclarant illégale toute installation de structures bâties dans la zone de concession de l'ouvrage pendant la période de construction renforcerait l'application de la lutte contre les populations spontanées et faciliterait sa mise en œuvre;
- convenir avec les autorités locales la constitution d'une brigade de sécurité visant à faire déguerpir les indésirables qui voudraient s'installer près du site sans l'autorisation des communautés (cette mesure est policière, mais renforcerait l'autorité villageoise. Elle pourrait cependant être mal perçue, et entraîner certaines réactions négatives. Il faut donc prévoir une communication renforcée préalable à l'engagement des travaux avec les communautés et les préfectures);
- élaborer un plan de gestion des terres des zones limitrophes aux ouvrages afin d'en favoriser le développement d'une manière durable.

### **7.3.8 Impacts sur les ressources culturelles**

#### **7.3.8.1 Sources de risques**

Parmi les ressources physiques culturelles déclarées par les autorités villageoises il y a une série de sites sacrés très importants pour les populations (voir chapitre 6, section 6.12.1.2.) :

- les arbres, forêts, collines, îles et grottes sacrés, ainsi que les chutes et profondeurs d'eau considérés comme tels et autres sites d'objets d'interdits;

- les tombes et cimetières royaux ou communs.
- d'autres éléments du patrimoine matériel et immatériel des communautés locales existent, tels que :
- les plantes médicinales présentes notamment dans les villages de Nkolondom, Mekas, Minkama Pionnier et Ndokoa;
- les restes archéologiques d'occupations anciennes;
- des éléments du paysage

Ces ressources font partie de la culture et de la tradition des populations locales et elles pourraient être affectées par les travaux de construction au site du barrage ou dans le corridor de la ligne haute tension. Certaines de ces ressources telles que les arbres sacrés ne pourront être déplacées et disparaîtront définitivement. D'autres (tombes, cimetières) pourront être relocalisées après que certaines cérémonies rituelles aient été accomplies en accord avec les communautés impliquées.

L'identification précise des ressources culturelles n'est pas vraiment possible à l'heure actuelle. Un inventaire reste à faire avec les autorités traditionnelles, en fonction du tracé précis qui sera élaboré et qui évitera en majeure partie les sites sensibles. À ce propos, lors de la mission sur le terrain, nombre d'autorités traditionnelles n'ont pas voulu préciser à quels endroits se trouvaient leurs sites sacrés. Ils le feront savoir lorsque ceux-ci seront touchés.

Les travaux de défrichage, de terrassement ou de construction pourraient affecter d'autres ressources physiques culturelles qui n'auraient pas été identifiées dans la phase d'études et d'investigations socio-économiques. Afin d'assurer la préservation de ces ressources, il importera de mettre en place une procédure permettant une réaction rapide en cas de découverte inopinée.

Les sites archéologiques déjà inventoriés sont :

- sites de Ndjoré (Longitude 817479 - Latitude 490938; Longitude 811828 - Latitude 484435; Longitude 812636 - Latitude 485257; Longitude 811317 - Latitude 484065);
- site de Ndokoa (Longitude 813952 et Latitude 487490);
- site de Nkometou (Longitude 781016 - Latitude 448508; Longitude 783031 - Latitude 449910).

ne sont pas touchés directement par le projet : ils sont situés en dehors de la zone ennoyée, du site de construction et du corridor de la ligne électrique. Leur protection et valorisation est possible en tant que mesure optionnelle d'accompagnement.

#### **7.3.8.2 Mesures correctives**

- Mobiliser les autorités villageoises afin qu'elles dressent elles-mêmes, en concertation avec les habitants, la liste des sites sacrés ou d'importance pour les habitants.
- Demander aux autorités villageoises de proposer des solutions de relocalisation des sites sacrés.
- Prendre en charge le coût des cérémonies traditionnelles qui devront être réalisées par les communautés villageoises en cas de disparition ou de transfert de sites sacrés ou d'importance culturelle, et respecter la durée et les usages lors des pratiques rituelles.
- Mettre en place une procédure visant à arrêter immédiatement toute activité menaçant un site sacré ou important pour les communautés qui n'aurait pas été identifié préalablement, et engager une discussion rapide avec les parties concernées afin de limiter au maximum la durée de suspension de travaux; Cette procédure devra être mise en place avant l'engagement du défrichage.
- Mettre en place dans la même procédure, un mécanisme d'arrêt immédiat des travaux en cas de découverte archéologique fortuite et d'évaluation des découvertes par des experts.
- Sensibiliser tous les travailleurs au contenu de la procédure d'arrêt en cas de menace sur un site archéologique ou d'importance culturelle.

### **7.3.9 Impacts sur la socio-économie locale**

#### **7.3.9.1 Impacts sur la qualité de vie**

La qualité de vie intègre tous les facteurs qui peuvent influencer l'environnement dans lequel vivent les populations de la zone du projet. Parmi ces facteurs il y a entre autres le bruit, la salubrité, le mode de vie, les us et coutumes. Les villages particulièrement touchés sont ceux des zones limitrophes aux ouvrages.

La qualité de vie dans les villages riverains des sites du projet pourrait être affectée par diverses nuisances créées par les activités (bruit, poussière) et les mouvements de populations. En cas d'afflux massif de personnes autour des sites du projet, le tissu social des villages de l'emprise pourrait être modifié. Les comportements à risque pourront aussi se développer (prostitution) ainsi que certains problèmes sociaux (dépravation des mœurs, alcoolisme, vandalisme, délinquance, etc.) avec le versement régulier des salaires. L'augmentation de la consommation d'alcool notamment l'alcool local ou « odontol » (réputé pour augmenter la capacité d'effort et la résistance à la fatigue) pourrait contribuer à diminuer les revenus des ménages, donc leur bien-être, et créer des conflits dans les ménages.

La pression démographique accrue pourrait se faire ressentir et des problèmes de salubrité (accès à l'eau, assainissement, déchets ménagers) pourraient se poser, du fait de l'augmentation de la population. Les conditions de vie dans les villages d'accueil des travailleurs ou des autres populations migrantes risqueraient donc de se dégrader ou devenir plus difficiles qu'elles ne le sont déjà.

#### *Mesures correctives*

- La première mesure à prendre et la plus importante est de limiter autant que possible la constitution d'une population spontanée aux alentours du site de projet.
- Appuyer la mise en place de programmes sociaux d'encadrement de la population (associations de jeunes par exemple).
- Soutenir un ou deux programmes de mise en place de latrines améliorées et de gestion des déchets.
- Prendre toutes les dispositions pour que les activités de chantiers ne dérangent pas la vie des populations locales (contrôle du bruit et de la poussière essentiellement).

#### **7.3.9.2 Impact sur les ressources foncières**

La mise en œuvre du projet ne devrait pas occasionner de perte significative de terre agricole au point de créer un déficit et un renforcement de la valeur du foncier, dans la mesure où à l'endroit du barrage, la pression foncière n'est pas encore forte et où il n'y aura pas de contraintes aux activités agricoles dans l'emprise (uniquement une limitation pour les plantations arborées) de la ligne de transport. Seule l'implantation du poste de Nkolondom dans une zone périurbaine pourrait accentuer la rareté du terrain et augmenter son prix.

Il n'y a pas de mesure particulière anticipée vis-à-vis de cet impact.

#### **7.3.9.3 Impacts sur les infrastructures et les services**

Les activités rattachées à la mise en œuvre du projet et particulièrement la main-d'œuvre requise pour sa réalisation (voir chapitre 5, section 5.8) pourraient occasionner différents impacts sur les infrastructures et les services actuels. Rappelons en effet qu'environ 600-800 travailleurs sur une durée de quatre années sont attendus sur les lieux pour la construction des ouvrages permanents de la centrale.

##### **A. Les écoles**

Bien que plusieurs écoles aient été construites au cours des dernières années, les villages de la zone du projet souffrent toujours d'un déficit en infrastructures. La construction d'écoles ou de nouvelles classes constituent d'ailleurs une attente forte des populations consultées. Plusieurs villages dont, Ekombitité, Nachtigal-Batchenga (rive gauche), ne disposent d'aucun établissement scolaire. Les enfants sont contraints de parcourir de longues distances (quatre à sept km) pour accéder à une école ou encore doivent résider loin de leurs parents pendant la semaine. La présence, dans les villages à proximité du barrage, de travailleurs,

de petits commerçants, de pêcheurs venus d'ailleurs, etc., avec leurs familles, pourrait provoquer une augmentation du nombre d'élèves dans les écoles déjà à pleine capacité.

#### *Mesures correctives*

- Contrôler au mieux l'afflux de population spontanée afin d'éviter une surcharge du système en place.
- Dans le cas où ce contrôle ne donnerait pas les résultats escomptés, une contribution du projet à la création d'écoles pourrait aider à améliorer la situation.

#### B. Les infrastructures en eau

En général, pour les villages de la zone du projet, l'approvisionnement en eau demeure une préoccupation très importante. Les cours d'eau et sources d'eau non aménagées constituent toujours les principales sources d'approvisionnement en eau potable. Là où l'on retrouve des forages, puits ou sources d'eau aménagées, il sont bien souvent non fonctionnels ou contaminées. Aucun encadrement ni comité de gestion de l'eau n'est fonctionnel dans ces villages.

Ainsi, en cas d'afflux de population à proximité de la zone du barrage, on pourrait observer une forte affluence autour des forages et des sources d'eau existants, avec risque de conflits et accroissement de l'attente au point d'eau.

#### *Mesures correctives*

- Recenser les puits existants en les classant par opérants et non-opérants. Après analyse de leurs fonctionnalités et des causes de leur défaillance, entreprendre un programme de remise en état des puits qui peuvent être réparés.
- Engager une campagne de forage avec pompe à main visant à alimenter adéquatement en eau potable les villages situés à proximité du site du projet dont Ndjore, Ekombitié, Nachtigal (rives gauche et droite, Bidandjengue et Ndji).
- Former des comités de gestion d'eau dans les villages bénéficiaires de nouvelles infrastructures.

### **7.3.9.4 Impacts sur l'économie locale**

#### A. Création d'emplois directs

La situation de l'emploi dans les villages concernés par le Projet s'est modifiée quelque peu depuis les cinq dernières années. En effet, en 2006, les villages de la zone de projet offraient très peu d'opportunités d'emplois et comptaient très peu de salariés. Seulement 7,9 % de chefs de ménage disaient être salariés soit dans les centres urbains (Mbandjock, Obala, Batchenga, Ntui), soit dans les exploitations agricoles implantées dans les villages, ou encore à l'extraction du sable dans le fleuve Sanaga et quelques autres cours d'eau. Au cours des cinq dernières années cependant, compte tenu de la présence de la nouvelle route bitumée entre Batchenga et la zone du projet, les opportunités d'emploi et d'affaires se sont grandement améliorées, notamment dans le domaine de l'extraction du sable. Malgré tout, certaines personnes sont sans emploi ou encore ont peine à nourrir leur famille avec leurs présents revenus.

La construction du barrage de Nachtigal requerra l'emploi de nombreux travailleurs salariés (estimés à 700 emplois). Une partie de ces travailleurs, notamment les ouvriers peu qualifiés seront embauchés localement.

Ainsi, pendant la phase de construction des ouvrages du projet, le chômage dans la zone du projet diminuera sensiblement. On devrait observer une amélioration des conditions de vie des populations locales. Cet impact ne durera cependant que le temps de la construction des ouvrages.

Mesures proposées pour renforcer l'effet bénéfique de cet impact :

- s'assurer de favoriser l'emploi de la main-d'œuvre locale (hommes et femmes) pour l'aménagement et la construction des ouvrages du projet, en mettant l'accent sur les jeunes gens qualifiés ou non;

- Offrir une formation à la main-d'œuvre locale (personnel qualifié ou non) afin d'assurer le renforcement de leur capacité;
- favoriser l'emploi local en privilégiant des techniques de construction intensives en main-d'œuvre (haute intensité de main-d'œuvre, HIMO), là où c'est possible. Par exemple, le défrichage manuel sera préféré au défrichage mécanique;
- informer la population locale (hommes et femmes) des bénéfices potentiels du projet pour la communauté et spécialement des opportunités d'emplois;
- assister, s'ils le désirent, les groupes d'individus (hommes et femmes) pouvant nécessiter de l'aide pour remplir une demande d'emploi.

## B. Création d'emplois indirects

La réalisation du projet favorisera la mise en place d'un pôle de petits métiers dont les services seront utiles aux travailleurs et autres employés du projet. Grâce au projet, pourront s'installer coiffeurs, cordonniers, tailleurs, petits commerçants, activités de restauration rapide et peu coûteuse revenant généralement aux femmes, etc. Le secteur du transport pourrait également offrir des opportunités d'emplois, en particulier la mototaxi. Ces petits métiers peuvent être assurés par les populations locales, ce qui contribuera à résorber le chômage et à procurer des revenus supplémentaires aux ménages contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Les cantines du personnel vont exercer une forte demande pour les petits produits d'élevage (œufs, poulets) et pour les produits frais de maraîchage. Des opportunités seront ouvertes aux agriculteurs intéressés. Le Projet pourrait :

- présenter aux responsables de village avant le début des travaux, un programme de développement agricole basé sur les besoins du projet;
- favoriser l'achat d'intrants (biens et services) locaux, par l'octroi des microcrédits;
- assurer la mise en place d'une formation ciblée afin d'anticiper les besoins en production qui existeront pendant la construction.

### 7.3.10 Impacts sur la santé publique

Différentes conditions pouvant être rencontrées pendant la période de construction peuvent avoir des répercussions sur la santé publique. Les principales causes de risques sanitaires sont les suivantes :

- Des conditions d'hygiène imparfaites dans le camp de travailleurs, incluant une alimentation en eau potable et un assainissement défectueux, constituent potentiellement une menace grave pour la santé des travailleurs (risque de maladies diarrhéiques ou parasitaires, d'épidémies).
- Les travailleurs pourraient être exposés aux maladies parasitaires (paludisme, filarioses, parasitoses intestinales) de par la proximité du site à la Sanaga. Ce risque augmentera encore si les eaux de pluie sont mal évacuées et stagnent sur le site du chantier. Par ailleurs, le barrage favorisera la destruction de certains vecteurs (bien qu'en faible proportion) et de leur site de reproduction.
- Le risque d'afflux de populations d'origines variées pourrait favoriser l'introduction au niveau de la population locale de nouvelles souches parasitaires et l'augmentation du risque sanitaire. Comme cela a été observé dans des grands chantiers, notamment le pipeline Tchad-Cameroun, le risque de propagation des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH/SIDA est réel. Le Projet est situé non loin d'une route constamment fréquentée par les camionneurs et sur le « front épidémiologique » du VIH/SIDA entre le Cameroun et la Centrafrique, reconnu comme zone de forte transmission. Dans la mesure où les populations ne sont pas suffisamment éduquées sur ces aspects, on pourrait observer des flambées épidémiques de choléra, la recrudescence de la tuberculose dans la zone, et des IST/SIDA.
- L'empoisonnement ou les brûlures de la peau ou des yeux lors de la manipulation de produits dangereux comme les pesticides, solvants et autres produits chimiques.
- Le risque de recrudescence de traumatismes d'origine physiques provenant des accidents de la route et des accidents sur le site du chantier.
- Les risques d'affections pulmonaires des résidents situés en bordure de piste non revêtue en raison de la poussière générée par le trafic camion. Ce risque sera minoré par le bitumage (en cours) de la route principale.

### 7.3.10.1 Mesures correctives

Les mesures suivantes seront prises :

- fourniture d'eau potable à tous les ouvriers dans les camps principaux et dans les camps temporaires;
- drainage et assainissement des camps principaux (voir la section 7.3.2.2);
- mise en place d'un système de gestion des déchets sur tous les camps conformes aux bonnes pratiques internationales; un plan de gestion particulier sera mis en place pour les déchets médicaux;
- mise en place d'un programme de lutte contre les épidémies et maladies parasitaires qui inclura :
  - visite médicale d'embauche systématique pour tout ouvrier recruté avec test pour le paludisme et l'onchocercose;
  - la fourniture d'une moustiquaire imprégnée à tous les ouvriers présents sur le site afin de lutter contre le paludisme et la filaire de Bancroft;
  - prophylaxie relative au paludisme et à l'onchocercose par mise à disposition des médicaments appropriés;
  - traitement régulier (toutes les deux à quatre semaines selon les besoins) au pesticide de l'ensemble des camps et zones de travail par une société spécialisée en contrôle des pestes;
  - une sensibilisation de l'ensemble des employés à l'hygiène, à la lutte et la prévention contre les épidémies et maladies parasitaires;
  - même si la zone est plus ou moins indemne de la bilharziose (surtout urinaire) et de la trypanosomiase humaine africaine, sa proximité avec les foyers du Mbam (District de santé de Bafia) exige une vigilance permanente et un suivi afin de prévenir tout risque de contamination.
- mise en place d'un programme de lutte contre les IST et le VIH/SIDA :
  - diagnostic précoce des IST et application des algorithmes de prise en charge élaborés par le CNLS;
  - formation du personnel de santé affecté au site du projet en matière d'IST/SIDA;
  - mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et de communication pour un changement de comportements sur les chantiers et dans les zones avoisinantes;
  - mise à disposition gratuite des moyens de prophylaxie sur le chantier;
  - sécurisation des pratiques transfusionnelles pour les grands blessés dans les chantiers;
  - sécurisation des outils et matériels médicaux (stockage et élimination des déchets médicaux);
- une clinique de soins sera mise en place sur le camp afin d'assurer les services médicaux requis par les employés et autres personnes admissibles ainsi que les interventions d'urgence en cas d'accident. L'équipe médicale sera placée sous la responsabilité d'un médecin urgentiste.
- la sensibilisation sur les thématiques transversales (genre, protection contre les maladies, utilisation des latrines, chloration de l'eau des puits, etc.) en utilisation la méthode CCC (communication pour le changement de comportements) visera à transformer les comportements des travailleurs afin qu'ils les relayent au niveau de leurs communautés respectives.

### 7.3.11 Impacts sur la biodiversité

La mise en œuvre du chantier et la concentration de plusieurs centaines de personnes sur site vont créer une menace pesant sur les ressources naturelles de la région :

- perte d'habitat naturel pour la faune vivant au droit des sites;
- le risque de suppression de peuplements floristiques en danger : *Ledermanniella thalloïdea* et *Ledermanniella sanagaensis* sont potentiellement présentes sur le site (à confirmer);
- nuisances liées au bruit et à la pollution;
- accroissement de la pression de chasse et du braconnage directement par la population d'employés et indirectement par la population locale qui alimentera le chantier et les restaurants en gibier;
- risque de braconnage et de trafic d'animaux vivants lors des opérations de défrichage sur les îles et le long du tracé de la ligne de transport;
- risque de surexploitation de la faune piscicole par une pression accrue de la pêche;
- noyade potentielle d'animaux vivant sur les îles lors de la mise en eau.

### 7.3.11.1 Mesures correctives

- Limiter au maximum la déforestation de la forêt secondaire en rive gauche, et positionner préférentiellement camps et ouvrages temporaires dans des sites de savane arbustive ou herbeuse.
- Le long de la ligne HT, réduire le défrichement total à une bande de 10 m seulement en protégeant les arbres fruitiers de moins de 3 m de hauteur dans le reste de l'emprise (voir la section 7.2.4.3).
- Défricher totalement les parties inondées des îles en amont du barrage; l'opération fera fuir les animaux avant la mise en eau et réduira les risques de noyade.
- Interdire formellement les armes, pièges et matériel de pêche dans l'enceinte du camp ouvrier et sur les chantiers.
- Interdire à tous les employés la chasse et la pêche dans la zone d'exclusion du projet.
- Interdire formellement la consommation de gibier dans l'enceinte du camp; un approvisionnement régulier en viande de bœuf et en poulet compensera la viande de brousse et sera fourni au niveau des cantines et de la boucherie installés dans le camp.
- Mettre en place un programme de sensibilisation et d'information sur les mesures de protection de la biodiversité.
- Superviser étroitement les activités de défrichement.
- Revégétaliser en fin de chantier les zones utilisées temporairement.
- Renforcer les postes de contrôle forestier existant dans la zone du projet.
- Compléter les inventaires floristiques et en particulier localiser les stations de *Ledermanniella thalloïdea* et *Ledermanniella sanagaensis*.

### 7.3.12 Synthèse des impacts et mesures proposées

L'analyse préalable des impacts résumée dans le tableau 7.15 montre :

- que la plupart des actions correctives sont du ressort de l'entreprise, d'où l'importance qui doit être donnée à la préparation d'un code de bonne conduite établissant de façon détaillée toutes les obligations contractuelles environnementales et sociales de l'entreprise;
- que les mesures correctives s'appuyant sur la sensibilisation ou la formation des employés sont toujours très incertaines quant à leurs résultats et demandent une attention constante et des efforts prolongés tout au long du chantier;
- que les impacts liés au trafic poids lourds sont les plus difficiles à maîtriser dans la mesure où ils s'expriment essentiellement hors du site du chantier et font appel à de multiples transporteurs sous-traitants dont la qualité du matériel et la compétence des chauffeurs peuvent être très variables et difficiles à contrôler;
- que la gestion des huiles usées représente le risque majeur de pollution d'un tel projet, en raison de l'absence probable de circuits bien établis pour le retraitement dans le pays;
- que la réhabilitation des sites par nettoyage et leur revégétalisation présente toujours un fort risque d'inachèvement en raison des coûts résultants et du fait que ces activités ont lieu en fin de projet, d'où l'importance de lier l'entreprise par une garantie de bonne fin sur cet aspect qui soit suffisamment incitative;
- que du point de vue social, l'afflux de population spontanée est le risque le plus important; un programme détaillé et opérationnel doit être mis en place avant l'engagement des travaux afin de maîtriser ce risque avant qu'il ne survienne.

Tableau 7.15 Impacts liés à la construction des ouvrages

Activités	Risques/Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement		Évaluation			
		Description	Type	Difficulté	Probabilité	Gravité	Niveau Risque
Accès routiers : Création	Destruction d'habitats naturels ou de terres agricoles	Choix des tracés minimisant l'impact sur les ressources	Conception	2	2	2	2
	Défrichement et terrassements accrus en zones de plus fortes pentes	Choix des tracés minimisant l'impact sur les ressources	Conception	2	1	2	1
	Accès facilités à des zones sensibles ou isolées	Élimination en fin de chantier des accès pouvant être préjudiciables à l'environnement	Conception	1	1	2	1
		Opportunité de désenclaver des villages isolés	Conception	1			
	Risque d'altération du drainage naturel	Respect des règles de bonne pratique	Construction	2	2	2	2
Accès routiers : Réhabilitation	Production de poussière lors du nivelage	Arrosage en zone habitée	Construction	2	3	2	2
	Interruption/détournement de trafic routier	Réduction de la durée et signalisation des contournements	Construction	2	3	2	2
	Zones d'emprunt multiples pouvant affecter le paysage et l'utilisation du sol	Choix des zones d'emprunt, réduction du nombre, maintien d'un rideau végétal	Conception	1	2	2	2
Alimentation en eau des camps d'ouvriers	Fourniture d'eau non potable	Pompage d'eau souterraine et protection de la source	Construction	1	2	3	1
		Fourniture d'eau en bouteille dans les camps temporaires (pour la ligne électrique par exemple)	Construction	1			
		Contrôle régulier des coliformes	Suivi	1			
Ateliers et garages	Pollution par des produits dangereux	Voir activité « Utilisation et stockage de produits dangereux »	Construction	2	3	2	2
		Drainage des ateliers & garages équipés de déshuileurs	Construction	2			
	Pollution par les huiles usagées	Collecte et stockage sur plateformes dédiées	Conception	2	3	3	2
		Identification de sites d'élimination (recyclage, combustible,...)	Conception	2			
		Registres de suivi des huiles usagées	Suivi	1			

Activités	Risques/Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement		Évaluation				
		Description	Type	Difficulté	Probabilité	Gravité	Niveau Risque	
Camps d'ouvriers (Principaux)	Pollution par les eaux usées	Fosses septiques pour toilettes et zones de douche	Construction	1	3	2	2	
		Suivi qualitatif des effluents rejetés et de l'entretien des fosses	Suivi	2				
	Pollution par les déchets domestiques	Voir Activité « Production de déchets solides »	Construction	2	3	2	2	
	Risque de prolifération de vecteurs	Traitement régulier par pesticide	Construction	2	2	3	2	
		Drainage des eaux usées et pluviales	Construction	2				
	Problèmes liés à l'hygiène	Sensibilisation des résidents	Formation	2	2	2	2	
	Risque d'épidémie	Prévention et services médicaux sur site	Construction	1	2	3	2	
		Prophylaxie anti-malaria	Construction	1				
	Développement MST et VIH	Sensibilisation des résidents des camps	Mise à disposition de protections	Construction	1	3	3	3
			Sensibilisation des résidents des villages proches	Formation	3			
			Élaboration d'un plan de communication					
	Développement de populations spontanées autour des camps	Choix de localisation des camps et procédures de recrutement appropriées	Procédure	1	3	2	1	
Construction			1					
Camps temporaires (Petits)	Pollution par les eaux sanitaires	Mise en place systématique de latrines sèches	Construction	3	3	1	2	
	Pollution par les déchets solides	Voir Activité « Production de déchets solides »	Construction	2	3	2	2	
	Prolifération d'insectes et vecteurs de maladies	Usage de moustiquaires, traitement insecticide si nécessaire	Construction	1	3	3	2	
Concassage de matériaux	Impact lié au bruit	Adapter les heures d'activité si justifié	Procédure	2	3	1	1	
		Fourniture d'équipements personnels de protection aux ouvriers et mise en œuvre de leur utilisation	Formation	1				
	Impacts liés à la production de poussière	Choix du site par rapport aux camps et/ou villages	Conception	1	3	1	1	
		Équipements de réduction de poussière (arroseurs) et bonne pratique opérationnelle	Construction	2				

Activités	Risques/Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement		Évaluation			
		Description	Type	Difficulté	Probabilité	Gravité	Niveau Risque
Défrichement	Destruction de forêt à l'extérieur de l'emprise	Démarquage précis des zones et supervision des travaux. Dans la mesure du possible, les végétaux doivent être valorisés, soit par leur utilisation directe, soit par leur mise en compost pour l'agriculture.	Suivi	2	2	2	2
	Risque d'incendie lors d'opérations de brûlage	Procédure détaillée de brûlage des résidus ligneux.	Procédure	2	1	3	2
	Production de fumées et de GES lors du brûlage	Choix des techniques de brûlage réduisant la fumée produite. . Le brûlage doit être réduit au minimum pour limiter la production de GES.	Construction	2	3	1	2
	Risque d'accident pendant le transport des grumes	Voir Activité « Trafic Camions »	Contrôle	2	2	3	2
	Braconnage et trafic de biodiversité	Contrôle des camions en sortie de sites	Suivi	1	2	2	1
Sensibilisation des ouvriers et chauffeurs		Formation	1				
Dynamitage	Bruit/Vibrations affectant la population et la faune sauvage	Définition d'une plage horaire de dynamitage	Procédure	1	2	1	1
		Fourniture d'équipements personnels de protection aux ouvriers et mise en œuvre de leur utilisation	Formation	1			
	Risque d'explosion accidentelle	Procédure d'alerte de tir	Procédure	1	1	3	1
		Contrôle des accès sur les sites de construction	Procédure	1			
		Stockage et manipulation des explosifs	Procédure	1			
Emprunt de matériaux	Destruction d'habitats naturels ou de terres agricoles	Choix des sites à terre et mesures de réhabilitation finale	Conception	1	2	2	2
	Risque d'accident pendant le transport	Voir Activité « Trafic Camions »	Suivi	3	3	3	3
	Si emprunt dans le cours d'eau, mise en suspension de sédiments	Adaptation de la technique de collecte	Construction	3	3	2	2
	Impacts liés aux stockages de matériaux	Voir Activité « Stockage de Matériaux »	Construction	-	-	-	-
Gestion des déchets dangereux	Pollution des eaux et du sol	Procédure de gestion des déchets dangereux et des déchets hospitaliers	Procédure	1	2	3	2
		Formation des employés	Formation	2			

Activités	Risques/Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement		Évaluation			
		Description	Type	Difficulté	Probabilité	Gravité	Niveau Risque
Lavage des agrégats	Rejet de sédiments dans le fleuve	Mise en place de bassins de sédimentation si justifiée	Construction	2	2	1	2
Mise en eau de la retenue	Risque pour les pêcheurs à l'amont du barrage	Procédure d'alerte et information préalable	Procédure	1	2	2	1
	Ennoisement d'animaux présents sur les îles	Favoriser l'évacuation par le défrichement préalable	Construction	2	2	2	2
	Résidus (troncs & branches imbrûlés) mis en flottation et pouvant affecter les ouvrages	Programme de récupération des flottants	Construction	2	2	2	2
	Risque d'anoxie des eaux et de mortalité de l'ichtyofaune	Suppression du couvert végétal avant la mise en eau	Construction	1	2	2	1
		Suivi de la qualité des eaux : turbidité, conductivité, oxygène dissous, pH et redox	Procédure	1	2	2	1
Risque de suppression de peuplements floristiques en danger : Ledermanniella thalloidea et Ledermanniella sanagaensis	Prospections complémentaires d'identification des stations dans la zone du projet Protocole de suivi des peuplements (le cas échéants)	Procédure	2	2	2	2	
Préparation du projet et occupation des terrains	Perte de valeurs culturelles, religieuses, historiques	Procédure d'enquêtes préalables visant à identifier la présence de telles valeurs	Procédure	1	1		1
		Mesures de compensation appropriées	Procédure	1			
		Suivi lors des travaux d'aménagement pour prévenir la détérioration de sites d'intérêt archéologique		1			
	Destruction de biens privés ou publics créant une réaction négative vis-à-vis du projet	Procédure de compensation agréée par la population et l'État	Procédure	1	2	3	2
Confirmation que la compensation est effective avant engagement des travaux		Suivi	1				
Production de béton	Impact sur la santé du personnel manipulant	Fourniture d'équipements personnels de protection aux ouvriers et mise en œuvre de leur utilisation	Formation	2	1	2	2
	Pollution de l'eau par les eaux de nettoyage des équipements dont camions	Bassins de sédimentation spécifiques avec ajustement pH	Construction	2	2	2	2
		Suivi de la qualité des effluents rejetés	Suivi	1			

Activités	Risques/Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement		Évaluation			
		Description	Type	Difficulté	Probabilité	Gravité	Niveau Risque
Production de déchets solides	Pollution par les ordures produites dans les camps d'ouvriers	Fourniture de poubelles dans les camps et collecte régulière	Construction	1	2	2	2
		Mise en place d'une collecte sélective	Formation	3			
		Création d'un site de dépôt d'ordures au standard international	Construction	2			
	Pollution par les déchets de construction	Identification de sites de dépôt adéquats	Construction	1	2	2	2
		Promouvoir la réutilisation et le recyclage	Formation	2			
Stockage de matériaux	Instabilité des pentes des stockages	Respect des bonnes pratiques de construction	Construction	2	1	1	1
	Érosion des pentes des stockages et production de sédiments	Mesures antiérosives préventives	Conception	2	2	2	1
		Suivi du résultat des mesures antiérosives	Suivi	1			
	Production de poussière	Arrosage des stockages en périodes sèches	Construction	2	3	1	2
Terrassements et dépôts des déblais non réutilisés	Destruction d'habitats naturels ou de terres agricoles par les sites de dépôts	Choix des zones de dépôts	Conception	1	2	2	2
	Blocage du drainage naturel & inondation	Respect du drainage naturel ou réhabilitation après dépôt	Conception	1	2	2	2
	Érosion du dépôt et sédimentation dans le cours d'eau	Mesures antiérosives préventives	Construction	2	3	2	2
		Suivi des ruissellements issus des zones de dépôt	Suivi	1			
	Émission de poussières provenant des terrassements	Arrosage régulier des zones concernées et revégétalisation progressive des dépôts et zones dénudées	Construction	2	2	1	1
		Préservation de la couche superficielle du sol pour réutilisation	Construction	1			
	Instabilité des excavations et versants des dépôts	Bonnes pratiques de construction	Construction	2	1	2	2
	Érosion des versants excavés et transport de sédiments	Mesures antiérosives préventives	Construction	1	2	2	2
		Revégétalisation des versants	Construction	2			
		Suivi du résultat des mesures antiérosives	Suivi	1			
Destruction de valeurs culturelles, religieuses, historiques	Procédure d'arrêt d'urgence des travaux et d'information	Procédure	1	1	2	1	
Impact à long terme sur le paysage	Plan de réhabilitation des sites incluant reboisement	Construction	3	2	2	2	

Activités	Risques/Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement		Évaluation			
		Description	Type	Difficulté	Probabilité	Gravité	Niveau Risque
Trafic poids lourds	Risques d'accident de la route	Contrôle du chargement (poids, arrimage)	Contrôle	3	3	3	3
		Entretien freins et pneus	Contrôle	3			
		Implantation signalisation routière et respect des vitesses	Contrôle	2			
		Ralentisseurs à l'entrée de sites sensibles	Construction	1			
		Formation des conducteurs au recrutement	Formation	3			
	Émission excessive de gaz d'échappement	Entretien des moteurs	Contrôle	3	3	2	2
	Génération de poussières sur les pistes non revêtues	Arrosage des pistes non revêtues dans les secteurs habités	Construction	2	2	1	2
Couverture des chargements pulvérulents		Construction	2				
Utilisation et stockage de produits dangereux	Risque d'explosion	Stockage et manipulation appropriés des explosifs	Procédure	1	1	3	1
	Pollution par les produits dangereux	Prévention & détection des fuites et des déversements accidentels	Procédure	1	2	3	2
		Registre des produits dangereux et de leur utilisation	Procédure	2			
		Sélection de produits chimiques peu dangereux	Conception	1			
	Déversement accidentel dans les eaux de surface	Procédure de réponse d'urgence	Procédure	1	1	3	2
		Ensembles de neutralisation de fuites et déversements accidentels	Construction	1			
		Formation des employés aux déversements accidentels	Formation	2			
	Risques d'accident avec les produits inflammables	Équipement incendie	Construction	1	1	3	2
		Formation des employés	Formation	2			
Accident de la circulation au cours du transport de produits dangereux	Procédure de sécurité	Procédure	2	1	3	2	

Activités	Risques/Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement		Évaluation			
		Description	Type	Difficulté	Probabilité	Gravité	Niveau Risque
Utilisation des engins de travaux publics	Risque de déversements accidentels lors des opérations de ravitaillement en carburant sur site	Procédure spécifique au ravitaillement	Procédure	1	2	2	2
		Ensembles de neutralisation de fuites et déversements accidentels	Construction	1			
	Pollution par les huiles usées et les liquides hydrauliques lors de la maintenance	Procédure « Gestion des déchets dangereux »	Procédure	2	2	3	2
	Bruit et émissions atmosphériques	Respect de standards, qualité des équipements et entretien	Construction	2	2	2	2
Mesures de contrôle et suivi		Suivi	1				
Utilisation du village de l'exploitant	Pollution par les eaux usées	Réseau d'assainissement et unité de traitement des eaux usées	Construction	2	2	2	2
		Suivi de la qualité de l'effluent traité	Suivi	1			
	Pollution par les déchets solides	Voir Activité « Production de Déchets Solides »	Procédure	2	2	2	2
	Développement d'insectes et autres vecteurs de maladies	Traitement régulier du site	Procédure	2	2	3	2
		Drainage des eaux pluviales	Construction	2			

## 7.4 Analyse des impacts liés à l'exploitation des ouvrages

### 7.4.1 Impacts sur les écoulements dans la Sanaga

#### 7.4.1.1 Impacts primaires sur le régime hydrologique saisonnier

Le régime hydrologique saisonnier de la Sanaga, tel qu'il s'établira après la mise en service de la retenue de Lom Pangar, a été présenté au chapitre 6.

La présence ou l'absence du barrage de Nachtigal aura dans les faits un impact sur le mode de gestion des barrages de régulation de la Sanaga (dont celui de Lom Pangar). En effet, les manœuvres d'exploitation des barrages de régulation seront différentes, selon que l'on cherche à saturer uniquement les usines hydroélectriques de Edéa/Song Loulou, ou bien également celle de Nachtigal. Les débits moyens mensuels de la Sanaga à Nachtigal, avec ou sans centrale à Nachtigal, sont présentés à la figure 7.5.

Si les débits moyens transitant à Nachtigal ne sont pas affectés, les variations mensuelles seront par contre influencées par la nécessité de saturer Nachtigal, comme le montre la figure 7.5. Cette influence sera sensible de juin à août, lors d'années particulièrement sèches.

Ainsi, entre juin et juillet, la nécessité de satisfaire les besoins de Nachtigal, en plus de ceux de Song Loulou, se traduira par des débits moyens 34 % supérieurs à ceux qui auraient transité en l'absence de Nachtigal.

En saison des crues, le barrage de Nachtigal est par contre totalement inactif, puisque les réservoirs amont ne sont plus sollicités pour satisfaire les besoins en eau des usines de production hydroélectrique aval.

On s'aperçoit en pratique que la présence du barrage de Nachtigal et la nécessité de satisfaire ses besoins en eau conduiront à étaler le remplissage du réservoir de Lom Pangar sur l'ensemble de la saison des pluies.

#### 7.4.1.2 Impacts sur les paramètres d'écoulement

Afin de caractériser précisément les conditions d'écoulement actuelles et futures au droit du projet hydroélectrique de Nachtigal, un modèle numérique hydraulique a été spécifiquement construit.

Le logiciel utilisé pour cette modélisation numérique est le HEC RAS. Ce logiciel a été développé aux États-Unis par le Hydrologic Engineering Center (HEC) à partir de 1995. Il permet de réaliser des calculs hydrauliques 1D dans les rivières, en régime permanent ou transitoire pour des conditions d'écoulement fluviales ou torrentielles. Le logiciel permet également de simuler des ruptures de barrage. Il est particulièrement bien adapté à l'étude de la Sanaga qui présente des pentes localement fortes avec des changements fréquents de régime. La version utilisée est la version 3.1.3, datée de mai 2005.

Exploité en régime transitoire, le modèle permet de représenter les écoulements de façon fidèle et de disposer d'un outil autorisant une analyse comparative d'un état initial et d'un état aménagé.

Le travail de modélisation s'est déroulé en trois étapes classiques :

- construction et calage du modèle;
- définition d'un état initial actuel;
- simulations des impacts des aménagements.

#### A. Géométrie du modèle

L'emprise du modèle s'étend de l'amont de la retenue (à environ trois km en amont du barrage), jusqu'à 4,9 kilomètres en aval du bac de Nachtigal, soit un linéaire total de 23 km.

Dix profils en travers des lits mineur et majeur de la Sanaga ont été réalisés par un cabinet expert en travaux topographiques et bathymétriques pour obtenir une représentation satisfaisante de la géométrie du fleuve.

Ces profils, positionnés sur la figure 7.6, sont situés à l'amont et à l'aval des chutes de Nachtigal. Le profil des fonds au droit du barrage de Nachtigal a été repris sur les plans des études d'APS d'EDF. Des profils en travers intermédiaires ont été interpolés tous les 100 m.

#### B. Calage du modèle

Les niveaux d'eau dans les sections ont été relevés lors de la réalisation des profils topographiques. Même si les cotes d'eau n'ont pas été relevées le même jour, elles sont globalement représentatives d'un écoulement d'étiage d'avril. Cette ligne d'eau a donc servi au calage.

Mais ce sont les lois hauteurs/débit aux échelles du bac, « crique aval » et de la Meloua (lois fournies dans les études antérieures d'EDF), qui ont essentiellement servi au calage du modèle pour de faibles débits et pour des débits de crue.

Le coefficient de Strickler qui représente la rugosité des fonds est un paramètre essentiel de calage. Sur la Sanaga dans la zone d'étude, la pente moyenne marquée et la faible concentration en nutriments déterminent la nature du fond qui est généralement sableux ou rocheux (affleurements), avec une présence négligeable d'algues. Dans ces conditions, le coefficient de Strickler moyen est certainement compris entre 30 et 35. Le lit majeur et les rives sont majoritairement colonisés par la végétation, qui le plus souvent se présente sous forme de forêt. Le coefficient de Strickler varie classiquement entre 2 et 15.

Afin d'obtenir un calage à 10 cm près, les valeurs contenues au tableau 7.16 ont été retenues :

**Tableau 7.16 Valeurs des coefficients de Strickler de la Sanaga**

Lit mineur	Lit majeur
30	10 en rive gauche 30 en rive droite amont 10, 9 et 8 10 en rive droite aval futur barrage

Les pertes de charges singulières liées aux contractions et expansions du lit, naturelles ou liées à des obstacles, sont prises en compte dans le modèle avec des coefficients respectifs de 0,1 et 0,3.

La condition aux limites aval est un niveau d'eau égal à la hauteur critique, du fait de la présence d'un seuil rocheux au voisinage du profil 1. À noter que cette valeur n'a pas d'influence sur les calculs.

#### C. Fluctuations annuelles des paramètres hydrauliques

Les fluctuations annuelles du niveau et de la vitesse moyenne de l'eau au cours de l'année, dans l'état actuel sans barrage et dans l'état projet avec barrage, ont été calculées avec le modèle numérique de la Sanaga. Dans toute la suite, la Sanaga est considérée comme régulée par quatre barrages dont Lom Pangar.

Ce calcul a été fait pour un niveau de retenue à 512 m et un débit garanti de la Sanaga de 600 m<sup>3</sup>/s. Dans tous les cas, les vannes de l'évacuateur sont supposées fermées. Les figures 7.7, 7.8 et 7.9 illustrent de façon synthétique les résultats et amènent les conclusions suivantes.

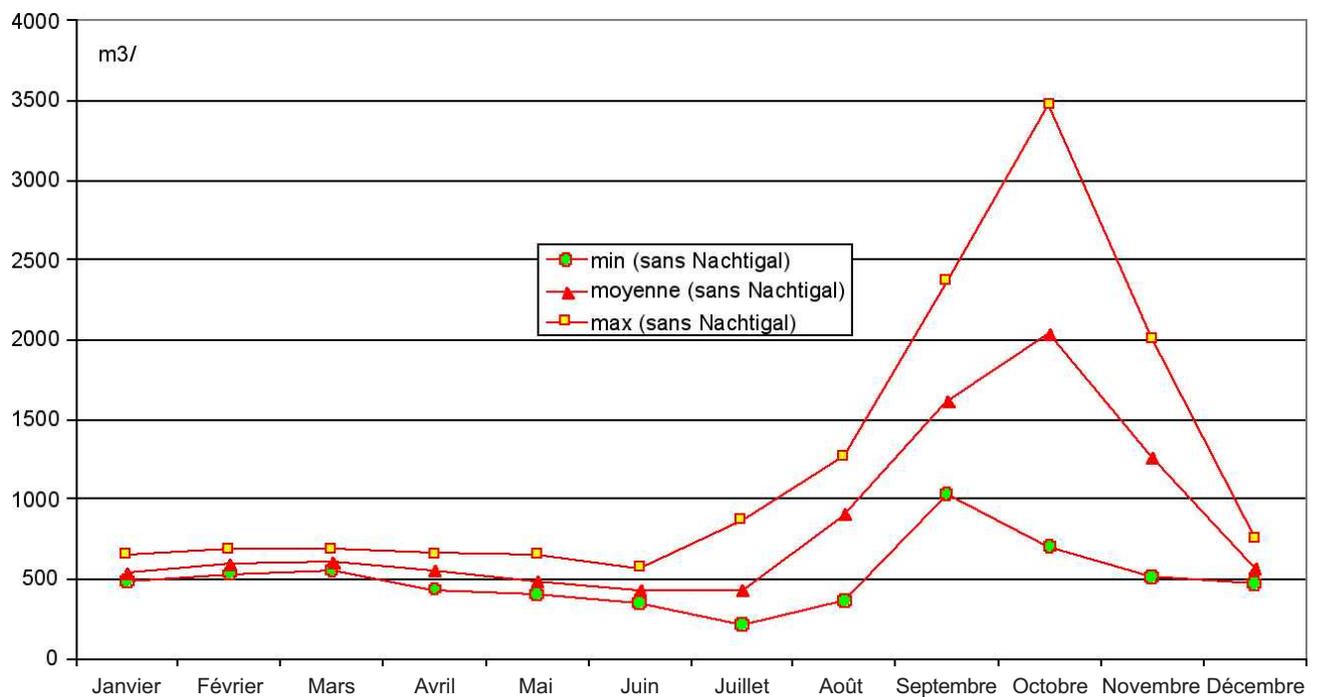
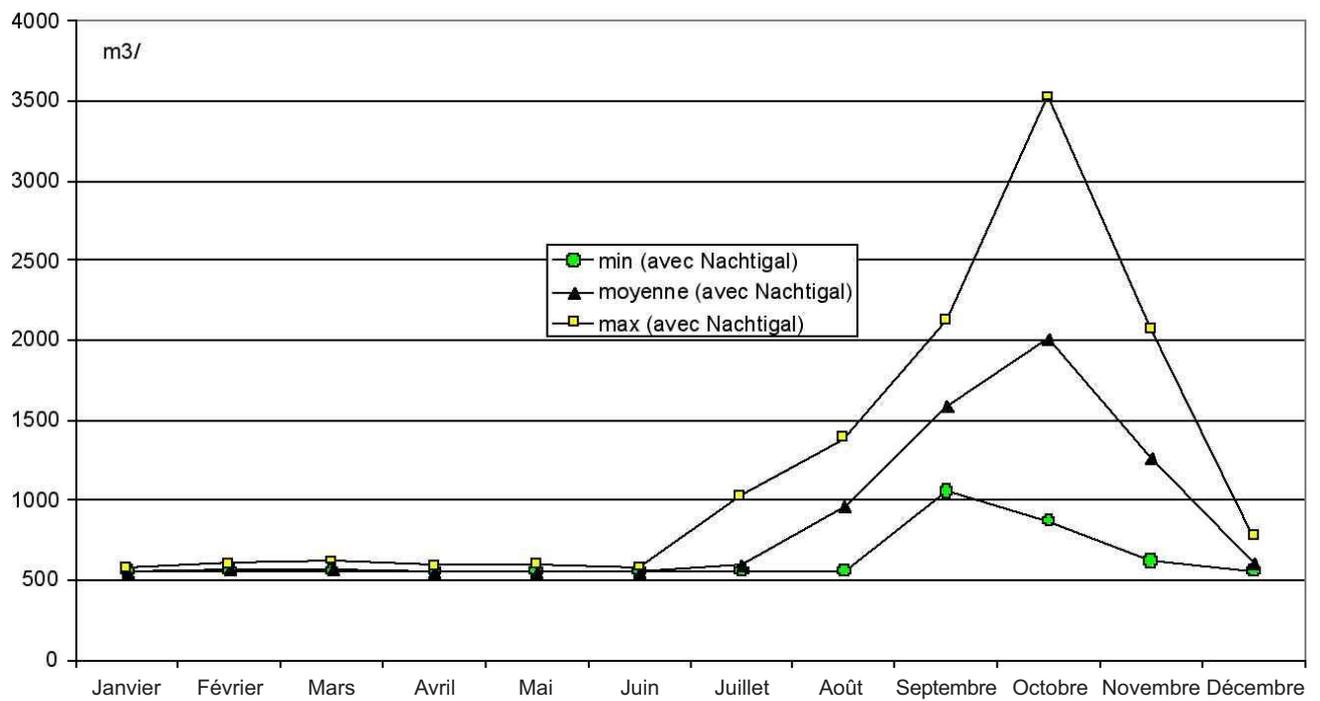
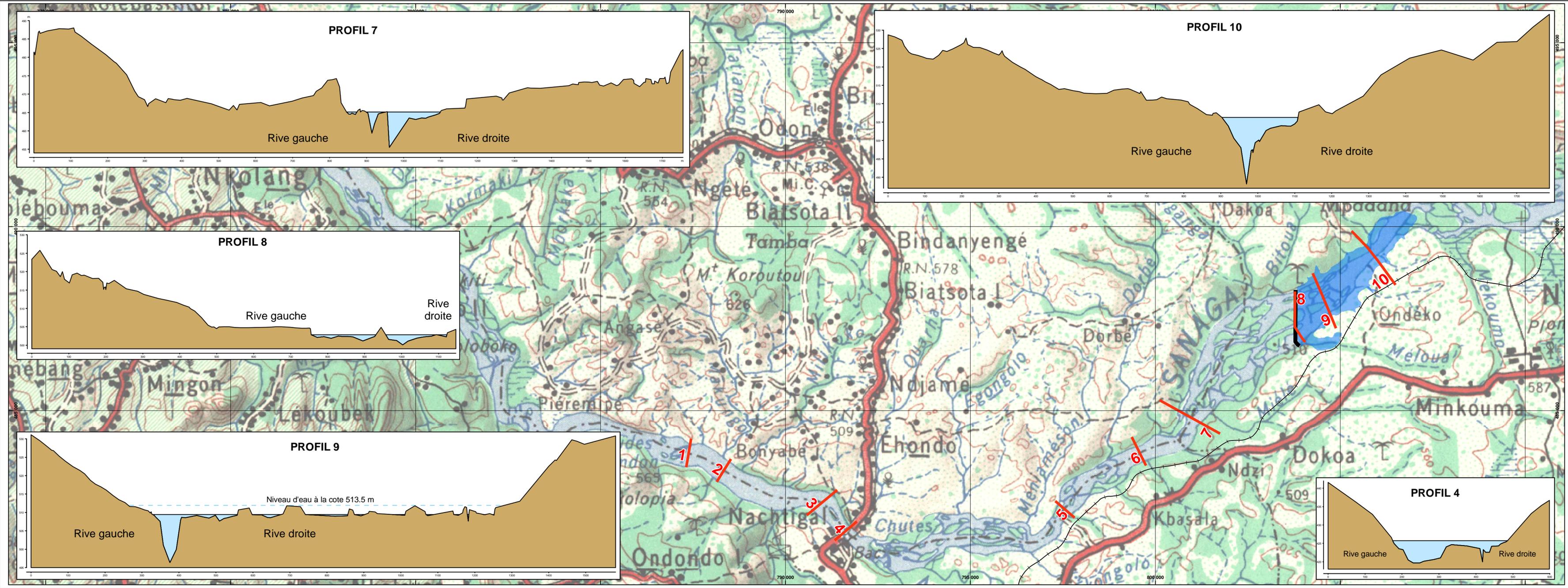


Figure 7.5

Débits moyens mensuels de la Sanaga à Nachtigal, avec ou sans centrale à Nachtigal





**alucam**  
Compagnie camerounaise de l'aluminium

**Projet hydroélectrique de Nachtigal**

**Légende**

- Profil topographique
- Voie ferrée
- Barrage hydroélectrique de Nachtigal
- Réservoir à la cote 513.5 m

**MÉTADONNÉES :**  
Projection Mercator Transverse Universelle, Zone 32  
Surface de référence : WGS 84

**Mise à jour de l'ÉIES**

Localisation des profils topographiques de la Sanaga

Juillet 2011 Figure 7.6

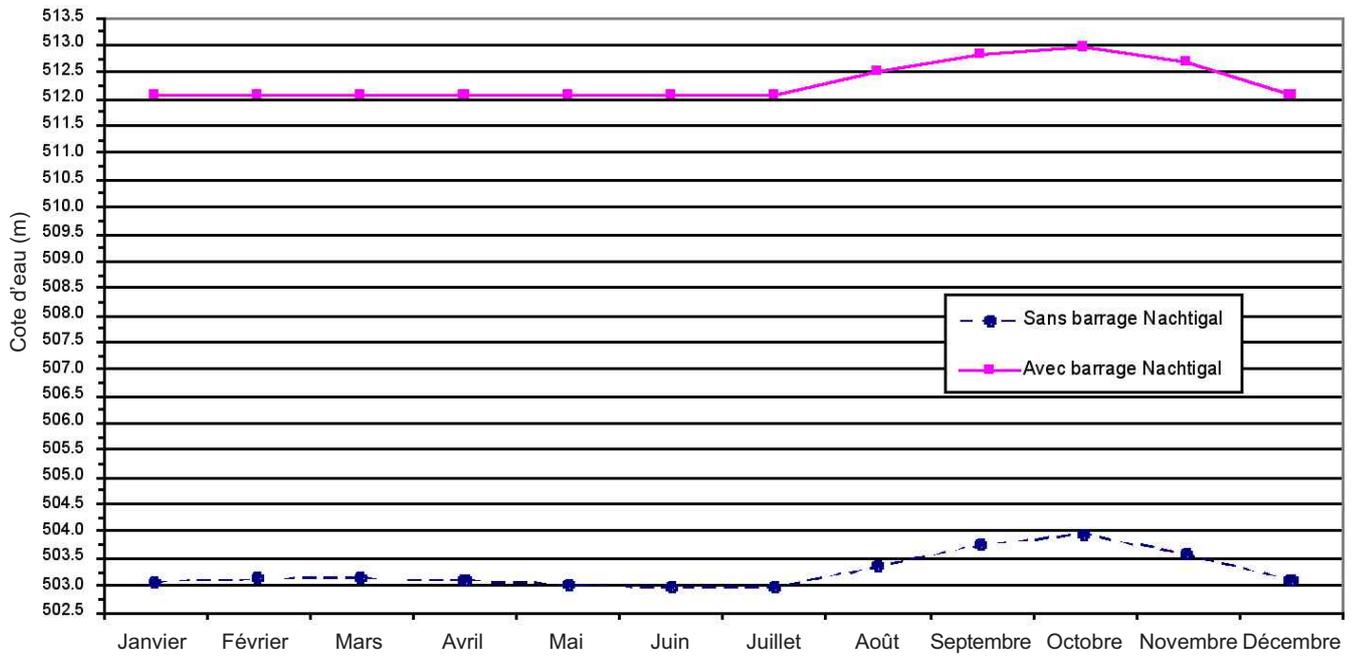
**SOGREAH** **AECOM**

Échelle 1 : 60 000

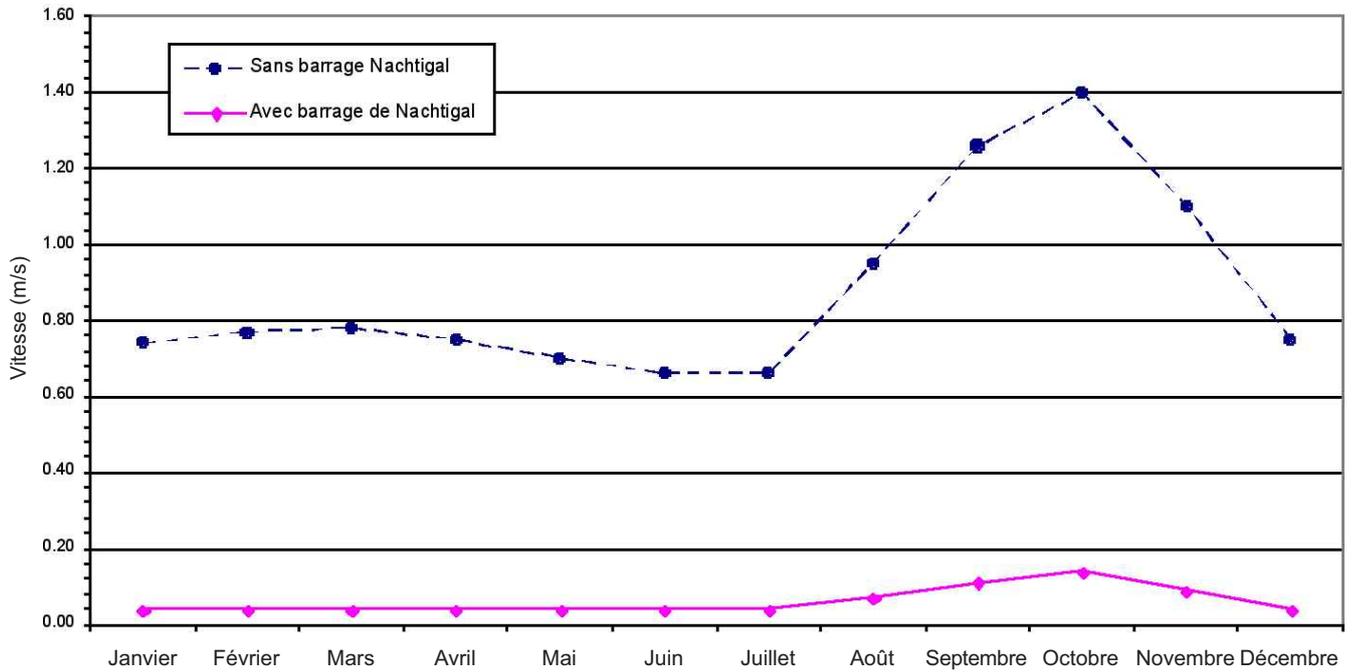
0 1 2 3 km



Fluctuations annuelles de la cote d'eau de la Sanaga au droit du barrage  
Débit garanti de 600 m<sup>3</sup>/s

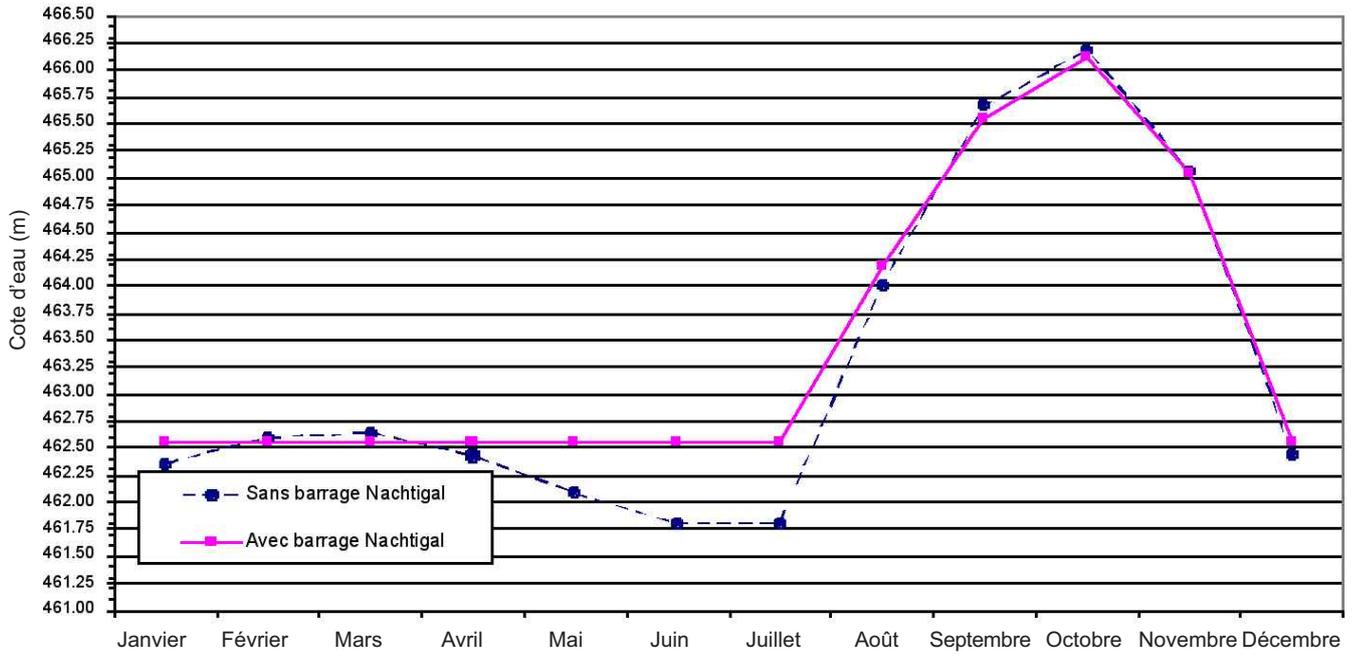


Fluctuations annuelles de la vitesse moyenne de la Sanaga au droit du barrage  
Débit garanti de 600 m<sup>3</sup>/s

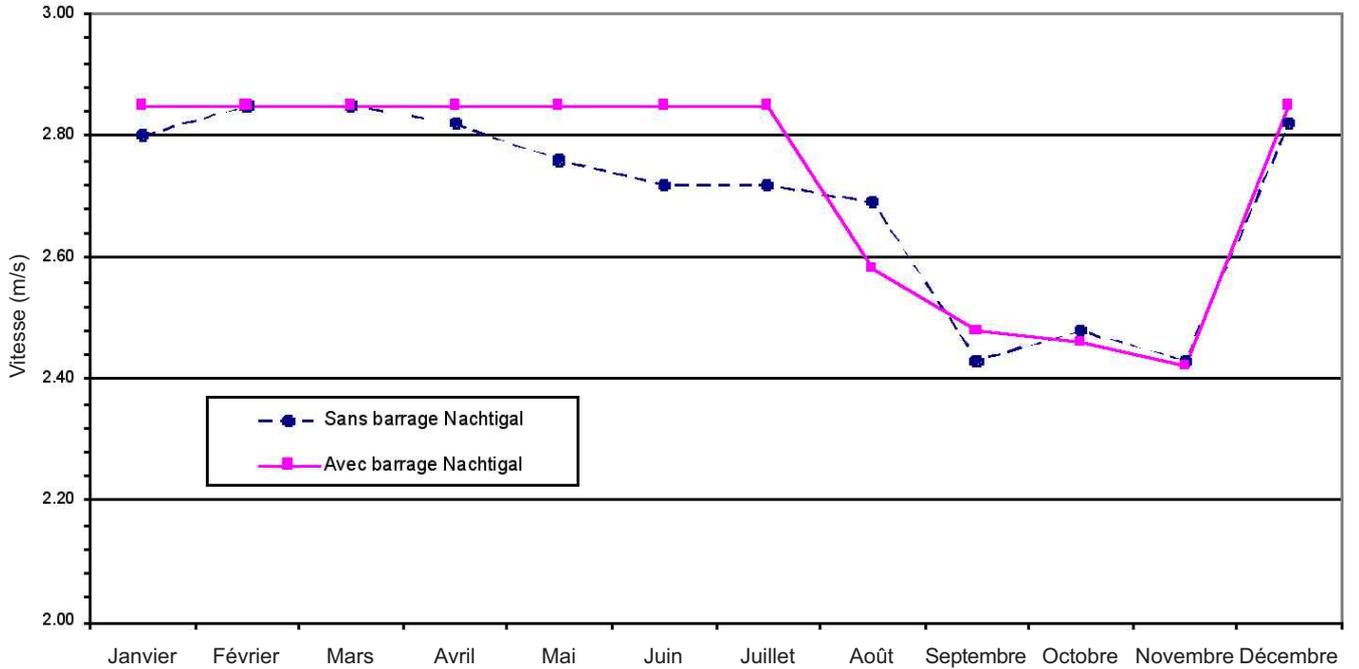




Fluctuations annuelles de la cote d'eau de la Sanaga au droit de la restitution  
Débit garanti de 600 m<sup>3</sup>/s

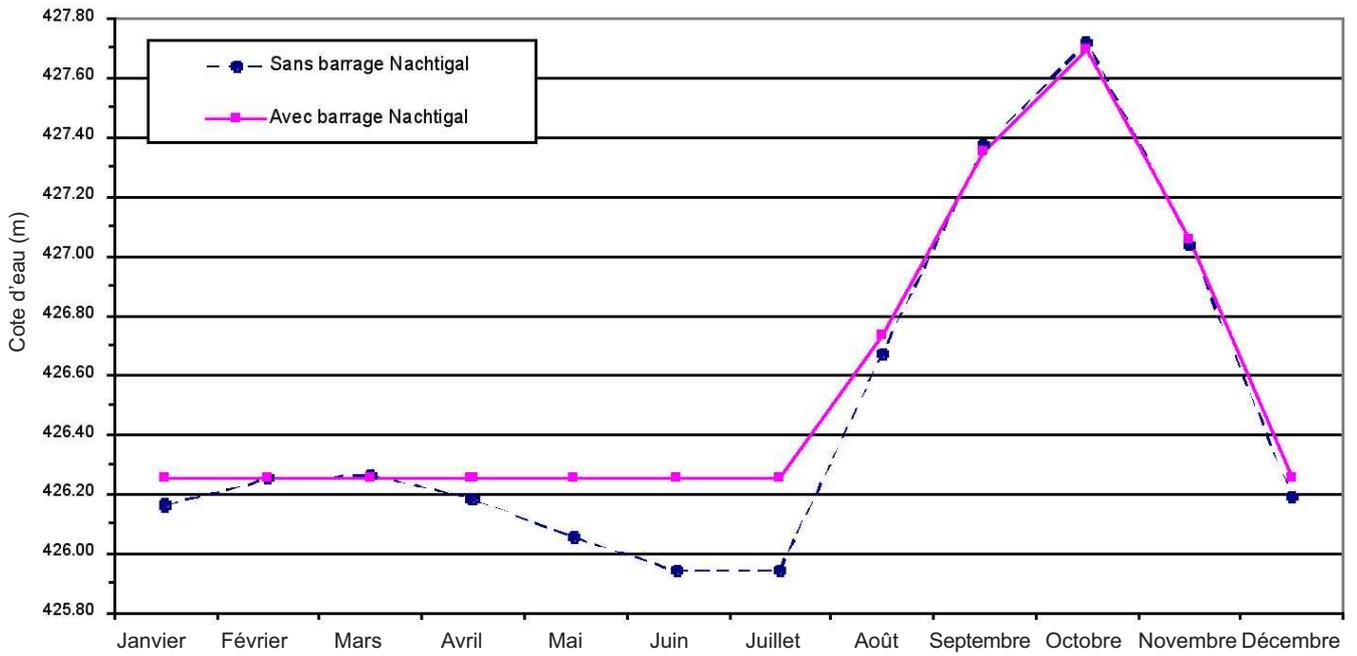


Fluctuations annuelles de la vitesse moyenne de la Sanaga au droit de la restitution  
Débit garanti de 600 m<sup>3</sup>/s

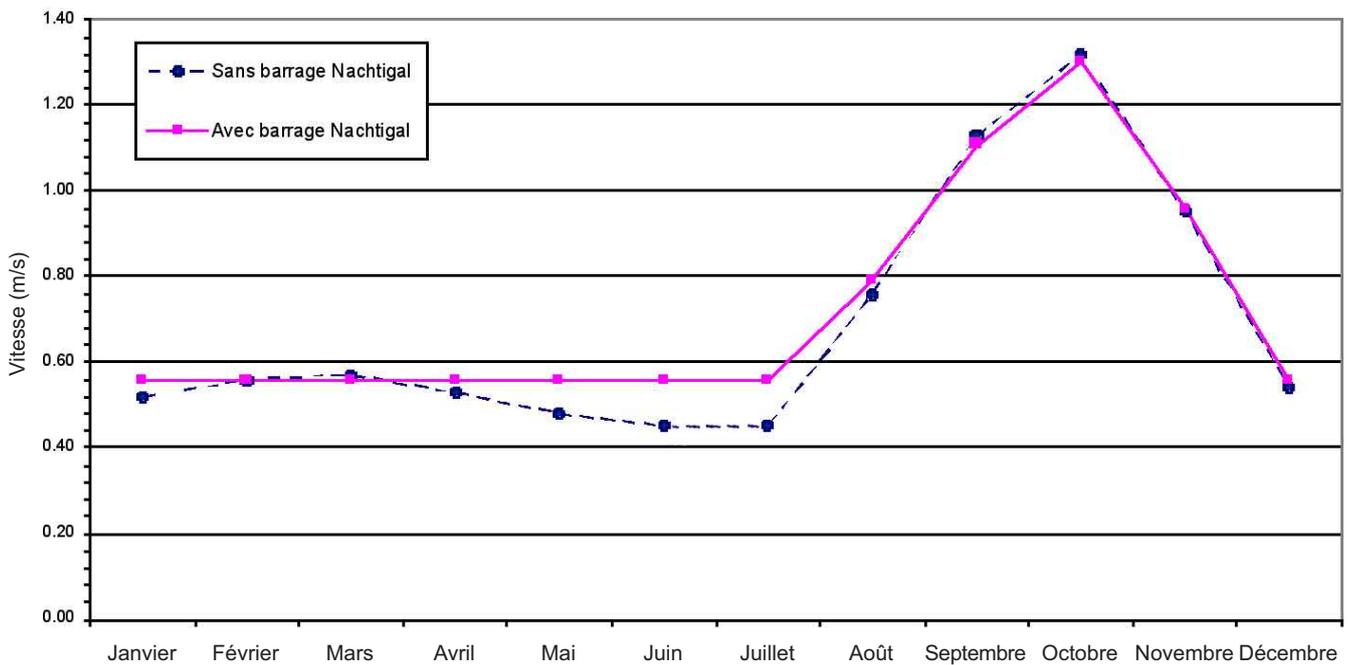




Fluctuations annuelles de la cote d'eau de la Sanaga au droit du bac de Nachtigal  
Débit garanti de 600 m<sup>3</sup>/s



Fluctuations annuelles de la vitesse moyenne de la Sanaga au droit du bac de Nachtigal  
Débit garanti de 600 m<sup>3</sup>/s



0521513\_Figure7\_9.fn11 (07/11)fid



En amont immédiat du barrage :

- la cote minimale du niveau d'eau dans ce secteur sera de 512 m, soit 8 à 8,5 m au-dessus du niveau d'eau moyen actuel;
- en octobre (mois où le débit moyen est maximal), le plan d'eau atteint une cote proche de 512,9 m;
- les vitesses d'écoulement diminueront à quelques cm/s alors qu'actuellement les vitesses moyennes mensuelles varient de 0,70 m/s à 1,40 m/s en octobre ( $Q = 2\,045\text{ m}^3/\text{s}$ );
- à environ 3 km en amont du barrage, dans la zone de la sablière, la cote minimale du niveau d'eau sera de 512 m et les vitesses d'écoulement diminueront à quelques cm/s.

Au niveau de la restitution :

- Les niveaux d'eau seront maintenus à un niveau minimal de l'ordre de 462,55 m (alors qu'actuellement le niveau minimal en juin/juillet atteint 461,80 m). Cela résulte de la régulation supplémentaire apportée par le barrage de Lom Pangar, et non de la présence de Nachtigal.
- Les niveaux maximaux pour les débits soutenus (août à novembre) ne seront pas modifiés.
- Le niveau maximal de 466,19 m atteint en octobre ne sera pas dépassé. Notons que la zone de la restitution se trouve en un point où le lit mineur se réduit nettement, avant de s'élargir de nouveau. Les écoulements peuvent donc passer en régime torrentiel, avec création d'un ressaut. C'est pourquoi les niveaux de septembre ou de novembre apparaissent plus bas que ceux d'août par exemple, alors que les débits sont plus forts (cf. courbes de vitesses également).
- Les vitesses moyennes en période de basses eaux seront globalement constantes et voisines des vitesses actuelles quand le débit turbiné est de  $600\text{ m}^3/\text{s}$  (ordre de grandeur du débit moyen naturel actuel). Pour des débits turbinés supérieurs aux apports amont, les vitesses au niveau de la restitution sont du même ordre de grandeur que celles de l'écoulement naturel.
- Les vitesses moyennes les plus fortes (mois où l'apport amont est supérieur au débit turbiné) seront identiques avec ou sans barrage.

Au niveau du bac de Nachtigal :

- Les niveaux d'eau seront maintenus à un niveau minimal de l'ordre de 426,25 m (alors qu'actuellement le niveau minimal en juin/juillet atteint 425,9 m). Cela résulte de la régulation supplémentaire apportée par le barrage de Lom Pangar, et non de la présence de Nachtigal.
- Les niveaux maximaux pour les débits soutenus (août à novembre) ne seront pas modifiés. Le niveau maximal de 427,7 m atteint en octobre ne sera pas dépassé.
- De même, les vitesses d'écoulement moyennes seront augmentées de décembre à juillet, période pendant laquelle le débit naturel amont est inférieur au débit turbiné. Ces vitesses moyennes sont de 0,55 m/s, elles restent donc largement inférieures aux vitesses maximales actuelles de septembre ou octobre (1,30 m/s).
- Pour les mois de débits plus forts, les vitesses moyennes futures seront égales aux vitesses moyennes actuelles puisque les débits naturels amont supérieurs à  $870\text{ m}^3/\text{s}$  seront transités vers l'aval, tel qu'ils le sont actuellement.

Ainsi, en conclusion :

- Les principaux changements induits par le barrage en amont sont la création de la retenue avec augmentation des niveaux d'eau et chute des vitesses moyennes d'écoulement.
- Les principaux changements induits par le barrage en aval sont, pour les paramètres de niveau d'eau comme pour ceux de vitesse, une valeur constante de décembre à juillet, alors que les débits naturels sont inférieurs au débit turbiné et des valeurs de crue identiques à celles aujourd'hui calculées.
- La gamme des vitesses moyennes d'écoulement de l'eau après la construction du barrage est, pour toutes les sections, incluse dans la gamme des vitesses moyennes avant construction du barrage. Il en est de même pour la gamme de fluctuation des niveaux moyens à l'aval du barrage.

#### D. Modification des débits solides

La mise en place d'un barrage et d'un réservoir associé provoque une modification des débits solides liée à la modification des profils de vitesse d'eau et à la présence physique d'un obstacle à l'écoulement d'environ 11 m de hauteur et qui ne laisse écouler que la lame d'eau supérieure du réservoir.

Ces phénomènes complexes, même s'ils sont bien connus qualitativement, sont difficiles à anticiper dès que l'on cherche à les quantifier et surtout à établir leur dynamique.

Dans le flux solide, il est distingué :

- les solides en suspension, particules fines (argile et silt fin), facilement mobilisables et qui franchiront sans encombre le barrage lors des crues et qui, pour les plus fines, transiteront également via le canal d'aménée;
- les solides charriés, sable, gravier et galets, dont la mobilisation dépend de la taille de la particule et de la vitesse de l'eau.

Au droit du projet, il a été estimé<sup>41</sup> un flux solide fin en suspension d'environ 750 000 m<sup>3</sup> par an et un flux solide des matériaux charriés (dont le sable) de l'ordre de 80 000 m<sup>3</sup> par an. Le diamètre moyen observé pour le sable est d'environ 1 mm et rarement plus de 2 mm. La vitesse d'eau nécessaire à la mise en mouvement du sable (diamètre moyen de 1 mm) au fond du lit est d'environ 0,8 m/s.

La mise en place d'un barrage provoque l'arrêt temporaire plus ou moins long du transit des débits charriés en fonction de leurs profils granulométriques. Les solides charriés (sable, gravier et galets) vont s'accumuler à l'entrée du réservoir en se répartissant selon leurs granulométries (galet, gravier, sables et silts grossiers). Au fur et à mesure de leur accumulation, la section mouillée va se réduire et des canaux préférentiels d'écoulement vont se créer. L'accumulation de matériaux va progresser jusqu'au barrage, en se déposant préférentiellement dans les zones de mortes-eaux latérales. La majorité du flux solide (sables et gravier) s'observe pendant les phénomènes de forte amplitude (crue annuelle et décennale). Il est possible qu'une partie du flux solide pendant ces événements passe par la surverse du barrage, en particulier les sables fins.

À proximité du barrage, les dispositifs de chasse actionnés régulièrement vont permettre de rétablir partiellement les débits solides, en particulier des solides les plus fins. Au bout d'une durée plus ou moins longue (estimée en années voire même en dizaines d'années) le flux solide va partiellement se rétablir. Sur la durée de vie du barrage, des opérations de retrait de matériaux seront mises en œuvre pour garder un volume utile minimal au barrage. Il faut rappeler ici que le barrage de Nachtigal n'est pas un ouvrage de régulation, mais un ouvrage conçu pour optimiser une hauteur d'eau à turbiner. La conservation d'un volume utile n'est pas de la même nécessité que celle par exemple du projet de barrage de régulation de Lom Pangar.

Ainsi, en conclusion :

Il est probable que le projet va modifier le profil granulométriques du flux solide. Les particules en suspension (argile et silt fin) vont transiter normalement alors que le flux des solides charriés sera fortement réduit les premières années (voire dizaines d'années). Les solides les plus gros (galets, graviers et sables grossiers) risquent d'être définitivement retenus en amont du barrage. Les solides charriés les plus fins (silts grossiers et sables fins) retrouvant au fur et à mesure du remplissage du réservoir un transit partiel. Lors d'évènement exceptionnel (crue annuelle et surtout décennale ou plus) les sables pourront partiellement transiter par la surverse du barrage.

##### 7.4.1.3 Impacts primaires des arrêts soudains de turbinage

Des arrêts de turbinage peuvent se produire suite à un incident (arrêt soudain) ou pour des raisons de maintenance (arrêt programmé).

---

<sup>41</sup> Rapport d'ingénierie conceptuelle du barrage de Nachtigal (Décembre 2006)

Afin de quantifier précisément les effets d'un arrêt de turbinage soudain, le modèle numérique précédemment présenté a été utilisé. L'instant d'arrêt du turbinage a été fixé arbitrairement dans le modèle, le 9 mai à 03h00.

#### A. Crue centennale amont

Les calculs ont été réalisés en considérant le débit turbiné maximal (870 m<sup>3</sup>/s) avec un apport amont de type centennal (cas le plus défavorable conduisant aux niveaux d'eau maximaux dans le canal). Rappelons que le débit centennal retenu est égal à 4 800 m<sup>3</sup>/s.

##### **Dans le canal d'amenée**

Comme le montrent les figures 7.10 et 7.9, les intumescences générées par cet arrêt brutal de turbinage se propagent dans le canal, en amont de l'usine. La modélisation ne permet pas le calcul des ondes de Favre qui se superposent à ces intumescences. Ce point particulier est développé à la fin de cette sous-section.

À l'aval du canal (voir la figure 7.10), le niveau d'eau établi à 513,07 m atteint 515,32 m, sept minutes après l'arrêt des turbines. Puis le niveau décroît jusqu'à 512,35 m à 03h19, soit 12 minutes après. L'amplitude maximale de ce front d'ondes est de 2,97 m. La période de ces intumescences est d'environ 26 minutes. On n'observe pas d'onde raide.

À l'amont du canal (voir la figure 7.11), le niveau d'eau établi à 513,40 m atteint 513,97 m, six minutes après l'arrêt des turbines. Puis le niveau décroît jusqu'à 513,65 m à 03h10, soit quatre minutes après. L'amplitude maximale de ces intumescences est de 0,32 m. Le niveau d'eau se stabilise environ 3h50 après l'arrêt des turbines (variation de niveau inférieure à 1 cm).

La figure 7.12 présente le profil en long, dans le canal d'amenée, des niveaux d'eau maximaux atteints (instants variables en fonction de la position). Sur cette figure, l'abscisse 0 correspond à la restitution dans la Sanaga et l'abscisse 355, aux turbines de l'usine hydroélectrique.

On retrouve les cotes maximales de 515,3 m en amont de l'usine et de 513,9 m au niveau de la prise d'eau.

Suite à une manœuvre soudaine en canal, une augmentation brusque du niveau de l'eau dans le canal se propage et donne naissance à des ondes secondaires dont l'amplitude peut atteindre jusqu'à deux fois l'amplitude initiale des intumescences : ce sont les ondes de Favre. Les accélérations verticales importantes provoquent leur apparition (distribution de pression non hydrostatique).

Dans le cas du présent projet, la littérature permet de retenir que les hauteurs atteintes par ces ondes égalent 1,1 fois celle des intumescences. On en déduit ainsi que les niveaux maximaux atteints respectivement en aval et en amont du canal sont 515,6 m et 514,0 m.

On vérifie ainsi que le canal d'amenée à ciel ouvert est suffisamment dimensionné pour éviter tout débordement en cas d'arrêt de turbinage.

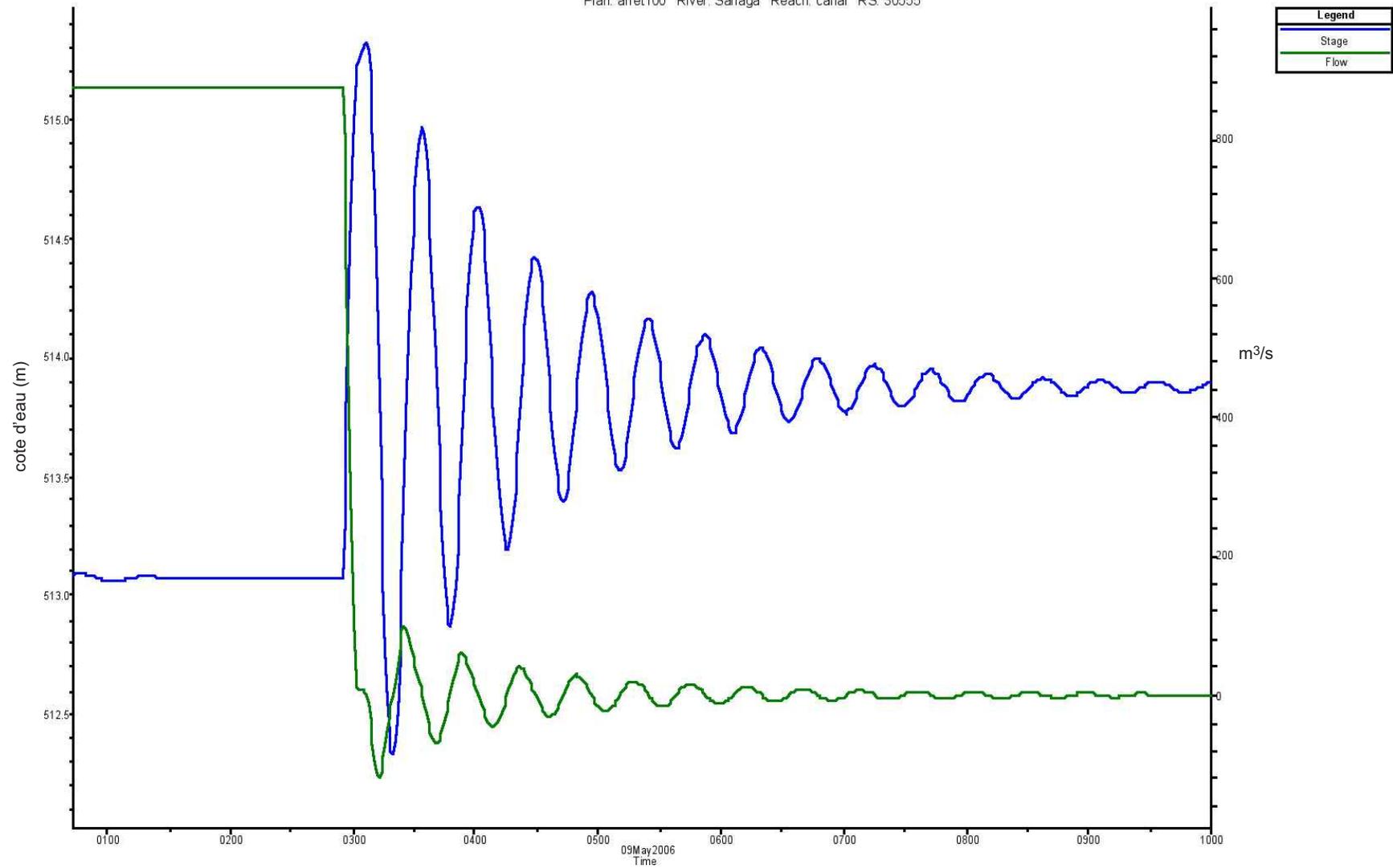
##### **À l'amont du barrage**

La figure 7.13 montre qu'à l'amont du barrage :

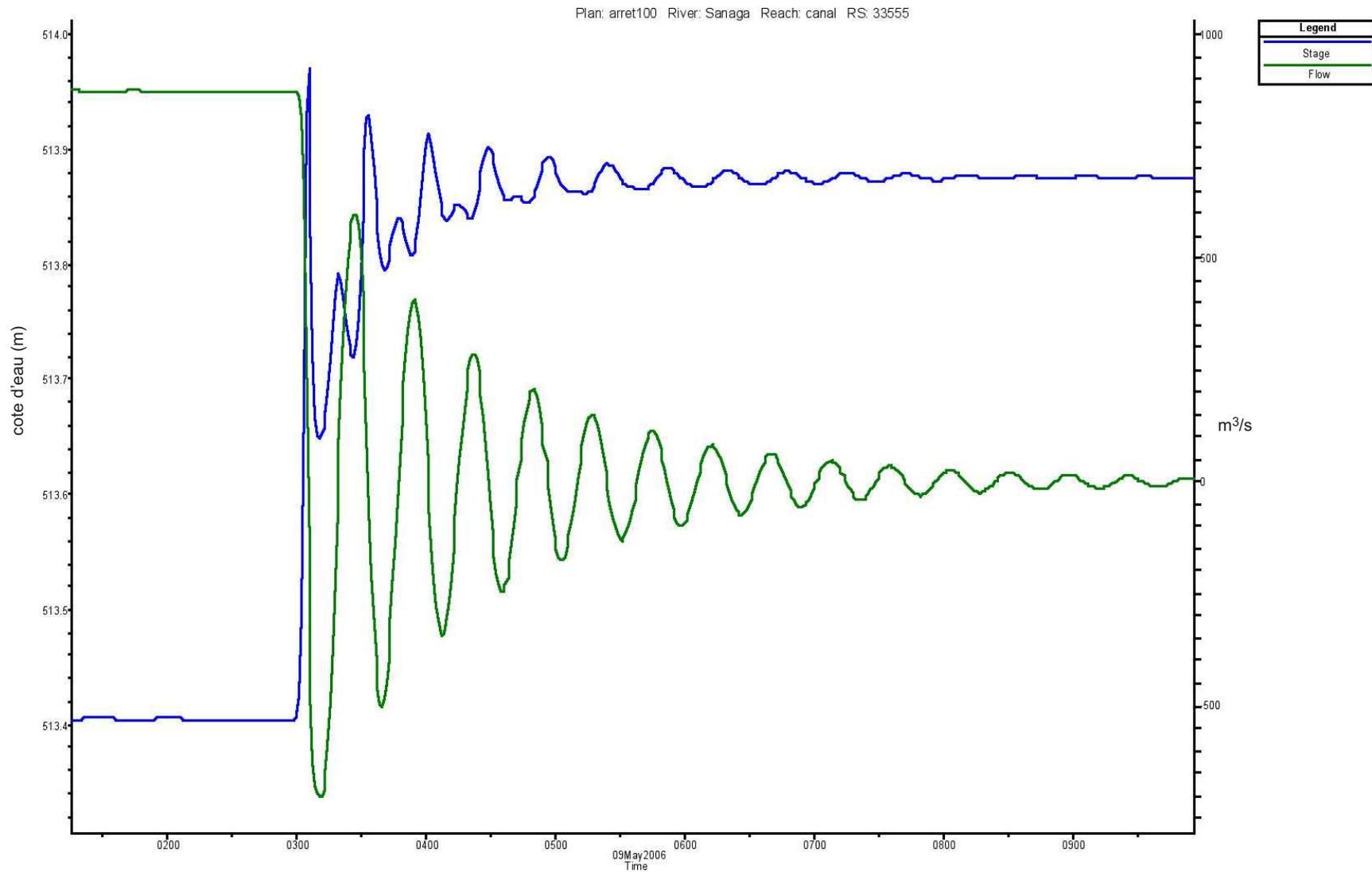
- deux minutes après l'arrêt des turbines, le niveau d'eau établi à 513,67 m augmente à raison d'environ 1 cm/mn jusqu'à la cote 513,87 m;
- le niveau d'eau varie ensuite de quelques centimètres (amplitude maximale de six cm), au gré des fronts d'ondes positives et négatives qui se propagent dans la retenue;
- ces variations du plan d'eau s'atténuent environ 2h50 après l'arrêt des turbines, le niveau d'eau stabilisé atteint alors 513,88 m.



Plan: arret100 River: Sanaga Reach: canal RS: 30555



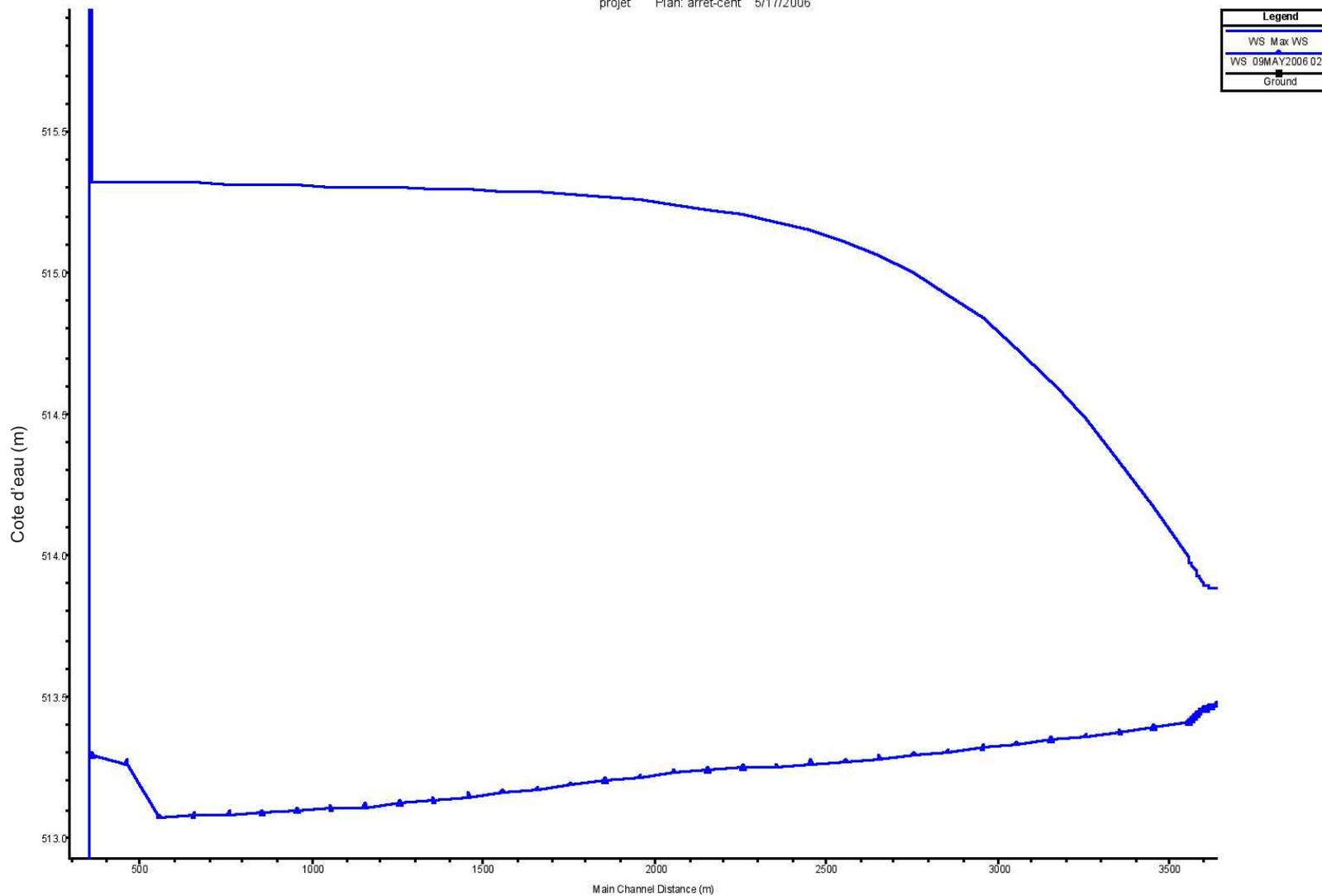




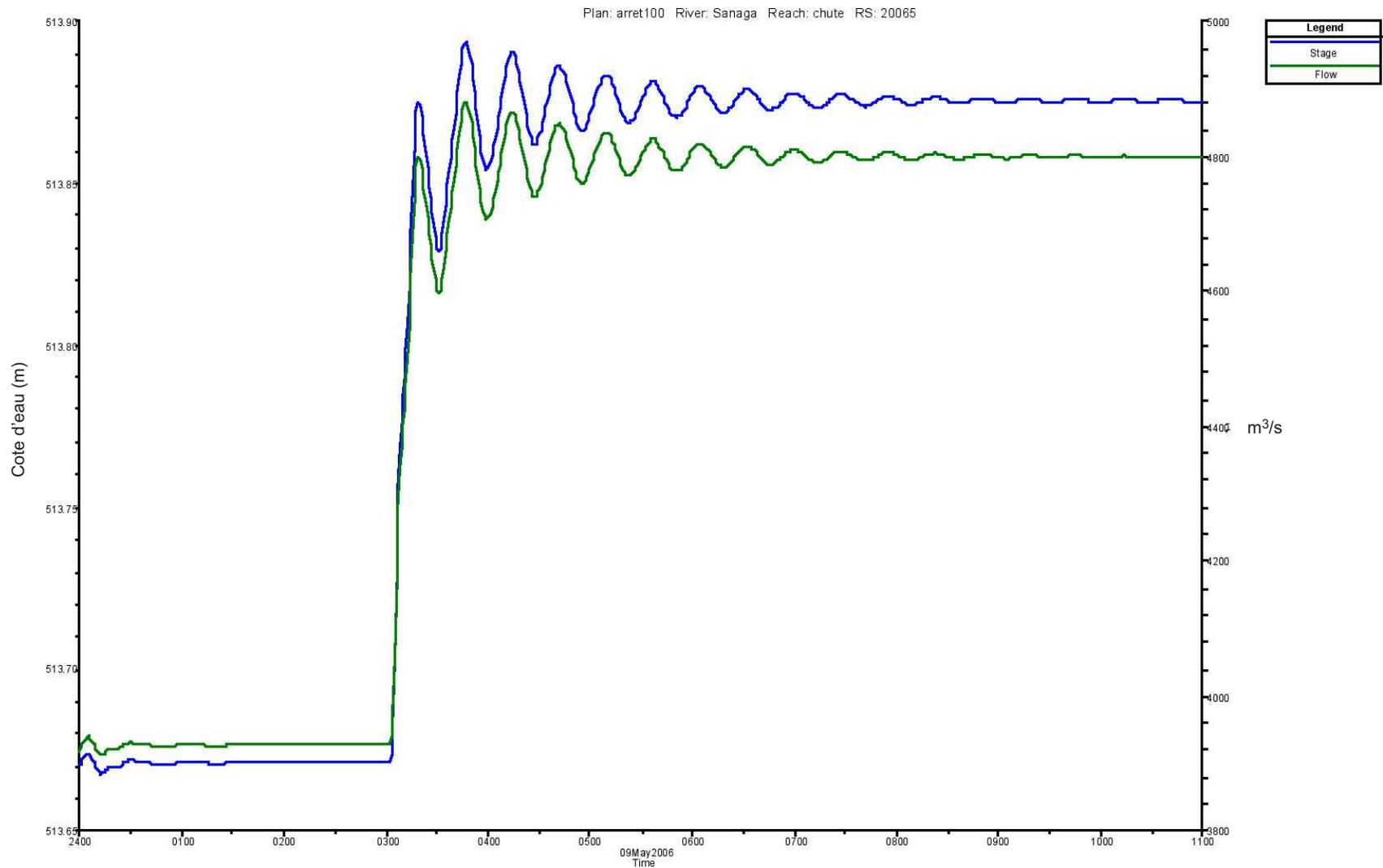
**Figure 7.11**  
Évolution temporelle du débit  
et du niveau d'eau à l'amont du canal



projet Plan: arret-cent 5/17/2006







**Figure 7.13**  
Évolution temporelle des niveaux  
d'eau en amont du barrage



À l'amont de la retenue, une onde circulaire de forte largeur et profondeur, par rapport au canal, va se diffuser dans la retenue. Le point source virtuel est situé vers la prise d'eau, l'amplitude de cette onde décroît en  $1/R$  ( $R$  étant la distance à la source).

Or, au droit de la prise d'eau, le premier front d'onde a une amplitude de 57 cm puis l'amplitude maximale des intumescences est de 32 cm. On en déduit que dans un rayon de 57 m, centré sur la prise d'eau, la plus importante oscillation (premier front) du plan d'eau sera inférieure à un centimètre. L'onde de masse (correspondant à la surélévation du niveau pour évacuer le débit excédentaire : 21 cm) aura donc, dans la retenue, une amplitude nettement supérieure à l'onde de surface induite par la perturbation liée à l'arrêt de turbinage.

La zone d'influence de l'arrêt des turbines dans la retenue du barrage se situe donc à une soixantaine de mètres en amont du barrage.

### Entre le barrage et la restitution

Comme l'illustre la figure 7.14, le débit déversant égal à  $3\,930\text{ m}^3/\text{s}$  commence à augmenter deux minutes après l'arrêt des turbines ( $t = 3\text{h}00$ ), et atteint la valeur de  $4\,800\text{ m}^3/\text{s}$ , 17 minutes après. Le débit déversé au niveau du barrage augmente donc de  $51\text{ m}^3/\text{s}$  par minute, et ce, jusqu'à  $t = 3\text{h}19$ . Ensuite, la valeur du débit déversé oscille en fonction des variations du niveau d'eau amont (cf. amont barrage), l'amplitude maximale des oscillations étant de  $285\text{ m}^3/\text{s}$ . Le débit déversé se stabilise à  $4\,800\text{ m}^3/\text{s}$  (débit d'apport centennal amont), environ  $5\text{h}30$  après l'arrêt des turbines ( $\Delta Q < 5\text{ m}^3/\text{s}$ ).

### À l'aval de la restitution

L'impact d'un arrêt des turbines sur les conditions d'écoulement en aval du barrage a été étudié en aval de la restitution, à 1 km en aval et au bac de Nachtigal.

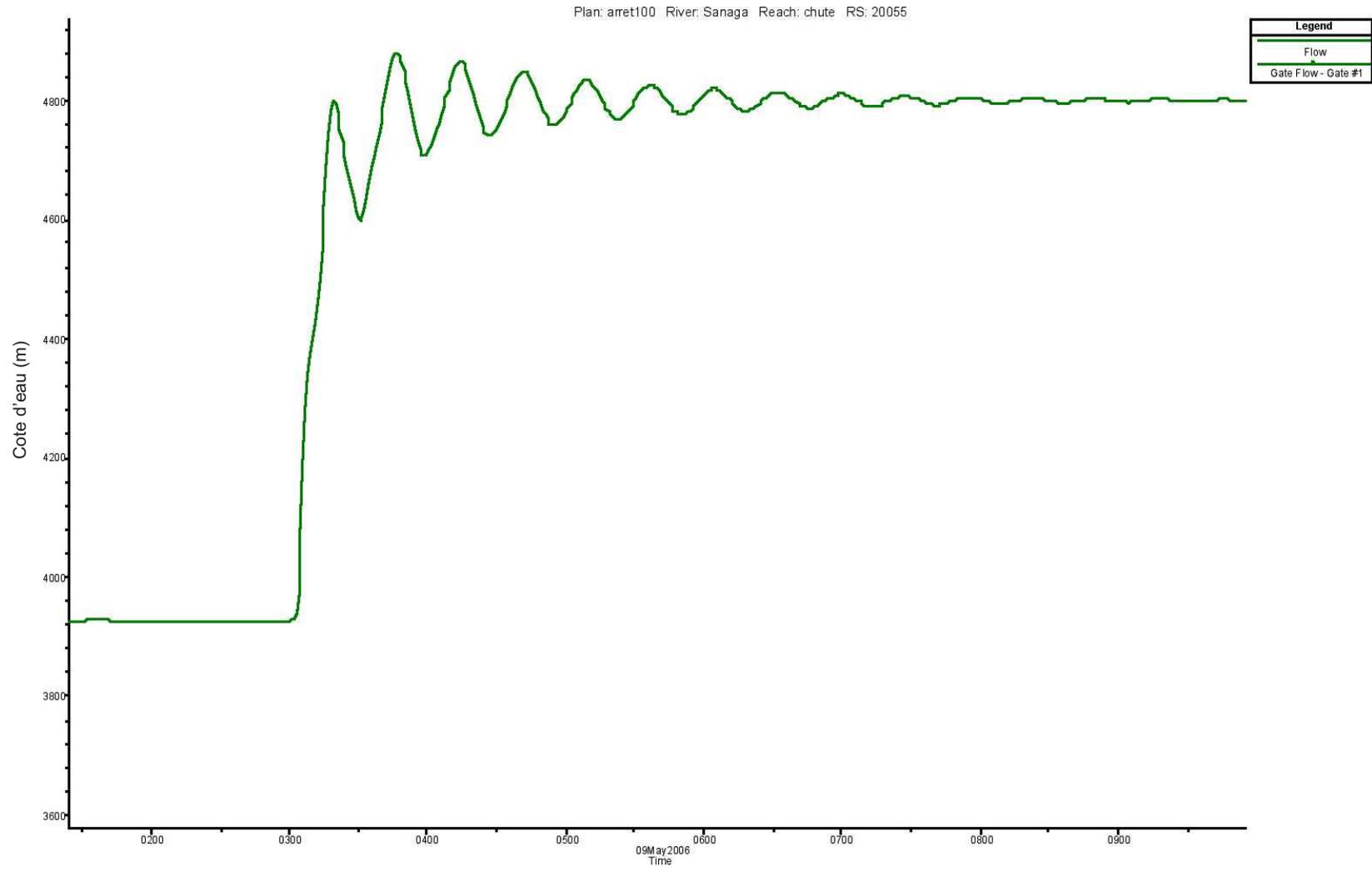
À l'aval immédiat de la restitution, tel qu'illustré à la figure 7.15 :

- le débit dans le fleuve chute dès l'arrêt des turbines à la valeur à  $3\,930\text{ m}^3/\text{s}$  ( $= 4\,800 - 870$ ) à  $3\text{h}11$ . On en déduit que le débit déversé sur le barrage met environ neuf minutes pour se propager dans le lit du fleuve et atteindre la restitution;
- le débit augmente alors et oscille en fonction des déversements amont. Le pic de débit à  $4\,812\text{ m}^3/\text{s}$  est atteint à  $t = 03\text{h}56$ ;
- le débit se stabilise à  $4\,800\text{ m}^3/\text{s}$  environ cinq heures après l'arrêt des turbines;
- les niveaux d'eau dans la section varient de la même façon que le débit;
- le niveau d'eau établi à  $467,73\text{ m}$  diminue à  $467,37\text{ m}$  en 12 minutes, d'où un abaissement de  $3\text{ cm/mn}$ ;
- le niveau initialement établi de  $467,73\text{ m}$  se stabilise de nouveau à cette valeur environ  $3\text{h}00$  après l'arrêt des turbines ( $\Delta < 1\text{cm}$ ).

À 1 km en aval de la restitution, tel qu'illustré à la figure 7.16 :

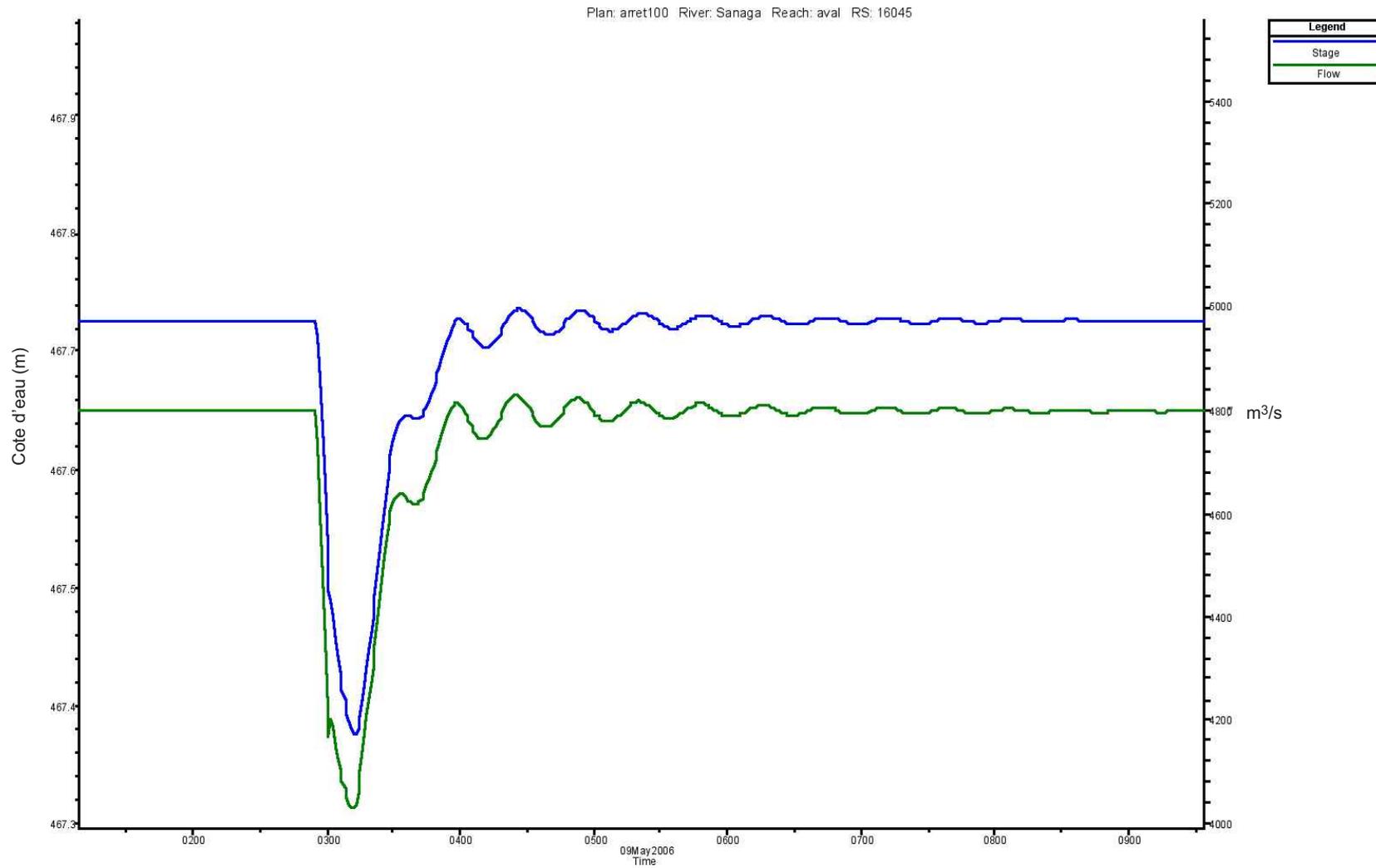
- le débit dans le fleuve chute quelques minutes après l'arrêt des turbines et atteint un minimum de  $4\,050\text{ m}^3/\text{s}$ , 15 minutes après l'arrêt des turbines. Le débit augmente alors et oscille en fonction des déversements amont. Le pic de débit à environ  $4\,824\text{ m}^3/\text{s}$  est atteint à  $t = 04\text{h}27$ ;
- le débit se stabilise à  $4\,800\text{ m}^3/\text{s}$  environ  $4\text{h}40$  après l'arrêt des turbines;
- les niveaux d'eau dans la section varient de la même façon que le débit;
- le niveau d'eau établi à  $465,74\text{ m}$  chute à  $465,42\text{ m}$  en 14 minutes, d'où un abaissement de  $2,2\text{ cm/mn}$ ;
- le niveau initialement établi de  $465,74\text{ m}$  se stabilise de nouveau à cette valeur environ  $2\text{h}20$  après l'arrêt des turbines ( $\Delta < 1\text{cm}$ ).



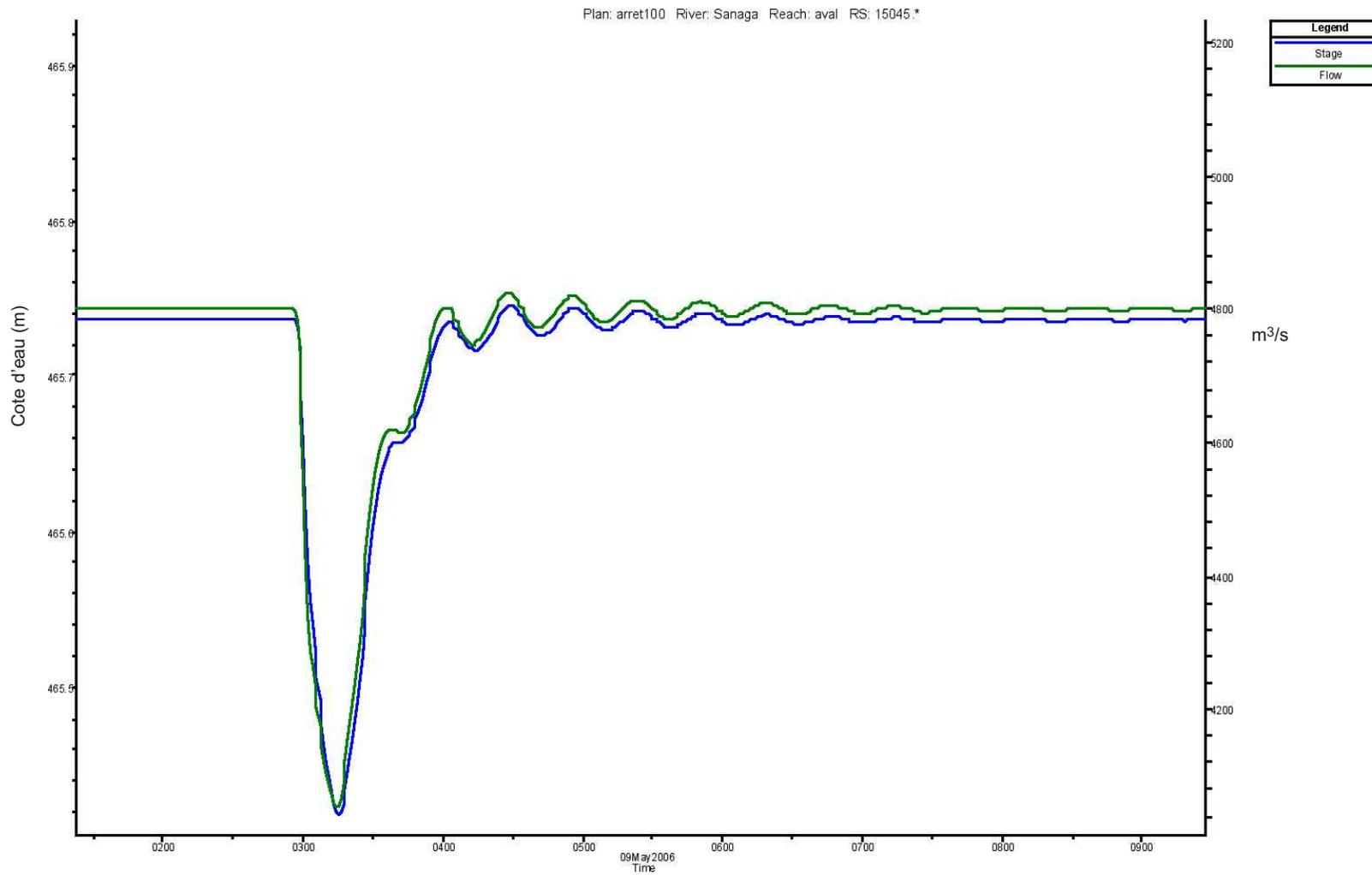


**Figure 7.14**  
Évolution temporelle du débit déversé sur la crête du barrage











Au niveau du bac de Nachtigal, la figure 7.17 montre :

- le niveau d'eau établi dans la section à 429,34 m décroît de 0,20 m (jusqu'à la cote 429,14 m) en 30 minutes, à partir de l'instant  $t = 03h15$ , d'où un abaissement du plan d'eau très lent, de l'ordre de 1 cm/mn;
- à 05h18, le niveau d'eau s'établit de nouveau à la cote 429,34 m. La montée des niveaux se fait très lentement : 20 cm en 2 heures.

La figure 7.18, présentant une ordonnée graduée en minute et un instant d'arrêt de turbinage à  $t=180$ , met en évidence que l'effet sur les vitesses d'écoulement au droit du bac se limite à une décroissance de 0,25 m/s en 24 minutes.

Ainsi, dans ces conditions, un arrêt de turbinage sera sans conséquence sur le bac qui ne fonctionne pas de toute façon lorsque la Sanaga est en crue centennale.

B. Apport amont de 870 m<sup>3</sup>/s

#### **Dans le canal d'amenée**

Les résultats détaillés dans le canal d'amenée ne sont pas présentés dans cette section puisqu'il a déjà été démontré que dans le cas le plus défavorable (cas précédent, section 7.4.1.3 A), le canal est conçu pour contenir les ondes générées par un arrêt de turbinage.

Il est à préciser cependant que l'amplitude maximale des intumescences est de 3,94 m à l'aval du canal et 0,97 m en amont du canal. En appliquant le même raisonnement que précédemment ont obtenu, avec les ondes de Favre, des cotes d'eau maximales de 514,9 m en aval du canal et 512,7 m en amont du canal.

On évalue ainsi qu'à une distance radiale de 100 m de la prise d'eau vers le canal d'amenée, les oscillations de la retenue du barrage, du fait des intumescences dans le canal, seront inférieures à 1 cm.

#### **À l'amont du barrage**

Les figures 7.19 et 7.20 illustrent respectivement l'évolution temporelle du débit au droit du barrage et l'évolution temporelle du niveau d'eau sur le seuil du barrage.

Le déversement sur le seuil débute en rive gauche, environ 17 minutes après l'arrêt de turbinage et environ cinq minutes après sur l'ensemble du déversoir.

Les niveaux d'eau dans la retenue montent à raison de 2 cm/minute à partir 512,00 m pour atteindre le niveau 512,77 m. Le plan d'eau oscille ensuite et se stabilise à 512,77 m environ, 4h15 après l'arrêt.

L'onde de masse (correspondant à la surélévation du niveau pour évacuer le débit excédentaire) est donc de 77 cm.

#### **Entre le barrage et la restitution**

La figure 7.21 illustre l'évolution temporelle du débit et du niveau d'eau en aval immédiat du barrage.

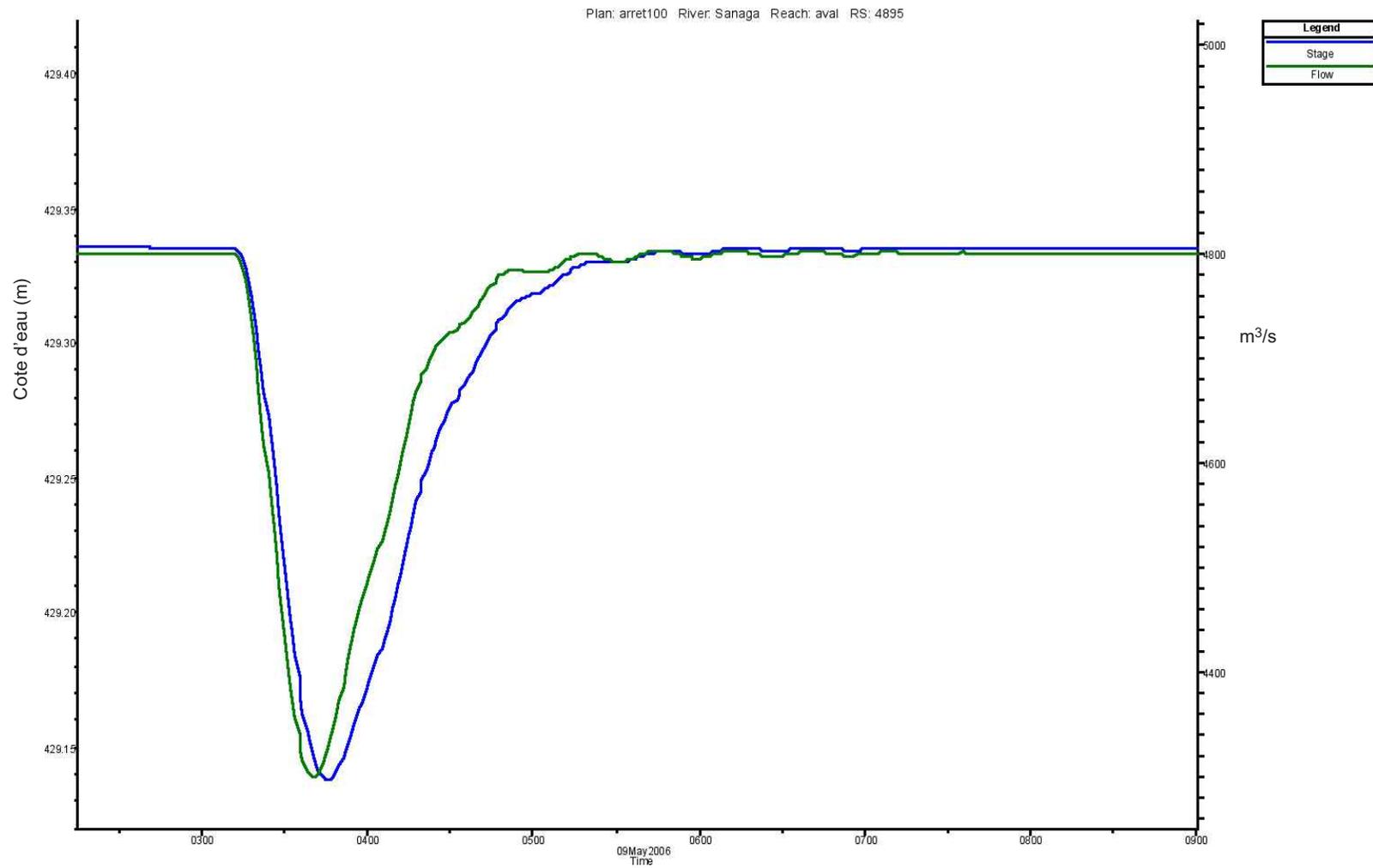
Les débits augmentent à raison de 35 m<sup>3</sup>/s par minute et la vitesse maximale de montée des niveaux d'eau est de 4 cm/minute.

#### **À l'aval de la restitution**

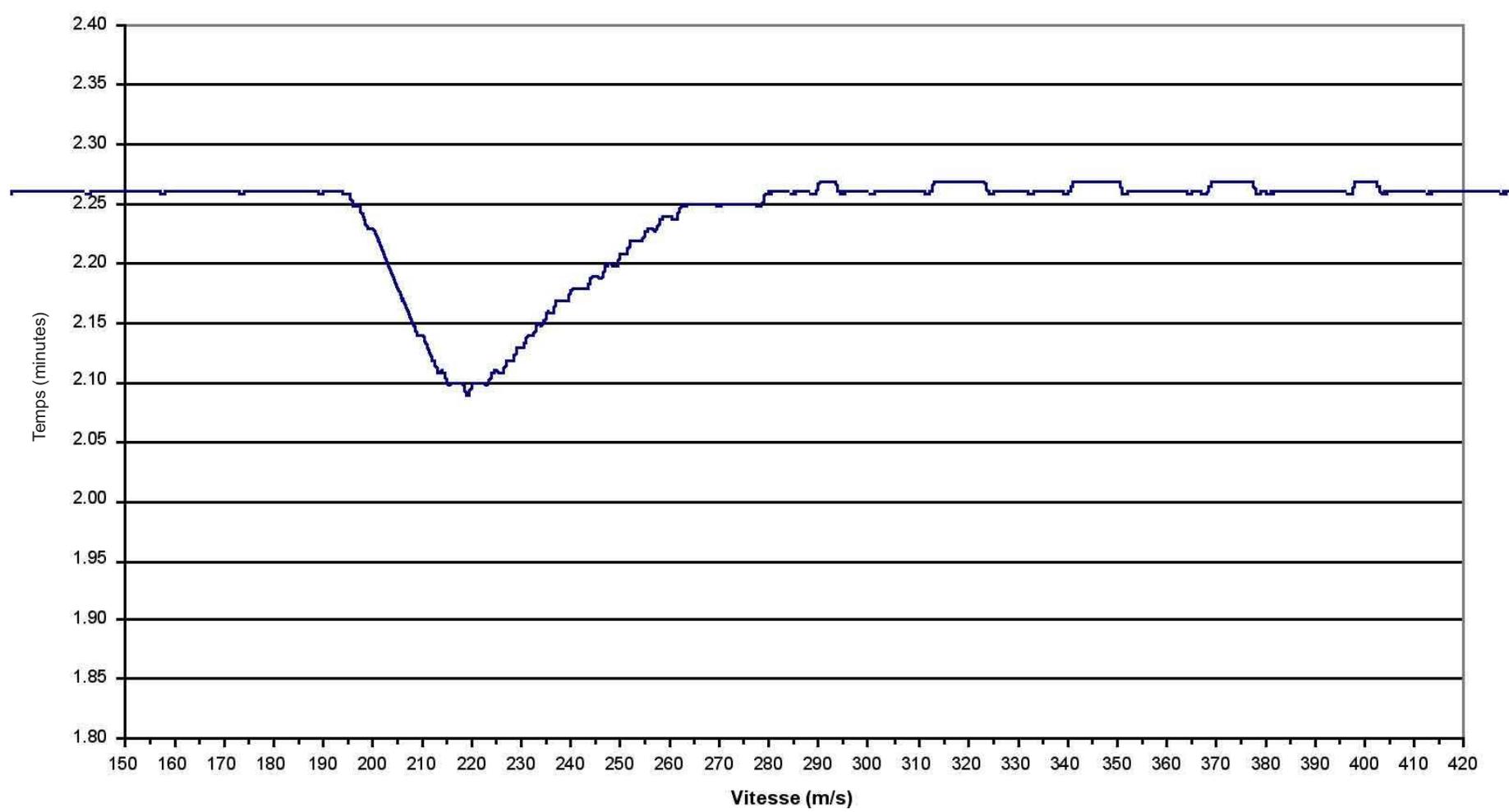
La figure 7.22 illustre l'évolution temporelle du niveau d'eau et du débit au bac de Nachtigal.

Les niveaux d'eau décroissent 30 minutes après l'arrêt des turbines de la cote établie à 426,65 m à 425,74 m, à raison de moins d'1 cm/minute, pendant à peine deux heures. Ceci correspond à la discontinuité de débit amont du fait du temps de transfert du débit dans canal vers le lit naturel du fleuve par le barrage.



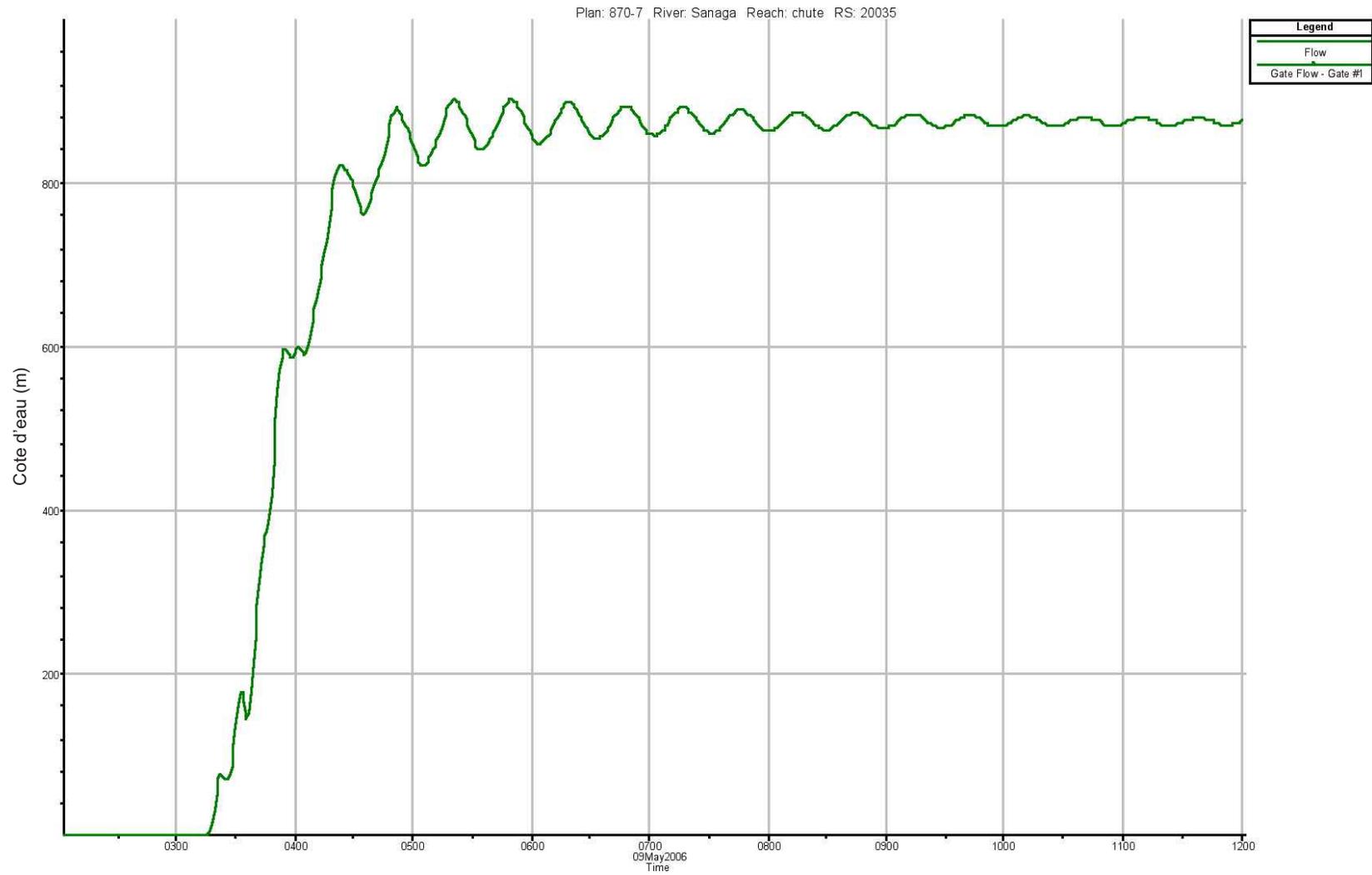






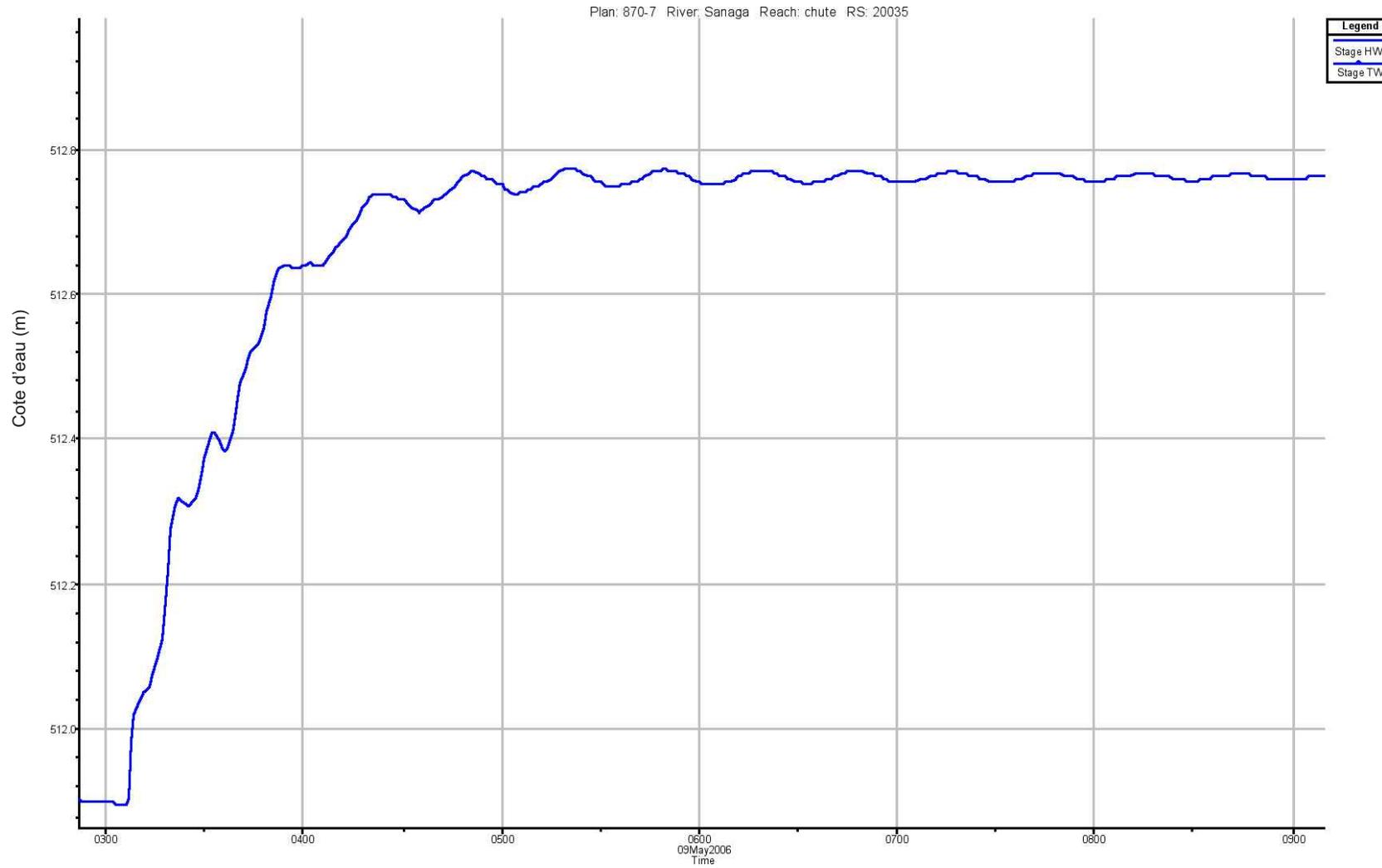
**Figure 7.18**  
Évolution temporelle de la vitesse moyenne d'écoulement au bac de Nachtigal



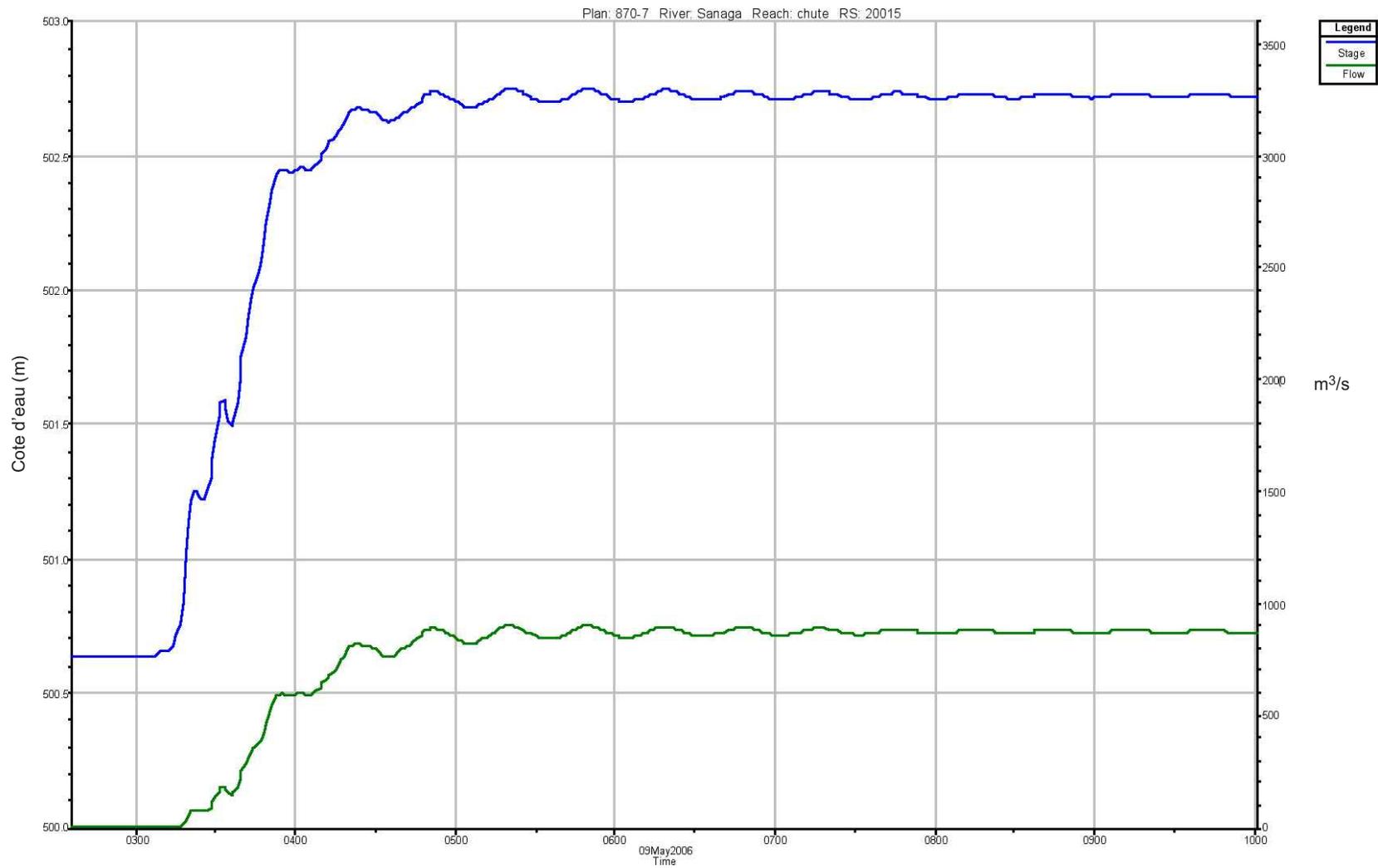


**Figure 7.19**  
Évolution temporelle du débit  
au droit du barrage

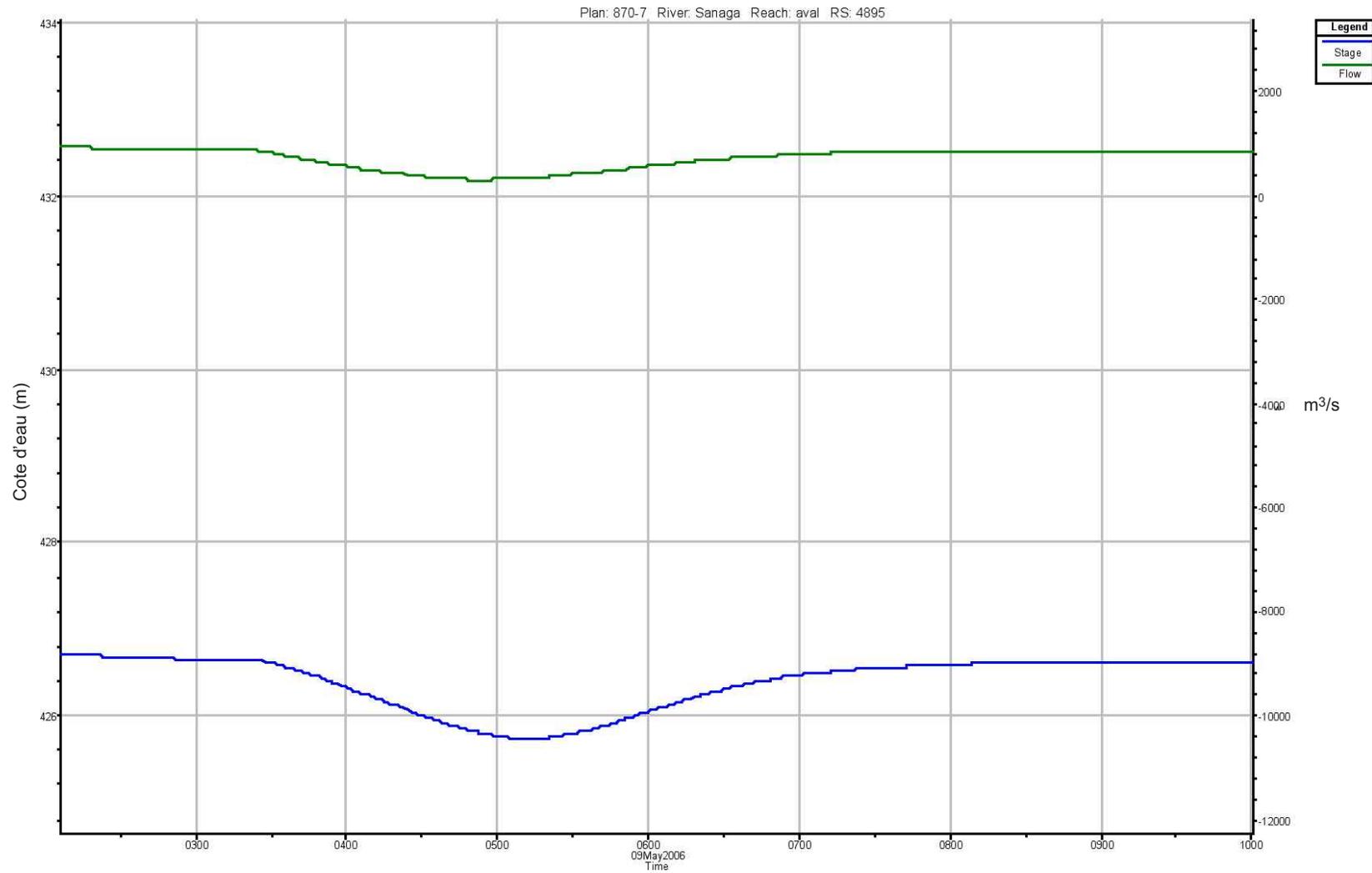














Le niveau d'eau remonte aussi lentement qu'il est descendu, pour atteindre de nouveau un régime établi à la cote initiale de 426,65 m, 5h30 après l'arrêt des turbines.

Les vitesses moyennes ne sont pas modifiées.

#### **7.4.1.4 Impacts primaires de reprise soudaine de turbinage**

Il est important de noter qu'une reprise brutale de turbinage ne peut s'envisager, car ceci nécessiterait une puissance non disponible sur le réseau en place.

#### **7.4.1.5 Impacts secondaires en condition d'exploitation de routine**

##### **A. Navigation**

En condition d'exploitation normale, la navigation en pirogue sera facilitée dans le réservoir puisque les vitesses seront très faibles. Toutefois, le courant fort qui se développera à proximité de la prise d'eau et les risques liés au déversoir obligeront à définir une limite de navigabilité. Durant la saison de basses eaux, l'absence de déversement sur le barrage ne permettra pas de naviguer entre l'aval du barrage et la restitution de l'usine hydroélectrique.

Au niveau du bac de Nachtigal, les conditions moyennes d'écoulement ne seront pas modifiées, de même que les valeurs maximales de niveau d'eau et de vitesse. En revanche, la répartition dans l'année sera différente.

##### **B. Sablière amont**

L'exploitation de la sablière en amont du barrage sera facilitée par la création du réservoir (zone d'eaux calmes favorable à la sédimentation). Les conditions d'exploitation devront être définies en concertation avec Alucam qui peut y trouver un intérêt pour l'entretien du réservoir. En effet, la sablière actuelle devra être déplacée en amont, car son emplacement actuel sera noyé. La productivité de cette zone devrait fortement augmenter autorisant une mécanisation de l'exploitation.

##### **C. Sablières aval**

Pour les sablières situées en aval de la restitution, le régime de sédimentation pourrait être modifié par la création du plan d'eau (voir paragraphe 7.4.2.1 D), mais les conditions hydrauliques d'exploitation ne seront pas modifiées (niveaux d'eau et vitesses moyennes demeureront du même ordre de grandeur qu'actuellement).

Le devenir de l'alimentation en sable des zones actuellement exploitées en aval, demande des investigations complémentaires et un programme de surveillance. Il est en effet possible qu'elles subissent un déficit marqué en apport de matériaux sur le long terme (sables et graviers) dans la mesure où le barrage et le réservoir constituent un obstacle à leurs écoulements et même si une partie du flux solide peut transiter par la surverse du barrage lors d'événements exceptionnels.

##### **D. Périmètres de protection**

En mode de fonctionnement standard, l'appel de débit au droit de la prise d'eau représente le plus grand danger. Les accès à toutes les infrastructures seront grillagés.

Les activités autorisées dans et à proximité la retenue, de même qu'à l'aval du barrage, devront être clairement identifiées. Les activités agricoles, potentiellement génératrices de pollution (pesticides, hydrocarbures des machines), pourraient par exemple être interdites à proximité immédiate de la retenue.

##### **E. Maintenances**

Notons que les opérations de maintenance de l'usine seront programmées en période de basses-eaux et ne nécessiteront pas d'arrêt complet de turbinage (débit turbiné de 600 m<sup>3</sup>/s garanti avec une turbine stoppée).

Les opérations d'entretien classique n'auront donc aucune incidence supplémentaire sur les écoulements de la Sanaga que ceux induits en condition d'exploitation de routine.

#### **7.4.1.6 Impacts secondaires en cas d'arrêt de turbinage accidentel**

En termes de sécurité publique, les arrêts de turbinage intempestifs, de même que les ouvertures et fermetures des vannes de l'évacuateur de crue représentent la plus grande menace.

Le détail des calculs hydrauliques montre que le bac de Nachtigal ne subira pas d'effet rédhibitoire pour son exploitation.

#### **7.4.1.7 Mesures correctives**

Compte tenu de ce qui précède, il sera nécessaire de :

- Définir une zone d'exclusion d'une largeur de 300 à 500 m en amont du barrage du fait de la prise d'eau et du déversoir et 500 m à l'aval de la restitution du fait des déversements ou des évacuations par les vannes radiales occasionnelles. Dans cette zone, l'accès au fleuve devrait être interdit (pêche, navigation, autres usages).
- Mettre en place un système d'alerte et/ou d'information pour les populations qui accèdent à l'eau du fleuve. Ce système doit permettre d'informer le bac notamment de tout événement particulier au niveau du barrage : entretien des turbines, évacuation de trop-plein, chasse ou autre. Des sirènes audibles jusqu'à 500 m en aval de la restitution semblent le meilleur moyen de prévenir les utilisateurs de la Sanaga dans l'environnement proche du barrage.
- Mettre en place un système de surveillance des flux solides et en particulier de l'alimentation des sablières en aval par les crues annuelles.

Concernant les possibilités de pertes de pirogues, il sera nécessaire de sensibiliser les pêcheurs afin qu'ils les arriment.

Afin d'anticiper les déversements sur le barrage dus aux apports de débits amont importants, il semble nécessaire de mettre en place un système de prévision des débits, basé aussi sur la gestion des quatre barrages amont. Ceci sera à définir par Alucam dans son plan de gestion de l'ouvrage.

En outre, afin de permettre d'affiner certaines hypothèses de calcul (hydrologie, hydraulique), il est recommandé de remettre en service deux à trois des échelles de mesure des hauteurs d'eau installées par EDF dans les années 70 (cf. dossier de conception technique).

### **7.4.2 Impacts sur l'érosion**

L'analyse des impacts sur l'érosion des rives et la sédimentation qui en découle est réalisée pour chacun des trois tronçons suivants du fleuve qui se distingueront par des conditions hydrologiques différentes après la mise en service des aménagements :

- la retenue ou bief d'amont;
- le tronçon à débits modifiés entre le barrage et le point de restitution;
- le tronçon aval à la sortie du canal de restitution.

#### **7.4.2.1 Impact sur l'érosion dans la retenue**

##### **A. Nouvelles conditions hydrologiques**

Tel que décrit précédemment, la cote minimale du plan d'eau en amont immédiat du barrage sera maintenue en permanence à 512 m, ce qui représente un relèvement du plan d'eau de 8,0 à 8,5 m au-dessus du niveau d'eau moyen actuel. De plus, durant le mois d'octobre, où le débit moyen est maximal, le plan d'eau atteindra une cote proche de 512,9 m. Les vitesses d'écoulement, qui varient en moyenne de 0,70 m/s à 1,40 m/s dans les conditions actuelles, diminueront sensiblement dans la retenue pour atteindre des vitesses

moyennes de l'ordre de quelques cm/s seulement en conditions normales en saison sèche. Par contre, les vitesses d'écoulement dans le bief amont pourront occasionnellement atteindre des valeurs plus élevées lors de l'arrivée de débits plus importants nécessitant un déversement durant la saison des pluies.

## B. Analyse et évaluation de l'impact

Il est évident que le relèvement permanent du plan d'eau de 8,0 à 8,5 m va avoir des conséquences marquées en termes d'érosion des rives et de sédimentation. Le relèvement du plan d'eau amènera l'implantation d'une nouvelle ligne de rive aux environs de la cote 512 m sur une longueur de 12,6 km au total. Cette nouvelle ligne de rive s'implantera, d'une part sur les versants décrits précédemment sur une longueur de 4,8 km ou, d'autre part, directement sur la surface du plateau latéritique, sur une longueur de 7,8 km. Dans les deux cas, ce sont principalement les altérites érodables qui se retrouveront exposées aux agents et processus d'érosion à la marge du plan d'eau.

La présence du couvert forestier assez dense par endroits sur les versants et les faibles vitesses d'écoulement qui prévaleront dans la retenue contribueront à ralentir et étaler les processus d'érosion sur une assez longue période de temps. De même, la présence d'une couche d'altérites érodables relativement mince au-dessus du roc limite les volumes de matériaux qui seront impliqués. Toutefois, malgré ces facteurs atténuants, les processus d'érosion seront actifs le long de la future ligne de rive, en particulier durant les premières années après la mise en service de la centrale et jusqu'à ce que la nouvelle ligne de rive ait atteint sa position d'équilibre.

Le principal agent d'érosion sera le sapement produit par les vagues et le courant sur les matériaux en place à la limite du plan d'eau. Ce sapement érodera les sols latéritiques et produira d'abord une simple encoche sur la rive. Cette encoche deviendra ensuite la base d'un véritable talus riverain en pente raide, plus ou moins haut selon la pente originale et la nature du terrain. Le sapement plus ou moins intense, mais continu à la base de ce talus riverain induira des mouvements de masses qui vont faire reculer plus ou moins rapidement la ligne de rive. Les mouvements de masses susceptibles de se produire sont :

- petits éboulis;
- chutes d'arbres;
- glissements de la couche d'humus;
- affaissements mineurs.

L'érosion le long de la ligne de rive amènera la mise en suspension des particules les plus fines d'argiles et de silts, qui constituent une part importante des sols ferrallitiques des altérites. Il faut s'attendre à ce que l'eau soit chargée de matières en suspension pendant les premières années. Ces particules en suspension seront éventuellement transportées en aval de la retenue par le canal d'aménée ou par les eaux déversées. Toutefois, il est probable qu'il y ait sédimentation de silts et d'argiles dans certaines portions plus calmes à l'intérieur de la retenue et formation de vasières. Éventuellement, en période de crues, ces dépôts argileux devraient être repris en charge et évacués hors de la retenue.

Les particules plus grossières de silts et les sables seront aussi délogés des sols ferrallitiques par l'érosion et redéposés sur le lit du fleuve à l'intérieur de la retenue. Cet apport local supplémentaire de sédiments provenant de l'érosion des sols favorisera la formation de bancs de sables dans la retenue et leur exploitation éventuelle comme matériaux de construction.

Les particules plus grossières de graviers et cailloux devraient se concentrer sur les plages ou former des bancs dans les portions à écoulement plus rapide de la retenue. Toutefois, étant donnée la proportion moindre de graviers et cailloux dans les altérites, la présence de bancs de gravier devrait être peu importante.

L'implantation de la nouvelle ligne de rive aura donc des conséquences d'une intensité moyennement élevée au pourtour et à l'intérieur de la retenue. Toutefois, si on met les choses en perspective à l'échelle du bassin de la Sanaga, la création de cette retenue et de la nouvelle ligne de rive sur une longueur de 12,6 km, reste un phénomène local, mineur. De plus, cet impact est temporaire. Après quelques années d'exploitation, la nouvelle ligne de rive sera stabilisée et un nouvel équilibre sera installé. Pour ces raisons, l'importance de l'impact relativement à l'érosion des rives dans la retenue est considérée mineure.

#### 7.4.2.2 Impact sur l'érosion dans le tronçon à débit réduit

##### A. Nouvelles conditions hydrologiques

Le tronçon à débit réduit s'étend sur près de 4 km de l'aval immédiat du barrage au point de restitution à la sortie du canal de fuite. Suite à la mise en service de la centrale de Nachtigal et compte tenu des apports qui seront régularisés par le réservoir de Lom Pangar, ce tronçon du fleuve sera asséché environ six mois par année. En effet, durant la saison sèche, de décembre à juin environ, les apports en eau seront bloqués par le barrage et acheminés en aval en passant par le canal d'aménée, la centrale et le canal de restitution. Par contre, durant la saison des pluies, le barrage déversera les débits excédentaires sur toute sa longueur (1 300 m). Les déversements auront lieu durant une centaine de jours par an principalement entre juillet et octobre. Lorsque le barrage cessera de déverser, à partir de novembre, le tronçon à débit réduit va progressivement s'assécher. Seules les quelques mares les plus profondes subsisteront.

##### B. Analyse et évaluation de l'impact

Il est clair que la réduction, voire l'arrêt, des débits dans ce tronçon aura des répercussions notables sur les habitats et la faune aquatique, de même que sur les habitudes des pêcheurs de la région. Mais, en ce qui concerne l'érosion des rives et du lit du fleuve, les impacts appréhendés sont négligeables étant donné le caractère rocheux de ce tronçon. Il existe une possibilité que la baisse du niveau d'eau dans ce tronçon provoque l'encaissement des ruisseaux tributaires vers le nouveau niveau de base. Toutefois, cette possibilité est peu probable et aurait des conséquences très mineures. Donc, pour ces raisons, l'impact qui concerne l'érosion des rives et la sédimentation dans le tronçon à débits réduits est considéré négligeable.

#### 7.4.2.3 Impact sur l'érosion dans le tronçon aval

##### A. Nouvelles conditions hydrologiques

Dans le tronçon en aval immédiat du canal de fuite, les niveaux d'eau seront maintenus à un niveau minimal de l'ordre de 462,55 m alors qu'actuellement, le niveau minimal atteint en juin/juillet est de 461,80 m. Cela résulte de la régulation supplémentaire apportée par le barrage de Lom Pangar, et non de la présence de Nachtigal.

La restitution des débits à la sortie du canal de fuite se fera en un point où le lit mineur se rétrécit nettement, avant de s'élargir de nouveau. Les écoulements peuvent donc passer en régime torrentiel, avec création d'un ressaut. Les vitesses moyennes en période de basses eaux seront globalement constantes et voisines des vitesses actuelles quand le débit turbiné est de 600 m<sup>3</sup>/s (ordre de grandeur du débit moyen naturel actuel). Pour des débits turbinés supérieurs aux apports amont, les vitesses au niveau de la restitution sont du même ordre de grandeur que celles de l'écoulement naturel.

##### B. Analyse et évaluation de l'impact

Bien que, dans l'ensemble, les vitesses d'écoulement dans ce tronçon resteront dans la gamme des vitesses actuelles, il faut tenir compte de la direction du courant. En effet, le canal en rive gauche à la sortie de la centrale va orienter obliquement le courant en direction de la rive droite. Le segment de la rive droite qui se trouve en face de la sortie du canal de restitution sera donc plus directement exposé au courant que dans les conditions naturelles actuelles où le courant est plutôt parallèle à la rive. Toutefois, le risque de provoquer une érosion significative de la rive droite est très faible et l'impact est évalué comme étant négligeable pour les raisons suivantes :

- Le lit du fleuve à cet endroit comporte plusieurs pointes rocheuses formant des écueils à la surface de l'eau. Ces pointes vont probablement ralentir les vitesses d'écoulement à la sortie du canal.
- De plus, la rive droite qui sera exposée au courant, est constituée d'un ensemble d'îlots principalement rocheux séparés par des chenaux coulant en rapides sur le roc. Donc, ce segment de la rive droite, qui sera possiblement exposé à un sapement plus important que maintenant, est très peu, voire même non sensible à l'érosion.

### 7.4.3 Impacts sur la qualité de l'eau

#### 7.4.3.1 Les risques potentiels

##### A. Risques d'eutrophisation

Le temps de transit de l'eau dans la retenue sera extrêmement court, de l'ordre de quelques heures seulement. Quand les vannes fonctionneront ou lorsque le seuil déversera, le temps de transit sera encore plus faible. En raison de la faible profondeur de la retenue, de la circulation d'eau permanente et des faibles différences de température entre les eaux entrantes et celles de la retenue, il n'y aura pas de stratification thermique marquée. Il n'y a donc aucun risque d'observer une eutrophisation marquée du réservoir.

Quelques secteurs limités en rive droite, de par leur configuration, risquent d'être plus dormants, avec un renouvellement d'eau moins rapide que le reste du réservoir. Une augmentation localisée de la production primaire pourrait y être observée, avec développement possible de végétation aquatique, mais sans effet marqué sur la qualité de l'eau du réservoir.

Les eaux qui vont traverser la retenue seront probablement plus chargées en matière organique qu'elles ne le sont aujourd'hui, en raison de sources de nutriment liées principalement à Lom Pangar au moins les premières années de son exploitation, et de l'augmentation de l'agriculture dans le bassin versant. Les rejets organiques de la Sosucam et d'ADIC (African Distilling Company) devraient par contre diminuer dans le futur dans le cadre de leur mise en conformité avec la loi camerounaise.

##### B. Modification de la qualité des sédiments

La sédimentation dans la retenue devrait concerner des matériaux plus fins que ce qui est observé aujourd'hui, au moins dans les anses les plus abritées. La constitution de quelques points avec des vases organiques n'est pas impossible, mais restera probablement marginale, sans effet notable sur les eaux lorsque ces vases seront remobilisées à chaque période de crues. Avec des matériaux plus fins, le risque d'adsorption des polluants (métaux lourds et pesticides) augmente, mais les apports sont extrêmement faibles à l'échelle de ce bassin non industrialisé.

##### C. Risque de solubilisation des métaux lors de la remise en suspension des sédiments

Lorsque les sédiments sont remobilisés lors des crues, une partie des métaux peut se dissoudre dans les eaux, selon les conditions de pH et d'oxygénation. Les apports de métaux dans le bassin de la Sanaga sont cependant très faibles, selon les concentrations en métaux observées dans les eaux et les sédiments. Ainsi, à moins d'un changement important du type d'apport en amont, on ne trouvera pas de concentrations importantes de métaux dans les sédiments de la retenue. En outre, les sédiments seront fréquemment remobilisés par les crues annuelles et ne resteront pas en place suffisamment longtemps pour accumuler de fortes concentrations de métaux. Par conséquent, seulement une quantité très faible de métaux pourraient être dissoute dans les eaux lors des crues.

##### D. Risque de solubilisation des métaux lors de la mise en eau de la retenue

La solubilisation éventuelle de métaux tels que le mercure contenus naturellement dans les sols et la végétation lors de la mise en eau du barrage sera très limitée.

La production de mercure au niveau d'un réservoir a généralement trois origines possibles : 1) géologique, 2) la présence d'une activité d'orpaillage dans le bassin versant (le mercure étant utilisé par les orpailleurs pour séparer l'or) et 3) la végétation envoyée par le réservoir.

**Mercure d'origine géologique :** Dans le cadre du projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal, le mercure a été recherché dans des prélèvements d'eau et de sédiments dont les résultats sont présentés dans le chapitre 6 (voir section 6.5.2.5). Le mercure n'est pas détectable dans l'eau ni dans les sédiments collectés au niveau du site du projet et n'est détectable qu'en très faibles concentrations dans des sédiments de la Sanaga à Ndjore et dans son affluent le Mengoala. Les études de Lom Pangar, représentatives du haut

bassin de la Sanaga, convergent sur les mêmes observations. Il n'y a pas de risque lié au mercure d'origine géologique.

Activités d'orpaillage et industrielles : Quelques chercheurs d'or ont été identifiés dans le bassin de la Sanaga lors des études de Lom Pangar. Les techniques appliquées ne font cependant pas appel au mercure pour la séparation et aucune industrie n'utilise le mercure dans le bassin de la Sanaga. Il n'y a donc pas de risque lié au mercure d'origine industrielle.

Mercure d'origine végétale : Dans le cas de cette source, il faut que le réservoir présente les conditions particulières suivantes: a) que la couverture végétale noyée soit importante (forêt) et ne soit pas défrichée avant la mise en eau, et b) que le réservoir soit suffisamment grand pour fournir des conditions propices à la stratification et à la mise en place d'une couche profonde anoxique, ainsi qu'à un renouvellement lent de ses eaux.

Dans le cadre du projet, le réservoir est de très petite dimension, dont plus de la moitié concerne l'ennoisement de zones dépourvues de végétation (lit, rocher, plage). Également, l'ensemble de la végétation riveraine concernée sera exploité pour ses quelques réserves ligneuses, et le reste sera défriché et brûlé. De plus, la faible profondeur du réservoir (11 m maximum au niveau du barrage) et le faible temps de séjour de ses eaux (quelques heures seulement) ne permettront pas la mise en place d'une stratification et d'une couche profonde anoxique.

Au vu de ces éléments, il n'y a aucune raison d'anticiper de problème lié au mercure. Les facteurs nécessaires à la production de méthyl-mercure ne seront donc pas observables après construction des ouvrages.

#### E. Impacts à l'endroit de la zone aval du barrage

La zone aval du barrage connaîtra une alternance de périodes d'assèchement et de mise en eau. Il s'y développera des mares d'eau stagnante, avec croissance d'algues, dépôts de sédiments anoxiques etc. La remise en eau de ces milieux en fin de saison sèche n'aura aucun impact significatif sur la qualité de l'eau en aval, eu égard aux débits de déversement qui y seront observés.

#### F. Impact sur la pêche et la biodiversité

La productivité primaire légèrement supérieure dans la retenue, combinée au ralentissement des eaux et à la superficie plus grande d'eau libre, sera favorable à certaines espèces de poissons ainsi qu'à l'établissement d'oiseaux. Le pH deviendra plutôt plus acide avec la production de CO<sub>2</sub> par l'activité photosynthétique, d'où une diminution du risque toxique due à la conversion de NH<sub>4</sub><sup>+</sup> en NH<sub>3</sub>.

#### G. Décomposition de la biomasse noyée

Lors des premières années suivant la mise en eau de la retenue, on observera la décomposition progressive des restes de végétation ennoyés et de la matière organique contenue dans les premiers centimètres du sol. Le défrichement total du site aura réduit très fortement la matière organique dégradable. Les conditions hydrauliques de la retenue et le renouvellement rapide de ses eaux résulteront en une dégradation, pour l'essentiel aérobie, qui pourrait temporairement entraîner un léger abaissement de la teneur en oxygène de l'eau. Cette eau sera rapidement ré-oxygénée dès sa restitution au niveau du chenal aval grâce aux conditions de turbulences qui s'y observeront.

#### H. Impact de la qualité de l'eau sur le béton et sur les turbines

Les teneurs en sulfates mesurées sont trop faibles pour que ceux-ci soient agressifs pour le béton. Le risque de production d'acide sulfurique, corrosif pour les turbines, est faible étant donné que les eaux sont neutres et qu'il ne devrait pas apparaître de zone d'anoxie prolongée dans la retenue. Par contre, la forte activité microbiologique dans la Sanaga fait craindre la présence de bactéries filamenteuses.

## I. Alimentation en eau et irrigation

L'eau de la retenue sera appropriée pour une alimentation en eau domestique avec traitement primaire et désinfection. Les teneurs en nitrates, métaux et pesticides devront être suivies régulièrement afin de s'assurer de leur conformité avec les normes en vigueur (OMS). L'eau de la retenue sera de qualité satisfaisante pour l'irrigation.

### 7.4.3.2 Mesures correctives

Les conditions locales observées montrent qu'aucun impact significatif de dégradation de la qualité de l'eau n'est anticipé au niveau de la retenue. Il est donc simplement préconisé de mettre en place un suivi régulier de cette qualité, de toute façon justifié si le village de l'exploitant est alimenté en eau à partir de la retenue. Ce suivi s'intéressera à la qualité des eaux en amont, au niveau de la retenue et en aval des ouvrages, ainsi qu'aux rejets des agro-industries situées à l'amont immédiat du projet (Sosucam, ADIC). Il pourrait être complété d'un suivi de la qualité des sédiments qui se déposeront pendant la saison sèche dans la retenue, en focalisant prioritairement sur la présence de métaux lourds et pesticides.

Un programme de suivi est présenté dans le plan de gestion environnemental.

Dans le cadre d'un programme de développement régional au niveau du bassin de la Sanaga, Alucam pourrait s'intéresser à l'accompagnement technique relatif à :

- la mise en œuvre de traitement des rejets des industriels;
- la mise en place de programmes d'assainissement et de gestion des déchets dans les petites localités en amont de la zone du projet, notamment à Mbandjock;
- la sensibilisation des agriculteurs à l'usage raisonné des pesticides et engrais.

Par précaution, il est proposé d'établir un contrôle de l'épandage des pesticides et engrais dans la zone d'exclusion du site du barrage.

### 7.4.4 Impacts sur la pêche

La construction du barrage de Nachtigal aura des impacts directs sur l'exploitation halieutique. En effet, les migrations de différentes espèces seront modifiées par l'obstacle que va créer le barrage, et du fait qu'en saison sèche (à partir de décembre et jusqu'à juin) la partie aval de la retenue ne sera plus alimentée en eau entre le barrage et la sortie du canal de fuite. En période de crues, le déversoir entraînera des poissons qui pourraient se blesser en absence d'un bassin de dissipation. D'autre part, la création d'une retenue de 397,9 hectares offrira des possibilités d'exploitation halieutique à quelques familles de pêcheurs.

#### 7.4.4.1 Secteurs touchés

Le barrage de régulation aura des impacts surtout sur la partie aval de la Sanaga et de manière plus limitée sur la partie amont du fleuve. L'estimation des impacts potentiels est décrite en fonction du régime des eaux.

##### A. Impacts en aval

Le barrage va déverser sur toute sa longueur (1 300 m) en pleine période de saison des pluies, en fonction du mode de remplissage du barrage de Lom Pangar et, bien entendu, en fonction de l'intensité des pluies sur le bassin versant.

Le barrage devrait déverser une centaine de jours par an au cours de la période juillet-octobre. À l'aval de la zone asséchée, les débits de crue ne seront pas modifiés par rapport à la situation actuelle sans le barrage de Nachtigal, et seulement légèrement inférieurs aux débits actuels sans le barrage de Lom Pangar. Le lit majeur de la Sanaga sera rempli et l'activité de pêche sera sensiblement la même qu'à l'heure actuelle. La chute d'une douzaine de mètres du niveau d'eau produira une oxygénation supplémentaire de l'eau, ce qui probablement attirera, au pied du barrage, les espèces préconisant les milieux riches en oxygène dissous (*Lates niloticus*, *Barbus* sp., Mormyridés, en particulier). Néanmoins, compte tenu du débit et de la vitesse de l'eau, l'usage des engins traditionnels de capture (filets maillants, éperviers, lignes, nasses) sera limité,

comme actuellement en période des plus hautes eaux (les pêcheurs n'exercent pas leur activité en octobre). Lors des déversements, des poissons seront entraînés par le flot et chuteront de 11 à 12 m, et il est probable que quelques-uns seront blessés, surtout au début des déversements lorsque le niveau d'eau au pied de la chute sera trop faible pour amortir le choc.

Lorsque le barrage cessera de déverser, à partir de novembre, la section entre la zone aval et la sortie du canal de fuite va progressivement s'assécher : seules quelques mares les plus profondes serviront de gîtes à des poissons de petite taille ou de taille moyenne (Cichlidés, Mormyridés, Schilbéidés). La prédation des oiseaux sera également importante. Cette zone sera interdite d'accès pour des raisons de sécurité et la pêche n'y sera donc pas possible : AES-Sonel fixe une portion de fleuve dans l'aval immédiat de la digue égale à 500 m à titre de zone de sécurité, en principe interdite à toute activité humaine.

À l'aval de la restitution, le débit restitué dans le lit mineur sera supérieur au débit d'étiage dans la situation actuelle sans barrage de Lom Pangar. La qualité de l'eau ne sera pas modifiée par rapport à la situation actuelle. En effet, puisque l'eau transitera rapidement dans la retenue, la hauteur d'eau sera supérieure dans le lit mineur, et l'activité de pêche améliorée. Dans la situation actuelle, la pêche pendant l'étiage (mi-janvier à avril) est peu active, le niveau d'eau étant insuffisant pour que les poissons puissent se déplacer dans les zones de rapides. Les différentes espèces (environ 25) recensées dans la Sanaga au niveau de la zone d'étude seront présentes et le niveau des captures (deux à quatre kg actuellement par pêcheur et par jour) devrait sensiblement augmenter. Cette situation devrait se poursuivre jusqu'aux nouveaux déversements.

De l'aval vers l'amont, les espèces anadromes (qui migrent de l'aval vers l'amont, en période de hautes eaux, pour se reproduire) ne pourraient normalement pas franchir l'obstacle créé par le barrage de Nachtigal. Ces espèces sont essentiellement les Alestes, Barbus, Citharinus, Distichodus et Labeo, qui sont présentes sur toute la longueur du fleuve et qui ont été décrites aussi en amont, dans le Lom et le Pangar<sup>42</sup>. Toutefois, en raison de la présence en aval de Nachtigal des barrages de Song Loulou, Édéa et éventuellement de Song Mbengué qui coupent déjà le passage de ces espèces, l'impact de Nachtigal sur leur migration n'est pas jugé significatif.

Pour résumer, en aval du barrage :

- la pêche ne sera plus possible dans tout le secteur situé entre le barrage et la restitution :
  - débits trop élevés pour pouvoir pêcher en cas de crue;
  - assèchement en dehors des périodes de crue. La pêche resterait alors matériellement possible dans les mares, mais sera interdite pour éviter les risques liés au débordement soudain du barrage.
- la productivité devrait augmenter en aval de la restitution.

## B. Impacts en amont

Le barrage va créer une retenue de 397,9 hectares qui présentera un faible marnage au cours des six à sept mois de l'année où l'eau ne franchira pas le déversoir. La pêche sera alors possible sur la retenue.

Comme il l'a été mentionné plus haut, l'eau ne stagnera pas dans la retenue, et les conditions écologiques du milieu seront très peu modifiées par rapport à la situation actuelle. Il n'y aura pas de stratification thermique, très peu de modifications de la dégradation de la matière organique (en rive droite ces modifications seront probablement plus accentuées qu'en rive gauche, où sera installée la prise d'eau, mais cependant pas de manière significative à même de modifier l'équilibre du milieu actuel). La principale modification concernera le niveau d'eau (un maximum d'environ 11 m au niveau du barrage) ce qui favorisera le développement d'espèces sédentaires comme les Siluridés. Dans les zones plus stagnantes, en rive droite essentiellement, le développement des Cichlidés (dont *Oreochromis* sp., localement nommé « carpe ») sera favorisé, ainsi que les Osteoglossidés (*Heterotis*, localement nommé « kanga » et pouvant atteindre 10 kilos dans la Sanaga) qui trouveront un milieu favorable dans les herbiers.

La zone la plus profonde, proche du barrage et de la prise d'eau, devra être totalement interdite à la navigation et donc à la pêche à cause de l'aspiration des vannes alimentant le canal de fuite et la centrale

<sup>42</sup> Étude Environnementale du barrage de Lom Pangar, Thème 7, Étude de la Pêche, ISL, Oréade-Brèche, Sogreah, Juillet 2005.

électrique et à cause du risque d'entraînement en période de déversement du barrage. Il s'agira également d'éliminer le risque d'entraînement de matériel de pêche vers les turbines.

Une zone de 500 m de largeur à l'amont immédiat du barrage sera totalement interdite et matérialisée afin de prévenir les accidents et la perte de matériel, en particulier l'entraînement des filets maillants à travers le canal de fuite et les turbines. Même si ce canal est équipé en tête de grilles empêchant les débris flottants et les poissons de grande taille d'être entraînés, les exemples sont nombreux où du matériel de pêche (nappes de filets en nylon en premier lieu) atteint les turbines et oblige les gestionnaires de la centrale à arrêter les opérations pour dégager du matériel de pêche (exemple de la retenue de Nangbéto au Togo). La superficie utile pour l'exercice de la pêche se limitera donc à environ 350 hectares entre la zone interdite (réserve) et la queue de la retenue. Les pêcheurs devront s'adapter aux nouvelles conditions, avec en particulier des zones plus profondes que celles qu'ils connaissaient dans la Sanaga (maximum de six mètres d'eau), et la pêche avec les nasses traditionnelles (« gourahs » des Maliens) prendra un certain essor sur la rive droite et dans les renforcements des deux rives. Ces nasses sont particulièrement efficaces dans la capture des Cichlidés (*Tilapia*, *Oreochromis* sp. et *Hemichromis fasciatus*).

La création d'une nappe d'eau de 440 hectares favorisera aussi le développement d'espèces pouvant atteindre des tailles importantes de plusieurs kilos, voire dizaines de kilos comme les Clarias (Siluridés) ou les capitaines (*Lates niloticus*, Centropomidés), favorisant un certain attrait pour le développement de la pêche sportive. Néanmoins celle-ci devra être discutée avec les pêcheurs professionnels pour qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts. La pêche sportive devra également être interdite dans la zone à risque du barrage (la réserve).

En période de crue, les conditions d'exercice de la pêche seront sensiblement les mêmes qu'en l'absence des barrages de Lom Pangar et Nachtigal; ce n'est qu'au pic de la crue (octobre) que l'activité de pêche s'arrêtera, comme dans la situation actuelle.

Le potentiel de la retenue pourrait être proche de 60 à 80 kg/ha soit environ 30 tonnes. Avec le niveau de capture actuel (1,67 t/pêcheur/an), environ 18 pêcheurs pourraient travailler dans la retenue.

En résumé, à l'amont du barrage, les espèces présentes et les conditions de pêche seront modifiées dans la retenue par rapport à actuellement dans la Sanaga, mais la productivité globale devrait augmenter.

Les impacts sur la pêche peuvent donc se résumer de la façon suivante :

- perte de 300 ha environ de zone de pêche en aval;
- gain de 150 ha environ dans la retenue (en tenant compte d'une interdiction de pêche dans les 500 premiers mètres en amont du barrage);
- modifications des espèces présentes (encore difficile à prévoir);
- amélioration de la productivité totale (concernant les espèces d'eaux plus stagnantes dans la retenue ainsi que la pêche en aval de la restitution). Ainsi, les surfaces de pêche perdues (150 ha) ne sont pas très importantes par rapport à la surface totale de pêche des villageois le long de la Sanaga. Toutefois, la modification des espèces présentes devra être soigneusement suivie.

Le nombre de pêcheurs affectés ainsi que la façon dont leurs revenus seront affectés est difficile à prévoir exactement.

Rappel : on dénombre les pêcheurs suivants dans les campements :

- |  |             |
|--|-------------|
| • Nachtigal-Batchenga (rive gauche):             | 35 pêcheurs |
| • Nachtigal-Ntui (rive droite) - Ehondo-Ndjame : | 35          |
| • Ndji :   | 28          |
| • Ndokoa-Ekombitié :                             | 12          |
| • Ndjore-Minkouma :                              | 10          |
| • Essougly :                                     | 12          |

La pêche ne procure pas 100 % des revenus de ces pêcheurs.

Ce sont essentiellement les pêcheurs de Ndji et Ndokoa qui verront leur activité affectée, soit environ une quarantaine de pêcheurs. L'activité sur Ndjore pourrait par contre augmenter avec la création de la retenue. On peut en somme estimer que 40 à 50 pêcheurs au maximum pourraient voir leur activité de pêche sérieusement affectée.

#### 7.4.4.2 Mesures correctives

Les mesures correctives concernent la délimitation de la réserve et les mesures d'hygiène publique.

##### A. Étude sur les migrations à l'échelle du bassin de la Sanaga

Une telle étude pourrait être engagée à travers une ou plusieurs universités canadiennes ou européennes (Mme Dominique Ombredane de l'Agrocampus à Rennes en France travaille sur une thématique similaire depuis plusieurs années) en collaboration avec l'Université de Dschang et l'Institut des Sciences Halieutiques de Yabassi (Université de Douala). Cette étude visera à réaliser des pêches expérimentales avec capture et marquage des poissons afin de pouvoir suivre leurs déplacements à l'échelle du bassin de la Sanaga. Cette étude pourrait se dérouler sur trois à cinq ans et démarrer au moins un an avant le début des travaux afin d'identifier l'importance et le contenu des migrations actuelles sans perturbation par les travaux. Ces études permettront d'estimer le nombre des différentes espèces migratrices, d'observer la maturité sexuelle des exemplaires capturés (état des gonades, mesure du rapport gonado-somatique) et de voir l'amplitude du phénomène migratoire selon les espèces. Le travail couvrira le site du barrage de Nachtigal ainsi que l'ensemble du bassin de la Sanaga en des points clés que les experts auront à déterminer. L'objectif est de relier les observations faites à Nachtigal avec des observations faites à plus grande échelle. Avec la progression des travaux du barrage, les débits seront modifiés dans l'espace. Les observations devront alors indiquer si les poissons qui cherchent à migrer empruntent des zones particulières plutôt que d'autres (passages dans lesquels le débit est maximal, rive droite ou gauche).

##### B. Mesures concernant l'amélioration des conditions de travail et de vie des pêcheurs

Il est difficile de prévoir exactement les changements de revenu (voire la perte totale d'activité) qui pourraient survenir pour chaque pêcheur individuel. En effet :

- le niveau actuel de revenu n'est pas connu individuellement;
- la productivité future de la pêche reste difficile à prévoir, car on ne connaît pas la répartition future des espèces.

Des compensations de revenu seraient à prévoir pour les pêcheurs de Ndji et Ndokoa, même si le recensement de ces pêcheurs ne sera pas aisé, en raison des mobilités voire des décès déjà observés entre 2006 et 2011 (à Ndjoré par exemple, tous les pêcheurs Maliens de 2006 sont retournés chez eux; à Ndji, une dizaine de décès plus départs ont été compensés par des arrivées dont des Maliens et des Tchadiens). Il sera également nécessaire de veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination entre pêcheurs autochtones et allochtones.

Enfin, une partie de la perte de revenus pourra être compensée par la mise en place de mesures d'accompagnement afin d'améliorer les conditions de travail générales et l'organisation de la pêche (y compris la commercialisation) s'appliquant à tous les pêcheurs. Des ateliers de développement des capacités avec facilitation de matériel de pêche plus performant pourraient être organisés.

Hormis les mesures éventuelles de développement qui pourraient être proposées dans le cadre du projet (électrification, eau potable, etc.), lorsque le barrage sera terminé, un logement du personnel pourrait être utilisé, à titre d'exemple, pour l'installation du bureau du MINEPIA, un autre pourrait être acquis par un privé et être utilisé pour la vente de matériel de pêche. Ces mesures permettraient de répondre aux attentes des pêcheurs exprimés pendant la mission.

##### C. Pêche sportive

La création d'une étendue d'eau de 400 hectares pourrait attirer des pêcheurs sportifs (Yaoundé est à seulement deux heures de route du site du projet); ces pêcheurs rechercheront en priorité les capitaines de

grande taille. Cependant la ressource étant limitée, des accords formels ou informels devront être établis avec les pêcheurs professionnels.

#### **7.4.5 Impacts sur les risques de maladies hydriques**

##### **7.4.5.1 Sources de risques**

Les impacts potentiels du projet sur les maladies hydriques sont liés à deux phénomènes :

- la modification des conditions environnementales qui induit soit une prolifération, soit une décroissance des populations de vecteurs des maladies parasitaires;
- le risque d'afflux potentiel de population, avec ses corollaires de mauvaise hygiène, de transmission de nouvelles maladies, et d'expansion de maladies existantes;
- les maladies diarrhéiques (et leurs conséquences graves comme les formes aiguës, le choléra et la dysenterie) et les parasitoses intestinales (helminthiases notamment : ascaris, trichuris et les deux espèces d'ankylostomes) sont les conséquences directes du non-accès à l'eau de boisson et de service de qualité et sont des pathologies auxquels les ouvriers pourraient être facilement exposés.

Il n'est pas possible actuellement de prévoir avec exactitude la façon dont vont se développer les populations de vecteurs des principales maladies identifiées aux alentours du projet. Quelques éléments d'analyse sont cependant possibles :

- la mise en eau du barrage va envoyer des gîtes larvaires de simules et assécher temporairement des chutes et rapides qui leur sont favorables; le déversoir ne sera pas très favorable à la colonisation par les simules si son débit est trop fort. Il faut noter que la sucrerie de Mbandjock traite actuellement les eaux de la Sanaga contre les simules en déversant des pesticides au niveau de Nanga Eboko, une fois par an;
- la création de zones d'eau plus lente et plus eutrophe conduira probablement à une augmentation de la population des moustiques (rive droite de la retenue, confluence avec la Meloua);
- la présence d'eaux stagnantes et éventuellement riches en matières organiques (eaux mal drainées en bordure des ouvrages, remontées de nappe phréatique, zone en aval du barrage) est également favorable aux mollusques et aux cyclopidés, respectivement hôtes intermédiaires de la bilharziose et du ver de Guinée;
- le Mbam est reconnu pour être un foyer de trypanosomiase humaine africaine (THA) et de bilharziose urinaire. L'étude d'impact de Lom Pangar note qu'une augmentation du nombre des cas de trypanosomiase humaine africaine est à craindre lorsqu'un projet de développement s'implante à proximité de forêts-galeries abritant des gîtes larvaires de glossines ou si des travailleurs migrants sont contaminés, comme ce fut le cas dans la plantation de canne à sucre de Mbandjock (Eouzan, 1980);
- il existe un risque épidémiologique (augmentation de la probabilité de contacter une maladie qui sévit localement avant la construction de l'ouvrage et survenue d'une nouvelle maladie depuis la construction) lié à l'augmentation des maladies transmissibles à cause de la forte pression démographique. Il s'agit des infections sexuellement transmissibles comme la syphilis, les hépatites, le VIH/SIDA, des maladies respiratoires (tuberculose, méningites) et les affections transmises de façon directe (Salmonella, Escherichia);
- notons enfin que les maladies existantes peuvent évoluer qualitativement par la modification du tableau clinique de certaines pathologies.

##### **7.4.5.2 Mesures correctives**

- Les mesures préconisées durant la phase de chantier devront continuer à s'appliquer à la petite population de cadres et ouvriers qui va vivre sur le site du barrage afin d'assurer le fonctionnement de l'usine en particulier le traitement régulier du camp par pesticide.
- Les mesures à mettre en place pour lutter contre les maladies hydriques sont les mêmes que celles préconisées pendant la phase de construction. Le contrôle des vecteurs devra non seulement se faire au niveau individuel (utilisation de moustiquaires, répulsifs, etc.), mais également au niveau communautaire par la destruction des gîtes larvaires au moyen des simulicides biologiques afin d'éviter toute pollution environnementale. Alucam envisage la mise en place d'un plan de lutte contre l'onchocercose sur la Sanaga.

- Afin de mieux cibler le contrôle des vecteurs à long terme, il est recommandé de mettre en place un suivi épidémiologique régulier au moyen d'enquêtes afin de définir la dynamique de transmission des vecteurs et leur saisonnalité.
- Un plan d'éducation et de sensibilisation des populations aux risques existants et supplémentaires engendrés par le Projet sera confié à une organisation compétente. Les activités porteront sur l'adoption des comportements sains (hygiène alimentaire, hygiène corporelle, hygiène collective, hygiène sexuelle et reproductive) et sur les mesures simples de lutte contre les vecteurs (approches prophylactiques, médication appropriée, dépistage précoce et recours adéquat). Ce programme sera destiné non seulement aux populations locales vivant à proximité des lieux à risques, mais également aux pêcheurs attirés par le potentiel halieutique du plan d'eau.
- Renforcer les centres de santé de Batchenga et Ntui (équipements) de façon à améliorer le suivi des populations qui seront en contact avec des ouvriers (dont leur famille s'ils viennent des villages des alentours).
- Il est nécessaire que les camps bénéficient d'une distribution d'eau à partir d'unités centralisées de production (forage, château d'eau, etc.) avec des bornes fontaines reliées en mini-réseaux afin de s'assurer qu'elle est régulièrement chlorée et que les sources d'infiltrations nocives sont plus ou moins contrôlées. Cette pratique contribue à s'assurer que l'eau n'est pas de qualité douteuse; il vaut mieux la traiter à partir d'un épicycentre, solution moins coûteuse et plus fiable.

#### 7.4.6 Impacts sur la santé liés à la ligne HT

##### 7.4.6.1 Risques potentiels

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) étudie les problèmes de santé associés à l'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) dans le cadre du projet international CEM. Toutes les études expérimentales tendent à infirmer le lien de cause à effet entre l'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) générés par les lignes électriques à haute tension et le développement du cancer (notamment la leucémie chez le jeune enfant), même si le consensus scientifique n'est pas encore atteint. La plupart des recherches entreprises se sont révélées contradictoires, équivoques ou encore non concluantes. Au stade actuel des connaissances scientifiques, l'ensemble des expertises n'a pas révélé de preuve d'un effet significatif sur la santé, et, d'autre part, s'accordent à reconnaître que les CEM ne constituent pas un problème de santé publique.

L'état des connaissances sur le sujet exposé par l'OMS sur son site internet ([www.who.int/peh-emf](http://www.who.int/peh-emf)) est synthétisé ci-après.

Les champs électriques et magnétiques naturels au-dessous des lignes aériennes de transport d'électricité peuvent atteindre respectivement 12 kV/m et 30  $\mu$ T, la fréquence du courant électrique étant de 50 Hz ou 60 Hz (Amérique du Nord). Par définition, les champs de très faible fréquence (ELF) sont ceux dont la fréquence est égale ou inférieure à 300 Hz.

Le seul effet pratique que les champs ELF peuvent avoir sur les tissus vivants est l'induction de champs et de courants électriques au sein de ces tissus. Toutefois, l'intensité des courants induits par exposition aux champs ELF normalement présents dans l'environnement est inférieure à celle des courants qui circulent naturellement dans l'organisme.

- **Études sur les champs électriques** : Toutes les données dont on dispose permettent de penser qu'en dehors de la stimulation résultant des charges électriques induites à la surface du corps, l'exposition à des champs atteignant 20 kV/m n'a que peu d'effets et que ceux-ci ne présentent aucun danger. Aucun effet sur la reproduction ou le développement n'a pu être mis en évidence chez des animaux exposés à des champs électriques dépassant 100 kV/m.
- **Études sur les champs magnétiques** : Il existe peu d'indices que l'exposition aux champs magnétiques ELF rencontrés dans les habitations ou l'environnement puisse avoir un effet sur la physiologie et le comportement de l'homme. Chez des volontaires exposés pendant plusieurs heures à des champs ELF atteignant cinq mT, on n'a constaté que peu d'effets sur les paramètres cliniques et physiologiques (formule sanguine, ECG, rythme cardiaque, tension artérielle, température corporelle, etc.).
- **Mélatonine** : Certains chercheurs ont signalé que les champs ELF pourraient supprimer la sécrétion de mélatonine, une hormone associée au rythme circadien. L'hypothèse a également été émise que la

mélatonine pourrait avoir un effet protecteur contre le cancer du sein, de sorte que sa suppression pourrait contribuer à une augmentation de l'incidence des cancers de cet organe induits par d'autres substances. Si certains effets de la mélatonine ont pu être mis en évidence chez des animaux de laboratoire, ils n'ont pas été confirmés chez l'homme par des études sur des volontaires.

- **Cancer** : Il n'existe pas de preuves convaincantes que l'exposition aux champs ELF lèse directement des molécules biologiques, notamment l'ADN. Il est donc peu probable que ces champs puissent amorcer le processus de cancérogenèse. Toutefois, des études sont en cours pour déterminer si les champs ELF peuvent se comporter comme des promoteurs ou co-promoteurs de cancers. Des études effectuées récemment sur des animaux n'ont pas apporté la preuve que l'exposition aux champs ELF modifie l'incidence des cancers.
- **Études épidémiologiques** : En 1979, Wertheimer et Leeper ont signalé une association entre des cas de leucémie infantile et certaines caractéristiques du branchement électrique du logement des enfants atteints. Depuis lors, un grand nombre d'études ont été menées sur cette importante question et elles ont été analysées par l'Académie nationale des Sciences des États-Unis en 1996. Selon cette analyse, le fait de résider à proximité d'une ligne de transport électrique pourrait être associé à une augmentation du risque de leucémie infantile, mais le risque ne serait pas modifié pour d'autres cancers. Une telle association n'a pas été observée chez les adultes.
- **Programme du NIEHS** : Le National Institute of Environmental Health Sciences (NIEHS) des États-Unis a terminé un programme de cinq ans, appelé RAPID, qui consistait à refaire et à approfondir les études signalant les effets éventuels des champs ELF sur la santé et à entreprendre de nouvelles études pour déterminer si ces effets étaient réels. En juin 1998, le NIEHS a réuni un groupe de travail international pour évaluer les résultats de ces recherches. Le groupe a conclu, en se fondant sur les critères établis par le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), que les champs ELF devaient être considérés comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ».

« Peut-être cancérogène pour l'homme » est la plus basse des trois catégories (« peut-être cancérogène pour l'homme », « probablement cancérogène pour l'homme » et « cancérogène pour l'homme ») utilisées par le CIRC pour classer les preuves scientifiques d'une éventuelle cancérogénicité. Le CIRC utilise deux autres catégories pour classer les indices scientifiques de cancérogénicité potentielle : « non classable » et « probablement non cancérogène pour l'homme », mais le groupe de travail du NIEHS a estimé qu'il avait suffisamment d'arguments pour éliminer ces deux catégories.

La catégorie « peut-être cancérogène pour l'homme » est appliquée à un agent pour lequel il existe des indices limités de cancérogénicité chez l'homme et des indices insuffisants chez l'animal d'expérience. La classification est donc fondée sur le poids des arguments scientifiques et non sur le degré de cancérogénicité ou de risque de cancer présenté par l'agent en question. Ainsi, « peut-être cancérogène pour l'homme » signifie que les indices crédibles laissant penser que l'exposition aux champs ELF pourraient causer un cancer sont limités. S'il n'est pas exclu, au vu des données disponibles, que l'exposition aux champs ELF puisse provoquer un cancer, de nouvelles recherches rigoureuses et mieux ciblées sont maintenant indispensables pour résoudre cette question.

La décision du groupe de travail du NIEHS se fonde principalement sur une cohérence apparente dans des études épidémiologiques laissant entendre que le fait de résider à proximité de lignes de transport d'électricité était associé à un risque apparemment plus élevé de leucémie chez l'enfant. Ce lien a été confirmé par des études établissant une relation entre l'incidence de la leucémie infantile à proximité des lignes de transport électrique et les champs magnétiques mesurés dans les habitations sur une période de 24 heures.

- **Projet international CEM** : Le Projet international CEM de l'OMS a été lancé pour documenter les risques à la santé posés par l'exposition aux champs électromagnétiques. La documentation scientifique a été analysée et les points restant à éclaircir ont été identifiés. À la suite de ce travail, un programme de recherche a été établi pour les prochaines années en vue de mieux mesurer les risques pour la santé.
- **Normes internationales** : La Commission internationale de Protection contre les Rayonnements non ionisants (ICNIRP) a publié des directives sur les limites d'exposition à tous les CEM. Ces directives offrent une protection suffisante contre les effets connus sur la santé et contre ceux qui peuvent se produire lorsque l'on touche un objet chargé dans un champ électrique externe. Les limites d'exposition aux CEM recommandées dans de nombreux pays sont dans l'ensemble très proches de celles de l'ICNIRP, qui est

une organisation non gouvernementale (ONG) officiellement reconnue par l'OMS et partenaire à part entière du Projet international CEM.

ICNIRP		IEEE <sup>43</sup>	
<b>Limites d'exposition existantes</b>			
50 Hz	60 Hz	50 Hz	60 Hz
<b>Limites d'exposition aux champs électriques pour le public</b>			
5 kV/m	4.2 kV/m	5* kV/m	5* kV/m
<b>Limites d'exposition aux champs magnétiques pour le public</b>			
100 µT	83 µT	904 µT	904 µT

#### D. Bruit, ozone et effet couronne

On peut entendre un bourdonnement ou un grésillement autour des transformateurs électriques ou des lignes à haute tension qui sont le siège d'un effet couronne (voir ci-dessous). Si le bruit peut être gênant, il ne s'accompagne d'aucun effet néfaste sur la santé.

Les appareils électriques comme les photocopieuses ou tout autre dispositif fonctionnant sous haute tension peuvent produire de l'ozone, gaz incolore à odeur piquante. Les décharges électriques dans l'air convertissent les molécules d'oxygène en ozone. Bien que l'odeur d'ozone puisse être facilement détectée, les concentrations produites autour des photocopieuses ou des appareils analogues sont bien inférieures aux limites imposées pour des raisons de santé.

Les lignes électriques à haute tension produisent des décharges électriques dans l'air environnant. Ce phénomène est appelé effet couronne. Cet effet est parfois visible la nuit par temps humide ou pluvieux et peut s'accompagner de bruit et d'une production d'ozone. Le niveau de bruit et la concentration d'ozone rencontrés à proximité des lignes de transport électrique n'ont pas de conséquences sur la santé.

#### 7.4.6.2 Mesures correctives

##### A. Contrôle de l'exposition aux CEM

Même si le risque lié à l'exposition aux CEM est reconnu négligeable en santé publique, une garde au sol minimum de 7,6 m, portée à 10,5 m au-dessus des routes rencontre les critères de design habituellement adoptés pour ce type d'infrastructure. Par ailleurs, un corridor d'exclusion de 40 m (20 m de chaque côté de la ligne) a été défini, ce qui limite l'exposition.

##### B. Risque d'électrocution

- Inscrire au bas de chaque pylône un panneau indiquant le danger d'électrocution (avec croquis suffisamment explicites) pour repousser toute aventure.
- Les objets de grande dimension constitués de matériaux conducteurs, comme les grilles, barrières ou autres structures métalliques, installées de façon permanente à proximité de lignes électriques à haute tension, doivent être mis à la terre. Dans le cas contraire, ils peuvent accumuler une charge électrique telle que, si une personne s'en approche ou les touche, elle risque de ressentir un choc désagréable.
- Développer un plan de communication autour de cette problématique à partir des éléments tirés des audiences publiques de façon à rassurer suffisamment les riverains et à les sensibiliser sur les risques d'électrocution (les enfants pour l'essentiel) pour quiconque tenterait d'escalader les pylônes.

<sup>43</sup> Institute of Electrical and Electronics Engineers

#### **7.4.7 Impacts sur l'économie locale**

##### **7.4.7.1 Dynamisation des économies locales**

L'exploitation des ouvrages exigera l'emploi de personnel qui résidera à proximité des installations et qui contribuera à l'économie locale.

Deux hypothèses sont retenues quant à l'installation de ces employés :

**Hypothèse 1** : Un village d'exploitation sera créé à proximité de la centrale et pourra accueillir 50 à 80 employés et leurs familles. Ces employés se ravitailleront en produits de première nécessité et en denrées alimentaires chez les petits commerçants locaux.

**Hypothèse 2** : L'installation des employés pourrait se faire à Batchenga ou même Obala avec transport quotidien au site du projet. Leur présence dans la ville pourrait contribuer au développement d'activités commerciales, économiques (transport, par exemple) et de loisir (bars, « cinémas » amateurs) et donc à l'essor économique de la ville en raison du niveau de salaire de ces nouveaux résidents.

De ces deux alternatives, la plus favorable sur les plans social et environnemental est la seconde. Celle-ci, en plus de favoriser l'intégration des employés de la centrale dans un système social et économique déjà fonctionnel, limite la pression des activités humaines sur le milieu environnant la zone de construction des ouvrages. Elle contribue par conséquent à la préservation de l'environnement tout autour de la zone du barrage : faible pression sur les terres agricoles, les ressources forestières et halieutiques. Elle permet, de plus, des bénéfices plus importants pour les populations locales par une meilleure intégration des employés. Le choix définitif d'une localisation devrait se faire après consultation des autorités des différentes localités et éventuellement après avis des futurs employés.

##### **7.4.7.2 Perte des possibilités de pêche sur la partie asséchée du fleuve**

Les villages situés en aval du barrage seront les plus touchés par l'assèchement d'une partie du fleuve. Il s'agit des villages Nachtigal (rives gauche et droite) et Bindandjengue (quartier Ndowne). Les pêcheurs seront privés de leur site habituel de pêche. Ils seront contraints soit de migrer vers la retenue d'eau, soit de se reconverter à d'autres activités (agriculture, petit commerce, recherche d'embauche au projet, etc.).

##### **7.4.7.3 Pertes d'emplois agricoles**

La retenue inondera de petites parties d'exploitations agricoles industrielles ce qui pourrait provoquer la perte de quelques emplois salariés. Ce risque est cependant faible compte tenu de la superficie considérée.

##### **7.4.7.4 Perte potentielle d'emplois et de revenus liés à l'extraction du sable**

L'extraction du sable constitue actuellement une importante activité économique dans la zone d'étude. Un très grand nombre de jeunes gens habitant dans les villages en bordure de la Sanaga de même qu'à proximité de carrières à l'intérieur des terres travaillent dans les sablières (voir la figure 6.18, pour localiser les sablières en exploitation). De plus, cette activité constitue un débouché important pour la production agricole et les petits commerces locaux. Tous les acteurs de la zone du projet mentionnent l'importance de l'extraction du sable et sa progression constante de même que l'apport de plus en plus important de cette activité à l'économie familiale et locale.

En période d'exploitation du barrage, l'impact sur les possibilités d'exploitation des sablières en aval pourrait être important et sur plusieurs années. Par contre, on assistera à une accumulation de sable à l'entrée du réservoir. Au total, la ressource demeurera exploitable et dans des quantités similaires, mais sera plutôt concentrée dans une zone spécifique située en amont du barrage. Le marché de Yaoundé et ses environs continuera donc d'être approvisionné. Des investigations complémentaires et un programme de suivi régulier de l'ensablement des sablières en aval du barrage sont donc recommandés.

On peut donc envisager une perte éventuelle d'emplois et de revenus pour les extracteurs, déchargeurs, chargeurs, chefs de chantier, propriétaires, agriculteurs, petits commerces et administrations locales liée à la

diminution des activités d'extraction de sable en aval des aménagements hydroélectriques. Une partie de ces travailleurs pourront peut-être travailler dans les sablières sises en amont des ouvrages. Cependant, outre les conflits qui pourraient surgir et les problèmes d'accessibilité du site, la quantité de sable à cet endroit pourrait justifier l'emploi d'équipements mécaniques. S'il s'avère, suivant les résultats des études techniques proposés avant le début des travaux, que l'impact sur les activités d'extraction de sable en aval soit important, il faudra réaliser rapidement une étude socio-économique avec recensement de ces activités afin de bien saisir la situation initiale et ainsi, mettre en œuvre ultérieurement des mesures d'accompagnement spécifiques et offrir des compensations adéquates. Parmi les mesures qui pourront atténuer, le cas échéant, l'impact de l'exploitation du barrage, on retrouve :

- s'assurer de favoriser l'emploi des jeunes gens travaillant dans les sablières situées en aval des ouvrages, et ce, dès le début de projet;
- offrir des formations pour maximiser le recrutement des jeunes de ces villages pour toutes les étapes du projet;
- voir s'il existe des carrières à l'intérieur des terres qui pourraient être exploitées par les populations des villages concernés (carrières de substitution) ;
- afin de compenser les pertes de revenus, développer/financer des activités de substitution ou activités génératrices de revenus. Une étude de faisabilité socio-économiques de certaines options dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, du tourisme et de l'artisanat pourrait être effectuée à ce sujet;
- voir à fixer une compensation financière pour les travailleurs des sablières affectés par l'exploitation du barrage.

#### **7.4.7.5 Impact sur le genre**

Les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population des villages. Il est probable que les retombées économiques du projet ne les toucheront pas directement et ceci pour plusieurs raisons : leur surcharge de travail qui ne leur laisse pas beaucoup de temps pour s'occuper à autre chose; leur mise à l'écart des sphères de décision; la nature même des travaux du projet. Elles risquent donc de ne pouvoir bénéficier d'une grande partie des retombées financières du projet.

Cependant d'autres femmes telles que celles pouvant faire la restauration pourraient trouver leur compte dans le Projet. Par ailleurs, l'arrangement des routes ou des pistes pourrait favoriser l'évacuation des produits vivriers cultivés majoritairement par les femmes. Ce sera, par conséquent, une occasion d'augmenter leurs revenus.

#### **7.4.8 Impacts sur la sécurité du public**

L'exploitation des installations peut potentiellement induire des impacts sur la sécurité des populations. Les points suivants sont considérés :

- Dans le bief court-circuité de la Sanaga, les lâchers sporadiques en saison sèche ou pour des raisons de maintenance ainsi que la surverse lors des crues vont constituer un risque de sécurité civile pour les utilisateurs de la Sanaga qui risqueront de se retrouver piégés par la montée des eaux.
- En aval du point de restitution (jusqu'au bac de Nachtigal), bien que le phénomène soit moins critique que dans le bief court-circuité, des variations de débit peuvent également surprendre les utilisateurs des berges (pêcheurs, baigneurs, exploitant des sablières,...).
- A proximité de la retenue, les ouvrages de prise d'eau et de purge peuvent localement provoquer des courants qui potentiellement peuvent entraîner les baigneurs et être à l'origine de noyades surtout les enfants.
- Le canal d'amenée débouche directement sur les conduites forcées et l'installation de turbinage. Ce canal présente un courant important qui rend toute baignade intentionnelle ou non particulièrement dangereuse.
- Les zones électrifiées (transformateurs et ligne HT) augmentent les risquent d'électrocution.

Les risques liés à l'exploitation des barrages sont clairement identifiés. Les mesures nécessaires sont connues pour être utilisées dans de nombreux autres sites ayant des configurations proches. Elles se composent de :

- Des zones d'interdiction d'accès à la Sanaga en amont et en aval du barrage.
- En amont du barrage, afin que les pêcheurs travaillent sans risque de se voir entraînés vers la prise d'eau (en rive gauche) ni que leur matériel (filets maillants) soit aspiré, ils ne devront pas s'approcher dans la zone située entre 300 et 500 m en amont du barrage.
- À l'aval, une signalétique de panneaux répartis le long des rives informera les villageois que l'accès dans les bras asséchés est formellement interdit et dangereux.
- Une interdiction d'accès au canal d'amenée, aux conduites forcées et à tout le périmètre de la centrale hydro-électrique ainsi qu'aux installations électriques
- Un système d'alerte sonore (sirènes) afin de prévenir l'arrivée de crues déversantes ou tout arrêt accidentel de turbinage pouvant entraîner un déversement dans les bras asséchés et donc un risque pour les individus qui s'y trouveraient.
- Les lignes électriques restent éloignées à plus de 20 m des habitations et une signalétique indique les dangers
- Ces mesures seront supportées par un programme de sensibilisation de la population avoisinante.

Le risque environnemental lié au risque de rupture du barrage est abordé à la section 7.6.

#### **7.4.9 Synthèse des impacts et mesures proposées**

Le tableau 7.17 suivant présente la synthèse des impacts liés à l'exploitation des ouvrages, présentés à la section 7.4.

Tableau 7.17 Impacts liés à l'exploitation des ouvrages

Composantes du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement		Évaluation			
		Description	Type	Difficulté	Probabilité	Gravité	Niveau Risque
Création de la retenue : Bras du fleuve asséchés environ 7 mois par an (décembre à juin) en aval du barrage	Perte de superficie pour la pêche (environ 150 ha en aval du barrage)	Redéploiement des pêcheurs sur le site de la retenue Compensation complémentaire si justifiée	Procédure	2	2	3	2
	Perte possible de certains arbres d'espèces plus sensibles que d'autres à la sécheresse	Pas de certitude. Un suivi sera nécessaire et il existe d'autre part de nombreux sites similaires en amont et en aval.	Suivi	1	2	1	1
	Perte d'habitat pour la faune et l'avifaune	Pas de certitude. La faune et l'avifaune peuvent se déplacer vers des sites similaires proches et étendus	Suivi	1	2	1	1
	Apparition de zones d'eau stagnante avec développement de vecteurs (moustiques)	Sensibilisation des personnes et traitement des zones infestées si justifié	Suivi	2	1	2	1
	Disparition des chutes et rapides à l'aval immédiat du barrage favorable à une diminution de la population de simules vecteur de l'onchocercose	Possible, mais pas de certitude. Suivi nécessaire	Suivi	2	1	1	1
Création de la retenue : Changements hydrauliques liés à l'exploitation de routine des ouvrages	Variation des débits au bac de Nachtigal : impact très limité car pas de modification des débits min/max en période d'exploitation par rapport à la situation avant-projet	Suivi recommandé la première année afin de vérifier la validité des résultats	Suivi	1	1	1	1
	Impact sur l'exploitation du sable en aval de Nachtigal (non renouvellement du stock, car sédimentation dans la retenue)	Investigations préalables pendant la période de construction	Construction	2	2	2	2
		Suivi régulier de l'ensablement des sablières et en particulier après les crues annuelles.	Suivi	2			
		Étude socio-économique (avec recensement) des travailleurs) des activités licites des sablières en aval du barrage. Mesures d'atténuation, le cas échéant.	Procédure	2	2	2	2
	Risque d'inondation temporaire de quelques hectares de superficie agricole (maïs/soja) en rive gauche en cas de forte crue	Information de l'exploitant. Celui-ci a déjà des parcelles inondables actuellement	Formation	1	1	1	1
		Délimitation sur terrain des niveaux de crue à prévoir	Construction	1	1	1	1
		Indemnisation des pertes subies	Procédure	1	1	1	1

Composantes du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement		Évaluation			
		Description	Type	Difficulté	Probabilité	Gravité	Niveau Risque
Création de la retenue : sédimentation et qualité de l'eau modifiée	Risque d'accumulation de vases pouvant affecter la qualité de l'eau	Suivi de la qualité des sédiments et de la qualité de l'eau	Suivi	1	1	1	1
Création de la retenue et turbinage	Accroissement incontrôlé de la population de pêcheurs s'installant autour de la retenue	Mise en place d'une zone d'interdiction d'installation autour de la retenue et contrôle par les autorités	Procédure	2	2	2	2
	Sécurité du public : risque d'entraînement de personnes et de matériel de pêche	Matérialiser une zone de protection à l'amont immédiat de la prise d'eau et du barrage	Construction	1	2	3	3
Arrêt accidentel de turbinage en saison sèche avec déversement brutal dans les bras asséchés	Sécurité du public : risque de noyade pour les personnes et les animaux se situant dans les bras asséchés	Restriction d'accès dans la zone des bras asséchés	Procédure	2	2	3	2
		Mise en place d'un système d'alerte	Procédure	2			
		Sensibilisation des résidents à proximité de ces zones	Formation	2			
		Matérialisation des risques par panneaux pictogrammes	Construction	1			
	Sécurité du public : impact sur le bac de Nachtigal et sur les pêcheurs en pirogue à l'aval des chutes		Formation				
Production de 2 245 GWh par an	Doublement de la capacité de production d'Alucam et création de plus de 200 emplois permanents supplémentaires	-	-	-	-	-	-
Instauration d'un périmètre de protection autour de la retenue	Gêne des activités agricoles, de l'élevage, de la pêche	Définition du périmètre en réduisant au minimum les zones d'exclusions aux points jugés les plus critiques pour la sécurité des personnes (bras aval, prise d'eau, infrastructures terrestres)	Procédure	2	2	2	2

Composantes du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement		Évaluation				
		Description	Type	Difficulté	Probabilité	Gravité	Niveau Risque	
Présence des employés à long terme dans le village de l'exploitant	Risque de populations spontanées à proximité de la zone, en particulier au bord du réservoir	Définition et mise en œuvre du périmètre de protection	Procédure					
		Contrôle par les autorités Camerounaises	Suivi					
	Augmentation du braconnage et de l'exploitation du réservoir; risque de conflit avec les pêcheurs	Contrôle par les autorités Camerounaises	Suivi	2	2	1	1	
		Risque de prostitution/transmission de HIV/SIDA	Localiser la cité à Batchenga ou Obala	Conception	1	2	3	2
			Contrôle par les autorités Camerounaises	Suivi	2			
Sensibilisation des employés	Formation	2						
Présence de la ligne HT	Obstacle à la migration des oiseaux, risque de percusion et d'électrocution (impact peu probable)	Pas nécessaire. Pas de couloir de migration identifié	Suivi	1	1	1	1	
		Améliorer la visibilité de la ligne						
Présence des pylônes	Risque d'électrocution pour les personnes	Signalisation sur pylônes	Construction	1	1	3	1	
		Sensibilisation et information des populations locales	Formation	2				

## 7.5 Impacts sur les GES (gaz à effet de serre)

L'analyse des émissions en GES est présentée dans les sections ci-dessous. Cette étude ne prend en compte que les émissions relatives au projet de Nachtigal lui-même et ne prend pas en compte les émissions en GES des autres aménagements qui rendent le projet de Nachtigal possible. Pour cela, il devra être réalisé une étude cumulative visant à « répartir » les GES de Lom Pangar à l'ensemble des ouvrages hydroélectriques de la Sanaga.

### 7.5.1 GES directement produits

L'approche retenue considère que les GES directement produits sont générés par le défrichement dans l'emprise (a) de la retenue, (b) des ouvrages de production (canal, usine) et (c) de la ligne de transport. Cette approche bénéficie de l'expérience acquise sur les projets de barrage antérieurs comme ceux de Petit Saut, Nam Theun 2 et surtout Nam Leuk (laos). Le tableau 7.18 présente les zones qui seront déboisées en indiquant, en fonction de la nature de la zone d'emprise, les surfaces et le type de végétation touchée, ainsi que le mode de défrichement.

**Tableau 7.18 Zones de déboisement**

Zone d'emprise	Surface	Végétation	Défrichement
Retenue	439,3 ha dont 228,1 ha sont végétalisés	Forêt : 77,2 ha Savane arbustive : 106,7 ha Cultures : 44,2 ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Essentiellement manuel, avec brûlage<sup>44</sup> ou déchiquetage et réutilisation des copeaux</li> <li>▪ Repousses limitées</li> </ul>
Ouvrages permanents	83,5 ha	Variable selon l'emplacement des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mécanisé, puis brûlage</li> <li>▪ Aucune repousse</li> </ul>
Ligne de transport (40 m)	220 ha dont 216 ha sont végétalisés	Forêt : 61 ha Savane arbustive : 14 ha Savane herbeuse et cultures : 141 ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mécanisé, puis brûlage</li> <li>▪ Reconquête du terrain par une savane herbeuse</li> </ul>

Il est fortement recommandé de procéder à une suppression du couvert végétal avant la mise en eau du réservoir. Dans la mesure du possible, les végétaux doivent être valorisés, soit par leur utilisation directe, soit par leur mise en compost pour l'agriculture. Le brûlage doit être réduit au minimum pour limiter la production de GES.

Le retour d'expérience sur la décomposition de la matière organique des forêts ennoyées, et en particulier l'expérience de barrage de « Petit Saut » en Guyane (1989-1994), a montré que la décomposition de la biomasse immergée provoque une désoxygénation rapide des eaux et, au bout de quelques mois, une forte production de méthane dont l'oxydation dans le milieu aquatique renforce l'anoxie de la retenue. L'anoxie, qui s'accompagne généralement d'émission H<sub>2</sub>S, peut provoquer une forte mortalité des espèces aquatiques, non seulement dans la zone de la retenue, mais également en aval du court d'eau. Il a également été constaté une forte diminution de la biodiversité aquatique avec la perte des espèces les plus sensibles. Dans le cas de « Petit Saut » un dispositif d'oxygénation a dû être mis en place pour limiter la mortalité de l'ichtyofaune en aval des installations.

Par rapport à « Petit Saut », le projet de Nachtigal présente une superficie forestière ennoyée très significativement inférieure et un taux de renouvellement du plan d'eau très supérieur. Les risques d'anoxie, même en ennoyant l'ensemble de la forêt restent faible à moyen.

La majorité de la biomasse aérienne sera transformée en CO<sub>2</sub> par combustion. Les rejets de CH<sub>4</sub> seront limités à la part de la biomasse du sous-sol qui sera détruite par fermentation ou éventuellement par les

<sup>44</sup> L'hypothèse de déboisement manuel est justifiée par les difficultés d'accès. Le rendement d'un travailleur manuel étant de 0,5 ha/mois, le déboisement de l'emprise de la retenue mobilisera environ 400 hommes-mois (soit 80 travailleurs de décembre à avril), ce qui est réaliste.

termites. Pour ce qui est des densités de biomasse, les ratios listés au tableau 7.19 ont été admis dans des études précédentes au Cameroun :

**Tableau 7.19 Densités de biomasse (tonnes C/ha)**

	Biomasse aérienne	Biomasse du sol
Savanes herbeuses et champs	30	50
Savanes et champs	80	70
Forêts	110 (100-120)	90
Galeries forestières	140	100

Les quantités d'équivalent carbone qui seront libérées du fait de la réalisation du projet sont estimées dans le tableau 7.20 en faisant les hypothèses suivantes :

- La biomasse forestière est constituée de 75% de biomasse dure (bois, grosses branches) qui a un temps de demi-décomposition de 20 ans, et 25% de biomasse tendre qui est décomposée par voie aérobie sur la première année; la savane arbustive est constituée de 50% de biomasse dure et 50% de biomasse tendre.
- Le défrichage conduit à l'élimination effective par combustion de 80% de la biomasse tendre et de 50% de la biomasse dure;
- le long de la ligne électrique, la forêt et la savane arbustive sont remplacées par de la savane herbeuse;
- la décomposition de la biomasse du sol de la retenue se fera à 75 % suivant des processus aérobie (combustion, décomposition) et à 25 % suivant des processus anaérobie (fermentation, avec relarguage d'un CH<sub>4</sub> pour chaque CO<sub>2</sub> relargué, le CH<sub>4</sub> représentant 21 équivalent-carbone);
- la décomposition de la biomasse du sol le long du canal d'aménée et de la ligne électrique sera intégrale et se fera suivant des processus aérobie;
- quelques essences ayant une valeur commerciale pourront être revendues, mais cela concerne une part faible de la biomasse, supposée nulle pour le calcul des GES.

Ces hypothèses sont pessimistes<sup>45</sup>, en particulier pour la biomasse du sol qui n'est en fait dégradée dans le temps que sur une profondeur de l'ordre de 5-10 cm et tendent à surestimer les rejets d'équivalent CO<sub>2</sub>.

**Tableau 7.20 Équivalent-carbone relargué du fait du projet Nachtigal et éléments de comparaison**

Zone	Végétation	Surface (ha)	Biomasse aérienne (tonnes C/ha)	Biomasse du sol (tonnes C/ha)	10 <sup>3</sup> tonnes émises équivalent-CO <sub>2</sub>
Retenue	Forêt	112	110	90	180
	Savane arbustive	108	80	70	135
	Cultures	8	30	50	6
Ouvrages de production	Forêt et/ou savane arbustive	83,4	110	90	65
Ligne électrique (40 m)	Forêt	61	110	90	30
	Savane arbustive	14	80	70	4
	Savane herbeuse et cultures	141	30	50	0
<b>Total</b>					<b>420</b>
Éléments de comparaison (tonnes équivalent-CO <sub>2</sub> relarguées sur 100 ans, hors ligne de transport électrique) :					
Petit Saut Guyane (115 MW - 310 km <sup>2</sup> noyés) :					30 000
Nam Theun Laos (1 000 MW - 450 km <sup>2</sup> noyés) :					20 000

La production de CO<sub>2</sub> liée au défrichage de l'ensemble du projet (retenue, ouvrages et ligne) est évaluée à 186 800 tonnes eq CO<sub>2</sub>, intégralement relargués sous forme de CO<sub>2</sub> (combustion).

<sup>45</sup> En particulier, la part de la biomasse enterrée qui sera conservée sans se dégrader est considérée nulle.

La production de GES à partir de la retenue sera très faible et va décroître rapidement, passant de 14 000 t eqCO<sub>2</sub> la première année à 6 000 t eqCO<sub>2</sub> l'année 10, puis 4 000 t eqCO<sub>2</sub> l'année 20, 1 400 t eqCO<sub>2</sub> l'année 50 et 200 t eqCO<sub>2</sub> l'année 100.

Le maximum de 14 000 t eqCO<sub>2</sub> la première année résulte de la décomposition de la biomasse dure (souches résiduelles et racines superficielles ainsi que résidus ligneux incomplètement brûlés) et de la biomasse tendre (herbes et feuillage, repousses); cette dernière va rapidement se dégrader, et seule la décomposition lente (par voie aérobie et anaérobie) de la matière organique du sol superficiel et des résidus ligneux contribuera aux émissions à long terme.

La faible quantité de GES émise par le projet de Nachtigal par rapport à d'autres projets hydroélectriques situés en zone tropicale est liée principalement (1) à la très faible étendue de la zone noyée par la mise en eau du barrage (la chute est créée par les conditions naturelles du site et non par l'ouvrage de retenue) et (2) à la prédominance attendue des phénomènes de décomposition aérobie en raison du caractère fil de l'eau du projet..

### 7.5.2 GES évités par rapport à une alternative thermique

Dans le contexte énergétique Camerounais, le plus logique est de comparer le site de Nachtigal à une centrale thermique fonctionnant au gaz naturel.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- outil de production : une Turbine à cycle combiné (TAC) représente l'option la mieux adaptée pour concurrencer Nachtigal (voir chapitre 3);
- pouvoir calorifique du gaz : 45- 43 GJ/tonne ou 34 à 38 MJ/m<sup>3</sup>;
- densité : 0,89 (kg/m<sup>3</sup>);
- rendement des TAC : 11 GJ/kWh ou 11 TJ/GWh; 0,29 Nm<sup>3</sup>/kWh;
- on considère une perte de 0,5 % de CH<sub>4</sub> rejeté dans l'atmosphère;
- pour les gaz à effet de serre, les équivalences en CO<sub>2</sub> du CH<sub>4</sub> et NO<sub>2</sub> sont respectivement de 21 et de 310.

Dans ces conditions, une production thermoélectrique annuelle de un GWh génère 675 tonnes d'équivalent-CO<sub>2</sub> par an.

Le projet de Nachtigal, avec un productible annuel arrondi de l'ordre de 2 000 GWh, reviendrait à éviter qu'un projet thermique de même capacité ne relâche annuellement dans l'atmosphère 1 350 000 tonnes de CO<sub>2</sub>-équivalent constituées principalement de dioxyde de carbone et de méthane.

Si l'on étend le calcul à la durée d'exploitation des ouvrages (soit une cinquantaine d'années), on constate que le projet de Nachtigal émettra 150 fois moins de GES qu'un concurrent thermique.

La comparaison des émissions cumulées de Nachtigal et d'une centrale thermique de capacité équivalente est résumée dans le tableau suivant.

**Tableau 7.21 Emissions en eq CO<sub>2</sub> comparées entre Nachtigal et une option thermique**

En milliers de t eq CO <sub>2</sub>	Nachtigal	Option thermique	Différence
Année 0 (défrichement)	186,8	-	-186,8
Année 1			
Année 10	275,1	13 500	13 224,9
Année 20	322,9	27 000	26 677,1
Année 50	395,0	67 500	67 105,0
Année 100	426,3	135 000	134 573,7

Sur une période de 100 années et par rapport à un projet thermique de production équivalente, Nachtigal représente une réduction d'émission d'environ 135 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.

### 7.5.3 GES valorisés

Aux pertes près, les volumes d'eau régulés par les deux retenues de Mbakaou et Lom Pangar sont actuellement turbinés sur 58 mètres (40 m à Song Loulou et 18 m à Edéa). Après la construction de Nachtigal (40 mètres de chute), cette valeur passera à 98 mètres.

Cela signifie que :

- la construction de Nachtigal permettra une valorisation supplémentaire de 70% des volumes d'eau stockés à Mbakaou et Lom Pangar;
- la production relative de GES par les retenues de Mbakaou et Lom Pangar, calculée relativement à l'énergie hydroélectrique produite, sera 1,7 fois plus faible après la construction de Nachtigal : cela signifie que le barrage de Nachtigal permettra, tout comme les futurs aménagements de la Sanaga, de valoriser les GES produits par les barrages réservoirs de régulation.

## 7.6 Analyse du risque environnemental

Étant donné les caractéristiques techniques finales du projet retenu (hauteur de barrage supérieure à 15 m), une étude détaillée de rupture de barrage sera nécessaire.

Les principaux objectifs de cette étude devraient comprendre :

- déterminer les scénarios probables de rupture de barrage;
- modéliser numériquement une rupture du barrage;
- définir les conséquences probables dans la zone à l'aval du barrage qui ne peut raisonnablement pas être protégée par un système d'alerte<sup>46</sup>;
- définir les conséquences probables dans la zone à l'aval du barrage qui peut raisonnablement être protégée par un système d'alerte;
- définir les types de mesures structurelles et non structurelles nécessaires à la mise en place d'un système d'alerte lors de la construction de l'ouvrage.

Cette analyse thématique de rupture de barrage devra s'appuyer sur un travail de terrain et sur une modélisation numérique des écoulements à l'aval du barrage.

Le cadre législatif et réglementaire de la gestion des risques et catastrophes naturelles et technologiques au Cameroun sera préalablement rappelé.

Le milieu situé à l'aval du barrage de Nachtigal sera décrit et analysé afin de permettre de définir, par la suite, une évaluation de l'impact d'une rupture de cet ouvrage.

### 7.6.1 Scénarios probables de rupture de barrage

Étant donné que le barrage retenu est un ouvrage poids en BCR, une « sublimation » du barrage, comme pour un barrage voûte, n'est pas réaliste. Ainsi, le pire scénario de rupture envisageable correspond à une rupture rapide du BCR (occasionnée par exemple par un poinçonnement de la fondation), se propageant ensuite aux remblais latéraux. En outre, dans le cas de Nachtigal, cette rupture aura préférentiellement lieu dans les zones de contact (typiquement en rives ou à proximité des évacuateurs de crues).

### 7.6.2 Modèle numérique de simulation

Le modèle de calcul utilisé pour simuler la propagation de l'onde de rupture du barrage sera le modèle détaillé construit pour l'étude d'impact hydraulique, qui sera prolongé pour intégrer la section à l'aval jusqu'au débouché en mer de la Sanaga.

---

<sup>46</sup> Un système d'alerte de rupture de barrage comporte, des capteurs sur le barrage permettant de détecter une rupture éventuelle, un système de télétransmission pour avertir les populations en aval, une organisation humaine prédéfinie détaillant les responsabilités de chacun (Alucam, sécurité civile, autorités locales, etc.).

Les résultats attendus des simulations sont, en tout point de la Sanaga, entre le barrage et son embouchure :

- le temps d'occurrence du début de la crue, défini comme le temps qui sépare la rupture totale du barrage d'une augmentation de 20 % du débit dans le fleuve au droit du point considéré;
- le temps d'occurrence du maximum de la crue, défini comme le temps qui sépare la rupture totale du barrage du moment d'occurrence du maximum de débit dans le fleuve au droit du point considéré;
- le temps d'occurrence de la fin de la crue, défini comme le temps qui sépare la rupture totale du barrage d'un retour à un débit égal au débit initial augmenté de 20 % au droit du point considéré.

Les niveaux, débit et vitesses maximaux atteints en tout point situés à l'aval du barrage seront produits. Ces valeurs maximales des paramètres hydrauliques permettront d'évaluer l'impact sur les structures : barrages de Song Loulou et d'Edea, ponts, bacs, etc.

Enfin, un test de sensibilité des différents paramètres et hypothèses hydrauliques sur la précision des résultats sera effectué.

### 7.6.3 Définition des mesures de prévention et d'atténuation

Il s'agira ici de présenter un ensemble complet de recommandations pour la mise en place d'un Plan d'Alerte en cas de rupture du barrage. Le travail s'appuiera sur les réflexions menées pour le barrage de Lom Pangar, sur la législation existante au Cameroun dans le domaine de la Protection Civile, voire sur des modèles étrangers (comme les plans ORSEC français).

Ce travail se fera en étroite collaboration avec le Maître d'Ouvrage et les Ministères concernés.

## 7.7 Effets cumulatifs

Un projet comme celui de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal crée des impacts sur l'environnement naturel et humain qui ont été précédemment décrits. La présente section a pour objet d'évaluer dans le moyen et le long terme quels impacts sont directement ajoutés par Nachtigal à des impacts résultant d'autres projets de développement (impacts additionnels) et quels impacts résultant de projets futurs de développement induits par Nachtigal peuvent être anticipés dès maintenant (impacts induits).

Les zones concernées par de tels phénomènes incluent i) le site du barrage et les communes environnantes, ii) le corridor de la ligne de transport, iii) le bassin hydrologique de la Sanaga et iv) le Cameroun.

Les périodes à considérer dans la présente analyse concernent le court terme à 5 ans qui comprend essentiellement la période de construction, et le moyen terme à 10 ans qui recouvre le début de l'exploitation de l'ouvrage.

L'analyse prend également en compte l'évaluation des impacts cumulatifs du barrage de Lom Pangar (AECOM, mai 2011) et de l'aménagement hydroélectrique de Song Mbengué - Sakbayémé (RSW, EDF, Pöiry, décembre 2010).

D'une part, les principaux impacts cumulatifs de Lom Pangar ont été identifiés au niveau de la zone riche en biodiversité de Deng Deng dans le département du Lom-et-Djérem ainsi que dans l'estuaire de la Sanaga. Dans ce dernier cas, des études de suivi des ressources de l'estuaire, physiques et biologiques, sont fortement recommandées afin de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes de l'estuaire de la Sanaga. Pour sa part, le projet hydroélectrique de Nachtigal aura peu ou pas d'incidence sur l'estuaire, les impacts étant une conséquence de la régulation du fleuve par le barrage de Lom Pangar.

D'autre part, le principal impact cumulatif de l'aménagement hydroélectrique de Song Mbengué est lié à la combinaison de la présence du barrage de cet aménagement et à la régulation induite par Lom Pangar qui modifiera l'équilibre hydrodynamique du lit du fleuve Sanaga à l'aval, du fait de la réduction de l'apport en sédiment et de l'augmentation des débits d'étiage. Pour sa part, le projet hydroélectrique de Nachtigal aura aussi les mêmes effets qui s'additionneront ainsi à ceux de l'aménagement de Song Mbengué et de Lom

Pangar. Ces effets risquent toutefois d'être compensés par l'augmentation des vitesses en aval de Nachtigal qui causera une érosion accrue des rives et en conséquence un apport en sédiments à l'aval.

L'analyse des impacts additionnels et induits est présentée dans le tableau 7.22.

**Tableau 7.22 Effets cumulatifs du projet Nachtigal**

Secteurs concernés	Impacts à Court Terme (5 ans)	Impacts à Moyen Terme (10 ans)
Hydrologie de la Sanaga	Aucun impact résultant de Nachtigal pendant la période de construction	Aucun impact résultant de Nachtigal pendant son exploitation en fil de l'eau. Impact majeur résultant de la mise en œuvre de Lom Pangar afin de réguler les débits. Nachtigal ne modifie en rien l'impact de Lom Pangar
Hydrodynamique de la Sanaga	Aucun impact significatif résultant de Nachtigal pendant la période de construction	Diminution de l'apport en sédiments en aval de Nachtigal et dans l'estuaire qui sera toutefois compensée par l'érosion accrue des rives en aval
Qualité de l'eau de la Sanaga	Risque ponctuel et très limité de déversement de produits dangereux (essentiellement hydrocarbures) pendant la construction	Aucun impact additionnel de Nachtigal, vu la petite taille de la retenue et son renouvellement (2-3 heures). Impact majeur de Lom Pangar qui noie 540 km <sup>2</sup> de forêt et savane; Risque de charge organique de l'eau qui peut affecter le système de traitement de l'eau distribuée au village de l'exploitant
Faune piscicole	Le barrage de Nachtigal va entraver les migrations dès la fin de sa construction, mais quantitativement difficile à évaluer en raison de la méconnaissance des phénomènes migratoires propres aux espèces concernés.	La médiocre qualité de l'eau relâchée par Lom Pangar peut modifier la distribution globale des espèces dans le bassin, les individus migrant soit vers l'aval (vers Nachtigal), soit vers les affluents pour échapper aux eaux désoxygénées; La retenue de Nachtigal offre un volume stable propice au développement des espèces d'eaux calmes, pouvant compenser la mise à sec de 3 km de bras en saison sèche à l'aval du barrage. De plus, l'eau à l'aval du barrage de Nachtigal sera réoxygénée.
Pêche artisanale	La période de construction pourrait entraîner une pression de pêche dans ce secteur de la Sanaga supérieure à la normale en raison de la demande plus forte de la main d'œuvre recrutée; cependant le Projet entend mettre en place des mesures de gestion de la restauration afin de limiter cet impact.	La retenue pourrait attirer plus de pêcheurs que la production ne peut supporter.
Foresterie	Risque limité pendant la construction si les mesures du PGES sont correctement mises en œuvre.	Le développement régional induit par Nachtigal peut accélérer la pression sur la forêt secondaire. Il est observé que la forêt tend à disparaître au profit du développement agricole.
Biodiversité	Risque limité pendant la construction si les mesures du PGES sont correctement mises en œuvre: chasse et braconnage interdits pour les ouvriers, approvisionnement en viande afin de limiter la pression sur la viande de brousse; le résultat dépendra de la capacité à contrôler la population spontanée dans le secteur.	Le développement socio-économique des agglomérations proches amorcé pendant la construction pourrait se pérenniser entraînant une pression démographique accrue sur la biodiversité de la région.

Secteurs concernés	Impacts à Court Terme (5 ans)	Impacts à Moyen Terme (10 ans)
Développement urbain	Impact limité autour des sites de construction si le recrutement se fait essentiellement parmi la population locale tel que préconisé par l'ÉIE et si les mesures pour la gestion de la migration spontanée sont mises en œuvre.	Probablement limité, le projet de Nachtigal n'étant pas générateur d'activités sur site. Le village de l'exploitant ne rassemblera que quelques dizaines d'opérateurs. Par contre l'augmentation de la production de l'usine Alucam d'Edéa va créer plus de 200 emplois directs, soit un effet levier qui devrait accélérer le développement urbain de la ville.
Développement social et économique	La concentration d'employés salariés va accélérer le développement socio-économique local pendant la construction par le développement de petits services (commerces, maraîchage, etc.).	Les programmes de formation et sensibilisation sur l'hygiène, la santé et la gestion environnementale dispensés pendant la construction aux employés devrait aider les populations locales à améliorer tous ces aspects dans le futur. La proposition de transférer à l'une des localités proches du site la décharge contrôlée mise en place pendant la construction pourrait servir de modèle et d'accélérateur à une meilleure gestion environnementale dans la région.
Industrie	Le secteur industriel et du transport au Cameroun va être stimulé pendant la construction de Nachtigal et de Lom Pangar.	A moyen et long terme, le secteur industriel du Cameroun et son PIB vont bénéficier directement de l'augmentation de la production de l'usine d'Alucam à Edéa, permise par la mise en œuvre de Nachtigal et Lom Pangar.

D'une manière synthétique, il est possible d'affirmer :

- Que le projet de Nachtigal n'entraîne pas d'impacts cumulatifs négatifs significatifs à moyen terme au niveau local dans la mesure où il n'est associé à aucun autre projet de développement à vocation régionale; ses impacts limités n'affectent pas la tendance observée du développement économique et social de la région.
- Que l'accélération positive induite au développement local pendant la construction jumelée à la démarche de développement industriel régional (DIR) envisagée (et qui vise à optimiser les retombées locales pérennes découlant des activités de construction et d'opérations des installations d'aluminerie et de la centrale hydroélectrique) résultent possiblement en des retombées se pérennisant à plus long terme.
- Qu'au niveau national, le projet de Nachtigal est étroitement dépendant du projet de Lom Pangar et que l'expansion de l'usine Alucam d'Edéa dépend directement de Nachtigal. À ce titre, le développement économique national, mais qui sera le plus directement ressenti au niveau d'Edéa est donc l'impact positif induit par la combinaison de ces 3 projets.
- Qu'au niveau du bassin de la Sanaga, le projet de Nachtigal est parfaitement transparent en termes d'impacts, l'essentiel des changements qui seront observés étant liés à Lom Pangar.



## 8 Présentation des alternatives considérées

### 8.1 Objet de l'analyse

Une étude des alternatives stratégiques au Projet Hydroélectrique de Nachtigal présentant les diverses solutions alternatives hydroélectriques et thermiques identifiées dans le PDSE 2030 du Cameroun est présentée au chapitre 3 de la présente ÉIES. Cette étude parvient à la conclusion que le Projet de Nachtigal doit être privilégié par rapport aux autres options examinées. L'analyse des diverses alternatives stratégiques n'est donc pas reprise dans le présent chapitre.

L'analyse présentée dans les sections suivantes s'intéresse aux configurations alternatives considérées lors des études de conception du projet hydroélectrique de Nachtigal, dont l'option retenue est présentée au chapitre 5 de cette ÉIES.

### 8.2 Alternative « sans projet »

La réalisation du Projet Hydroélectrique de Nachtigal fournira une source supplémentaire d'électricité qui permettra notamment à Alucam de doubler sa production d'aluminium à son usine d'Edea. Un tel accroissement de production entraînera la création de plus de 200 emplois directs permanents supplémentaires de même que de nombreux emplois indirects et induits, contribuant ainsi au développement économique régional. Par ailleurs, cette nouvelle production d'énergie sécurisera l'alimentation en électricité de la région de Yaoundé puisqu'elle transitera par le réseau national de distribution.

Si le Projet de Nachtigal ne se réalise pas, Alucam ne pourra pas augmenter d'autant sa production à son usine d'Édéa, faisant perdre ainsi le bénéfice des emplois créés et du développement économique national. D'autre part, le choix d'une autre source d'énergie ne permettrait pas à Alucam d'accroître sa production d'aluminium à des coûts concurrentiels.

La faisabilité du Projet de Nachtigal demeure toutefois conditionnelle à la réalisation du projet du barrage de Lom Pangar par le gouvernement du Cameroun. Le barrage de Lom Pangar retiendrait l'eau en saison des pluies pour la relâcher en saison sèche. Le débit de la Sanaga à Nachtigal serait ainsi plus élevé qu'il ne l'est actuellement.

### 8.3 Alternatives de configuration du projet

#### 8.3.1 Localisation du projet

Le choix de la localisation du barrage est imposé par la présence des zones de rapides qui permet d'optimiser l'importance du dénivelé et la distance entre l'ouvrage de prise d'eau et la restitution. Deux sites ont été initialement considérés, soit les chutes de Nachtigal amont et les chutes aval. Le choix des chutes amont est justifié par des conditions naturelles plus favorables, la hauteur de chute étant de 40 m par rapport à 28 m pour les chutes de Nachtigal aval. Une des options considérées impliquait les deux chutes: le barrage au niveau des chutes amont et la restitution à l'aval des chutes aval. Cependant, dans ce dernier cas, le gain des 68 m de chute était largement compensé par des coûts bien supérieurs des ouvrages de restitution. Malgré une hauteur de chute plus faible (40 m contre 68 m), l'option retenue offre une longueur de dérivation plus courte et une implantation du canal plus aisée pour la construction du projet. Ce choix permet par ailleurs de préserver les chutes aval qui ont une grande importance touristique pour la région. La localisation au niveau des chutes amont permet aussi d'atténuer presque complètement les impacts d'un arrêt accidentel de turbinage sur la stabilité du bac de Nachtigal. Le site n'est pas habité et n'entraîne aucune expropriation.

#### 8.3.2 Hauteur du barrage et extension du réservoir

De nombreuses variantes de cote de crête ont été étudiées au cours des études techniques précédentes. La cote finale de la crête du barrage a été fixée, au cours d'une étude d'optimisation technique et économique, au niveau 513,5 m pour les raisons suivantes :

- elle est proche de la cote optimum qui permet de minimiser le coût de revient du kWh fourni, tel que déterminé par l'étude économique,
- elle permet de fournir une puissance garantie à Yaoundé de 260 MW pour le débit minimum garanti de 645 m<sup>3</sup>/s, retenu en accord avec les résultats de l'étude hydrologique du bassin de la Sanaga.

La cote de 513,5 m pour la crête du barrage crée une retenue de 4,4 km<sup>2</sup>. Cette alternative n'a pas d'impact majeur au niveau de la ligne du chemin de fer (516 m) et n'affecte que quelques zones cultivées de faibles superficies.

### **8.3.3 Conception du déversoir**

La cote du plan d'eau a été fixée au niveau 513,50 m. Le maintien du plan d'eau à cette cote est assuré par la régulation des vannes de surface en effectuant un affaissement progressif lors de crues (clapet ou vannes gonflables), associées aux 2 vannes secteur en cas de grosse crue.

Lors d'un turbinage de pointe de quelques heures par jour, le marnage pourra atteindre plusieurs dizaines de cm sous la cote de retenue normale.

En cas de déversement par les vannes secteur, un système d'alerte approprié sera utilisé.

### **8.3.4 Implantation des installations de construction**

La plupart des installations de construction seront localisées à proximité immédiate du site entre la rive gauche de la Sanaga et la ligne de chemin de fer. Cette dernière constituera une barrière artificielle qui permettra de délimiter les chantiers du reste de la population et assurera un contrôle des accès aux sites.

Afin de limiter les risques de développement de population spontanée aux abords immédiats des chantiers, l'alternative de décentraliser les bureaux de recrutement dans quelques agglomérations proches a été retenue à celle d'un recrutement sur site.

### **8.3.5 Localisation de la ligne de transport HT**

De nombreuses options de tracé ont été considérées au cours des études de conception du projet. L'alternative retenue a été élaborée conjointement par les équipes techniques et environnementales et a été définie sur le principe d'évitement de toute infrastructure bâtie publique ou privée. Cette alternative est la meilleure du point de vue social puisque le corridor de 40 m de largeur ainsi identifié ne comprend aucune construction publique ou privée, sauf de 1 à 3 habitations tout juste avant le poste d'arrivée à Nkolondom. Les zones agricoles (hors plantation) ne devraient pas être affectées de façon significative, l'emprise du projet ne s'exerçant matériellement qu'au niveau du pied des pylônes. L'emplacement du poste d'arrivée à Nkolondom a été déterminé en collaboration avec les experts de AES-Sonel de manière à éviter les habitations.

## **8.4 Alternatives opérationnelles**

Le Projet ayant pour vocation une production d'énergie stabilisée sur la durée, il n'y a pas lieu de considérer d'alternatives opérationnelles dans le cadre de la gestion des ouvrages.

## 9 Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

### 9.1 But et objectifs du PGES

Le rôle du processus d'ÉIE est d'identifier les impacts potentiels pouvant résulter du projet et de développer un ensemble de mesures d'atténuation qui soient techniquement appropriées, financièrement acceptables et aisément applicables dans le contexte du projet. Ces mesures sont identifiées au stade de l'étude d'impact sur l'environnement, discutées lors des séances de consultation et donc retenues dans un cadre consensuel. Le rôle du PGES est de compléter cette analyse en définissant le contexte opérationnel dans lequel ces mesures doivent être mises en œuvre.

Diverses mesures correctives sont proposées dans les chapitres précédents, afin d'atténuer ou de corriger les impacts potentiels identifiés. Le présent chapitre définit donc le cadre dans lequel ces mesures peuvent être mises en place efficacement et les moyens qui doivent leur être consacrés. En particulier, cette partie du rapport décrit :

- l'organisation à établir afin d'assurer la mise en place effective des mesures correctives et le suivi environnemental;
- le rôle et les responsabilités des diverses parties impliquées dans le Projet;
- les principales tâches à engager pendant les phases de préparation, de construction et d'exploitation du projet;
- les études complémentaires jugées nécessaires;
- les moyens financiers à mobiliser et leur source.

Les plans de gestion proposés sont élaborés en fonction de l'état actuel de l'ingénierie. Un processus de modification graduelle des plans est donc à prévoir au fur et à mesure que les études vont progresser. Ce processus sera inclus au suivi et fera intervenir, le cas échéant, les administrations compétentes.

### 9.2 Rappel des impacts potentiels identifiés

Les impacts potentiels, identifiés au cours de l'ÉIE et pour lesquels des mesures d'atténuation sont proposées, sont présentés à nouveau au tableau 9.1. On y retrouve cinq types de mesures correctives ou d'accompagnement :

- **Mesures de conception** : il s'agit des mesures préventives visant à limiter les impacts lors de la conception des ouvrages : c'est par exemple le cas de la ligne de transport dont le tracé évite soigneusement les zones bâties pour limiter au maximum l'expropriation.
- **Mesures de construction** : elles font appel à une activité de construction particulière ou à la mise en œuvre d'équipements pendant la phase de réalisation du projet.
- **Mesures de type procédure** : la mesure s'appuie sur l'établissement d'une procédure opérationnelle devant être respectée par les intervenants ou entités concernées.
- **Mesures de suivi** : elles se rapportent aux activités de contrôle généralement exercées par l'équipe de supervision des travaux ou par des institutions nationales pendant la construction de même que pendant les premières années d'exploitation des ouvrages.
- **Mesures de formation** : elles s'appuient sur la sensibilisation et la formation des employés et des populations pour réduire les risques d'impact relatifs, en particulier, à la santé et à la sécurité.

Tableau 9.1 Synthèse des impacts potentiels identifiés

Composante du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement	
		Description	Type
<b>1. Impact de la localisation du projet</b>			
Inondation par la retenue : 439,3 ha à 513,5 m	Perte de superficie agricole : <ul style="list-style-type: none"> <li>cacaoyères sous forêt : 33,4 ha</li> <li>maïs intensif : 6 ha</li> <li>palmeraies : 0,3 ha</li> <li>maraîchage : environ 4 ha</li> <li>cultura : 10,5 ha</li> </ul>	Compensation	Procédure
	Perte de ressources forestières concernant essentiellement du bois blanc de faible valeur	Favoriser l'exploitation des bois commerciaux par la population locale avant les travaux	Construction
	Perte d'habitats pour la faune : <ul style="list-style-type: none"> <li>forêt (hors cacaoyères) : 77,2 ha</li> <li>savane arbustive : 106,7 ha</li> </ul>	Défrichement avant ennoisement favorisant la fuite des animaux avant mise en eau	Construction
	Gain d'habitats pour l'avifaune (zone d'eau plus large)	-	-
	Production de gaz à effet de serre par dégradation de la biomasse noyée : environ 235 000 tonnes équivalent-CO2	Limitation de la biomasse ennoyée et de la production de méthane par défrichement total avant mise en eau	Construction
	Perte de produits forestiers non ligneux utilisés par la population locale notamment sur les îles	Favoriser l'exploitation par la population locale avant les travaux	Construction
	Gain de superficie pour la pêche sur la retenue : environ 150 ha (ne compensant que partiellement la perte de superficie par assèchement en aval de 300 ha, voir « période d'exploitation du projet »)	- Appui technique aux pêcheurs	-Procédure
Emprise permanente des ouvrages en milieu terrestre (83,4 ha)	Perte d'habitats pour la faune terrestre, dont l'avifaune, mais impact réductible si implantations faites en zone de savane plutôt que de forêt secondaire	Limiter les besoins de défrichement	Conception
		Localiser les installations en zone de savane plutôt que de forêt	Conception
	Perte de ressources forestières	Localiser les installations en zone de savane plutôt que de forêt	Conception
		Favoriser l'exploitation des bois commerciaux par la population locale avant les travaux	Construction

Composante du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement	
		Description	Type
Emprise de la ligne HT et des pylônes (220 ha)	Perte d'habitats pour la faune	Limiter le défrichement à un couloir de 10 m et abattage sélectif des arbres sur les autres 30 m	Construction
	Présence d'habitats ou d'activités industrielles le long du couloir (scierie)	Optimisation du tracé de la ligne afin de maintenir les habitations à plus de 20 m de la ligne	Conception
		Compensation si gêne pour l'activité industrielle	Construction
		Compensation si déplacement d'habitation ou expropriation	Construction
		Enclencher les enquêtes socio-économiques et parcellaires le plus rapidement possible	Construction
	Perte des plantations de plus de 3 m	Optimisation du tracé de la ligne, maintenir la végétation jusqu'à 3 m de hauteur maximum	Conception
		Compensation des cultures perdues ou affectées temporairement	Procédure
		Limiter le défrichement aux arbres fruitiers de plus de 3 m dans le corridor de 40 m et abattage sélectif des arbres susceptibles de tomber sur les conducteurs	Construction
	<b>2. Période de construction du projet</b>		
Accès routiers : Création	Destruction d'habitats naturels ou de terres agricoles	Choix des tracés minimisant l'impact sur les ressources	Conception
	Défrichement et terrassements accrus en zones de plus fortes pentes	Choix des tracés minimisant l'impact sur les ressources	Conception
	Accès facilités à des zones sensibles ou isolées	Élimination en fin de chantier des accès pouvant être préjudiciables à l'environnement	Conception
		Opportunité de désenclaver des villages isolés	Conception
	Risque d'altération du drainage naturel	Respect des règles de bonne pratique	Construction
Accès routiers : Réhabilitation	Production de poussière lors du nivelage	Arrosage en zone habitée	Construction
	Interruption/détournement de trafic routier	Réduction de la durée et signalisation des contournements	Construction
	Zones d'emprunt multiples pouvant affecter le paysage et l'utilisation du sol	Choix des zones d'emprunt, réduction du nombre, maintien d'un rideau végétal	Conception

Composante du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement	
		Description	Type
Alimentation en eau des camps d'ouvriers	Fourniture d'eau non potable	Pompage d'eau souterraine et protection de la source	Construction
		Fourniture d'eau en bouteille dans les camps temporaires (pour la ligne électrique par exemple)	Construction
		Contrôle régulier des Coliformes	Suivi
Ateliers et garages	Pollution par des produits dangereux	Voir activité « Utilisation et stockage de produits dangereux »	Construction
		Drainage des ateliers & garages équipés de déshuileurs	Construction
	Pollution par les huiles usagées	Collecte et stockage sur plateformes dédiées	Conception
		Identification de sites d'élimination (recyclage, combustible, ...)	Conception
		Registres de suivi des huiles usagées	Suivi
Camps d'ouvriers (Principaux)	Pollution par les eaux usées	Fosses septiques pour toilettes et zones de douche	Construction
		Suivi qualitatif des effluents rejetés et de l'entretien des fosses	Suivi
	Pollution par les déchets domestiques	Voir Activité « Production de déchets solides »	Construction
	Risque de prolifération de vecteurs	Traitement régulier par pesticide	Construction
		Drainage des eaux usées et pluviales	Construction
	Problèmes liés à l'hygiène	Sensibilisation des résidents	Formation
	Risque d'épidémie	Prévention et services médicaux sur site	Construction
		Prophylaxie anti-malaria	Construction
	Développement MST et VIH	Sensibilisation des résidents des camps	Formation
		Mise à disposition de protections	Construction
		Sensibilisation des résidents des villages proches	Formation
	Développement de populations spontanées autour des camps	Élaboration d'un plan de communication	Procédure
		Choix de localisation des camps et procédures de recrutement appropriées	Procédure
Strict contrôle de l'accès aux sites		Construction	
Camps temporaires (Petits)	Pollution par les eaux sanitaires	Mise en place systématique de latrines sèches	Construction
	Pollution par les déchets solides	Voir Activité « Production de déchets solides »	Construction
	Prolifération d'insectes et vecteurs de maladies	Usage de moustiquaires, traitement insecticide si nécessaire	Construction

Composante du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement	
		Description	Type
Concassage de matériaux	Impact lié au bruit	Adapter les heures d'activité si justifié	Procédure
		Fourniture d'équipements personnels de protection aux ouvriers et mise en œuvre de leur utilisation	Formation
	Impacts liés à la production de poussière	Choix du site par rapport aux camps et/ou villages	Conception
		Équipements de réduction de poussière (arroseurs) et bonne pratique opérationnelle	Construction
Défrichement	Destruction de forêt hors zone d'emprise.	Démarquage précis des zones et supervision des travaux. Dans la mesure du possible, les végétaux doivent être valorisés, soit par leur utilisation directe, soit par leur mise en compost pour l'agriculture.	Suivi
	Risque d'incendie lors d'opérations de brûlage	Procédure détaillée de brûlage des résidus ligneux	Procédure
	Production de fumées et de GES lors du brûlage	Choix des techniques de brûlage réduisant la fumée produite. Le brûlage doit être réduit au minimum pour limiter la production de GES.	Construction
	Risque d'accident pendant le transport des grumes	Voir Activité « Trafic Camions »	Contrôle
	Braconnage et trafic de biodiversité	Contrôle des camions en sortie de sites	Suivi
Sensibilisation des ouvriers et chauffeurs		Formation	
Dynamitage	Bruit/Vibrations affectant population et faune sauvage	Définition d'une plage horaire de dynamitage	Procédure
		Fourniture d'équipements personnels de protection aux ouvriers et mise en œuvre de leur utilisation	Formation
	Risque d'explosion accidentelle	Procédure d'alerte de tir	Procédure
		Contrôle des accès sur les sites de construction	Procédure
		Stockage et manipulation des explosifs	Procédure
Emprunt de matériaux	Destruction d'habitats naturels ou de terres agricoles	Choix des sites à terre et mesures de réhabilitation finale	Conception
	Risque d'accident pendant le transport	Voir Activité « Trafic Camions »	Suivi
	Si emprunt en rivière, mise en suspension de sédiments	Adaptation de la technique de collecte	Construction
	Impacts liés au stockage de matériaux	Voir Activité « Stockage de Matériaux »	Construction
Gestion des déchets dangereux	Pollution des eaux et du sol	Procédure de gestion des déchets dangereux et des déchets hospitaliers	Procédure
		Formation des employés	Formation

Composante du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement	
		Description	Type
Lavage agrégats	Rejet de sédiments dans la rivière	Mise en place de bassins de sédimentation si rivière proche	Construction
Mise en eau de la retenue	Risque pour les pêcheurs à l'amont du barrage	Procédure d'alerte et information préalable	Procédure
	Ennoiment d'animaux présents sur les îles	Évacuation par le défrichage préalable	Construction
	Résidus (troncs & branches imbrûlés) mis en flottaison et pouvant affecter les ouvrages	Programme de récupération des flottants	Construction
	Risque d'anoxie des eaux et de mortalité de l'ichtyofaune	Suppression du couvert végétal avant la mise en eau	Construction
Suivi de la qualité des eaux : turbidité, conductivité, oxygène dissous, pH et redox		Procédure	
Préparation du projet et occupation des terrains	Perte de valeurs culturelles, religieuses, historiques	Procédure d'enquêtes préalables visant à identifier la présence de telles valeurs	Procédure
		Mesures de compensation appropriées. Suivi lors des travaux d'aménagement pour prévenir la détérioration de sites d'intérêt archéologique	Procédure
	Destruction de biens privés ou publics créant une réaction négative vis-à-vis du projet	Procédure de compensation agréée par la population et l'État	Procédure
		Confirmation que la compensation est effective avant engagement des travaux	Suivi
Production de béton	Impact sur la santé du personnel manipulant	Fourniture d'équipements personnels de protection aux ouvriers et mise en œuvre de leur utilisation	Formation
	Pollution de l'eau par les eaux de nettoyage des équipements dont camions	Bassins de sédimentation spécifiques avec ajustement pH	Construction
		Suivi de la qualité des effluents rejetés	Suivi
Production de déchets solides	Pollution par les ordures produites dans les camps d'ouvriers	Fourniture de poubelles dans les camps et collecte régulière	Construction
		Mise en place d'une collecte sélective	Formation
		Création d'un site de dépôt d'ordures au standard international	Construction
	Pollution par les déchets de construction	Identification de sites de dépôt adéquats	Construction
		Promotion de la réutilisation et du recyclage	Formation
Stockage de matériaux	Instabilité des pentes de stockage	Respect des bonnes pratiques de construction	Construction
	Érosion des pentes de stockage et production de sédiments	Mesures antiérosives préventives	Conception
		Suivi du résultat des mesures antiérosives	Suivi
	Production de poussière	Arrosage de stockage en périodes sèches	Construction

Composante du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement	
		Description	Type
Terrassements et dépôts des déblais non réutilisés	Destruction d'habitats naturels ou de terres agricoles par les sites de dépôts	Choix des zones de dépôts	Conception
	Blocage du drainage naturel & inondation	Respect du drainage naturel ou réhabilitation après dépôt	Conception
	Érosion du dépôt et sédimentation en rivière	Mesures antiérosives préventives	Construction
		Suivi du ruissellement issu des zones de dépôt	Suivi
	Émission de poussières des terrassements	Arrosage régulier des zones concernées et revégétalisation progressive des dépôts et zones dénudées	Construction
		Préservation de la couche superficielle du sol pour réutilisation	Construction
	Instabilité des excavations et versants des dépôts	Bonnes pratiques de construction	Construction
	Érosion des versants excavés et transport de sédiments	Mesures antiérosives préventives	Construction
		Revégétalisation des versants	Construction
	Suivi du résultat des mesures antiérosives	Suivi	
Destruction de valeurs culturelles, religieuses, historiques	Procédure d'arrêt d'urgence des travaux et d'information	Procédure	
Impact à long terme sur le paysage	Plan de réhabilitation des sites incluant reboisement	Construction	
Trafic poids lourds	Risques d'accident de la route	Contrôle du chargement (poids, arrimage)	Contrôle
		Entretien freins et pneus	Contrôle
		Implantation signalisation routière et respect des vitesses	Contrôle
		Ralentisseurs à l'entrée de sites sensibles	Construction
		Formation des conducteurs au recrutement	Formation
	Émission excessive de gaz d'échappement	Entretien moteur	Contrôle
	Génération de poussière sur les pistes non revêtues	Arrosage des pistes non revêtues dans les secteurs habités	Construction
Couverture des chargements pulvérulents		Construction	

Composante du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement	
		Description	Type
Utilisation et stockage de produits dangereux	Risque d'explosion	Stockage et manipulation appropriés des explosifs	Procédure
	Pollution par les produits dangereux	Prévention & détection des fuites et déversements accidentels	Procédure
		Registre des produits dangereux et de leur utilisation	Procédure
		Sélection de produits chimiques peu dangereux	Conception
		Procédure de réponse d'urgence	Procédure
	Déversement accidentel dans des eaux de surface	Kits de neutralisation de fuites et déversements accidentels	Construction
		Formation des employés aux déversements accidentels	Formation
		Équipement incendie	Construction
	Risques d'accident avec les produits inflammables	Formation des employés	Formation
		Accident de la circulation au cours du transport de produits dangereux	Procédure de sécurité
Utilisation des engins de travaux publics	Risque de déversements accidentels lors des opérations de ravitaillement en carburant sur site	Procédure spécifique au ravitaillement	Procédure
		Kits de neutralisation de fuites et déversements accidentels	Construction
	Pollution par les huiles usées et les liquides hydrauliques lors de la maintenance	Procédure « Gestion des déchets dangereux »	Procédure
		Respect de standards, qualité des équipements et entretien	Construction
		Mesures de contrôle et suivi	Suivi
Village de l'exploitant	Pollution par les eaux usées	Réseau d'assainissement et unité de traitement des eaux usées	Construction
		Suivi de la qualité de l'effluent traité	Suivi
	Pollution par les déchets solides	Voir Activité "Production de Déchets Solides"	Procédure
	Développement d'insectes et autres vecteurs de maladies	Traitement régulier du site	Procédure
		Drainage des eaux pluviales	Construction

Composante du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement	
		Description	Type
<b>3. Période d'exploitation du projet</b>			
Création de la retenue : Bras de rivière asséchés environ 7 mois par an (décembre à juin) en aval du barrage	Perte de superficie pour la pêche au niveau des bras asséchés (environ 300 ha)	Redéploiement des pêcheurs sur le site de la retenue (environ 150 ha supplémentaires) Compensation complémentaire si justifiée	Procédure
	Perte possible de certains arbres d'espèces plus sensibles que d'autres à la sécheresse	Pas de certitude. Un suivi sera nécessaire et il existe d'autre part de nombreux sites similaires en amont et en aval	Suivi
	Perte d'habitats pour la faune et l'avifaune	Pas de certitude. La faune et l'avifaune peuvent se déplacer vers des sites similaires proches et étendus	Suivi
	Apparition de zones d'eau stagnante avec développement de vecteurs (moustiques)	Sensibilisation des personnes et traitement des zones infestées si justifié	Suivi
	Disparition des chutes et rapides à l'aval immédiat du barrage favorable à une diminution de la population de similies vecteur de l'onchocercose	Possible, mais pas de certitude. Suivi des cas d'onchocercose nécessaire	Suivi
Création de la retenue : Changements hydrauliques liés à l'exploitation de routine des ouvrages	Variation des débits au bac de Nachtigal : impact très limité, car pas de modification des débits min/max en période d'exploitation par rapport à la situation avant projet	Suivi des niveaux d'eau recommandé la première année afin de vérifier la validité des résultats	Suivi
	Impact sur l'exploitation du sable en aval de Nachtigal (non renouvellement du stock car sédimentation dans la retenue)	Investigations préalables pendant la période de construction	Construction
		Suivi régulier de l'ensablement des sablières et en particulier après les crues annuelles.	Suivi
		Étude socio-économique (avec recensement) des travailleurs) des activités licites des sablières en aval du barrage. Mesures d'atténuation, le cas échéant.	Procédure
	Risque d'inondation temporaire de quelques hectares de superficie agricole (maïs/soja) en rive gauche en cas de forte crue	Information de l'exploitant. Celui-ci a déjà des parcelles inondables actuellement	Formation
		Délimitation sur terrain des niveaux de crue à prévoir	Construction
	Indemnisation des pertes subies	Procédure	
Création de la retenue : sédimentation et qualité de l'eau modifiée	Risque d'accumulation de vases pouvant affecter la qualité de l'eau	Suivi de la qualité des sédiments et de la qualité de l'eau	Suivi

Composante du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement	
		Description	Type
Création de la retenue et turbinage	Accroissement incontrôlé de la population de pêcheurs s'installant autour de la retenue	Mise en place d'une zone d'interdiction d'installation autour de la retenue et contrôle par les autorités	Procédure
	Sécurité du public : risque d'entraînement de personnes et matériel de pêche	Établissement d'une zone de protection à l'amont immédiat de la prise d'eau et du barrage	Construction
Arrêt accidentel de turbinage en saison sèche avec déversement brutal dans les bras asséchés	Sécurité du public : risque de noyade pour les personnes et les animaux se situant dans les bras asséchés	Restriction d'accès dans la zone des bras asséchés	Procédure
		Mise en place d'un système d'alerte	Procédure
		Sensibilisation des résidents avoisinants	Formation
		Matérialisation des risques par panneaux pictogrammes	Construction
	Sécurité du public : impact sur le bac de Nachtigal et sur les pêcheurs en pirogue à l'aval des chutes (Impact insignifiant selon résultats du modèle mathématique)	S'assurer de la validité des résultats du modèle	Suivi
Production de 2245 GWh par an	Doublement de la capacité de production d'Alucam et création de plus de 200 emplois permanents supplémentaires	-	-
Limitation des accès au barrage et aux autres installations	Gêne des activités agricoles, de l'élevage, de la pêche, des transports locaux (traversée de la Sanaga en pirogue)	Définition du périmètre en réduisant au minimum les zones d'exclusion aux points jugés les plus critiques pour la sécurité des personnes (bras aval, prise d'eau, infrastructures terrestres)	Procédure
Présence des employés à long terme dans le village de l'exploitant	Risque de populations spontanées à proximité de la zone, en particulier au bord du réservoir	Définition et mise en œuvre du périmètre de protection	Procédure
		Contrôle par les autorités camerounaises	Suivi
	Augmentation du braconnage et de l'exploitation du réservoir; risque de conflit avec les pêcheurs	Contrôle par les autorités camerounaises	Suivi
		Risque de prostitution/transmission de HIV/SIDA	Contrôle par les autorités camerounaises
		Sensibilisation des employés	Formation
Présence de la ligne HT	Obstacle à la migration des oiseaux, risque de percussio	Pas nécessaire. Pas de couloir de migration identifié	Suivi
		Améliorer la visibilité de la ligne, si requis	Suivi
Présence des pylônes	Sécurité du public : risque d'électrocution pour les personnes	Signalisation sur pylônes	Construction
		Sensibilisation et information des populations locales	Formation

Composante du projet	Risques & Impacts potentiels	Mesures correctives ou d'accompagnement	
		Description	Type
Création de la retenue	Impact d'un design déficient	<p>Au niveau de la conception : respect des concepts de la Commission des grands barrages ainsi que des meilleures pratiques et engagement d'une analyse par un panel d'experts indépendants de la conception de l'ouvrage.</p> <p>Au niveau de la prévention : mise en place d'un Plan d'Alerte en cas de rupture du barrage. Le travail s'appuiera sur les réflexions menées pour le barrage de Lom Pangar, sur la législation existante au Cameroun dans le domaine de la Protection Civile, voire sur des modèles étrangers (comme les plans ORSEC français).</p> <p>Ce travail se fera en étroite collaboration avec le Maître d'Ouvrage et les Ministères concernés.</p>	

## 9.3 Organisation du PGES

### 9.3.1 Organisation générale

La prise en compte des considérations environnementales dans le cadre du Projet de Nachtigal s'est engagée avec le présent document d'ÉIE et ses Termes de Références (approuvés le 25 mai 2011 par le Ministre de l'Environnement du Cameroun) et bénéficiera d'une attention permanente au cours des étapes suivantes de préparation, de construction et d'exploitation des infrastructures projetées.

Les exigences Environnement, Santé et Sécurité (ESS) de Rio Tinto Alcan seront suivies partout où elles sont applicables, notamment selon la part prise par le Groupe dans les installations camerounaises.

Peu d'informations existent à ce jour sur ce que sera l'organisation du Projet, mais on peut supposer que le Maître d'Ouvrage (Alucam) nommera en son sein un Chef de Projet qui, assisté d'un Ingénieur Conseil (Maître d'œuvre), supervisera le bon déroulement des travaux. En raison de l'importance des aspects environnementaux et sociaux pour un projet de ce type, le Maître d'Ouvrage et l'Ingénieur mettront en place un système de coordination et de supervision dédié exclusivement à ces aspects.

Ces deux niveaux d'organisation seront complétés par la mise en place de Coordinateurs Environnement (CE) par les entreprises attributaires des marchés principaux (à priori génie civil, électromécanique et ligne de transport).

Le Maître d'Ouvrage, soit Alucam, nommera un Responsable Environnement et Social (RES), placé sous l'autorité du Chef de Projet<sup>47</sup> et chargé de la coordination des activités environnementales et sociales liées au projet pendant toute la durée de sa préparation et de sa mise en œuvre. Le RES devra être nommé le plus tôt possible de sorte que les aspects environnementaux définis dans la présente ÉIE soient effectivement intégrés aux travaux d'APD et aux Documents de Consultation des Entreprises (DCE). Le RES assurera, pendant au moins un an après la fin des travaux, la mise en œuvre des études et activités spécifiques préconisées, qui pourront ultérieurement être suivies par le directeur d'exploitation ou par des services dédiés du Maître d'Ouvrage.

L'Ingénieur Conseil ou le gérant de projet établira au sein de son équipe une Unité Environnement et Social (UES) dédiée au suivi de la mise en place des mesures environnementales et au suivi de leurs performances. Une telle équipe intégrera un Directeur Environnement et Social (DES) assisté de techniciens (ou ingénieurs juniors) chargés des aspects environnementaux liés directement aux activités de construction et des aspects sociaux liés aux doléances exprimées par la population, aux nuisances subies, aux demandes de compensation pour des événements temporaires se déroulant pendant les activités de construction et aux relations avec les autorités locales traditionnelles ou représentatives de l'État. L'UES sera complétée par une équipe d'Inspecteurs de Site.

Les entreprises responsables des principaux contrats mettront en place une équipe environnement chargée d'assurer l'interface entre l'Ingénieur ou le Maître d'Ouvrage et l'Entreprise. Selon le découpage des contrats, des entreprises pourront se rapprocher pour mettre en place une équipe commune. Cependant, un minimum de deux équipes devront être établies : l'une pour les sites de Nachtigal (barrage, canal, usine, camps) et l'autre pour la ligne de transport. Chaque équipe intégrera un coordinateur, au moins un ingénieur de l'environnement, et des inspecteurs pour la partie ligne de transport et pour l'ensemble des autres sites.

Les pouvoirs publics auront la responsabilité d'assurer la surveillance administrative et le contrôle technique de la mise en œuvre du PGES. Les différents ministères, tels que présentés au chapitre 2, auront la responsabilité du suivi des impacts dans leurs domaines respectifs selon les compétences définies par la loi. Enfin, les communautés (autorités locales, organisations non gouvernementales, corps de métier, citoyens à titre individuel) participeront à l'élaboration et à la mise en œuvre du PGES :

- à travers des mécanismes assurant la prise en compte de leurs commentaires et/ou le dépôt de plaintes quant au bon fonctionnement des mesures prévues;

---

<sup>47</sup> Cette organisation type pourra être modifiée par le Maître d'Ouvrage en fonction de l'organisation générale du projet.

- par la participation d'un grand nombre aux programmes de sensibilisation et de formation à l'environnement et à la sécurité, et par l'application quotidienne des bonnes pratiques dans ces domaines.

Le schéma de principe de l'organisation du PGES est illustré à figure 9.1.

### **9.3.2 Rôles et responsabilités des parties prenantes**

#### **9.3.2.1 Rôle du RES**

##### *Phase de préparation du projet*

- Coordonner avec les personnes concernées la définition des mesures environnementales au niveau de l'APD et la préparation relative aux obligations environnementales des entreprises présentées dans les DCE;
- participer à l'évaluation des offres et aux négociations avec les entreprises pour tous les aspects environnementaux et sociaux;
- assurer une coordination avec les Institutions de Financement Internationales (IFC, Banques Commerciales souscrivant aux Principes d'Équateur) pour tous les aspects relevant de l'environnement et du social;
- assurer, avec les personnes concernées, le suivi et la coordination de toutes les concertations engagées avec la population locale préalables à l'engagement de la construction;
- coordonner en relation avec les agences camerounaises concernées les opérations d'acquisition de terrain et de compensation requises avant l'engagement des travaux. Sur ce sujet, se reporter au Plan Préliminaire de Compensation et de Réinstallation présenté plus loin dans ce chapitre.

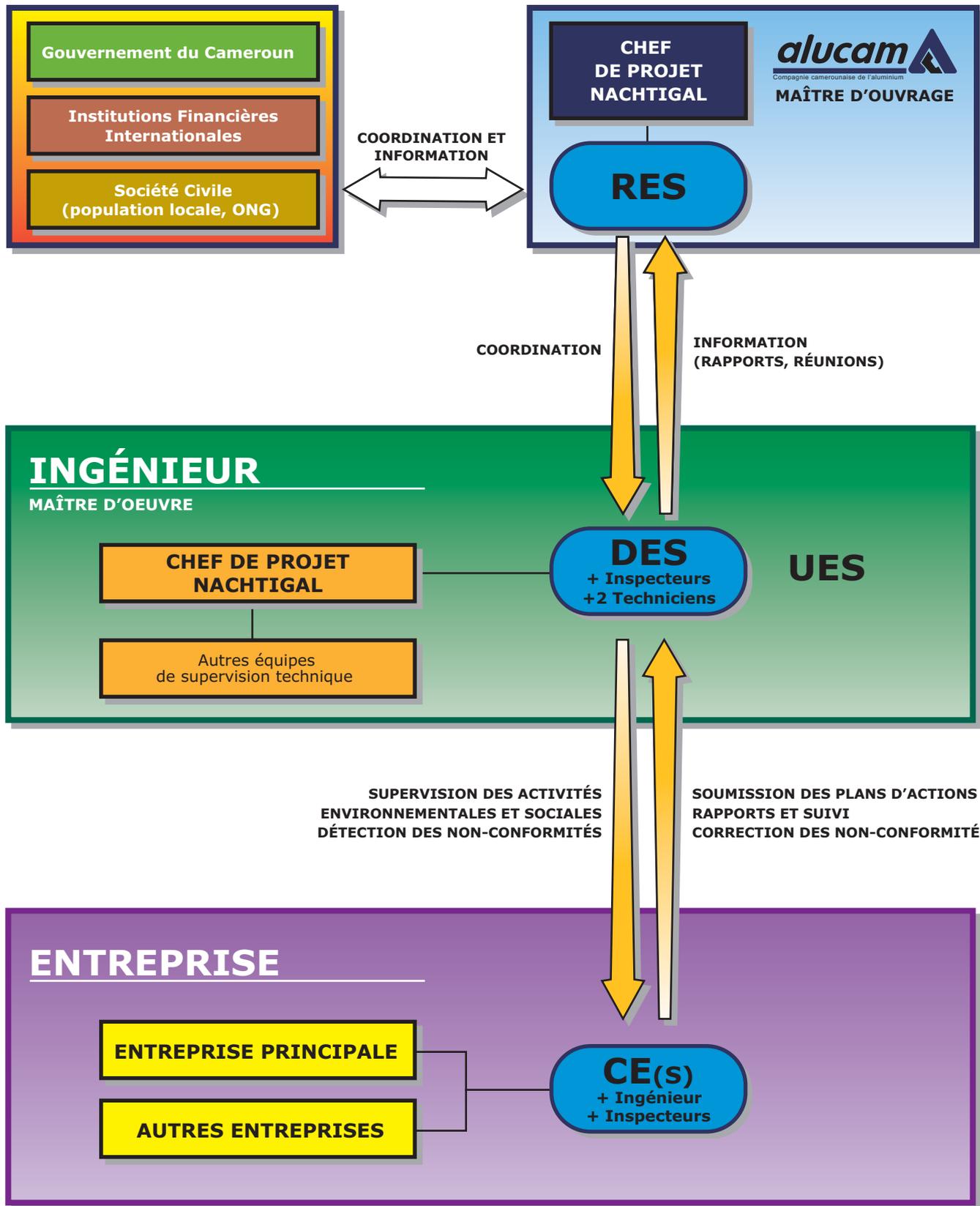
##### *Phase de construction*

- Assurer le suivi et la coordination des activités au travers de l'Unité Environnement et Social de l'Ingénieur;
- participer aux réunions de coordination Environnement avec les représentants concernés de l'Ingénieur et des Entreprises;
- référer directement des résultats et problèmes rencontrés au Directeur de Projet du Maître d'Ouvrage;
- préparer les rapports mensuels et/ou trimestriels d'avancement des travaux destinés à Alucam, au gouvernement Camerounais et aux financiers internationaux;
- assurer les relations avec les autorités environnementales centrales (Ministères);
- assurer les relations avec les Collectivités Décentralisées (Préfecture, District).

##### *Phase d'exploitation*

- Assurer, avec le responsable de l'exploitation du site, le suivi et la coordination des études environnementales et sociales préconisées;
- assurer le suivi et la coordination des activités environnementales requises sur le site;
- coordonner la post-évaluation des impacts du barrage et de l'efficacité des mesures correctives mises en place;
- assurer la bonne fin des mesures de réhabilitation des sites utilisés pendant la construction.
- Rôle du DES (Ingénieur, Maître d'œuvre)
- Organiser le travail de l'Unité Environnement et Social (UES);
- assurer la coordination avec le RES du Maître d'Ouvrage;
- assurer que tous les plans et programmes environnementaux devant être préparés par l'Entreprise ont été soumis et non objectés en préalable à l'engagement des travaux;
- avec le concours de ses inspecteurs, vérifier que les obligations environnementales de l'Entreprise sont efficacement mises en œuvre sur les sites et référer à son responsable (Chef de Projet de l'Ingénieur) des non-conformités détectées pour action;
- signaler toute non-conformité observée et s'assurer de son traitement par l'Entreprise dans les délais imposés;





NOTE : RES : Responsable Environnement et Social  
 UES : Unité Environnement et Social  
 DES : Directeur Environnement et Social  
 CE : Coordinateur Environnement

0521513\_Figure9\_1.fn11 (07/11)fd



- participer aux réunions de suivi de chantier et préparer un rapport mensuel de suivi environnemental du chantier;
- préparer la feuille d'évaluation mensuelle des efforts environnementaux de l'Entreprise qui pourra servir, le cas échéant, pour justifier une retenue de paiement sur la facture mensuelle présentée au Maître d'Ouvrage;
- assurer la mise en œuvre régulière des programmes de suivi (qualité de l'eau et de l'air) et présenter l'interprétation des résultats dans le cadre du rapport mensuel;
- assurer les relations avec les communautés locales (communes rurales) concernées pour tous les aspects sociaux, y compris l'amélioration de la santé communautaire, le respect des procédures de recrutement, l'accord d'occupation des sols, le traitement des doléances, la compensation pour dommage à propriété privée, la consultation publique.
- organiser une base de données pour le stockage de toute la documentation environnementale générée pendant la construction du projet;
- préparer la documentation requise préalablement aux audits environnementaux et sociaux du projet.

#### **9.3.2.2 Rôle des Inspecteurs de site (Maître-d'œuvre)**

- Organiser des visites régulières sur les sites de construction et dans les camps (la fréquence sera ajustée en fonction des risques environnementaux, de la sensibilité des milieux et de la performance des entreprises);
- établir les fiches de non-conformités détectées et suivre leur traitement par l'entreprise;
- alimenter régulièrement la base de données environnementale en particulier avec les fiches de non-conformités, les fiches de fermeture de non-conformités et les documents photographiques d'appui.

#### **9.3.2.3 Rôle du CE (Entreprises)**

En complément aux postes de RES et DES, les entreprises signataires de marchés de travaux devront mettre en place des Coordinateurs Environnement (CE), responsables de la mise en œuvre efficace des mesures préconisées et du respect de l'ensemble des spécifications environnementales établies par le Maître d'Ouvrage et formant partie du Contrat de Marché. L'activité des CE doit être principalement et uniquement dédiée à la gestion environnementale et sociale de l'entreprise. Il doit avoir des pouvoirs hiérarchiques suffisamment élevés pour être capable d'imposer ses décisions aux contremaîtres. En particulier, la possibilité d'arrêter une activité de construction, pour des raisons de protection de l'environnement ou de sécurité, demeure une mesure fondamentale pour l'efficacité du suivi environnemental.

Les CE, avec l'appui de ses ingénieurs et inspecteurs, auront pour responsabilités :

- de placer les activités de construction en conformité avec les obligations environnementales et sociales définies dans le cahier des charges;
- de s'assurer que tous les sous-traitants des entreprises respectent les mêmes obligations environnementales et sociales;
- de préparer les plans et programmes environnementaux tels que demandés par le cahier des charges, en particulier les programmes de suivi;
- de suivre les activités environnementales sur tous les sites de construction utilisés par l'entreprise ou par ses sous-traitants, en effectuant des visites régulières;
- de répondre aux non-conformités émises par le DES et de faire appliquer immédiatement les corrections nécessaires aux équipes de construction;
- de préparer des rapports d'activité hebdomadaires et mensuels présentés au DES.

En raison de la taille géographique limitée du chantier, il pourrait être envisageable que seules les principales entreprises (génie civil, électromécanique, ligne) mettent en place un CE, les entreprises sous-traitantes ou ayant une intervention plus modeste étant par contrat, soumises aux prérogatives et exigences du CE des entreprises dont elles relèvent, soit directement (sous-traitance) soit indirectement (domaine d'activité).

### 9.3.2.4 Rôle des administrations

- Mettre en œuvre la procédure d'audience publique;
- mettre en œuvre la procédure d'acquisition de terrains, de compensation et de réinstallation, en coordination avec le Maître d'Ouvrage;
- définir au besoin les normes environnementales auxquelles devra répondre le Projet, notamment dans le cadre de la procédure d'autorisation requise pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement;
- dès la phase de préparation du projet, vérifier les rapports périodiques de suivi de l'environnement transmis par le Maître d'Ouvrage et la conformité du projet aux normes environnementales nationales et/ou aux normes définies dans le dossier d'autorisation;
- suivre et vérifier le respect de la législation du travail et des autres législations (santé, lutte contre les discriminations, transports, etc.);
- participer à la coordination des politiques de développement régional proposées par le Maître d'Ouvrage et vérifier leur adéquation avec les politiques en cours;
- promouvoir et coordonner la participation aux actions des autorités locales et des citoyens.

### 9.3.2.5 Rôle des communautés (autorités locales, ONG, citoyens...)

- Participer à l'élaboration du PGES au travers des audiences publiques;
- contribuer à la vigilance quant à la bonne application des mesures du PGES à travers la procédure de doléances;
- mettre en œuvre au quotidien les bonnes pratiques environnementales, de santé et de sécurité engagées autour du projet dans le cadre du PGES.

## 9.4 Principales procédures de gestion environnementale et sociale

### 9.4.1 Procédures de communication

#### 9.4.1.1 Communication interne

L'efficacité de la gestion environnementale et sociale repose sur une organisation claire de la communication entre les parties prenantes. En particulier, un cheminement clair du traitement des événements environnementaux est essentiel pour assurer une mise en œuvre rapide et efficace des actions nécessaires, surtout dans les situations d'urgence.

Le tableau 9.2 présente des articulations clés en matière de communication interne entre les parties prenantes pendant la période de construction. Cette procédure devra être développée en plus grand détail avant l'engagement du projet en fonction du respect de la politique santé, sécurité et environnement (SSE) d'Alucam et de l'organisation définitive du Projet.

**Tableau 9.2 Principales étapes de la communication interne (incluant les procédures de communication concernant les événements environnementaux)**

Origine	Destinataire	Fréquence	Objet
Ingénieur-Chef de Projet	Ingénieur-DES	Hebdomadaire	Mise à jour du programme de construction; activités de construction spécifiques à venir et emplacement
Ingénieur-Chef de Projet	Alucam-RES, Ingénieur-DES	Ad hoc	Besoins supplémentaires en terrains, ou notification de révision de techniques de construction
Ingénieur-DES	Ingénieur-Chef de Projet	Hebdomadaire	Rapport hebdomadaire des événements environnementaux (EE) détectés et de leur traitement; programme d'activité de l'équipe UES pour la semaine à venir
Ingénieur-DES	Ingénieur-Chef de Projet	Ad hoc	Communication des EE de niveaux I à III

Origine	Destinataire	Fréquence	Objet
Ingénieur-DES	Ingénieur-Chef de Projet	Mensuelle	Rapport mensuel d'activités et résultats des suivis pour revue et approbation avant transmission au Maître d'Ouvrage-RES
Ingénieur-DES	Ingénieur-Inspecteurs	Hebdomadaire	Mise à jour du programme de construction; activités de construction spécifiques à venir et emplacement, directives particulières
Ingénieur-Inspecteurs	Ingénieur-DES	Hebdomadaire	Rapport d'activité hebdomadaire, liste des EE de niveau IV observés
Ingénieur-Inspecteurs	Ingénieur-DES	Immédiat (même jour)	EE de niveau I à III observés; problème particulier demandant une aide technique; observation d'activités de construction en dehors des zones délimitées
Entreprise-CE	Ingénieur-DES	Mensuelle	Liste des formations effectuées dans le mois et du personnel concerné
Entreprise-CE	Ingénieur-DES	Semi-mensuelle	Mise à jour des nouvelles zones d'activité pour les 2 semaines à venir (pour la ligne en particulier) et des opérations présentant un risque particulier pour l'environnement; résultat des suivis des 2 semaines précédentes
Ingénieur-Chef de Projet	Alucam-RES	Immédiate (même jour)	Note d'information sur toute violation de conformité observée de niveau I-II; proposition de suspendre les travaux au site incriminé si justifié
Ingénieur-Chef de Projet	Alucam-RES	Mensuelle	Transmission du rapport d'activité mensuel de l'UES tel que préparé par le DES
Ingénieur-DES	Ingénieur-Chef de Projet	Trimestrielle	Rapport de synthèse sur les événements environnementaux importants (Niveaux I à III) observés, sur les décisions prises, sur les mesures mises en œuvre; proposition si nécessaire de modifier certains seuils d'engagement ou d'obligations pour l'Entreprise
Ingénieur-Chef de Projet	Alucam-RES	Trimestrielle	Rapport de synthèse sur les événements environnementaux importants (Niveaux I à III) observés, sur les décisions prises, sur les mesures mises en œuvre; demande d'approbation des modifications proposées
Note : RES (responsable Environnement & Social d'Alucam) - DES (Directeur Environnement & Social de l'Ingénieur) - CE (Coordinateur Environnement de l'Entreprise) - EE (Événement Environnemental)			

#### 9.4.1.2 Communication Externe

La communication externe restera la prérogative d'Alucam par l'intermédiaire du RES assisté du Responsable Communication du Groupe. Cette communication concernera essentiellement les échanges d'information avec les médias, avec les ONG et avec les représentants de l'État au niveau Central et Préfectoral.

Le DES de l'Ingénieur et les CE des principales Entreprises n'interviendront dans ces échanges qu'à la demande expresse du Maître d'Ouvrage.

#### 9.4.2 Procédure de traitement des événements environnementaux (EE)

Un élément important du processus de communication entre les parties concerne la hiérarchisation des événements qui ne satisfont pas les obligations et objectifs environnementaux assignés au projet. Ces situations détectées sur le site par l'UES doivent être alors transmises à un niveau supérieur mais selon des procédures qui doivent varier selon l'importance du risque et l'urgence à y remédier. Les événements environnementaux correspondent à des non-conformités et sont subdivisés en cinq niveaux selon la grille de classification de RTA/ALUCAM. Les procédures de communication et de traitement dépendront du niveau de non-conformité.

Le niveau I représente les incidents les plus graves, tandis que le niveau V représente les incidents les moins graves. Les incidents sont évalués selon cinq critères : l'impact environnemental, les conséquences financières, l'attention médiatique, les sanctions juridiques et l'impact sur la communauté. Le critère ayant les plus lourdes conséquences détermine la note et la classification de l'incident (voir le tableau 9.3).

#### Niveau IV et V (Incident Mineur et Moyen)

Les situations de Niveau IV sont adressées de façon normale lors des visites de sites et de réunions de routines; les mesures préconisées sont généralement discutées sur place avec les équipes de construction concernées. La communication formelle se fait au travers de la fiche d'EE préparée par l'Inspecteur de Site et remise au DES pour transmission officielle au CE.

#### Niveau III (Incident Sérieux)

Les EE de Niveau III sont communiqués par le DES de l'Ingénieur au Chef de Projet de l'Ingénieur et au Chef de Chantier (Entreprise) le jour même où la situation a été constatée, et dans les trois jours au RES d'Alucam. Le RES informe le Chef de Projet Alucam de cette situation et des mesures correctives proposées qui doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible.

#### Niveaux I et II (Incident Majeur ou Catastrophique)

Le Chef de Projet de l'Ingénieur et le Chef de Projet Alucam doivent être informés le jour même où l'évènement est constaté. Les mesures correctives doivent être mises en œuvre dans les trois jours. Dans le cas où une mesure corrective nécessite plus de temps pour sa mise en œuvre ou si le risque est imminent, le Chef de Projet de l'Ingénieur peut demander une suspension des travaux concernés jusqu'à ce que la situation observée redevienne conforme.

**Tableau 9.3 Grille de classification des événements ESS**

Événement ESS	Type d'incident				
	Mineur (V)	Moyen (IV)	Sérieux (III)	Majeur (II)	Catastrophique (I)
<b>Description des classes</b>					
Incident environnemental sur site	Impact confiné près de la source et rapidement réversible (habituellement un quart de travail)	Impact confiné près de la source et réversible à court terme (habituellement une semaine)	Impact confiné près de la source et réversible à moyen terme (habituellement un mois)	Impact non confiné exigeant une récupération à long terme et laissant des dommages résiduels (habituellement des années)	Impact étendu, non confiné exigeant une récupération à long terme et laissant des dommages résiduels majeurs (habituellement des années)
Incident environnemental hors site	Sans objet	Impact confiné près de la source et rapidement réversible (habituellement un quart de travail)	Impact confiné près de la source et réversible à court terme (habituellement une semaine)	Impact confiné près de la source et réversible à moyen terme (habituellement un mois)	Impact non confiné exigeant une récupération à long terme et laissant des dommages résiduels (habituellement des années)
Conséquences financières estimatives	Coûts estimés à la suite d'une enquête initiale. Habituellement : rétablissement de la conformité, amendes et peines réglementaires ou restauration (au besoin).				
	Coût/investissement < 50 k\$ US		Coût/investissement > 50 k\$ US < 500 k\$ US	Coût/investissement > 500 k\$ US < 3 000 k\$ US	Coût/investissement > 3000 k\$ US
Attention médiatique	Aucune couverture médiatique locale ou régionale; communication interne		Couverture médiatique locale	Couverture médiatique importante à l'échelle nationale ou régionale	Couverture médiatique à l'échelle nationale ou campagne de groupe de pression, et événement ESS de type I ou II

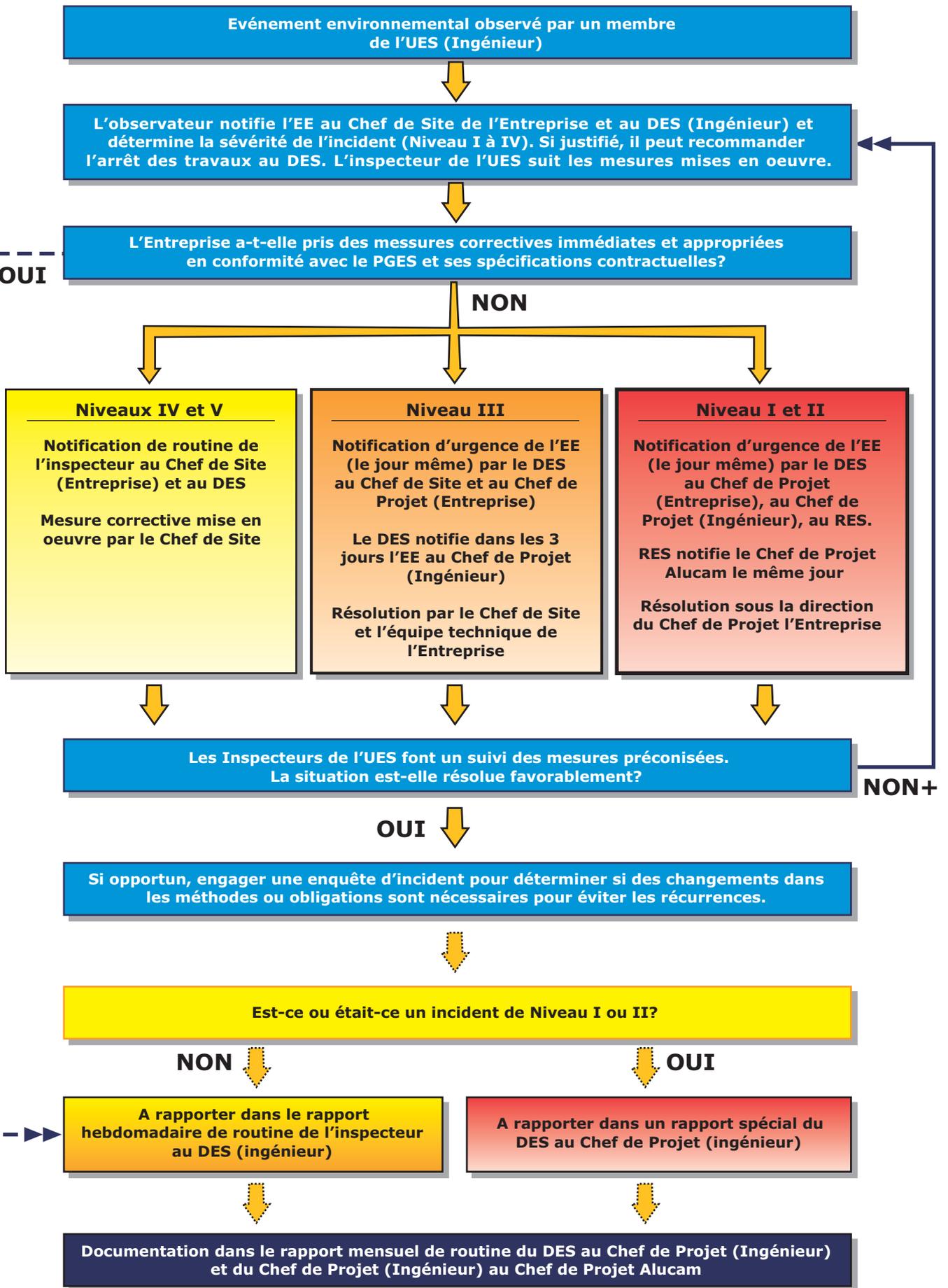
Événement ESS	Type d'incident				
	Mineur (V)	Moyen (IV)	Sérieux (III)	Majeur (II)	Catastrophique (I)
Sanctions juridiques et attention portée par les autorités	Aucune attention - réelle ou potentielle - de la part des autorités Aucun cas de non-conformité aux lois		Attention mineure - réelle ou potentielle - de la part des autorités (questions, lettres, appels téléphoniques) au sujet de l'incident, par exemple avis d'infraction accompagné d'une demande de plan d'action ou enquêtes locales	Condamnation mineure ou attention importante - réelle ou potentielle - de la part des autorités, par exemple avis d'infraction accompagné de menaces de sanctions, enquêtes policières, poursuites ou interruption des activités d'un établissement secondaire	Condamnation sévère ou potentiellement sévère ou interruption des activités de l'établissement principal
Impact sur la communauté	Aucune plainte ni aucun impact sur la communauté		Petit nombre de plaintes; l'incident n'a pas été signalé à des services d'intervention d'urgence externes	Nombre élevé de plaintes et signalement de l'incident à des services d'intervention d'urgence externes ou plan d'intervention d'urgence externe mis en œuvre et évacuation des citoyens	Mise en œuvre d'un plan d'intervention d'urgence externe et hospitalisation de citoyens ou importantes manifestations locales

La figure 9.2 illustre ce schéma de principe et montre que l'approche privilégie la résolution directe et sur le site des EE les moins sérieux (Niveau IV et V) par communication directe avec le personnel de construction et qu'elle implique progressivement un niveau hiérarchique plus élevé dans le processus de résolution pour les EE plus sérieux (Niveaux I à III). Les flèches pleines illustrent le processus de décision et les flèches pointillées le cheminement des rapports et de l'information.

Ce processus est souvent mis en œuvre sur des chantiers complexes et donne généralement des résultats satisfaisants. Il apporte également trois avantages qu'il convient de noter :

- le processus inclut un mécanisme permettant d'arrêter les travaux si la situation est jugée préoccupante;
- le processus inclut un feed-back dans lequel les inspecteurs de site suivent la mise en œuvre des mesures demandées et s'assurent que la correction est faite;
- le processus inclut une possibilité d'initier une enquête d'incident afin de déterminer les causes profondes de l'incident et d'évaluer si des changements dans les spécifications, les exigences ou les méthodes sont justifiés pour prévenir la répétition d'une telle situation dans le futur.







### 9.4.3 Procédure de recrutement

Il est recommandé d'ouvrir des centres de recrutement décentralisés au niveau des principales localités de la région, à savoir Obala, Mbandjock, Ntui et Batchenga. Les contracteurs y assureront, le recrutement de la main d'œuvre non ou peu qualifiée, alors que la main-d'œuvre qualifiée sera recrutée à partir de structures appropriées à Yaoundé et à Douala.

L'entreprise sera sollicitée pour fournir dans le cadre de son offre sa prévision de main d'œuvre pour chaque étape de la construction afin que les bureaux de recrutement puissent anticiper les besoins qui seront exprimés. L'entreprise sera responsable du respect de la procédure de recrutement par chacun de ses sous-traitants. L'Ingénieur sera chargé de veiller au respect de cette procédure.

Le recrutement inclura un examen médical systématique de chaque employé portant sur l'état général du candidat et ses capacités auditives et visuelles. Afin de ne pas être discriminatoires, les examens relatifs aux infections à risques (tuberculose, paludisme et autres parasitoses, MST) ne seront effectués qu'une fois le candidat recruté, dans les services de santé du Projet ou, en tout début de construction, sous-traités à un Centre de Santé local.

Les procédures précises à mettre en place seront définies préalablement à l'engagement de la construction et en coordination entre le Maître d'Ouvrage et les administrations nationales concernées. Ces procédures incluront les aspects liés au recrutement (critères), les responsabilités et l'organisation, les conditions de contrat, les salaires minimums à respecter, les procédures de doléances et de suivi qui s'y rapporteront.

### 9.4.4 Procédure de réception et de suivi des plaintes et griefs

En dehors d'une procédure spécifique de règlement des litiges mise en place dans le cadre du plan de compensation et de réinstallation, il est prévu de développer une procédure de règlement des doléances qui permettra à l'ensemble de la population concernée par des nuisances possibles résultant des activités de construction de faire remonter au niveau de la direction du projet les problèmes rencontrés au quotidien. Les doléances auxquelles on peut s'attendre le plus fréquemment concernent :

- le bruit et/ou la poussière à proximité des activités de chantier et sur le parcours des camions de livraison;
- des contestations liées aux procédures de recrutement;
- des plaintes relatives à des biens endommagés par les activités de construction (engins reculant dans un champ ou un jardin et détruisant une partie de la culture, endommagement de clôtures ou autres structures, écrasement de poulets ou bétail par les camions, etc.).

Trois systèmes seront mis en place pour permettre aux doléances de remonter jusqu'au projet :

- L'ouverture d'un cahier de doléances au niveau de chaque entrée du chantier, où les plaignants pourront écrire leur doléance. Le cahier sera tenu par l'équipe de gardiens et les pages seront numérotées. L'information à fournir inclura le nom du plaignant, son village d'origine et l'objet de sa doléance. Ces documents seront relevés chaque semaine par l'Inspecteur du volet social de l'Ingénieur pour traitement éventuel.
- La mise à disposition d'un cahier de doléances au niveau des quatre principales agglomérations de la zone (listes) afin de recueillir les plaintes.
- Pour les doléances des résidents situés le long des voies d'accès au chantier, l'identification des problèmes sera faite lors de visites régulières par l'Inspecteur du volet social de l'Ingénieur et lors des discussions avec le chef de la communauté.

Les doléances enregistrées et les solutions apportées seront présentées dans le rapport d'activité mensuel établi par le DES de l'Ingénieur. Une communication des résultats sera réalisée auprès des plaignants.

## 9.5 Plan d'action environnemental préliminaire aux travaux

Un certain nombre d'activités sont nécessaires avant l'engagement de la construction. En dehors d'actions d'organisation (telles que la nomination du Responsable Environnement chez le Maître d'Ouvrage et le

recrutement de Consultants pour la réalisation d'études complémentaires à l'ÉIE), les activités principales sont détaillées ci-dessous sous forme de Programmes d'Action Préparatoires (PAP).

### 9.5.1 PAP-01 : Approfondissement de l'état initial

L'état initial est une référence importante contre laquelle les impacts du projet seront effectivement évalués au cours de la construction et de l'exploitation. Quelques éléments importants de cet état initial méritent d'être approfondis avant que les travaux ne commencent.

#### 9.5.1.1 Étude de la qualité de l'eau

En raison des contraintes de déroulement de l'ÉIES, seuls quelques échantillonnages ponctuels ont été effectués. Il importe d'établir une base plus consistante de la variabilité naturelle de la qualité de l'eau de la Sanaga sur un cycle annuel au minimum. Une étude intégrant une campagne de prélèvements mensuels sur une période minimum d'une année sera réalisée. Cinq points d'échantillonnage sont proposés :

- Station 1, avant confluence du rejet de la sucrerie;
- Station 2, au niveau de la future retenue;
- Station 3, au moins 200 m à l'aval du point prévu pour l'ouvrage de restitution;
- Stations 4 et 5, dans les rejets de la sucrerie et de la distillerie.

Les stations 1 à 3 feront l'objet d'une analyse générale de qualité de l'eau qui sera du reste poursuivie en ces trois mêmes points pendant la phase de construction : température, pH, oxygène dissous, conductivité, redox, turbidité, MES, DCO, DBO<sub>5</sub>, MES, nitrates, ammonium, phosphates, sulfates, cations (Ca, Na, Mg, K), anions (Cl, SO<sub>4</sub>, HCO<sub>3</sub>), chlorophylle A, coliformes fécaux. Quelques critères de pollution seront aussi suivis, uniquement dans la station 3 à l'aval du projet : mercure, fer, cadmium, zinc, hydrocarbures totaux.

Au niveau des deux rejets agro-industriels, les analyses doivent focaliser sur les principaux critères suivants : pH, DCO, DBO<sub>5</sub>, MES, ammonium, phosphates, sulfates. Les métaux pourront être suivis avec une périodicité plus faible. Les deux entreprises concernées devraient également suivre elles-mêmes leurs rejets à l'avenir dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées. Concernant le rejet de la sucrerie, la mesure des pesticides sera réalisée après les périodes d'épandage.

Il n'existe actuellement pas d'objectifs de qualité de l'eau pour les rivières du Cameroun. Il faudra donc retenir comme objectif de qualité pour Nachtigal que la qualité mesurée aux stations 2 (dans la retenue) et 3 (en sortie du projet) soit similaire à la qualité observée à la station 1, compte tenu de la dégradation causée par les rejets industriels de Mbandjock, dégradation que l'on pourra estimer en première approche par un calcul de dilution.

#### 9.5.1.2 Biodiversité

La présence de *Ledermanniella thalloïdea* et de *Ledermanniella sanagaensis*, deux espèces aquatiques immergées classées en CR (Critique d'Extinction), sera confirmée ou non dans la zone du projet. Des prospections spécifiques seront menées sur les 300 m à l'amont du réservoir et jusqu'à 300 m à l'aval de la restitution du cours d'eau.

#### 9.5.1.3 Hydrologie et climat

Il importe de réactiver l'enregistrement régulier des débits au niveau de l'échelle du bac de Nachtigal, afin de pouvoir compléter les résultats d'analyse de l'eau par des estimations de charges transportées. Le recrutement et la formation d'un villageois chargé de réaliser les relevés doivent être mis en œuvre rapidement.

Il est nécessaire de mettre en place une station météorologique automatique au niveau du site du projet afin de mieux dimensionner les événements pluvieux sur 24 h qui seront à prendre en compte dans le dimensionnement des drainages et des bassins de sédimentation sur les sites de construction. La mise en place d'une telle unité doit se faire dans un site sécurisé, comme celui de la SNEC à Mbandjock.

#### **9.5.1.4 Dépôts de sables à l'amont et à l'aval**

Les conditions de sédimentation vont être modifiées après la mise en service de Lom Pangar et de Nachtigal. Il importe de collecter les données nécessaires pour l'estimation des volumes en place et surtout du niveau de renouvellement des sablières actuellement exploitées (zone de la future retenue et zone aval du bac de Nachtigal). Une étude de sédimentologie sur ces deux sites sera engagée avant le début des travaux pour analyser la pérennité ou non de l'exploitabilité des sablières.

S'il s'avère, suivant les investigations techniques complémentaires proposées, que l'impact de la présence du barrage sur cette activité soit important, il sera requis de réaliser rapidement une étude socio-économique avec recensement des activités d'extraction licites du sable en aval du barrage, ceci afin de bien saisir l'ampleur de l'impact sur les populations locales et de permettre, ultérieurement de compenser adéquatement les personnes concernées.

#### **9.5.1.5 Pêches complémentaires**

Des observations ponctuelles ont été réalisées en mars et avril 2006 et en juin 2011 à l'occasion de la présente ÉIE. Cependant, il importe de parfaire les connaissances dans ce domaine en réalisant des pêches et observations de prises de pêcheurs sur une période de 12 mois afin de mettre en évidence la modification des populations piscicoles en fonction de la saison et, en particulier, l'activité migratoire dans les chutes de Nachtigal amont au droit du futur barrage. Devant le manque de connaissance des comportements de migration, l'opportunité de la mise en place et les caractéristiques des échelles à poisson restent indéterminées. Les observations doivent contribuer à déterminer si de telles installations présentent plus d'intérêt que d'impact.

#### **9.5.1.6 Délimitation des zones agricoles affectées**

Seules les limites de la future retenue ont été relevées sur l'image satellite. Il importe de suivre, au cours d'une prochaine saison des pluies, l'extension des crues de la Sanaga sur les zones cultivées en rives droite et gauche à l'amont du futur barrage. Cette situation servira de base pour l'estimation des zones susceptibles de subir des crues plus fréquentes après la mise en place des ouvrages. Un relevé précis des types de cultures affectées dans la zone, complété de transects topographiques des niveaux supérieurs à celui de la retenue, sera aussi réalisé dans le cadre de cette intervention.

#### **9.5.2 PAP-02 : Étude d'impact du site d'emprunt de Latérite**

Un déficit de latérite pour la réalisation des ouvrages est pressenti. Dès que les études de conception du projet auront défini de façon plus précise ce déficit et confirmé le choix de la zone d'emprunt, l'ÉIE de cette activité devra être engagée afin de tenir à jour la documentation environnementale du projet et les autorisations nécessaires à l'engagement des travaux. Cette ÉIE sera engagée rapidement dès qu'Alucam aura confirmé ses intentions de réaliser le Projet.

#### **9.5.3 PAP-03 : Préparation de matériels de communication**

En complément aux premières consultations publiques, il importe de développer rapidement des matériels de communication permettant à Alucam de présenter, avant l'engagement des travaux, des informations claires sur la conception du projet, sur le phasage de la construction, sur les procédures de recrutement ainsi que sur les mesures environnementales et sociales à mettre en œuvre.

Le développement d'une communication proactive s'avère indispensable afin d'assurer une large diffusion de l'information au moment où elle est la plus importante, car c'est pendant les deux années préparatoires à l'engagement, où d'importantes décisions et négociations ont cours, que les informations sur le Projet doivent être disponibles de façon transparente. Les outils de communication à développer incluent :

- dépliants et affiches;
- articles dans la presse et messages radiophoniques et télévisés.

#### 9.5.4 PAP-04 : Création d'une zone de contrôle temporaire des terres

Il a été mis en évidence que le contrôle des populations spontanées autour des sites de construction passe par un comportement proactif du Maître d'Ouvrage visant d'abord à empêcher l'afflux de population avant même que la construction du projet ne commence. L'option de recrutement décentralisé est un des outils de cette approche. Un autre outil proposé concerne la mise en place d'une zone suffisamment large autour du site du projet ou l'exclusion de diverses activités serait promulguée pour une durée au moins équivalente à la durée de la construction, en particulier :

- interdiction du transfert de propriété de la terre à un acheteur non résident de la commune ou est situé le terrain;
- interdiction de réaliser des habitations à vocation résidentielle ou commerciale sans autorisation spéciale de la Préfecture concernée.

L'objectif serait de donner un cadre légal au contrôle du transfert des terres à toute personne ou groupe de l'extérieur qui tenterait de les acquérir pour s'y installer et au déguerpissement forcé de toute personne tentant de construire un abri même sommaire à proximité du site.

Un troisième outil sera de consacrer, à l'intérieur du camp ou dans une zone annexe dûment délimitée, une superficie commerciale pour l'installation des petits commerces alimentaires ou de produits généraux. Ce système permet de contrôler l'installation d'activités en accord avec les besoins, de pouvoir contrôler plus facilement les conditions de stockage et de fraîcheur des produits destinés à l'alimentation et de restreindre la vente d'alcool ou de drogue.

Ce Programme d'Action implique une négociation détaillée avec les autorités nationales et locales afin de définir un cadre consensuel d'application qui ne pénalise pas les résidents actuels et qui soit en accord avec la réglementation et les lois camerounaises. Ces négociations doivent s'engager dès que possible afin de donner suffisamment de temps aux procédures administratives et autres qui seront à mettre en place.

#### 9.5.5 PAP-05 : Préparation du PGES détaillé

Le présent chapitre dresse le cadre du PGES et ses principales composantes. Au-delà de ce cadre général, il importe de mettre en place un document qui soit précis et détaillé et dont les procédures et le contenu soient conformes aux procédures d'Alucam et aux exigences de l'ISO 14001 (Plan de Gestion Environnemental). Ce document aura un caractère contractuel et sera, pour toutes les parties, le cadre de référence en matière de gestion environnementale et sociale.

Un tel document définira en particulier :

- le cadre de la planification : identification et évaluation des risques, cadre juridique et réglementaire applicable, objectifs et cibles, indicateurs de performance retenus;
- le cadre de la mise en œuvre du Plan : organisation et répartition des responsabilités, programmes de sensibilisation et de formation, processus de communication, processus de documentation et de contrôle des documents, contrôle opérationnel et procédures de préparation aux situations d'urgence;
- les actions de contrôle et de correction : suivi des sites et des activités, détection, correction et prévention des non-conformités, gestion des données, gestion des audits;
- une procédure de mise à jour et de révision par les administrations.

Ce document sera complété au fur et à mesure de l'avancement du projet par les plans d'action spécifiques que l'Entreprise devra élaborer et soumettre à l'Ingénieur pour approbation ou non-objection (voir, à la section 9.6, la liste des plans qui pourraient être demandés à l'entreprise sur la base des obligations qui lui seront détaillées dans les DCE).

À l'issue d'un audit annuel, un tel document pourra être révisé afin d'adapter ou d'améliorer les procédures pour les rendre plus efficaces dans le contexte du Projet.

### 9.5.6 PAP-06 : Préparation du Plan de réinstallation détaillée

Le projet actuel exige l'expropriation d'un maximum de trois habitations résidentielles sises dans la partie sud de l'emprise de la ligne haute tension. Une optimisation du tracé de cette partie du corridor pourrait réduire le nombre de ces habitations. Cependant, cette zone connaît actuellement un développement résidentiel important appelé à s'intensifier dans les mois et années à venir compte tenu de sa proximité de Yaoundé. Le nombre d'habitations qui pourrait alors se retrouver dans l'emprise pourrait être beaucoup plus important et nécessiter l'élaboration d'un Plan de réinstallation détaillée, une fois le tracé final et l'inventaire des biens et des personnes affectées fixés.

Le plan préliminaire de Réinstallation élaboré en 2006 et qui avait été présenté dans un document distinct de l'EIES, indiquait le procédé d'indemnisation et de compensation devant être suivi pour garantir que les populations se retrouvent dans des conditions de vie équivalentes sinon meilleures à ce qu'elles avaient avant la réalisation du projet. Ce Plan préliminaire a été élaboré en conformité avec la législation camerounaise et les dernières exigences en matière de durabilité sociale et environnementale de la Société Financière Internationale et de la Banque mondiale. Ce Plan guidera l'élaboration du Plan de Réinstallation détaillée qui pourrait être requis ultérieurement, une fois la conception du projet détaillée et finalisée.

### 9.5.7 PAP-07 : Préparation des spécifications détaillées de l'Entreprise

Une prise en compte efficace de l'environnement lors des activités de construction suppose qu'un document contractuel clair, complet et détaillé ait été établi lors de l'attribution du marché. Il faut donc inclure dans les DCE (documents d'appel d'offres) des spécifications qui définiront les obligations environnementales et sociales qui sont imposées par le Maître d'Ouvrage aux entreprises. Ces exigences du Maître d'Ouvrage seront présentées dans un document appelé « Obligations Environnementales et Sociales des Entreprises pour le Projet de Nachtigal », qui sera préparé lors de la phase d'ingénierie détaillée. Il définira les mesures que les entreprises engagées dans la construction auront à prendre afin de respecter les recommandations et mesures identifiées au cours de l'ÉIE et développées sous forme de Plans d'Actions. Sans être exhaustifs, ces documents comprendront les directives de gestion ESS pour les entrepreneurs et les directives concernant le processus de classification, d'enquêtes et d'analyse lié aux événements ESS ainsi que des clauses générales portant sur le programme-cadre de prévention pour les chantiers développés par Alucam.

Ces obligations seront articulées autour des thèmes principaux de la gestion environnementale et sociale pour toute activité de construction liée au projet de Nachtigal qui fixent :

- les spécifications générales de bonne gestion environnementale qui seront applicables à l'entreprise en tout lieu du chantier et à tout moment et qui couvrent des domaines comme : la bonne formation/sensibilisation des employés à la protection de l'environnement, la gestion des produits et déchets dangereux, la protection de la biodiversité, la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air, la préservation des sols, la réhabilitation des sites;
- les conditions minimales devant être mises en place dans les camps et installations de l'Entrepreneur. Elles concernent les aspects liés au logement, à la restauration, à la gestion des déchets, à l'eau potable, toilettes, et aux conditions d'hygiène;
- les conditions minimales devant être observées par l'entrepreneur dans le domaine de la santé et de la sécurité de ses employés;
- les conditions minimales devant être observées par l'entrepreneur de manière à protéger l'environnement du site ainsi que celui des zones adjacentes aux chantiers de construction;
- les conditions minimales devant être observées par l'Entrepreneur dans sa gestion des aspects sociaux liés à l'activité de construction. Elle spécifie notamment la procédure que l'entrepreneur doit suivre dans le cas d'acquisition de terrain pour une éventuelle extension de l'emprise des carrières, ainsi que les compensations en cas de dommage à une propriété privée.

Le respect par les entrepreneurs de leurs obligations environnementales et sociales devra faire l'objet d'un suivi spécifique, coordonné par le DES et développé dans la section suivante.

De façon pratique, il sera demandé aux entreprises retenues de préparer, dans un délai précisé suivant leur notification, un certain nombre de plans environnementaux spécifiques détaillant la façon dont les entreprises (et leurs sous-traitants) s'organiseront et travailleront afin de remplir leurs obligations environnementales et

sociales : Plan de contrôle de l'Érosion et de la Sédimentation, Plan de gestion des déblais non utilisés, Plan de gestion des zones d'emprunt, Plan de suivi de la Qualité de l'eau, Plan de gestion des produits et déchets dangereux, Plan de réaction à une situation d'urgence, Plan de gestion des déchets solides, Plan de gestion des rejets gazeux, des poussières et du bruit, Plan de gestion du défrichage, Plan de revégétalisation et de réhabilitation des sites, Plan de gestion du trafic véhicule et des accès, Plan de gestion des camps et campements.

### 9.5.8 PAP-08: Programme de Développement Industriel

Dans le cadre du projet d'expansion de l'aluminerie et de la construction de la centrale de Nachtigal et dans une perspective d'étendre la présence d'Alucam au Cameroun, une démarche de développement industriel régional (DIR) est envisagée, laquelle se veut la contribution d'Alucam au développement économique du pays. Le projet envisagé de développement industriel régional vise, dans un premier temps, à optimiser les retombées locales pérennes découlant des activités de construction et d'opérations des installations d'aluminerie et de la centrale hydroélectrique. Il vise également le déploiement d'une démarche en profondeur visant à supporter l'émergence de projets porteurs et l'exploitation d'opportunités économiques viables et durables à long terme (notion de pérennité) dans des secteurs industriels pouvant générer des emplois au Cameroun. Pour ce faire, une étude factuelle visant la compréhension exhaustive des industries locales, de leurs enjeux, des acteurs socio-économiques et de l'environnement des affaires au Cameroun est présentement en cours. Une quarantaine d'entreprises locales ont déjà été contactées dans le cadre de cette étude, ainsi que les administrations concernées.

Alucam entend poursuivre ses efforts avec les partenaires en vue de compléter les études requises et élaborer un plan d'action conjoint.

## 9.6 Plan d'action environnemental pendant la phase de construction

Les Programmes d'Action Construction (PAC) suivants seront mis en œuvre pendant la phase de construction.

### 9.6.1 PAC-01 : Gestion des déchets

Un programme de gestion des déchets sera mis en place et imposé aux entreprises et à leurs sous-traitants. Le programme inclura deux plans de gestion des déchets qui seront préparés et mis en place par les entreprises suivant les directives communes fixées par le Maître d'Ouvrage. Le premier est relatif aux déchets de type domestique (essentiellement produits dans les camps) et aux déchets non dangereux produits sur les sites de construction tandis que le deuxième est lié aux déchets dangereux. Les objectifs du programme sont :

- de minimiser la génération de déchets par une utilisation réfléchie des matières premières;
- de trier et de traiter les déchets afin de limiter l'impact sur l'environnement;
- de sensibiliser et former le personnel aux bonnes pratiques de gestion des déchets.

Les plans comprendront des procédures, en accord avec la réglementation locale ou avec les bonnes pratiques internationales, en matière de manutention, de transport, de stockage, de traitement et d'élimination des déchets selon leur catégorie d'appartenance :

- **Déchets peu dangereux (Groupe A)** : déchets putrescibles issus des camps et cantines, papier, cartons, plastiques, bois et végétation, déchets inertes de construction ou démolition (béton, ferraille, briques, parpaings, etc.);
- **Déchets dangereux (Groupe B)** : déchets corrosifs, explosifs, toxiques, constituant un degré de danger pour l'homme ou pour l'écosystème. Ce seront principalement, dans le cadre du projet de Nachtigal, les huiles moteur et liquides hydrauliques usagés, les résidus de peinture, solvants et résines, les fluides de transformateurs, déchets hospitaliers, boues de fosses septiques, divers additifs pour le béton (dans une moindre mesure de dangerosité pour ces derniers). Les explosifs utilisés pour les excavations peuvent aussi générer des déchets dangereux.

### 9.6.1.1 Gestion des déchets peu dangereux

Un site de décharge contrôlée permettant l'enfouissement des déchets non dangereux sera aménagé selon des standards internationaux impliquant la mise en place d'une couche imperméabilisante d'argile ou d'une membrane géosynthétique imperméable appropriée avec collecte et traitement du lixiviat. Y seront déposés pour l'essentiel les déchets ménagers issus des camps et les déchets non dangereux non recyclés.

Un système de tri à la source permettant de séparer les produits métalliques (dont les canettes et boîtes de conserve), les produits plastiques (bouteilles, emballages, etc.), les bouteilles en verre, les papiers et cartons sera installé sur le site de la décharge. Tous ces produits seront, dans la mesure du possible, offerts à la récupération par des entreprises locales chargées de recyclage.

Le camp des ouvriers et le village de l'exploitant seront équipés de deux types de poubelles couvertes pour une collecte sélective des divers produits listés ci-dessus : putrescibles dans l'une, recyclables dans l'autre. L'entreprise assurera une sensibilisation systématique des résidents des camps pour une utilisation efficace de ces poubelles.

Sur les sites de construction, les déchets métalliques non pollués par des produits dangereux (huiles, acides, peinture, etc.) seront collectés dans des conteneurs afin d'être recyclés. Il en sera de même du bois et des emballages en carton et en plastique. Il y aura interdiction absolue de brûler plastiques et huiles.

Les débris de béton et de plâtre qui ne seront pas utilisés seront collectés et intégrés dans les dépôts de matériaux d'excavation résiduels.

L'Ingénieur préparera un Plan d'Action détaillé faisant apparaître les volumes anticipés de déchets peu dangereux produits, les procédures de gestion, collecte et élimination, les moyens techniques mis en œuvre, la localisation et le dimensionnement de la décharge contrôlée, les coordonnées des sociétés camerounaises impliquées dans le recyclage des déchets ainsi que les programmes de sensibilisation des ouvriers sur ce sujet. La décharge pourra être plus largement dimensionnée afin de recevoir, pendant la construction, des déchets produits par les centres situés à proximité et d'offrir une formation à un personnel issu des services municipaux. Elle pourra être transférée à un centre comme Obala à la fin de la construction. Ce serait un bénéfice additionnel du projet dans une région dénuée de toute gestion des déchets.

### 9.6.1.2 Gestion des déchets dangereux

*Boues des fosses septiques* : elles seront déposées dans les bassins de traitement des lixiviats de la décharge contrôlée ou seront injectés graduellement dans le système de traitement des eaux usées du village de l'exploitant.

Les *huiles moteur usées* provenant de l'entretien des machines et véhicules et les résidus huileux flottants provenant des déshuileurs seront récupérés dans des bidons de 200 litres afin d'être recyclés. Les bidons seront stockés dans une aire étanche et couverte, délimitée par un merlon dont la hauteur assure la contention d'un volume au moins égal à 110 % de celui du plus gros conteneur stocké sur l'aire, et équipée d'un système de déshuilage en sortie. L'entreprise identifiera une filière de recyclage acceptable (raffinerie) ou d'élimination (combustible pour industrie comme cimenterie, fonderie). Un registre de la manutention des huiles usées sera mis en place pour permettre le suivi des déchets. Les opérations de maintenance des engins seront centralisées dans des aires appropriées permettant une collecte des huiles et liquides hydrauliques usés.

*Produits chimiques usagés* : La principale action pour limiter la gestion des produits chimiques usagés est l'utilisation de produits chimiques de faible toxicité et l'utilisation de la quantité minimale de produits chimiques requise pour le bon fonctionnement des opérations. Les produits chimiques usagés seront entreposés dans des bidons ou fûts dans les mêmes aires de rétention que les huiles en autant que ces produits soient compatibles. Sinon, ils seront entreposés à un endroit sécuritaire protégé des intempéries. Une réutilisation sur place sera évaluée; à défaut, ils seront renvoyés au fournisseur ou vers des installations de traitement de déchets appropriées.

*Fournitures* : Les piles, batteries de véhicules, filtres à huile, cartouches d'imprimantes générés sur le site seront triés et entreposés dans des conteneurs séparés. L'identification d'une filière d'élimination sera menée par l'entreprise et soumise pour non-objection à l'Ingénieur.

*Déchets médicaux* : Les déchets médicaux seront entreposés dans des conteneurs appropriés et sécurisés au niveau du centre médical et seront éliminés dans un incinérateur rattaché au centre médical ou dans un incinérateur opérationnel existant déjà au Cameroun.

Les *bidons métalliques ou plastiques* ayant contenu des produits chimiques à caractère dangereux ou toxique seront recyclés (si le recyclage est possible au niveau local) ou renvoyés aux fournisseurs. En particulier, les bidons métalliques ne devront pas être donnés à la population locale s'ils ont contenu des substances toxiques. Si le rinçage est utilisé pour enlever les résidus, l'eau de rinçage devra être traitée avec les eaux usées. En fin de vie, les bidons devront être compressés afin d'éviter leur réutilisation incontrôlée par la population locale et enterrés dans la décharge contrôlée.

Dans le cas où aucune filière de recyclage ou d'élimination satisfaisante ne serait identifiée dans le pays, le Projet établira un site d'enfouissement approprié avant la fin de la période de construction, où seront enfouis tous les déchets dangereux produits par le Projet.

### **9.6.2 PAC-02 : Gestion des surplus de terrassement**

Les études techniques (dans leur état à la date de rédaction de cette ÉIE) font apparaître un possible surplus de matériaux issus du décapage des sols et des excavations qu'il conviendra de stocker de la manière la plus respectueuse de l'environnement et la moins pénalisante en matière d'occupation des sols.

Il sera donc demandé à l'entreprise responsable des travaux de proposer un plan de gestion de ces matériaux qui respecte les objectifs qui seront imposés dans les DCE, à savoir :

- minimiser les volumes de ces résidus au niveau de la conception des travaux ou en maximisant leur réutilisation pour des remblais ne nécessitant pas de caractéristiques géotechniques particulières;
- les utiliser chaque fois que possible pour remblayer des zones excavées comme les sites d'emprunt de latérite, afin de minimiser l'emprise au sol sur des terrains à valeur forestière ou agricole;
- entreposer séparément les matériaux de surface de décapage des sols afin de les réutiliser lors des travaux de restauration;
- respecter des conditions de stockage qui assurent la sécurité des dépôts en termes de stabilité et d'érosion; ainsi, une hauteur maximum de 6 m avec une risberme à mi-pente devrait être imposée;
- mettre en place un drainage en pied et des mesures antiérosives sur les pentes;
- ne pas installer le dépôt dans une zone de passage d'un drainage naturel; le cas échéant, remplacer ou préserver ce drainage;
- disposer une couche de terre végétale sur les dépôts, ce qui permettra une revégétalisation plus rapide naturelle ou artificielle.

### **9.6.3 PAC-03 : Gestion des produits dangereux**

Un programme de gestion des produits chimiques sera mis en place afin de détailler les mesures prévues pour minimiser les risques de pollution. Le programme sera applicable à toutes les activités du projet impliquant la manutention, le stockage et l'utilisation de produits catalogués comme dangereux. Les informations qui seront présentées dans un tel programme couvriront les aspects suivants :

- procédure d'enregistrement et de suivi de tout produit à caractère dangereux incluant en particulier l'établissement d'une fiche de sécurité par produit;
- procédure d'identification de produits alternatifs moins dangereux;
- conditions de manutention et de stockage, dont la compatibilité des produits;
- procédures d'urgence en cas de déversement;
- conditions de traitement final des résidus ou recyclage.

Les produits chimiques seront stockés dans un conteneur fermé localisé sur une dalle étanche entourée d'un merlon, capable de stocker au moins 110 % du volume du plus gros récipient déposé. Chaque site de stockage sera équipé d'une fosse de récupération, de produits absorbants et d'extincteurs. Des signes standardisés avertiront de la présence de produits toxiques.

Les fiches de sécurité des produits seront disponibles sur le site et auprès du Coordinateur Environnemental de l'entreprise concernée. Les stockages de produits chimiques seront régulièrement inspectés afin de détecter les fuites éventuelles ou la dégradation des conteneurs.

Le plus gros volume de produits chimiques anticipé dans un projet de ce type concerne les hydrocarbures (diesel). Le programme définira les conditions à respecter pour le stockage et le ravitaillement des engins.

Le programme détaillera les équipements de lutte contre la pollution qui seront à mettre en place par les entreprises au niveau des sites de stockage : kits anti-pollution, extincteurs, fiche signalétique, etc.

Au niveau de chaque site, les employés chargés de la manutention des produits chimiques recevront une formation spéciale relative aux bonnes pratiques et aux mesures d'urgence en cas d'incident (voir PAC-04 ci-dessous).

#### **9.6.4 PAC-04 : Préparation et réaction à un déversement accidentel**

Un programme anti-pollution sera mis en place afin de définir les procédures d'intervention en cas de fuites ou de déversement accidentel de produits liquides. Ce programme inclura une description de l'organisation prévue en cas d'intervention et des postes de travail des personnes clés. Une formation spécifique relative aux activités à développer en cas d'intervention d'urgence sera donnée à tous les employés impliqués à une étape de la procédure.

Les déversements inférieurs à 200 litres pourront être gérés au niveau local par le CE présent sur le site, comme un événement environnemental (non-conformité) de Niveau III. Pour des volumes supérieurs, ils seront considérés comme un EE de Niveau II et impliqueront donc un niveau hiérarchique supérieur. Le programme inclura par ailleurs les mesures à mettre en place afin d'alerter les populations pouvant être affectées par l'événement, en particulier les villageois résidant le long de la Sanaga à l'aval immédiat du site du projet. Les administrations et les services locaux à prévenir en cas d'urgence au niveau local et régional seront identifiés et informés de la procédure de réaction mise en place. Pour répondre aux objectifs de ce programme, un Plan de Réponse aux Risques sera préparé par l'entreprise principale conformément aux procédures d'urgence et de réponse aux risques majeurs d'Alucam et aux exigences de l'ISO 14001.

#### **9.6.5 PAC-05 : Gestion de l'érosion et de la sédimentation**

Un contrôle de l'érosion des terrains décapés ou excavés, des remblais et des dépôts de matériaux temporaires ou permanents sera mis en place afin d'assurer une minimisation et un contrôle des charges sédimentaires résultantes avant qu'elles n'atteignent le fleuve. Cette protection se fera, d'une part, par la mise en œuvre de méthodes de stabilisation des pentes et, d'autre part, par la collecte des eaux de ruissellement.

La lutte contre l'érosion inclura des méthodes intégrées aux pratiques de construction, dont la mise en place de protections temporaires de type mécanique (couvertures géotextiles, barrières à sédiments) ou la revégétalisation temporaire des zones concernées.

Le drainage du périmètre de toute zone utilisée pour les opérations de construction sera établi préalablement à l'engagement de toute autre activité. Les eaux de drainage seront dirigées vers un ou plusieurs bassins de sédimentation, conçus selon les règles de bonne pratique et dimensionnés pour accommoder les eaux issues d'une pluie de 24 h à récurrence de deux ans.

Les entreprises présenteront un Plan de Drainage et de contrôle de l'Érosion et de la Sédimentation présentant les principes et pratiques applicables retenus pour le Projet. Pour chaque site devant être ouvert aux activités de construction, un plan détaillé du système de drainage et des mesures antiérosives proposées sera préparé par les entreprises et présentée au DES (Ingénieur) pour non-objection au moins trois semaines

avant l'engagement des travaux sur le site. Le canal de drainage et les bassins de sédimentation seront établis prioritairement à toute autre activité.

#### **9.6.6 PAC-06 : Revégétalisation des sites**

La protection du sol par la revégétalisation sera entreprise sur les sites en cours de construction (stabilisation et lutte contre l'érosion) ou en fin de construction (réhabilitation). Un programme de mise en œuvre sera établi par l'Entreprise faisant apparaître les méthodes proposées et les espèces utilisées.

Diverses méthodes seront adaptées aux objectifs de la revégétalisation, dont notamment :

- la plantation par « poquets » permet d'intervenir manuellement sur des zones à pente forte ou moyenne et utilise des espèces dont le développement rapide et l'enracinement profond favorisent un rapide contrôle de l'érosion en nappe;
- le semis manuel convient bien aux surfaces planes et peu pentues et utilise un mélange herbacé de couverture favorable à la protection et stabilisation du terrain;
- le semis hydraulique (hydroseeding) est adapté aux grandes surfaces de talus comme celles qui borderont le canal d'amenée. C'est une technique très rapide d'engazonnement des terrains difficiles (pentes fortes, grandes superficies).

Dans tous les cas, les essences végétales indigènes seront favorisées.

Une revégétalisation temporaire (ou protection mécanique contre l'érosion) sera demandée pour toute zone dénudée qui ne sera pas consolidée ou remobilisée pendant plus de six mois. Ce sera le cas des stocks de terre végétale qui seront préservés lors du décapage des sols pour une utilisation ultérieure dans les opérations de revégétalisation.

#### **9.6.7 PAC-07 : Gestion des camps et campements**

Un programme de gestion des camps et campements sera préparé par l'Ingénieur. Les aspects concernés par un tel programme incluront :

- le choix de la localisation du camp, l'organisation proposée (responsable et équipe), le contrôle des accès;
- les installations proposées pour l'alimentation en eau et l'assainissement, la gestion des déchets, le drainage des eaux pluviales;
- les équipements retenus pour les zones sanitaires, les équipements collectifs, les chambres et chambrées;
- les services alimentaires et d'approvisionnement anticipés, en particulier les cantines; les mesures retenues pour permettre l'installation sous contrôle de commerces de produits de base (boucheries, épiceries), les moyens de suivi de la qualité des aliments stockés et distribués dans le camp;
- les politiques mises en œuvre en matière de lutte contre la drogue et l'alcool et la protection de la biodiversité animale.

La présence d'un point de contrôle permanent à l'entrée comme à la sortie du camp et la mise en place d'une clôture complète autour du camp constituent des obligations de base pour le camp principal.

Les spécifications des DCE définiront les exigences en matière d'alimentation en eau et d'assainissement. Afin d'éliminer les risques de développement de vecteurs de maladie, un drainage des eaux pluviales sera mis en place. Les ratios à respecter en matière sanitaire (nombre de toilettes, de douches et de lavabos) seront aussi définis. Les standards applicables aux chambres et leur équipement seront aussi détaillés dans les DCE. En particulier, la surface minimum par personne, la fourniture de moustiquaires imprégnées, de matelas, seront exigées.

Les procédures d'hygiène des parties communes et en particulier les procédures d'hygiène alimentaire pour le stockage et le suivi des produits frais utilisés par les cantines devront être détaillées par l'entreprise responsable du camp principal.

Afin de lutter contre la drogue et l'alcoolisme, des mesures de sensibilisation des employés ainsi que des mesures spécifiques de contrôle seront mises en place par l'Entreprise responsable du camp principal. La mise en place d'une sensibilisation et de contrôles vis-à-vis la protection de la biodiversité sera aussi exigée par le Maître d'Ouvrage : programme de sensibilisation des résidents du camp, affichages, interdiction formelle d'introduire des armes de chasse, pièges, viande de brousse et animaux sauvages vivants dans le camp font partie des mesures à mettre en œuvre.

Le programme identifiera en particulier les mesures à mettre en œuvre pour promouvoir la production maraîchère et le petit élevage dans le secteur afin de satisfaire les besoins du camp.

#### **9.6.8 PAC-08 : Santé publique**

La concentration d'une population importante dans une zone tropicale où prévalent de nombreux problèmes de santé liés à l'hygiène, aux parasitoses et aux MST demande la mise en œuvre d'un programme visant à prévenir le développement incontrôlé d'affections transmissibles ou d'épidémies. L'action doit être prioritairement engagée au niveau de la population d'employés. Afin que les résultats de cette action soient optimisés, des mesures doivent être mises en place au niveau de la population résidente environnante.

Le programme sera développé de façon détaillée dans les DCE et couvrira les principaux domaines d'action suivants :

- facilités médicales qui seront mises en place sur le site du village de l'exploitant et du camp ouvrier principal : clinique et centre de soins, taille, équipement, personnel;
- procédures d'intervention d'urgence en cas d'accident;
- procédures d'évacuation en cas de blessure grave dans un hôpital au Cameroun ou dans un centre situé dans un autre pays (évacuation internationale);
- mesures de surveillance des employés : examen médical d'embauche, visite médicale annuelle;
- mise en place de moyens prophylactiques pour le traitement des infections parasitaires détectées (paludisme, onchocercose, amibiases, etc.);
- traitement régulier des zones de séjour (camps) par pesticides afin d'éliminer la présence de vecteurs (moustiques, simules, etc.) et nettoyage du réseau de drainage;
- nettoyage régulier des facilités sanitaires mises à disposition, en particulier les toilettes et les fosses septiques;
- gestion des déchets et nettoyage régulier des poubelles;
- programme de sensibilisation systématique des employés aux bonnes pratiques d'hygiène;
- contrôle régulier de la potabilité de l'eau distribuée (en particulier, recherche de coliformes fécaux);
- suivi des conditions d'hygiène dans les cantines et au niveau des commerces (autorisés) assurant la vente de denrées alimentaires aux employés (hygiène du personnel, nettoyage des cuisines, stockage des produits frais);
- programme de sensibilisation des employés aux MST et au VIH/Sida et mise à disposition de moyens prophylactiques.

En complément à ces activités qui concernent les employés du projet, un programme d'action sera mis en place au niveau des communautés environnantes, qui consistera en particulier :

- à renforcer les moyens techniques des centres de soins situés à proximité du site de Nachtigal et dont les familles des employés dépendent, afin de compléter par des moyens de dépistage et de traitement les actions menées dans les camps au niveau des employés;
- à mettre en place, par l'intermédiaire d'une ONG compétente, un programme de sensibilisation de ces mêmes communautés aux aspects de l'hygiène corporelle et alimentaire, et aux risques de contamination par les MST et le VIH/Sida, un domaine qui semble justifier encore beaucoup d'efforts si l'on se réfère aux résultats des enquêtes socio-économiques et de santé présentées dans le Chapitre 6 (État Initial) de la présente ÉIE.

### 9.6.9 PAC-09 : Gestion des émissions atmosphériques, de la poussière et du bruit

Un programme de limitation des émissions atmosphériques et du bruit sera mis en place dans toutes les zones susceptibles d'être affectées par la construction du Projet, en particulier près des sites de construction et le long des routes d'accès.

Les rejets de gaz et de fumée seront limités par des obligations de maintenance des engins et camions et par la mise en place de mesures particulières lors du brûlage des résidus végétaux issus des opérations de défrichage. Des procédures seront imposées à l'entreprise afin de réaliser des combustions à haute température qui réduisent les émissions de fumée génératrices de nuisances. Ces procédures seront particulièrement importantes le long de la ligne HT. La combustion de tout autre déchet (à l'exception du bois ou du papier non recyclé) sera interdite sur le chantier.

La poussière liée au trafic routier sur les tronçons non revêtus fera l'objet de mesures de réduction dans les zones habitées, en imposant à l'entreprise un arrosage régulier des chaussées, soit au moins deux à quatre fois par jour dans les périodes sans pluie quotidienne. Tous les chargements de matériaux fins pouvant générer des poussières au cours du transport seront recouverts d'une bâche. Au niveau des stockages de matériaux, l'arrosage sera préconisé pour les matériaux générant de la poussière, en particulier pendant les périodes de grand vent. Au niveau du concasseur, l'arrosage régulier ou la mise en place d'arrosage automatique des tapis de transport sera imposé à l'entreprise responsable de l'activité.

Le bruit fera l'objet d'un suivi régulier de la part de l'Ingénieur afin de s'assurer que les limites admissibles sur le chantier soient respectées ou que les employés exposés soient équipés en conséquence. Des mesures seront mises en œuvre pour réduire le bruit et la nuisance qui en résulte sur le site et le long des routes d'accès : entretien des engins et véhicules, utilisation de matériel insonorisé, réduction des plages horaires d'utilisation de certaines activités (concassage, tir d'explosifs).

Les DCE définiront les seuils à respecter par l'entreprise en termes de gaz, poussière et bruit.

### 9.6.10 PAC-10 : Gestion du trafic routier et des accès

Le trafic routier représente la première cause d'accident en phase de construction de grosses infrastructures. Il convient donc de le réglementer tant sur site que hors site. Diverses mesures seront évaluées et mises en œuvre :

- sensibilisation et formation des conducteurs de véhicules légers et camions aux règles de prudence élémentaires et aux risques : conduite sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue, vitesse, contrôle des pneumatiques, mise en place du chargement (stabilité);
- examen des capacités visuelles de tout conducteur recruté et de ses compétences de chauffeur;
- amélioration de la signalétique par panneaux, en particulier dans les zones sensibles (villages, écoles, zones de forte poussière, zones sinueuses);
- règles de sécurité et de balisage en cas d'obstruction partielle de la chaussée, de panne, d'accident;
- mise en place de zones de stationnement pour camions n'empiétant pas sur la chaussée;
- respect des vitesses autorisées, en particulier en zone habitée.

L'alternative de transport des matériaux par train au départ de Douala est envisagée et sera favorisée afin de limiter au maximum le trafic routier et les nuisances et risques qui en résultent.

Les accès aux sites de construction seront indiqués par une signalétique adaptée et des contournements seront établis afin d'éviter la traversée de villages ou hameaux (cas d'Ekombitié). L'accès aux sites sera fermé en permanence par une barrière au niveau d'un poste de contrôle ouvert 24h sur 24. Le numéro de tous les véhicules transitant sera noté et ce point pourra être l'occasion d'examiner rapidement l'état du véhicule (état général, pneus et système d'éclairage).

Le transport de personnel dans la benne sera interdit pour tous les véhicules intervenant sur le chantier.

Les DCE détailleront toutes ces obligations ainsi que les pénalités pour infraction qui seront appliquées aux entreprises et à leurs sous-traitants.

L'implantation des zones de chantier devra permettre le passage du bétail pendant les périodes de transhumance.

#### **9.6.11 PAC-11 : Gestion du défrichement**

Diverses mesures seront mises en place au cours des opérations de défrichement afin :

- d'optimiser la récupération du bois et des produits forestiers non ligneux, par un phasage précis des opérations et une coordination avec les villageois qui permettront la récupération sans gêne pour le calendrier de défrichement;
- de limiter le défrichement à son strict minimum, en procédant au préalable à une délimitation des zones à défricher matérialisée sur le terrain par le marquage des arbres situés immédiatement à l'extérieur et en assurant une information et une sensibilisation des travailleurs recrutés pour ces opérations;
- de préserver la faune sauvage pendant ces opérations et maîtriser le risque de chasse et de braconnage, en contrôlant les opérations sur site et les camions de bois lors de leur passage aux postes d'accès;
- de limiter les risques de feux de forêt lors du brûlage des résidus végétaux, en respectant des conditions opérationnelles strictes : vitesse maximum du vent, distance minimum des andins à brûler à la lisière forestière (au moins 30 m).

#### **9.6.12 PAC-12 : Protection des ressources culturelles et de la biodiversité menacée**

Les DCE détailleront l'ensemble des sites à valeur culturelle et de biodiversité identifiés au cours de la phase préparatoire du projet et définiront une procédure d'intervention d'urgence en cas de découverte ou d'interaction au cours des travaux. Une telle procédure intégrera des aspects comme :

- localisation, signalement et périmètre de protection des stations de *Ledermanniella thalloidea* et de *Ledermanniella sanagaensis* (si existantes)
- étude de la transplantation des plants menacés plus en aval
- mesure immédiate d'arrêt des travaux au droit du site concerné et de balisage de la zone;
- information du CE, du DES et du RES;
- identification du village concerné et engagement des discussions;
- approbation des mesures décidées par le RES;
- organisation du déplacement de la ressource (si physique) ou cérémonie de transfert; clôture de l'incident et reprise des travaux.

#### **9.6.13 PAC-13 : Gestion des sites d'emprunt**

Tel que présenté dans le Chapitre 7, il est possible que de nouveaux sites d'emprunt soient ouverts à l'extérieur de la zone du projet, pour la production de latérite ou autres matériaux. Si tel était le cas, les étapes suivantes seront exigées :

- réalisation de l'étude d'impact sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage avant engagement des travaux. L'autorisation d'engager les travaux sera donnée à l'Entreprise par le Maître d'ouvrage à réception, par ce dernier, de la validation officielle de l'ÉIE du site concerné par le Ministère de l'Environnement camerounais;
- préparation par l'Entreprise concernée d'un Plan de Gestion du site soumis à l'Ingénieur pour non-objection.

Les modalités de mise en œuvre seront détaillées dans les DCE pour les sites qui seraient requis en cours de construction (problèmes de délais pour la réalisation de l'ÉIE); la possibilité de traiter un tel sujet dans un addenda à la présente ÉIE sera examinée si ce processus permettait de réduire significativement les délais d'instruction.

## 9.7 Suivi environnemental et social pendant la construction

Le Maître d'œuvre (l'Ingénieur), à travers le DES et son équipe, est l'entité qui assurera la supervision environnementale, car il est celui qui certifie les paiements et qui peut « négocier » l'intervention d'équipements ou de main-d'œuvre initialement alloués aux travaux pour des mesures spécifiquement environnementales.

### 9.7.1 Suivi des activités de construction

Le respect par les Entreprises de leurs obligations environnementales et sociales fera l'objet d'un suivi spécifique, coordonné par le DES.

Dans le but d'assurer l'efficacité des mesures d'atténuations proposées, y compris le respect des recommandations durant les phases de travaux, un programme de suivi environnemental sera mis en place comprenant :

- un suivi de la conformité des rejets : l'objectif est de vérifier que les rejets à partir des sites du projet soient conformes à la législation environnementale ou aux spécifications des DCE;
- un suivi de la qualité de l'environnement : l'objectif est de suivre l'évolution de la qualité de l'environnement afin d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre et de modifier, si nécessaire, les seuils d'acceptabilité ou les méthodes;
- la supervision environnementale des entreprises et sous-traitants : l'objectif est de contrôler la bonne application des mesures sociales et environnementales développées dans les Obligations des Prestataires du Projet et les Plans d'Action présentés par ces prestataires.

#### 9.7.1.1 Inspections hebdomadaires

Une inspection hebdomadaire des différents sites de travaux sera organisée par le DES et fera l'objet d'un compte rendu utilisant une fiche d'inspection standardisée. Cette fiche reprendra, poste par poste, les spécifications environnementales de l'Entreprise, permettant de balayer, au cours de chaque inspection, les non-conformités.

Chaque événement environnemental fera l'objet d'une fiche standard qui sera remplie par l'observateur (Inspecteur de l'Ingénieur) et remise au DES pour action. Un EE de Niveau IV fera l'objet d'une fiche simple, notifiant simplement l'observation; les EE de Niveaux III à I faisant l'objet d'une fiche plus renseignée. La fiche signée du DES est transmise au CE qui complète alors le document par l'explication de la mesure corrective proposée. Si la solution est acceptable, l'EE est clos après vérification que la mesure a été effectivement et efficacement mise en place.

#### 9.7.1.2 Réunions de coordination

Des réunions de coordination régulières entre les CE et leurs inspecteurs et le DES et ses inspecteurs, au cours desquelles seront discutés les EE en cours, les mesures de résolution et tout autre sujet d'actualité tels que les Plans d'Action présentés par les CE, seront organisées. Le DES participera aux réunions de chantier.

### 9.7.2 Suivi de la qualité de l'eau

#### 9.7.2.1 Suivi par l'Entreprise (CE)

L'Entreprise sera responsable de réaliser ou faire réaliser par une entité compétente un suivi de la qualité de tous ses rejets sur une base hebdomadaire. Les paramètres seront définis selon le type de rejet et détaillés dans les DCE :

- rejet des eaux « grises » et de drainage pluvial au niveau des camps;
- rejet des réseaux de drainage pluvial en sortie des bassins de sédimentation;
- rejet des réseaux de drainage pluvial des zones de garage et de maintenance d'engins en sortie des déshuileurs;

- rejet de sites particuliers comme les zones de lavage des équipements à béton;
- suivi des rejets de la station de traitement des eaux usées du village de l'exploitant.

Des points de prélèvement seront aussi effectués dans le fleuve à l'amont et à l'aval des principales zones de construction, afin de suivre en particulier la turbidité et quelques polluants comme les hydrocarbures et les coliformes fécaux, indicateurs de l'importance des impacts et de l'efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre.

Un prélèvement régulier de l'eau de distribution au niveau de la prise d'eau dans le fleuve et au niveau d'un robinet dans un camp sera effectué. Le suivi quotidien concernera la détection de coliformes fécaux. Un échantillon pour analyse plus complète sera prélevé en un point de distribution sur une base mensuelle.

### **9.7.2.2 Suivi par l'Ingénieur (DES)**

Afin de superviser la validité des informations transmises par l'Entreprise sur une base hebdomadaire, le DES engagera deux types de suivi pendant la durée de la construction :

- suivi de la qualité de l'eau de la Sanaga, en trois points tels que proposé pour la mise à jour de l'état initial (stations 1, 2 et 3 présentées à la section 9.5.1.1) sur la base des mêmes paramètres, soit les hydrocarbures et les coliformes fécaux (deux indicateurs de pollution);
- contrôle ad hoc en divers points des rejets du chantier sur des critères indicateurs de pollution (turbidité, coliformes fécaux, hydrocarbures).

### **9.7.3 Suivi de la qualité de l'air et du bruit**

Le problème le plus crucial aura pour origine la poussière. Aucun problème significatif n'est anticipé avec les gaz d'échappement autres que très ponctuels.

La qualité de l'air demande l'installation d'équipements opérant sur une durée continue d'au moins 24 h. Un suivi scientifique régulier ne sera pas réalisé, mais plutôt un suivi basé sur les doléances exprimées par les populations riveraines des sites de construction ou de la piste d'accès entre Obala et le chantier. Les actions seront engagées dès que plusieurs plaintes auront été recueillies en un point particulier, ou lorsque le contrôle visuel confirme une émission de poussière jugée excessive.

Ce suivi sera complété une ou deux fois par an ou à des périodes jugées critiques, par une campagne de mesure de la poussière et de bruit au niveau des sites les plus sensibles ou les plus affectés.

Le DES procédera à des mesures ponctuelles de bruit sur les sites de chantier ou dans certaines zones résidentielles de nuit afin de constater le respect des normes applicables dans les limites du chantier ou dans les zones résidentielles environnantes.

## **9.8 Plan d'action environnemental en période d'exploitation**

La mise en œuvre d'un suivi environnemental est nécessaire dès la fin du chantier. Les sections 9.8.1 à 9.8.6 décrivent les principaux Plans d'Action Exploitation (PAE) que le Projet mettra en place.

### **9.8.1 PAE-01 : Suivi de la qualité des eaux**

#### **9.8.1.1 Suivi de la qualité de l'eau de la Sanaga**

Le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau de la Sanaga, engagé avant la réalisation du projet et réalisé tout au long de la construction, devra être maintenu afin de noter la contribution de la mise en eau de la retenue sur la qualité de l'eau. Il faudra absolument maintenir le point d'échantillonnage le plus à l'amont dans le but de refléter l'incidence de Lom Pangar sur la qualité générale de l'eau. Un prélèvement mensuel sera effectué au niveau des trois points sélectionnés initialement. L'exploitant sera responsable de l'organisation de ce suivi.

### 9.8.1.2 Suivi des rejets de la station de traitement des eaux usées

Les rejets après la mise en opération de la station de traitement des eaux usées du village de l'exploitant seront prélevés deux fois par mois et analysés afin de suivre l'efficacité du traitement.

### 9.8.1.3 Suivi de la qualité de l'eau de distribution

Un suivi semi-mensuel de l'eau distribuée sera effectué pour contrôler la potabilité en un point quelconque du réseau de distribution.

### 9.8.2 PAE-02 : Suivi de la végétation riveraine

Un suivi simple de la végétation sera mis en place afin d'observer l'évolution des arbres situés le long des bras asséchés à l'aval du barrage et de ceux situés en bordure de la retenue. Dans les deux cas, une mortalité d'individus est à envisager, par manque d'eau (à l'aval) ou par saturation et asphyxie des racines (près de la retenue). Un abattage des arbres morts sera réalisé avant qu'ils ne tombent d'eux-mêmes, en particulier à l'amont pour éviter leur entraînement et l'endommagement des structures en cas de crue. Cet abattage sera ordonné par l'exploitant et sous-traité à des villageois qui bénéficieront de l'enlèvement et de la vente du bois.

Les stations de *Ledermanniella thalloïdea* et de *Ledermanniella sanagaensis* qui auraient été identifiées (à confirmer) seront suivies.

### 9.8.3 PAE-03 : Mesures de sécurité publique

Des mesures de sécurité publique seront instaurées sur la retenue et à l'aval du barrage :

- Sur la retenue, une zone de sécurité de 300 à 500 m de largeur à l'amont immédiat du barrage sera instaurée afin de prévenir l'entraînement accidentel de personnes ou de matériel de pêche dans le canal d'aménée ou au niveau du déversoir. La zone sera matérialisée par la mise en place d'un câble tendu d'une rive à l'autre à environ 2 m au-dessus du niveau du barrage équipé de panneaux métalliques de couleur suspendus et de poignées ou autres facilités permettant à un pêcheur entraîné avec sa pirogue de s'y accrocher en attendant un secours.
- À l'aval, une signalétique de panneaux répartis le long des rives informera les villageois que l'accès dans les bras asséchés est formellement interdit et dangereux. Un système d'alerte sonore (sirènes) sera installé afin de prévenir l'arrivée de crues déversantes ou tout arrêt accidentel de turbinage pouvant entraîner un déversement dans les bras asséchés et donc un risque pour les individus ou animaux qui s'y trouveraient.

Ces mesures seront supportées par un programme de sensibilisation de la population avoisinante et des responsables du bac de Nachtigal (non affecté par un arrêt de turbinage) sur ces nouvelles conditions et sur la conduite à tenir lorsque la sirène se met en action.

Parallèlement à ces actions, Alucam s'intégrera à toute structure de réflexion qui pourrait se mettre en place pour la gestion du bassin de la Sanaga et s'intéresser particulièrement au développement d'un système global de prévision des débits et des crues, qui permettrait une meilleure anticipation et donc de meilleures conditions de sécurité sur la retenue et à l'aval du barrage.

### 9.8.4 PAE-04 : Suivi des espèces piscicoles et de la pêche

Un suivi régulier des espèces piscicoles dans la retenue et à l'aval du barrage sera engagé dans le cadre d'une étude plus globale sur la pêche et l'évolution des populations halieutiques dans le bassin de la Sanaga. Un suivi de la capture réalisée par les pêcheurs enregistrés sur la retenue sera engagé afin d'évaluer l'évolution de la biomasse et de s'assurer que la pression de pêche est en équilibre avec la production naturelle du milieu. Les observations sur le comportement des espèces migratrices devront se poursuivre, notamment en période de crue, mais sur un autre site, comme les chutes en amont du bac de Nachtigal.

Une procédure de suivi sera mise en place avec les représentants des pêcheurs de la retenue, afin de vérifier que le nombre de pêcheurs reste conforme aux prévisions et autorisations attribuées.

#### **9.8.5 PAE-05 : Suivi de l'ensablement de la Sanaga et recensement des activités d'extraction à l'aval du barrage**

Le devenir de l'exploitabilité des sablières en aval requerra un programme de suivi régulier de l'ensablement en aval et en amont du barrage pendant la période d'exploitation. Il est en effet possible que les sablières aval subissent un déficit marqué en apport de matériaux sur du long terme (sables et graviers) dans la mesure où le barrage et le réservoir constituent un obstacle à leurs écoulements et même si une partie du flux solide peut transiter par la surverse du barrage lors d'évènements exceptionnels.

En amont du barrage, les nouvelles conditions hydrauliques favoriseront le dépôt de sable en entrée de réservoir. Le suivi de l'ensablement sur ce site participera à estimer le déficit en sable en aval et permettra également de préciser les nouvelles conditions d'exploitation en amont, notamment les possibilités de mécanisation. Le cas échéant, ce suivi permettra de constater les effets sur le long terme du barrage de Lom Pangar.

#### **9.8.6 PAE-06 : Suivi des vecteurs de maladies hydriques**

En prolongement des études d'état initial, des inventaires réguliers (deux fois par an) des vecteurs (en particulier les gastéropodes hôtes intermédiaires de la bilharziose) seront réalisés dans la zone du projet. Parallèlement, les statistiques de morbidité liées aux maladies hydriques dans le secteur seront analysées afin de pouvoir dégager à long terme une évolution pouvant résulter du Projet.

#### **9.8.7 PAE-07 : Contrôle de la population spontanée**

L'exploitant s'assurera qu'une population spontanée ne se constitue pas autour de la retenue et du village de l'exploitant. Une zone de protection autour du réservoir sera mise en place interdisant toute construction ou sédentarisation. Des accords avec les autorités locales seront passés afin que les représentants de l'ordre fassent déguerpir les contrevenants.

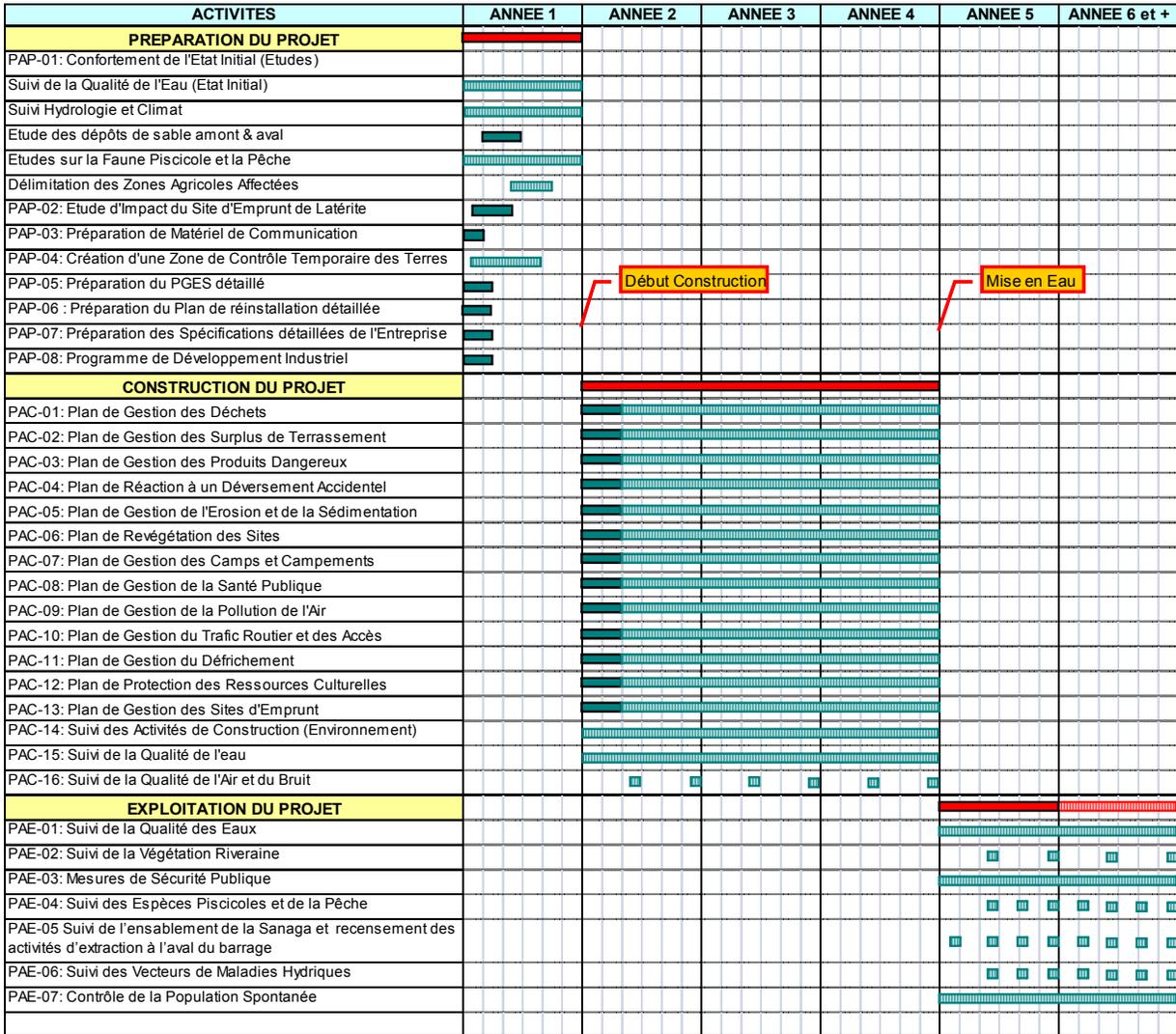
Une zone entourée d'une clôture métallique sera définie autour du point de captage de l'eau utilisé pour l'alimentation du village de l'exploitant.

### **9.9 Calendrier de mise en œuvre**

La figure 9.3 présente un calendrier illustrant le phasage anticipé des activités du PGES. Il est basé sur le programme de mise en œuvre suivant :

- Préparation du Projet : 1 an;
- Construction : 4 ans.

**Figure 9.3 Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du PGES**



## 10 Consultations publiques

### 10.1 Consultations tenues auprès des autorités administratives

En mai et juin 2011, les équipes d'ALUCAM et d'AECOM-SODREAH ont rencontré les autorités administratives pour les informer de la tenue des ateliers de restitution planifiés du 11 au 15 juillet 2011. Ces visites visaient à les informer de la tenue des ateliers de restitution, conformément aux dispositions prévues par le décret portant sur les modalités de réalisation des EIE au Cameroun, et de recueillir leurs attentes. Au cours de ces rencontres, des plaquettes d'information ont été remises aux autorités administratives.

Le tableau ci-après présente les dates d'information des populations et des autorités des ateliers de restitution.

Date	Lieu	Autorité rencontrée	Équipe
26 mai 2011	Batchenga (Département de la Lékié)	1er Adjoint au Maire	ALUCAM
	Mbandjock (Département de la Haute Sanaga)	Maire	ALUCAM
	Ntui (Département du Mbam & Kim)	Préfet et Maire	ALUCAM
31 mai 2011	Monatéle (Département de la Lékié)	1er Adjoint au préfet	ALUCAM
02 juin 2011	Batchenga (Département de la Lékié)	Sous – Préfet	AECOM - SOGREAH
03 juin 2011	Ntui (Département du Mbam & Kim)	Sous – Préfet	AECOM - SOGREAH

À Monatéle, le 1<sup>er</sup> Adjoint préfectoral, le Maire et son Adjoint ont promis de rencontrer le Préfet pour lui faire un sommaire des discussions avec ALUCAM. Il est à souligner que la ville de Monatéle sera très peu touchée par le projet.

À Ntui, le sous-préfet a insisté sur l'impatience des populations quant à la réalisation du projet et sur la nécessité d'impliquer davantage les autorités administratives dans les phases de sensibilisation des populations.

À Batchenga, le Sous-Préfet était peu informé du projet car nouvellement affecté dans l'arrondissement. Il a toutefois réaffirmé son engagement à mettre tout en œuvre pour la réussite du projet.

### 10.2 Organisation des ateliers de restitution

Les ateliers de restitution tenus en juillet 2011 font suite à l'actualisation de l'étude d'impact environnemental et social du projet hydroélectrique de Nachtigal. Les enquêtes de terrain réalisées de mai à juin 2011 ont permis de non seulement mettre à jour les données, mais aussi de recueillir les attentes et craintes des populations.

Suite à l'actualisation des données collectées, il s'avérait nécessaire, comme la loi camerounaise en fait obligation, d'organiser des restitutions publiques des résultats de l'étude aux différentes parties prenantes avec comme public prioritaire les populations locales riveraines, afin de recueillir leurs avis.

Les ateliers font l'objet d'un compte rendu détaillé présenté séparément de ce rapport.

Les objectifs des réunions de restitution publique organisées dans le cadre de l'étude étaient les suivants :

- restituer, auprès des populations concernées par le Projet, pour validation conformément à la loi, les résultats de la mise à jour de l'étude d'impact environnemental et social;
- compléter, le cas échéant, ces résultats par les nouvelles informations fournies par les populations lors des ateliers de restitution;
- prendre en compte les préoccupations qui n'auraient pas été exprimées pendant la phase de collecte des données.

Les participants aux réunions ont été identifiés par le consultant pendant la phase de l'étude terrain qui s'est déroulée en mai et juin 2011. Les enquêtes socio-économiques auprès des ménages et des associations ont donné l'occasion d'identifier les personnes ressources susceptibles d'apporter des contributions lors des restitutions publiques des résultats de l'étude. Il s'agit des chefs de village, accompagnés de leurs principaux notables, et de représentants de chaque composante sociale significative de chaque village: les jeunes, les femmes, les catégories socioprofessionnelles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, extracteurs de sable, etc.). À cette liste se sont ajoutées les autorités administratives (Préfets, Sous-préfets), les élus locaux (députés, maires, conseillers municipaux), les élites externes des localités concernées ainsi que les représentants d'ONG.

Conformément au programme accepté par le gouvernement et reproduit en annexe 3, les ateliers se sont déroulés en cinq lieux du 11 au 15 juillet 2011 tel que présenté au tableau 10.1.

**Tableau 10.1 Lieux et dates de déroulement des ateliers**

Lieu	Statut administratif	Dates	Nombre de participants
Ntui	Chef-lieu de Département	11 juillet 2011	92
Ndjouré	Village du Chef de Groupement	12 juillet 2011	116
Batchenga	Chef-lieu d'Arrondissement	13 juillet 2011	155
Obala	Chef-lieu d'Arrondissement	14 juillet 2011	51
Nlongkak (Ydé I)	Chef-lieu d'Arrondissement	15 juillet 2011	38
<b>Total des participants et participantes</b>			<b>452</b>

Un total de 452 personnes provenant de 43 villages ont participé aux 5 ateliers de restitution. Les plus fortes participations ont été enregistrées lors des réunions publiques de Ndjouré (26% du total des participants) et de Batchenga (34 % du total des participants). Cela s'explique par le fait que ces localités sont situées dans la zone de l'emprise du projet de barrage : les populations de cette zone seront affectées plus qu'ailleurs par les impacts relatifs à la construction et l'exploitation des infrastructures hydroélectriques.

### 10.3 Résultats des ateliers

Les différentes parties prenantes impliquées ont eu l'occasion d'exprimer leurs attentes, leurs espoirs, mais aussi leurs inquiétudes, vis-à-vis du projet hydroélectrique de Nachtigal. Les nombreux échanges entre les participants, le Maître d'Ouvrage, le consultant et parfois les autorités administratives ont fait ressortir des attentes ou des craintes communes à l'ensemble des villages ainsi que des préoccupations plus spécifiques telles que listées dans le tableau 10.2.

**Tableau 10.2 Synthèse des préoccupations exprimées par les participants lors des ateliers de restitution**

Préoccupations exprimées	Lieux de la réunion				
	Ntui	Ndjouré	Batchenga	Obala	Nlongkak
Recrutement des jeunes	X	X	X	X	X
Construction des infrastructures sociales <sup>48</sup>	X	X	X	X	X
Indemnités justes et équitables des populations	X	X	X	X	X
Électrification gratuite des villages riverains		X	X	X	X
Activités des sablières	X	X	X		
Pêche : impact et compensation de l'assèchement en aval du barrage	X	X	X		
Localisation du site du barrage	X	X			

<sup>48</sup> Écoles, centres de santé, approvisionnement en eau potable, etc.

Préoccupations exprimées	Lieux de la réunion				
	Ntui	Ndjouré	Batchenga	Obala	Nlongkak
Réalisation effective du projet de barrage	X		X		
Formation des jeunes aux emplois qualifiés et construction de lycée technique	X		X		
Fourniture à bas pris des tôles et des ustensiles de cuisine/ Magasin des produits des filiales d'Alucam	X			X	
Ennoisement de la zone du barrage	X			X	
Implication des structures administratives locales	X			X	
Soutien à l'agriculture paysanne (modernisation par l'irrigation, etc.)		X	X		
Prolifération et lutte contre les simules ou « mout-mout »		X	X		
Amélioration de la santé : lutte contre l'onchocercose et le paludisme		X	X		
Ventes illicites de parcelles sur la zone du projet		X			
Perte de la pharmacopée traditionnelle		X			
Ensamblage du barrage			X		
Sécurité du barrage			X		
Coproduction de l'électricité avec Alucam			X		
Déplacement de la voie ferrée			X		
Compétitivité des entreprises locales			X		
Financements des PME locales			X		
Foresterie et reboisement			X		
Déforestation et émission carbone			X		
Respect des directives opérationnelles de la Banque mondiale			X		
Stockage des déchets radioactifs			X		
Couloirs de transhumance			X		
Construction d'un autre barrage à Nachtigal en aval de celui prévu par Alucam			X		
Emplois des femmes				X	
Relais des informations à travers les médias locaux				X	
Tracé de la ligne HT				X	
Dangers et risque de la ligne HT				X	
Programmes sociaux				X	X
Site du poste de transformation					X
Identification des espèces endémiques					X
Programme social d'accompagnement des populations					X

### Les attentes communes

Dans toutes les localités, la question de l'emploi des jeunes a été posée. Elle constitue l'une des attentes majeures des populations. Les gens désirent connaître le nombre de personnes à recruter par localité de même que les qualifications requises. Les populations souhaitent que Alucam privilégie le recrutement des natifs de la zone du projet et que les autorités locales soient associées à ce recrutement.

La construction du barrage de Nachtigal étant destinée à produire de l'électricité, la plupart des participants ont souhaité que les villages de la zone du projet bénéficient de la gratuité de l'électricité. À Batchenga,

certain participants ont souhaité l'installation de la moyenne tension pour faciliter l'implantation de PME industrielles.

De nombreuses études ont démontré que la zone du projet est peu pourvue en infrastructures sociales (écoles, centres de santé, points d'eau aménagés, routes, etc.), d'où des attentes exprimées par les participants pour leur renforcement. Les participants ont sollicité plus d'informations sur la mise en œuvre des programmes sociaux d'Alucam tels que ceux réalisés à Edéa, et sur l'existence d'un programme d'accompagnement des populations outre celui précisé dans le plan de gestion environnementale et sociale du projet. Certains participants ont souhaité que les produits des filiales d'Alucam soient vendus à bas prix dans leurs localités.

L'accès à l'eau potable est une préoccupation d'Alucam et fait partie de ses priorités d'actions sociales. Alucam a précisé que les programmes sociaux existent et seront détaillés dans le plan de gestion environnementale et sociale. Certaines actions pourraient débiter avant la construction du barrage.

### Les craintes communes

L'indemnisation des populations est l'une des principales craintes des participants. Elle a été omniprésente dans toutes les localités. Les participants aux ateliers aimeraient être davantage édifiés sur le processus et les barèmes d'indemnisation. Par rapport aux craintes des participants, le Sous-préfet de Yaoundé 1er recommande aux riverains du projet de créer un collectif des riverains pour suivre l'évolution du projet et le processus d'indemnisation.

Selon les représentants d'Alucam, les indemnisations et dédommagements se feront conformément aux dispositions légales et en conformité avec les directives internationales, notamment celles de la Banque Mondiale. Alucam veillera à ce que les indemnisations bénéficient réellement aux propriétaires légitimes.

Des inquiétudes ont été exprimées quant aux effets de la présence des lignes de transport d'électricité haute tension au-dessus des habitations pour les populations riveraines. Certaines personnes craignent des effets négatifs sur la santé. Selon Alucam et le Consultant, il n'y a pas de relation de cause à effet établie ou démontrée entre la santé des populations riveraines et la proximité des lignes haute tension, et ce, malgré l'abondance des recherches sur le sujet. Il y a cependant un souci qui serait lié au bruit généré par la ligne HT. En outre, le tracé des lignes de haute tension évitera au maximum les habitations et les distances de sécurité ont été définies afin de respecter les standards pour la santé.

Les responsables du projet ont également été interpellés sur les risques pour la santé des populations riveraines liés au ralentissement des cours d'eau (prolifération des simulies dans certaines zones) ou à la présence de grande quantité d'eau stagnante (paludisme). Alucam travaille avec d'autres partenaires pour développer un programme d'épandage de produits de lutte contre les mout-mout (simulies) ayant un faible impact sur l'environnement. Parallèlement, il y aura des campagnes de distribution de produits pour détruire les microfilaires. Par ailleurs, le représentant d'Alucam a fait savoir que le programme d'accompagnement d'Alucam contient un sous-programme de lutte contre le VIH/SIDA et un sous-programme de lutte contre l'onchocercose pour endiguer ces deux maladies.

Par ailleurs, des inquiétudes ont été exprimées par les participants concernant les impacts du projet et sur certaines activités économiques telles que l'exploitation des sablières et la pêche.

Les participants de la zone de Ntui-Mbandjock-Nachtigal ont ainsi exprimé des craintes sur les effets du barrage sur les sablières en aval, et les risques sociaux par rapport à la relocalisation des exploitants de sable en amont. Alucam et le consultant ont confirmé que les sablières en amont auront plus de sable que celles en aval, car le sable s'accumulera à l'entrée du réservoir. Puisque la présence ou l'absence du sable est difficile à prévoir, des études additionnelles sur les sablières seront réalisées. Alucam s'engage à supporter les personnes qui seront victimes de la cessation des activités d'exploitation des sablières le cas échéant, jusqu'à ce qu'elles retrouvent leur niveau de revenu antérieur.

Les participants de la zone de Ntui-Mbandjock-Nachtigal s'inquiètent aussi des impacts du projet sur les activités de pêche après la construction du barrage. Selon le Consultant, la pêche restera possible dans la partie amont, mais il faudra accompagner les pêcheurs à l'amélioration des techniques piscicoles. Il est

nécessaire que les pêcheurs se regroupent pour diversifier leurs techniques et améliorer leur savoir-faire dans la pisciculture; un plan d'accompagnement des pêcheurs sera élaboré à cet effet.

#### **10.4 Recommandations faites par les participants**

La mise sur pied d'un collectif de riverains du projet pour suivre le processus d'indemnisation a été une recommandation forte lors des ateliers de restitution. Ce collectif devra travailler en étroite collaboration avec Alucam et les autorités administratives afin que le processus d'indemnisation soit juste et équitable.

Une autre recommandation formulée par les participants est la mise sur pied d'un plan de sécurité et de surveillance du barrage qui implique les jeunes riverains.

La dernière recommandation concerne la formation des jeunes aux emplois qualifiés. Les participants recommandent le soutien d'Alucam aux institutions de formation technique, tels que les écoles et collèges d'enseignement technique dans la zone du projet.

#### **10.5 Les enseignements issus des ateliers de restitution publique**

Les réunions publiques de restitution des résultats de l'étude d'impact environnemental et social ont été un succès sur le plan des échanges sur le Projet entre le promoteur et les populations locales. Ces réunions ont mis en exergue le fait que les impacts préoccupent moins les populations que les bénéfices qu'elles pourront tirer en termes d'emplois et d'opportunités d'améliorer leurs conditions de vie, en autant qu'elles obtiennent de justes indemnisations pour les dommages qu'elles pourraient en subir. Cela ne signifie pas que les impacts négatifs du projet ne préoccupent pas les populations. Ces préoccupations ont été exprimées, mais avec moins d'emphase que les questions touchant le quotidien des populations ainsi que l'intégration des jeunes à la réalisation de ce projet. Les audiences publiques, organisées par le gouvernement, seront l'occasion de compléter la revue de l'évaluation des impacts en regard des préoccupations qui y seront exprimées.

Les principales préoccupations des populations relevées lors de la phase de collecte des informations ont de nouveau été exprimées lors des ateliers. On peut ici parler de validation des résultats de l'étude socio-économique par les participants aux réunions de restitution. Dans la mesure où tous les villages ont été représentés et que peu de préoccupations véritablement nouvelles ont été enregistrées au cours des ateliers, l'échantillonnage retenu lors de l'étude socio-économique s'est avéré représentatif de l'ensemble des villages. Cela confirme que les villages des localités concernées connaissent pratiquement partout les mêmes conditions de vie difficiles.

Les quatre préoccupations majeures identifiées lors des études l'ont également été lors des ateliers : l'embauche des jeunes, l'électrification, les indemnisations justes et équitables et la construction des infrastructures sociales.

Les particularités par zone ont été davantage précisées par les participants.

Les réponses apportées par Alucam aux préoccupations des populations auront constitué sans conteste un des moments forts de ces ateliers et l'amorce d'un dialogue constructif entre le milieu et l'entreprise.

En conclusion, les ateliers de restitution des résultats de la mise à jour de l'ÉIES du projet hydroélectrique de Nachtigal ont permis de mieux connaître le milieu dans lequel s'insérera le Projet, de confirmer les préoccupations des populations et d'intégrer au PGES une partie des requêtes formulées. Ils constituent à ce titre un pas en avant dans le processus de mise en place du dialogue requis pour la réalisation du Projet.



## 11 Bibliographie

ADJANOHOUN E, J. et al., 1986. *Contribution aux études ethnobotaniques et floristiques au Cameroun*. 641 p.

AGENCE DE GESTION DE L'EAU RMC (Rhône-Méditerranée-Corse), 1990. Cité dans ISL – OREADE-BRECHE – SOGREAH, 2005. *Étude environnementale du barrage de Lom Pangar, thème 15 : Qualité des Eaux*.

AGRECO, 2003. *Étude du Sous-Secteur Sciage Artisanal au Cameroun*. Yaoundé Ministère de l'environnement et des forêts. 73 p.

AKE ASSI, L., ABEYE, J., GUINKI, R. GIGUET, R. ET BANGAVOU, Y., 1978. *Contribution à l'identification et au recensement des plantes utilisées dans la médecine traditionnelle et la pharmacopée en Empire Centrafricain*, Édition et diffusion : ACCT, 13 quai André Citroën, 75015 Paris, France. 140 p.

ALCAN, 2006. Lignes directrices – *Classification d'événements environnementaux – troisième version*. Document interne. 13 p.

ALCAN, 2003. *Gestion Environnement Santé et Sécurité (ESS) des entrepreneurs*. Document interne. 8 p.

ALCAN, 2002. *Politique d'Alcan en matière d'environnement, santé et sécurité*. 1 p. [www.alcan.org](http://www.alcan.org).

ARRÊTÉ 0832/Y.15/MINUH/D fournissant les règles sur lesquelles les commissaires de la CCE doivent s'appuyer pour fixer les valeurs des constructions en vue de leur expropriation pour cause d'utilité publique.

ARRÊTÉ N°13/MINAGRI/DAG du 19 février 1982 – portant rectifications et additions à l'arrêté du 13 août 1981.

ARRÊTÉ N°0565/A/MINEF/DFAP/SDF/SRC du 14 août 1998 fixant la liste des animaux des classes A, B, et C ; de la répartition des espèces animales dont l'abattage est autorisé ainsi que les latitudes d'abattage par type de permis de chasse.

ARRÊTÉ N°85 du 13 août 1981 portant modification des indemnités à verser au propriétaire pour toute destruction d'arbres cultivés et cultures vivrières.

ARSEL, 2005. *Étude environnementale du barrage de Lom Pangar*, République du Cameroun, Ministère de l'Énergie et de l'Eau. [www.iucn.org](http://www.iucn.org).

ATANGANA, S., CHARLOIS, M., FOUMBI, J., RIPERT, C., SAME EKOBO, A., 1980. *Incidence des barrages sur la santé publique au Cameroun*. Afr. Med. 19(178) : 141-149.

BALINGA, M. P. et al., 2004. *Contribution des insectes de la forêt à la sécurité alimentaire. L'exemple des chenilles d'Afrique Centrale*. 107 p.

BANQUE DE DEVELOPPEMENT ASIATIQUE (ADB), 1993: *Environmental Guidelines for selected Industrial and Power Development Projects*. Manille, Philippines. 154 p. <http://www.adb.org/>.

BANQUE MONDIALE, 2007. *Politiques opérationnelles : Physical cultural resources* dans *Manuel opérationnel de la Banque Mondiale*. Banque mondiale. PO 4.11. 1 p. [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

BANQUE MONDIALE, 2005. *Politiques opérationnelles : Populations autochtones* dans *Manuel opérationnel de la Banque Mondiale*. Banque mondiale. PO 4.10. 13 p. [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

BANQUE MONDIALE, 2002. *Politiques opérationnelles : Forêts* dans *Manuel opérationnel de la Banque Mondiale*. Banque mondiale. PO 4.36. 5 p. [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

BANQUE MONDIALE, 2001. *Politiques opérationnelles : Réinstallation involontaire de personnes* dans *Manuel opérationnel de la Banque Mondiale*. Banque mondiale. PO 4.12. 12 p. [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

BANQUE MONDIALE, 2001. *Politiques opérationnelles : Sécurité des barrages* dans *Manuel opérationnel de la Banque Mondiale*. Banque mondiale. PO 4.37. 3 p. [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

BANQUE MONDIALE, 2001. *Procédures de la Banque : Habitats naturels* dans *Manuel opérationnel de la Banque Mondiale*. Banque mondiale. PO 4.04. 3 p. [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

BANQUE MONDIALE, 1999. *Politiques opérationnelles : Évaluation environnementale* dans *Manuel opérationnel de la Banque Mondiale*. Banque mondiale. PO 4.01. 9 p. [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

BANQUE MONDIALE, 1998. *Politiques opérationnelles : Lutte antiparasitaire* dans *Manuel opérationnel de la Banque Mondiale*. Banque mondiale. PO 4.09. 2 p. [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

BANQUE MONDIALE, 1998. *Pollution Prevention and Abatement Handbook*. Toward cleaner production. Banque mondiale. ISBN 0-8213-3638-X SKU : 13638. 472 p.

BARBAZAN, P., ESCAFFRE, H., MBENTENGAM, R. et BOUSSINESQ, M., 1995. *Étude entomologique sur la transmission de l'onchocercose dans une zone de transition savane-forêt du Cameroun*. Entomologie médicale. 5 p.

BARNES, R.F.W. et JENSEN, K.L., 1987. *How to count elephants in forest*. IUCN African Elephant & Rhino Specialist Group Technical Bulletin 1:1-6.

BARUAH, A.K., SHARMA, R.N. and BORAH, G.C., 1993. *Impact of sugar mill and distillery effluents on water quality of the River Gelabil, Assam*. Indian Journal of Environmental Health, Vol. 35, No. 4, 288-293 pp.

BIEDERMANN P., YON B., 2005, *Étude environnementale du barrage de Lam Pagar. Thème 15 : Qualité des eaux*. République du Cameroun, Ministère de l'Eau et de l'Énergie. 110 p.

BIRLEY, M.H., 1993. *Lignes directrices permettant de prévoir les conséquences sanitaires des projets de développement des ressources en eau notamment les maladies transmises par les vecteurs*. Genève, OMS/CWS/91.3.

BLAKE, S., 1994. *A survey along the western border of the Nouabale-Ndoki National park, Northern Congo*. Report to Nouabale-Ndoki National Park management.

BOURGEOIS, M., 1979. *Carte de planification des ressources en eau au Cameroun*. BRGM. Comité Interafricain d'Études Hydrauliques (CIEH). Ouagadougou. 68 p.

BOUSQUET, B., 1992. *Guide des parcs nationaux d'Afrique*. Edition Delachaux et Niestle, Paris, 268-275 pp.

BOUSSINESQ, M., DEMANGA-NGANGUE, RICHARD, P. et CHIPPAUX, J.P., 1992. : *L'onchocercose dans le département du Mbam (Province du Centre, Cameroun) : étude de 18*

*villages hyperendémiques*. Document non publié ORSTOM - Centre Pasteur du Cameroun n° 34/92, 23 p.

BUCKLAND, S.T., ANDERSON, D.R., BURNHAM, K.P. & LAAKE, J.L., 1993. *Distance sampling: estimating abundance of biological populations*. Chapman & Hill, London. 446 p.

BUREAU CENTRAL DES RECENSEMENTS ET DES ETUDES DE POPULATION, 2010. *3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat*, Rapport de présentation des résultats définitifs.

BURNHAM, K. P., ANDERSON, D.R., LAAKE, J.L., 1980. *Estimation of density from line transect sampling of biological populations*. Wildl. Monogr. 72:202 pp.

CADOT, E., BARBAZAN, Ph., BOUSSINESQ, M., 1998 : *Les déterminants géographiques de la transmission de l'onchocercose en zone de transition forêt-savane : l'exemple de deux villages du foyer du Mbam (région du centre, Cameroun)*, Cahiers d'études et de recherches francophones / Santé. Numéro 8, volume 6, 429-35 pp.

CENTRE TECHNIQUE FORESTIER TROPICAL, 1982. *Inventaire des ressources forestières du Sud Cameroun (1ère phase)*. Plan d'opération, 32 p.

CENTRE TECHNIQUE FORESTIER TROPICAL, 1989. *Mémento du forestier, « Techniques rurales en Afrique »*, 3ème édition.

CHEESMAN, O., 2004. *Environmental impacts of sugar production*, CABI Bioscience UK Centre, Surrey, 272 p.

CIRAD GRET, Ministère des Affaires Étrangères, 2002. *Mémento de l'agronome (France)*. <http://memento.cirad.fr>.

CIRAD-Forêt, 2000. *Audit économique et financier du secteur forestier au Cameroun*. <http://www.cirad.fr/fr/index.php>.

COYNE ET BELLIER, 2000. *Aménagement Hydroélectrique de Nachtigal – Études de Révision d'APD*.

COYNE ET BELLIER, 2002. *Rapport de Mission préparé pour Alucam/AES-Sonel*.

DÉCRET 87-1872 du 16 décembre 1987 portant application de la loi n° 85-9 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation.

DÉCRET N°2001/104/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités et conditions de prélèvement des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles ou commerciales.

DÉCRET N°2001/161/PM du 08 mai 2001; fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité National de l'Eau.

DÉCRET N°2001/162/PM du 08 mai 2001; fixant les modalités de désignation des agents assermentés pour la surveillance et le contrôle de la qualité des eaux.

DÉCRET N°2001/163/PM du 08 mai 2001; réglementant les périmètres de protection autour des points de captage, de traitement et de stockage des eaux potabilisables.

DÉCRET N°2001/164/PM du 08 mai 2001; précisant les modalités et conditions de prélèvement des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles ou commerciales.

DÉCRET N°2001/165/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution.

DÉCRET N°95/466 /PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune.

DÉCRET N°2005/0577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des EIE.

DÉCRET N°95-531-PM du 23 août de 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts.

DÉCRET N°98/031 du 9 mars 1998 portant organisation des plans d'urgence et des secours en cas de catastrophes ou de risque majeurs.

DÉCRET N°99/818/PM du 09 novembre 1999 fixant les modalités d'implantation et d'exploitation des établissements classés dangereux, incommodes ou insalubres.

DSRP, 2003. *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*, République du Cameroun.

DUBREUIL, P., GUISCAFRE, J., NOUVELOT, J.-F., OLIVRY, J.-C., 1975. *Le bassin de la rivière Sanaga*. Monographies hydrologiques ORSTOM n°3, Paris.

DUMONT, J.-F., 1986 (IRD). *Identification par télédétection de l'accident de la Sanaga (Cameroun)*. dans *Géodynamique* 1 (1). 1986 : 13-19 pp.

ECAM II, 2002. *Deuxième Enquête Camerounaise auprès des ménages*. Institut National de la Statistique. <http://www.statistics-cameroon.org/ins/publications.htm>.

ECAM3, 2008. *Conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun en 2007*. Institut National de la Statistique. 156 p.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE & DAFECO, 1974. *Aménagement Hydroélectrique de Nachtigal Amont - Avant projet*.

ENQUÊTE DÉMOGRAPHIEUR ET DE SANTÉ (EDS), 2004 : *Rapport préliminaire, Mesure DHS+*, ORC Macro, 35 p.

ENQUÊTE DÉMOGRAPHIEUR ET DE SANTÉ (EDS), 1998. *Bureau Central de Recensements et des Études de Population*, Macro International, 328 p.

EOUZAN, J.P., 1980. *Déplacements de populations et trypanosomiases humaines en Afrique Centrale*. *Insect. Sci Applic.*, 1980 1 : 99-103.

PECTEAU, 1997 *Analyse comparative des méthodes de cotation des études d'impact environnemental, rapport de recherche*, Université du Québec à Montréal, février 1997, 119 p.

FÖRSTNER, U., et WHITMAN, G.T.W., 1981. *Metal Pollution in the Aquatic Environment*, Springer Verlag. 486 p.

GLOBAL FOREST WATCH, 2005. *Atlas forestier interactif du Cameroun*. Version 1.0. World resources institute. ISBN 1-56973-585-7. 37 p.

GLYN, D., 2002. *African Forest Biodiversity. A field survey manual for vertebrates*. Seacourt press. 161 pp.

HALTENORTH, et DILLER, 1995. *Survey and sustainable use of mammalian wildlife fauna in Equatorial rainforest: case study in the western Dja Biosphere Reserve*. Dans Ngandjui, G. (1997). PhD Thesis Univ. Dschang.

HYDRO-QUÉBEC INTERNATIONAL & LAVALIN INTERNATIONAL, 1989. *Aménagement de Nachtigal Amont – Avant Projet Détaillé*. Volume 1, Rapport de synthèse. en collaboration avec la Société Nationale d'Electricité du Cameroun.

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT et RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, 1995. *Atlas Régional Sud-Cameroun*. Ministère de la Recherche Scientifique et Technique, Institut National de Cartographie, Editions de l'ORSTOM, Paris, CD-Rom.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 2004. *Annuaire Statistique du Cameroun*.  
<http://www.statistics-cameroon.org/>

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 2011. *Annuaire Statistique du Cameroun 2010*.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 2008. *Rapport de progrès des objectifs du millénaire pour le développement - Région du Centre*.

ISL – ORÉADE BRECHE – SOGREAH, 2005. *Étude environnementale du barrage de Lom Pangar*. ARSEL, République du Cameroun, Ministère de l'Eau et de l'Energie. [www.iucn.org](http://www.iucn.org).

IUCN, 2006. *The 2006 IUCN Red List of Threatened Species*. <http://www.iucnredlist.org/>.

IUCN, 2002. *The IUCN Red List of threatened Species*. Téléchargé le 18/12/02.  
<http://www.iucnredlist.org/>.

KOSTER, S.H. et HART, J.A., 1998. *Methods of estimating ungulate populations in tropical forests*. African Journal of Ecology 26: 117-127.

LETOUZEY R., 1985. *Carte phytogéographique du Cameroun au 1/500 000*.

LOI 1985-09 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation.

LOI 80/22 du 14 juillet 1980 portant répression des atteintes à la propriété foncière et domaniale.

LOI 98-022 du 24/12/98 régissant le secteur de l'électricité.

LOI N°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire.

LOI N°2003/007 du 10 juillet 2003 régissant le sous-secteur engrais.

LOI N°74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale.

LOI N°86/016 du 06 décembre 1986 portant sur la réorganisation de la protection civile.

LOI N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

LOI N°96/12 du 5 Août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.

LOI N°98/15 du 14 juillet 1998 régissant les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes.

LOI N°001 du 16 avril 2001 portant code minier.

LOI N°96/67 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national.

LOI N°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau.

MACE, J.M., BOUSSINESQ, M., NGOUMOU, P., ENYEGUE, OYE J., KOERANGA, A. et GODIN, C., 1997: *Country-wide rapid epidemiological mapping of onchocerciasis (REMO) in Cameroon*. Ann. Trop. Med. Parasitol., 91(1): 379-391.

MAGNET C., et POUOMOGNE V., 2005. *Étude environnementale du barrage de Lom Pangar. Thème 7 : Étude de la pêche*. République du Cameroun, Ministère de l'Eau et de l'Énergie. 90.

MICS 3, 2007. *Enquête par grappes à indicateurs multiples 2006*. Institut National de la Statistique. 355 p.

MINEF, 2004. *État des lieux de la foresterie communautaire au Cameroun*.

MINEF. 2001. *Rapport national du Cameroun sur l'environnement et le développement durable. (RIO + 10) Mise en œuvre de l'agenda 21 par le Cameroun*. 87 p.

MINEF, 1998-01 : *Normes d'intervention en milieu forestier* ; 20 p. + annexes.

MINEF, 1996. *Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE)*.

MINEPAT 2010, *Rapport Economique de Région du Centre en 2009*. 146 p.

MINEPAT 2011. *Rapport Economique du Mbam et Kim en 2010*. 48 p.

MINEPAT, 2011. *Rapport Economique de la Lekié en 2010*. 38 p.

MINEPAT, 2011. *Rapport Economique de la Haute Sanaga en 2010*. 42 p.

MINSANTÉ, 2002. *Stratégie Sectorielle de la Santé (SSS)*. 100 p.

NDAM NGOUPAYOU, J.-R., 1997. *Bilans hydrogéochimiques sous forêt tropicale humide en Afrique : du bassin expérimental de Nsimi-Zoetélé aux réseaux hydrographiques du Nyong et de la Sanaga (Sud-Cameroun)*. Thèse Université Paris VI. 214 p. + 2 annexes.

NGANDJUI, 1993. *Survey and Sustainable Use of Mammalian Wildlife Fauna in Equatorial Rainforest: Case Study in the Western Dja Biosphere Reserve*. PhD Thesis Univ. Dschang.

NOUVELOT, J.F., 1972. *Le régime des transports solides en suspension dans divers cours d'eau du Cameroun de 1969 à 1971*. Cah. ORSTOM, série Hydrol. IX (1), 47-74.

OLIVRY, J.-C., 1986. *Fleuves et Rivières du Cameroun*. Monographies Hydrologiques ORSTOM No 9.

ONANA ,J.M., s.d. *Check list synoptique des plantes endémiques du Cameroun*. 35 p.

ORDONNANCE N°74-2 du 06 juillet 74 fixant le régime domanial.

ORDONNANCE N°74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier au Cameroun.

PAYNE, J.C., 1992. A field study of techniques for estimating densities of duikers in Korup National Park, Cameroon [M.S.thesis].Gainsville: University of Florida.

PLUMPTRE, A. J. ET REYNOLDS, V., 1996. *Censuring chimpanzees in the Budongo Forest, Uganda*. International Journal of Primatology 17: 85-99.

PNUD et MINPAT, 2000. Projet PNUD-OPS CMR/98/005/01/99. *Études socio-économiques régionales au Cameroun. Eradication de la pauvreté, amélioration des données sociales*. Tunis, Tunisie, 96 p.

POIREL, A., 1994. *Limnologie et écologie aquatique*. Institut National Polytechnique de Grenoble.

PROGRAMME SECTORIEL FORÊT ENVIRONNEMENT (PSFE), 2001. *Documents de travail du séminaire national de concertation sur la préparation du PSFE (28-29 juin 2001). Volume III, État des lieux du secteur forêts/environnement*. Équipe nationale. MINEF, République du Cameroun. 88 p.

RIO TINTO ALCAN, 2010. *Fiche SSE destination Cameroun*. 12 p.

RIO TINTO ALCAN, 2010. *Notre approche de l'entreprise*.

RIO TINTO ALCAN, février 2009. *Politique en matière de Santé, de sécurité et d'environnement*.

RIO TINTO, décembre 2009. *Notre approche de l'entreprise - Notre code de conduite mondial*. 17 p.

ROWE, N., 1996. *The pictorial guide to living primates*. Pogonias press, New York.

SFI - Manuel d'élaboration des plans d'action de réinstallation.

SAME EKOBO A., PRADELLES Y., ADELIN T. *Etude environnementale du barrage de Lam Pagar*. Thème 16 : impacts sur la santé. République du Cameroun, Ministère de l'Eau et de l'Energie. 181 p.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE (SFI), s.d. *Manuel d'élaboration de plans d'action de réinstallation*. Département du développement environnemental et social pour le promotion d'investissements durables dans le secteur privé. Washington. 95 p.

SOGREAH, BCEOM, MOTT MACSONALE et ORSTEOM, 1992. *Évaluation Hydrologique de l'Afrique Sub-Saharienne. Pays de l'Afrique de l'Ouest. Rapport de pays : Cameroun*. Banque Mondiale, PNUD, Banque Africaine de Développement, Ministère Français de la Coopération.

SONEL et ELECTRICITÉ DE FRANCE, 1983. *Inventaire des ressources hydroélectriques*

SRIVASTAVA, A.K., 1989. *Pollution of the Faren stream by the effluents of sugar factory and distillery*. Advances in Plant Sciences, Vol. 2, No. 2; 308-310 pp.

TECSULT et SOGREAH, 2006. *Étude d'impact environnemental du projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal*. Rapport final, 770 p.

TEKEU, J.-C., 2004. *Rapport sur la pratique des études d'impact environnemental au Cameroun*.

- TIOMELA DOUANLA, P. B., 1998. *Étude de l'influence de la diversité génétique du parasite Onchocerca volvulus dans la pathogénèse de l'onchocercose*. Thèse de doctorat en médecine, Université de Yaoundé I, 97 p.
- TUTIN, C., et FERNANDEZ, M., 1984. *Nationwide census of gorilla (Gorilla g. gorilla) and chimpanzee (Pan t. troglodytes) populations in Gabon*. International Journal of Primatology 6:313-336.
- UNESCO-WHO-UNEP, 1992. *Water Quality Assessments - A Guide to Use of Biota, Sediments and Water in Environmental Monitoring* - 2nd edition.
- VIVIEN, J., 1991. *Faune du Cameroun : Guide des Mammifères et des Poissons*, Editions Gicam. 271 p.
- VIVIEN, J. et FAURE, J.J., 1985. *Arbres et forêts denses d'Afrique centrale*. ACCT. 565 p.
- WALTER, S., 2001. *Les produits forestiers non ligneux en Afrique : un aperçu régional et national*.
- WERTHEIMER, N. et LEEPER, E. 1979. *Electrical wiring configurations and childhood cancer*. American journal of Epidemiology. 109: 273-284.
- WHITE, L. et EDWARDS, A., 2000. *Conservation research in the African rain forest, a technical handbook*; WCS, 454 p.
- WHITESIDES, G., OATES, J., GREEN, S., et KLUDERDANZ, R., 1988. *Estimating primate densities from transects in a west african rain forest: a comparison of techniques*. Journal of Applied Ecology. 57:345-367.
- WHO, 1986. *Use and interpretation of anthropometric indicators of nutritional status*. Bulletin of the World Health Organisation, 64: 929-941.
- WORLD BANK, 1999: *Environmental Assessment Sourcebook, Volume 2, Chapitre 8 (Dams & Reservoirs)*.
- WORLD COMMISSION ON DAMS, 2000. *Dams and Development, a framework for decision-making*. [www.dams.org](http://www.dams.org).
- YVETTE HARVEY *et al.*, 2004. *The Plants of Bali Ngemba Forest Reserve*. Cameroun, a conservation check list. Richmond. Royal Botanic Gardens. ISBN 1-84246-075-7.

**Annexe 1**  
**Termes de référence soumis**  
**au MINEP**



**TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA RÉVISION DE L'ÉTUDE  
D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET  
DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE  
HYDROÉLECTRIQUE DE NACHTIGAL ET D'UNE LIGNE DE  
TRANSPORT D'ÉNERGIE EN VUE D'OBTENIR UNE  
PROLONGATION DU DÉLAI DU CERTIFICAT DE  
CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE**

## TABLEAU DES RÉVISIONS

REV	N°	Page	Description
0			Émis pour commentaires
01	JML		Intégration des observations
02	JML		Révision
VS1			Commentaires GB & TH
VS2	JML		Révision janvier 2011
VS3	POA		Révision mars 2011

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
Contexte et justification de l'étude .....	1
Objectifs.....	1
Définitions .....	2
Identification du promoteur et son engagement en matière de durabilité .....	3
<b>II. II PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE NACHTIGAL (RAPPEL).....</b>	<b>4</b>
<b>III. ORGANISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT.....</b>	<b>6</b>
Moyens mis en œuvre pour la révision de l'EIE .....	6
Résultat attendu de la révision de l'EIE .....	6
<b>IV. MISSIONS DU CONSULTANT.....</b>	<b>8</b>
Résumé .....	8
Cadre institutionnel et juridique.....	8
Justification du projet .....	8
Définition et description du projet .....	8
Conditions actuelles des milieux naturel et humain .....	8
Consultations publiques .....	10
Évaluation des impacts et identification des mesures d'atténuation .....	10
Analyse des options .....	11
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES).....	11
Conclusion .....	12
<b>V. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AU CONSULTANT .....</b>	<b>13</b>

## I. INTRODUCTION

### Contexte et justification de l'étude

En vue de porter sa capacité de production actuelle de 100 kt/an d'aluminium à 300 kt/an maximum, la Société Alucam avec le concours de ses partenaires, s'est engagée dans deux importants projets :

- le projet de modernisation et d'expansion de l'usine d'aluminium, et,
- le projet de construction de la centrale hydroélectrique de Nachtigal et d'une ligne de transport d'énergie.

Les études d'impact environnemental (EIE) relatives aux deux projets ont été approuvées par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) qui a délivré à Alucam en 2007, les certificats de conformité environnementale correspondant aux deux études.

Aux termes de l'article 16, alinéas 1 et 2 du décret n°2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental,

- « Tout promoteur de projet assujéti à la procédure de l'étude d'impact doit au préalable obtenir un certificat de conformité environnementale de son projet délivré par le Ministère chargé de l'environnement avant le démarrage des travaux.
- Lorsqu'un projet dont l'étude d'impact a été approuvée n'est pas mis en œuvre dans un délai de trois (3) ans à compter de la date d'approbation, le certificat de conformité environnementale émis à cet effet devient caduc ».

Selon cet article, en fin juin 2010, les deux certificats de conformité environnementale émis à ALUCAM sont caducs si le projet n'a pas été mis en œuvre.

En raison de contraintes diverses, le projet n'a pu débuter sur le terrain. Conscient de ce retard ALUCAM s'est engagé dans le processus d'actualisation de ces EIE aux fins de proroger le délai de validité des certificats associés à ses deux projets.

Considérant que la consistance du projet n'a pas changé, que les milieux biophysique et socioéconomique pourraient avoir connu des évolutions, la société se propose d'actualiser l'Étude d'Impact Environnemental et Social du projet de la centrale hydroélectrique de Nachtigal et celle du projet de modernisation et d'expansion de l'usine d'aluminium, études réalisées en 2006, afin de refléter l'évolution et les changements qui auraient pu survenir au cours de cette période.

Le présent document constitue les termes de référence de la révision de l'étude d'impact environnemental et social du projet de la centrale hydroélectrique de Nachtigal au Cameroun et de la ligne de transport d'énergie reliant la centrale et un nouveau poste localisé à Nkolondom, à la périphérie nord de la ville de Yaoundé.

### Objectifs

Les objectifs de ces termes de référence sont de:

- (a) décrire la portée de la révision de l'étude d'impact environnemental et social du projet de la centrale hydroélectrique de Nachtigal et d'une ligne de transport d'énergie;
- (b) fournir toutes les informations pertinentes aux autorités camerounaises pour effectuer la revue de l'étude d'impact révisée à la lumière de l'évolution ou des changements qui auraient pu survenir depuis le dépôt de l'étude d'impact initial.

- (c) donner à nos consultants un guide de référence couvrant l'ensemble des préoccupations environnementales et sociales pour la réalisation de la révision de l'étude d'impact.

## Définitions

### Environnement

Le terme “**environnement**” comprend:

- (a) les écosystèmes et leurs constituants, incluant les personnes et les communautés;
- (b) l'ensemble des ressources naturelles et physiques;
- (c) les qualités et les caractéristiques des aires de toutes dimensions qui contribuent à leur diversité et intégrité biologique, intrinsèque ou d'intérêt ou de valeur scientifique, à leur beauté, leur harmonie et leur sens pour la communauté; et
- (d) les conditions sociales, économiques, esthétiques et culturelles qui affectent, ou sont affectées par, les éléments mentionnés aux paragraphes (a) à (c).

Au sens de la réglementation camerounaise, le terme **environnement** est défini ainsi : l'ensemble des éléments naturels ou artificiels et des équilibres bio-géochimiques auxquels ils participent, ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines.

### Étude d'impact sur l'environnement

L'expression « **étude d'impact environnemental** » (**ÉIE**) peut être définie comme le processus d'identification, de prévision, d'évaluation et d'atténuation des impacts des projets de développement sur les milieux biophysique, social et autres avant que des décisions importantes soient prises et des engagements conclus.<sup>1</sup>

L'ÉIE a pour objectifs de:

- (a) s'assurer que les questions d'ordre environnemental soient explicitement traitées et prises en considération dans le processus de prise de décisions;
- (b) prévoir, éviter, minimiser ou compenser les impacts des projets de développement sur les milieux biophysique, social et autres;
- (c) protéger la productivité et la capacité des écosystèmes naturels et des processus écologiques qui maintiennent leurs fonctions ; et;
- (d) proposer un projet en accord avec les principes du développement durable et qui optimise l'utilisation des ressources et les opportunités de gestion.

De plus, tel que mentionné dans le décret n° 2005/0577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental, l'ÉIE s'entend comme un examen systématique en vue de déterminer si un projet a ou non un effet défavorable sur

---

<sup>1</sup> 1999, International Association for Impact Assessment (IAIA). Principles of Environmental Impact Assessment Best Practice.

l'environnement. Le décret mentionne en tout état de cause que les travaux de construction ne peuvent démarrer avant l'approbation par les autorités camerounaises de l'étude d'impact environnemental.

Une attention particulière a été portée aux préoccupations émanant des parties prenantes, tant au niveau de la société civile que des administrations concernées. Soulignons que, dans une volonté d'assurer une pérennité des investissements, un important volet de l'étude d'impact environnemental a été d'évaluer les impacts socio-économiques du projet sur les communautés concernées. La révision de l'étude d'impact portera particulièrement sur l'évolution ou les changements en regard des aspects socio-économiques.

## Identification du promoteur et son engagement en matière de durabilité

ALUCAM  
Monsieur Alain MALONG,  
Directeur général Alucam-Socatral  
B.P. 54 Édéa, Cameroun

Le Chargé de mission désigné par Alucam est Monsieur André-Victorin Atangana

Courriel : [Andre-victorin\\_atangana@riotinto.com](mailto:Andre-victorin_atangana@riotinto.com)  
Téléphone fixe: 237 346 43 11  
Cellulaire : 237 793 6064

La stratégie corporative de Rio Tinto Alcan, dont Alucam est une composante, basée sur la gestion axée sur la valeur, est d'atteindre la durabilité dans tous les sens du mot. Elle tient compte de notre profitabilité à long terme, des bénéfices et des impacts de nos produits et procédés sur l'environnement, ainsi que de la santé et de la sécurité de nos employés et de la communauté.

La durabilité corporative est un engagement continué basé sur nos valeurs d'intégrité, d'imputabilité, de confiance, de transparence et de travail d'équipe. L'EIE respectera cet engagement ainsi que la politique d'Alucam en matière d'environnement, de santé et sécurité. Ainsi les questions de santé et de sécurité des travailleurs et du public seront au cœur des préoccupations lors de la conception et de la réalisation du projet. Une attention particulière sera également accordée aux aspects sociaux tel que démontré dans le guide présenté en annexe A.

En réalisant cette révision de l'ÉIE, ALUCAM entend également respecter l'esprit du Décret No 2005-0577 du 23 février 2005 fixant les modalités des études d'impact environnemental au Cameroun, ainsi que les principaux principes et bonnes pratiques internationalement reconnus tels que les Principes Équateur, les recommandations de l'IAIA en matière d'EIE, les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages, les critères de la SFI et les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale notamment:

<b>Doc. No</b>	<b>Énoncé et résumé</b>
OP/BP 4.01	<b>Évaluations environnementales:</b> Cette politique fournit un cadre de référence aux évaluations environnementales (ÉE) et contribue à garantir que les projets soient écologiquement rationnels et viables, améliorant ainsi le processus de décision des projets.
P.O. 4.09	<b>Lutte antiparasitaire</b>
OP/BP 4.04	<b>Habitats naturels:</b> Cette politique vise la protection, la préservation et la réhabilitation des habitats naturels et de leurs fonctions durant les phases d'étude, de financement et d'implantation des projets. La Banque Mondiale demande aux promoteurs de se conformer à une approche prudente de la gestion des ressources naturelles, afin de rendre possible un développement écologiquement durable.
OP/PB 4.10	<b>Populations indigènes :</b> Cette directive fournit des orientations afin que (a) les populations indigènes bénéficient des projets de développement, et (b) les effets potentiellement négatifs pour ces populations soient évités ou atténués. Des mesures spéciales sont prises lorsque les activités touchent des populations et tribus indigènes, des minorités ethniques ou tout autre groupe qui, de par son statut social et économique, n'a pas pleinement les moyens de faire valoir ses intérêts et ses droits sur les terres et sur d'autres ressources productives.
OP/BP 4.12	<b>Réinstallation involontaire :</b> Cette directive décrit les procédures spécifiques relatives à la réinstallation involontaire. Elle a pour objectif d'assurer que les activités de réinstallation du projet ne causent pas de difficultés d'existence sévères et durables, l'appauvrissement des populations déplacées et des dommages environnementaux, en exigeant la planification et la mise en œuvre de mesures d'atténuation adéquates.
OP/BP 4.37	<b>Sécurité des barrages :</b> Cette directive a pour but de s'assurer que le propriétaire d'un barrage prend les mesures appropriées et dispose des ressources nécessaires à la sécurité du barrage, et ce pour la durée de vie de l'ouvrage, peu importe son financement ou son statut de construction.
P.O. 7.50	<b>Projets relatifs aux voies d'eau internationales</b>
N.P.O. 11.03	<b>Propriété culturelle</b>
SFI	<b>Manuel d'élaboration des plans d'action de réinstallation</b>

## II. II PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE NACHTIGAL (RAPPEL)

L'aménagement de Nachtigal a fait l'objet d'une étude d'avant-projet détaillée en 1987 et d'une révision faite en juillet 2000 par Coyne & Bellier. Sans préjuger des conclusions de la révision technique de ces études qui seront menées dans les mois à venir en parallèle à l'EIE, les grandes caractéristiques pertinentes pour l'évaluation environnementale sont décrites ci-dessous.

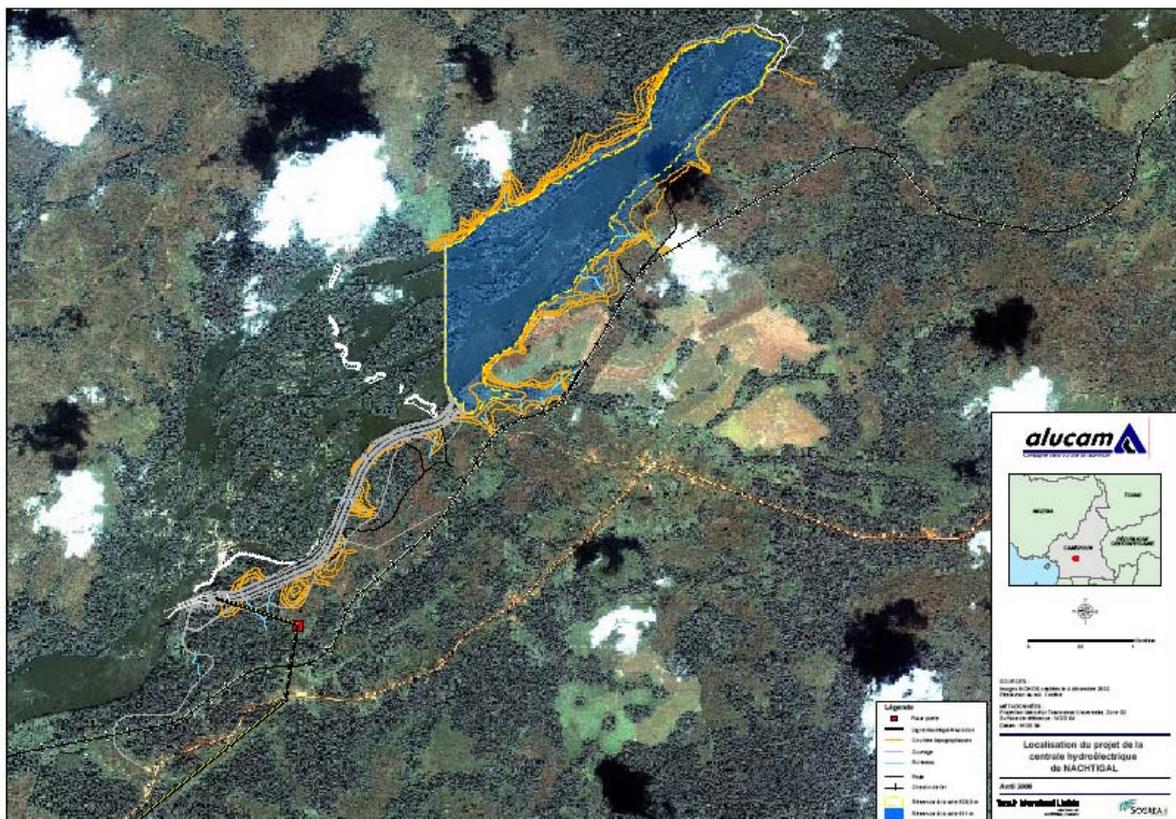
Situé sur la Sanaga, en aval du barrage existant de Mbakaou et du futur barrage de Lom Pangar dont la mise en service est prévue à partir de 2013, l'aménagement bénéficiera pleinement de la régulation apportée par les deux réservoirs dès sa construction. Le site Nachtigal est situé à 65 km environ au nord de Yaoundé et à 200 km de Song Loulou pour un temps de propagation de 2 jours. Deux alternatives ont été envisagées dans la dernière étude : i) puissance installée de 224 MW (4 groupes de 55 MW, débit de 600 m<sup>3</sup>/s, chute de 40 m) ou ii) puissance installée de 330 MW (6 groupes de 55 MW, débit de 650 m<sup>3</sup>/s, chute de 45 m).

C'est un ouvrage au fil de l'eau dont le plan d'eau du réservoir à la RN 506,8 (alternative 1 – 224 MW) (révision) dispose d'une surface de 4 km<sup>2</sup> pour une capacité du réservoir de 4,6 hm<sup>3</sup>. Il sera constitué des composantes suivantes :

- (a) Un ouvrage de retenue et d'évacuation avec un seuil déversant en BCR barrant la quasi-totalité du lit de la Sanaga,
- (b) Un ouvrage de prise d'eau en rive gauche alimentant un canal d'aménée d'environ 3 km,
- (c) Un centrale de production avec une prise et une conduite forcée, et,
- (d) Un poste de départ 225 kV et une ligne de transport d'énergie de 56 km jusqu'au poste d'arrivée à Nkolondon au nord de Yaoundé pour le raccordement au réseau national.

Le bassin versant de la Sanaga aux chutes de Nachtigal est de l'ordre de 73 200 km<sup>2</sup>. Le débit interannuel du fleuve y est de 1044 m<sup>3</sup>/s.

### CARTE -Localisation du barrage



### III. ORGANISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT

#### Moyens mis en œuvre pour la révision de l'EIE

Pour la révision de cette étude d'impact et afin d'assurer la conformité du travail avec les principes fondamentaux présentés précédemment, ALUCAM s'est assuré du concours d'un bureau d'études disposant d'une longue expérience du Cameroun et des études d'impact sur l'environnement de grandes infrastructures hydroélectriques.

Les bureaux d'études seront composés d'experts internationaux et camerounais qui coordonneront les équipes pour les investigations de terrain.

Les Cabinets AECOM-Sogreah seront chargés de la révision et conformément à la réglementation, ont retenu le cabinet camerounais ERE Développement (agrément du MINEP : AE # 00008 du 27 octobre 2007) à la réalisation des études d'impacts et audits environnementaux.

#### Résultat attendu de la révision de l'EIE

Le produit final sera le document de l'étude d'impact initial, actualisé par la prise en compte des éventuelles modifications ou évolutions pertinentes mises en exergue par les analyses relatives à la révision.

Tel que prévu à l'étude d'impact initiale les résultats de l'étude d'impact environnemental révisé serviront à l'élaboration du plan de gestion environnementale et sociale comportant les mécanismes de surveillance du projet et de son suivi environnemental et le cas échéant, le plan de compensation.

Termes de références

Étude d'impact environnemental et social du projet de la centrale hydroélectrique de Nachtigal

---

## **IV. MISSIONS DU CONSULTANT**

En rapport avec le résultat escompté de la révision, il est attendu du consultant de développer chacune des sections du rapport en prenant en compte les indications suivantes :

### Résumé

À la lumière de la mise à jour de l'état initial, cette partie de l'EIE devra être revue pour s'assurer que les éléments révisés soient pris en compte.

### Cadre institutionnel et juridique

La révision de l'étude d'impact devra établir les changements ou modifications du cadre institutionnel et juridique qui auraient eu lieu entre 2006 et ce jour.

### Justification du projet

Il n'y a pas de révision prévue pour cette section

### Définition et description du projet

Il n'y a pas de révision majeure prévue pour cette section puisqu'il n'y a pas eu de modifications de l'envergure du projet depuis l'octroi du Certificat de Conformité Environnementale.

### Conditions actuelles des milieux naturel et humain

La zone d'étude a d'ores et déjà fait l'objet d'une justification de ses limites spatiales. Cette zone constitue la base de la révision de l'étude pour l'organisation du travail sur le terrain.

Les principaux enjeux dont les analyses doivent être revues dans le cadre de la description des conditions du milieu sont notamment les suivantes :

#### **Occupation du sol**

Une mission de reconnaissance sera faite afin d'intégrer les évolutions éventuelles de l'occupation du sol dans la zone projetée.

#### **Communautés**

Basée sur l'étude initiale, les éléments socio-économiques liés à l'utilisation du sol doivent être revus afin de compléter le rapport avec des éléments nouveaux et les changements qui ont pu survenir au cours de la période de 3 ans.

Les éléments suivant devront être réexaminés pour vérifier les écarts potentiels :

- (a) Communautés potentiellement affectées par le biais des caractéristiques démographiques et d'indicateurs socio-économiques.
- (b) Activités économiques dont l'exploitation des ressources naturelles, le revenu par ménage, le taux d'alphabétisation, les structures sanitaires, etc.

- (c) Répartition géographique des groupes ethniques, identification des groupes minoritaires pouvant nécessiter une attention ou des mesures particulières (conformément aux exigences de la Banque mondiale) et description de leur organisation sociale.
- (d) Situation sanitaire: services sanitaires disponibles dans la région et qualité des services rendus, principales maladies dans la région avec un accent sur les maladies liées à l'eau, état nutritionnel des communautés. Une enquête complémentaire spécifique et par échantillonnage sur le terrain sera conduite.
- (e) Projets ou programmes régionaux ou locaux en cours ou applicables.

#### Patrimoine culturel et archéologique

Lors des enquêtes socio-économiques, des rencontres seront tenues avec les représentants de toutes les communautés situées dans la zone d'étude afin de vérifier si des infrastructures potentiellement affectées par le projet se sont ajoutées, tels que les lieux de prières, arbres ou sources d'eau sacrés, lieu spirituel spécial, cimetières, bâtiments historiques, etc.

#### Végétation et faune

La révision prendra en compte les éventuels changements intervenus sur le couvert végétal en relation avec l'occupation du sol.

#### Géologie et sols

Il n'y a pas de révision prévue pour cette section

#### Ressources en eau

La révision de l'Étude inclura la qualité de l'eau, par le biais de prise d'échantillons supplémentaires analysés en laboratoire.

#### Faune aquatique et pêche

La révision de l'étude comprendra essentiellement la revue des activités de pêche le long du fleuve: identification des camps, des techniques et du matériel de pêche, caractérisation des prises, etc.

La section traitant de la faune aquatique n'a pas à être révisée.

#### Climat

Il n'y a pas de révision prévue pour cette section.

En guise de synthèse sur ces 8 sections, le consultant présentera un tableau dégageant les écarts entre la situation initiale et la situation actuelle.

## Consultations publiques

Différentes activités d'information seront menées au cours de la révision. Trois types d'activités d'information et de consultation seront conduits dans le cadre de ce programme :

- Rencontres de suivi dans le cadre de la collecte de données auprès des autorités gouvernementales, institutions académiques, autorités administratives et traditionnelles, collectivités et ONG ;
- Séances d'information auprès des populations cibles, ainsi qu'auprès des ONG locales. Ces séances viseront à mettre à niveau la société civile quant à l'état d'avancement du projet;
- Ateliers de restitutions et publications présentant les changements et ajustements de l'étude;
- Le Plan de Consultation des populations est présenté à l'approbation du MINEP dans un document séparé.

## Évaluation des impacts et identification des mesures d'atténuation

À la lumière de la mise à jour de l'état initial, cette partie de l'EIE devra être revue pour s'assurer que l'identification et l'évaluation (intensité, durée, étendue, importance) des changements et des nouveaux impacts soient pris en compte.

### Impacts liés à la localisation du projet

La révision de l'étude devra prendre en compte les nouveaux impacts liés à la localisation du projet et notamment :

- Impacts sur l'utilisation du sol, détaillant pour chaque type d'occupation du sol permanente ou temporaire, la proportion affectée: forêt, pâturage, arbustes, sol nu, terre cultivée (et le type de culture), plantation, etc.
- Acquisition des terres nécessaires pour le projet. Pour cet élément, les principes et les critères de compensation seront clairement établis.
- Impacts sur la réinstallation involontaire pour les ménages dont les habitations devront être relocalisées, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ou pour ceux qui perdront leur terre. Les critères de compensation et d'assistance à la réinstallation seront développés dans le cadre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale. Les travaux préliminaires n'ont pas identifié d'habitations à être relocalisées.
- Les impacts sur les infrastructures (routes, ponts, bâtiments publics, lignes électriques et téléphoniques) seront aussi identifiés et s'ils s'avèrent incontournables, les coûts de compensation seront estimés.
- Impacts sur les ressources forestières, en particulier le long du corridor de la ligne électrique.
- Impacts sur les habitats particulièrement importants pour la biodiversité.

- Impacts sur les ressources physiques, culturelles et historiques: l'ensemble de ces ressources identifiées comme pouvant être potentiellement affectées feront l'objet d'un plan d'action pour leur sauvegarde ou pour compensation. Une procédure sera établie pour la protection de ces ressources durant la construction.

Les nouveaux impacts et les mesures d'atténuation seront intégrés dans le tableau synthèse de l'étude initiale.

#### Impacts en phase de construction

Le consultant vérifiera l'absence d'impacts additionnels liés à l'évolution du milieu initial.

#### Impacts en phase d'exploitation du projet hydroélectrique

Le consultant prendra en compte les éventuels impacts additionnels associés à la phase d'exploitation.

#### Évaluation des effets cumulatifs

À la lumière de la mise à jour de l'état initial, cette partie de l'EIE devra être revue pour s'assurer que les éléments révisés soient pris en compte.

De plus, le consultant tiendra compte des études nouvellement disponibles dans le cadre du projet de Lom Pangar, dont l'EIE cumulative de ce dernier.

#### Impacts du projet sur les émissions de gaz à effet de serre

Les impacts de nature climatique, et notamment l'estimation des futures émissions, devront être revus compte tenu des engagements de Rio Tinto Alcan et d'Alucam dans le cadre de son programme de réduction des gaz à effet de serre (GHG).

#### Analyse du risque environnemental

Le consultant vérifiera l'analyse du risque environnemental au regard de l'évolution de l'état initial.

#### Plan des mesures d'urgence

Il n'y a pas de révision prévue pour cette section, l'envergure du projet n'étant pas modifiée.

#### Analyse des options

Il n'y a pas de révision prévue pour cette section.

#### Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

Le Plan de gestion environnementale et sociale sera finalisé à une étape subséquente et intégrera les modifications, changements ou nouveaux impacts identifiés lors de la révision de l'étude.

Dans cette perspective, la révision de ce chapitre se limitera à l'ajustement du texte en fonction des directives et standards de Rio Tinto.

## Conclusion

Cette partie du rapport conclura sur la faisabilité environnementale et sociale du projet proposé en y intégrant les éléments provenant de la révision de l'étude initiale.

## V. PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES AU CONSULTANT

### Santé, Sécurité et Environnement

Le consultant doit être en totale conformité avec les standards Santé Sécurité Environnement de RTA qui sont inclus en Annexe de son contrat pour le déroulement de l'ensemble des études.

### Documents de références à la rédaction de l'EIE révisée

L'étude d'impact environnementale initiale et ses annexes de même que ses termes de références seront remis au consultant.

Les documents et données internes RTA/Alucam requis pour les besoins de révision seront également remis au consultant.

### Considérations méthodologiques

Le consultant en charge de la révision vérifiera que l'étude a été réalisée selon une méthode scientifique qui respecte les règles de l'art pour chaque élément couvert. Pour des motifs de cohérence, les méthodes utilisées seront celles décrites dans l'étude initiale.

Le rapport sera accompagné d'un résumé vulgarisé et revu.

### Renseignements confidentiels

Certains renseignements peuvent être considérés comme confidentiels par le promoteur. L'étude d'impact et sa révision ne seront pas des documents confidentiels et pourront donc être consultés par le public, toute information confidentielle ou préjudiciable pour l'entreprise si elle était rendue publique, fera l'objet d'un document séparé. Le cas échéant, l'autorité de tutelle pourra être en mesure de juger si certaines informations peuvent être soustraites sans nuire à la procédure d'évaluation environnementale du projet.

### Dépôt du rapport

Lorsque le promoteur le jugera opportun, il déposera officiellement le dossier de sa révision de l'évaluation environnementale auprès du Ministère en 20 copies, ainsi que deux copies sur CD en format Word, version 2003. Le dossier comprendra l'étude d'impact agrémenté des modifications et ajustements liés à la révision, son résumé et tout autre document connexe (complément d'information, rapports sectoriels pertinents) nécessaires à la bonne compréhension du projet et de ses répercussions sur l'environnement. Deux copies du rapport en français seront également déposées auprès du Ministère de tutelle du projet.

---

**Annexe 2**  
**Rio Tinto - Notre approche de  
l'entreprise**



# RioTinto

Décembre 2009  
[www.riotinto.com](http://www.riotinto.com)

## **Notre approche de l'entreprise**

Notre code de conduite mondial

## Rio Tinto

Rio Tinto est un leader mondial dans le domaine de l'exploration, de l'exploitation et de la valorisation des ressources minérales de la Terre. Rio Tinto regroupe Rio Tinto plc, société inscrite aux Bourses de Londres et de New York, et Rio Tinto Limited, société inscrite à la Bourse d'Australie. Notre but est de fonctionner comme une organisation homogène qui tire le meilleur parti possible d'approches standards et communes pour chacune de ses activités.

L'objectif du Groupe est de maximiser le rendement total offert aux actionnaires par la prospection, l'exploitation, l'extraction et le traitement des ressources naturelles de manière durable. Notre stratégie d'investissement et d'exploitation, visant d'importantes mines et entreprises concurrentielles quant aux coûts et offrant un bon potentiel à long terme, est axée sur la qualité de chaque occasion d'affaires plutôt que sur les produits.

Nous produisons principalement de l'aluminium, du cuivre, des diamants, du charbon, de l'uranium, de l'or, des minéraux industriels (borax, dioxyde de titane, sel et talc) et du minerai de fer. Bien que nos activités soient d'envergure mondiale, nous sommes solidement implantés en Australie et en Amérique du Nord et possédons d'importantes entreprises en Amérique du Sud, en Asie, en Europe et en Afrique australe.

Partout où Rio Tinto exerce ses activités, la santé et la sécurité de ses employés, la contribution au développement durable et la conduite des affaires avec intégrité constituent nos priorités clés. Nous collaborons étroitement avec les pays et les collectivités qui nous accueillent, en respectant leurs lois et coutumes ainsi qu'en leur assurant une juste part d'avantages et de débouchés.

Chères et chers collègues,

### *Notre approche de l'entreprise*

La réputation de Rio Tinto en tant que société qui agit de manière responsable joue un rôle essentiel dans sa réussite commerciale et dans sa capacité de procurer de la valeur à ses actionnaires.

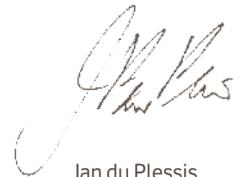
Notre réputation découle de nos quatre valeurs fondamentales, qui définissent notre identité profonde et notre avenir : responsabilité, respect, travail d'équipe et intégrité.

Les valeurs de Rio Tinto sont exprimées par les principes et les normes de conduite énoncés dans *Notre approche de l'entreprise*. Elles définissent notre manière d'aborder les défis économiques, sociaux et environnementaux de nos activités et sont importantes pour que nous puissions tenir notre engagement de contribuer au développement durable.

Les actes valent mieux que de grands discours. Le comportement de chacun d'entre nous influence notre rendement et la façon dont le monde perçoit Rio Tinto. *Notre approche de l'entreprise* est notre conscience. Notre conduite est garante d'une réussite que nous pouvons tous partager avec fierté – et qui sera remarquée par tous.

En travaillant dans le respect de nos valeurs, nous favoriserons le maintien de notre succès commercial à long terme en entretenant des relations plus efficaces avec nos partenaires et en encourageant une participation plus active dans les communautés qui nous accueillent.

Veuillez prendre le temps de lire et de comprendre *Notre approche de l'entreprise* et utilisez-le systématiquement comme outil de référence pour votre travail.



Jan du Plessis  
*Président du conseil*



Tom Albanese  
*Chef de la direction*

Décembre 2009

## Table des matières

<b>À propos de Notre approche de l'entreprise</b>	<b>5</b>	<b>Actifs du Groupe et gestion de l'information</b>	<b>23</b>
Responsabilité sociale et développement durable	5	Contrôles internes et dossiers du Groupe	23
Comment utiliser <i>Notre approche de l'entreprise</i>	6	Utilisation des biens du Groupe par les employés	23
<b>Application de Notre approche de l'entreprise</b>	<b>7</b>	Utilisation des ressources électroniques par les employés	24
À qui s'applique <i>Notre approche de l'entreprise</i> ?	7	Information confidentielle	25
Notre responsabilité	7	Propriété intellectuelle	25
Mise en œuvre et conformité	8	Confidentialité des données	26
Poser des questions et déclarer des infractions	9		
<i>Exprimez-VOUS</i>	10	<b>Relations avec les gouvernements, les médias et les investisseurs</b>	<b>27</b>
<b>Le milieu de travail</b>	<b>11</b>	Relations gouvernementales	27
Sécurité	11	Engagement politique	27
Santé	11	Communications avec les médias et les investisseurs	28
Emploi	12	Transparence	28
Drogues et alcool	13		
Sécurité et résilience des affaires	13	<b>Annexe</b>	
<b>Droits de la personne, communautés et environnement</b>	<b>14</b>	Engagements volontaires, conventions et accords internationaux appuyés par Rio Tinto	<b>29</b>
Droits de la personne	14		
Communautés et peuples autochtones	14		
Occupation et utilisation des sols	15		
Environnement	16		
<b>Intégrité commerciale</b>	<b>18</b>		
Conflits d'intérêts	18		
Questions liées à la concurrence et aux lois antitrust	19		
Corruption	19		
Cadeaux et invitations	20		
Pratiques commerciales équitables	21		
Commerce international	21		
Opérations d'initiés	22		

## À propos de *Notre approche de l'entreprise*

### Responsabilité sociale et développement durable

*Notre approche de l'entreprise* est le code de conduite mondial de notre entreprise. Il contient des principes et des normes de conduite qui réaffirment notre engagement envers notre responsabilité sociale.

Plus d'une décennie s'est écoulée depuis la publication de la première version de *Notre approche de l'entreprise* en 1997. Les attentes et la réglementation en matière de responsabilité sociale des entreprises ont évolué, tout comme notre propre entreprise. Par conséquent, *Notre approche de l'entreprise* a été révisé en 2003.

Cette troisième édition de notre code traduit notre ferme engagement à mener nos activités avec intégrité, engagement qui ne se dément pas. Il nous oblige constamment à observer des critères rigoureux de gouvernance d'entreprise et à contribuer au développement durable. De fait, notre engagement envers le développement durable – c'est-à-dire l'importance que nous accordons à la responsabilité environnementale, au bien-être social, à la prospérité économique et à de solides systèmes de gouvernance et d'intégrité – constitue le cadre même à l'intérieur duquel fonctionne notre entreprise, ainsi que le thème majeur de tout ce document. Le développement durable est donc entièrement pris en considération dans nos plans d'affaires et nos processus décisionnels.

*Notre approche de l'entreprise* n'est pas un document isolé. Les règles de conduite contenues dans ce document sont inspirées des quatre valeurs fondamentales de Rio Tinto : responsabilité, respect, travail d'équipe et intégrité. Il comporte aussi certains éléments essentiels des engagements volontaires auxquels nous adhérons.

Une grande partie du contenu de *Notre approche de l'entreprise* est dérivée de l'ensemble exhaustif de politiques et de normes de Rio Tinto,

et s'appuie sur celles-ci. Toutefois, *Notre approche de l'entreprise* n'entre pas suffisamment dans le détail pour expliquer chaque aspect de toutes les politiques et normes du Groupe. De plus, ce document n'englobe pas les politiques et procédures propres aux groupes de produits et aux unités d'exploitation, qui établissent des exigences supplémentaires quant à notre conduite. Nous devons donc prendre au sérieux notre responsabilité de nous familiariser non seulement avec *Notre approche de l'entreprise*, mais aussi avec toutes les politiques et normes complémentaires de Rio Tinto qui s'appliquent à notre domaine d'activité particulier.

Toutes les politiques et normes du Groupe sont accessibles sur l'intranet; on peut aussi en obtenir une copie papier en s'adressant au service des Ressources humaines de son établissement. Pour ceux qui lisent la version électronique de ce document, les renvois aux politiques et normes complémentaires sont accessibles par des liens Internet.

Plusieurs concepts de *Notre approche de l'entreprise* sont interdépendants. Nous avons tenté d'aborder chaque sujet une seule fois en utilisant la formation, les questions et réponses ainsi que les documents de référence pour expliquer l'intention et les attentes relatives à chaque sujet.

*Notre approche de l'entreprise* a été adopté par le Conseil d'administration de Rio Tinto après une consultation interne et externe. Rio Tinto continuera à aborder les futures questions au fur et à mesure de leur émergence afin de garantir la pertinence de ce document.

#### Document de référence

*Sustainable development policy (politique en matière de développement durable)*



*Notre approche de l'entreprise* n'est pas un document isolé.

### Comment utiliser *Notre approche de l'entreprise*

- Sachez que *Notre approche de l'entreprise* s'applique à un groupe de personnes plus large que le personnel du Groupe uniquement (voir la section « À qui s'applique *Notre approche de l'entreprise*? »).
- Sachez quelles sont vos responsabilités (énumérées dans la section « Notre responsabilité »).
- Familiarisez-vous avec les différents sujets abordés dans *Notre approche de l'entreprise* et leur pertinence dans votre domaine d'activité particulier.
- Soyez au courant des différentes options de la section « Poser des questions et déclarer des infractions » afin d'être prêts si vous avez une question à poser ou souhaitez déclarer une infraction à *Notre approche de l'entreprise*.

## Application de *Notre approche de l'entreprise*

**À qui s'applique *Notre approche de l'entreprise*?**  
*Notre approche de l'entreprise* est applicable aux administrateurs, dirigeants et employés de Rio Tinto, de ses filiales et des sociétés apparentées sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle.

Conformément aux accords contractuels et aux politiques d'approvisionnement appropriés, tous les consultants, mandataires, entrepreneurs et fournisseurs de Rio Tinto sont également tenus de se conformer à *Notre approche de l'entreprise* lorsqu'ils traitent avec le Groupe ou en son nom. Nous devons nous assurer qu'ils connaissent le contenu de *Notre approche de l'entreprise* soit en les référant à la version affichée sur le site Web de Rio Tinto ([www.riotinto.com](http://www.riotinto.com)), soit en leur en remettant un exemplaire s'ils n'ont pas accès à Internet.

Rio Tinto croit que les principes de *Notre approche de l'entreprise* sont universels. Donc, en traitant avec des partenaires de coentreprise et des sociétés apparentées non contrôlées dans lesquelles nous avons une participation, nous ferons en sorte que les normes de conduite stipulées dans *Notre approche de l'entreprise* soient toujours respectées.

Dans l'ensemble de *Notre approche de l'entreprise*, les termes « Société », « Groupe », « Rio Tinto » et « Groupe Rio Tinto » désignent Rio Tinto plc et Rio Tinto Limited, ainsi que leurs filiales, leurs sociétés apparentées ou d'autres entités juridiques dans lesquelles Rio Tinto plc ou Rio Tinto Limited ou les deux ont une participation majoritaire.

### Document de référence

*Leading at Rio Tinto (leadership competencies)*  
(*Le leadership chez Rio Tinto – compétences de leadership*)

### Lien vers les questions et réponses

**Notre responsabilité**  
Chacun de nous a la responsabilité d'agir avec intégrité lorsqu'il représente Rio Tinto.

Dans chaque pays où nous exerçons nos activités, tout le personnel de Rio Tinto est tenu d'observer la loi, *Notre approche de l'entreprise* et les politiques et normes de Rio Tinto. L'ignorance de la loi n'est pas un motif acceptable de non-conformité; nous devons donc tous bien connaître les lois en vigueur qui s'appliquent à notre travail.

Lorsque nous devons prendre une décision d'affaires, nous devons nous poser plusieurs questions :

- Est-ce légal?
- Mes actions sont-elles conformes à *Notre approche de l'entreprise* et aux politiques et normes correspondantes de Rio Tinto?
- Y aura-t-il des conséquences négatives directes ou indirectes pour Rio Tinto?
- Que penseraient les membres de ma famille, mes amis ou mes voisins de mes actions?
- Est-ce que je préférerais garder le secret à ce sujet?
- Est-ce que je voudrais voir mes actions relatées à la une des journaux?

Si vous ne vous sentez pas à l'aise en répondant à l'une de ces questions, la meilleure ligne de conduite est de ne pas aller de l'avant. Si vous n'êtes pas certain de la conduite à adopter, reportez-vous à la section pertinente de *Notre approche de l'entreprise*, parlez-en à votre supérieur ou, si vous le préférez, entrez en contact avec une des personnes-ressources mentionnées dans ce document.

Si vous ne savez pas s'il faut appliquer *Notre approche de l'entreprise* ou les lois du pays où vous vous trouvez, choisissez l'option la plus exigeante ou demandez conseil à la fonction Conformité de Rio Tinto.

Si vous êtes au courant d'une conduite constituant une infraction à la loi, à *Notre approche de l'entreprise* ou aux politiques et normes de Rio Tinto, vous avez la responsabilité (selon les lois locales) de la déclarer au moyen d'un des mécanismes d'information décrits dans la section « Pour poser des questions et déclarer des infractions ».

Une infraction à la loi, à *Notre approche de l'entreprise* ou aux politiques et normes de Rio Tinto peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi. En outre, un consultant, un entrepreneur, un fournisseur ou un mandataire qui ne respecte pas *Notre approche de l'entreprise* risque de voir son contrat résilié ou non reconduit.

Les gestionnaires ont une responsabilité spéciale, c'est-à-dire donner l'exemple en matière d'intégrité. Ils doivent s'assurer que les employés et les entrepreneurs sous leur supervision connaissent et observent *Notre approche de l'entreprise*.

### Document de référence

*Leading at Rio Tinto (leadership competencies)*  
(*Le leadership chez Rio Tinto – compétences de leadership*)

### Lien vers les questions et réponses

**Mise en œuvre et conformité**  
Nous avons mis en place une série exhaustive de normes et de systèmes de gestion pour nous assurer que *Notre approche de l'entreprise* est convenablement mis en œuvre et observé.

Un code de conduite efficace, comme *Notre approche de l'entreprise*, est plus qu'un document sur papier ou électronique. Sa vigueur lui vient de la connaissance que tous les employés en ont et de l'application qu'ils en font.

La pierre angulaire de notre programme de conformité est la *norme de conformité* de Rio Tinto. Cette norme offre un cadre de conformité à la loi, à *Notre approche de l'entreprise* et à nos politiques, normes et engagements volontaires. Notre cadre de conformité exige :

- engagement et responsabilité de l'entreprise;
- connaissance des obligations et des risques liés à la conformité;
- gestion des risques de conformité;
- prévention proactive (p. ex., formation et procédures d'exploitation);
- enquêtes et suivi;
- surveillance et revues;
- production de rapports et tenue de dossiers.

### Documents de référence

*Compliance standard (norme de conformité)*  
*Risk policy and standard (politique et norme sur les risques)*  
*HSEQ management system standard (norme du système de gestion SSEQ)*

### Lien vers les questions et réponses

## Application de Notre approche de l'entreprise (suite)

### Poser des questions et déclarer des infractions

Les employés disposent de divers moyens pour poser des questions ou déclarer des infractions à la loi, à *Notre approche de l'entreprise* ou aux politiques et normes correspondantes.

Vous pouvez :

- parler à votre chef ou à votre superviseur qui est, le plus souvent, la première personne à qui il convient de s'adresser;
- utiliser les processus internes officiels comme les systèmes de traitement équitable ou de grief;
- parler au personnel des ressources humaines de votre établissement;
- le cas échéant, communiquer avec :
  - un avocat de la Société,
  - le personnel de la fonction Assurance du Groupe ou
  - la fonction Conformité de Rio Tinto;
- utiliser le système *Exprimez-VOUS* (voir les détails ci-contre).

Tous les renseignements obtenus par ces mécanismes de déclaration feront l'objet d'un suivi. Aucune mesure ne sera prise contre un employé qui signale de bonne foi une infraction présumée à la loi ou aux politiques de Rio Tinto.

De plus, nous avons créé un document de questions et réponses en ligne qui donne des exemples de situations de la vie courante qui pourraient se présenter en rapport avec *Notre approche de l'entreprise*, ainsi que des moyens d'y faire face.

### Lien vers les questions et réponses

Pour les lecteurs de la version électronique de ce document, des liens Web vous dirigent vers les questions et réponses se rapportant aux différents enjeux et domaines abordés dans tout ce document.

### Exprimez-VOUS

Les employés de Rio Tinto ont accès à *Exprimez-VOUS*, une ligne téléphonique gratuite qui leur permet de faire part à la haute direction de Rio Tinto de problèmes graves et de comportements inappropriés. Qu'il s'agisse de fraude, de discrimination, de harcèlement, de violence, d'infractions à la loi, aux politiques ou à la réglementation, ou encore de problèmes environnementaux, les employés peuvent en parler à quelqu'un.

*Exprimez-VOUS* est accessible 24 heures sur 24, 365 jours par année, et en plusieurs langues. Des intervieweurs chevronnés répondent aux appels. Une personne qui utilise ce service n'est pas obligée de s'identifier. Les intervieweurs transmettent ensuite le contenu de l'appel à la haute direction, puis la question fait l'objet d'une enquête et les mesures appropriées sont prises. Chaque mois, des résumés des appels sont envoyés au chef de la direction et au chef, Conformité mondiale.

Nous ne tolérerons aucune forme de récrimination à l'encontre des employés utilisant *Exprimez-VOUS* de bonne foi.

Certains pays imposent des contraintes aux lignes directes des sociétés; dans ces pays, *Exprimez-VOUS* sera géré conformément aux exigences locales.

Des renseignements sur *Exprimez-VOUS*, dont les numéros de téléphone locaux, sont disponibles dans chaque site.

### Lien vers les questions et réponses

## Le milieu de travail

### Sécurité

Nous nous sommes engagés à fournir un milieu de travail sans incident ni blessure. Notre objectif est « zéro blessure ».

L'élimination des accidents du travail dépend du comportement de chacun. Il est indispensable d'appliquer systématiquement, partout où nous exerçons nos activités, la gamme complète des normes, systèmes et procédures de sécurité de Rio Tinto.

Rio Tinto construit une culture de sécurité durable qui demande un leadership clair et convaincu, un degré élevé de participation des employés et entrepreneurs, ainsi que la mise en place d'un milieu de travail axé sur l'apprentissage et l'attention active. Notre cadre des risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement (SSE) requiert que nous nous concentrons sur l'identification des dangers et sur l'analyse et la gestion des risques, y compris le repérage des événements peu probables qui pourraient causer des conséquences graves.

#### Documents de référence

*Safety policy (politique de sécurité)*  
*HSEQ management system standard (norme du système de gestion SSEQ)*  
*Toutes les normes de l'entreprise en matière de sécurité*

#### Lien vers les questions et réponses

### Santé

Nous nous sommes engagés à protéger la santé et le bien-être.

Rio Tinto reconnaît que des employés en santé et productifs sont essentiels à sa réussite et souhaite empêcher de nouveaux cas de maladies professionnelles. Nous avons pour objectif de réduire considérablement le nombre de nouveaux cas d'année en année en procédant à l'identification, à l'évaluation et au contrôle systématiques des risques d'exposition sur le lieu de travail ainsi qu'en mettant sur pied des programmes de santé et de bien-être.

Nous avons une série de normes fondamentales portant sur nos problèmes de santé les plus importants, que nous mettons en œuvre au moyen de l'éducation, de la formation, de systèmes et de procédures.

Nous adoptons une méthode stratégique pour gérer les risques de VIH/SIDA et établissons activement des programmes de santé communautaire dans les régions où nous exerçons nos activités.

#### Documents de référence

*Health policy (politique de santé)*  
*Sustainable development policy (politique de développement durable)*  
*HSEQ management system standard (norme du système de gestion SSEQ)*  
*Toutes les normes de l'entreprise en matière de santé*

#### Lien vers les questions et réponses

### Emploi

Nous respectons les droits et la dignité des employés dans tous nos établissements et ceux de nos partenaires commerciaux.

Le respect est essentiel à un climat de travail harmonieux où les droits des employés sont considérés, où leur dignité est incontestable et qui est exempt d'intimidation, de discrimination ou de coercition quelconque.

Par conséquent, nous :

- interdisons la discrimination fondée sur la race, le sexe, l'origine nationale, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou toute caractéristique personnelle protégée par la loi, mais conservons le droit du Groupe de faire des exceptions pour promouvoir l'emploi local lorsque les lois locales le stipulent;
- valorisons grandement la diversité et accueillons des employés de cultures et d'origines très variées, tout en favorisant l'égalité des sexes;
- interdisons l'utilisation d'un langage inconvenant au travail, y compris des jurons, des grossièretés ou des injures;
- ne permettons pas la coercition ni l'intimidation sur les lieux de travail;
- sommes opposés et interdisons le travail des enfants et le travail forcé;
- reconnaissons le droit de tous les employés de choisir d'appartenir ou non à un syndicat et de chercher à négocier collectivement;

- mettons en place des systèmes de rémunération équitables et transparents;
- cherchons à améliorer les savoir-faire et les compétences de notre personnel grâce à des évaluations de rendement régulières et à des mesures visant la formation, l'apprentissage et l'encadrement, selon le cas.

Le harcèlement sexuel et le harcèlement sur le lieu de travail ne sont pas tolérés chez Rio Tinto. Le harcèlement sexuel peut comprendre des avances de nature sexuelle, des plaisanteries à caractère sexuel, des pressions subtiles ou flagrantes pour obtenir des faveurs sexuelles ainsi que des allusions ou des propositions qui sont offensantes. Le harcèlement sur le lieu de travail comprend les menaces, l'intimidation, le rudolement, l'humiliation et l'exclusion.

#### Documents de référence

*Human rights policy and guidance (politique et directives en matière de droits de la personne)*  
*Sustainable development policy (politique de développement durable)*

#### Lien vers les questions et réponses

## Le milieu de travail (suite)

### Drogues et alcool

Nous ne devons pas posséder ou utiliser de drogues illicites, ou être sous l'effet de l'alcool ou des drogues, dans le cadre des affaires de Rio Tinto ou sur les lieux de travail.

Pour la sécurité, le bien-être et la productivité de nos employés, il est essentiel de prendre les meilleures décisions. Nous devons aussi rester vigilants pour être concurrentiels dans le contexte commercial actuel. Par conséquent, nous sommes tenus d'avoir en tout temps un jugement éclairé, non affaibli par les drogues ou l'alcool.

### Document de référence

*Health standard – Fitness for work (norme sur la santé – aptitude au travail)*

### Lien vers les questions et réponses

### Sécurité et résilience des affaires

Nous nous sommes engagés à protéger nos employés, nos actifs et notre réputation, tout en assurant la résilience de nos établissements faisant face à des crises, à des désastres locaux ou à toute situation qui peut nuire à la continuité des affaires.

Une bonne gestion de la sécurité et de la résilience en cas de crise permet à Rio Tinto de fonctionner efficacement de manière à pouvoir conserver sa capacité de créer de la valeur.

### Document de référence

*Global Security standards and guidance notes (normes et notes d'orientation en matière de sûreté mondiale)*

### Lien vers les questions et réponses

## Droits de la personne, communautés et environnement

### Droits de la personne

Nous soutenons et respectons les droits de la personne conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, et prenons des mesures concrètes pour ne pas nous rendre complices de violations des droits de la personne.

Nous avons des procédures claires pour gérer la dimension des droits de la personne dans nos établissements. Nous favorisons l'établissement de bonnes relations et évitons les conflits civils partout où nous sommes présents. Rio Tinto respecte et défend la dignité, le bien-être et les droits des salariés du Groupe, de leurs familles et des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Dans les pays où ces droits sont menacés, nous essayons de faire respecter les règles internationales et d'éviter toute situation pouvant laisser croire que nous tolérons la violation des droits de la personne.

### Document de référence

*Human rights policy and guidance (politique et directives en matière de droits de la personne)*

### Lien vers les questions et réponses

### Communautés et peuples autochtones

Notre objectif est d'établir avec nos voisins des relations durables témoignant d'un respect mutuel, d'un partenariat actif et d'un engagement à long terme.

Partout où nous sommes présents, notre travail de relations communautaires est intégré à la planification des projets et de l'exploitation. Nous faisons de notre mieux pour nous adapter aux cultures, aux modes de vie, aux préférences, aux traditions et aux perceptions de nos voisins.

Nous respectons la diversité des peuples autochtones et reconnaissons l'intérêt unique et important qu'ils portent à leurs terres, à l'eau et à l'environnement ainsi que leur attachement à leur histoire, à leur culture et à leur mode de vie traditionnel.

Nous encourageons l'engagement collaboratif aux niveaux international, national, régional et local. Nous faisons beaucoup d'efforts pour que nos communautés locales soient consultées, sous une forme et dans une langue qu'elles comprennent, avant d'ouvrir de nouveaux établissements, pendant que nous exploitons nos installations existantes et lorsque nous les fermons à la fin de leur vie utile. Nous voulons que les communautés locales participent de près à l'activité économique résultant de nos activités et nous soutenons les projets locaux susceptibles de contribuer au développement durable, sans créer de dépendance.

### Documents de référence

*Communities policy and standards (politique et normes communautaires)*  
*Sustainable development policy (politique de développement durable)*

### Lien vers les questions et réponses

## Droits de la personne, communautés et environnement (suite)

### Occupation et utilisation des sols

Nous cherchons à obtenir le soutien le plus large possible pour nos propositions tout au long du cycle de vie de nos activités.

L'occupation et l'utilisation des sols, la réparation des impacts inévitables et notre collaboration avec les communautés locales et les peuples autochtones pour répondre à leurs besoins se font de la manière la plus efficace possible. Dans chaque cas, cela implique une consultation continue des populations locales et autochtones, des autorités et des autres parties concernées.

Nous acceptons que la réponse que nous obtenons puisse nous amener à ne pas prospecter ou exploiter les sols, même si nous avons légalement le droit de le faire.

Nous sommes méthodiques dans l'évaluation préalable des effets de nos activités, particulièrement sur les zones protégées ou classées au patrimoine naturel. Nous visons à collaborer avec les intervenants pour surveiller et atténuer les incidences de nos activités. À la fermeture de sites, nous remettons en état les terres que nous avons perturbées conformément aux meilleures pratiques environnementales et pratiques locales habituelles ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Les revendications foncières peuvent être fondées aussi bien sur la méthode de tenure coutumière que sur la législation. Les politiques locales et nationales d'occupation des sols peuvent également varier.

Notre objectif est de combler les fossés entre les lois et les coutumes en comprenant les enjeux en cause. Si un terrain appartient à autrui, les conséquences sont évaluées et une indemnisation est fixée d'un commun accord.

### Documents de référence

*Closure standard (norme de fermeture d'installations)*

*Communities policy and standards (politique et normes communautaires)*

*Sustainable development policy (politique de développement durable)*

*Environmental policy and standards (politique et normes environnementales)*

### Lien vers les questions et réponses

### Environnement

L'excellence de nos résultats en matière d'environnement et de responsabilité à l'égard des produits est essentielle au succès de notre entreprise.

Nous respectons les normes environnementales et les engagements reconnus à l'échelle internationale, dont la norme ISO 14001 – Systèmes de management environnemental.

À l'échelle du Groupe, nous avons des normes, des stratégies, des cibles et des systèmes pour gérer les risques environnementaux. Nous repérons les occasions d'améliorer la gestion environnementale à tous les stades de la prospection, du développement, de l'exploitation et de la fermeture d'une mine ainsi que dans l'évaluation d'acquisitions et de cessions d'actifs. Chaque fois que cela est possible, nous empêchons ou réduisons et réparons les effets perturbateurs sur l'environnement.

Nous adoptons une approche stratégique pour améliorer notre performance environnementale dans les principaux secteurs suivants :

- **Gestion et protection de la biodiversité :** En réduisant au minimum l'impact de nos activités minières sur la biodiversité, nous tentons de protéger les écosystèmes dont nous dépendons. Nous sommes résolu à produire un impact positif net sur la biodiversité. Pour y parvenir, nous avons élaboré une stratégie de la biodiversité avec l'aide de parties prenantes externes clés.

- **Gestion durable de l'eau :** L'accès à une eau abordable est crucial pour les activités de Rio Tinto. L'accès futur dépend de notre rendement et de notre réputation au plan de la gestion responsable et durable de l'eau.
- **Changements climatiques :** Les émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de l'activité humaine contribuent aux changements climatiques. La réduction des changements causés par les humains au climat est un important objectif international. Nous adoptons une approche proactive, pratique et transparente, y compris l'établissement de cibles internes, pour réduire les émissions de GES résultant de nos activités. Nous travaillons aussi avec nos clients à diminuer les émissions associées à nos produits.
- **Responsabilité à l'égard des produits :** Notre engagement de responsabilité à l'égard des produits fait partie de la contribution de Rio Tinto au développement durable. Nous acquérons une compréhension du cycle de vie complet et de l'utilisation sûre de nos produits. Nous reconnaissons notre responsabilité partagée à l'égard de nos produits – de l'extraction des ressources au recyclage ou à l'élimination des produits. Cet engagement exige de connaître les usages de nos produits et de réunir les données de santé et d'environnement appropriées pour permettre qu'ils soient utilisés de façon sécuritaire sur les lieux de travail et par les consommateurs.

## Droits de la personne, communautés et environnement (suite)

- **Planification intégrée de la fermeture d'installations** : Rio Tinto traite la fermeture des établissements d'exploitation comme une responsabilité multidisciplinaire. Notre *norme de fermeture d'installations* est appliquée dans le monde entier à chaque stade de notre cycle d'activité. Les plans de gestion de la fermeture d'installations sont établis de manière à obtenir des résultats sociaux, environnementaux et économiques durables après la fin de l'exploitation des sites.

### Documents de référence

*Environment policy (politique environnementale)*

*Sustainable development policy (politique de développement durable)*

*HSEQ management system standard (norme du système de gestion SSEQ)*

*All corporate environmental standards and strategies (toutes les normes et stratégies de l'entreprise en matière d'environnement)*

*Climate position statement (énoncé de position sur les changements climatiques)*

*Closure standard (norme de fermeture d'installations)*

### Lien vers les questions et réponses

## Intégrité commerciale

### Conflits d'intérêts

**Nous devons nous assurer que nos activités et intérêts personnels n'entrent pas en conflit avec nos responsabilités envers Rio Tinto. Il importe d'éviter l'apparence de conflit d'intérêts.**

Il peut y avoir conflit d'intérêts lorsque nous avons un intérêt personnel dans une décision en voie d'être prise et que cette décision devrait être rendue sans parti pris et dans le meilleur intérêt de Rio Tinto. Si vous croyez être en situation de conflit d'intérêts, vous devez communiquer sur-le-champ tous les détails pertinents à votre supérieur.

Les conflits d'intérêts peuvent viser notamment :

- un travail ou un emploi à l'extérieur de la Société;
- une relation d'affaires avec un fournisseur, un client ou un concurrent, ou toute participation dans une entreprise de ces derniers;
- le fait d'établir des relations commerciales au nom de Rio Tinto avec une personne qui est un parent ou un ami ou avec une société contrôlée par un parent ou par un ami;
- le fait de pouvoir influencer ou diriger l'évaluation du travail ou la rémunération d'une personne qui est un parent ou un conjoint;
- toute utilisation ou toute transmission à des fins personnelles d'information confidentielle de Rio Tinto pour son propre profit, par exemple le fait de vendre ou d'acheter, ou de conseiller à quelqu'un, sur la foi des renseignements obtenus, de vendre ou d'acheter des biens, des produits ou des matières premières de Rio Tinto;

- le fait d'accepter un avantage personnel, autre qu'un modeste cadeau ou une invitation, d'une personne ou d'une organisation qui effectue ou espère effectuer une transaction commerciale avec Rio Tinto.

Il faut faire preuve de discernement pour éviter toute perception de conflit d'intérêts.

### Documents de référence

*Business integrity standard (norme d'intégrité commerciale)*

*Rio Tinto procurement principles (principes d'approvisionnement de Rio Tinto)*

### Lien vers les questions et réponses

## Intégrité commerciale (suite)

### Questions liées à la concurrence et aux lois antitrust

**Rio Tinto défend les principes de la concurrence juste et loyale.**

Nous avons pour principe de livrer une concurrence vigoureuse et efficace tout en observant toujours les lois et règlements sur la concurrence et antitrust en vigueur dans tous les pays où nous menons nos activités.

Conformément aux exigences de la *norme antitrust* de Rio Tinto :

- nous avons le moins de contacts possible avec nos concurrents;
- nous ne divulguons pas, ne cherchons pas à connaître ou n'échangeons pas avec nos concurrents des renseignements commerciaux sensibles, tels que : prix, négociations de contrat, capacité, coûts de production, stratégies ou plans commerciaux, intentions de soumissionner, clients et parts de marché;
- nous ne discutons pas de renseignements commerciaux sensibles dans le cadre de coentreprises avec des concurrents ou des concurrents éventuels, à moins que ces renseignements n'aient un lien avec la coentreprise;
- nous ne discutons pas de renseignements commerciaux sensibles dans le cadre de notre participation à des associations commerciales et industrielles;
- nous n'effectuons pas d'exercices d'évaluation comparative de concurrents ou de concurrents éventuels, sauf avec l'approbation préalable d'un avocat du Groupe;

- nous n'échangeons que des renseignements légitimement nécessaires pour conclure une transaction de vente de produits à un concurrent ou d'achat de produits d'un concurrent.

En cas de doute quant à la marche à suivre, adressez-vous à un avocat du Groupe.

#### Document de référence

*Antitrust standard (norme antitrust)*

#### Lien vers les questions et réponses

### Corruption

**Rio Tinto interdit toutes les formes de corruption directe ou indirecte.**

Nous ne devons pas offrir, promettre ou donner aux personnes suivantes – ni leur en demander ou en accepter – tout avantage indu, directement ou indirectement :

- fonctionnaires,
- candidats à des élections, partis politiques ou représentants de partis,
- dirigeants communautaires ou autres personnes ayant la confiance du public,
- employés du secteur privé (y compris des personnes dirigeant une entreprise du secteur privé ou y travaillant à d'autres titres) pour obtenir, conserver ou orienter des marchés ou pour obtenir tout autre avantage inapproprié dans l'exercice des activités de l'entreprise.

Nous devons aussi être à l'affût de la possibilité que des arrangements commerciaux et des contributions à des organismes de bienfaisance servent à couvrir la corruption. Les arrangements commerciaux et les dons de bienfaisance ne peuvent être faits qu'en conformité avec les *normes d'intégrité commerciale et de contrôle préalable anticorruption* de Rio Tinto.

Certains pays autorisent ce qu'on appelle des « paiements de facilitation » exceptionnellement permis en vertu des lois locales. Rio Tinto interdit toutefois les paiements de facilitation.

Si vous avez des doutes quant à la légitimité d'un paiement qu'on vous demande de verser, y compris un paiement de facilitation, demandez l'avis d'un avocat du Groupe.

#### Documents de référence

*Business integrity standard (norme d'intégrité commerciale)*  
*Antibribery due diligence standards (normes de contrôle préalable anticorruption)*

#### Lien vers les questions et réponses

### Cadeaux et invitations

**Il n'est pas permis d'offrir et de recevoir des cadeaux et des invitations en guise de récompense ou de traitement de faveur.**

Dans certaines circonstances, il est parfaitement acceptable d'offrir et de recevoir des cadeaux et des invitations modestes. Un repas d'affaires, par exemple, peut représenter une occasion d'échanger des renseignements dans une atmosphère de détente. Par contre, selon leur importance, leur fréquence et leurs circonstances, les cadeaux et les invitations peuvent constituer des pots-de-vin, des paiements politiques ou une influence indu.

La principale question que nous devons nous poser doit nous permettre de savoir si les cadeaux ou les invitations pourraient être offerts intentionnellement ou être raisonnablement interprétés comme une récompense ou une incitation à obtenir une faveur ou un traitement préférentiel. Si nous répondons par l'affirmative, ils sont interdits conformément à la politique de Rio Tinto. Les échanges de cadeaux et d'invitations, y compris le paiement des frais de déplacement, doivent être conformes à la *norme d'intégrité commerciale* de Rio Tinto.

#### Document de référence

*Business integrity standard (norme d'intégrité commerciale)*

#### Lien vers les questions et réponses

## Intégrité commerciale (suite)

### Pratiques commerciales équitables

Nous avons pour principe de mener nos affaires avec équité et intégrité.

Dans nos rapports avec nos clients, nous devons être clairs, concis et équitables. Si la loi l'autorise, nous devons comparer équitablement nos produits, nos services et notre personnel à ceux de nos concurrents. Nous devons aussi nous assurer que nos produits sont conformes à toutes les normes légales pertinentes en matière de santé et de sécurité.

En ce qui concerne l'approvisionnement, Rio Tinto s'attend à une concurrence loyale sur les marchés. Nous offrons un processus équitable d'évaluation et de sélection à tous les fournisseurs éventuels.

Nous exigeons que nos fournisseurs aient leurs propres politiques qui favorisent la concurrence loyale et l'intégrité, obligent au respect des lois, normes et règlements applicables et interdisent d'offrir et de recevoir des pots-de-vin, ainsi qu'un processus d'assurance de la conformité.

#### Documents de référence

*Business integrity standard (norme d'intégrité commerciale)*  
*Rio Tinto procurement principles (principes d'approvisionnement de Rio Tinto)*

#### Lien vers les questions et réponses

### Commerce international

Comme nous sommes une société active à l'échelle mondiale, nous sommes soumis à des lois, des règlements et des risques locaux et nationaux qui varient d'un pays à l'autre. Plus particulièrement, nous devons :

- nous assurer que les sommes versées à des représentants ou distributeurs correspondent

vraiment aux services rendus et sont raisonnables compte tenu de la nature de ces services;

- nous assurer que les taxes et droits versés à des fonctionnaires sont légitimes et ne constituent pas des pots-de-vin;
- ne jamais nous lancer dans des activités commerciales dans un pays où Rio Tinto n'a encore jamais été actif sans d'abord consulter la direction et un avocat du Groupe;
- être au courant de la façon de faire des affaires avec les pays impliqués dans des conflits ou soumis à des sanctions internationales;
- observer les lois et règlements sur l'exportation régissant l'expédition de produits et services de Rio Tinto dans le pays destinataire, de même que les traités commerciaux internationaux applicables;
- nous adresser à un avocat du Groupe pour obtenir des directives quant à la gestion des activités internationales de Rio Tinto, entre autres quant à la possibilité d'agir comme membre de conseils d'administration de sociétés établies à l'étranger.

#### Documents de référence

*Risk policy and standard (norme et politique en matière de risques)*  
*Business integrity standard (norme d'intégrité commerciale)*  
*Antibribery due diligence standards (normes de contrôle préalable anticorruption)*

#### Lien vers les questions et réponses

### Opérations d'initiés

Si nous sommes en possession d'une information privilégiée, nous ne devons pas faire d'opérations sur des titres (actions, options d'achat d'actions, etc.) ni divulguer une telle information à notre famille, à nos amis ou à toute autre partie. Nous devons aussi faire preuve de vigilance en traitant une telle information.

Rio Tinto a des règles applicables aux administrateurs et employés qui ont accès à de l'information privilégiée et qui font des opérations sur les titres de Rio Tinto. Selon ces règles, ces personnes doivent obtenir l'autorisation du secrétaire général avant d'effectuer les opérations pour qu'il puisse s'assurer qu'elles ne détiennent pas d'information privilégiée. L'autorisation n'est pas donnée pendant les périodes précédant immédiatement l'annonce des résultats annuels et semestriels. Les opérations effectuées au nom d'un administrateur ou d'un employé initié par les membres de sa famille ou d'autres parties liées sont également régies par ces règles.

Si vous avez accès à une information privilégiée, vous ne devez pas effectuer d'opérations sur titres ni divulguer cette information à d'autres personnes, y compris les membres de votre famille. Vous devez aussi prendre toutes les mesures nécessaires pour garder l'information confidentielle.

Une information privilégiée est une information qui n'est pas disponible de manière générale et qui, si elle le devenait :

- aurait probablement un effet considérable sur le cours des titres de Rio Tinto ou sur les titres d'autres sociétés;
- inciterait des personnes à décider ou à s'abstenir d'acheter ou de vendre ces titres.

Une information privilégiée peut comprendre, par exemple, des renseignements sur les résultats financiers, sur des acquisitions majeures, sur des coentreprises, sur d'importants projets d'immobilisations et contrats, sur des offres publiques d'achat et sur des données de production et de vente.

#### Documents de référence

*Corporate governance policy and standard (politique générale et normes en matière de gouvernance d'entreprise)*  
*Rules for dealing in Rio Tinto securities (règles d'opérations sur titres de Rio Tinto)*

#### Lien vers les questions et réponses

## Actifs du Groupe et gestion de l'information

### Contrôles internes et dossiers du Groupe

Tous les dossiers du Groupe doivent donner une image fidèle et véritable de l'état de nos affaires commerciales.

Toutes les opérations financières doivent être dûment comptabilisées selon les procédures comptables de Rio Tinto. La tenue de dossiers fidèles et exacts concerne aussi tous les domaines non financiers du Groupe, de l'exploration à la fermeture d'établissements en passant par l'exploitation.

Nous ne devons pas fausser intentionnellement les dossiers du Groupe ni créer ou participer à la création de dossiers destinés à camoufler une opération illicite.

Nous tenons à jour un système rigoureux de contrôle interne qui analyse les risques et examine les contrôles financiers, opérationnels et de conformité. Chaque année, les dirigeants des filiales du Groupe remplissent un questionnaire détaillé confirmant que les contrôles internes de Rio Tinto fonctionnent correctement. Nous observons les politiques les plus appropriées en matière de comptabilité et de communication de l'information, nous les appliquons avec cohérence et nous faisons preuve d'un jugement raisonnable et prudent.

### Documents de référence

*Information management standard (norme de gestion de l'information)*

*Rio Tinto retention schedule (calendrier de conservation de documents de Rio Tinto)*

*Information security standards (normes de sécurité de l'information)*

*Corporate governance policy and standards (politique générale et normes en matière de gouvernance d'entreprise)*

*HSEQ management system standard (norme du système de gestion SSEQ)*

*Compliance standard (norme de conformité)*

*Controllers manual (manuel des contrôleurs)*

### Lien vers les questions et réponses

### Utilisation des biens du Groupe par les employés

Les biens et les ressources financières de Rio Tinto sont réservés à l'utilisation du Groupe.

Par conséquent, nous ne devons pas :

- obtenir, utiliser ou détourner des biens ou des ressources financières de Rio Tinto pour notre usage ou bénéfice personnel;
- transformer ou détruire la propriété de Rio Tinto sans autorisation en bonne et due forme;
- enlever les biens de Rio Tinto ou utiliser les services de Rio Tinto sans l'autorisation préalable de la direction.

Certaines activités peuvent comporter des avantages pour Rio Tinto, mais également pour l'employé qui les accomplit, et la distinction entre les deux peut être difficile à établir. Par conséquent, il est important que le supérieur de l'employé l'autorise à l'avance à utiliser les biens ou les services de Rio Tinto si cette utilisation ne profite pas uniquement à Rio Tinto.

### Document de référence

*Controllers manual (manuel des contrôleurs)*

Voir aussi la section *Conflits d'intérêts* à la page 18

### Lien vers les questions et réponses

### Utilisation des ressources électroniques par les employés

Les ressources électroniques fournies par Rio Tinto doivent être utilisées de manière responsable, appropriée et conforme à l'éthique.

Les ressources électroniques comprennent entre autres le courrier électronique, la messagerie instantanée, le téléphone, le télécopieur et la messagerie vocale, l'accès à Internet et aux réseaux, les bases de données, la radio bidirectionnelle (walkie-talkie) et la télévision en circuit fermé.

Nous ne devons jamais faire un usage inapproprié des ressources électroniques de Rio Tinto, par exemple :

- utilisation d'un matériel à caractère offensant, sexuellement explicite, diffamatoire, discriminatoire, injurieux, harcelant ou violent;
- faire en sorte sciemment qu'un matériel (logiciels y compris) soit utilisé, copié ou distribué en infraction aux obligations liées à la confidentialité ou aux droits d'auteur;
- jeu en ligne;
- activités illégales ou facilitation d'activités illégales;
- activités visant un profit personnel;
- activités à but non lucratif interdites;
- suppression ou tentative de destruction d'enregistrements électroniques qui sont requis ou raisonnablement susceptibles d'être requis comme éléments de preuve dans une action en justice ou une enquête en vertu de la réglementation;

- introduction intentionnelle d'un virus informatique.

Une utilisation personnelle accessoire des ressources électroniques de Rio Tinto est permise si elle reste raisonnable et ne nuit pas à l'accomplissement du travail. L'abus de ce privilège est considéré comme une inconduite.

Rio Tinto se réserve le droit de surveiller et de bloquer l'utilisation d'Internet, du courriel et de diverses autres ressources électroniques à tout moment si la législation locale le permet. Rio Tinto doit conserver tout ce qui peut constituer un document organisationnel (p. ex., des documents électroniques et des courriels) pendant la période nécessaire, même après le départ de l'employé qui a produit le document organisationnel.

Chaque employé doit protéger son mot de passe en tout temps et ne pas le communiquer à d'autres membres du personnel.

### Document de référence

*Standard for the acceptable use of electronic resources (norme sur l'utilisation acceptable des ressources électroniques)*

### Lien vers les questions et réponses

## Actifs du Groupe et gestion de l'information (suite)

### Information confidentielle

Nous devons toujours protéger l'information confidentielle de Rio Tinto ainsi que celle qui nous est confiée par d'autres parties (clients et fournisseurs, par exemple).

L'information confidentielle comprend, par exemple, les renseignements techniques sur nos produits ou procédés, les listes de fournisseurs ou prix de vente, les stratégies relatives au coût, à la tarification, au marketing ou au service, les rapports financiers non publics et toute information relative aux ventes d'actifs, fusions et acquisitions.

Pour protéger l'information confidentielle, nous devons :

- choisir avec soin l'endroit où nous discutons de l'information confidentielle de Rio Tinto;
- choisir avec soin la méthode et le lieu d'enregistrement de l'information confidentielle;
- nous abstenir de divulguer ou d'utiliser une information confidentielle de Rio Tinto pour notre bénéfice ou avantage personnel;
- signer un accord de confidentialité avec toute personne externe au Groupe avant d'aborder avec elle toute information confidentielle.

Lorsque de l'information confidentielle est offerte ou demandée, il est important de s'assurer que les parties en présence comprennent et acceptent les conditions auxquelles ces renseignements peuvent être fournis.

#### Documents de référence

*Information management standard (norme de gestion de l'information)*  
*Rio Tinto procurement principles (principes d'approvisionnement de Rio Tinto)*

**Lien vers les questions et réponses**

### Propriété intellectuelle

Rio Tinto protège sa propriété intellectuelle et respecte les droits de propriété intellectuelle d'autrui.

La propriété intellectuelle comprend les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce et les secrets commerciaux. La loi confère certains droits aux détenteurs de propriété intellectuelle. Nos marques de commerce et d'autres formes de propriété intellectuelle font partie des actifs les plus précieux du Groupe. Pour les protéger, nous devons :

- nous familiariser avec toutes les politiques et procédures internes relatives à la propriété intellectuelle et à l'utilisation des marques;
- surveiller la violation potentielle de nos droits de propriété intellectuelle (utilisation interdite, par exemple) par des employés, clients, fournisseurs et concurrents;
- interdire à nos clients, fournisseurs ou partenaires commerciaux d'utiliser le nom ou la marque Rio Tinto sans autorisation appropriée;
- nous assurer que des tiers signent un accord de confidentialité au besoin pour protéger notre propriété intellectuelle.

Nous devons aussi respecter les droits de propriété intellectuelle d'autres parties telles que nos fournisseurs et clients. Il est particulièrement important de s'en rappeler avant de copier et de distribuer des documents écrits ou électroniques.

#### Document de référence

*Controllers manual (manuel des contrôleurs)*

**Lien vers les questions et réponses**

### Confidentialité des données

Rio Tinto considère le traitement légal et correct des données personnelles comme de la plus haute importance.

Par données personnelles, on entend toute l'information qui concerne une personne identifiable. Nous devons protéger les données personnelles de nos actionnaires, administrateurs, employés, fournisseurs et clients, actuels et antérieurs, ainsi que les membres de leur famille, qui ont été recueillies aux fins de la conduite des affaires.

Conformément aux exigences des lois applicables sur le respect de la vie privée et la protection des données, les données personnelles sont assujetties à des contrôles visant à prévenir tout traitement non autorisé ou illégal, perte accidentelle, destruction ou dommage.

#### Documents de référence

*Data privacy standard (norme de confidentialité des données)*  
*Information management standard (norme de gestion de l'information)*  
*Information security standards (normes de sécurité de l'information)*

**Lien vers les questions et réponses**

## Relations avec les gouvernements, les médias et les investisseurs

### Relations gouvernementales

**Nous nous conduisons selon les normes éthiques les plus élevées dans toutes nos transactions avec les gouvernements.**

Les relations gouvernementales comprennent tous les contacts avec des gouvernements, leurs organismes et représentants, dans tous les pays et régions du monde. Dans nos interactions avec les gouvernements :

- nous coopérons en répondant à toute demande d'information légitime ou en collaborant à des enquêtes réglementaires tout en affirmant les droits légaux fondamentaux de Rio Tinto tels que la représentation par un avocat;
- nous devons prendre les mesures qui s'imposent avant de transmettre des renseignements à une autorité gouvernementale afin d'en protéger la confidentialité;
- nous ne devons pas utiliser les services d'un fonctionnaire, sauf en vertu d'un contrat écrit conclu avec l'administration d'un gouvernement qui précise la nature des services à rendre. Dans certains pays, l'embauche d'un fonctionnaire pour quelque travail que ce soit est interdite;
- nous limitons les cadeaux ou invitations aux représentants de l'État de façon à ne pas enfreindre la loi ni nuire – ou sembler nuire – à la réputation de ces représentants ou à celle de Rio Tinto, de quelque façon que ce soit.

Adressez-vous à votre supérieur ou à un avocat du Groupe si vous avez des questions sur vos interactions avec des représentants de l'État.

### Document de référence

*Business integrity standard (norme d'intégrité commerciale)*  
Voir aussi les sections *Cadeaux et invitations* à la page 20 et *Engagement politique* ci-dessous.

### Lien vers les questions et réponses

### Engagement politique

**Rio Tinto ne participe, ni directement ni indirectement, à la politique partisane et s'abstient de tout versement à des partis politiques ou en faveur de politiciens.**

Rio Tinto communique ses vues, aux gouvernements ou à des tiers, sur les questions relatives à ses intérêts commerciaux et à ceux de ses actionnaires, du personnel et d'autres personnes concernées par ses activités. En favorisant le dialogue public, nous contribuons à l'élaboration de législations et de réglementations saines en rapport avec nos intérêts commerciaux.

La stratégie de Rio Tinto ne vise nullement à empêcher les individus, en leur qualité de citoyens, de participer au processus politique à titre personnel.

### Document de référence

*Business integrity standard (norme d'intégrité commerciale)*

### Lien vers les questions et réponses

### Communications avec les médias et les investisseurs

**Nous communiquons avec les médias et les investisseurs de façon précise et cohérente.**

Les communications avec les médias, les investisseurs et les analystes incombent aux porte-parole de Rio Tinto. Toute demande de ces parties doit être adressée au service des Relations avec les médias ou des Relations avec les investisseurs, selon le cas.

Les porte-parole de Rio Tinto doivent faire preuve d'un haut niveau d'intégrité et de transparence, en évitant de divulguer sans autorisation ou de manière sélective une information exclusive ou non publique.

Nous ne devons pas présenter nos opinions personnelles comme étant celles de Rio Tinto.

### Documents de référence

*Corporate governance policy and standards (politique générale et normes en matière de gouvernance d'entreprise)*

*Continuous disclosure standards (normes d'information continue)*

### Lien vers les questions et réponses

### Transparence

**En principe comme en pratique, nous aspirons à une transparence maximale compatible avec une administration saine et la confidentialité commerciale.**

Rio Tinto diffuse des informations opportunes sur la performance opérationnelle et la situation financière du Groupe. Nous vérifions leur exactitude et évitons la communication sélective. Nous fournissons les informations requises aux agences appropriées dans les pays où les sociétés

du Groupe interviennent et nous les diffusons largement dans les pays où les actions de Rio Tinto se négocient, soit par le biais des médias, soit directement, y compris sur nos sites Web.

Rio Tinto communique immédiatement toute information qui serait raisonnablement susceptible d'avoir un effet important sur le cours de son action afin que les opérations sur titres puissent être effectuées sur un marché informé. Les employés doivent déclarer à leur supérieur hiérarchique toute affaire pouvant avoir un effet important sur les titres du Groupe dès qu'ils en ont connaissance.

Nous publions volontairement des rapports annuels détaillés sur la performance du Groupe et de ses entreprises en matière de développement durable.

### Documents de référence

*Corporate governance policy and standards (politique générale et normes en matière de gouvernance d'entreprise)*

*Continuous disclosure standards (normes d'information continue)*

### Lien vers les questions et réponses

Note sur les dérogations : Le Groupe n'envisage que très rarement d'accorder une dérogation à *Notre approche de l'entreprise*. Lorsqu'une dérogation est demandée pour un administrateur ou un haut dirigeant de la Société, elle ne peut être accordée que par le Conseil d'administration ou son Comité de responsabilité sociale et environnementale et, le cas échéant, elle est déclarée aux actionnaires. Les dérogations pour toute autre partie doivent être examinées par le chef, Conformité mondiale, et si elles sont accordées, elles doivent être déclarées au Comité.

## Annexe

### Engagements volontaires, conventions et accords internationaux appuyés par Rio Tinto

- Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction
- Global Sullivan Principles of Social Responsibility
- International Chamber of Commerce Charter for Sustainable Development
- International Council on Mining and Metals Sustainable Development Framework
- Organisation internationale du travail – Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Organisation internationale du travail – Convention 169 concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants
- Processus de Kimberley
- OCDE – Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales
- OCDE – Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales
- Transparency International – Business Principles for Countering Bribery
- Nations Unies – Pacte mondial
- Nations Unies – Déclaration universelle des droits de l'homme
- Voluntary Principles on Security and Human Rights
- Forum économique mondial – Global Corporate Citizenship Initiative CEO Statement
- Forum économique mondial – Partnering Against Corruption Initiative (PACI) Principles for Countering Bribery

Cette liste ne se veut pas complète. Rio Tinto a pris d'autres engagements en plus de ceux-ci et pourra en prendre d'autres à l'occasion.

**Rio Tinto plc**

2 Eastbourne Terrace  
Londres W2 6LG  
Royaume-Uni

T +44 (0)20 7781 2000

**Rio Tinto Limited**

120 Collins Street  
Melbourne, Victoria 3000  
Australie

T +61 (0)3 9283 3333



**Annexe 3**  
**Programme de consultation  
publique soumis au MINEP**



# Actualisation de l'ÉIES du projet de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal

Programme de consultations publiques

05-21513

Avril 2011

© AECOM Tous droits réservés.

Ce document est la propriété d'AECOM et/ou de ses filiales. Il y est fait état du savoir-faire de la firme, de son personnel, de sa méthodologie ainsi que du coût de ses services. Les concurrents d'AECOM pourraient y découvrir des informations d'ordre personnel et des renseignements techniques, industriels et financiers susceptibles de leur procurer un avantage appréciable et, par le fait même, de causer à AECOM un tort irréparable.

AECOM considère que ce document, même en partie, ne peut être divulgué, que ce soit en vertu des dispositions des lois sur l'accès à l'information applicables ou de toute autre loi, excepté au personnel du destinataire pour usage officiel dans l'exercice de ses fonctions.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Le projet.....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Objectifs du Plan de consultations .....</b>	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>Exigences réglementaires.....</b>	<b>1</b>
<b>4</b>	<b>Activités de consultation .....</b>	<b>1</b>
4.1	Rencontres initiales .....	1
4.2	Séances d'information et de consultation et enquêtes au niveau villageois .....	2
4.3	Ateliers de restitution des résultats de la mise à jour de l'étude d'impact environnemental et social .....	2

# 1 Le projet

L'étude d'impact environnemental (EIE) du projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal a été réalisée en 2006. Le rapport provisoire de l'étude a été soumis en juin 2006. Il a été présenté aux parties prenantes en juillet 2006, au cours de cinq (5) sessions de consultation publique. La version provisoire du rapport d'EIES a ensuite été amendée et finalisée, en tenant compte des commentaires et remarques issus des séances de consultations publiques.

Le rapport final d'ÉIE a été remis à l'administration en novembre 2006. Le certificat de conformité environnementale a, quant à lui, été publié par le ministère de l'Environnement en avril 2007. Ce Certificat doit maintenant être renouvelé sur la base de l'examen du dossier d'ÉIES actualisé. L'actualisation du dossier permettra d'une part, de saisir les impacts potentiels de changements dans le design du projet et d'autre part, d'identifier les modifications potentielles du milieu récepteur tant au niveau humain que physique et biologique. De plus, l'actualisation du dossier est l'occasion d'informer, les populations de la mise à jour du Projet d'aménagement de Nachtigal, de noter/valider leurs préoccupations et attentes et, de recueillir des données récentes auprès de ces dernières.

## 2 Objectifs du Plan de consultations

L'objectif principal du plan de consultations est :

- d'informer et de consulter les populations potentiellement affectées par le projet et les parties prenantes afin qu'elles puissent être associées au processus d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux du projet;
- de colliger certaines données (démographiques, infrastructures existantes, sites culturels et patrimoniaux) auprès de l'ensemble des villages concernés par le projet;
- d'informer les populations concernées et les parties prenantes des résultats de la mise à jour de l'ÉIE lors des ateliers de restitution/validation prévus suite au dépôt provisoire de l'ÉIE actualisée.

## 3 Exigences réglementaires

Tout comme celui qui avait été adoptée lors de la réalisation de l'Étude d'impact environnemental du projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal en 2006, le présent plan de consultations publiques tient compte des exigences du décret no 2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental.

## 4 Activités de consultation

Les principales activités de consultation envisagées sont les suivantes :

- Une visite des villages concernés par le projet. Lors de ces visites, l'équipe socio-économique informera les populations concernant la mise à jour du projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal et colligera, par le biais d'une enquête auprès du chef du village et/ou de ses représentants, des données permettant d'actualiser les principales caractéristiques du milieu récepteur.
- Suite à la remise provisoire de l'ÉIE, tenue d'ateliers de restitution/validation des résultats de l'actualisation de l'ÉIES au niveau des départements/des villages concernés.

### 4.1 Rencontres initiales

Dès l'approbation du présent plan de consultation des populations, l'information des populations commencera. A ce titre, des rencontres seront organisées notamment avec les autorités traditionnelles et administratives, des ONGs, les autorités du Gouvernement Central et celles de la Région.

Ces rencontres auront pour objet de :

- Informer qu'Alucam poursuit les études concernant son projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal.
- Présenter le calendrier et les objectifs des études en cours et des résultats attendus.
- Présenter les objectifs des consultations ultérieures.

## **4.2 Séances d'information et de consultation et enquêtes au niveau villageois**

À l'étape des investigations de terrain, soit au cours des deux dernières semaines du mois de mai 2011, des visites systématiques des villages concernés (44 villages en 2006) et des entrevues avec leurs chefs seront effectuées tel qu'il a été spécifié dans l'offre de services.

L'objectif de ces visites et d'informer la population sur le projet, de procéder à une mise à jour des données démographiques, des infrastructures et des sites culturels existants dans ces villages ainsi que sur le site des ouvrages et, enfin, de colliger certaines données économiques. Lors de ces visites, les enquêteurs s'informeront des préoccupations et des attentes des populations. L'équipe d'experts et d'enquêteurs se partageront les villages afin de compléter le programme de rencontres et la collecte d'information en un maximum de 10 jours. Un document d'information et un questionnaire seront développés à cette fin.

Outre les villages, il faudra prévoir actualiser l'information disponible sur les activités de pêche, agricoles et d'exploitation des sablières au site du barrage.

## **4.3 Ateliers de restitution des résultats de la mise à jour de l'étude d'impact environnemental et social**

Suite à la remise du rapport provisoire des impacts environnementaux et sociaux prévue pour le début du mois de juillet 2011, des ateliers de restitution/validation se tiendront dans les quatre (4) départements concernés par le projet. Ces consultations, au nombre de 5 (deux dans le département de la Lekie), seront réalisées selon un schéma identique à celui des séances d'information tenues lors de l'ÉIES initiale. Ces ateliers auront lieu à Ntui, Mbandjock, Batchenga, Obala et Longkak.

Ces ateliers permettront de présenter les résultats de l'analyse des impacts environnementaux et sociaux aux autorités administratives, aux représentants de la société civile et autorités traditionnelles et de recueillir leurs commentaires. Ces derniers seront intégrés dans le rapport final de l'ÉIES.

Ces ateliers de restitution, basés sur les résultats préliminaires de l'ÉIES, auront pour objectifs :

- De décrire l'état initial des lieux ;
- D'informer le public concernant les résultats de l'analyse des impacts environnementaux et sociaux;
- D'informer le public concernant les mesures d'atténuation et de réduction des impacts;
- De discuter et de valider les conclusions de l'étude avec par les populations affectées par le projet;
- D'obtenir des suggestions finales des parties prenantes.

Ces séances pourront réunir un grand nombre de participants (dont un nombre significatif de femmes) de la zone d'influence du projet. Parmi les participants, on pourrait retrouver :

- Les autorités administratives (Préfet, Sous-préfet ou chef de district selon le cas);
- Les représentants des Directions départementales des ministères et services concernés;
- Les élus locaux;
- Les communes rurales de développement;
- Les ONG/associations intervenant dans la zone d'influence du projet;
- Les autorités traditionnelles de chacun des villages concernés;
- Les représentants des populations des villages affectés (notable, représentante des femmes, représentant des jeunes, représentants des agriculteurs, etc.);

- Etc.

Une correspondance accompagnée du calendrier des ateliers de restitution sera adressée (30 jours avant le premier atelier) à chaque chef de village. Les autorités centrale (Yaoundé) et départementale seront également informées des dates des ateliers de restitution.

Lors de ces séances de consultation publique, une courte présentation visuelle du projet sera faite par ALUCAM, le promoteur du projet hydroélectrique. Elle sera suivie d'une présentation d'AECOM sur le cadre légal, le processus de révision de l'étude d'impact environnemental, ses différentes composantes et son calendrier. Suite à ces deux présentations, une période de questions et commentaires permettra au public de s'exprimer sur le projet. Un expert en communication assurera la modération de la séance, avec, au besoin, des traductions pour les participants qui ne maîtriseraient pas le français.

Chaque séance de restitution/validation donnera lieu à un procès verbal auquel sera jointe la liste des participants.

Le tableau suivant rend compte des différentes activités prévues dans le Plan de consultations de même que du calendrier qui leur est associé.

Villages concernés	Séances d'information et de consultation auprès des représentants des villages, entrevues avec le chef du village	Séances/ateliers de restitution (niveau départementale)
<b>Barrage et centrale hydroélectrique : villages riverains</b>		
Nachtigal rive gauche (traité dans le département de la Haute-Sanaga)	Séance d'information et entrevue du chef de chacun des villages Date : deux premières semaines de juin	Département du Mbam-et-Kim Arrondissement de Ntui Lieu de restitution : Ntui Date : fin juillet
Bidandjengue		
Ndjame		
Ehondo		
Biatsota II		
Obandene		
Nachtigal rive droite		
Ntui		
Ekombitié	Réunion d'information et entrevue avec le chef de chacun des villages Date : deux premières semaines de juin	Département de la Haute-Sanaga Arrondissement de Mbandjock Lieu : Sous-préfecture de Mbandjock Date : fin juillet
Ndokoia		
Ndjore		
<b>Ligne électrique : du barrage à Élomzok</b>		
Nachtigal rive gauche	Réunion d'information et entrevue avec le chef de chacun des villages Date : deux premières semaines de juin	Département de la Lekie District de Batchenga (comprenant Nachtigal rive gauche) Lieu : Chef lieu de district Date : fin juillet
Olembe-Asi		
Ballong		
Batchenga		
Otibili		
Mabassa		
Nalassi		
Ndji		
Nkolmbo		
Famerassi		
Emana		
Elon		
Nkolmekok		
Elomzok		

Villages concernés	Séances d'information et de consultation auprès des représentants des villages, entrevues avec le chef du village	Séances/ateliers de restitution (niveau départementale)
<b>Ligne électrique : Minkama Pionnier à Mindjomo</b>		
Minkama Pionnier Minkama Mekas Nkoloua Foulassi Ekom Douma Nkolnbene Nkolnguem II Nkolnguem I Nkolfoulou III Nkolmeken	Réunion d'information et entrevue avec le chef de chacun des villages Date : deux premières semaines de juin	Département de la Lekie Arrondissement d'Obala Lieu : Sous-préfecture d'Obala Date : fin juillet
Nkometou II Ezazan Nkoldamba Mindjomo Nkometou, Kolbot	Département de la Lekie Arrondissement à identifier	
<b>Poste d'arrivée : villages riverains</b>		
Nkolondom I Nkolondom II Nkolessong	Réunion d'information et entrevue avec le chef de chacun des villages Date : deux premières semaines de juin	Département de Mfoundi Arrondissement de Yaoundé I Lieu : Sous-préfecture de Longkak Date : fin juillet

**Annexe 4**  
**Inventaire forestier et de  
végétation**



## Inventaire forestier et de végétation

**Tableau 1** Liste des espèces inventoriées autour du barrage (zone potentiellement inondable et aire de construction) et sur la ligne HT

Nom scientifique	Nom local	Type	Famille
<i>Abrus precatorius</i>	<i>Abrus precatorius</i>	Liane	Fabacées
<i>Acanthus montanus</i>	Ndoe	Herbe	Acantacées
<i>Adenia lobata</i>	Nkol nyo	Liane	Passifloracées
<i>Alaephorbia gradifolia</i>		Arbuste	Euphorbiacées
<i>Aframomum citratum</i>	Mvongolo	Herbe	Zingibéracées
<i>Aframomum giganteum</i>	Kombe	Herbe	Zingibéracées
<i>Aframomum melegueta</i>	Ndong	Herbe	Zingiberacées
<i>Afzelia africana</i>	Mbanga sanaga	Arbre	Cesalpiniacées
<i>Afzelia sp.</i>		Arbre	Cesalpiniacées
<i>Agelaea sp</i>		Liane	Connaracées
<i>Albizia adiantifolia</i>	Saliyemo	Arbre	Mimosacées
<i>Albizia ferruginea</i>	Evouvous	Arbre	Mimosacées
<i>Albizia zigia</i>	Angoyeme/Ndoya	Arbre	Mimosacées
<i>Alchornea cordifolia</i>	Aboe	Arbuste	Euphorbiacées
<i>Alchornea laxiflora</i>		Liane	Euphorbiacées
<i>Allophylus africanus</i>	Kaela	Arbre	Sapindacées
<i>Alstonia boonei</i>	Ekouk	Arbre	Apocynacées
<i>Anchomanes sp.</i>	Anchomanes	Herbe	Aracées
<i>Anéilema sp</i>		Herbe	Commelinacées
<i>Aninguera altissima</i>		Arbuste	Sapotacées
<i>Anisophyllea sp</i>		Arbre	Rhizophoracées
<i>Annona arenaria</i>		Arbuste	Annonacées
<i>Annona senegalensis</i>	Ebom Nlong	Arbuste	Annonacées
<i>Anopyxis klaineana</i>	Noudougou	Arbuste	Rhizophoracées
<i>Anthocleista schweinfurthii</i>	Ayinda	Arbre	Loganiacées
<i>Antiaris Africana</i>	Aloa Tol	Arbre	Moracées
<i>Antiaris welwitschii</i>	Aloa	Arbre	Moracées
<i>Antidesma sp</i>		Arbuste	Euphorbiacées
<i>Antrocaryon klaineianum</i>	Angongui	Arbre	Annacadiacées
<i>Antrocaryon miscraster</i>	Nom Angongi	Arbre	Anacardiacees
<i>Aspilia aficana</i>	Wovog	Herbe	Asteracées
<i>Aspilia helianthoides</i>		Herbe	Asteracées
<i>Asystasia gangetica</i>	Asystasia	Herbe	Acanthacées
<i>Aubrevillea sp</i>		Arbre	Mimosacées
<i>Autranella congolensis</i>	Adjap Elan	Arbre	Sapotacées
<i>Barteria fistulosa</i>	Angakomo	Arbuste	Passifloracées
<i>Barteria rignitana</i>	Angakomo Sans Fourmis	Arbuste	Passifloracées
<i>Beilschmedia obscura</i>	Kanda/Foule	Arbre	Lauracées
<i>Berlinia bracteosa</i>	Abem Edea	Arbre	Cesalpiniacées

Nom scientifique	Nom local	Type	Famille
<i>Berlinia confusa</i>	Esabem	Arbre	Cesalpiniacées
<i>Berlinia grandiflora</i>	Ebiara Yaoundé	Arbre	Cesalpiniacées
<i>Berlinia sp</i>		Arbre	Cesalpiniacées
<i>Bersama sp.</i>		Arbre	Melianthacées
<i>Bligia sapida</i>		Arbuste	Sapindacées
<i>Bligia sp</i>		Arbuste	Sapindacées
<i>Bligia welwitschii</i>	Awonog	Arbre	Sapinelacées
<i>Borassus aethiopicum</i>	Kaandou	Arbre	Palmacées
<i>Brachystesia Cynometroides</i>	Ekop Naga	Arbre	Cesalpiniacées
<i>Bridelia ferruginia</i>	Abak	Arbuste	Euphorbiacées
<i>Bridelia grandis</i>	Ewolet adjap	Arbuste	Euphorbiacées
<i>Brucea antidysenterica</i>		Arbuste	Simaroubacées
<i>Calamus déeratus</i>		Arbuste	Arécacées
<i>Calochone acuminata</i>		Arbuste	Rubiacees
<i>Caloncoba welwitschii</i>	Nom miasmingomo kribi	Arbuste	Flacourtiacées
<i>Calyptrochilum emarginatum</i>		Liane	Orchidées
<i>Cammelina sp</i>		Herbe	Commelinacées
<i>Campilospermum sp</i>		Arbuste	Ochnacées
<i>Canarium schweinfurthii</i>	Aiélé/Abel	Arbre	Burceracées
<i>Carpolobia alba</i>	Carpolobia (Toubo)	Arbuste	Polygalacées
<i>Cassipaurea sp</i>		Arbuste	Rhizophoracées
<i>Ceiba pentandra</i>	Doum	Arbre	Bombacacées
<i>Celtis sp</i>		Arbre	Ulmacées
<i>Celtis tesmanii</i>	Diana T	Arbre	Ulmacées
<i>Cercestis sp</i>		Herbe	Aracées
<i>Chromolaena odorata</i>		Herbe	Asteracées
<i>Cinnamomum sp</i>		Arbre	Lauracées
<i>Citropsis articulata</i>	Ofumbi afan	Arbuste	Rutacées
<i>Clerodendron sp</i>	<i>Clerodendron sp/Nyunyumu</i>	Liane	Verbenacées
<i>Cola cordifolia</i>		Arbuste	Sterculiacées
<i>Cola fici folia</i>	Ekom	Arbuste	Sterculiacées
<i>Cola gigantea</i>	Nom éfok	Arbre	Sterculiacées
<i>Coleus rotundifolius</i>		Herbe	Lamiacées
<i>Combretum Collinum</i>		Arbuste	Combretacées
<i>Combretum mollis</i>		Liane	Combretacées
<i>Connarus stautii</i>		Liane	Connaracées
<i>Costus afer</i>	Costus	Herbe	Zingibéracées
<i>Crossopteryx fibrifuga</i>	Goup (Baya)	Arbuste	Rubiacees
<i>Cyathea cameroniana</i>		Fourgère	Euphorbiacées
<i>Cyathula sp</i>		Arbuste	Amaranthacées
<i>Cynometra manii</i>	Nom Akadak	Arbre	Cesalpiniacées
<i>Dacryodes macrophilla</i>	Atom	Arbre	Burceracées
<i>Dalbergia hostilis</i>		Arbre	Mimosacées
<i>Desmodium velotinum</i>		Herbe	Fabacées

Nom scientifique	Nom local	Type	Famille
<i>Desmodium sp</i>		Herbe	Fabacées
<i>Desplatsia sp</i>	Afendeng	Arbre	Tiliacées
<i>Diopiros sp</i>		Arbuste	Ebenacées
<i>Diospyros cannaliculata</i>	Nom Olo Mevini	Arbuste	Ebenacées
<i>Discorea sp</i>	<i>Discorea sp</i>	Arbuste	Discoreacées
<i>Dissotis rotundifolia</i>	<i>Dissotis rotundifolia</i>	Liane	Melastomatacées
<i>Dorstenia psylirus</i>	<i>Dorstenia psylirus</i>	Herbe	Moracées
<i>Dracaena thalioides</i>		Herbe	Agacacées
<i>Drypetes sp</i>	<i>Drypetes</i>	Arbuste	Euphorbiacées
<i>Duboscia macrocarpa</i>	Akak	Arbre	Tiliacées
<i>Elaeis guineensis</i>	Alen/Palmier à huile	Arbre	Arecacées
<i>Emilia coccimia</i>	Alomvu	Herbe	Asteracées
<i>Endodesma calophylloides</i>	Kpakpa Ele	Arbuste	Clusiacées
<i>Eremospatha Wendlandiana</i>		Liane	Arécacées
<i>Ereosema robustum</i>		Arbuste	Fabacées
<i>Eribroma oblongum</i>	Eyong	Arbre	Sterculiacées
<i>Eribroma cacao</i>		Arbre	Sterculiacées
<i>Erigeron floribudum</i>		Herbe	Asteracées
<i>Eriosema glomeratum</i>		Arbuste	Fabacées
<i>Erythrophleum ivorense</i>	Elon	Arbre	Cesalpiniacées
<i>Erythrophleum suaveolens</i>	Elon Yaoundé/Ganda	Arbre	Mimosacées
<i>Euphorbia heterophylla</i>		Herbe	Euphorbiacées
<i>Fagara macrophylla</i>	Olongvogo	Arbre	Rutacées
<i>Fagara tessmanii</i>	Eyoyongo	Arbre	Rutacées
<i>Fernandoa adolfi</i>	Edjujongo/endjojongui	Arbuste	Bignoriacées
<i>Ficus sp.</i>		Arbuste	Moracées
<i>Ficus exasperata</i>	Akol/akoul	Arbre	Moracées
<i>Ficus oleodryadum</i>		Arbre	Moracées
<i>Ficus thonningii</i>	Tchekeki, Darrehi	Arbre	Moracées
<i>Flacourtia sp</i>		Arbuste	Flacourtiacées
<i>Floscopa africana</i>		Herbe	Commelinacées
<i>Funtumia elastica</i>	Mutondo	Arbuste	Apocynacées
<i>Gambeya africana</i>	Abam Nyabessam	Arbre	Sapotacées
<i>Gambeya lacourtiana</i>	Abam vrai	Arbre	Sapotacées
<i>Garcinia punctata</i>		Arbuste	Clusiacées
<i>Geophyla afzelii</i>		Arbuste	Rubiacees
<i>Glyphaea brevis</i>	Akak Sang	Arbuste	Tiliacées
<i>Gnestis uens</i>		Liane	Connaracées
<i>Grewia coriacea</i>	Akendeng	Arbuste	Tiliacées
<i>Grewia laewis</i>		Arbuste	Tiliacées
<i>Halia sp;</i>		Arbre	Rubiacees
<i>Hallia africana</i>		Arbre	Rubiacees
<i>Halopegia azurea</i>	Nken	Herbe	Maranthacées
<i>Harumgana madagarensis</i>	Atondo	Arbuste	Hypericacées

Nom scientifique	Nom local	Type	Famille
<i>Haumaniastrum coagulatum</i>		Herbe	Lamiocées
<i>Heinsia crinata</i>	Evem	Arbuste	Rubécaées
<i>Hibiscus sp</i>	<i>Hibiscus sp</i>	Arbuste	Malvacées
<i>Holarrhera africana</i>		Arbre	Apocynacées
<i>Hugonia afzelii</i>		Liane	Linacées
<i>Hypodaphnis zenkeri</i>	Ataag	Arbre	Lauracées
<i>Hypselodelphis pogeana</i>		Herbe	Marantacées
<i>Hypselodelphis sp</i>		Herbe	Maranthacées
<i>Imenocardia acida</i>		Arbuste	Euphorbiacées
<i>Imperata cylindrica</i>	Ozom	Herbe	Asteracées
<i>Indigofera arrecta</i>		Liane	Fabacées
<i>Indigofera hisuta</i>		Liane	Fabacées
<i>Ipomoea alba</i>	Ewong	Liane	convolvulacées
<i>Ipomoea involucrata</i>	<i>Ipomoea involucrata</i>	Herbe	Convolvulacées
<i>Ipomoea sp</i>	<i>Ipomoea sp</i>	Liane	Convolvulacées
<i>Irvingea grandifolia</i>	Andok ngoe	Arbre	Irvingiacées
<i>Irvingia gabonensis</i>	Andok/Boubbwe	Arbre	Irvingeacées
<i>Jateorhiza macrantha</i>	Nkol ngoe	Arbuste	Menispermacées
<i>Kigelia acutifolia/Kigelia africana</i>	Nsot zoa	Arbuste	Bignoniacées
<i>Klaneidoxa gabonensis</i>	Ngon	Arbre	Irvingiacées
<i>Landolphia sp</i>	<i>Landolphia sp</i>	Liane	Apocynacées
<i>Lannea kertingii</i>	Ekoa Nlong avec poils	Arbuste	Annacarbacées
<i>Lannea microcarpa</i>	Ekul Ngom	Arbre	Anacardiées
<i>Lannea schweninfurtii</i>		Arbre	Annacardiées
<i>Lannea welwitshii</i>	Ekoa	Arbre	Anacardiées
<i>Leea guinensis</i>	Otoabison	Arbuste	Leeacées
<i>Lophira alata</i>	Azobé	Arbre	ochnacées
<i>Macaranga saccifera</i>	Assas nkol	Arbuste	Euphorbiacées
<i>Macaranga sp</i>	Assas nkol	Arbuste	Euphorbiacées
<i>Maesopsis emenii</i>	Nkangla	Arbre	Rhamnacées
<i>Mallotus subulatus</i>	Ofes Moloundou grandes feuilles	Arbuste	Euphorbiacées
<i>Mallotus lobatus</i>		Arbuste	Euphorbiacées
<i>Mammea africana</i>	Abotzok	Arbre	Clusiées
<i>Mansonina altissima</i>	Nkoul//Nkul	Arbre	Sterculiacées
<i>Marantochloa purerea</i>	<i>Marantochloa purerea</i>	Herbe	Marantacées
<i>Markhamia lutea</i>	Osé	Arbre	Baignomicacées
<i>Maytenus ovata</i>		Liane	Celastracées
<i>Maytenus Ovatus</i>		Arbuste	Celastracées
<i>Memecylon sp</i>	Ndik	Arbuste	Melastomatacées
<i>Mikania cordata</i>		Herbe	Arecacées
<i>Milicia excelsa</i>	Iroko	Arbre	Moracées
<i>Milletia sanagana</i>	Kakoa Afan	Arbre	Fabiées
<i>Milletia barberi</i>	Kakoa Afan Avie	Arbre	Fabacées
<i>Milletia sp</i>	Kakoa Man	Arbre	Fabacées

Nom scientifique	Nom local	Type	Famille
<i>Milletia standii</i>	Awongo	Arbre	Fabacées
<i>Milletia laurentii</i>	Kakoa avié	Arbre	Fabacées
<i>Mitragyna ciliata</i>	Bahia	Arbre	Rubiaceées
<i>Mitragyna stipulosa</i>	Abura	Arbre	Rubiaceées
<i>Momordica charantia</i>		Liane	Cucurbitacées
<i>Mondia whitei</i>	<i>Mondia whitei</i>	Liane	Periplocacées
<i>Morinda lucida</i>	Akeng	Arbuste	Rubiaceées
<i>Morus mesozygia</i>	Difou	Arbre	Moracées
<i>Mussaenda erythrophylla</i>		Liane	Rubiaceées
<i>Mussaenda sp</i>		Liane	Rubiaceées
<i>Mussanga cecropoides</i>	Parassolier/Asseng	Arbre	Cecropoacées
<i>Mussuenda afzeloides</i>		Liane	Rubiaceées
<i>Myrianthus arboreus</i>	Engokom	Arbre	Cecropoicées
<i>Nauclea diderichii</i>	Akondok	Arbre	Rubiaceées
<i>Newbouldia laevis</i>	Mbikam	Arbre	Bignoniaceées
<i>Olax subscorpioidea</i>	Olom Ekoe/ Tissongo	Arbuste	Olacacées
<i>Oldfieldia africana</i>	Alen Ele	Arbuste	Euphorbiacées
<i>Olyra latifolia</i>	Ndetel	Herbe	Graminées
<i>Orcia sp</i>		Arbuste	Rutacées
<i>Ouratea sp</i>	<i>Ouratea sp</i>	Arbuste	Ochnacées
<i>Oxalis barrelieri</i>		Herbe	Oxalidacées
<i>Pachypodanthium sp</i>		Arbre	Annonacées
<i>Pachystela brevipes</i>	Abam sanaga goyoum	Arbre	Sapotacées
<i>Palisota ambigua</i>	<i>Palisota ambigua</i>	Herbe	Commelinacées
<i>Pandanus candelabrum</i>	Akoua	Arbuste	Pandaracées
<i>Paraberlinia bifoliolata</i>	Awoura	Arbre	Cesalpeniacées
<i>Parinari excelsa</i>	Sougué à grandes feuilles	Arbre	Rosacées
<i>Paulinia pinnata</i>	Nlom	Liane	Sapendacées
<i>Penisetum sp</i>		Herbe	Graminées
<i>Pentaclethra macrophylla</i>	Ebaye	Arbre	Mimosacées
<i>Phaulopsis sloetiopsis</i>		Arbuste	Moracées
<i>Phyllanthus muellerianus</i>	Aloum	Arbuste	Euphorbiacées
<i>Phyllanthus sp.</i>		Arbre	Euphorbiacées
<i>Phyllanthus discoideus</i>	Ebébeng	Arbre	Euphorbiacées
<i>Physalis angulata</i>	<i>Physalis angulata</i>	Herbe	Solanacées
<i>Picralima nitida</i>	Ebam	Arbuste	Apocynacées
<i>Pignanthus angolensis</i>		Arbre	Myristicacées
<i>Pilostigma thonningii</i>	Domo	Arbre	Cesalpiniacées
<i>Piper guineense</i>	Poivrier	Liane	Piperacées
<i>Piptadeniastrum africanum</i>	Atui	Arbre	Mimosacées
<i>Plagiostyles africana</i>	Alomba/Essoula	Arbuste	Euphorbiacées
<i>Poga oleosa</i>	Angale	Arbre	Rhizophoracées
<i>Polyscias fulva</i>	Nkok Ele	Arbre	Araliacées
<i>Prosopis africana</i>	Nkoki (Ful)	Arbre	Mimosacées

Nom scientifique	Nom local	Type	Famille
<i>Pseudospondias microcarpa</i>	Atom Nkoe Mpom	Arbre	Anacardiacees
<i>Psorospermum floribundum</i>		Arbuste	Hypericacees
<i>Psorospermum glaucum</i>		Arbuste	Hypericacees
<i>Pterygota bequetii</i>	Efok Ayous Petites feuilles	Arbre	Sterculiacees
<i>Raphia hookeri</i>	Alen Essa	Arbuste	Arecacees
<i>Raphia sp</i>	<i>Raphia sp</i>	Herbe	Palmees
<i>Rauvolfia caffra</i>	Essombi Ekouk	Arbre	Apocynacees
<i>Rauvolfia vomitoria</i>	Menjangamenjanga	Arbuste	Apocynacees
<i>Renalnea sp</i>		Herbe	Zingiberacees
<i>Ricinodendron Heudelotii</i>	Essesang	Arbre	Euphorbiacees
<i>Rinorea sp</i>		Arbuste	Véolacees
<i>Rothmania ebamutensis</i>		Arbuste	Rubiacees
<i>Rothmania sp</i>		Arbuste	Rubiacees
<i>Roureopsis sp</i>		Liane	Connacacees
<i>Rungia congoensis</i>		Herbe	Acanthacees
<i>Sapium ellipticum</i>	Ose Mvot	Arbre	Euphorbiacees
<i>Scaphopetalum sp</i>	Kaka afan	Arbuste	Sterculiacees
<i>Sclerea barteri</i>	Nom Essesang Dja	Herbe	Cyperacees
<i>Smilax kraussiana</i>	Olandi	Liane	Smilacacees
<i>Sorindeia grandifolia</i>	Nom ékong	Arbuste	Anacardiacees
<i>Spathodea campanulata</i>	Evovone	Arbre	Bignoniacees
<i>Sterculia setigera</i>	Efok savane	Arbre	Sterculiacees
<i>Sterculia bequaerti</i>		Arbre	Sterculiacees
<i>Sterculia rhinopetala</i>	Lotofa/Nkanang	Arbre	Sterculiacees
<i>Sterculia tragacantha</i>	Efok Afum	Arbre	Sterculiacees
<i>Stereospermum kunthianum</i>		Arbre	Bignoniacees
<i>Streptogyna crinata</i>		Herbe	Graminees
<i>Strombosia scheffleri</i>	Mbazoa	Arbre	Olacacees
<i>Strombosia sp</i>		Arbre	Olacacees
<i>Syzigium guinense var. microcarpum</i>	Bibolo Afum Man	Arbre	Myrtacees
<i>Tabernaemontana crassa</i>	Etoan	Arbuste	Apocynacees
<i>Tabernaemonthana sp</i>		Arbuste	Apocynacees
<i>Teclea grandifolia</i>	Teclea Kribi	Arbuste	Rutacees
<i>Tectona grandis</i>	Sack /teck	Arbuste	Rutacees
<i>Termenalia sp</i>		Arbre	Combretacees
<i>Terminalia superba</i>	Akom/ Limba	Arbre	Combretacees
<i>Tetracera alnifolia</i>	Liane à eau	Liane	Dilleniacees
<i>Tetrapleura tetraptera</i>	Akpa	Arbre	Mimosacees
<i>Thomandersia hensii</i>	Ofes Afan	Arbuste	Acanthacees
<i>Thoningia sanguinea</i>	<i>Thoningia sanguinea</i>	Herbe	Balanophoracees
<i>Thumbergia sp</i>		Arbuste	Acanthacees
<i>Tieghemella africana</i>	Makoré/Douka	Arbre	Sapotacees
<i>Tieghemella heckelli</i>		Arbre	Sapotacees

Nom scientifique	Nom local	Type	Famille
<i>Treculia africana</i>	Etup/Arbre à pain	Arbre	Moracées
<i>Trema orientalis</i>	Aveuk	Arbuste	Ulmacées
<i>Trichilia rubescens</i>	Ekem	Arbre	Meliacées
<i>Trichilia sp</i>		Arbuste	Meliacées
<i>Trichoscypha acuminata</i>	Amvout	Arbre	Anacardiées
<i>Trilepisium madagascariense</i>		Arbre	Moracées
<i>Trilepisium sp</i>		Arbre	Moracées
<i>Triplochyton scleroxylon</i>	Ayous/Obeche	Arbre	Sterculiacées
<i>Triumfetta cordata</i>		Liane	Tiliacées
<i>Turraeanthus africanus</i>		Arbre	Meliacées
<i>Uapaca guineensis</i>	Assam vrai	Arbre	Euphorbiacées
<i>Uapaca sp</i>		Arbre	Euphorbiacées
<i>Uapaca staudtii</i>	Assam Lomié	Arbre	Suphorbiacées
<i>Urera repens</i>		Liane	Urticacées
<i>Vernonia guineensis</i>		Herbe	Asteracées
<i>Vitex doniana</i>	Evula 5 Folioles	Arbre	Verbenacées
<i>Vitex sp</i>	<i>Vitex sp</i>	Liane	Verbenacées
<i>Voacanga Africana</i>	Obatoan	Arbuste	Apocynacées
<i>Xylopiya parviflora</i>	Objobi petites feuilles	Arbuste	Annocacées
<i>Xylopiya sp</i>	Bibas bibongo	Arbuste	Annoracées

**Tableau 2 Liste des espèces inventoriées sur les îles en amont du barrage**

N°	Nom scientifique	Nom Local	Strate (herbe arbuste et arbre)	Famille
9	<i>Acioa barteri</i>	Nom assila sanaga	Arbuste	Chrysobalanacées
11	<i>Anchomanes diformis</i>	Anchomanes	Herbe	Aracées
19	<i>Antidesma venosum</i>	Oyemse Osoe	Arbuste	Euphorbiacées
10	<i>Caloncoba glauca</i>	Nom miasmingomo	Arbuste	flacourtiacées
25	<i>Cathormiun altissimum</i>		Arbuste	Mimosacées
28	<i>Ceiba pentandra</i>	Fromager/Ceiba	Arbre	Bombacacées
8	<i>Chrysobalanus icaco</i>		Arbuste	Chrysobalanacées
15	<i>Cola cordifolia</i>		Arbre	Sterculiacées
14	<i>Cola flavo-velutina</i>		Arbuste	Sterculiacées
13	<i>Culcasia scandens</i>		Herbe	Aracées
16	<i>Cynometra sanagaensis</i>	Mbarbat	Arbre	Cesalpiniacées
22	<i>diospyros canaliculata</i>	Nom olo mévini	Arbuste	Ebenacées
20	<i>Dorstenia psylurus</i>	<i>Dorstenia psylurus</i>	Herbe	Moracées
23	<i>Entada sclerata</i>		Liane	Mimosacées
27	<i>Fagara sp</i>		Arbre	Rutacées
18	<i>Garcinia epunctata</i>		Arbuste	Clusiacées
2	<i>Landolphia sp</i>	<i>Landolphia sp</i>	Liane	Apocynacées
1	<i>Lannea welchwitshii</i>	Ekoa	Arbre	Anacardiées
24	<i>Lerdermanniella sanaganensis</i>		Herbe	Podostemacées
4	<i>Lophira alata</i>	Azobé	Arbre	Ochnacées

N°	Nom scientifique	Nom Local	Strate (herbe arbuste et arbre)	Famille
5	Mammea africana	Oboto	Arbre	Clusiacées
3	Milicia excelsa	Iroko	Arbre	Moracées
26	Morinda lucida	Akeng	Arbuste	Rubiacées
7	Nauclea latifolia	Nom akondok	Arbre	Rubiacées
12	Nephtytis swainei		Herbe	Aracées
21	Oxyanthus sp		Arbuste	Rubuacées
17	Polygonum acuminatum		Herbe	Polygonacées
6	Trichilia retusa	Ebegbemva	Arbre	Meliacées

**Tableau 3 Essences ligneuses sans valeur commerciale**

N°	Nom scientifique	Nom local	Famille
1	<i>Acioa barteri</i>	Nom assila sanaga	Chrysobalanacées
2	<i>Aephorbia</i> sp		Euphorbiacées
3	<i>Alchornea cordifolia</i>	Aboe	Euphorbiacées
4	<i>Aninguera altissima</i>	Abam fusil sans poils	Sapotacées
5	<i>Annona arenaria</i>		Annonacées
6	<i>Annona senegalensis</i>	Ebom Nlong	Annonacées
7	<i>Anopyxis klaineana</i>	Noudougou	Rhiz
8	<i>Antidesma</i> sp		Euphorbiacées
9	<i>Antidesma venosum</i>	Oyemze Osoe	Euphorbiacées
10	<i>Barteria fistulosa</i>	Angakomo	Passifloracées
11	<i>Barteria</i> sp		Passifloracées
12	<i>Bligia sapida</i>	Akee	Sapindacées
13	<i>Bligia</i> sp		Sapindacées
14	<i>Bridelia ferruginia</i>		Euphebiocées
15	<i>Bridelia grandis</i>	Ewolet adjap	Euphorbiacées
16	<i>Brucea antidysenterica</i>		Simaroubacées
17	<i>Calamus déeratus</i>		Arécacées
18	<i>Calochone acuminata</i>		Rubiacees
19	<i>Caloncoba glauca</i>	Nom miasmingomo	flacourtiacées
20	<i>Caloncoba welwitschii</i>	Nom miasmingomo kribi	Flacourtiacées
21	<i>Campylospermanum</i> sp		Ochnacées
22	<i>Carpolobia alba</i>		Polygalacées
23	<i>Cassipaurea</i> sp		Rhizophoracées
24	<i>Cathormiun altissimum</i>		Mimosacées
25	<i>Chrysobalanus icaco</i>		Chrysobalanacées
27	<i>Citropsis articulata</i>	Ofumbi afan	Rutacées
28	<i>Cola cordifolia</i>		Sterculiacées
29	<i>Cola flava flora</i>		Sterculiacées
30	<i>Cola flova-velutina</i>		Sterculiacées
31	<i>Combretum Collinum</i>		Combretacées
32	<i>Crossopteryx fibrifuga</i>		Rubiacees
33	<i>Cyathea cameroniana</i>		Euphorbiacées
34	<i>Cyathula</i> sp	Cyathula	Amaranthacées
35	<i>Diospiros canaliculata</i>		Ebenacées
36	<i>diospyros canaliculata</i>	Nom olo mévini	Ebenacées
37	<i>Diospyros</i> sp	Nom élém évini	Eberacées
38	<i>Discorea</i> sp		Discoreacées
39	<i>Drypetes</i> sp	Drypetes	Euphorbiacées
40	<i>Endodesma calophylloides</i>		Cluciacees
41	<i>Ereosema erectum</i>		Fabacées
42	<i>Eriosema glomeratum</i>		Fabacées
43	<i>Fernandoa adolfi</i>	Edjujongo/endjongui	Bignoriacées

N°	Nom scientifique	Nom local	Famille
44	<i>Ficus</i> sp.	Ficus	Moracées
45	<i>Flacourtia</i> sp		Flacourtiacées
46	<i>Funtumia elastica</i>	Mutondo	Apocynacées
47	<i>Garcinia punctata</i>		Clusiacées
48	<i>Geophyla afzelii</i>		Rubiacees
49	<i>Glyphaea brevis</i>		Tiliacées
50	<i>Grewia coriacea</i>		Tiliacées
51	<i>Grewia laewis</i>		Tiliacées
52	<i>Harungana madagarensis</i>		Hypericacées
53	<i>Heinsia crinata</i>		Rubécaées
54	<i>Hibiscus</i> sp	Hibiscus	Malvacées
55	<i>Imenocardia acida</i>		Euphorbiacées
56	<i>Jateorhiza macrantha</i>		Menispermacées
57	<i>Kigelia acutifolia</i>	Nsot zoa	Bignoniacées
58	<i>Kigelia africana</i>		Bignoniacées
59	<i>Lanea kertingii</i>		Annacarbacées
60	<i>Leea guinensis</i>		Leeacées
61	<i>Macaranga saccifera</i>	Assas nkol	Euphorbiacées
62	<i>Macaranga</i> sp	Assas nkol Nyong	Euphorbiacées
63	<i>Mallotus subulatus</i>		Euphorbiacées
64	<i>Malotus lobatus</i>		Euphorbiacées
65	<i>Maytenus Ovatus</i>		Celastracées
66	<i>Memecylon</i> sp	Memecylon	Melastomatacées
67	<i>Memecyton</i>		Melastomatacées
68	<i>Morinda lucida</i>	Akeng	Rubiacees
69	<i>Olax subscorpioidea</i>		Olacacées
70	<i>Oldfieldia africana</i>	Vessambata	Euphorbiacées
71	<i>Oricia</i> sp		Rutacées
72	<i>Ouratea</i> sp	Ouratea	Orchnacées
73	<i>Oxyanthus</i> sp		Rubuacées
74	<i>Pandanus candelabrum</i>	Akoua	Pandaracées
75	<i>Phaulopsis sloetiopsis</i>		Moracées
76	<i>Phyllanthus manianus</i>		Euphorbiacées
77	<i>Picalima nitida</i>	Ebam	Aracées
78	<i>Plagiostyles africana</i>	Alomba/Essoula	Euphorbiacées
79	<i>Psorospermum floribundum</i>		Hypericacées
80	<i>Psorospermum glaucum</i>		Hypericacées
81	<i>Raphia hookeri</i>	Allen Essa	Arecacées
82	<i>Rauvolfia vomitoria</i>	Menjangamenjanga	Apocynacées
83	<i>Rinorea</i> sp	Ové	Violacées
84	<i>Rothmania ebamutensis</i>		Rubiacees
85	<i>Rothmania</i> sp		Rubiacees
86	<i>Scaphopetalum</i> sp	Kaka afan	Sterculiacées

N°	Nom scientifique	Nom local	Famille
87	Sorindeia grandifolia	Nom ékong	Anacardiacees
88	Tabernaemontana crassa	Etoaa	Apocynacees
89	Tabernaemonthana sp		Apocynacees
90	Teclea grandifolia	Teclea kribi	Rutacees
91	Teclea sp		Rutacees
92	Thomandersia hensii	Ofes afan	Acanthacees
93	Thumbergia sp		Acanthacees
94	Trema orientalis	Aveek	Ulmacees
95	Trichilia rubesens	Ekem	Meliacees
96	Trichilia sp		Meliacees
97	Trilepisium sp		Moracees
98	Xylopa parviflora	Objobi petites feuilles	Annocacees
99	Xylopa sp	Bibas bibongo	Annoracees

**Tableau 4 Tarifs de cubage utilisés par essence**

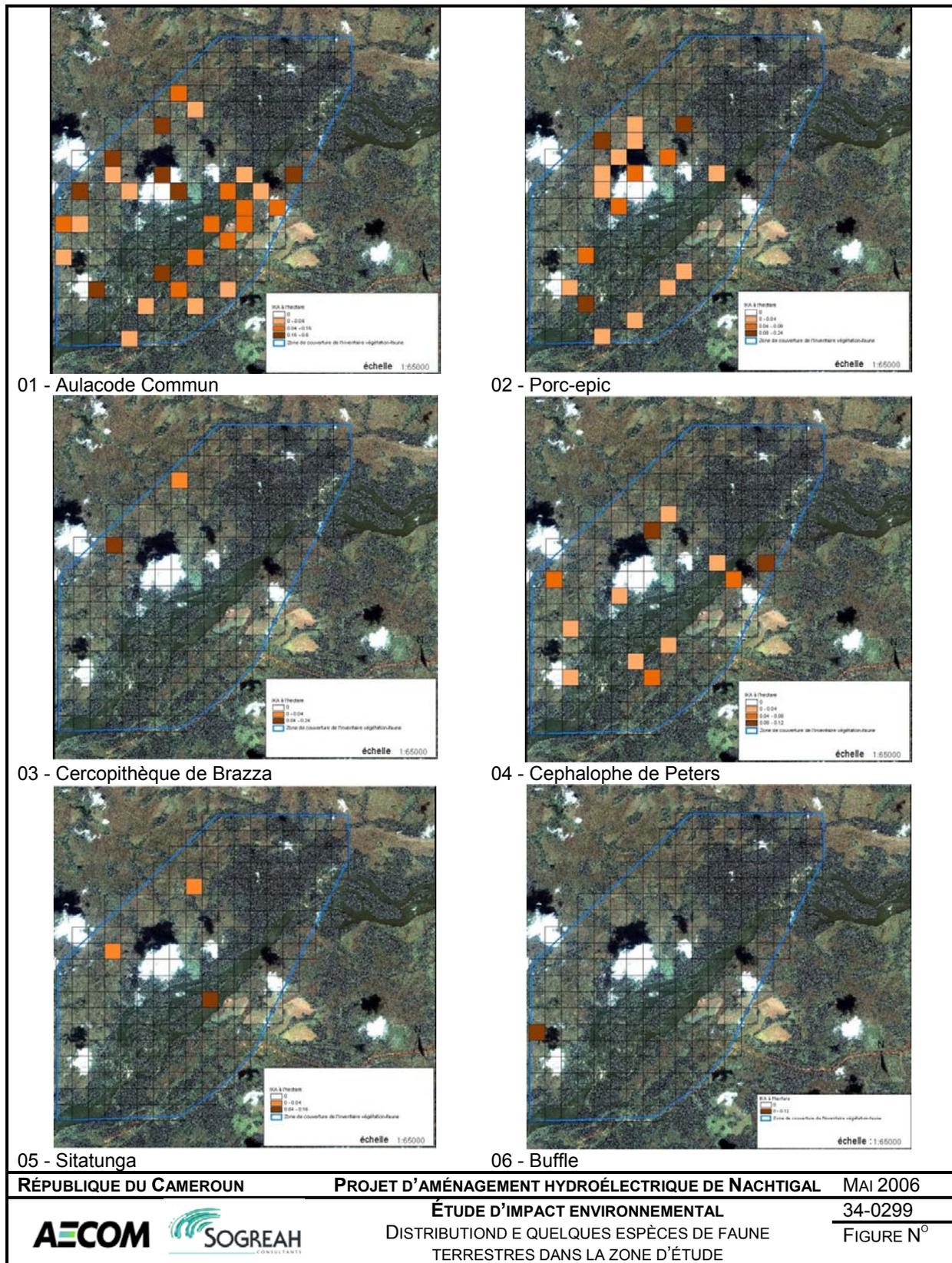
Essences	Tarifs de cubage
Aiélé/Abel, Bilinga, Emien, Fraké/Limba, Fromager/Ceiba, Ilomba, Koto,	$V=0.000252 \cdot D^2 \cdot 2.279235$
Ayous/Obeche	$V=0.000209 \cdot D^2 \cdot 2.352792$
Azobé	$V=0.000972 \cdot D^2 \cdot 2.034687$
Bété	$V=0.000267 \cdot D^2 \cdot 2.333906$
Doussié blanc	$V=0.000105 \cdot D^2 \cdot 2.536642$
Eyong	$V=0.000331 \cdot D^2 \cdot 2.229728$
Iroko	$V=0.000410 \cdot D^2 \cdot 2.187833$
Lotofa/Nkanang	$V=0.000190 \cdot D^2 \cdot 2.433254$
Sapelli	$V=0.000459 \cdot D^2 \cdot 2.148530$

Les tarifs de cubage utilisés pour le passage au volume sont ceux de la phase IV de l'Inventaire National Camerounais, ou à défaut ceux de la phase III. L'Inventaire National Camerounais a été réalisé entre 1980 et 1990.



**Annexe 5**  
**Faune terrestre et avifaune**







01 - Enquêtes dans les marchés



02 - Présentation de la viande de brousse pour les  
restaurants



03 - Les petits tas de viande de brousse dans les  
marchés



04 - Enquêtes auprès des chasseurs



05 - Disponibilité de la viande de bœuf en  
provenance du Nord Cameroun



06 - Céphalophe de Peters

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE NACHTIGAL

MAI 2006

**AECOM**

**SOGREAH**  
CONSULTANTS

ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL  
ENQUÊTES AUPRÈS DES CHASSEURS, DANS LES  
RESTAURANTS ET LES MARCHÉS

34-0299

FIGURE N°



01 - Points d'observation de l'avifaune



02 - Ouverture des Layons sur la rive gauche de la Sanaga



03 - Hirondelle de cheminée



04 - Forêt le long de la Sanaga - Points d'observation



05 - Les îles en amont du barrage

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN	PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE NACHTIGAL	MAI 2006
ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL		34-0299
AVIFAUNE DANS LA ZONE DES OUVRAGES ET LE LONG DE LA LIGNE DE TRANSPORT HT		FIGURE N°



**Tableau 1 Liste des oiseaux enregistrés dans le site de construction du barrage de Nachtigal à Ekombitié et le long de la ligne HT de transport de l'énergie**

	IUCN	LF	SV	SH	MS	Nom français	Nom Latin	A	B	C	D	E	F
<b>NON-PASSERINES</b>													
<b>ARDEIDAE</b>													
1					RMPV	Héron garde boeuf	<i>Bubulcus ibis</i>						
2					RMP	Aigrette Garzette	<i>Egretta garzetta</i>					s	
<b>ANATIDAE</b>													
3	NT	X				Canard de Hartlaub	<i>Pteronetta hartlaubii</i>	r					
<b>ACCIPITRIDAE</b>													
4						Faucon des Chauves-Souris	<i>Macheiramphus alcinus</i>			s			
5					MPR	Milan Noir	<i>Milvus migrans</i>	c	c	c	c		c
6						Vautour palmiste	<i>Gypohierax angolensis</i>	f	s	s		s	
7						Petit Serpenteaire	<i>Polyboroides typus</i>		r			s	f
8						Autour Tachiro	<i>Accipiter tachiro</i>					r	
9						Epervier Pie	<i>Accipiter melanoleucus</i>						r
10						Buse Unibande	<i>Kaupifalco monogrammicus</i>				s		f
11					RM	Buse à Queue Rousse	<i>Buteo auguralis</i>						s
12						Aigle Huppard	<i>Lophaetus occipitalis</i>						s
13						Aigle Blanchard	<i>Stephanoaetus coronatus</i>		r				
<b>PHASIANIDAE</b>													
14						Pintade Commune	<i>Numida meleagris</i>			f	s		
15						Francolin Ecailleux	<i>Francolinus squamatus</i>			f	s	f	f
<b>HELIORNITHIDAE</b>													
16						Grébifoulque	<i>Podica senegalensis</i>	r					
<b>CHARADRIIDAE</b>													
17					RM	Vanneau à tête blanche	<i>Vanellus albiceps</i>		s				
<b>SCOLOPACIDAE</b>													
18					P	Chevalier Guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		r				
<b>COLUMBIDAE</b>													
19						Pigeon vert à front nu	<i>Treron calva</i>			s		f	f
20		X				Tourterelle à tête bleue				s			
21						Tourterelle Tambourette	<i>Turtur tympanistria</i>					s	s
22						Emeraldine à bec rouge	<i>Turtur afer</i>		f	f	f	c	c
23						Tourterelle à collier	<i>Streptopelia semitorquata</i>	c	c	c	c	c	c
<b>PSITTACIDAE</b>													
24		X				Jacko	<i>Psittacus erithacus</i>	c	c	c	f	f	c
25						Inséparable à tête rouge	<i>Agapornis pullarius</i>					r	
<b>MUSOPHAGIDAE</b>													
26		X				Touraco Vert	<i>Tauraco persa</i>		s				
27		X				Touraco à gros bec	<i>Tauraco macrorhynchus</i>						f
<b>CUCULIDAE</b>													
28					M	Coucou Solitaire	<i>Cuculus solitarius</i>			s	s		
29					MR	Coucou Criard	<i>Cuculus clamosus</i>			s			f
30					M	Coucou Gris	<i>Cuculus gularis</i>				r		
31						Coucou olive à longue queue	<i>Cercococcyx olivinus</i>		s		s		
32					RM	Foliotocol	<i>Chrysococcyx cupreus</i>		f		f	c	c

	IUCN	LF	SV	SH	MS	Nom français	Nom Latin	A	B	C	D	E	F
33		X				Coucou à gorge jaune	<i>Chrysococcyx flavigularis</i>			s			
34					MR	Coucou de Klaas	<i>Chrysococcyx klaas</i>	f	f		c	c	c
35					MR	Coucou Didric	<i>Chrysococcyx caprius</i>		f		f	c	c
36						Coucal à bec jaune	<i>Ceuthmochares aereus</i>				s		
37						Coucal du Sénégal	<i>Centropus senegalensis</i>	f	f	f	f	f	f
38						Coucal à nuque bleu	<i>Centropus monachus</i>						s
						<b>TYTONIDAE</b>							
39						Effraie Africaine	<i>Tyto alba</i>					r	
						<b>STRIGIDAE</b>							
40						Grand-Duc Africain	<i>Bubo africanus</i>				r		
41						Hulotte Africaine	<i>Strix woodfordii</i>						s
						<b>CAPRIMULGIDAE</b>							
42					MR	Engoulevent Terne	<i>Caprimulgus inornatus</i>			r			
43					M	Engoulevent à Balanciers	<i>Macrodipteryx longipennis</i>			s			
						<b>APODIDAE</b>							
44						Martinet des palmiers	<i>Cypsiurus parvus</i>			s	c		c
45					P	Martinet Noir	<i>Apus apus</i>			s			
46						Martinet à Dos Blanc	<i>Apus affinis</i>	f			c	c	c
						<b>COLIIDAE</b>							
47						Coliou Barré	<i>Colius striatus</i>						c
						<b>ALCEDINIDAE</b>							
48					MR	Martin-Chasseur à tête grise	<i>Halcyon leucocephala</i>		s				
49						Martin-Chasseur à Poitrine bleue	<i>Halcyon malimbica</i>				s		
50					MR	Martin-Chasseur du Sénégal	<i>Halcyon senegalensis</i>		r				f
51						Martin-Chasseur Strié	<i>Halcyon chelicuti</i>						r
52						Martin-Chasseur Pygmée	<i>Ceyx picta</i>					s	
53						Martin-Pêcheur Géant	<i>Megaceryle maxima</i>	r				r	
54						Martin-Pêcheur Pie	<i>Ceryle rudis</i>					r	
						<b>MEROPIIDAE</b>							
55						Guêpier nain	<i>Merops pusillus</i>				c		s
56						Guêpier à collier bleu	<i>Merops variegatus</i>				s		
57					M	Guêpier à Gorge Blanche	<i>Merops albicollis</i>		c	f	f	f	
						<b>BUCEROTIDAE</b>							
58		X				Calao à huppe blanche	<i>Tockus albocristatus</i>			r			
59		X				Calao Longibande	<i>Tockus fasciatus</i>	f	f		s		
60		X				Calao à joues grises	<i>Ceratogymna subcylindricus</i>				c		
61		X				Calao à joues brunes	<i>Ceratogymna albotibialis</i>	f	f				s
						<b>CAPITONIDAE</b>							
62						Barbu à gorge grise	<i>Gymnobucco bonapartei</i>	c	f	f		f	c
63		X				Barbu chauve à narines emplumées	<i>Gymnobucco peli</i>			s			
64		X				Petit Barbu Grivelé	<i>Pogoniulus scolopaceus</i>			f		f	
65		X				Barbu à croupion rouge	<i>Pogoniulus atroflavus</i>		s		s		
66		X				Petit barbu à gorge jaune	<i>Pogoniulus subsulphureus</i>		c	c	f	c	c
67						Petit barbu à croupion jaune	<i>Pogoniulus bilineatus</i>		c	c	f	c	c

	IUCN	LF	SV	SH	MS	Nom français	Nom Latin	A	B	C	D	E	F
68		X				Petit Barbu à tâches jaunes	<i>Buccanodon duchaillui</i>			s	s		
69						Barbu de Vieillot	<i>Lybius vieilloti</i>				s	f	f
70		X				trachyphone pourpré	<i>Trachyphonus purpuratus</i>	s			s		
						<b>PICIDAE</b>							
71						Pic à dos vert	<i>Campethera calliautii</i>				r		
72						Pic Cardinal	<i>Dendropicos fuscescens</i>						s
<b>PASSERIFORMES</b>													
						<b>EURYLAIMIDAE</b>							
73						L'Eurylaime à flancs roux	<i>Smithornis rufolateralis</i>						
						<b>HIRUNDINIDAE</b>							
74		X				Hirondelle Hérissee à Queue Courte	<i>Psalidoprocne nitens</i>						s
75					RM	Hirondelle hérissee noire à ailes en scie	<i>Psalidoprocne pristoptera</i>	f		c	c	f	f
76					RM	Grande Hirondelle à Ventre Roux	<i>Hirundo senegalensis</i>						s
77					RM	Hirondelle à Gorge Stiée	<i>Hirundo abyssinica</i>				s	f	f
78					RP	Hirondelle de Rocher	<i>Hirundo fuligula</i>						s
79		X				Hirondelle Noire	<i>Hirundo nigrita</i>		r				
80					P	Hirondelle de Cheminée	<i>Hirundo rustica</i>	f	c	c			
81					P	Hirondelle de Fenêtre	<i>Delichon urbica</i>				r		
						<b>MOTACILLIDAE</b>							
82						Bergeronnette à longue queue	<i>Motacilla clara</i>		s				
83						Bergeronnette Pie	<i>Motacilla aguimp</i>	s					
84						Pipit à dos uni	<i>Anthus leucophrys</i>				r		
85						Alouette Sentinelle	<i>Macronyx croceus</i>					r	
						<b>PYCNONOTIDAE</b>							
86						Bulbul Verdâtre	<i>Andropadus virens</i>	c	c	c	c	c	c
87		X				Bulbul Gracile	<i>Andropadus gracilis</i>	f	f				
88						Bulbul à bec grêle	<i>Andropadus gracilirostris</i>		s				
89						Bulbul à moustaches jaunes	<i>Andropadus latirostris</i>		f	f	f	f	
90		X				Bulbul à queue blanche	<i>Baeopogon indicator</i>		f	s	f		
91		X				Bulbul tacheté	<i>Ixonotus guttatus</i>				s	f	s
92		X				Bulbul à collier jaune	<i>Chlorocichla falkensteini</i>					f	
93		X				Bulbul modeste	<i>Chlorocichla simplex</i>					s	s
94						Grand Bulbul à gorge jaune	<i>Chlorocichla flavicollis</i>				s		f
95		X				Bulbul à queue tacheté	<i>Thescelocichla leucopleura</i>	f	f		c	f	c
96		X				Bulbul scandens	<i>Pyrrhurus scandens</i>					s	s
97		X				Bulbul à gorge blanche	<i>Phyllastrephus albigularis</i>		f		f		
98		X				Bulbul Moustac à queue rousse	<i>Bleda syndactyla</i>				s		
99						Bulbul commun	<i>Pycnonotus barbatus</i>	c	c	c	c	c	c
						<b>TURDIDAE</b>							
100		X				Rouge gorge de forêt	<i>Stiphornis erythrothorax</i>		s				
101		X				Cossyphé à ailes bleues	<i>Cossypha cyanocampter</i>				s		

	IUCN	LF	SV	SH	MS	Nom français	Nom Latin	A	B	C	D	E	F
102					RM	Petit Cossyphé à tête blanche	<i>Cossypha niveicapilla</i>						f
103		X				Alèthe à huppe rousse	<i>Alethe diademata</i>		s				s
104						Alèthe à poitrine brune	<i>Alethe poliocephala</i>				r		
105					PV	Traquet Tarier	<i>Saxicola rubetra</i>		s		s	s	
106						Grive Kurrichane	<i>Turdus pelios</i>		f		f	f	f
						<b>SYLVIIDAE</b>							
107						Cisticole à face rousse	<i>Cisticola erythrops</i>		c	c	f	c	c
108						Cisticole siffleuse	<i>Cisticola lateralis</i>			f	f	f	
109		X				Cisticole babillarde	<i>Cisticola anonymus</i>				f		s
110						Cisticole roussâtre	<i>Cisticola galactotes</i>		f	f	f	f	
111						Fauvette-roitelet commune	<i>Prinia subflava</i>			f	f		f
112						Fauvette-roitelet à bandes	<i>Prinia bairdii</i>				s		s
113						Fauvette-roitelet à gorge blanche	<i>Schistolais leucopogon</i>			s	s		
114		X				Buff-throated Apalis	<i>Apalis rufogularis</i>		f	f			
115		X				Fauvette de Gosling	<i>Apalis goslingi</i>		r				
116						Camaroptère à dos gris	<i>Camaroptera brachyura</i>	c	c	c	c	c	c
117		X				Camaroptère à sourcils	<i>Camaroptera supercilialis</i>			s	s		
118		X				Camaroptère à dos vert	<i>Camaroptera chloronota</i>				s		s
119		X				Fauvette nasique grise	<i>Macrosphenus concolor</i>						r
120						Erémomèle à dos vert	<i>Eremomela pusilla</i>				r		
121		X				Erémomèle à tête brune	<i>Eremomela badiceps</i>		r				s
122						Fauvette Crombec	<i>Sylvietta brachyura</i>				r		
123		X				Fauvette Crombec verte	<i>Sylvietta virens</i>						s
124					P	Pouillot Fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>		s				
125			X			Timalie à tête noire	<i>Hypergerus atriceps</i>					r	
126					PR	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>						s
127		X				Hylia verte	<i>Hylia prasina</i>		c	f	f		f
						<b>MUSICAPIDAE</b>							
128						Gobe-mouches Drongo	<i>Melaenornis edolioides</i>			f		f	
129						Gobe-mouches Pâle	<i>Melaenornis pallidus</i>				r		
130					PV	Gobe-mouches gris	<i>Muscicapa striata</i>			r			
131						Gobe-mouches à lunettes blanches	<i>Muscicapa caerulescens</i>				s		
132		X				Gobe-mouches de Cassin	<i>Muscicapa cassini</i>				r		
133		X				Sooty Flycatcher	<i>Muscicapa infuscata</i>				r		
134						Gobe-mouches mésange	<i>Myioparus plumbeus</i>		r				
						<b>MONARCHIDAE</b>							
135						Gobe-mouches bleu	<i>Elminia longicauda</i>					f	f
136					RM	Moucherolle de paradis	<i>Terpsiphone viridis</i>	f	f		f	f	f
137		X				Rufous-vented Paradise Flycatcher	<i>Terpsiphone rufocinerea</i>		s			s	
138		X				Moucherolle de Bates	<i>Terpsiphone batesi</i>		f				
139		X				Moucherolle à ventre roux	<i>Terpsiphone rufiventer</i>		r	r			
						<b>PLATYSTEIRIDAE</b>							
140		X				Gobe-mouches Pie	<i>Megabyas flammulatus</i>						r
141		X				Gobe-mouches caronculé châtain	<i>Dyaphorophya castanea</i>	s					

	IUCN	LF	SV	SH	MS	Nom français	Nom Latin	A	B	C	D	E	F
142						Gobe-mouches caronculé à collier	<i>Platysteira cyanea</i>	f	f	c	f	c	c
143						Gobe-mouches soyeux à joues noires	<i>Batis minor</i>		f	f		f	
						<b>NECTARINIIDAE</b>							
144		X				Soui-manga à gorge grise	<i>Anthreptes rectirostris</i>			?			
145						Soui-manga à collier	<i>Anthreptes collaris</i>		f	f			
146						Soui-manga olive à tête bleue	<i>Nectarinia verticalis</i>			s	r		
147		X				Soui-manga à gorge verte	<i>Nectarinia rubescens</i>					s	
148						Soui-manga à ventre olive	<i>Nectarinia chloropygia</i>		f	f	s	c	c
149						Copper Sunbird	<i>Nectarinia cuprea</i>			s			s
150						Soui-manga éclatant	<i>Nectarinia coccinigaster</i>		f		s		
151		X				Soui-manga superbe	<i>Nectarinia superba</i>				s		
						<b>ZOSTEROPIDAE</b>							
152						Oiseau-lunettes jaune	<i>Zosterops senegalensis</i>			s	s		
						<b>ORIODIDAE</b>							
153		X				Loriot à ailes noires	<i>Oriolus nigripennis</i>		s		f	f	
						<b>LANIIDAE</b>							
154						Pie-grièche de Mackinnon	<i>Lanius mackinnoni</i>						s
155						Pie-grièche fiscale	<i>Lanius collaris</i>					f	f
						<b>MALACONOTIDAE</b>							
156						Pie-grièche Bru-bru	<i>Nilaus afer</i>			f	f	f	
157		X				Pie-grièche cubla à yeux rouges	<i>Dryoscopus senegalensis</i>						s
158						Tchagra à tête brune	<i>Tchagra australis</i>						f
159						Gonolek de Lühder	<i>Laniarius luehderi</i>						s
160						Pie-grièche soufrée	<i>Malaconotus sulfureopectus</i>				s		
161		X				Nicator	<i>Nicator chloris</i>	c	c	f	f	f	c
						<b>CORVIDAE</b>							
162						Corbeau Pie	<i>Corvus albus</i>	c	c	f	f		c
						<b>STURNIDAE</b>							
163		X				Merle métallique à tête pourprée	<i>Lamprotornis purpureiceps</i>			r			
164						Merle métallique à oeil blanc	<i>Lamprotornis splendidus</i>		r				f
165					M	Merle Améthyste	<i>Cinnyricinclus leucogaster</i>				r		
						<b>PASSERIDAE</b>							
166						Moineau Gris	<i>Passer griseus</i>	c	c	c	c	c	c
						<b>PLOCEIDAE</b>							
167						Tisserin à lunettes	<i>Ploceus nigricollis</i>					s	
168		X				Tisserin Noir de Vieillot	<i>Ploceus nigerrimus</i>	c	c	c	c	c	c
169						Tisserin Gendarme	<i>Ploceus cucullatus</i>	c	c	c	c	c	c
170		X				Tisserin de Preuss( à dos doré)	<i>Ploceus preussi</i>					?	
171		X				Tisserin à huppe jaune	<i>Ploceus dorsomaculatus</i>					s	
172					M	Travailleur à tête rouge	<i>Quelea erythropis</i>					r	
173						Monseigneur	<i>Euplectes hordeaceus</i>		f	f			
174						Veuve à dos d'or	<i>Euplectes macrourus</i>			f			
175						Veuve d'Hartlaub	<i>Euplectes hartlaubi</i>	s	s				

	IUCN	LF	SV	SH	MS	Nom français	Nom Latin	A	B	C	D	E	F
176						Gros bec à front blanc	<i>Amblyospiza albifrons</i>						s
						<b>ESTRILDIDAE</b>							
177						Sénégal Nègre	<i>Nigrita canicapilla</i>	f	f	f		f	f
178		X				Sénégal brun à ventre blanc	<i>Nigrita fusconota</i>			s		f	s
179						Gros bec ponceau à ventre noir	<i>Pyrenestes ostrinus</i>						r
180		X				Gros-bec Sanguin	<i>Spermophaga haematina</i>						s
181						Sénégal à joues-orange	<i>Estrilda melpoda</i>	c		c	c	c	c
182						Sénégal Ondulé	<i>Estrilda astrild</i>		f	s	f	s	r
183						Sénégal à Cape noire	<i>Estrilda nonnula</i>			f	c	c	c
184						Spermette-nonnette	<i>Lonchura cucullata</i>	c	c	c	f	c	c
185						Spermette à bec bleu	<i>Lonchura bicolor</i>				s	s	r
						<b>VIDUIDAE</b>							
186						Veuve Dominicaine	<i>Vidua macroura</i>						s
						<b>FRINGILLIDAE</b>							
187						Serin du Mozambique	<i>Serinus mozambicus</i>			s	f	f	s

- A1 à A4 : critères définis par Birdlife International
  - A1:espèces en danger selon l'IUCN; CR=critique, EN=En danger, VU= Vulnérable, DD= données inexistantes, NT= quasi-menacée
  - A2:Espèces à aire de distribution limitée: aire de distribution mondiale inférieure à 50 000 km<sup>2</sup>
  - A3:Espèces présentes dans: biome Afro Montagnard ("Montane forest": MF ) biome de forêts Guineo-congolaises (" lowland forest": LF) biome des savanes Soudano-guinéenne (Savanes :SV) biome Sahélien (Sahel: SH)
  - A4 : espèces grégaires.
- c : communément rencontrée
- f : fréquemment rencontrée
- s : souvent rencontrée
- r : rarement rencontrée
- MS : statut Migratoire
- M : émigrant Intra Africain
- P : émigrant du Paléarctique
- R : Résident
- V : vulgaire
- A : le long de la R. Sanaga à Ekombitié
- B : de la carrière de sable pour la montée de la Sanaga
- C : Transects à Ekombitié
- D : Sanaga, de Ndowe à Ndakoa
- E : Batschenga, de Nkolmekok à Obala
- F : de Nkometou à Mintzomo

Classes de la liste rouge de l'IUCN et de la législation Camerounaise.

#### Statut UICN (2000) :

- Critically endangered
- EN : espèce menacée d'extinction c'est-à-dire l'espèce est confrontée à un risque d'extinction à l'état sauvage extrêmement élevé et à court terme.
- Endangered
- Menacé d'extinction, c'est-à-dire que l'espèce est confrontée à un risque d'extinction à l'état sauvage très élevé et à court terme.

- Vulnérable
- VU Vulnérable c'est-à-dire que l'espèce est confrontée à un risque d'extinction à l'état sauvage élevé et à moyen terme
- Lower risk but conservation dependent
- LRcd (« Lower risk but conservation dependent ») : Faible risque dépendant des mesures de conservation c'est-à-dire que l'évaluation suffisamment documentée de l'espèce a montré qu'elle ne peut être classée dans aucune des catégories ci-dessus.
- Lower risk near threatened
- LRnt (« Lower risk, near threatened ») : Faible risque quasi menacé c'est-à-dire que l'espèce n'appartient pas à la catégorie « Dépendant des mesures de conservation » mais se rapproche de la catégorie « Vulnérable ».
- Data deficient
- DD (« Data Deficient » : Données Insuffisantes) : Insuffisamment documenté c'est-à-dire qu'on ne dispose pas d'assez d'informations pour évaluer directement ou indirectement son risque d'extinction en fonction de sa distribution et/ou du statut de sa population.

#### **Législation Camerounaise (MINEF) :**

- Classe A : Espèces intégralement protégées, rares ou en voie de disparition,
- Classe B : Espèces partiellement protégées ; elles ne peuvent être chassées, capturées ou abattues qu'après obtention d'un titre d'exploitation de la faune
- Classe C : Espèces partiellement protégées

**Annexe 6**  
**Faune aquatique et pêche**



# PROJET DE BARRAGE DE NACHTIGAL

## Réactualisation de l'Étude d'Impacts Environnemental et Social

### *Écologie aquatique et Pêches*



Embarcation de pêche sur la Sanaga au lieu-dit «Njoré ex-campement Malien», 20 km environ en amont de l'axe de la digue en projet (Photo Pouomogne, 2 juin 2011)

Juin 2011

Par Dr Victor Pouomogne  
Expert en Halieutique, Chercheur IRAD Cameroun  
Email: [pouomognev@yahoo.fr](mailto:pouomognev@yahoo.fr); Tel +237 77 59 00 26

# SOGREAH – ERE Développement

## Table des matières

1. RESUME- INTRODUCTION .....	3
2. METHODOLOGIE.....	4
2.1. Brève description orientée de l’environnement écologique.....	4
2.2. Enquêtes auprès des pêcheurs .....	4
2.3. Inventaire ichthyologique ; qualité de l’eau.....	6
3. DESCRIPTION DE L’ETAT INITIAL DU SITE EN RELATION AVEC LA PECHE .....	6
3.1. Pratiques de la pêche: engins et techniques, saisonnalité.....	6
Engins et techniques:.....	6
Calendrier halieutique : .....	7
3.2. Typologie des pêcheurs; caractéristiques des zones de pêches.....	8
Typologie des pêcheurs :.....	8
Lieux de pêche: .....	8
Qualité des eaux, biotopes et habitats naturels :.....	9
3.3. Quantités pêchées ; traitements post-captures.....	9
Tonnages des captures :.....	9
Fumage du poisson pêché : .....	9
Evolution des volumes des captures au cours des dernières années : .....	10
3.4. Espèces pêchées ; Pisciculture .....	10
Poissons :.....	10
Pisciculture : .....	11
Faune aquatique non piscicole : .....	11
3.5. Importance socio-économique de la pêche à Nachtigal; les mareyeuses.....	11
Autoconsommation ; poissons importés: .....	11
Valeur marchande des productions: .....	12
Poisson frais et santé des populations: .....	12
3.6. Souhaits émis par les acteurs de la filière pêche dans la zone de Nachtigal .....	12
Souhaits des pêcheurs: .....	12
Souhaits des mareyeuses: .....	13
Souhaits pour tous: .....	13
4. CONCLUSION .....	13
BIBLIOGRAPHIE .....	14
ANNEXES .....	15
Annexe 1: Liste des abréviations, tableaux et illustrations .....	16
Abréviations .....	16
Tableaux.....	17
Illustrations (Nachtigal 2011).....	17
Annexe 2: Extrait du Cahier des charges de la sous-traitance .....	18
Annexe 3 : Rapport hebdomadaire HSE de l’équipe Pêches .....	19
Annexe 4: Liste des pêcheurs visités et interviewés pendant l’étude .....	20
Annexe 5. Calendrier détaillé de la mission.....	26
Annexe 6: Liste des poissons et autres espèces aquatiques de la Sanaga zone Nachtigal inventoriés pendant la période de l’étude (2006 et mai-juin 2011).....	29
Annexe 7 : Paysages de Nachtigal Pêches (mai-juin 2011).....	31

## 1. RÉSUMÉ- INTRODUCTION

La perspective de construire une usine de production à Nachtigal vise une disponibilité accrue d'électricité au Cameroun et particulièrement pour le groupe Rio Tinto Alcan, leader mondial en matière de production d'aluminium très consommateur d'énergie électrique. Une mission antérieure a réalisé une EIES en 2006 sur Nachtigal. Les retards au démarrage de la construction du barrage de Lom Pangar se répercutant sur les autres projets, il s'est avéré nécessaire d'actualiser l'étude de 2006, d'où la présente mission. Pour réaliser la présente analyse en relation avec la pêche, des visites de terrain étalées sur six jours ont été effectuées, suivies de synthèse et rédaction en salle sur une durée cumulée de jours entre le 30 mai et le 20 juin 2011. Au-delà des données bibliographiques collectées de certaines administrations et des documents spécialisés dans le domaine, tous **les acteurs de la pêche dans la localité ont été interviewés** sur diverses questions touchant entre autres les pratiques, les espèces capturées et les quantités en fonction des saisons dans l'année, les tendances d'évolution de la production sur plusieurs années antérieures, le devenir des captures avec l'implication prépondérante de femmes mareyeuses et transformatrices des poissons, et surtout l'éventualité d'un changement marquant dans l'activité en référence à 5 ans plus tôt. Les données synthétisées de ces entrevues ont été complétées de celles prises sur l'eau en assistant certains pêcheurs dans leurs activités de routine (analyse de la qualité de l'eau, observation des biotopes trophiques, collecte d'échantillons de poissons capturés). Les techniques éprouvées de la MARP ont été appliquées dans toute la phase de contact avec les acteurs de la filière. Toutes les informations synthétisées ont fait l'objet de validations à l'occasion de rencontres en groupe organisées dans les différents groupements de pêcheurs.

Les populations de pêcheurs susceptibles d'être affectées par le projet appartiennent à 3 départements dépendant respectivement de Monatélé et Nanga Eboko (rive gauche), et de Ntui (rive droite). Elles pratiquent la pêche comme une activité complémentaire de l'agriculture, principale activité dans la zone. Un total de **87 pêcheurs professionnels, 45 amateurs, et 68 mareyeuses** a été inventorié sur une distance 20 km de part et d'autre du site de la digue localisé dans la zone au large de Ndokoa-Ekombitie. Les engins de pêcheurs comprennent de petites pirogues monoxyles ou fait de 3 planches assemblées actionnables avec des pagaies, des filets maillants monofilaments, des palangres, des lignes, des nasses. **Trois espèces prédominent dans la trentaine inventoriée: *Labeo sp* (nez galeux ou Ilongo), *Barbus sp* (petit capitaine ou Ipoto), et *Briocynus macrolepidotus* (queue rouge ou N'nougou).** L'activité de la pêche est essentielle dans l'équilibre nutritionnel des populations, telle que confirmée par les responsables des centres de santé locaux. La principale saison de pêche court de mi-novembre à mi-janvier, avec des prises journalières par pêcheur de 10 kg de poissons en moyenne. La production totale annuelle résultant de l'activité des pêcheurs, en l'état actuel, est estimée à **193 tonnes de poissons**, autoconsommés à 30% environ ; elle génère de ce fait une filière commerciale estimée à près de **300 millions de FCFA/an**, vaillamment animée par des femmes mareyeuses très motivées à la commercialisation des produits en frais ou en plats cuisinés dont le « Ndomba ». Les attentes majeures des acteurs de la filière par rapport au projet restent en rapport avec l'amélioration des conditions de pêche et d'écoulement des produits (disponibilité de matériels plus efficaces, affectation de techniciens spécialisés pour encadrer l'activité), le renforcement de la santé dans la localité (plus de matériels de prévention et de médicaments à prix subventionnés dans les centres de santé), et le désenclavement des villages (entretien des routes, fourniture d'énergie électrique).

Les espèces de poissons pêchées rapportées plus haut sont en majorité inféodées aux eaux à écoulement rapide et aux substrats rocheux. La retenue devant générer des eaux plus stagnantes et des fonds organiques, le développement de ces espèces serait certainement affecté avec l'avènement du futur barrage. Les pêcheurs les plus anciens mettent par ailleurs en évidence la réalité d'une diminution significative des prises qu'ils attribuent à des perturbations engendrées par les eaux régulièrement lâchées en amont pour régulariser les débits depuis la construction du barrage de Song Loulou dans les années 1980. Ces impacts divers impacts, et les mesures compensatoires envisageables ont été largement évoquées en 2006 ; leur formulation est reconduite dans la présente analyse.

## 2. MÉTHODOLOGIE

### 2.1. Brève description orientée de l'environnement écologique

La zone étudiée est forestière humide à régime pluviométrique monomodale (zone agro-écologique 4 suivant classification IRAD), avec un climat du type équatorial de mousson, caractérisé par un indice pluviométrique  $> 2200$  mm (saison des pluies de mars à octobre),  $27^{\circ}\text{C}$  de température moyenne annuelle,  $2,8^{\circ}\text{C}$  d'amplitude thermique. L'humidité de l'air est  $> 80\%$ , et aucun mois n'est écologiquement sec (i.e. double de la température en  $^{\circ}\text{C}$   $>$  pluviométrie), même au cours des mois de novembre à février dits de saison sèche avec une baisse marquée des précipitations.

Au régime naturel, la Sanaga draine au niveau d'Edéa un débit allant de moins de  $100\text{ m}^3/\text{s}$  en février mars, à plus de  $6000\text{ m}^3/\text{s}$  en septembre octobre. Malgré la régulation par les barrages amont, cette variation de débit a des conséquences directes sur l'activité halieutique dans ce fleuve. La Sanaga présente sur son lit des rapides très accentués, en fait des zones de mini-chutes naturelles, qui amènent le non spécialiste à soupçonner d'emblée l'opportunité d'aménager des barrages à des fins énergétiques en ces lieux.

Les groupes ethniques Etons et Babouté (rive gauche, en allant respectivement vers Obala et vers Bandjock) et Sanaga (rive droite en allant vers Ntui) prédominent dans la zone d'étude. En dehors de l'exploitation forestière qui a généré quelques emplois et attiré quelques allogènes, les populations vivent ici essentiellement d'activités du secteur primaire (agriculture, pêche, chasse et coupe de bois), qui restent en apparence encore à un niveau de subsistance en dehors de quelques exploitations agro-industrielles de palmier à huile, de maïs ou de cultures horticoles (tomates, poivrons, etc.). Quelques carrières d'exploitation de sable extrait du fleuve Sanaga sont observées.

Nachtigal est un village à cheval entre les départements du Mbam et Kim (Ntui), de la Lekié (Monaté) et de la Haute Sanaga (Nanga et Boko). Ces départements sont peuplés respectivement de 85000, 460000 et 150000 habitants, ruraux à plus de  $50\%$ . (Adaptés de INS, 2001).

La production du seul fleuve Sanaga (hormis celle des retenues faisant partie du bassin versant) est estimée à 7000 tonnes/an. On recense 1 centre d'alevinage et de contrôle de pêche dans les trois départements concernés par la présente étude, précisément dans la localité de Monaté. (PNGE, 1995; Ngok *et al.*, 2005 ; MINEPIA, 2007).

### 2.2. Enquêtes auprès des pêcheurs

Pour circonscrire le volume de l'activité halieutique, nous avons procédé à des interviews de personnes clés impliquées suivant les techniques courantes respectant les traits d'attitude prescrits en la matière (humilité, ignorance optimale, triangulation, <http://www.icra.org>). Le guide d'interview abordait divers aspects comprenant les saisons de pêche, les techniques, les quantités capturées par saison, les espèces, les tendances d'évolution des quantités pêchées au cours des dernières années, l'organisation et l'encadrement de la profession (existence de GICs ou d'ONGs spécialisées, action de l'Etat, etc.), le devenir des poissons capturés avec le niveau d'implication des femmes dans la transformation et la commercialisation des produits.

Les interviews ont été réalisées avec tous les groupes de pêcheurs le long du fleuve sur une distance de 20 km en amont et en aval du site du futur projet. A la suite d'entretiens individuels, des rencontres en groupes en vue de valider certaines informations ont été organisées respectivement à: Ndjoré-Mikouama, Ndokoa-Ekombitié, Ndzi, Nachtigal rive gauche, Nachtigal rive droite- Ehondo-Njamé, et à Essougly (fig. 1 et 2). Les outils de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARF ; voir Poumogne, 1998) ont été largement utilisés pendant les rencontres afin de traquer au plus près la validité et l'envergure de l'information enregistrée. Les listes de tous les pêcheurs confectionnés à l'occasion de ces rencontres sont présentées dans l'annexe 4.



**Légende :**

○ Campement

Nombre de pêcheurs + maréyeuses:

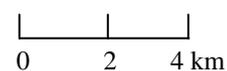
Essougly, 12+10 ; Nacht dte- Ehondo-Njamé, 35+15; Nachtigal gche, 35+12; Ndzé, 28+10 ; Ndoko, 12+10; Njoré, 10+11. Total : 132+68

↕ Localisation approximative du futur barrage

□ Localisation approximative de la centrale



Echelle approximative :



**Figure 1. Localisation des villages visités**

Source: Adapté de Magnet et Pouomogne, 2006.



Ndjoré



Ndoko



Ndzé



Figure 2. **Images des groupes de pêcheurs interviewés pendant la mission**

Photos Pouomogne, 30 mai-4 juin 2011

Lorsque les circonstances ont pu le permettre, nous avons assisté certains pêcheurs dans la pratique effective de l'activité halieutique. Au cours de ces opérations, plusieurs photos et vidéos ont été prises à la joie des pêcheurs, qui ont systématiquement sollicités que leur soient gardées des copies de ces photos à l'occasion d'éventuelles visites ultérieures.

### **2.3. Inventaire ichtyologique ; qualité de l'eau**

Pendant ou hors de ces opportunités de pratiques de la pêche avec les pêcheurs, nous avons systématiquement photographié des échantillons d'espèces piscicoles rencontrées. Tous les noms donnés par le pêcheur ont été soumis à la validation lors des rencontres suivant la MARP décrites antérieurement, sur la base des photos alors prises pour chaque poisson. En plus de manuels (Vivien, 1992 ; Stiassny et al., 2004), des catalogues de photos de poissons préalablement arrangés par nos soins sur la base d'études antérieures ont de même permis aux pêcheurs de statuer sur la présence ou non de certaines espèces non rencontrées pendant l'étude.

A des endroits spécifiques de l'emprise du projet, et afin d'avoir une idée du potentiel de productivité piscicole ambiant, l'eau du fleuve a été analysée in situ pour les paramètres suivants: température (Digital Thermometer -50 - +70°C), conductivité (conductimètre AQUALYTIC) et transparence Secchi (limite de visibilité et de réapparition du disque de Secchi).

## **3. DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE EN RELATION AVEC LA PÊCHE**

### **3.1. Pratiques de la pêche: engins et techniques, saisonnalité.**

#### **Engins et techniques:**

Les petits pêcheurs utilisent la ligne appâtée, ou l'épervier à partir des rives du fleuve en des endroits bien identifiés. Les pêcheurs professionnels possèdent une embarcation permettant de se déplacer plus au large pour poser les engins sur des sites encore plus propices pour la capture des

poissons. Ces embarcations consistent essentiellement en pirogues monoxyles uniplaces, ou fait de 3 planches assemblées pouvant transporter plusieurs passagers comme observées au débarcadère de Ndjoré. Les engins de pêche comprennent, hormis les deux déjà cités, des harpons, des filets maillants 2 à 4 doigts, des palangres, des nasses, des machettes. (fig. 3).



Navigation en pirogue monoxyle  
(opérations de pêche au large du  
campement Njoré)

Engin de pêche « gourah »  
(campement Nachtigal  
gauche Malien)

Filet maillant monofilaments  
(campement Doko)

Figure 3. **Embarcation et engins de pêche à Nachtigal**

Photo Pouomogne, 30 mai-4 juin 2011

### Calendrier halieutique :

Le déroulement de la journée typique du pêcheur peut être résumé comme suit: sortie sur l'eau avant 7H00 ; lever des engins posés la veille, collecte et conditionnement des captures *in situ*; retour au campement vers 10H30; vente des prises aux mareyeuses toujours en attente en bordure de l'eau. Nouvelle sortie sur l'eau vers 16H, soins, montage ou visite des engins (plus collecte éventuelle des captures), et retour avant 19H00. En période «morte», l'activité de la pêche n'a pas lieu tous les jours par semaine même pour les professionnels, et la sortie de l'après midi n'a pas lieu; les activités champêtres deviennent la principale alternative.

De façon ramassée, le calendrier de pêche dans la zone comprend trois saisons : une **saison très faste allant de mi-novembre à mi-janvier**, une saison moyenne de mi-janvier à mi-septembre, et une saison quasi-morte de mi-septembre à mi-novembre. Cette dernière correspond à la grande saison des pluies pendant laquelle l'activité de la pêche devient très dangereuse.

Pendant le même temps, l'aliment plus disponible dans l'eau du fleuve avec l'enrichissement en matières organiques et minérales apportées par les eaux de ruissellement amènent les poissons s'égayer largement dans toute la masse d'eau, d'autant plus qu'avec la crue, ces poissons apparaissent moins menacés par la pêche. Selon les pêcheurs interviewés, la baisse progressive des eaux subséquente à la fin des pluies et l'arrivée progressive de la saison sèche (novembre à janvier) favorisent le déplacement des embarcations et la pose d'engins de pêche sur la Sanaga, avec comme conséquence des prises plus importantes, qui stimulent davantage à pêcher. Par la suite (de février à juin), les lâchers d'eau des barrages de régulation au profit des usines de production AESonel de Song Loulou et d'Edéa, accentués dès le mois de février, modifient le régime naturel de la Sanaga et perturbent sporadiquement la pose des engins de pêche et la navigation sur le fleuve. Il y a donc une certaine baisse de fréquentation des zones de pêche, surtout pour les pêcheurs non professionnels qui s'adonnent alors plus aux autres activités du terroir (agriculture vivrière, chasse, etc.). Les périodes de février à septembre, et d'octobre- novembre, correspondent en fait, dans le calendrier agricole des derniers cités (qui constituent 55 % des personnes enquêtées), à la préparation des parcelles cultivées, des semailles et sarclages successifs, puis aux récoltes, respectivement.

### 3.2. Typologie des pêcheurs; caractéristiques des zones de pêches

#### Typologie des pêcheurs :

La quasi-totalité des populations riveraines des villages visités pratiquent la pêche, souvent depuis l'enfance. On évaluerait raisonnablement le nombre de pêcheurs adultes s'adonnant régulièrement à cette activité à un peu plus de 132 sur l'ensemble de la zone étudiée. Cette activité est pratiquée à temps plein par 66 % des pêcheurs. En conséquence, la filière génère en aval une activité de valorisation permanente de poissons par le fumage et les plats cuisinés sous diverses formes occupant quasi pleinement près de 68 mareyeuses (tab. 1). Sur la base du dernier recensement général de la population (INS, 2001) et le taux de croissance démographique, les villages de la zone emprise du barrage rapportés au tableau 3 devraient avoir une population active inférieure à 15000 habitants. Selon de données rapportées par l'équipe santé (entrevue du 8 juin 2011), les arrondissements de Batchenga (avec 6 villages dont Ndjoré, Ndokoa, Ndzi et Nachtigal bac rive gauche) et de Ntui (avec 8 villages dont Njamé, Ehondo et Nachtigal rive droite) comptent respectivement 22818 et 19700 habitants. En rappel, la population camerounaise est majoritairement jeune, avec plus de 60 % âgés de moins de 25 ans dont 20% dans la tranche 15-25 ans (INS, 2001).

Tableau 1

#### Effectif de personnes adultes pratiquant la pêche à Nachtigal (20 km de part et d'autre du site du projet

Localités	NDJORE-MINKOUMA	NDOKOA-EKOMBITIE	NDZI	NACHTIGAL RIVE GAUCHE	NACHTIGAL RIVE DROITE-EHONDO-NJAME	ESSOUGLY	TOTAL
Professionnels	10	7	28	15	15	12	87
Amateurs	0	5	0	20	20	0	45
Mareyeuses	11	10	10	12	15	10	68
Observations							

Les pêcheurs sont quasiment tous de sexe masculin, les femmes étant donc concentrées dans l'aval de la filière avec la commercialisation via la restauration en plats cuisinés. Agés de 20 à 90 ans, plus de 67% des pêcheurs ont dépassé la quarantaine. Quasiment tous sont mariés (90 %), avec une moyenne de 3 enfants par ménage sauf en rive droite où les ménages ont plus d'enfants (5 en moyenne). Le niveau d'instruction reste limité (plus de 90 % s'étant limités au CM2, et quelques illettrés). Les revendeuses sont par contre beaucoup plus jeunes (moyenne d'âge, 35 ans), souvent célibataires (près de 50%), avec en moyenne 3 enfants à charge, et souvent plus instruites que les homes. Tous, inclus les pêcheurs professionnels, sont aussi agriculteurs (manioc, banane plantains, palmier à huile). La plupart des pêcheurs amateurs se «débrouillent» comme conducteurs de moto-taxi, tenanciers d'épicerie ou de débit de boissons, guides, mécaniciens, démarcheurs de sable. Malgré un tempérament général très individualiste, des regroupements en GICs ont pu se faire dans chacun des villages afin de fédérer les efforts des jeunes pratiquant l'agriculture, l'élevage et la pêche. Cette tendance est beaucoup plus courante avec les femmes : il a ainsi été recensé dans chacun des villages visités entre 2 et 5 GICs animés par ces dernières (voir quelques noms de GICs dans l'annexe 4). Chaque groupe rassemble une dizaine de membres souvent stimulés par des idéaux d'entraide et d'acquisition de biens communs. Ces GICs constituent de véritables bases de sécurité sociale et de micro-financements relativement bien intégrés aux réalités locales. Dans le groupe de pisciculteurs et éleveurs de Ntui «CAEN» rassemblant une dizaine d'adhérents au village de Nachtigal rive droite par exemple, les membres ont pu réaliser des étangs piscicoles communautaires. Les doléances présentées juste avant la conclusion du présent rapport émanent essentiellement de ces groupes, lesquels sont apparus manifestement bien préparés pour exprimer ces besoins de la communauté.

#### Lieux de pêche:

Les lieux de pêche correspondent à toute l'étendue du fleuve au large du village où habite le pêcheur. Les pêcheurs des villages bordant immédiatement ou à moins d'un kilomètre du fleuve

sont quasiment tous de professionnels, tandis ceux plus éloignés sont majoritairement amateurs. Les matériels et techniques disponibles, de même que les caractéristiques du lit du fleuve ne permettent pas de s'éloigner vraiment de la portion du fleuve au large du village.

### **Qualité des eaux, biotopes et habitats naturels :**

Les caractéristiques physico-chimiques mesurées révèlent des eaux très favorables au développement des espèces courantes de poissons tropicaux: eau relativement chaude avec une **température supérieure à 27°C, conductivité d'environ 90 microS/ cm** traduisant un niveau appréciable de richesse en sels dissous, transparence Secchi < 0,8m traduisant certes une certaine turbidité tellurique, mais surtout de la richesse en aliments naturels. Le lit est parsemé de rochers et le courant alterne en rapides et en pools, ce qui contre-indique l'utilisation de moteurs hors-bords. Malgré l'ensablement des biotopes, l'action érosive régulière des courants d'eau lâchée des barrages en amont accentue le développement de zones de sous-berges et le déchaussement des racines échasses de la végétation littorale.

De telles zones peuvent constituer des opportunités nouvelles pour certaines espèces à pouvoir mieux s'adapter à l'environnement du cours d'eau très fluctuant, particulièrement en période de crue avec l'inondation de ces zones.

### **3.3. Quantités pêchées ; traitements post-captures**

#### **Tonnages des captures :**

Pendant les 2 mois de très bonne pêche (fin saison des pluies début saison sèche), les sorties journalières par pêcheur ramènent une moyenne de 5 paquets (environ 2,5 kg/paquet) pour les professionnels, 7 jours sur 7, et 4 paquets pour les occasionnels, 3 jours sur 7. En janvier-septembre, les quantités pêchées sont respectivement de 2 paquets \* 6jours /7 et 1 paquet \* 2 jours /7. En période morte, les captures chutent à 1,5 paquets \* 5 jours /7 et 0,5 paquet \* 1 jour /7. Dans l'année, la bonne saison s'étend sur 9 semaines (mi-novembre à mi-janvier), la moyenne saison sur 35 semaines (janvier septembre), et la moins bonne, 8 semaines. Sur ces bases, un pêcheur professionnel capturerait ainsi en moyenne par an  $12,5\text{kg} \times 9\text{semaines} \times 7\text{jours} + 5\text{kg} \times 35\text{semaines} \times 6\text{jours} + 3,75\text{kg} \times 8\text{semaines} \times 5\text{jours} = 1987,5 \text{ kg}$ , soit pour les 87 professionnels = 172912,5 kg. Les amateurs captureraient pour leur part :  $10\text{kg} \times 9\text{semaines} \times 3\text{jours} + 2,5\text{kg} \times 35\text{semaines} \times 2\text{jours} + 1,25\text{kg} \times 5\text{semaines} \times 1\text{jour} = 451,25\text{kg}$ , soit pour les 45 amateurs = 20306,25kg. Pour l'ensemble de la pêcherie couvrant toute la zone emprise du projet (i.e. de Essougly à Njoré), la production actuelle est ainsi évaluée à 193218,75 kg, soit **environ 193 tonnes/an**.

#### **Fumage du poisson pêché :**

**Le poisson est essentiellement vendu à l'état frais**, rarement fumés pour quelques pêcheurs transhumant sur des îlots proches du site du barrage, dont celui d'Okekama, 10 km environ en amont du bac de Nachtigal. La proportion fumé varie entre 15 et 30%, avec une part d'autoconsommation de poisson à l'état fumé en saison suivant la période de bonne pêche pouvant atteindre 40% des poissons capturés.

La congélation est quasi absente, la réfrigération-congélation étant pratiquée par certaines mareyeuses en attente de clients exigeant dans la fraîcheur des produits dans les bourgades de Batchenga ou de Mbandjock. La majeure partie du poisson frais va dans la restauration directe des ménages sous diverses formes de plats cuisinés (fig. 6).

## Évolution des volumes des captures au cours des dernières années :

Des enquêtes faites auprès des plus anciens pêcheurs rendent compte de la réalité d'une baisse effective des quantités de poissons en comparaison aux décennies antérieures. Ces pêcheurs font une corrélation avec la construction des barrages de régulation alimentant l'usine électrique de Song-Loulou. Les lâchers réguliers des eaux des retenues amont auraient perturbé durablement la vie des poissons dans le fleuve, les rendant inaptes à se multiplier au niveau optimum. En outre, le nombre de pêcheurs aurait globalement augmenté dans la zone avec les difficultés liées à la crise économique dans les villes et amenant plusieurs à revenir au village et se débrouiller dans la pêche, de même que l'arrivée intermittente de quelques pêcheurs étrangers. Les données d'archives fournies par les responsables locaux du MINEPIA et rapportées dans Pouomogne (2009) corroborent quelque peu cette analyse des faits. Le tableau 3 rappelle quelques données indicatives sur l'évolution des productions et des effectifs des pêcheurs dans la zone de Song-Loulou en aval de la pêcherie rapporté ici.

Tableau 3 :

### Évolution de la production de poissons par la pêche à Song-Loulou de 1975 à 2007

Année	1975	1980	1981	1982	1983	1985	1990	1995	2000	2005	2007
Effectif des pêcheurs	42	55	58	68	69	77	84	77	74	74	74
Production (t)	205	203	215	189	173	140,5	100	83	69,4	68,5	68,7
Capture par pêcheur (t)	4,881	3,691	3,707	2,779	2,507	1,825	1,190	1,078	0,938	0,926	0,928

Source: Pouomogne (2009).

### 3.4. Espèces pêchées ; Pisciculture

#### Poissons :

27 espèces de poissons ont été identifiées représentant 15 familles (liste des spécimens inventoriés en annexes 6). Les cyprinidae et les alestidae avec chacune 4 espèces sont les plus représentées dans la diversité spécifique de cette portion du fleuve.

Les groupes d'espèces les plus fréquents dans les prises selon les pêcheurs comprennent: *Bryocynus macrolepidotus* (« queue rouge », ou N'nougou, Alestidae), *Labeo spp* (Cyprinidae; en Sanaga «Ilongo», ou nez galeux), *Barbus sp* («Ipoto, ou « petit capitaine »), *Synodontis spp* (Mochochidae ; Nkorokoro, ou « tenue militaire »), *Chrisychthys spp.* (Clarotidae; nom commun en Français: machoiron; en local «Biyombolo»). Un peu moins fréquemment, des spécimens de *Lates niloticus* (Centropomidae, «capitaine») sont observés. *Barbus sp*, *Synodontis sp* et *Chrisichtys sp* abonderaient de juin à août, et les *Labeo*, *Briocynus* et *Hydrocinus* de novembre à janvier.

La majorité de ces poissons sont très inféodés aux rapides, et seraient affectées dans leur développement avec la construction du barrage comme cela été déjà observé avec le barrage de Song Loulou (Pouomogne, 2009).



« Biyombolo » (*Chrisychthys sp.*)  
(Ndokoa)



« Ipoto » (*Barbus sp.*) coloré gris sombre  
(Ndzi)



« N'nougou », « queue rouge » (*Briocynus sp.*) coloré rose gris  
(Ndzi)

Figure 4. **Espèces piscicoles pêchées à Nachtigal**

Photo Pouomogne, mai-juin 2011

En l'état actuel des connaissances, aucune parmi les espèces observées n'est endémique. En outre, aucune ne fait partie de la liste rouge de l'IUCN. Cette liste reste en fait en cours de constitution : une étude plus approfondie sur une durée plus longue serait requis pour trancher en toute quiétude sur le sujet.

### **Pisciculture :**

La pisciculture est de plus en plus présente dans l'ensemble de la zone étudiée, par rapport à 6 ans plus tôt. Les pêcheurs d'Ehondo ont ainsi après formation du GIC CAEN forcé l'encadrement du Technicien spécialisé en pêches et aquaculture basé à Ntui pour construire deux étangs piscicoles courant 2007 et 2008, ainsi que des initiatives de productions d'alevins de *Clarias gariepinus*. (Fig. 5). Des étangs sont de même rapportés à Ndzi avec la facilitation d'un religieux du nom du Frère Ayissi Athanase.



Etang piscicole, bien intégré dans l'Exploitation Familiale Agricole



La Délégué du GIC CAEN et son trésorier devant le premier étang construit



Filet moustiquaire pour protéger le petit bassin d'alevinage du *Clarias sp.*

**Figure 5. Etangs piscicoles à Ehondo**

Photo Pouomogne, 1er juin 2011

### **Faune aquatique non piscicole :**

Rentrent également dans les prises : grenouilles (*Conruea goliath*), crabes (*Scylla sp.*), tortues (*Trionyx triunguis*), escargots (*Achatina sp.*). Loutres (*Lutra maculicollis*), hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), crocodiles (*Crocodylus niloticus*), varans (*Varanus niloticus*), serpents (*Naja nigricolis*, *Python sp.*) et oiseaux de diverses espèces (dont canards) font partie de la faune semi-aquatique reconnues par les pêcheurs dans la Sanaga à Nachtigal; ces derniers sont rapportés causer de gros préjudices en prédation et destruction des filets dans l'activité des pêcheurs.

### **3.5. Importance socio-économique de la pêche à Nachtigal; les mareyeuses**

#### **Autoconsommation ; poissons importés:**

De la production, les pêcheurs estiment que le cinquième est autoconsommé ou donné en cadeaux aux relations, le reste étant vendu pour subvenir aux autres besoins courants. Chez les amateurs, la quantité autoconsommée peut atteindre 50 %, mais la plus grande partie des prises est quasiment toujours commercialisée pour subvenir à divers besoins des ménages.

En saison morte, les populations locales sont amenées à consommer du poisson congelé (maquereaux), rendu disponible au prix actuel de 1300 FCFA/kg. Les quantités sollicitées dans ces situations restent modestes.

### Valeur marchande des productions:

Comme calculé antérieurement, les prises totales annuelles se chiffrent à 193 tonnes. En prenant un taux moyen raisonnable de 30% en autoconsommation, l'activité rendrait ainsi disponible sur le marché local près de 135 tonnes de poissons frais (70% x 193 tonnes). Le chiffre d'affaires annuel conséquent en relation avec ce produit en brut est proche de **162 millions de FCFA** (135253 kg x 1200 FCFA/kg= 162303750 FCFA). Ce revenu peut être doublé si l'on intègre les autres composantes de la filière (engins de pêche, valeur ajoutée par la conservation et la préparation des plats cuisinés, contribution à la nutrition des populations pauvres, etc.). La majorité de femmes de la zone sont des revendeuses de poissons frais, mais surtout sous forme de plats cuisinés : mets emballés dans des feuilles de *Musa sp*, (« Ndomba »), sauce tomate, incorporation en gâteaux de pistaches « Mikanda », bouillon, etc. (fig.6). En ajoutant l'effectif des 68 mareyeuses aux pêcheurs professionnels et amateurs, cela fait environ 200 personnes (soit environ 2% de la population) bénéficiaires direct d'un revenu global dépassant 0,3 milliard, soit **1,5 millions de FCFA par personne par an** ; dans le contexte local, ce niveau de revenu n'est pas dérisoire. Cette réalité met en exergue la réalité pour les autorités et autres bonnes volontés de contribuer à la pérennisation de la ressource poisson.



Figure 6. Valorisation du poisson en plats cuisinés à Nachtigal

Photo Pouomogne, 31 mai 2011

### Poisson frais et santé des populations:

Les responsables des centres de santé dans la zone confirment l'inexistence de situation de malnutrition chronique dans la localité, une réalité qu'il n'hésite pas à mettre en relation avec la disponibilité et l'accessibilité de poissons de qualité pour la majorité de la population locale. L'onchocercose, première affection, est en régression depuis 10 ans avec le programme de lutte intégrée réalisé avec la facilitation de la Sosucam. Ce programme en régression se doit d'être relancé. Les maladies liées à l'eau non potable (diarrhées, amibiases, vers intestinaux, typhoïde) viennent ensuite, puis en prévalence non négligeable, le paludisme et l'épilepsie.

### 3.6. Souhaits émis par les acteurs de la filière pêche dans la zone de Nachtigal

A l'issue des rencontres en assemblées dans les villages, pêcheurs et mareyeuses ont exprimé plusieurs souhaits en relation avec le projet de création d'une retenue à Nachtigal. Les doléances peuvent se résumer comme ci-après:

#### Souhaits des pêcheurs:

- une disponibilité accrue pour les matériels de pêche de qualité (filets maillants de 4 doigts et plus, lignes, hameçons, gilets de sauvetage,
- du matériels pour les campements de pêche (tentes, matelas, moustiquaires, torches, grillage de fumage, paniers de conditionnement de poissons fumés) et
- plus d'encadrement pour pérenniser la ressource exploitée, avec la nomination de technicien du type AVZ du MINADER dans chaque village, et création d'un centre de pêche à Ndzi, formation des pêcheurs aux techniques de pêche et de fumage améliorés.

### Souhaits des mareyeuses:

- Octrois de micro-crédits et des aides pour le développement de la filière, avec la promotion de matériels de transport, de conservation et de commercialisation dont glacières, parasols, etc. Plusieurs maréyeuses attestent que leurs activités de valorisation du poisson pourraient se renforcer si elles pourraient bénéficier de crédits avec des échéances de remboursement mensuels de 20000 à 50000 FCFA.
- Renforcement des capacités d'action des centres de santé avec l'apport de plus de médicaments

### Souhaits pour tous:

- La **fourniture de l'électricité** aux populations, la création et l'entretien des routes.
- La prise en compte sérieuse des biens concrets qui seraient affectés avec la construction de la future retenue.

## 4. CONCLUSION

Il ressort de l'étude de l'état initial du site du projet hydroélectrique de Nachtigal en relation avec la pêche que la zone compte environ **130 pêcheurs chefs de ménage débarquant 193 tonnes de poissons frais par an** à la base d'une filière pesant un peu plus de **162 millions de FCFA**. Peu de choses ont changé dans ces chiffres par rapport à 2006, mais les acteurs ne sont plus toujours les mêmes, avec une présence plus grande de pêcheurs Maliens. Les attentes de cette couche de la population pauvre et défavorisée par un certain degré d'enclavement sont très nombreuses vis-à-vis du projet ; les préoccupations concernent essentiellement l'amélioration des conditions de la pratique de l'activité, l'octroi de micro-crédits et de subventions aux mareyeuses largement regroupées en GICs, et le renforcement des centres de santé existant. L'étude a inventorié une **trentaine d'espèces de poissons**, dont trois dominantes, *Bryocinus macrolepidotus*, *Labeo parvus*, et *Barbus sp.*, toutes des **espèces inféodées aux eaux à écoulement rapide et aux substrats rocheux**; La retenue devant générer des eaux plus stagnantes et des fonds organiques, le développement de ces espèces serait certainement affecté avec l'avènement du barrage en projet. Les pêcheurs les plus anciens mettent par ailleurs en évidence la réalité d'une diminution significative des prises qu'ils attribuent à des perturbations engendrées par les eaux régulièrement lâchées en amont pour régulariser les débits depuis la construction du barrage de Song Loulou dans les années 1980. Les impacts et les mesures compensatoires évoquées en 2006 sont reconduits.

## BIBLIOGRAPHIE

- INS (Institut National des la Statistique). 2001. Archives courantes dont Annuaire statistique du Cameroun 2000. Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, MINEFI.
- Lévêque C., Bruton M.N. et Ssentongo G.W. (eds), 1988. Biologie et écologie des poissons d'eau douce africains. Orstom. 508 p.
- Lévêque, C., 1998. Biodiversité et gestion des systèmes aquatiques continentaux. Revue des sciences de l'eau N° spécial, 211-221.
- Lévêque C et Paugy D., 1999. Les poissons des eaux douces continentales africaines. Diversité, écologie, utilisation par l'homme. Editions de l'IRD, Paris . 515 p.
- Li S, Xu S. *Culture and capture of fish in Chinese reservoirs*. International Development Research Center and Southbound Sdn Bhd., 1995.
- Lorenzen K, Amarasinghe US, Bartley DM *et al.* Strategic review of enhancements and culture based fisheries. Pp 221-237, in Subasinghe P, Bueno P, Phillips MJ, Hough C, McGladdery SE., ed. *Aquaculture in the third millennium*. Technical proceedings of the conference on aquaculture in the 3<sup>rd</sup> millennium. Bangkok, Thailand, 20-25 February 2000, 2001.
- Lowe-McConnell R.H., 1975. Fish communities in tropical freshwaters. Logman London. 337 p.
- Lowe-McConnell, 1977. Ecology of fishes in Tropical waters. Edward Arnold Publishers Limited. London. 64 p.
- Lowe-McConnell R.H., 1977. Ecological studies in Tropical fish communities. Cambridge tropical biology series. 382 p.
- Magnet C. et Pouomogne V., 2004. Etude d'impact sur l'environnement halieutique, Barrage Lom-Pangar. SOGREA-ISL. 60 pages
- MINEPIA, 1994. Recueil des textes régissant l'élevage, les pêches et les industries animales. Contact hors série N° 1. CNFZV Cameroun/AGCD Belgique. 292 p.
- MINEPIA, 2003. Archives courantes. Direction des Pêches. Cité par Ngok et al., 2005.
- Ndounjo J., 2011. Rapport annuel d'activités 2010 du centre d'alevinage et de contrôle de pêche de Dehane. MINEPIA Edéa. 4 pages.
- Ngok E., Njamen, D., et Dongmo, J.V. 2005. Contribution économique et sociale de la pêche artisanale aux moyens d'existence durables et à la réduction de la pauvreté. FAO/PMEDP/Projet pilote N° 3. Version provisoire. 42 p.
- Paugy D., Lévêque Ch. et G. Teuguels, 2003. Poissons d'eaux douces et saumâtres de l'Afrique de l'Ouest / The Fresh and Brackish Water Fishes of West Africa. Tome 1 et 2. MRAC Tervuren, Belgique, MNHN Paris, IRD Editions Paris, France. 457 + 815 pages.
- PNGE, 1995. Programme National de Gestion de l'Environnement. Etudes sectorielles Secteur Pêches. Rapport MINEF Yaoundé.
- Pouomogne V., 1998. La « RAD », Recherche Agricole orientée vers le Développement, Version ICRA : Que peut en tirer l'IRAD du Cameroun ? IRAD Yaoundé / ICRA Montpellier. 27 p.
- Pouomogne V., 2000. Cours d'Aménagement des pêcheries. Polycopié, à l'usage des Techniciens en Aquaculture et en Pêches, CNFZV de Foumban. 75 p.
- Pouomogne V. and Pemsil DE., 2008. Recommendation domains for pond water aquaculture. Country study: Development and status of Freshwater aquaculture in Cameroon. WorldFish Center Studies and Review N° 1871. The WorldFishCenter. Penang. Malaysia. 60 pages
- Pouomogne V. 2009. Etude environnementale du barrage de Song Mbengué. Analyse des impacts et mesures compensatoires pour la Pêche. Rapport d'étude. 50 pages.
- Pouomogne V., 2010. Etude environnementale du barrage de Memve'ele. Etude de l'Etat Initial des lieux ; Analyse des impacts et mesures compensatoires pour la Pêche. Draft de rapport d'étude. 79 pages
- Pouomogne V., 2010. Etude environnementale du projet de barrage de Bini à Wara. Etude de l'Etat Initial des lieux ; Analyse des impacts et mesures compensatoires pour la Pêche. Draft de rapport d'étude. 78 pages
- Stiassny L.J.S., Teugels G.G. et Hopkins C.D., 2007. Poissons d'eaux douces et saumâtres de basse Guinée, ouest de l'Afrique centrale. Vol 1 et 2. 790 + 603 pages.
- Vivien J., 1992. Faune du Cameroun. Guide des mammifères et poissons. Edition GICAM-Coopération française. 271 pages.
- Welcomme RL, Bartley DM. Current approaches to the enhancement of fisheries. *Fisheries Manag. Ecol.*, 1998; 5: 351-382.

## **ANNEXES**

1. Liste des abréviations, tableaux et illustrations
2. Extrait du Cahier de charge de la sous-traitance
3. Rapport hebdomadaire HSE de l'équipe Pêches
4. Listes des pêcheurs visités et interviewés
5. Calendrier de la mission
6. Liste des poissons de la Sanaga dans la zone de Nachtigal inventoriés
7. Paysages de Nachtigal Pêches (mai-juin 2011)
- 8: Atlas des poissons de Nachtigal réalisé en 2006

## **Annexe 1: Liste des abréviations, tableaux et illustrations**

### **Abréviations**

AES-SONEL	Société Nationale d'Electricité
CACP	Centre d'Alevinage et de Contrôle des Pêches
CAMCULL	Cameroon Cooperative Credit Union League
CZV	Centre Zootechnique et Vétérinaire
°C	Degré Celsius
DPA	Direction des Pêches et de l'Aquaculture
DSCN	Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
EIE	Etude d'Impact Environnemental
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FCFA	Franc de la Communauté France Afrique (1 Euro = 655,95 FCFA)
GIC	Groupe d'initiative Commune
GWh	GigaWatts-heure
INC	Institut National de Cartographie
INS	Institut National de la Statistique
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
microS	Microsiemens
MRAC	Musée Royal d'Afrique Centrale
PNRVA	Programme National de Recherche et de Vulgarisation Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
TS-PAQ	Technicien Spécialisé Pêche et Aquaculture (système PNRVA)
WWF	World Wildlife Fund

## Tableaux

Tableau 1	Effectif de personnes adultes pratiquant la pêche à Nachtigal
Tableau 2	Evolution de la production de poissons par la pêche à Song-Loulou de 1975 à 2007

## Illustrations (Nachtigal 2011)

Figure 1.	Localisation des villages visités
Figure 2.	Images des groupes de pêcheurs interviewés pendant la mission
Figure 3.	Embarcations et engins de pêche
Figure 4.	Espèces piscicoles pêchées
Figure 5.	Etangs piscicoles à Ehondo
Figure 6.	Valorisation du poisson en plats cuisinés

## ***Annexe 2: Extrait du Cahier des charges de la sous-traitance***

- Identification des campements de pêcheurs (anciens camps présents en 2005 et nouveaux camps s'il y en a)
- Visite de ces camps et interviews des pêcheurs sur les points suivants :
  - ✓ Nombre de pêcheurs dans ces camps ;
  - ✓ Informations sur les pêcheurs : origine géographique, année d'arrivée sur le site, etc ;
  - ✓ Techniques de pêche et matériel observés ;
  - ✓ Principales espèces capturées selon la saison ;
  - ✓ Changements dans l'activité et évolution de la ressource halieutique observés au cours des dernières années dans cette partie de la rivière ;
- Relecture et mise à jour des sections de l'étude de 2006 relatives à la pêche : état initial (6.9 et 6.13), impacts potentiels (7.4.4), et mesures correctives.
- Participation à la révision des cartes et schémas afférents

Il n'est pas prévu de procéder à des pêches ou échantillonnage au cours de cette étude.

### Annexe 3 : Rapport hebdomadaire HSE de l'équipe Pêches

<b>Nom :</b> PECHES <b>Personnel concerné :</b> - Pouomogne Victor - Goura Florentin - Wouogo Marie-Françoise		<b>Responsable de lot:</b> - Dr Pouomogne victor	
<b>Semaine :</b> du 30 mai au 4 juin 2011 <b>Date de soumission :</b> 05/01/11		<b>Mission / Activités :</b> PECHES (reactualisation EIES Nachtigal)	
Jour et date	Nombre d'employés / terrain	Nombres d'heures travaillées	
30-05-11	2	8 * 2	
31-05-11	3	6 * 3	
01-06-11	3	9 * 3	
02-06-11	2	9 * 2	
03-06-11	1	8 * 1	
04-06-11	1	4 * 1	
<b>Accidents corporels recensés :</b>  AUCUN			
<b>Risques identifiés, situations à risques observés :</b> - Piqûres d'insectes -Traversée du fleuve en pirogue -Déplacements par moto-taxi -Piste en mauvais état dans la zone des chutes touristiques de Nachtigal			
<b>Risques pour la santé, problèmes sanitaires identifiés :</b> RAS; un membre de l'équipe (Marie) a eu des problèmes d'yeux le jeudi, mais sans incident majeur sur l'ensemble du travail			
<b>Contrôle effectué ou problèmes, incidents, difficultés rencontrés :</b>  RAS			
<b>Commentaires/suggestions/besoins :</b> RAS. Tout s'est passé cordialement avec les pêcheurs. Besoin d'avoir toujours un peu d'argent pour « motiver » nos interlocuteurs, post entretien ; le cas échéant, la cordialité les jours suivants pourrait être problématique.			

### Annexe 4: Liste des pêcheurs visités et interviewés pendant l'étude

Ordre de présentation: chronologie progressive des rencontres des pêcheurs interviewés, sur une quarantaine de kilomètres en amont et en aval du site du futur barrage

Village : EKOMBITIE-NDOKOA

Date 30/05/11, entre 12H30 à 14h30

Pêcheurs

N°	Noms et prénoms	Nationalité /ethnies	Age/statut matr. / Nbre enfts	Niveau d'études le + élevé / occupations annexes (bref cv)	Année début pêche à Nachtigal	Adresses et autres observations (village, n° de tel, qualité, etc)
01	Hamadjouké Bello	Foulbé	60/m/10		35 ans	Chef pêcheur ; prof
02	Yaya Jean	Baya	40/m/4	CM2/Agri-Chasse	25 ans	Adjoint chef ; maison blanche
03	Hamadjan Bello	Baya	40/m/2	CM/Chasse-Agri	Depuis enfance	
04	Diallo	Malien (Mopti)	40/c/0	3eme année coranique	Depuis enfance ;	Professionnel
05	Bouba Issa	Poli	Célibataire		25	Professionnel
06	Okala Njama	Babouté	m/4			Professionnel
07	Diallo Edari	Malien				Professionnel
08	Fofana Issa	Malien				Professionnel
09	Garba André	Malien				Professionnel
10	Ndolé André	Malien				Professionnel
11	Bouba Issa	Poli				Professionnel
12						
13						

Mareyeuses et commerçantes de plats cuisinés avec poissons locaux

N°	Noms et prénoms	Nationalité / ethnies	Age/ nbre enfts	Qualité (profession majeure/ secondaire)	Ancienne té dans la pêche	Adresses et observations
01	Ndengué Colette	Babouté				Représentante du Chef supérieur Babouté, tel 75 02 93 28
02	Edjimbi Marie					S /c chef pêcheur
03						
04						
05						

Au total à Ndokoa, 12 pêcheurs, dont 7 professionnels, et une dizaine de mareyeuses.

Par rapport à 2006, des décès et des départs se chercher ailleurs

Village : NJORE-MINKOUMA

Date : 30/05/11, entre 15h30 et 16h45

Pêcheurs :

N°	Noms et prénoms	Nationalité /ethnies	Age/statut matr. / Nbre enfts	Niveau d'études le + élevé / occupations annexes (bref cv)	Année début pêche à Nachtigal	Adresses et autres observations (village, n° de tel, qualité, etc)
01	Moussa Aboubacar	Baya/ Ngaoundéré	22/c/0	CM2	2 ans	Tel 78 79 48 01 professionnel
02	Ahmadou Moktar	Baya	35/m/2	CM1	14 ans	-
03	Seidou Martin	Baya	45/m/1	CM1	12 ans	96 57 87 05
04	Adamou Justin	Baya	42/c/0	3eme	1 an	Dit Pasto
05	Soulemane	Nigerian			3 ans	Spécialiste nasse
06	Norbert	Baya/Kaka				
07	Daouda	Tchadien	18/c/0			
08	Mgbeh Salifou	Tikar	65/c/0		12 ans	
09	Ahmadou	Baya				
10	Emile	Baya				
11	Abena Dieudonné		46/M/6		20	Minkouma / tel733 47 28

## Mareyeuses et commerçantes de plats cuisinés avec poissons locaux

N°	Noms et prénoms	Nationalité / ethnies	Age/ nbre enfnts	Qualité (profession majeure/ secondaire)	Ancienneté dans la revente de poissons	Adresses et observations
01	Essola Rose Sylvie	Mvele/Batanga/ Ebanga	37/m/3	3eme	8 ans	Tel 78 42 85 97 Minkouma
02	Essaneme	Mvele	41/5	CM2	15	95 68 04 95
03	Sem Régine	Mvele	43/2	CM2	7	Minkouma
04	Nya Goa B.	Mvele	33/2	CM2	5	
05	Mbeng Valérie	Nanga	47/7	3eme	16	
06	Messina Bibiane	Nanga	21/2	CM2	5	
07	Andela Gisèle	Eton	47/1	CM2	14	
08	Edjimbi Ivette	Nanga	27/2	CM2	7	
09	Mvotto Christelle	Nanga	18/2	CM2	3	
10	Evoutou Alice Y.	Mvele	21/2	CM2	3	
	Edjimbi Marie Claudine	Nanga		CM2	8 ans	
11	Mama Aminatou	Baya	28/m/1	CM	12 ans	Tel 70 70 85 18 ; Mme Seidou,
	Belle organisation avec dame Essola					

Au total à Njoré-Mikouma, 10 pêcheurs tous professionnels, et 11 mareyeuses.

Par rapport à 2006, 2 décès de pêcheurs (Droussou et Aladji), et plusieurs départs vers d'autres horizons, notamment les pêcheurs Maliens dont le Chef pêcheur Nourou Naramey.

Village : NACHTIGAL BAC rive gauche

Date 31/05/11, entre 14H30 à 16h20

## Pêcheurs

N°	Noms et Prénoms	Ethnie	Age	Marié M Célibat C	Nbre d'enfts	Niveau d'études le + élevé / occupations annexes (bref cv)	Ancienneté dans la pêche (ans)	Adresses et observations
01	Tsimi Michel	Eton	47	M	7	CM2	25	
02	Abanda Raphaël	Eton	33	M	1	CM2	11	
03	Ovah jean	Eton	25	M, 2	5	CM2	5	
04	Essama Ombolo Frédéric	Eton	59	M	1	CE	20	
05	Zolo Patrice	Eton	50	C	0		15	
06	Okali Jean	Eton	53	M	9		22	
07	Ngama Séverin	Eton	63	M	5+1			
08	Alima Grégoire	Eton	40	M	1+3		13	
09	Tsimi elias	Eton	39	M	0			
10	Mbina Mvogo	Eton	45	M	5		22	Spécialiste épervier
11	Adia Jean-Claude	Eton	28	C	0		10	
12	Mvogo Zacharie	Beti	42	M	1			
13	Ovoundi Polycarpe	Beti	39	M	6			
14	Enomanan Marie	Beti	24	C	0			
15	Mvogo Guy Désiré	Eton	28	M	0		12	70 62 71 12
16	Abé Kélé Guy Oli	Eton	25	M	1+1			
17	Etani Marcelin	Eton	49	M	3+1		30	
18	Nda Victor	Eton	21	M	0+1	Pêcheur/sableur	6	76 42 85 40
19	Mvogo Guy Bertin	Eton	18	Fiancé	0	Pêcheur/sableur		
20	Tanko	Baya	35	M	1	Pêcheur		Anciennement à Ndzi ; physionomiste
21	Ekoudi Atangana	Eton	45	C	3			Professionnel
22	Yada Frédéric	Eton	58	C	2		Depuis enfance	Professionnel
23	Tsimi Benjamin	Eton	57	M	2			Professionnel
24	Ayissi Roger	Eton	56	M	4			Professionnel
25	Tsougou Rémi	Eton	58	M	7			Professionnel
26	Ngah Etogo Joseph	Eton	44	M	4	CM, chauffeur, mécanicien, scieur	20	99 65 65 04
27	Adamo Ado	Banyo	45	M	1	CE. Berger	23	75 56 44 68
28	Djibril	Bororo	45	M	1	Illettré, berger	3 ans	Professionnel
29	Sékou	Malien	45	M	6	Illettré	1 an	Professionnel

30	Ahmadou	Malien	37	M	1	Illettré	1 an, du pont Ebebda	Professionnel, tel 94 59 62 75
30	Bayor	Malien	25	C	0	Illettré	1 an	Professionnel
31	Maré	Malien	25	C	0	Illettré	1 an	Professionnel
32	Drogba	Malien	33	C	0	Illettré	1 an	Professionnel
33	Abakai	Malien	41	C	0	Illettré	1 an	Professionnel, tel 77 43 00 55/ 77 95 58 21
34	Etoga Essemze Parfait	Eton	56	C	1	Illettré	Depuis enfance	Professionnel
35	Embolo Bikala	Eton	45	M	7	CM2	10	Professionnel

### Mareyeuses et commerçantes de plats cuisinés avec poissons locaux

N°	Noms et prénoms	Nationalité / ethnies	Age/ nbre enfts	Qualité (profession majeure/ secondaire)	Ancienneté dans la pêche	Adresses et observations
01	Mewolo Clémentine Clarisse	Eton	25/C/2+1			
02	Temgba Ombe Rosalie	Eton	31/C/3	Revendeuse	Plus de 10 ans	
03	Tolo Yvonne	Eton				
04	Ima épouse Tanko Marthe	Baya	34/M/1			Mme Tanko
05	Awara Jacqueline					
06	Tschango Marie-Chantal					
07	Andela Patricia					
08	Enli Isabelle		M/4			
09	Efoum Nathalie		C/1			
10	Minleu Jeanne d'Arc		M			
11	Enli Isabelle		M/4			
12	Efoum Nathalie		M/8			
13						

Au total à Nachtigal bac rive gauche, 35 pêcheurs, dont 15 professionnels, et une douzaine de mareyeuses. Par rapport à 2006, des décès (Nanga Brigitte) et des départs vers d'autres horizons ; arrivées entre autres de 5 pêcheurs Maliens, remontant du pont d'Ebebda.

Village : NACHTIGAL BAC rive droite-EHONDO-NJAME

Date 1er/06/11, entre 12H15 et 15H30

Pêcheurs

N°	Noms et Prénoms	Ethnie	Age	Marié M Céli b C	Nbre enfts	Niveau d'études le + élevé / occupations annexes (bref cv)	Ancienneté dans la pêche (ans)	Adresses et observations
01	Yamo Ambaka Hubert	Sanaga	1961	M	12	4eme méca	1987	Ehondo, tel 77 19 82 43
02	Nga Dieudonné	Sanaga	1967	M	8	CM2 ; conducteur engins lourds	1988	77 31 41 36 ; délégué du GIC AEPEN
03	Omenga Jean-Louis	Sanaga	1964	Divorcé	9	Idem ; ex SCPD jeunes agriculteurs de Nachtigal	1994	98 61 11 81
04	Ehongo Jean-Marie	Sanaga	1957	divorcé	2	1ere ; chauffeur grumier	Depuis enfance	75 45 08 88
05	Koumou Jean-Claude Fabien	Sanaga	1958	M	0	5eme, maçon	Depuis enfance	96 15 46 66
06	Mballa Okala Dominique	Sanaga	1944	M	10	CM2 ; employé Brasseries retraité	Depuis enfance	77 46 21 43
07	Ekono Jean	Sanaga	1951	C	11	CM2	Depuis enfance	-
08	Yangou Roger	Sanaga	1961	M	7	CM2	Depuis enfance	Njame

09	Ndongo Ngama	Sanaga	1962	M	5	CM2	Depuis enfance	Ehondo, 70 35 99 03
10	Essomba Nkengué	Sanaga	1964		11			7797 24 88, Pêcheur expérimenté
11	Maopo Guy	Sanaga	1964	M	7	1ere	1988	Ehondo ; professionnel ; 97 02 71 04
12	Mboda Henri	Sanaga	1964	M	4	4eme	1990	Njame ; 76 08 70 92
13	Mbene Mbono	Sanaga	1952	M	7	CM2	1990	Njame ; Mbiatchoute
14	Soua Magloire	Sanaga	1958	M	0	CM2	Depuis enfance	Njame
15	Mengui Endomo	Sanaga	1955	M	8	CM2	Depuis enfance	Ehondo
16	Enga André	Sanaga	1940	M	bcp	CM2	Depuis enfance	Njame
17	Essende Ntolo	Sanaga	1959	M	5	CM2	1987	Ehondo, professionnel
18	Mengui Ndom	Sanaga	1940	M	bcp	CM2	Depuis enfance	
19	Tchanou Damen	Sanaga	1950	M	7	CM2	Depuis enfance	Ehondo
20	Tchango Yano	Sanaga	1960	M	8	CM2	1986	Ehondo
21	Ngoumie Beno	Sanaga	1957	M	2	CM2 ; menuiserie	Depuis enfance	Ehondo ; 76 88 87 34 ; trésorier du GIC
22	Manga Atangana	Sanaga	1970	M	1	Bacc	2008	74 71 65 40
23	Tongale John	Sanaga	1972	M	4	Université	2008	74 65 18 83
24	Okale Zacharie	Sanaga	1975	M	2	CM2	1995	
25	Toué Ebelle	Sanaga	1957	C	0	CM2	Depuis enfance	Professionnel ; campement Okekama
26	Ngoumé Joseph	Sanaga	1959	M	5	CM2-CAP, SCB	1987	94 21 28 75
27	Manga Ayissi	Sanaga	1982	C	3	CM2	1992	
28	Manga Salomon	Sanaga	1975	C	3	1994		
29	Bikaka	Sanaga	1970					
30	Belinga Jean-Marie	Sanaga	1953		0	CM2	Depuis enfance	
30	Ngoumé Jean-Paul	Sanaga	1988	M	2	CM2	Depuis enfance	
31	Olinga Ayissi	Sanaga	1970		6	CM2	Depuis enfance	Ehondo
32	Abéga Fidèle	Sanaga	1964		3	CM2	Depuis enfance	Plongeur
33	Ndzana Ambroussoire	Sanaga	1968		2			
34	Mengwa Nkengué	Sanaga						Njame

#### Mareyeuses et commerçantes de plats cuisinés avec poissons locaux

N°	Noms et prénoms	Nationalité / ethnies	Age/ nbre enfnts	Qualité (profession majeure/ secondaire)	Ancienneté dans la pêche	Adresses et observations
01	Bona Mbédja Marie	Sanaga	1975/0	CM2		
02	Nkengué Thérèse	Sanaga	1962/2	CM2	1990	Ehondo 75 00 16 93
03	Atina Angéline	Sanaga	1960/M/2	CM2	1990	
04	Embolo Rosalie	Sanaga	1974/M/2	5eme	1990	
05	Mballa Marie	Sanaga	1959/M/1	CM2	1987	
06	Ayaba Anne	Sanaga	1960/M/1	CE	2005	94 15 46 66
07	Ndanda Marie	Sanaga	1960/M/5	CM1	1985	

08	Beyene Elisabeth Sylvie	Sanaga	C/5		30 ans	97 10 95 88 / 75 46 23 05
	Souga Tsimi Pancrace		1984/fiancé/ 4		4 ans	75 46 23 35
	Ayina Mexo Isabelle	Sanaga	18ans/M/3		2 ans	
	5 revendeuses à Njamé					

Au total à Nachtigal bac rive droite- Ehondo- Njame, 35 pêcheurs, dont 15aine de professionnels, et une quinzaine de mareyeuses.

Par rapport à 2006, beaucoup de départs vers d'autres horizons, des prisonniers (Adji Jean, Kassikamou) ; arrivée de pêcheurs Maliens, refoulés ailleurs.

Belle effort de regroupement depuis 2005, avec le GIC GAEPEN, avec 9 membres

Village : NDZI

Date : 1er/06/11, entre 16H30 et 18H00

Pêcheurs :

N°	Noms et prénoms	Nationalité /ethnies	Age/statut matr. / Nbre enfts	Niveau d'études le + élevé / occupations annexes (bref cv)	Année début pêche à Nachtigal	Adresses et autres observations (village, n° de tel, qualité)
01	Aminou Assetna Alassan	Nigéria/Amtchide/Cmr nat	58/M/14	CM2 ; épicier	15/01/1993	Chef Pêcheur ; 76 42 80 87
02	Abena Dieudonné	Mikama	46/M/6	Radio Lumière, Batchenga	20	SG du groupe ; Tel 74 39 31 31 / 77 33 47 28
03	Ngah Désiré	Nkolodom	45/M/7		15	
04	Beta Gérard	Mbelle-Obala	38/M/6	CM ; Sableur	Depuis enfance	
05	Tamboura Barberou	Malien	60/M/8		30	Tel7554 78 61
08	Nana Ibrahim	Foulbé/ Ngaoundéré	70/M/		25	96 98 46 90
09	Naouraman Oumar	Nigeria/ Amchide	69/M/9		5	78 40 07 40
10	Mballa Aoudou	Kaka/ Tibati	52/C/0	CM2	1977	74 22 11 34
11	Samba Guindo	Malien	48/C/0	illettré	15	78 58 12 99 ; vice chef
12	Baba Boubakar	Baya/Haoussa	45/M/2	CP	18 ans	75 62 83 49
13	Bougadar	Malien	36/m/1	coranique	Depuis enfance	97 58 07 39
14	Amadou Ali	Fally	44/C/2	4eme	2000	
15	Gara Alphonse	Toupouri	55/C/0	4eme topographie	2005	
16	Ousmanou	Dabo, Guider	40/M/2		1982	
17	Abdoulaye	Malien	26/C/0		2009	
18	Moussa Brema	Malien (Mopti)	36/C/1	6eme	2010 venant de Odondo	76 38 24 12
19	Awalou Salli	Foulbé	28/C/0	illettré	2006	78 84 80 62
20	Ibrahima Daouda	Rey Bouba	35/M/0	3eme	2005	78 42 84 55
21	Melingui	Eton	48/M/7	CM2	1990	
22	Sheriff Boukar	Kanouri	53/C/0	illettré	2005	70 72 19 37
23	Lebogo Nkoa Alain	Eton	39/M/5	4eme, chauffeur mécanicien	2003	74 34 13 88
24	Ngougo Romuald	Eton	45/M/7	Tle	1990	
25	Majie Raymond	Laka Garoua	30/C/0	CP	1991	
26	Foe Ndong louis	Ndzi	44/C/1		10	
27	Mani Alain Jules	Nkongbong-Monatélé	39/M/4			
28	Abdourama Noumar		46/M/4		21	
29						

## Mareyeuses et commerçantes de plats cuisinés avec poissons locaux

N°	Noms et prénoms	Nationalité / ethnies	Age/ nbre enfts	Qualité (profession majeure/ secondaire)	Ancienneté dans la revente de poissons	Adresses et observations
01	Nga Ramatou	Eton	1974/M/8			96 13 85 89
02	Ndin Mvedjane		40/M/4		7	77 79 29 64
03	Bella Pauline Aline		28/M/1		23	96 36 32 63
04	Des GICs, mais pas légalisés					
05						

Au total à NDZI, 28 pêcheurs tous professionnels, et une dizaine de mareyeuses.

Par rapport à 2006, 1 décès de pêcheur (Noah Antoine), et plusieurs départs vers d'autres horizons, et plusieurs arrivées de pêcheurs Maliens.

Village : ESSOUGLY

Date 02/06/11, entre 15H30 à 16h15

## Pêcheurs

N°	Noms et prénoms	Nationalité /ethnies	Age/statut matr. / Nbre enfts	Niveau d'études le + élevé / occupations annexes (bref cv)	Année début pêche à Nachtigal	Adresses et autres observations (village, n° de tel, qualité, etc
01	Bobo Mimpei Dieudonné	Sanaga	50/M/8	CM2	Depuis naissance	s/c Sabine, 75 48 35 69
02	Ndjana Abanda	Sanaga	43/m/5	3eme	1995	
03	Engah Tso	Sanaga	57/M/bcp	CE	Depuis enfance	
04						
05	Dizaine de maliens en novembre-janvier					
06	Suspicieux !					
07						
08						
09						
10						
11						
12						
13						

## Mareyeuses et commerçantes de plats cuisinés avec poissons locaux

N°	Noms et prénoms	Nationalité / ethnies	Age/ nbre enfts	Qualité (profession majeure/ secondaire)	Ancienneté dans la pêche	Adresses et observations
01	Sabine ...					
02	3 autres femmes !					
03						
04						
05						

Au total à Essougly, douzaine de pêcheurs, tous professionnels, temporairement 5 Maliens. Une dizaine de mareyeuses.

Non enquêtés en 2006.

Au total en 2011 sur la zone Njoré-Essougly :

Pêcheurs : 132, dont

Prof :  $12+28+15+15+10+7=87$  professionnels ;

(dans l'ordre : Essougly+Ndzi+NachD+NachG+Njoré+Ndokoa)

Amate :  $0+0+20+20+0+5=45$  amateurs

Maréyeuses :

$10+10+15+12+11+10=68$  maréyeuses

## **Annexe 5. Calendrier détaillé de la mission**

### **Mission EIES Nachtigal 2.**

#### **Annexes : Notes prises au jour le jour in situ avec l'Ipaq**

##### **Mardi 3 mai 2011.**

A ERE, rencontre équipe Sogreah, dont Bernard Yon et Matthieu Frédéric. Facilité par Nsangou Adamou. 15jrs en mai-juin.

Dzana Joseph, 77646188, sociologue

Images satellites janv11

20 jours pêche

Même étude: juste réactualisation, mise à jour; revisiter les pêcheurs, et voir départ, arrivées, nouveaux campements, etc; pas d'échantillonnage de poissons!

Etc...

##### **Dimanche 29 mai 2011.**

Fban-Bafoussam- Yaoundé de 18H à 02H30. Un vrai calvaire que cette conduite de nuit heure sommeil de l'horloge biologique: plusieurs incidents de flash somnolence!... A ne pas récidiver, HSE oblige.

Consommation gazoil: 300 km à 13500FCFA, ou 27l gazoil, soit 45FCFA/km ou 9l au 100.

##### **Lundi 30 mai 2011**

08H14. Départ de Ydé

Photocopies guides enquête et liste pêcheurs à Obala (25FCFA/copie); Tangui

La voie est bitumée!

10H. Ekombitie Ndokoa; accueil Florentin Goura averti la veille par tel (76532516); 2 pêcheurs prêts: Yaya Jean (maison blanche entrée Ndokoa), et Haman Bello, apparemment rond!

12H.00 Ndjie résidence. Physico-chimie eaux Sanaga:  $te=28.5^{\circ}C$ ; conductivité = 95 mS/cm;

Interview Nana Ibrahim, 96 98 46 90 (en 2006, avait capturé gros capitaine) Rdv avec gpe mercredi 15H.

Ndokoa marp; interview Jean Yaya

Mikouma

Interview de Mme Rose Essola sylvie, revendeuse!

Njoré ex-campement Maliens; Marp avec Moussa et Ahmadou

16H10. Eaux Sanaga Ndjoré, aval Comapalm:  $Tre= 27^{\circ}C$

Conductivité = 80 mS/cm

Campement malien est devenu Baya.

Abondance espèces par saison d'après Ahmadou (Baya):

+++ Gale (ngota), machoiron (nguegwai), capitaine colbert (yarta, zorobane, zoropgon)

Machoiron dès janvier

---: queue rouge, tremblant (qr blc), et contreplaqué (qr sans écailles).

Dame Aminatou, Baya, souhaite congélateur, à localiser à Bandjock...

16H30. Départ Ndjoré; étang Comapalm dans la broussaille!

17H45. RDV confirmée Ndzi :ercredi 15H, avec chef des pêcheurs chez le chef de village de Ndzi. Chef jeune et avenant!

19H45. Arrivée Yde Nyom

Discussions avec GodLove, soudeur.

Coucher vers 23H.

##### **Mardi 31 mai 2011**

08H45. Formation HSE pour Nachtigal, à Ydé Rio tinto alcan Cmr, immeuble standard chartered. 15aine de participants !

Par Jean-Marc Lajoie, Rio Tinto Alcan.

Durée : 08H45-11H00

Conviction : Tout travail peut être fait sans que personne ne se blesse

H-S-E : Santé Sécurité Environnement (Health Safety & Environment

On met tout ce qui est de notre possible pour que le travail se fasse sans accident.

-Téléphone portable et conduite automobile ne font pas bon ménage !... même en mains libre

Rio Tinto : Leader mondial de l'exploration, de l'exploitation et de la valorisation des ressources minérales de la terre.

Nos valeurs : sécurité ; développement durable ; intégrité. En respectant les LOIS et coutumes des pays et collectivités qui nous accueillent.

Le Cameroun dispose de 12000 MegaWatts, dont 6000 sur la Sanaga.

RTA au Cameroun : grâce à Alucam, 52 ans de présence. 46,7% Etat du Cmr ; RTA, idem ; AFD, 5,6%, et employés 1 ;1%

Notre vision s'appuie sur nos valeurs fondamentales d'équité, d'intégrité, etc...

**Stratégie :**

Tous les incidents sont évitables. A RTA, la main d'œuvre se compose de personnel et des entrepreneurs et leur sécurité est la priorité de l'organisation...

Cycle : Check, Review, Plan and Do et ça recommence!

1900 morts sur la route Ydé-Dla en 2010. Inacceptable pour moins de 300 km!

Personnel compétent et bien formé ; tenue régulière de réunions HSE (quotidien-hebdomadaire) et bon système de communication (téléphones portables chargés); planifier le travail ; port des EPI ; plan de mesures d'urgences, à tester régulièrement.

Interdit de prendre de l'alcool sur chantier ou au travail

Harcèlement de quelque nature que ce soit interdit

HSE est l'affaire de tous : chacun a la responsabilité de ne pas se mettre ou mettre en danger ses collègues ;

Tout incident doit être rapporté au supérieur

Les employés ont le droit de refuser ...

**Conduite :**

Circulation nocturne interdite (18H à 6H)

Fiche RTA disponible pour inspection véhicule : clignotants ; freins ; jeu volant, etc

Port de ceinture de sécurité obligatoire

Pas de téléphone portable

Limitation de vitesse à respecter (70 km/h maxi); distance de sécurité

Pas de transport à l'arrière de pick-up

Garer en position départ

Attention aux enfants

Bref Gros Bon Sens

Équipement d'urgence : trousse premiers soins ; extincteurs ; balise ; gilet réfléchissant ; corde de halage ; torche ; cale pour roue lorsque stationné ; machette

Nommer une personne responsable des transports...

Utilisation de la machette

Penser à l'eau, au casse-croûte énergisants, prendre des pauses

EPI : Gants ; casques ; anti-bruits ; bottes ; vêtements réfléchissants ; dossars ; etc.

Chasse interdite ! Feu de brousse interdit.

Responsable général sécurité : Gérard Nanko de ERE, 99 93 65 37/ 77 58 00 59. Victorin Atangana d'Alucam, 77 93 60 64

Police secours : 117

**Questions-Réponses :**

Q. A quand le barrage ? R. Le temps va encore passer avant car Lom Pangar reste la préalable

Q. Electricité pour la communauté ? R. RTA n'électrifie pas ; il peut cependant influencer les responsables gouvernementaux pour que les reliquats d'énergie soient disponibles pour les populations; pouvons réaliser des pico-installations, ponctuelles.

Fin vers 11H30.

Rdv mercredi 08 juin 08H30 à ERE pour restitution ! Collecter si possible des données enquête ménage pour aider équipe socio-économique.

12H. Ydé-Nachtigal (14H)

Marp jusqu'à 16H30. Rvd pris Njame demain matin! Bac ne fonctionne pas! Des pirogues pour traversée à 500FCFA.

Ydé Nyom à 18H15. 60km du bac.

Rapport Sarnissa suite

Coucher à 22H00.

Mercredi 1er juin 2011

08H45. ERE siège; perçois avance honoraires (916KF-5%) plus carburant (90KF) total 1580 €

10H. Yde Nachtigal. Crevaion: goura attend pour changer roue.

Traversée bac 500FCFA / personne. Délégué GICAEN m'attendait; moto jusqu'au village à 3,5 km.

Marp avec dizaine de pêcheurs (moi-même) et revendeuses (Marie). Visite 2 étangs piscicoles 500 900 m2 conçus par Moluh Luc, construits 2009 et 2010; alevins par Zong Edouard, actuellement à Ntui. Bac alevinage clarias protégé! Tre= 27°C, Conductivité = 325mS/cm. Don 3000+4500 à délégué. Note: pêcheurs à Esongoli, 7 km aval bac. À voir...

15H30. Départ du bac; physicochimie nachtigal bac, 16H15: tre=27°C, Conductivité = 80mS/cm.

16H30. MARP NDZI avec quinzaine de pêcheurs + revendeuses poissons !

Dizaine de nouveaux dont Maliens.

18H05. Rencontre avec Olinga Nyaga dit papa Abraham, pisciculteur, 2 étangs, 2007 et 2009. Pb alevins; 1944. Marié, 3 femmes, 12 enfants, CEPE. Non pêcheur. Pasteur Ayissi Athanase, m'a instruit pour la pisciculture : 76 53 83 36.  
Athanase, 70718201.

Collecte non revendeuses mikama et Njoré à dame Rose Essola.  
18H50. Retour de Njoré ; 20H50. Ydé Nyom; diner feuilles vertes.  
Coucher vers minuit.

### **Jeudi 2 juin 2011**

09H00. Culte ascension à EEC Longkak-Jamot  
13H. Minader appui du PNDP et... front pionnier Etons tomates, poivrons, etc.  
Bac vers 14H30. Accueil Dieudonné Nga; mototaxi 4000 AR Essougly. Physicochimie eaux Sanaga Essougly:  
15H29. Tre=28°C  
89mS/s  
Marp avec pêcheurs et revendeuses Essougly  
Fin vers 16H20. Bcp de méfiance !  
Ntui centre, 16H50.  
Contact vain Edouard Zong, TSAQ. Film documents GICAEN.  
Ngatou Paul, moto-taxi Ntui, 75462335  
Départ bac, 17H40.  
Chutes touristiques jusqu'à 18H15.  
Ydé 19H30.  
Visite voisin; diner maïs rôti et légumes + manioc !  
Coucher 22H30.

### **Vendredi 3 juin 2011.**

07H15. Matthieu Sogreah, hôtel Franco, fichier carte satellitaire site janv11.  
Yaoundé Baham  
Dépouillement données

### **Samedi 4 juin 2011**

Baham. Obsèques Emmanuel Tchuenkam  
Baham-Fban.

### **Dimanche 5 juin 2011.**

Ppt mission

### **Lundi 6 juin 2011.**

Dépouillement suite ; début relecture rapport  
Fban Yaoundé.

### **Mercredi 8 juin 2011.**

09H00. Feedback en groupe à Ere et Développement Mimboman  
Début relecture correction document ensemble.  
Remise fichier lourd (photos à Frédéric). Accord sur envoi par email ma contribution pour rapport révisé entre le 16 et le 20 juin.  
Remise factures à secrétariat M. Nanko Gérard Ledoux (environ 100000 FCFA en carburant et péages).  
14H30. Yaoundé Bafoussam par Binam

### **Vendredi 10 juin 2011.**

Suite relecture rapport Nachtigal.

### **Samedi 11 juin 2011.**

Suite relecture

### **Jeudi 16 -samedi 18 juin 2011.**

Suite relecture et fin ; envoi.

**Annexe 6: Liste des poissons et autres espèces aquatiques de la Sanaga zone Nachtigal inventoriés pendant la période de l'étude (2006 et mai-juin 2011)**

Familles	Effectif par famille	Noms latins	Nom locaux (ETON, SANAGA ou AUTRE)	Observations (dont habitat majeur)
<b>Osteoglossidae</b>	1			
		<i>Heterotis niloticus</i>	Kanga	Calmes, substrat boueux (29)
<b>Mormyridae</b>	4			
		<i>Mormyrus tapirus</i>	Mboto gwe	Lièvre ; eaux calmes
		<i>Campilomormyrus phantasticus</i>	Mboto	Calmes (39)
		<i>Mormirops deliciosus</i>	Mboto	Zones calmes, protégées (végétation) ; (65)
		<i>Petrocephalus simus</i>	Mboto	Calmes
<b>Alestidae</b>	4			
		<i>Hydrocynus vittatus</i>	Mana	Poisson chien aux dents acérées ; zones de rapides (122)
		<i>Alestes macrophthalmus</i>	Nama Ongwassi	
		<i>Bryocinus macrolepidotus</i>	Noungou ;	Très abondant dans la zone ; Rapides (108)
		<i>Micralestes sp.</i>	Mana	
<b>Citharinidae</b>	2			
		<i>Citharinus distichodus</i>	Nervé	«disque», petite bouche
		<i>Citharinus sp.</i>		Calmes (165)
<b>Cyprinidae</b>	2			
		<i>Barbus sp.</i>	Ipoto	Rapides (209)
		<i>Labeo sp.</i>	Ilongo	Figure parmi les plus abondantes ; fond rocheux et courant rapide
<b>Bagridae</b>	1			
		<i>Parauchenoglanis sp.</i>	Newasse	
<b>Clarotidae</b>	2			
		<i>Chrysichthys longidorsalis</i>	Biyombolo ; omboile	(255)
		<i>Chrysichthys nigrodigitatus</i>	Boile	Egalement abondante ; fond sableux
<b>Shilbeidae</b>	1			
		<i>Shilbe mystus</i>	Lampa ; Nwandi	Rapides ; devient rare
<b>Clariidae</b>	2			
		<i>Clarias gariepinus</i>		Calmes ; substrat boueux (306)
		<i>Clarias jaensis</i>		
<b>Mochokidae</b>	1			
		<i>Synodontis sp.</i>	Korokoro ; Awondô	Poisson tenue militaire ; Rapides ; substrat rocheux ; très présente dans la zone (333)
<b>Channidae</b>	1			
		<i>Parachanna obscura</i>	Peno	Calmes ; Substrat boueux (419)

<b>Centropomidae</b>	1			
		<i>Lates niloticus</i>		Zones calmes, et profondes (420)
<b>Cichlidae</b>	2			
		<i>Hemichromis fasciatus</i>	Ikali	(452)
		<i>Oreochromis sp.</i>	Ikali	Calmes
<b>Mastacembelidae</b>	1			
		<i>Mastacembelus seiteri</i>	Ngon	Zones calmes peu profondes (535)
<b>Total poissons</b>	25			
<b>Espèces aquatiques non piscicoles</b>				
		<i>Scylla sp</i>		Crabe
		<i>Macrobrachium sp.</i>		Crevette
		<i>Achatina sp</i>		Escargot
		<i>Conraua goliath</i>		Grenouille Goliath
		<i>Hippopotamus amphibius</i>		Hippopotame
		<i>Lutra maculicollis</i>		Loutre
		<i>Crocodilus niloticus</i>		Crocodile
		<i>Varanus niloticus</i>		varan
		<i>Trionyx triunguis</i>		Tortue d'eau douce
		<i>Python sp.</i>		Boa
	Total 10			

Au total, plus de 35 espèces. Les numéros entre parenthèses correspondent à celles dans le manuel de Vivien (1992)

## Annexe 7 : Paysages de Nachtigal Pêches (mai-juin 2011)



01. QUELQUES PARTICIPANTS À LA RÉUNION SUIVANT LA MARP AU CAMPMENT NACHTIGAL BAC RIVE GAUCHE, 31 MAI 2011



02. QUELQUES PARTICIPANTS À LA RÉUNION SUIVANT LA MARP AU CAMPMENT NDZI, 1<sup>ER</sup> JUIN 2011



03- QUELQUES PARTICIPANTS À LA RÉUNION SUIVANT LA MARP AU CAMPMENT NJAMÉ-HONDO-NACHTIGAL RIVE DROITE DROITE NDJI, 8 MARS 2006



04- QUELQUES PARTICIPANTS À LA RÉUNION SUIVANT LA MARP A ESSOUGLY, 7 KM AVAL NACHTIGAL BAC, 2 JUIN 2011



05-01. PÊCHEURS ET REVENDEUSES BAYA RÉSIDANT AU CAMPMENT EX MALIENS 2006 DE NDJORÉ, , 30 MAI 2011



06- INTERVIEW DE PÊCHEUR MALIEN À DOKOA-EKOMBITIE, 30 MAI 2011,

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
ALUCAM

PROJET DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE NACHTIGAL  
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

JUIN 2011



RÉUNIONS DES CONSULTANTS AVEC LES PÊCHEURS CONCERNÉS PAR  
LA BARRAGE NACHTIGAL

FIGURE N°



07- SPECIMEN DE *CHRISICHTHYS SP* (MACHOIRON), CAMPEMENT MALIENS À DOKOA, 31 MAI 2011



08- SPECIMEN DE *BARBUS SP* (PETIT CAPITAINE, *BIOCYNUS SP* (QUE ROUGE)), CAMPEMENT NDZI, 1<sup>ER</sup> JUI 2011



09- HABITAT SOMMAIRE DE PÊCHEUR AU CAMPEMENT DE NJORÉ, 30 MAI 2011



10- LES PÊCHEURS DE NACHTIGAL BAC RIVE DROITE S'ORGANISENT EN GIC, AVEC INTENSIFICATION DANS LES ÉTANGS PISCICOLES. 2 JUI 2011



11- VUE SUR LA SANAGA EN AMONT DU SITE DU FUTUR BARRAGE, 30 MAI 2011



12-PRÉPARATION DE POISSONS EN METS DE « NDOMBA » DANS DES FEUILLES... 31 MAI 2011

REPUBLIQUE DU CAMEROUN ALUCAM	PROJET DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE NACHTIGAL ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	JUIN 2011
	QUELQUES PAYSAGES DE NACHTIGAL	FIGURE N°

## ***Annexe 8 : Atlas des poissons de Nachtigal réalisé en 2006***

Les noms scientifiques sont suivis du lieu et de la date de capture. Des spécimens des espèces inventoriées sont conservés dans l'ichthyothèque de la station IRAD de Fouban. Les numéros entre parenthèses renvoient à la liste des espèces telles que chronologiquement recensées pendant la mission.

## 1. OSTEOGLOSSIDAE

01- *Heterotis niloticus*. Carrière sable Ndokoa (Ekombitie), 16/03/06

## 2. MORMYRIDAE

02. *Mormyrus tapirus*. Campement malien Njoré, 7/03/06 (2)03. *Campilomormyrus phantasticus*. Campement malien Njoré, 7/03/06 (12)04. *Mormirops deliciosus*. Campement malien Njoré, 7/03/06 (11)05. *Petrocephalus simus*. Campement malien Njoré, 7/03/06 (14)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
ALUCAM

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE NACHTIGAL  
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

MAI 2011

 SOGREAH  
CONSULTANTS  AECOM

CATALOGUE PHOTOGRAPHIQUE DES POISSONS OBSERVÉS

FIGURE N°

## 3. ALESTIDAE



06. *Hydrocynus vittatus*. Carrière sable Ndokoa, 16/03/06 (34)



07. *Alestes macrophthalmus*. Campement malien Njoré, 7/03/06 (5)



08. *Bryocinus macrolepidotus*. Carrière sable Ndokoa, 8/03/06 (23)



09. *Micralestes* sp. Campement malien Njoré, 7/03/06 (15)

## 4. CITHARINIDAE



10. *Citharinops distichodoides*. Carrière sable Ndokoa, 8/03/06 (18)

11. *Citharinus* sp. Non photographié. Campement malien Njoré, 7/03/06 (4)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN ALUCAM	PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE NACHTIGAL ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	MAI 2011
	CATALOGUE PHOTOGRAPHIQUE DES POISSONS OBSERVÉS	FIGURE N°

## 5. CYPRINIDAE

12. *Labeo* sp. Carrière sable Ndokoa, 8/03/06 (20)13. *Barbus* sp. Campement malien Njoré, 7/03/06 (6)

## 6. BAGRIDAE

14. *Parauchenoglanis* sp. Campement malien Njoré, 16/03/06 (16)

## 7. CLAROTIDAE

15. *Chrysichthys* sp. Campement malien Njoré, 7/03/06 (3)16. *Chrysichthys* sp. Carrière sable Ndokoa, 16/03/06 (31)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN ALUCAM	PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE NACHTIGAL ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	MAI 2011
	CATALOGUE PHOTOGRAPHIQUE DES POISSONS OBSERVÉS	FIGURE N°

## 8. SCHILBEIDAE

17. *Shilbe* sp. Carrière sable Ndokoa, 8/03/06 (22)

## 9. MOCHOKIDAE

18. *Synodontis* sp. Campement malien Njoré, 7/03/06 (1)

## 10. CHANNIDAE

19. *Parachanna obscura*. Carrière sable Ndokoa, 8/03/06 (17)

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN ALUCAM	PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE NACHTIGAL ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	MAI 2011
	CATALOGUE PHOTOGRAPHIQUE DES POISSONS OBSERVÉS	FIGURE N°

## 11. CENTROPOMIDAE

20. *Lates niloticus*; 15 kg. Ndzi/résidence, 8/03/06 (21)

## 12. CICHLIDAE

21. *Hemichromis fasciatus*. Carrière sable Ndokoa,  
16/03/06 (32)22. *Oreochromis* sp. Campement malien Njoré, 7/03/06  
(10)

## 13. MASTACEMBELIDAE

23. *Mastacembelus seiteri*. Campement malien Njoré, 16/03/06 (24)

REPUBLICQUE DU CAMEROUN ALUCAM	PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE NACHTIGAL ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	Mai 2011
	CATALOGUE PHOTOGRAPHIQUE DES POISSONS OBSERVÉS	FIGURE N°

**Annexe 7**  
**Copie des guides d'entretiens**



## Zone 1

**VILLAGE : NACHTIGAL RIVE GAUCHE**

Arrondissement : \_\_\_\_\_

Date de la visite : _____/_____/2011	
Heure de début de l'entretien : _____	Heure de fin de l'entretien : _____
Interviewers : _____	_____

### Section A - Chef du village ou représentant du chef du village interviewé

Prénom	Nom	Fonction	Téléphone

- Y a-t-il d'autres personnes à l'entrevue ? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_  
*Si oui, remplir la liste des présences (section O).*

### Section B - Population

(Vérifier l'information de 2006 et compléter pour 2011)

Caractéristique	2006	2011
Population totale estimée	270 (en 2006, 67 unités domestiques ou ménages ??)	
Nombre de concessions		
Nombre moyen d'enfants par ménage		
Possédez-vous une liste des habitants de votre village ?	Non _____ Oui _____	<i>Si oui : demandez à voir la liste</i>
Raison(s) de l'augmentation ou de la diminution de la population depuis 2006		

**Note :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Section C - Conditions de vie

Équipements	Tous les ménages ( 100 %)	Peu (Plus de 20 % mais moins de 50 %)
	La plupart (75 %)	Très peu (20 % et moins)
	Environ la moitié (50 %)	Aucun
Accès à l'électricité		
Usage de la lampe à pétrole		
Usage de réchaud à pétrole		
Maison en parpaing		
Maison en banco		
Toiture en tôle		
Sol en terre battue		
Sol en ciment		
Télévision		
Radio		
Portable		
Moustiquaires imprégnées		

**Note :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Zone 1

VILLAGE : NACHTIGAL RIVE GAUCHE

Arrondissement : \_\_\_\_\_

### Section D - Infrastructures et équipement collectifs (Vérifier l'information de 2006 et compléter pour 2011)

Infrastructures/équipements	2006	Géoréférencé en 2006	2011	Commentaires
Forages/Châteaux d'eau	-			
Forage (non fonctionnel)	-			
Source d'eau aménagée	-			
Sources d'eau non aménagée/rivières	Oui			
Puits d'eau	-			
Centre de santé public	-			
Centre de santé privé	-			
École maternelle	-			
École publique	-			
École privée	-			
CES (collège d'étude supérieure)	-			
Marché	-			
Terrain de sport	-			
Foyer/Local communautaire	-			
Pharmacie privée	-			
Mosquée	-			
Autres lieux de culte	-			
Routes goudronnées	Non			
Pistes aménagées	Oui			
Pistes non aménagées	Oui			
Cimetière				
Poste agricole	?			

**Prendre les coordonnées GPS et photos** des nouvelles infrastructures et de celles n'ayant pas été géoréférencées en 2006 (Voir section M)

Note : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Section E - Sites/arbres sacrés

Y a-t-il des sites ou des arbres sacrés ou encore, des zones particulières à protéger ?

Oui \_\_\_\_ Non \_\_\_\_ Si oui : Combien ? \_\_\_\_

(N.B. : En 2006, aucun site n'a été mentionné)

Type (sites sacrés, arbres sacrés ou autres sites)	Description ( principales caractéristiques)
1.	
2.	
3.	
4.	

**Prendre les coordonnées GPS et photos** de ces sites si situés à proximité (section N)

Note : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Zone 1

**VILLAGE : NACHTIGAL RIVE GAUCHE**

Arrondissement : \_\_\_\_\_

### Section F - Changements observés depuis 2006

Depuis 2006, diriez-vous que des changements importants ont eu lieu dans votre village au niveau des :

Type d'activités	Non	Oui	Si oui, lesquels ?
Activités agricoles			En 2006, la Wesern Farm a des champs sur le bord de la Sanaga. Quelle est la superficie cultivée en 2011?
Activités de cueillette			
Activités d'élevage			
Activités de pêche			
Activités de chasse			
Transformation de produits agricoles			
Revenus des ménages			
Niveau de vie des villageois			
Autres secteurs/activités où des changements ont été observés Spécifier _____			

Note : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

## Zone 1

VILLAGE : NACHTIGAL RIVE GAUCHE

Arrondissement : \_\_\_\_\_

### Section G - Exploitation du sable

Caractéristiques de l'activité	2011	Commentaires
Combien de personnes de votre village perçoivent des revenus de l'extraction du sable ?		En 2006, l'extraction du sable occupe une trentaine de personnes
À quel endroit (parcelles) prélèvent-ils le sable ?		En 2006, la carrière est située à côté du Lac En 2011,
Combien gagnent-ils par jour, semaine ou mois ?	_____ FCFA par _____	En 2011,
Diriez-vous qu'il y a des changements importants dans ce secteur depuis 2006 ??	Non ___ Oui___	Si oui, lesquels?

Note : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

### Section H - Projets en cours dans la communauté

Nom du projet	Secteur d'activité - description	Sources de financement
1.		
2.		
3.		

Note : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

### Section I - Projets prévus dans la communauté

Nom du projet	Secteur d'activité - description	Sources de financement
1.		
2.		
3.		

Note : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**Zone 1**  
**VILLAGE : NACHTIGAL RIVE GAUCHE**

Arrondissement : \_\_\_\_\_

**Section J - Conflits**

<i>Depuis 2006, y a-t-il eu des conflits fonciers ou autres types de conflits dans votre village ? Si oui, les décrire.</i>
1.
2.
3.

**Section K - Principales préoccupations quant au projet**

Principales préoccupations quant au projet
1.
2.
3.

Note : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Section L - Principales attentes quant au projet**

Principales attentes quant au projet
1.
2.
3.

Note : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Merci pour votre collaboration !**



## Zone 1

**VILLAGE : NACHTIGAL RIVE GAUCHE**

Arrondissement : \_\_\_\_\_

### Section O : Liste des personnes présentes lors de l'entrevue

Prénom	Nom	Fonction	Téléphone
1.		Chef ou représentant	
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			

**Merci pour votre collaboration !**



**Annexe 8**  
**Notes de visites**



## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Batehenga Arrondissement : Batehenga

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

MBOKA Binene Charles (nom), Sous-Préfet (fonction)

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH,

Sylvie Casel

et

par le représentant du village , \_\_\_\_\_

01 JUN 2011

le 01/06 2011.

**Le Sous-Préfet**  
  
Charles Binene Mboka  
Secrétaire d'Administration Principal

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : MINDJOMO

Arrondissement : OBALA

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

Endzanga Amogo Jean Richert (nom), Adjoint au chef du village (fonction)

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, 

et

par le représentant du village, 

le 6 juin 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Bindindjengue

Arrondissement : <sup>Ntui</sup>  
MBeum-et-Kim

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique

et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

Patrick C. Ondoua Ilanga (nom), Chef de village (fonction)

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, Sfré Casel et

par le représentant du village, Patrick Clotaire Ondoua Ilanga

le 03 juin 2011 2011.

Sfré Casel

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : DTIBILI

Arrondissement : BATCHENGA

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

M<sup>r</sup> BOLO Hubert (nom), Chef du Village (fonction)

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, 

et

par le représentant du village, 

le 02-06 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : EHONDO

Arrondissement : NTUI

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré Charles ATENGUENA (nom), Chef de 3<sup>e</sup> degré (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, 

et

par le représentant du village, 

le 03/06 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : EKombitue

Arrondissement : Mbandjock

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré M<sup>m</sup> NDEQUE ADJA Collette (nom), chef du village (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, \_\_\_\_\_

et

par le représentant du village, Nolende

le \_\_\_\_\_ 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : ELONZOK

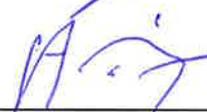
Arrondissement : OBARA

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré AWONO BITA Sylvestre (nom), chef (de 3<sup>e</sup> degré) de Elonzok (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, 

et

par le représentant du village, 

le 2 juin 2011.



## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Elon

Arrondissement : Botchanigou

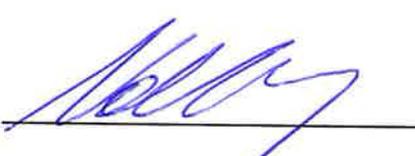
Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique

et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

Bella Alain Desrosé (nom), chef du village (fonction) <sup>Elon</sup>

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, 

et

par le représentant du village, 

le 02/06/ 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : EMATA

Arrondissement : Batchenga

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré AMBENE BENE (nom), Chef 1<sup>er</sup> degré (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH,

Josephin JANA ENATA

et

par le représentant du village ,





le 10/06 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : EZEZAN

Arrondissement : OBALA

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré Christophe AYISSI (nom), chef de village (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, 

et

par le représentant du village, 

le 4 juin 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : FAMENASSI

Arrondissement : Batchenga

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré Mathieu Medzo (nom), chef de village (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

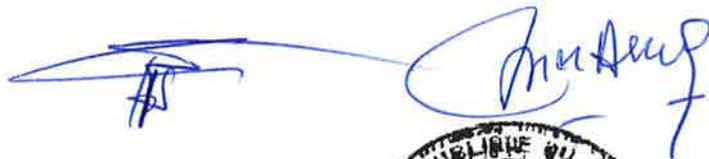
Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, TSANA ENAIAZ,

et

par le représentant du village, Mathieu Medzo

le 02/06 2011.



Mathieu Medzo  
CHEF DU VILLAGE

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Foulassi  
~~Wk...~~

Arrondissement : OBAMA

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

Bikele Eyebe Jean Claude (nom), chef village Foulassi (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

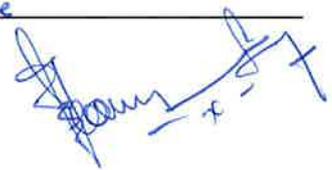
Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, TSANA ENAMA

et

par le représentant du village, Bikele Eyebe Jean Claude

le 04/06 2011.



## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Ballong

Arrondissement : Batchenga

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

KASSAN Nkoulou (nom), chef de village (fonction)  
Norbert  
et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, Joseph TANA

et

par le représentant du village, KASSAN Nkoulou Norbert

le 01/06 2011.



## NOTE DE VISITE

VILLAGE : MABASSA

Arrondissement : BATCHENGA

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré MONDO Pierre (nom), Chef du village MABASSA (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, 

et

par le représentant du village, 

le 02 - 06 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Mekas

Arrondissement : Obala

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

DOMINIQUE MUOGO (nom), fils du chef de village (fonction)

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, Sylvie Orsel et  
par le représentant du village, DOMINIQUE MUOGO

le 4 juin 2011.



## NOTE DE VISITE

VILLAGE : MINDJOMO

Arrondissement : OBALA

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

Endjanga Amago Jean Richert (nom), Adjoint au chef du village (fonction)

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, 

et

par le représentant du village, 

le 6 juin 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : MINKAMA

Arrondissement : OBALA

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré MESSIKELAE Fidèle (nom), chef de 2<sup>e</sup> degré de Minkama (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, \_\_\_\_\_

et

par le représentant du village, Messi Kili' Fidèle 

le 02-06- 2011.

## NOTE DE VISITE

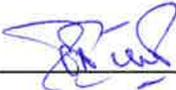
VILLAGE : MINKRAMA Pionnier Arrondissement : OBALA

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré KOSSO EDJIGUI (nom), Représentant du chef (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, \_\_\_\_\_

et

par le représentant du village,  \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Nachtigal

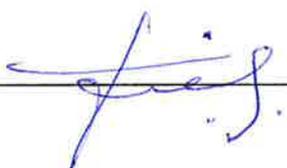
Arrondissement : Batschenga

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré M<sup>r</sup> ESSAH Sylvestre (nom), Représentant du claj (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, 

et

par le représentant du village, ESSAH Sylvestre 

le \_\_\_\_\_ 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Nachtigal Riv. droite Arrondissement : Ntui

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré Norbert AYISSI BAYOND (nom), Chef village Nachtigal (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, TSANA ENAMA et par le représentant du village, Norbert AYISSI BAYOND

le 03/06 2011.



## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Nalassia

Arrondissement : Batchenga

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique

et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

Jean-Paul Ngeh Belibi (nom), Chef de village (fonction)

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a

également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH,

Syeni Coseil et

par le représentant du village ,

[Signature]

le 02/06 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : LIDJAMÉ

Arrondissement : RTUI

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

Roger BAKALA NGAMA (nom), chef de village (fonction)  
et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, 

et

par le représentant du village,  BAKALA

le 216 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : NDji'

Arrondissement : Batchenga

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique

et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

Joseph (nom), Ekoué Ahanda (fonction) chef de v. Ndji'

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a

également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, TSANA ENAMA JOY et  
par le représentant du village, \_\_\_\_\_

le 01/06/ 2011.

TS  
TSANA ENAMA JOY

## NOTE DE VISITE

**VILLAGE :** Ndo Koa

**Arrondissement :** MBAH Bjoek

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique

et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

NAEQUÉ ADJA COLLEHE (nom), CHIEF Village (fonction)

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, Sylvi Cassio et  
par le représentant du village, ndemz

le 02 juin 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : NJORE

Arrondissement : NANJOCK

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré M BEUG Pierre Charles (nom), chef de village adjoint (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, 

et

par le représentant du village, 

le  2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Nkol mélen

Arrondissement : Dbala

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré YENDAH NBOAH JOSEPH (nom), chef de 3<sup>e</sup> degré (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, TSANA ENAKPA

et

par le représentant du village, [Signature]

le 10/06 2011.

## NOTE DE VISITE

**VILLAGE :** NKOLESSONG **Arrondissement :** OKOLA

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré EKANI MVOMO (nom), CHIEF Village (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, [Signature] et  
par le représentant du village, [Signature]

le 4 juin 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Nkolfulou III

Arrondissement : Obala

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

Jean Bosco ATEBA Etoundi (nom), Chef de 3<sup>e</sup> degré (fonction)

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, Joseph ISANA ENAMA

et

par le représentant du village, \_\_\_\_\_

le 10/06 2011. [Signature]

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Nkolnbéné

Arrondissement : Obala

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique

et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

Hyacinthe Dinguéné (nom), représentant du chef (fonction)

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, TJANA ENAMA J.

et

par le représentant du village, \_\_\_\_\_

le 10/06 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Nkolonekok

Arrondissement : Batekeuzo

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré Zé Binguene Promualé (nom), Chef de Village (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, 

et

par le représentant du village, 

le 2 juin 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : NKOLONOM I

Arrondissement : Yaoundé 1<sup>er</sup>

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

NESSI TSOUNGUI <sup>Eugène</sup> (nom), Chef de village <sup>NK. I</sup> (fonction)

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, 

et

par le représentant du village, 

le 31/5/ 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : YKOLONJDMIT

Arrondissement : YADOUNDE I

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique

et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

SAMAJ. NSIYANA. ABOUNA (nom), CHEF DE 3<sup>e</sup> Degré (fonction)

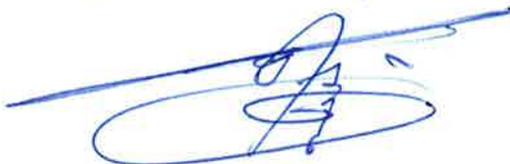
et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, Sylvie Ceseil et

par le représentant du village, Le chef du village

le 31/05/ 2011.



## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Nkolnguem I

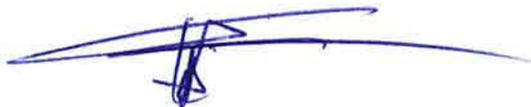
Arrondissement : Obala

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré Daniel NOAH TOMO (nom), chef de village (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, TSANA ENAYA Joseph  
par le représentant du village, Daniel NOAH TOMO

le 4 juin 2011.



## NOTE DE VISITE

VILLAGE : NKOLNGUEN II

Arrondissement : OBALA

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

17. NKDAH- OBALA (nom), chef de village 3<sup>e</sup> degré (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, [Signature] et  
par le représentant du village, [Signature]

le 4 juin 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Ekoum-Adouba Arrondissement : Ohala

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré le petit frère de chef (nom), Omomo Atangana Val (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, 

et

par le représentant du village, Omomo Atangana Val 

le 4 juin 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Nkomobu II

Arrondissement : Dbala

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique

et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

ATANGANIA Hubert (nom), chef de 2<sup>e</sup> degré (fonction)

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, Joseph IFANA

et

par le représentant du village, \_\_\_\_\_

le 10/06 2011.

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Ntui  
Mbam akrom Arrondissement : Ntui

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré BOUBA HAMAN (nom), SOUS-PREFET (fonction) et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a également été remis lors de cette visite.

Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, TSANA ENAHLA J.  
et  
par le représentant du village, \_\_\_\_\_

le 03/06 2011.



**NTUI, LE 03 JUN 2011**  
**LE SOUS PREFET**

*Bouba Haman*  
Administrateur Civil

## NOTE DE VISITE

VILLAGE : Olembe - Assi

Arrondissement : Batchenga

Les représentants des Consultants chargés de l'actualisation de l'étude d'impact économique

et social du projet d'aménagement hydro-électrique de Nachtigal ont rencontré

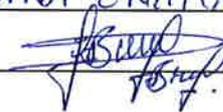
BRUNO BIKELE Ambomo (nom), chef de village (Olembe) (fonction) 77483512  
96889487

et l'ont dûment informé du statut de l'étude et du projet. Une fiche de présentation du projet lui a

également été remis lors de cette visite.

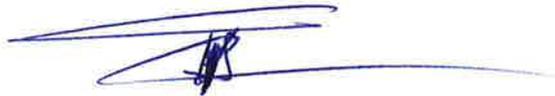
Les principaux points discutés lors de cette visite de même qu'une liste de présence de villageois sont annexés, s'il y a lieu, à la présente note.

Note signée par le représentant du consultant AECOM/SOGREAH, TSANA ENAMA JOSEPH et

par le représentant du village, BRUNO BIKELE Ambomo 

le 02/06 2011.

BR



**Annexe 9**  
**Exemplaire de la fiche de  
présentation du projet**



## Fiche de présentation du projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal (mai 2011)

### Contexte

La présente fiche est **destinée à l'information** des populations, autorités et organisations non gouvernementales dans le cadre du processus légal prévu par la réglementation en matière d'étude d'impact environnemental et social.

ALUCAM est une société de production d'aluminium dont les actionnaires principaux sont la République du Cameroun et Rio Tinto Alcan. ALUCAM est engagée dans une démarche de développement durable. Pour ALUCAM et ses actionnaires il est important que la production d'aluminium ait des retombées économiques positives pour l'ensemble des parties prenantes. Dans ce cadre, ALUCAM met en œuvre, entre autres, des moyens pour que ses projets bénéficient localement aux populations à travers l'amélioration des infrastructures sociales et économiques.

ALUCAM envisage d'augmenter de manière significative sa production d'aluminium à son usine d'Edéa. ALUCAM a ainsi besoin d'une source supplémentaire et fiable d'électricité: un barrage hydroélectrique pourrait fournir cette énergie. Le Cameroun a un grand potentiel hydroélectrique dont le Gouvernement a l'intention de favoriser le développement, et incidemment permettre à ALUCAM de construire et exploiter un ouvrage hydroélectrique reliant les rives du fleuve Sanaga non loin de Nachtigal, au nord-est de Yaoundé. L'hydroélectricité produite par cet ouvrage fournirait la quantité suffisante d'énergie permettant l'expansion de son usine d'Edéa, en évitant d'utiliser du gaz ou du fioul, dont la combustion contribue au réchauffement climatique.

Les potentialités de développement économique offertes par ce projet sont capitales pour le Cameroun et pour ALUCAM. En particulier la réalisation de ce projet aura pour impact la création de plusieurs centaines d'emplois directs et d'emplois induits.

### Sommaire du projet d'aménagement hydroélectrique de Nachtigal

Après l'étude de diverses alternatives, la construction d'un barrage hydroélectrique en amont des chutes de Nachtigal sur la Sanaga et d'une ligne à haute tension connectée sur le réseau électrique national, apparaît l'alternative la plus favorable.

La faisabilité du projet de Nachtigal est conditionnée par la construction d'un barrage de retenue situé à Lom Pangar en amont de la Sanaga et dont le Gouvernement du Cameroun en assure la mise en œuvre. Ce barrage de Lom Pangar aura pour vocation de réguler le débit d'eau sur le fleuve. Ainsi, le débit de la Sanaga à Nachtigal en saison sèche assurerait une production d'énergie soutenue.

La ligne de transmission à 225 kV aura une longueur d'environ 56,4 km. Cette ligne reliera la centrale hydroélectrique à un poste électrique prévu près de Nkolondom qui sera construit par AES-Sonel. Le tracé prévu de la ligne passe à l'écart des villages afin de minimiser les impacts pour les populations.

Les études techniques et économiques ont été menées il y a quelques années pour évaluer la faisabilité du projet. Aujourd'hui, ALUCAM poursuit les études du projet, avec l'accord du gouvernement.

## L'étude d'impact environnemental et social de 2006

La nécessité de réaliser une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) est inscrite dans la législation camerounaise. L'EIES contribue à la prise de décision d'ALUCAM quant à la faisabilité du projet, à informer les populations et les autres parties prenantes quant aux impacts environnementaux et sociaux de celui-ci et à mettre sur pied un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour en minimiser les impacts. L'EIES et le PGES qui l'accompagne est également nécessaire pour obtenir l'approbation de la part des autorités gouvernementales. quant à la réalisation du projet.

En conformité avec la réglementation camerounaise, une EIES a été réalisée en 2006 afin d'identifier et d'évaluer tous les impacts potentiels du projet sur l'environnement naturel et humain. Elle définit les mesures à prendre par ALUCAM pour atténuer les impacts négatifs du projet et pour compenser d'éventuelles pertes de revenu ou de qualité de vie.

En raison de sa taille, le projet n'aura que des impacts modérés sur l'environnement. La retenue est de petite taille (4 km<sup>2</sup>) et ennoie que quelques hectares de terrains agricoles appartenant à des plantations. Environ 3 km d'écoulements en zone de rapides seront asséchés pendant la période d'étiage de la rivière à l'aval du barrage, mais aucun impact ne sera observé à l'aval de la restitution.

L'assèchement des bras de rivière sera largement compensé par la création de la retenue qui sera exploitable pour la pêche.

Pour la ligne de transmission dont le tracé a été optimisé sur les plans technique et environnemental, il n'y a pas d'habitations à exproprier dans le couloir. Seuls les emplacements des pylônes feront l'objet d'une acquisition de terrain. Sous la ligne, l'activité agricole sera maintenue, à l'exception des plantations d'arbres de plus de 3 m de hauteur.

Des mesures spéciales ont été identifiées en concertation avec les autorités locales afin de favoriser l'emploi des populations locales pendant les 3 ans de construction, et de contrôler le risque d'afflux spontané de populations provenant d'autres régions.

Toutes les mesures d'atténuation à mettre en œuvre pendant la construction et l'exploitation des ouvrages ont été rassemblées dans un Plan de Gestion Environnementale et Sociale qui traduit l'engagement d'ALUCAM et de ses sous-traitants vis-à-vis de la protection de l'environnement naturel et humain.

En vertu de ce plan, il est prévu qu'ALUCAM finance l'indemnisation qui sera retenue et s'assure de son versement effectif auprès de chaque personne concernée. ALUCAM définira un taux de compensation équitable, en accord avec la législation camerounaise en vigueur et les directives internationales.

ALUCAM a présenté le rapport provisoire de l'EIES aux parties prenantes en juillet 2006, au cours de 5 sessions de consultations publiques dans les sous-préfectures de la zone du projet. Ce rapport a ensuite été amendé et finalisé, en tenant compte des commentaires et remarques issus des consultations publiques. Le rapport final d'EIES a été remis à l'administration en novembre 2006.

Le certificat de conformité environnementale a finalement été publié par le Ministère chargé de l'Environnement du Cameroun (MINEP) en avril 2007.

## La mise à jour de l'EIES du projet hydroélectrique de Nachtigal (2011)

Suite à l'octroi du certificat de conformité environnementale (CCE) en 2007 et en raison d'éléments de conjoncture défavorables, la construction de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal n'a pu débuter à l'intérieur du délai de trois ans prescrit par la réglementation.

Compte tenu de ce retard dans la mise en œuvre du projet et des possibles changements dans les milieux biophysique et socioéconomique survenus depuis 2006, ALUCAM a soumis au MINEP en mai 2011 de nouveaux termes de référence (TDR) pour la révision de l'EIES du projet en vue de proroger le délai de validité du CCE octroyé en 2007.

Ces nouveaux TDR décrivent comment les études de 2006 seront actualisées afin de tenir compte des changements dans le design du projet et des conditions environnementales et sociales qui ont eu lieu depuis 5 ans dans la zone d'influence du projet. L'objectif de l'étude actuelle est également de renouveler l'information des communautés sur la poursuite du projet et de recueillir leurs avis, leurs suggestions et préoccupations.

D'une part, les changements au design du projet depuis 2006 sont mineurs. Ils concernent essentiellement: (i) le déplacement de la restitution du canal de fuite légèrement à l'aval du point initialement choisi en 2006; (ii) le déplacement de la centrale hydroélectrique légèrement vers la berge de la rivière pour des raisons géotechniques; (iii) l'ajout éventuel d'une 7<sup>ème</sup> turbine qui nécessite l'élargissement du canal d'amenée d'environ 4m du design actuel; et (iv) la rehausse gonflable du barrage qui serait utilisée hors saison des pluies pour garantir un niveau plus élevé du plan d'eau.

Le site n'étant pas habité, ces variantes au projet n'entraîneront pas d'impacts différents de ceux résultant du design initial et n'auront aucune incidence sur la zone d'inondation initialement définie lors de l'étude de 2006.

### Consultations publiques en 2011

Le programme de consultation publique soumis au MINEP en même temps que les TDR de la révision de l'EIES comprend la présente tournée d'information des villages situés dans la zone du projet, ainsi que des réunions de restitution en juillet 2011 permettant de discuter ou corriger les conclusions de la mise à jour de l'EIES dans les 5 mêmes villages qu'en 2006.

Le programme préliminaire de ces réunions de restitution, qui sera confirmé en début juillet, est le suivant:

Sous-préfecture	Date	Heure
Ntui	11 juillet 2011	10 :00
Mbandjock	12 juillet 2011	10 :00
Batchenga	13 juillet 2011	10 :00
Obala	14 juillet 2011	10 :00
Lonkak	15 juillet 2011	10 :00



AECOM  
Place du Canada  
1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1400  
Montréal (Québec) H3B 2N2  
Canada  
Tél. : 514 287 8500  
Télééc. : 514 287 8600  
[www.aecom.com](http://www.aecom.com)

SOGREAH - ARTELIA GROUP  
6 rue de Lorraine,  
38130 Echirrolles,  
France  
Tel Home Office: +33 (0) 4 76 33 41 83  
Fax : +33 (0) 4 76 33 43 32  
[www.arteliagroup.com](http://www.arteliagroup.com)